


BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
B
124 / 17
NAPOLI





BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE.

XVII.

IMPRIMERIE DE BRODARD,
A Coulommiers.

BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE,

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

HISTORIQUE, DOGMATIQUE, CANONIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES;

CONTENANT l'Histoire de la Religion, de son établissement et de ses dogmes, celle de l'Église considérée dans sa discipline, ses rits, cérémonies et sacremens; la Théologie dogmatique et morale, la décision des cas de conscience et l'ancien Droit canon; les personnages saints et autres de l'ancienne et de la nouvelle loi; les Papes, les Conciles, les Siéges épiscopaux de *toute la chrétienté*, et l'ordre chronologique de leurs Prélats; enfin l'histoire des Ordres militaires et religieux, des schismes et des hérésies;

PAR LES RÉVÉRENDS PÈRES

RICHARD ET GIRAUD,
DOMINICAINS.

RÉIMPRIMÉ AVEC ADDITIONS ET CORRECTIONS PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES.

TOME DIX-SEPTIÈME.





A PARIS,
CHEZ BOISTE FILS AINÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE SORBONNE, N° 12.
M DCCC XXIV.

BIBLIOTHÈQUE

SACRÉE,

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

MÉTELIN, autrefois MITYLÈNE, l'une des plus belles et des plus grandes îles de la mer Egée. C'est l'ancienne Lesbos. Elle est deux fois plus grande que celle de Chio, dont elle est éloignée de soixante-cinq milles, suivant Pline. Strabon la met à égale distance de Ténedos, de Lemnos et de Chio. On lui donne cent quarante milles de tour et quarante de large du nord au midi. Il y a plusieurs ports et trois villes considérables. On y comptait autrefois plus de 1300 villages, et elle était extrêment peuplée. Il y a aujourd'hui 120 tant bourgs que villages. L'île de Mételin produit de bon froment, d'excellente huile et d'excellent vin; elle paie 18000 piastres de tribut au Turc. La capitale s'appelle *Mételin* du nom de l'île, ou *Castro de Metelin;* elle est située dans la partie orientale. Le bacha y fait sa demeure. Barberousse, si fameux par ses pirateries, en était originaire. Cette ville n'était d'abord qu'un simple évêché de la province des îles Cyclades, au diocèse d'Asie, sous la métropole de Rhodes. Mais elles fut élevée ensuite à la dignité métropolitaine. Il y a eu des évêques grecs et des latins. Voici ceux qui nous sont connus.

Evêques grecs.

1. Evagrius, fauteur des ariens, se joignit à Acace de Césarée et à Georges d'Alexandrie, dans le concile de Séleucie, et souscrivit à leur formule de foi.

2. N..., siégea après le précédent.

3. Jean, assista et souscrivit au concile d'Ephèse, et prit le titre d'évêque de Lesbos.

4. Florent, au concile de Chalcédoine. Il est qualifié dans

les actes du même concile, évêque de Lesbos de Ténédos, de Proselène et d'Egiala. Ce prélat gouvernait apparemment toutes ces églises.

5. Eunoius, souscrivit au décret synodal de Gennade, patriarche de Constantinople, contre les simoniaques.

6. Zacharie, au concile de Constantinople, sous le patriarche Mennas, en 536.

7. Grégoire Ier, au sixième concile général.

8. Sisinnius, souscrivit aux canons *in Trullo*.

9. Damien, au septième concile général.

10. Georges Ier, zélé défenseur des images, fut relégué dans la Chersonèse par l'empereur Léon l'Arménien. Il est honoré comme un saint. Les ménologes des Grecs et les Bollandistes en font mention le 7 avril.

11. Léon, intrus par le même empereur Léon.

12. Georges II, siégea après le concile tenu à Constantinople pour le rétablissement de l'orthodoxie.

13. Michel. Parmi les lettres de Photius, on en trouve trois adressées à Michel, métropolitain de Mitylène.

14. Basile, assista au concile du même Photius.

15. Nicolas, un de ceux qui improuvèrent le rétablissement de Photius.

16. Constantin, se trouva au concile schismatique de Michel Cérularius où les légats du pape Léon IX, furent excommuniés.

17. N..., assista au concile du patriarche Jean Xiphilin, touchant ses fiançailles.

18. Nicétas, siégeait en 1082. Il assista la même année à l'assemblée des grands de l'empire, sous Alexis Comnène, et le patriarche Nicolas le grammairien. On renouvela dans cette assemblée le décret d'union touchant le culte des images.

19. N..., en 1151, sous l'empereur Manuel Comnène et le patriarche Luc Chrysoberge.

20. Pothus, sous le même patriarche Luc Chrysoberge.

21. Jean. *Ex chr. lat. Alberici ad Ann.* 1205.

22. N..., à qui l'empereur Théodore Lascaris se confessa un peu avant sa mort.

23. Grégoire II, siégeait en 1266, sous l'empereur Michel Paléologue.

24. N..., en 1315.

25. Léon II avant l'an 1381.

26. Dorothée Ier, assista au concile de Ferrare et de Florence, et souscrivit au décret d'union sous le pape Eugène IV.

27. Menas, vers l'an 1450.

28. N..., siégeait du temps que les Turcs se rendirent maîtres de l'île de Lesbos; savoir en 1462.

29. Macaire, souscrivit à la déposition du patriarche Joasaph en 1564.

30. Grégoire III, siégeait en 1576 et 1579.

31. Dorothée II.

32. Parthenius, en 1639.

33. Zosime, souscrivit à la

réponse du patriarche Denis, au sujet des erreurs des calvinistes, en 1672.

34. Macaire, siégeait vers le commencement de ce siècle.

35. Nicodême, en 1721. (*Oriens. christ.* tom. I, p. 953.)

Evêques latins.

1. Jean, Alberic, qui fait mention de ce prélat, *in chron. edit. Lipsiæ* 1698, *tom.* 2, p. 440, *ad Ann.* 1205, ne dit point s'il était grec ou latin. Nous l'avons déjà rapporté ci-dessus, n°. 21.

2. Ambroise de Abiate, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé par le pape Boniface IX, en 1402. (Fontana, *Theat. dom.* p. 238.)

3. Ange, mort vers l'an 1431.

4. Hughectus de Valentia, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé en 1431, sous Eugène IV. (*Bull. ordin. Præd.* p. 208.)

5. Dorothée, siégea après Hugghectus, et eut pour successeur.

6. Léonard de Chio, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé en 1444 par Eugène IV. Il fut envoyé vers l'an 1446, avec Isidore, cardinal de Russie, à Constantin Paléologue, empereur des Grecs, pour le rétablissement de l'union de l'Église orientale avec l'Église latine. Mahomet II s'étant rendu maître de Constantinople l'an 1453, Léonard se retira à Chio, et de-là à Lesbos où il demeura jusqu'à la prise de cette île par les Turcs; savoir, jusqu'à l'an 1458 ou 1462.

7. Léonard II succéda au précédent.

8. Ange de Barbianis, de l'Ordre des Frères Mineurs, en 1482. (*Ordin. ch.* tom. 3, p. 991.)

MÉTELIS, ville du nome Mételite dans l'Egypte. Pline et Ptolémée la mettent entre les fleuves d'Agathodemon, et Talus à l'est du premier. La notice de Hiérocle, où on lit Mélites pour Mételis, en fait un évêché de la première Egypte au patriarchat d'Alexandre. Vanflebius dit qu'on l'appelle aujourd'hui *Messil.* Elle a été nommée aussi *Fua* ou *Fuoa.* Elle est fort grande, et située dans un terroir très-fertile à sept heures de chemin de Rosette. Il y a eu pour évêques :

1. Cronius, ordonné par Mélèce de Lycopolis,

2. Macaire, assista et souscrivit au premier concile d'Ephèse.

3. Théodore, jacobite, assista à la mort de Jean Semnudeus, patriarche d'Alexandrie. Il est qualifié évêque de Mélituse, qu'on croit être la même que Mélitis. (*Histor. Patr. Alex.* p. 176.)

4. Isaac, jacobite, évêque de Messil ou Mételis, qui mourut après avoir enduré bien des tourmens de la part du visir Sarrasin.

5. Mercurius, jacobite, assista au sacre du patriarche Cyrille en 1078, après la mort du pa-

triarche Christodule, que le susdit Isaac avait eu pour compagnon de ses tourmens.

6. Bissoras, évêque de Metzis ou Messil, dont il est fait mention dans le calendrier éthiopien, *die* 9, *Toth*, *sept.* 6.

7. Christodule, jacobite de Fua, assista à l'élection et au sacre du patriarche Michel IV.

8. Kilus, Jacobite, évêque de Fua, ou Mételis, fut fait métropolitain d'Ethiopie par le patriarche Jean, vers le commencement du treizième siècle.

9. Joseph, jacobite, évêque de Fua, traduisit, l'an des martyrs 951, ou de Notre-Seigneur 1235, du grec en arabe, le *Paradisus intellectualis de virtutibus et vitiis* de Jean Damascène. (*Or. chr.* t. 2, p. 1518.)

MÉTELLOPOLIS, siége épiscopal de la Phrygie Pacatienne, sous la métropole de Hiérapolis, au diocèse d'Asie. Nous en connaissons deux évêques.

1. N..., représenté au sixième concile par un prêtre et moine, nommé *Eudoxius*.

2. Michel, assista au huitième concile, et à celui qu'on tint sous le pape Jean VIII, au sujet du rétablissement de Photius. (*Or. chr.* tom. 1, pag. 825.)

METELLUS, abbé de Tergernsée, dans le onzième siècle. On a de lui : *Guirinalis* ou *églogues en l'honneur de saint Quirin*, dans le premier tome des antiquités de Canisius.

METELLUS (Hugues), chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Toul en Lorraine vers la fin de l'onzième siècle, fut d'abord élevé dans les lettres humaines par Ticelin. S'étant dégoûté des sciences profanes, il quitta le monde, et se fit chanoine régulier dans l'abbaye de Saint-Léon de Toul, où il enseigna et défendit la religion contre les erreurs de son temps. Il était contemporain et ami de saint Bernard dont il fait un grand éloge dans sa première lettre qui est adressée à ce saint docteur. Metellus vécut jusqu'à l'an 57 du douzième siècle. Il est auteur de cinquante-trois lettres sur plusieurs sujets de Théologie, de morale et de discipline, que l'on conserve manuscrites dans la bibliothèque du collége de Clermont à Paris, et que M. l'abbé Hugo a fait imprimer dans le second volume d'une collection de divers écrits qu'il a publiés avec des notes, in-fol., sous le titre de *Sacræ antiquitatis monumenta historica, dogmatica, diplomatica*, à Saint-Dié, 1731. D. Calmet croit que l'auteur du roman de Garin le lorrain, n'est autre que Hugues Metellus duquel nous avons aussi quelques autres pièces en vers. (Dom Calmet, Bibl. Lorr.)

MÉTEMPSYCOSE, passage ou transfiguration de l'âme d'un homme dans le corps d'un autre homme, ou d'une bête, lorsqu'il vient à mourir, *metempsychosis*. Les pythagoriciens pensaient que les âmes des hommes qui mouraient passaient dans d'autres corps, et que si elles avaient été

vicieuses, elles étaient enfermées dans des corps de bêtes immondes ou malheureuses, pour y faire pénitence; et qu'après quelques siècles elles venaient animer d'autres hommes. Pythagore avait pris cette opinion des anciens brachmanes; et elle fait encore aujourd'hui le principal fondement de la religion des Indiens et des Chinois qui, non-seulement ne mangent aucun animal qui ait eu vie, mais même qui ne se défendent pas des bêtes farouches.

MÉTEMPSYQUE, *Metempsychus*. Nom de secte. Les métempsyques étaient ceux qui, soit parmi les Juifs, soit parmi les premiers chrétiens, admettaient la métempsycose de Pythagore.

MÉTEZEAU (Paul), licencié de la maison et société de Navarre, était Parisien, mais originaire de Dreux et frère de Clément Métézeau, célèbre architecte des bâtimens du roi et l'un des inventeurs et exécuteurs de la fameuse digue de la Rochelle. Paul Métézeau entra dans la congrégation de l'Oratoire de France et fut un de ses fondateurs avec M. de Bérulle. Il prêcha en différentes villes du royaume avec un éclat extraordinaire et mourut à Calais, non en 1640, comme le dit M. Dupin, mais en 1632, le 17 mars, âgé seulement de cinquante ans. On a de lui : 1°. Un Corps de Théologie propre aux prédicateurs et aux théologiens, sous ce titre : *Theologia sacra juxtà formam evangelicæ prædicationis distributa autore Paulo Metezello.... Lugduni, sumptibus Ludaw. Proust*, 1625, in-folio. 2°. L'Exercice intérieur de l'homme intérieur, à Paris, chez Huré, en 1627. 3°. Le Traité de la vie parfaite, par imitation et ressemblance de Jésus-Christ, à Paris, chez Adrien Taupinart, en 1627, in-8°. 4°. Un autre traité latin, in-8° sous ce titre : *Pauli Metezelli, Paris. congreg. Orat. D. Presb. de sancto sacerdotio; ejus dignitate et functionibus sacris; ad sacerdotum atque omnium qui orationi, ministerio verbi, curæ animarum incumbunt, piam institutionem*, à Paris, chez Billaine en 1631. (Mémoires manuscrits.)

METHOCHITE ou MÉTOCHITE (Théodore), grand logothète de l'empire deConstantinople, sous Andronic l'Ancien, et Michel Paléologue, dans les treizième et quatorzième siècles, était un des plus savans Grecs de son temps. Son érudition le fit appeler une bibliothèque vivante. Il mourut au mois de mars 1332, et laissa plusieurs ouvrages estimés dont les principaux sont : un abrégé de l'Histoire romaine, depuis Jules-César jusqu'à Constantin-le-Grand, in-4°. 2°. L'histoire sacrée, en deux livres. 3°. L'histoire de Constantinople, etc. Nicéphore Grégoras, disciple de Méthochite, prononça son oraison funèbre, et parle souvent de lui, *lib.* 7, 8 et 9. (Jean Canta-

cuzène, *lib.* 1, *hist. c.* 59, *et lib.* 2, *cap.* 1. Meursius, *in not. ad Metoch.* Vossius, *de Hist. lat.*)

METHODE, surnommé *Eubule*, (saint), évêque d'Olympe, puis de Tyr, docteur de l'Église et martyr, nous est moins connu par ses actions, que par ses écrits. On ne sait rien de son pays, de sa naissance, ni de son éducation. Il fut d'abord évêque d'Olympe, ville maritime de Lycie, et ensuite de Tyr en Phénicie. Plusieurs veulent qu'il l'ait été aussi de Patare dans la Lycie, soit que la ville d'Olympe et de Patare fussent jointes ensemble, soit que Patare se nommât aussi Olympe, à cause qu'elle était bâtie sur une montagne de ce nom. On croit que saint Méthode succéda à saint Tyrannion, évêque de Tyr, qui fut noyé dans la mer de Syrie, près d'Antioche, sous Dioclétien, et qu'il parvint aussi à la couronne de martyre par l'épée des persécuteurs à Chalcide, l'an 311 ou 312. Les Grecs l'honorent le 20 de juin, et les latins le 18 de septembre. Il écrivit un grand ouvrage contre Porphyre, philosophe païen; un excellent Traité de la résurrection contre Origène; un autre de la Pitonysse contre le même; un livre intitulé le Banquet des vierges; un du libre arbitre; des Commentaires sur la Genèse et sur les cantiques, et plusieurs autres ouvrages qu'on avait du temps de saint Jérôme. Nous n'avons plus aujourd'hui que le banquet des vierges qui a été donné pour la première fois par Leo Allatius, à Rome, en 1656, in-8°. Le père Pierre Poussines, jésuite, le traduisit de nouveau, et le fit imprimer à Paris au Louvre en 1657, in-folio. Le père Combefis en entreprit une troisième édition en 1672, qu'il enrichit de diverses notes sur les endroits difficiles, et y joignit les autres fragmens des œuvres de ce père, qu'il avait publiés en 1644, avec celles de saint Amphiloque et d'André de Crète. Il se trouve aussi dans la bibliothèque des Pères, à Lyon en 1677, in-folio. Il a été traduit en français par M. Tronchoi, chanoine de Laval; mais cette traduction n'a point été imprimée. Le festin des vierges est un dialogue, dans lequel on introduit une femme appelée Grégorium, qui raconte à Eubulus les discours qui avaient été tenus dans une assemblée de dix vierges, qu'elle avait appris de Theopatra. Ce dialogue est plein d'allégories et de passages de l'Écriture, expliqués en un sens mystique. On y fait voir l'excellence de la virginité sans blâmer le mariage, modération assez rare aux anciens. Le Traité de la résurrection était aussi écrit en forme de dialogue, entre Aglaophon qui soutenait avec Origène, que l'homme ne ressusciterait pas avec sa chair, et Proclus et Methodius ou Eubulus qui soutenaient le contraire. Le Traité du libre arbitre était encore composé en forme

de dialogue, entre un Valentinien qui prétendait que la matière éternelle était la cause du mal, ou du péché, et un catholique qui prouvait qu'il ne peut y avoir deux principes éternels. Photius rapporte quelques extraits d'un Traité de Methodius sur les choses créées, et Théodoret cite un sermon de lui sur les martyrs. Le sermon sur la naissance de Jésus, et sur la présentation au temple, intitulé, touchant Siméon et Anne, que le père Combefis lui attribue, n'a point été cité par les anciens, ni rapporté par Photius. Le père Combefis lui attribue encore, sur l'autorité d'un manuscrit de la bibliothèque du roi, un sermon touchant la fête des Rameaux, qui avait été imprimé sous le nom de saint Chrysostôme par Savilius. Mais si ces deux sermons sont véritablement de lui, il faut dire qu'on y a ajouté quelque chose, parce qu'il y est parlé trop clairement de la Trinité, de l'incarnation, de la divinité du Verbe, de la virginité de Marie, du péché originel. Les prophéties de l'antechrist qui se trouvent sous son nom dans la bibliothèque des Pères, ne sont pas de lui, non plus que quelques extraits peu considérables, rapportés par saint Jean Damascène et par Nicetas. Il faut mettre au même rang une chronique dont nous avons quelques extraits dans Mariânus Scotus et Martinus Polonus. Ces ouvrages peuvent être de quelque Méthode différent du martyr, comme aussi l'histoire de la translation de la sainte Face, qu'on dit avoir été apportée à Rome, sous l'empire de Tibère. Saint Méthode a enseigné l'opinion des millenaires. Quelques critiques ont cru aussi qu'il ne s'est pas toujours bien expliqué sur le Verbe éternel, ni sur la procession des personnes divines, et qu'il a tenu avec Origène, qu'il a tant combattu d'ailleurs, la préexistence des âmes avant leur entrée dans les corps, et le changement des hommes bienheureux en la nature des anges. Mais au reste sa doctrine est saine et exempte de quelques erreurs communes parmi les anciens, particulièrement touchant la virginité de Marie, le péché originel, les anges gardiens, etc. Saint Jérôme a loué l'élégance et la politesse de ses écrits; il y a reconnu un grand fonds d'érudition, une belle connaissance des lettres humaines, de l'antiquité et de la philosophie; il le trouvait éloquent ou disert dans des sujets qui ne demandent pas l'éloquence des orateurs: c'est peut-être ce qui a fait dire à d'autres qu'il avait le style asiatique; c'est-à-dire, diffus ou empoulé, outre qu'il a paru trop fécond en figures, similitudes et en allégories. (Saint Jérôme, *Vir. illustr.*, c. 83, et *epist.* 84. Cave, Histoire littéraire, p. 75. Dupin, Bibliothèque, t. 1, p. 600. Tillemont, Mémoire ecclésiastique, t. 5, p. 467. Baillet, t. 3, 18 septembre. D. Ceillier, Hist. des Aut.

sacr. et ecclés. t. 4, p. 26 et suiv.)

METHODE (saint), confesseur et patriarche de Constantinople, était de l'une des plus nobles familles de Syracuse dans l'île de Sicile : lorsqu'il eut fini ses études, ses parens l'envoyèrent à la cour de Constantinople qu'il quitta pour embrasser la vie religieuse dans le monastère de Chenolac, ou du lac des Oyes, bâti par saint Étienne le jeune, du temps de l'empereur Léon l'Isaurien. Saint Nicephore, patriarche de Constantinople, ayant connu son mérite, l'incorpora au clergé de son église, et l'envoya à Rome en qualité de son apocrisiaire ou de son nonce vers l'an 817, pour soutenir la cause des catholiques persécutés par l'empereur Léon l'Arménien qui s'était déclaré contre le culte des images. Il retourna à Constantinople l'an 821, ou selon d'autres, l'an 828 seulement, et y fut mis en prison par les ordres de l'empereur Michel-le-Bègue plus ennemi encore des saintes images que Léon. Théophile, fils et successeur de Michel, lui donna la liberté vers l'an 830, et l'envoya ensuite en exil l'an 834 dans une île où il le fit renfermer dans un tombeau avec deux voleurs. Rappelé de son bannissement en 842, sous le règne de Michel III, fils et successeur de Théophile, il fut élu patriarche de Constantinople à la place de Jean, l'un des principaux fauteurs de l'hérésie, que l'impératrice Théodore, régente de l'empire, fit déposer; et il n'eut pas plutôt reçu l'ordination, qu'il tint un concile d'évêques catholiques, et travailla de toutes ses forces à détruire les vices et l'erreur. Le faux patriarche Jean ne tarda pas à former contre lui une cabale de gens sans foi et sans honneur qui l'accusèrent d'adultère. Il triompha de la calomnie en faisant voir qu'il était même incapable d'aucun crime de l'espèce de celui dont on l'accusait, et sut encore triompher de tout ressentiment en obtenant la grâce de ses calomniateurs. Il vécut depuis cet événement mémorable dans une application continuelle aux devoirs de son ministère, et mourut saintement le 14 de juin de l'an 846 ou 847. Il composa la vie de saint Denis l'Aréopagite. On lui attribue encore les fragmens d'un sermon sur la croix de Jésus-Christ, rapporté par Gretser; un panégyrique de sainte Agathe donné en latin par le père Combefis dans sa bibliothèque des prédicateurs. Quelques-uns lui attribuent aussi le sermon sur Siméon, et celui sur le dimanche des Rameaux, que le père Combefis a rapporté parmi les œuvres de l'ancien Methodius. (Cedrène, Nonare, et les autres écrivains de l'Histoire bizantine. Cave. Dupin, Bibliothèque, neuvième siécle. Baillet, t. 2, 14 juin.)

METHODISTES, secte nouvelle d'Angleterre, qui a pris sa naissance dans l'université d'Oxford. Elle est composée d'hom-

mes et de femmes qui s'assemblent deux fois la semaine pour prier, chanter des pseaumes, se confesser les uns aux autres, même les femmes aux femmes. Ces sectaires se disent inspirés, et font profession d'une vie fort austère. Ils poussent le calvinisme sur les matières de la prédestination et de la grâce jusqu'à l'excès. On les appelle méthodistes, parce qu'ils se vantent d'avoir trouvé une méthode ou une voie particulière pour arriver au salut. Leur plus célèbre prédicateur est Georges de Whitefield, dont on trouve l'histoire dans la bibliothèque britannique. L'évêque de Londres écrivit en 1739 une lettre pastorale aux fidèles de son diocèse, pour les prémunir contre cet esprit d'enthousiasme, dont on donne un extrait dans la bibliothèque britannique, ou histoire des ouvrages des savans de la Grande-Bretagne, pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1739, t. 14, art. 4.

METHONE, ville de la Messenie dans le Péloponèse, avec titre d'évêché de la province d'Hellade, sous la métropole de Patras, au diocèse de l'Illyrie orientale. C'est aujourd'hui Modon dans la province de Belvedère, sons la domination des Turcs, depuis Bajazet II. Cette ville est assez considérable par son commerce. Elle a un port fort ample, et elle est défendue par une bonne citadelle : il y a eu les évêques suivans :

1. Tychicus, souscrivit à la lettre du concile de Sardique.

2. Athanase, assista au concile de Photius après la mort desaint Ignace. On trouve dans les actes des saints, au 31 janvier, un éloge funèbre à l'honneur du bienheureux Athanase, évêque de Méthone.

3. Nicolas, siégeait en 1166. On lui attribue un petit ouvrage sur l'Eucharistie, qui a pour titre : *De corpore et sanguine Christi*, etc., et quelques autres écrits contre les latins.

4. Antoine dont le savant Nicolas Comnène cite quelques discours sur la pénitence. (Papadopoli, *in prænot. mystagog.*)

5. Michel, vivait sous Philothée, patriarche de Constantinople. Il a écrit contre les palamites, suivant le même Nicolas Comnène, *loc. cit.*

6. N..., qui alla au-devant de Joseph, patriarche de Constantinople, lorsque ce prélat débarqua à Methone en allant au concile de Ferrare.

7. Joseph, assista au concile de Florence. Il est auteur d'une réfutation de quelques écrits de Marc d'Éphèse, contre l'union de l'Église grecque avec la latine.

8. Anthima; il est fait mention de ce prélat dans Nicolas Comnène. (Papadopoli, *in prænost. mystagog.*, p. 191.)

9. Théophane, que Léon Allat, *lib.* 3 *de consens.*, *cap.* 11, met au nombre des évêques grecs qui de son temps, savoir avant le milieu du dix-septième siècle, allèrent à Rome pour

s'unir de communion avec le saint-siége. (*Or. ch.*, t. 2, p. 231.)

Évêques latins.

1. Jean ou Joseph, siégeait sous Innocent III en 1210 et 1242.

2. Léonard Parapus, oncle de Boniface VIII, évêque d'Alatri, puis d'Aversa, transféré à Capoue en 1300, devint cardinal-évêque d'Albano, et fut aussi évêque de Méthone.

3. Gilles de Ferrare, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé au siége de Grado en 1291 par Boniface VIII, fut fait patriarche d'Alexandrie, et commendataire de l'église de Méthone par Clément V, en 1310.

4. Ange Ier, transféré à Grado en 1310.

5. Thomas Falerius, de Venise, transféré à l'église de sa patrie en 1390.

6. Louis Maurocène, Vénitien, transféré du siége de Justinopolis à celui de Méthone en 1391.

7. Antoine, nommé en 1405.

8. Laurent, de Venise, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, en 1410, suivant Léon Allat, ou en 1411, suivant Fontana.

9. Paul Joannis, que Léon Allat a omis, et que Ughel, t. 5. *Ital. sac. vet. edit.*, *col.* 1422, dit avoir été transféré de l'église de Chiusi à celle de Méthone en 1410. Ces deux évêques, Laurent et Paul, avaient été nommés à l'église de Méthone en temps de schisme; savoir, Laurent par Jean XXIII, et Paul par Grégoire XII.

10. François de Franciscis, élu en 1415, suivant Léon Allat.

11. Jacques de Foligno, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, transféré de l'église de Nocera à celle de Méthone, sous Martin V, après l'an 1417. (Ughel, t. 1, col. 1122, *vet. edit.*)

12. Martin, nommé en 1428. (*Leon Allat.*)

13. Gabriel de Gabrielis, noble Vénitien, en 1431, transféré à l'église de Justinopolis en 1448, eut pour successeur Marc, nommé la même année 1448.

14. Ange, succéda à Marc en 1459.

15. Louis le Long, Vénitien, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé en 1466, mort en 1475.

16. Orewin, de l'Ordre des Frères prêcheurs, en 1476.

17. André Falconis.

18. Antoine de Avila, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, en 1506. (*Oriens chr.*, t. 3, p. 1031.)

METHYMNE, ville épiscopale de l'île de Lesbos, une des Cyclades, sous la métropole de Rhodes, au diocèse d'Asie. Elle est située dans la partie orientale de l'île. Il paraît par les actes des conciles qu'elle fut érigée en archevêché avant l'an 869, et qu'elle obtint ensuite la dignité métropolitaine dont elle jouit encore aujourd'hui. Elle est la cinquantième métropole dans les anciennes notices, et la soixante-seizième dans celle

de l'empereur Léon, surnommé le Sage. Voici ses évêques :

1. Christodore, souscrivit à la relation du concile de Constantinople au pape Hormisdas, touchant l'ordination du patriarche Épiphane.

2. André, assista et souscrivit au sixième concile général.

3. Théophylacte, aux canons *in Trullo*.

4. Eustrathius, au septième concile général.

5. Jacques, au huitième concile général, tenu à l'occasion de saint Ignace, patriarche de Constantinople.

6. Georges, souscrit à la déposition du patriarche Côme *Atticus*.

7. Michel 1er, au concile du patriarche Luc Chrysoberge en 1155.

8. Nicolas, au concile tenu sous le même patriarche, en 1167.

9. Théodoret, au concile du patriarche Michel Anchiale, en 1171.

10. N...., siégeait sous l'empereur Isaac-Ange Comnene.

11. Michel II, assista au concile du patriarche Manuel Charitopule en 1220.

12. Malachie, souscrivit en 1341 à la condamnation de Barlaam et d'Acyndyne, et à la déposition du patriarche Jean Calecas en 1347. Ces prélats furent déposés à cause qu'ils ne favorisaient pas les erreurs des palamites.

13. Hippolyte, transféré à l'église de Chio après l'an 1560.

14. Neophyte, siégeait en 1576.

15. Gabriel, uni de communion avec l'Église romaine, siégeait vers le milieu du dix-septième siècle.

16. Cornelius, sous le patriarche Parthenius 1er, en 1643.

17. Anthime, en 1721. (*Oriens chr.* t. I, p. 961.)

METOPOSCOPIE, art qui enseigne à connaître le tempérament et les mœurs des personnes par la seule inspection des traits du visage. *Metoposcopia.* Cet art est fort incertain, et M. de la Chambre, dans son Traité de l'art de connaître, a raison de l'appeller l'art de faire des jugemens téméraires, parce que les traits du visage trompent souvent.

METRA, ville épiscopale de la province d'Europe, sous la métropole d'Héraclée, située aux environs de Constantinople. Nous en connaissons trois évêques, dont le dernier gouvernait aussi l'église d'Athyre en 1564.

1. Constantin, assista au septième concile général.

2. Grégoire, au concile de Photius.

3. Procope, souscrivit à la déposition du patriarche Joasaph en 1564, et assista en 1572 au concile du patriarche Hieremie contre les Simoniaques. (*Or. chr.* t. I, p. 1149.)

METRACHA, ville de la province de Zichie. Elle fut érigée en métropole et unie à celle de Zichie, ville capitale de la pro-

vince du même nom. (*Voyez* Zichie.)

METRE, martyr et compagnon de sainte Apollonie ou Apolline. (*Voyez* Apollonie.)

METRÈTE, *metreta*, sorte de mesure grecque qui contenait cent ou quatre-vingt-dix livres de liqueur, qui peuvent se réduire à soixante livres de France, parce que la livre d'Athènes était un peu moindre que celle de Paris. Dans les deux endroits de l'Ancien-Testament, où l'auteur de la vulgate employe le nom de *metreta*, l'hébreu porte *bathe*, qui était une grande mesure creuse contenant vingt-neuf pintes, chopine, demi-setier, un poisson et un peu davantage; ce qui revient à peu près à la metrete des Grecs. (2 Par. 2, 10 et 4, 5. D. Calmet, Dictionn.)

METRI, hébr., *pluie*, du mot *matar*, un des aïeuls de Saül. (1 *Reg.* 10, 21.)

MÉTROCOMIE, *metrocomia*. Ce terme signifie dans l'histoire ecclésiastique un bourg qui en a d'autres sous sa juridiction. Ce que les métropoles étaient parmi les villes, les métrocomies l'étaient parmi les bourgs à la campagne; et ces métrocomies avaient un chorévêque qui y résidait.

MÉTRODORE, martyr et compagnon de saint Pione. (*Voyez* Pione.)

Métrodore avait composé un cycle pascal que nous n'avons plus. Photius, qui parle de cet auteur, dit qu'il ne savait quel il était, ni en quel temps il avait écrit. (M. Dupin, dans sa Table des Aut. ecclés., le fait vivre au sixième siècle.)

MÉTROPHANE (saint), évêque de Byzance ou Constantinople, gouverna cette église depuis l'an 313 jusqu'en 323, selon la chronique paschale. Nous ne savons rien de ses actions particulières. Le martyrologe romain le qualifie de confesseur insigne, et les menées des Grecs marquent sa fête au 4 de juin. (Bolland. 4 juin. Baillet, *ibid.*)

MÉTLOPHANE DE SMYRNE, dont Gesner fait mention, avait écrit un Traité du Saint-Esprit. (Gesner, *in Biblioth.*)

MÉTROPOLE, *metropolis*. Ce mot qui vient des Grecs, signifie chez eux une ville mère, c'est-à-dire d'où sortaient les colonies qui allaient habiter d'autres terres. Les villes de ces colonies étaient comme les filles de la ville mère. Dans la suite les Romains appelèrent *Métropole* la ville capitale ou principale d'une province. Le gouvernement ecclésiastique ayant imité le civil, les églises de ces villes capitales furent appelées métropoles, et les siéges épiscopaux établis dans ces métropoles furent appelés métropolitains.

MÉTROPOLITAIN, *Metropolitanus*. Il se dit de l'archevêque, et de son église cathédrale. L'empire romain ayant été divisé en treize diocèses et en cent vingt provinces, chaque diocèse et chaque province avait une métropole ou ville capitale qui était la résidence du proconsul, ou du

vicaire de l'empire. L'Église adopta cette division en érigeant dans les villes capitales des évêques qui prirent le nom de métropolitains, et cette érection qui est de la fin du troisième siècle, fut confirmée par le concile de Nicée. C'est ce qu'on peut dire de plus probable à ce snjet, quoiqu'Usserins et M. de Marca soutiennent que c'est un établissement des apôtres. Les distinctions de métropolitain et de primat ne commencèrent qu'au cinquième siècle dans les Gaules. Alors les évêques de Tienne et d'Arles se disputèrent le droit d'ordination des évêques de la province qui appartenait aux métropolitains, ainsi que le droit de préséance sur tous les autres évêques de la province; celui de convoquer le concile provincial, et l'intendance générale sur toute la province, pour veiller à ce que la foi y fût maintenue, et la discipline observée. (Dupin, *De antiquâ Ecclesiæ disciplinâ*. Thomassin, Discipline ecclés.)

Ce que nous venons de dire des métropoles relativement à la division de l'empire romain en diocèses, en provinces et en villes capitales ou métropoles, est ce que pensent communément les Savans à ce snjet. Mais M. Scipion Maffei, dans sa Vérone illustrée, imprimée à Vérone en 1732, prétend que les provinces romaines n'avaient point de ville capitale, et soutient qu'on a confondu jusqu'ici les provinces géographiques avec les provinces romaines, qui n'étaient qu'une étendue arbitraire de pays soumise à un président. De-là vient, continue-t-il, que tout le monde a cru que les métropoles géographiques étaient aussi des métropoles romaines, c'est-à-dire, des lieux où étaient le siége et le centre du gouvernement. Mais l'ordre de ce temps-là était fort différent du nôtre. Car il y a deux circonstances qui, pour l'ordinaire, caractérisent les capitales: la résidence fixe de celui qui gouverne avec autorité la province, et la stabilité du tribunal souverain de judicature. Or, au temps des Romains, le président de la province était au contraire obligé de ne faire jamais un long séjour dans une même ville, mais de parcourir toutes celles de la province, et le tribunal souverain de la judicature était établi, non dans une seule ville, mais dans plusieurs, et il y avait quelquefois jusqu'à dix de ces villes destinées à cet usage. De cette façon, il paraît que dans les provinces des Romains, il n'y avait point de capitales dans le sens où on les prend aujourd'hui. L'auteur observe, que faute d'y avoir fait attention, les plus grands écrivains sont tombés dans plusieurs mécomptes en traitant de la jurisprudence, de la hiérarchie ecclésiastique, de la chronologie, de la géographie, des médailles et des inscriptions. De-là vient, dit-il, que personne a jusqu'ici si peu entendu certaines lois, particulièrement celles des

novelles de Justinien, pour avoir mal pris le nom de métropole, qu'on ne sait comment expliquer ce qu'avancent plusieurs auteurs, qu'il y avait plusieurs métropoles dans la même province. Mais cela deviendra très-intelligible lorsqu'on saura qu'une province romaine comprenait plusieurs pays ou provinces géographiques, chacune desquelles avait sa propre métropole. (Journal des Savans, 1736, mois de janvier, p. 49 et 50.)

MÉTROPOLIS, ville épiscopale de la province d'Asie, au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Ephèse. Ptolomée la donne à la Lydie. Elle a eu pour évêques :

1. Marcellin, assista et souscrivit au concile de Chalcédoine.

2. Jean, au concile de Photius. (*Oriens christianus*, t. 1, p. 708.)

MÉTROPOLIS, ville épiscopale de la province de Pisidie, sous la métropole d'Antioche, au diocèse d'Asie. Voici ses évêques :

1. Polycarpe, parmi les pères du concile de Nicée.

2. Eustathius, parmi ceux du premier concile général de Constantinople.

3. Heorticius, assista au concile de Chalcédoine.

4. Monophile, souscrivit à la lettre du concile de Pisidie à l'empereur Léon, au sujet du meurtre de saint Proter d'Alexandrie.

5. Jean, souscrivit à la rélation que le concile de Constantinople fit au patriarche Jean, touchant Sévère d'Antioche, et les autres hérétiques. (*Ibid.* p. 1056.)

MÉTROPOLIS, ville épiscopale de la province de Thessalie, sous la métropole de Larisse, au diocèse de l'Illyrie orientale. On trouve un de ses évêques nommé Marc, parmi les Pères du premier concile de Nicée. (*Oriens chr.* t. 2, p. 122.)

MEUBLES, sont tout ce qui se peut transporter d'un lieu en un autre, sans être détérioré ; ainsi de l'argent comptant, des meubles meublans, bestiaux et autres choses semblables, ont la nature de meubles. Les rentes constituéessont mobiliaires dans quelques coutumes, et principalement dans celles des Pays-Bas. A Paris, elles sont immeubles, ainsi que les promesses de passer contrat de constitution ; mais dans toute la France les rentes foncières sont immeubles.

On fait beaucoup de distinction entre les meubles, et les immeubles, parce que les immeubles en général sont susceptibles d'hypothèque, et qu'ils reçoivent d'ailleurs accidentellement la qualité de propres, dont les possesseurs ne peuvent disposer par testament que d'une partie, suivant la plupart des coutumes ; au lieu que les meubles sont réputés acquêts dans tous les pays, et qu'ils forment toujours des biens libres qui ne sont susceptibles d'hypothèque que quand la loi municipale les y soumet, comme jadis en Breta-

gue, en Normandie, dans le pays de droit écrit, etc. De ce que les meubles ne sont pas susceptibles d'hypothèque, il s'ensuit que le créancier qui a été payé le premier de son dû par son débiteur, ou par exécution et vente de ses meubles, ne doit pas rapporter aux créanciers antérieurs ce dont il a été payé, parce qu'il n'a reçu que ce qui lui était dû. Il faut excepter le cas de déconfiture, où chacun vient à contribution au sol la livre sur les biens meubles du débiteur. (M. de Ferrière, Dictionnaire de Droit et de Pratique, au mot *Meubles*. M. Denisart, Collection de jurisprudence, au même mot.)

Autrefois les meubles des gens d'église ne pouvaient être exécutés. Mais par l'article 28 de l'ordonnance d'Orléans de 1560, et par l'article 57 de celle de Blois, il n'y avait de privilégiés que les meubles des ecclésiastiques qui servent au service divin, les meubles nécessaires dans leur domestique, leurs vêtemens nécessaires, leurs livres. (Mém. du clergé, t. 6, p. 55 et 56.)

MEUN, lieu de France sur la Loire. Il y eut un concile l'an 891 (*Concil. magdunense.*), dans lequel on régla, aux instances de Vaultier, archevêque de Sens, que dorénavant l'abbé de Saint-Pierre de Sens serait élu par les suffrages libres des moines. (*L.* 9. *H.* 6.)

MEURIS, martyre de Gaze en Palestine, fut couronné par l'épée, durant la persécution de Dioclétien, continuée par Galère Maximien et par Maximin Daïa. Avec elle souffrit sainte Thée sans mourir actuellement dans les supplices qu'on lui fit endurer. L'auteur de la vie de saint Porphyre, évêque de Gaze, nous apprend que les reliques de ces deux saintes étaient dans une église de la ville dédiée sous le nom du martyr saint Timothée qui avait souffert durant la même persécution, qu'elles. Leur nom est dans le martyrologe romain moderne, qui donne la qualité de martyre à sainte Thée comme à sainte Meuris. (Tillemont, Mém. eccles. t. 5, dans la vie de saint Arrien, gouverneur de Thébaïde. Baillet, 3, t. 19 décembre.)

MEURISSE ou MEURIESE (Martin), de l'Ordre des Frères Mineurs, évêque de Madaure, *in partibus infidelium,* en Afrique, suffragant de Metz, était natif de Royes en Picardie. Il fut docteur de Paris, et professeur en Théologie. Il mourut l'an 1649, et laissa quelques ouvrages latins et français. Les premiers sont : 1°. *Rerum metaphysicarum libri tres ad mentem doctoris subtilis, Parisiis apud Dionisium,* Moreau *an.* 1623. 2°. *Tractatus de Trinitate*, ibid. *apud Carolum* Bovillard, 1631, in-8°. 3°. *De virtutibus cardinalibus, Parisiis* 1635. 4°. *Statuta secundæ synodi metensis*, à Metz 1633. Les ouvrages français sont : 5°. l'Histoire des évêques de l'Église de Metz, imprimée à Metz, in-folio, en 1634. 6°. His-

toire de la naissance, du progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz et le pays Messin, à Metz en 1642, selon M. Dupin, ou 1670, selon Dom Calmet : c'est peut-être une seconde édition. 7°. Apologie de l'adoration et élévation de l'hostie et des prières publiques de l'Église catholique en latin, contre une réplique du sieur Bugner, ministre, à Paris, 1620. Le père Jean de Saint-Antoine attribue aussi au P. Meurisse un Traité, *De sacrosancto et admirabili Eucharistiæ sacramento*, imprimé à Paris, chez Louis Boulanger, en 1628, in-8°. M. de Madaure était savant et zélé : les religieuses bénédictines de Montigny, près la ville de Metz, lui étaient redevables de leur fondation. Ceux qui achètent son histoire de Metz, doivent faire attention que dans la plupart des éditions, il manque sept à huit feuillets, qui sont les estampes des antiquités de la ville de Metz. (Dom Calmet, Biblioth. lorr. Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, col. 2117. Le père Wadingue, *de Script. ord. min.*, pag. 251. Le père Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. francis.*, tom. 2, p. 337.)

MEUSNIER (M.), procureur du roi au présidial de Tours. Nous avons de lui : un Discours sur la religion et sur la probité, in-folio, un autre, sur l'union, et un autre, sur le travail, tous trois prononcés à l'ouverture du palais. (Journal des Savans, 1724 et 1727.)

MEVAINA, ancienne ville épiscopale d'Italie. (*Voyez* Bevaqua.)

MEXIQUE ou MEXICO, *Mexicum*, capitale de toute la nouvelle Espagne, et la plus considérable du Nouveau Monde, est située presqu'au milieu d'un lac d'eau salée, qui a sept lieues de long, autant de large, et douze de circuit. Les rues sont fort larges et fort propres. On y compte environ quatre-vingt-dix mille habitans, parmi lesquels il n'y a que dix mille blancs; le reste est composé d'indiens, de nègres amenés d'Afrique, de mulâtres, de métis, et autres nés du mélange de ces différentes nations. On compte plus de cinquante églises à Mexique, toutes également belles et très-riches. La cathédrale a un chapitre composé de cinq dignités, de neuf chanoines et de quarante autres bénéficiers. Elle fut érigée en évêché en 1527, et en archevêché l'an 1592. L'archevêque du Mexique se qualifie primat de l'Inde occidentale. La plupart des églises appartiennent aux réguliers qui y ont cinquante-une maisons ou couvens de l'un ou de l'autre sexe ; savoir, vingt-neuf d'hommes et vingt-deux de filles. Les jésuites y avaient cinq maisons; les augustins quatre couvens; les dominicains deux dans la ville, et un au-dehors; les observantins deux ; les carmes déchaussés un dans la ville et un autre au-de-

hors. Il y a une université célèbre à Mexique, établie en 1531 par l'empereur Charles v. Il y a aussi un tribunal de l'inquisition.

Evêques de Mexico.

1. Jean du Sumarraga, de Biscaye, fut sacré premier évêque de Mexique l'an 1527. Il fonda plusieurs maisons religieuses et plusieurs hôpitaux, et mourut l'an 1548.

2. Alphonse de Montufar, dominicain, se rendit recommandable surtout par sa charité envers les pauvres, et mourut l'an 1569.

3. Pierre de Moya, inquisiteur de Murcie, président de l'audience royale de Mexique, en fut fait évêque l'an 1572; il obtint du pape Grégoire x un grand nombre de reliques, et mourut l'an 1587.

4. Alphonse Fernandez, inquisiteur et doyen de l'église de Mexique, en fut élu premier archevêque l'an 1592; il mourut l'an 1596.

5. Garcias de Sainte-Marie, de l'Ordre de Saint-Jérôme, né à Alcala, fut sacré archevêque l'an 1601, et mourut l'an 1606.

6. Garcias d'Enguera, dominicain, fut archevêque et vice-roi de Mexique.

7. Jean Perez de Cerna, professeur de l'université de Valladolid, fut élu archevêque de Mexique l'an 1613; on le transféra à Zamora où il mourut en 1631.

8. François Manso, professeur en droit canon dans l'université de Valladolid, et abbé de Saint-Adrien, fut élu archevêque de Mexique l'an 1629, et transféré dans la suite à l'église de Carthagène en Espagne.

9. François Berdugo, professeur en droit canon dans l'université de Séville, d'abord évêque de Guamanga, fut élu archevêque de Mexique après François Manso; mais il mourut avant d'avoir reçu ses bulles.

10. Félicien de la Vega, chanoine de Lima, fut transféré de Popaya à Mexique l'an 1639, et y mourut la même année.

11. Jean de Magnosca, inquisiteur de Lima, fut élu archevêque de Mexique l'an 1643.

Conciles de Mexique.

Le premier se tint l'an 1524 ou 1525; on y définit que les Mexicains qui suivraient la religion catholique seraient obligés d'abandonner leurs femmes à l'exception d'une seule.

Le second, l'an 1585, Pierre Moya de Contreras, archevêque de la ville de Mexique, s'y trouva avec ses suffragans, et y fit, de concert avec eux, plusieurs beaux règlemens à l'usage des indiens convertis à la foi, renfermés dans cinq livres, divisés par différens titres, et tirés presque tous, tant du concile de Trente que des autres conciles provinciaux et diocésains. Ils furent approuvés du pape, et imprimés pour la première fois en 1620. (*L.* 15. *H.* 10.)

MEYER (Jacques), prêtre,

né le 17 janvier 1491, à Ulterne, dans le territoire de Bailleul, en Flandre, étudia en philosophie et en Théologie dans l'université de Paris. Il enseigna depuis à Ypres et à Bruges où il eut un bénéfice dans l'église de Saint-Donatien, et à Blankenberg où il mourut au mois de février 1552, âgé de soixante-un ans. Il composa divers ouvrages, entr'autres, *hymni*, *carmina*, etc. Un des plus considérables est son *Chronicon Flandriæ ab anno Christi* 445 *usque ad annum* 1476, à Anvers, 1561, et à Francfort, 1580. Il y en avait eu une première édition dès 1538; mais les deux autres sont meilleures et plus amples. L'auteur s'y déchaîne contre la France dans toutes les occasions. (Le Mire, *in elog. belg. et de script. sæculi* 16. Valère-André, *Biblioth. belgiq.*)

MEYER (Livinius de), jésuite flamand, né à Gand le 25 février 1655, entra dans la société le 26 septembre 1673, où il enseigna les humanités, la philosophie et la Théologie : il fut ensuite préfet des classes supérieures, et recteur du collége de Louvain où il mourut le 19 mars 1730, en laissant plusieurs écrits de sa façon : 1°. *De irâ, libri tres*, en vers élégiaques, à Anvers, 1694, in-4°. 2°. *De operibus pœnalibus sacramenti pœnitentiæ, et certitudine morali tractatus, rigori quorumdam circà baptismum laboriosum oppositus*, à Louvain, 1696, in-8°. 3°. *Praxis et doctrina communis Ecclesiæ absolvendi mox peccatores ordinarios vindicata adversùs doctrinam de laborioso baptismo, ejusque appendicem : cum animadversione in epistolam, cui titulus :* Lettre d'un docteur catholique au père Cyprien, etc., à Louvain, 1697, in-8°. 4°. *Confutatio libelli* cui titulus : *Responsio brevis Joannis Opstraët S. T. L. ad libellum*, cui titulus : *Praxis et doctrina communis*, etc., à Cologne, 1697, in-8°. 5°. *Poëmaticum libri sex*, à Bruxelles, 1703, in-8°. 6°. *Historiæ controversiarum de divinæ gratiæ auxiliis sub summis pontificibus Sixto* V, *Clemente* VIII, *Paulo* V, *libri sex.... autore Theodoro Eleutherio Theologo*, à Anvers, 1705, in-folio. Cet ouvrage est contre les actes de Thomas Lemos, et contre l'histoire *de auxiliis* du père Serry, dominicain. 7°. *De mente concilii tridentini circà gratiam physicè prædeterminantem dissertatio*, 1°. *autore Liberio Gratiano Theologo, contrà librum qui sub nomine Antonii Reginaldi nuper prodiit*, à Anvers, 1707 et 1719, in-8°. *Dissertatio secunda quâ argumenta Antonii Reginaldi ex concilio trid. refelluntur*, etc., à Bruxelles, 1708, in-8°, et 1709. *Dissertatio tertia contra eumden librum*, etc., à Bruxelles, 1708 et 1709. 8°. *De Pelagianorum et Massiliensium contrà fidem erroribus, dissertatio quarta, quâ Jansenii et aliorum in hâc materiâ errores refelluntur et confutantur*, à Bruxelles, 1709 et 1710, in-8°.

Prima appendix, quâ tertia dissertatio ab objectis vindicatur. Appendix secunda adversùs recentem Clementis XI *denuntiatorem schismaticum Ægidium* de Witte, *Theologum lovaniensem*, etc. 9°. *Epistola curiosa Theodori Eleutherii ad Fr. Norbertum* d'Elbecque *responsoria*, à Bruxelles, 1710, in-8°. 10°. *Parallelum antiquæ et præsentis Ecclesiæ in prescribendâ et exigendâ fidei formulâ adversùs hæreses exortas*, etc., à Bruxelles, 1711, in-12. 11°. *Responsio ad libellum Fr. Henrici à S. Ignatio*, cui titulus : *Græcis per se efficacis, sive augustinianothomisticæ adversùs injustam Jansenismi accusationem justa defensio, etc.*, à Bruxelles, 1715, in-8°. 12°. *Historiæ controversiarum de divinæ gratiæ auxiliis, etc., ab objectionibus R. P. Hyacinthi Serry vindicatæ, libri tres*, à Bruxelles, 1715, in-folio. 13°. *Questio theologica, an liceat juxtà mentem apostolicæ sedis, etc., jurare formulam Alexandri* VII, *retento interiùs obvio, proprio et naturali sensu quinque propositionum, quem reipsâ in libro Jansenii habent soluta*, à Bruxelles, 1716, in-4°. 14°. *De institutione principis libri tres*, ibid., 1716, in-4°. 15°. *Tractatus de schismate*, à Louvain, 1718, in-8°. 16°. *Dogma triplex à paucis Lovanii protestantibus assertum, utrique potestati ecclesiasticæ et seculari expendendum*, à Louvain, 1719, in-8°. 17°. *Statera protestantium in duobus primis ipsorum paragraphis expensa*, etc., à Louvain, 1719, in-8°. 18°. *Refutatio responsionis ad stateram*, etc., à Louvain, 1719, in-8°. 19°. *Appendix, quâ refutatur scriptum*, cui titulus, *fraus septuplex*, etc., ibid., 1719. 20°. *Causam Liberii et ariminensis concilii non favere, sed obesse causæ protestantium*, ibid., 1719, in-8°. 21°. *Appendix quâ refutatur scriptum*, cui titulus : *Advocatus.... è foro ad logicam detrusus*, à Louvain, 1719, in-8°. 22°. *Aurea sententia S. Aug. Româ rescripta venerunt, causa finita est, infaillibilitati summ. pontific. favere ostenditur;* etc., à Louvain, 1719, in-8°. 23°. *Ultimus conatus patroni protestantium circà causam S. Cypriani refutatus*, etc., ibid., 1719, in-8°. 24°. *Appendix, quâ fraus septuplex iterùm recocta refutatur*, etc., ibid., 1719, in-8°. 25°. *Patronus protestantium, in causâ liberii concilii ariminens.. ad extrema redactus*, ibid., 1719, in-8°. 26°. *Appendix, quâ refutatur appendix patroni protestant*, ibid., 1719, in-8°. 27°. *Eminent. Thomæ Philippo S. R. E. presbyt. card. de Alsatio de Boussu cardinalitiam dignitatem gratulatur provincia Flandro-Belgica S. J.* (en vers latins), à Malines, 1720, in-4°. 28°. *Ad Belgii episcopos elegiarum liber*, à Malines, 1723, in-4°. 29°. *Manifesta contradictio inter doctrinam Rom. PP. ex unâ parte, et doctrinam quæ recenter spargitur sub nomine Zegeri*

Bern. Van. Espen ex alterâ demonstrata, etc., à Louvain, 1725, in-4°. 30°. *Refutatio instrumenti appellationis à constit. Unig. interpositæ per pretensos Decanum, canonicos et capitulum eccl. ultrajectensis*, etc. 31°. *Epistolæ sex presbyteri lovaniens. ad presbyt. ultraject. romana catholicum, cum observationib. in 5, epistolas anonym. quæ adversus geminas dissertationes Hermanni Damen nuper prodierunt*, à Louvain, in-4°. 32°. *Dissertatio de referendis operib. in Deum, et de operib. infidelium*, à Louvain, 1727, in-4°. 33°. *Livini Meyerie è soc. Jesu poematum libri duodecim*, à Bruxelles 1727, in-8°. (Le père Oudin, jésuite, dans un mémoire latin communiqué à l'auteur du Moréri.)

MEYER (Jean), docteur en théologie, né à Blomberg en 1652, enseigna pendant quarante ans la langue hébraïque à Harderwick, et mourut en 1725. On a de lui, entr'autres ouvrages : 1. *uxor christiana sive de conjugio inter duos, neque incestu et divortiis dissertationes tres, in quibus varia Theologorum ac Jurisconsultorum judicia et ad dubios casus responsa, plurimaque Kareorum placita hactenùs non producta et rarissimis tum impressis tum manuscriptis libris citantur et expenduntur*, in-4°, à Amsterdam et à Paris, chez Daniel Horthemels, 1688. 2. *De origine et causis festorum, solemniumque dierum, quos olim Judæi in terra Chanaan, hodieque in exilio, agitare consueverunt, diatribe*, in-8°., à Amsterdam 1695, et réimprimé dans le premier tome du *thesaurus antiquitatum sacrarum*, etc., publié à Venise chez Jean Gabriel Hertz, in-fol. par les soins de M. Blaise Ugolin, en 1743. 3. *Dissertatio theologica, quâ propheticas visiones Ezechielis de templo, urbe et terræ israëlis distributione, novem extremis capitibus contentas, nundum impletas, sed olim implendas esse perspicuè demonstratur. Accedit figura quâ terræ, templi et urbis mensura declaratur*, à Harderwich, chez Pierre Sas, 1707, in-4°. (Journal des Savans, 1688, 1695, 1746 et 1708.)

MEYNIER (Bernard), jésuite, de Clermont en Auvergne, mort après l'an 1675, a laissé quelques traités de controverse en français, imprimés à Nîmes et à Poitiers. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, col. 2393.)

MEZA, hébr., *distillation* ou *aspersion*, du mot *naza*, quatrième fils de Rahuël, fils d'Esaü. (*Genes*. 36, 13.)

MEZAAB, hébr., *qui est doré*, du mot *zaab*, mère de Matred. (*Genès*. 36, 39.)

MEZANGUI (M. l'abbé François-Philippe), né à Beauvais le 22 août 1677. Nous avons de lui : 1°. La Vie de M. de Buzenval, évêque de Beauvais, avec un abrégé de la vie de M. Hermant, 1717, in-12. 2°. Abrégé de l'histoire et de la morale de l'Ancien-Testament, avec des éclaircisse-

mens et des réflexions, 9 vol. in-12. 1735 et suiv. Abrégé de la morale de l'Ancien-Testament, qui forme le dixième volume de cet ouvrage, 1753. 3°. Le Nouveau-Testament, avec des notes littérales pour en faciliter l'intelligence, 1739, in-12. Il a travaillé au missel et au bréviaire de Paris, publié sous M. de Vintimille. 4°. Lettres à un chanoine sur les nouveaux bréviaires; 1735, in-12. Exposition de la doctrine chrétienne, 1744 et 1754, 6 volumes in-12. 5°. Exercices de piété, tirées de l'Écriture-Sainte et des pères de l'Église, in-18. 6°. Vie des saints, avec des pratiques tirées du sujet même, et une prière courte qui renferme le fruit des vérités qu'on vient de lire. (M. Goujet a eu part à cet ouvrage.)

MEZGER (Paul), Allemand, de l'Ordre de Saint-Benoît. Nous avons de lui : Histoire sacrée de l'origine de la nation juive, de son progrès et de ses bonnes et mauvaises actions; des choses arrivées sous les patriarches, les chefs de sa nation, les juges, les rois, depuis Abraham jusqu'à la captivité de Babylone, en latin, à Augsbourg et à Dilingen, en 1700. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, col. 2792.)

MEZUZOTH, nom que les Juifs donnent à certains morceaux de parchemins, sur lesquels ils écrivent les commandemens de Dieu, et qu'ils enchâssent ensuite dans les poteaux de leurs maisons, prenant à la lettre ce que Moise leur ordonne dans le Deutéronome, en disant : *Vous n'oublierez jamais la loi de Dieu, vous la graverez sur les poteaux de vos portes.* (Deutér. 6, 9 et 11, 20.)

MIAMIN, hébr., *qui est adroit* ou *main droite*, du mot *jamin*, fils de Pharos, de la race sacerdotale. (1 Esdr. 10, 25.)

MIBAHAR, héb., *élu* ou *élection*, du mot *bahar*, choisir, fils d'Agaraï, un des braves de l'armée de David. (1 Par. 11, 38.)

MICAULT (Louis-François), né à Nuys en Bourgogne, fut d'abord capucin et ensuite religieux du Val-des-Choux. Il était docteur en Théologie et mourut en 1713, âgé de plus de soixante-douze ans, à Vaulse, prieuré du Val-des-Choux, dans le bailliage d'Avalon. Il a composé un ouvrage intitulé : Le Véritable abbé commendataire, ou le droit des commendes établi sur l'autorité du roi, le pouvoir du pape et le mérite des commendataires, à Dijon, chez Grangier, en 1674, in-12. Cet ouvrage fut supprimé par arrêt du parlement de Dijon. On a aussi de lui : la Science civilisée, ou dépaysée des écoles d'Athènes, à Châtillon-sur-Seine, en 1677. L'auteur prétend dans cet ouvrage dépayser la philosophie, c'est-à-dire, en lui ôtant ce que l'école lui donne de barbare, la mettre en état de paraître dans les compagnies les plus polies. Le père Micault composa encore sur la fin de ses jours un ouvrage qui est de-

meuré manuscrit, et qui est intitulé : Laissons le monde comme il est. C'est une peinture des abus qui se sont glissés dans tous les différens états de la vie, avec les moyens dont on peut se servir pour y apporter du remède. Chaque chapitre finit par ces mots : mais laissons le monde comme il est. (Journal des Savans, 1678, p. 113 de la première édition et 62 de la seconde. M. Papillon, Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne, in-folio, t. 2, p. 45.)

MICHA, hébr., *pauvre, humble*, du mot *macac*, fils de Meribaal ou de Miphiboseth. (2 *Reg*. 9, 12.)

MICHA, père d'Achobor. (4 *Reg*. 22, 12.)

MICHA, fils de Joël. (1 *Par*. 5, 5.)

MICHA, fils de Zechri, et père de Nathanias. (1 *Par*. 9, 15.)

MICHA, fils d'Oziel. (1 *Par*. 23, 20.)

MICHA, père d'Abdon. (2 *Par*. 34, 20.)

MICHAEL, hébr., *qui est semblable à Dieu*, de la conjonction *mi, qui*, et du mot *co, de même* ou *semblable*, père de Sthur. (Num. 13, 14)

MICHAELIS (Sébastien), religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, restaurateur de la vie régulière dans quelques provinces de France, et fondateur du couvent de l'Annonciation, rue Saint-Honoré à Paris, naquit vers l'an 1543 à Saint-Zacharie, petit bourg de Provence, bâti au pied de la montagne appelée communément la Sainte-Baume, dans le diocèse de Marseille. Sachant à peine les premiers élémens de la langue latine, il alla se présenter aux dominicains de Marseille, qui lui donnèrent l'habit religieux. Il s'appliqua tellement à l'étude, qu'il acquit bientôt des trésors de connaissances, et qu'il devint bon philosophe, bon théologien, versé dans les Saintes-Écritures et dans l'histoire ; il apprit aussi la langue grecque sans le secours d'aucun maître. Il fut ordonné prêtre par dispense le 17 mars 1565, âgé seulement de vingt-deux ans. Envoyé ensuite dans les écoles de Paris, il y puisa de nouvelles lumières, et étudia l'hébreu sous le célèbre Génébrard. La lecture des ouvrages des Pères, surtout de ceux de l'Eglise grecque, lui donna occasion de faire plusieurs utiles collections qu'il sut mettre à profit, particulièrement dans l'exercice du saint ministère. L'an 1570 on le chargea d'enseigner la philosophie et d'expliquer l'Écriture-Sainte dans le couvent de Toulouse. Il prêcha aussi l'avent et le carême à la métropole de la même ville avec un grand fruit, quoiqu'il n'eût alors que vingt-sept ans. Il exerça avec le même fruit les fonctions apostoliques dans les villes d'Avignon, d'Arles et dans plusieurs autres, parce qu'il accompagnait ses discours d'une vie également régulière, austère et pénitente. Il fut élu provincial de sa province en 1590 ; et lorsque son temps fut fini, il ob-

tint le couvent de Clermont de Lodève, qui devint le berceau de la réforme qu'il méditait depuis long-temps. Il n'en sortait que pour aller prêcher à Montpellier contre les calvinistes qui attentèrent souvent à sa vie. Élu prieur du couvent de Toulouse sur la fin de 1598, il y établit la plus parfaite régularité qui passa de-là aux couvens d'Albi, de Beziers, de Montauban et de Castres. Le père Michaëlis étant allé à Rome, obtint ce qu'il demandait, de même que dans le chapitre général tenu à Valladolid en Espagne l'an 1605. Le roi Henri IV, instruit de son mérite, le nomma prieur du couvent royal de Saint-Maximin, en lui promettant sa protection pour obtenir du pape que les couvens réformés fussent érigés en une congrégation particulière, indépendante des provinciaux non réformés, et gouvernée par un vicaire général. C'est ce que fit le pape Paul V. Le bref d'érection qui est du 20 septembre 1608, établit le père Michaëlis premier vicaire général, emploi qu'il exerça pendant huit ans. Il assista au chapitre général convoqué à Paris pour le mois de mai 1611, et prêcha le carême de l'année suivante à la cathédrale de la même ville, avec autant de fruit que d'applaudissement. Dès le mois de mars de l'an 1613, il commença à faire bâtir le couvent de l'Annonciation dans la rue Saint-Honoré, dont le cardinal Pierre de Gondy, évêque de Paris, est regardé comme le fondateur. Il se démit de sa charge de vicaire général en 1616, et fut élu ensuite prieur du couvent de Saint-Honoré, où il vécut encore deux ans dans la pratique de toutes les vertus. Epuisé enfin de travaux et chargé de mérites, il mourut en opinion de sainteté le 5 mai 1618, dans sa soixante-quatorzième année. Son corps, d'abord inhumé dans une petite chapelle, fut depuis transféré dans l'église le 10 septembre 1619 : il fut transféré une seconde fois au mois de juin 1624, à la prière de Jean du Tillet, baron de la Bussière, et placé dans un cercueil de plomb et dans un caveau de pierre qui était à côté de l'évangile du maître-autel, où il reposait encore de nos jours. Dans l'une et l'autre de ces translations on l'a trouvé tout entier et sans aucune corruption. On a inséré son éloge en ces termes dans le martyrologe des Frères Prêcheurs : « La » mort du vénérable père, frère » Sébastien Michaelis, docteur » en Théologie et inquisiteur » d'Avignon, qui, par ses vives » prédications, a travaillé pendant quarante ans à la con» version des hérétiques, et par » un zèle infatigable a essuyé les » plus grands travaux pour ré» tablir l'observance régulière » dans plusieurs monastères. Il » avait formé, par son exemple, » et étendu par ses soins la con» grégation appelée de l'*Occi*» *taine* qu'il a gouvernée pen» dant huit ans. Pour ne point

» abandonner une œuvre si » sainte, il a refusé deux évê- » chés, celui d'Orange et celui » de Fréjus qui lui étaient of- » ferts. Ayant fondé le couvent » de l'Annonciation à Paris, il » le conduisit en sage et vigi- » lant supérieur. Accablé enfin » par le poids des années et des » travaux, rigide observateur » de ses lois jusqu'au dernier » période de sa vie, il s'est re- » posé en paix dans le Seigneur : » homme chéri des princes et » des prélats, estimé et respecté » dans toute la France pour sa » haute piété, son excellente » doctrine, sa candeur et son » zèle. » On dit qu'il a été doué du don de prophétie; et on lui a attribué pendant sa vie et après sa mort quelques guérisons miraculeuses. Nous avons de lui quelques ouvrages; savoir, 1°. Démonstrations évangéliques sur la vraie généalogie de sainte Anne et de ses trois filles les trois Maries, où il est prouvé que les saintes Maries sont vraies sœurs de Notre-Dame, Toulouse, 1590, et à Lyon, 1592, in-4°. Mais ce sentiment qui donne deux sœurs à la sainte Vierge, n'a jamais été commun dans l'Église, ni reçu parmi les savans. 2°. Première réplique contre les hérésies de Jean Gizord, ministre de Montpellier. 3°. Seconde réponse contre le même. 4°. Troisième réponse contre le même touchant la vérité de l'Eucharistie. 5°. Accord et union de deux fameux prédicateurs catholiques contre la vanité des trophées et fausses suppositions des adversaires de notre foi, où sont mêlés plusieurs beaux points de notre foi et cas de conscience. 6°. Oraison funèbre de très-puissant et invincible roi de France et de Navarre, Henri IV. 7°. Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente séduite par un magicien (Louis Gaufridy); à Lyon, 1614, in-8°, seconde édition. 8°. Homélies et consolations spirituelles sur les dimanches et fêtes, depuis Pâques jusqu'à la Sainte-Trinité, avec les sermons tant du jour que de l'octave de la fête du Saint-Sacrement, à Paris, 1617, in-8°. (Le père Échard, *Script. ord. Prædic.*, t. 2, p. 409 et suiv. Le père Touron, Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique, t. 5, p. 19 et suiv.)

MICHAELIS (Jean-Henri), docteur et professeur ordinaire en Théologie, en grec et en langues orientales, directeur du séminaire théologique de Hall où il mourut le 10 mars 1738, a laissé, entre autres ouvrages : 1°. *Conamina brevioris manuductionis ad doctrinam de accentibus Hebræorum prosaïcis.* 2°. *Epicrisis philologica de reverendi Michaelis Beckii*, *Ulmensis*, *disquisitionibus philologicis*, *cum responsionibus ad examen* 14 *dictor. Gen.*, à Hall, 1696 et 1697. 3°. *Dissertationes de accentibus seu interstinctionibus Hebræorum metricis. Dissertationes de Angelo Deo*, 1701. *Nova versio latina psalterii*

æthiopici cum notis philologicis, 1761. *Claudii confessio fidei, cum Jobi Ludolfi versione latinâ, notis et præfatione*, à Hall, en 1702. *De peculiaribus Hebræorum loquendi modis*, à Hall, 1702. *De historia linguæ arabicæ*, à Hall, 1706. *Dissertationes de textu novi-Testamenti græco* 1757, *in-12*. *De Isaïa Propheta, ejusque vaticinio*, à Hall, 1712. *Dissertatio de Rege Ezechia, Ecclesiæ israeliticæ seu judaicæ reformatore*, 1717. *Biblia hebraica*, à Hall, en 1720. *Uberiorum annotationum in hagiographos volumina tria*, à Hall, en 1720, in-4°. *Dissertatio de Christo petrâ ac fundamento Ecclesiæ; ex Matthæi* 16, 1726. *Dissertatio de nexû officiorum hominis christiani in verò Dei cultu*, 1728. *Dissertatio de cognoscendæ Theologiæ principio*, 1732. *De codicibus manuscriptis biblico-hebraicis maximè erfurtensibus*, à Hall, en 1706. *De angelo interprete, ad vindic. Job.* 33, à Hall, en 1707, *De usu septuaginta Interpretum in Novum-Testamentum*, à Hall, en 1709. *De targumin. De libro coheleth, seu ecclesiastes Salomonis*, à Hall, en 1716. *De Cantico canticorum Salomonis*, à Hall, en 1717. *De ὑστερίᾳ πύσεος; omnium Vere christianorum*, à Hall, en 1722. *Introductio historico-theologica in sancti Jacobi Minoris epistolam catholicam*, à Hall, en 1722; c'est un programme. *De vera gratia Jesu-Christi, quâ propriè Christiani sumus et salvamur*, à Hall, en 1725. (Supplément français de Basle.

MICHAS, de la tribu d'Ephraïm, fils d'une femme veuve, riche et superstitieuse, qui fit faire à son fils un éphod ou ornement sacerdotal, avec quelques figures de métal, qu'elle plaça dans la maison de Michas. Celui-ci, pour répondre aux intentions de sa mère, établit prêtre un de ses propres fils, et ensuite un jeune lévite. Ceux de la tribu de Dan ayant enlevé cette idole, la placèrent à Laïs, et établirent prêtre Jonatham; et l'idole demeura à cet endroit tout le temps que la maison de Dieu fut à Silo. Pendant tout ce temps, la ville de Laïs, autrement nommée Dan, fut toujours un lieu de superstition. On y vit ou les téraphims de Michas, ou les veaux d'or de Jéroboam. (Judic., 17.)

MICHÉE, dit l'Ancien, prophète, fils de Jérula, de la tribu d'Ephraïm, vivait l'an du monde 3107, avant Jésus-Christ 893, avant l'ère vulgaire 897. Ce fut cette année-là même, qu'Achab ayant résolu de faire la guerre à Benadad, roi de Syrie, invita Josaphat, roi de Juda, à l'accompagner dans cette expédition. Celui-ci ne faisant aucun fonds sur les discours des prophètes de Baal, qui promettaient tous à Achab un heureux succès, souhaita qu'on fît venir quelque prophète du Seigneur. On appela Michée qui répondit d'abord ironiquement à Achab, qu'il réussirait dans son entre-

prise, et ensuite sérieusement qu'il ne réussirait pas, et que le Seigneur avait permis à l'esprit malin de mettre le mensonge dans la bouche de tous les prophètes d'Achab pour le séduire. En même temps Sédécias donna un soufflet à Michée, en disant : l'esprit du Seigneur m'a-t-il donc quitté, et n'a-t-il parlé qu'à toi? Michée lui dit : tu le verras lorsque tu passeras de chambre en chambre pour te cacher. Alors Achab, roi d'Israël, dit à ses gens : prenez Michée, et qu'on le mette chez Amon, gouverneur de Samarie, et qu'on le nourrisse de pain de douleur et d'eau d'affliction, jusqu'à ce que je revienne en paix. Michée lui dit : si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par moi. L'événement vérifia la prédiction de Michée. Achab reçut dans le combat un coup de flèche dont il mourut le jour même sur le soir; depuis ce temps, on ignore ce qui arriva à Michée, fils de Jérula. Les Grecs ont publié qu'il avait été pendu par l'ordre de Joram, roi d'Israël, fils d'Achab, et marquent sa fête comme d'un matyr dans leurs ménées au 14 d'août; mais il paraît qu'ils l'ont confondu avec le Michée-le-Jeune, dit le Morasthite. Son nom ne se voit chez les latins que dans quelques nouveaux martyrologes. (3 *Reg.* 22, 20. Baillet, t. 4, 14 août.)

MICHÉE, l'un des douze petits prophètes, surnommé le *Morasthite*, et quelquefois le *Jeune*, pour le distinguer de Michée, fils de Jéula qui vivait cent cinquante ans avant lui, était de Morasthi ou de *Maresa*, bourgade de Judée, à sept ou huit lieues de Jérusalem. Il parut principalement sous le règne de Joatham, d'Achaz et d'Ezechias, rois de Juda et prophétisa pendant l'espace d'environ cinquante ans. On ne sait comment il mourut. L'auteur de la vie et de la mort des prophètes, imprimé sous le nom de Saint-Épiphane, porte que Michée fut précipité par Joram, fils d'Achab, qui ne pouvait souffrir la liberté avec laquelle il lui reprochait ses désordres. Mais cet auteur, comme plusieurs autres, confond Michée de *Morasthi* avec Michée, fils de Jérula. Saint Jérôme (*epistola* 27, *seu epitaph. Paulæ*) dit que Michée fut enterré à Morasthi; et Sozomène (*lib.* 7, *cap.* 29) assure que son tombeau fut révélé à Zébenne, évêque d'Eleutheropolis, ville de Palestine, à sept ou huit lieues de Jérusalem, du temps de l'empereur Théodore l'ancien. Les Grecs honorent Michée le Morasthite le 14 d'août; et les Latins le 15 de janvier.

La prophétie de Michée contient sept chapitres. Il prédit dans le premier les malheurs de Samarie qui fut prise par Salmanazar et ceux de Juda qui fut ravagé par Sennacherib, sous le roi Ézéchias. Il prédit dans le second, la captivité et le retour des dix tribus. Le troisième

contient une forte invective contre les princes de la maison de Jacob et les juges de la maison d'Israël. Il parle dans le quatrième du règne du Messie et de l'Église chrétienne. Il dit dans le cinquième que le Messie naîtra à Béthléem et que sa domination s'étendra jusqu'aux extrémités du monde. Les deux derniers chapitres contiennent une longue invective contre les désordres de Samarie, la prédiction de la chute de Babylone, du rétablissement des villes d'Israël et du bonheur des Israélites. Le style du prophète Michée est figuré, concis et fort obscur. (Baillet, t. 4, 15 janvier. Richard Simon, Critique de Dupin, t. 4, p. 436. D. Calmet, Dictionnaire de la bible.)

MICHÉE, fils de Samarias, avertit les princes de Juda que Baruch avait lu dans le temple, en présence de tout le peuple, les prophéties de Jérémie, qui était alors en prison. (*Jerem.* 36, 11, 12, 13.)

MICHEL, *Michael*, c'est-à-dire, qui est semblable à Dieu, *quis ut Deus?* L'Église honore saint Michel comme l'archange, ou le premier et le principal des anges, comme le chef de l'armée céleste. Saint Jude dans son épître, v. 9, dit que l'archange Michel disputant avec le diable touchant le corps de Moïse, n'osa le condamner avec exécration; mais qu'il se contenta de dire que le Seigneur exerce sur toi sa puissance. On ne voit l'histoire de cette contestation dans aucun autre endroit de l'Écriture, et l'on croit que saint Jude l'avait tirée d'un livre apochryphe intitulé Ascension ou Assomption de Moïse, où il était raconté qu'après la mort de Moïse, saint Michel soutenait que son corps devait être caché aux hommes, de peur que les Hébreux ne l'adorassent; le démon au contraire prétendant qu'il fallait le leur abandonner, pour leur être un piége et un sujet d'idolâtrie. Saint Jean dans son apocalypse 12, 7, nous fait la description d'un autre combat entre saint Michel et le démon, au sujet de l'Église figurée par la femme qui s'était enfuie dans le désert où Dieu lui avait préparé une retraite. C'est de cet endroit que l'on a conclu que l'archange saint Michel était le tutélaire et le défenseur de l'Église chrétienne. Daniel parle encore de saint Michel aux chapitres 10 et 12, et c'est tout ce que l'Écriture nous en apprend. Mais on lui attribue la plupart des plus fameuses apparitions, rapportées tant dans le Nouveau que dans l'Ancien-Testament. On croit, par exemple, que ce fut lui qui apparut à Moïse dans le buisson ardent, à Josué dans la campagne de Jéricho, à Gedeon, à Manué, père de Samson. On croit aussi que ce fut saint Michel qui conduisit les Hébreux dans leur voyage du désert et dont il est dit : *Je vais envoyer mon ange, afin qu'il marche devant vous*, etc. (*Exod.* 23, 20.)

L'Église chrétienne célèbre trois apparitions de saint Michel. La première est celle de Chones ou Colosses en Phrygie dont on ne sait pas distictement le temps, et qui ne paraît pas avoir de garant plus ancien que Métaphraste. La fête de cette apparition fut fixée au 6 septembre dans toute l'Église d'Orient. La seconde est l'apparition de saint Michel au mont Gargan, aujourd'hui mont Saint-Ange en Italie, dans le royaume de Naples. On croît qu'elle arriva vers la fin du cinquième siècle, sous le pape Gélase 1er. L'Église célèbre la fête de cette apparition au 8 mai, et celle de la dédicace de la caverne dans laquelle il apparut, au 29 septembre. Enfin la troisième apparition de saint Michel est celle qui se fit à Autbert, évêque d'Avranches, sur un rocher, ou un écueil appelé la tombe ou le péril de mer, sur laquelle est aujourd'hui l'abbaye de Saint-Michel, dans le golfe d'entre la Normandie et la Bretagne. Cette apparition se fit vers l'an 706, et la fête en a toujours été célébrée depuis en France le 16 d'octobre. (Baillet, t. 3, 29 septembre.)

MICHEL, père de Sthur, de la tribu d'Aser. (Num. 13, 14.)

MICHEL, fils de Jéjesi et père de Galaad, de la tribu de Gad. (1 Par. 5, 13.)

MICHEL, fils d'Osi, de la tribu d'Issachar. (1 Par. 7, 3.)

MICHEL, de la tribu de Manassé, fut un des braves qui suivirent le parti de David contre Saül. (1 Par. 12, 20.)

MICHEL, fils du roi Josaphat. Il fut tué avec ses autres frères par le roi Joram, après la mort de Josaphat. (2 Paral. 21, 2 et s.)

MICHEL, moine grec, dans le neuvième siècle, écrivit la vie de Théodore Studit.

MICHEL PSELLUS. (*Voyez* PSELLUS.)

MICHEL CERULAIRE, patriarche de Constantinople, se déclara contre l'Église romaine par une lettre qu'il écrivit l'an 1053, au nom de toute la Bulgarie, à Jean, évêque de Trani dans la Pouille, afin qu'il la communiquât au pape et à toute l'Église d'Occident. Il y reprenait les Latins de ce qu'ils se servaient de pain azyme dans la célébration des saints mystères; qu'ils jeûnaient les samedis de carême; qu'ils mangeaient du sang des animaux et des viandes suffoquées, et qu'ils ne chantaient pas l'*alleluia* pendant le carême. Nous avons aussi deux autres lettres qu'il écrivit à Pierre, patriarche d'Antioche, pour l'exhorter à se joindre à lui contre l'Église romaine. (Baronius, *In annal.*)

MICHEL DE MASSA, de l'Ordre des ermites de saint Augustin, dans le quatorzième siècle, a écrit un commentaire sur les sentences, un sur le prophète Isaïe, un autre sur les quatre évangélistes; un livre de la vie de Jésus-Christ, un autre de la passion de Jésus-Christ; un traité des quatre ver-

tus, et divers sermons. (Dupin, Bibl. quatorzième siècle.)

MICHEL DE MILAN, célèbre prédicateur de l'Ordre de Frères Mineurs, dans le quatorzième siècle, a laissé des sermons imprimés à Basle sous le nom de Michel Carcano, et d'autres imprimés à Venise; une méthode de se confesser, aussi imprimée à Venise en 1513; un traité de la foi chrétienne, et quelques traités sur les péchés. (Dupin, Bibl. ecclésiastique quatorzième siècle.)

MICHEL DE MILAN, de l'Ordre des Frères Mineurs, mort avec la réputation d'un saint et savant religieux, sur la fin du quinzième siècle, florissait du temps de Michel Carcano, du même Ordre et de la même ville dont nous avons parlé au mot Carcano : ce qui fait que plusieurs ont confondu ces deux écrivains, et qu'on ne peut point distinguer les ouvrages dont Michel Carcano est auteur, de ceux qui ont été composés par Michel de Milan. Voici cependant ceux qu'on attribue à ce dernier : 1°. *Quadragesimale seu sermonarium de pœnitentiâ duplicatum per adventum videlicet et quadragesimam à venerabili viro F. Michaele de Mediolano*, etc., Venise, 1496. 2°. *Confessionale seu methodus confitendi*; ibid., 1613, in-8°. 3°. *Compendium sanctorum ordinis minorum.* 4°. *Sermones de adventu*; Venise, 1487, in-4°. 5°. *Sermones de peccatis.* 6°. *Sermones de decem præceptis.* 7°. *Sermones de fide.* 8°. *Sermones de pœnitentiâ.* 9°. *Sermones de tempore.* 10°. *Sermones de sanctis.* Ces deux derniers se trouvent manuscrits dans la bibliothèque de Saint-Isidore de Rome. (*Biblioth. scriptor. Mediolan.*)

MICHEL (Jean), général des chartreux, naquit à Coutances en Normandie, et fit profession à la chartreuse de Paris. Il fut fait général l'an 1594, et mourut l'an 1600 le 29 janvier. Ce fut un homme vertueux et savant qui composa plusieurs ouvrages de piété : *Liber exercitiorum spiritualium; enchiridion spiritualium exercitiorum; dechacordonpsalterium*, etc. (Petreius, *In Biblioth. carthus.*)

MICHEL D'AMATO, savant Italien, était docteur en droit et en Théologie, protonotaire apostolique, et un des confrères de la congrégation érigée à Naples, sous le titre de mission apostolique. Il fut aussi pénitencier, théologien et examinateur pour la cour, du chapelain majeur du royaume. Il mourut à Naples le 15 novembre 1729, âgé de quarante-sept ans, et laissa plusieurs ouvrages. 1°. *De balsami specie ad sacrum chrisma conficiendum requisitâ*, Neap. 1722. 2°. *De piscium atque avium esus consuetudine, apud quosdam Christi fideles in antepaschali jejunio.* 1723. 3°. *Dissertationes quatuor historico dogmaticæ, anno 1728, coram litterario consessu recitatæ in ædibus D. Josephi Ruffi, patritii neapolitani.* (Bibliothèque

italique, tom. 7, p. 265 et 266.)

MICHEL (M. l'abbé de) chanoine d'Embrun, abbé commendataire de Saint-Marcel, secrétaire du concile d'Embrun, a donné une relation de ce qui s'est passé dans le concile provincial d'Embrun, au sujet de la condamnation des écrits de M. l'évêque de Senez, et du jugement prononcé contre la personne de ce prélat, 1728, in-4°.

MICHEL (Jean), jésuite, né auprès de Bar-le-Duc le 16 août 1629, et mort à Pont-à-Mousson le 27 décembre 1705, a laissé 3 volumes in-12, de panégyriques des saints fondateurs de divers Ordres, à Pont-à-Mousson, 1700 et 1705, et des éloges des grandeurs de Jésus, Marie et Joseph, *ibid.*, 1699. Le P. Michel publia ces éloges sous le nom de son neveu. (D. Calmet, Biblioth. lorr.)

MICHEL (Pierre), maire de Toul sa patrie, né le 5 mai 1703, et mort le 24 mai 1755, a donné : 1°. Système chronologique sur les trois textes de la Bible, avec l'histoire des anciennes monarchies, expliquée et rétablie : ouvrage divisé en deux parties; la première comprend les antiquités des premiers Babyloniens, des premiers et seconds Assyriens, des seconds et troisièmes Babyloniens, avec l'histoire des Mèdes : la seconde partie comprendra l'ancienne histoire des Perses, des Egyptiens et des Scythes, les antiquités chinoises, égyptiennes et lydiennes, celles de l'Asie et de l'Afrique, avec l'ancienne histoire grecque et latine; à Toul, chez Claude Vincent, 1733, in-4°. 2°. Deux réponses in-4°, en 1733, aux journalistes de Trévoux qui avaient critiqué le système chronologique. 3°. La chronologie de l'histoire des rois d'Egypte, in-4°. 4°. Parallèle de l'ancienne Géographie avec la nouvelle. 5°. Description de l'ancien gouvernement des Lacédémoniens, et le rapport de leurs mœurs et de leurs lois avec celles des Crétois. 6°. Un commentaire sur Daniel, avec une dissertation sur les septantes semaines de ce prophète. 7°. Des notes critiques sur l'Ancien-Testament. 8°. Des observations sur la chronologie et l'histoire des Babyloniens, contre le système de M. Gibert. 9°. Observations sur le réem, que l'on prétend être le même que le rhinocéros, avec la réponse de feu M. le duc d'Orléans. 10°. Dissertation dans laquelle on prouve contre le père Colonia, jésuite, que l'on ne peut établir la divinité de Jésus-Christ, et la vérité de la religion par le témoignage des auteurs païens. 11°. Dissertation contre celle de M. Gibert, où l'on prouve que Nemrod n'est pas le même que Ninus. 12°. Géographie universelle. 13°. Abrégé de l'histoire de Louis-le-Grand. 14°. M. Michel a encore mis en ordre les archives de la ville de Toul, et préparé des matériaux pour servir à l'histoire politique de cette ville. Plusieurs de ces ouvrages ne sont que manuscrits. (D. Calmet.

Bibliothèque lorr. Journal des Savans, 1735, p. 699.)

MICHEL (saint), Ordre militaire de France, qui fut institué l'an 1469 par Louis XI dans le château d'Amboise. Il ordonna qu'il n'y aurait que trente-six chevaliers, et n'en créa d'abord que quinze. Il leur donna un collier d'or fait de coquilles, entrelacées sur une chaîne d'or, où pendait une médaille représentant l'archange saint Michel terrassant le démon. Les chevaliers étaient obligés de porter tous les jours ce collier à découvert, sur peine de faire dire une messe, et de donner une aumône de sept sous six deniers tournois, excepté quand ils étaient à l'armée, en voyage, dans leurs maisons, ou à la chasse. Ils avaient pour devise ces paroles: *Immensi tremor Oceani*. L'église du mont Saint-Michel en Normandie fut destinée par Louis XI pour célébrer les divins offices et les cérémonies de l'Ordre; mais Henri II les transféra à la Sainte-Chapelle de Vincennes, te Louis XIV aux grands Cordeliers de Paris en 1643. Le même prince ayant reconnu qu'il s'était glissé une foule d'abus dans l'Ordre de Saint-Michel, et qu'il était extrêmement avili par la facilité qu'on avait eu d'y recevoir quantité de chevaliers, sans exiger d'eux aucune preuve de services et de noblesse, en réduisit le nombre à cent l'an 1665, et ordonna qu'ils observeraient exactement leurs statuts. Le roi Louis XV a fait aussi un réglement concernant cet Ordre, dont le plus grand honneur aujourd'hui consiste en ce que c'est une condition nécessaire d'y être admis avant de recevoir celui du Saint-Esprit; en sorte que ceux qui sont nommés pour l'Ordre du Saint-Esprit, prennent la veille celui de Saint-Michel. (Favin, Théâtre d'honneur et de chevalerie. Le père Helyot, Hist. des Ordr. monast. et milit. t. 8, p. 370. La dernière édition des statuts de l'Ordre de Saint-Michel est de l'an 1725, à Paris, de l'imprimerie royale, in-4°.)

MICHEL (saint), Ordre militaire, institué par Ferdinand Ier, roi de Naples, si l'on en croit Aubert le Mire. Le P. Helyot dit que cet Ordre est supposé, et qu'Aubert le Mire l'a apparemment confondu avec celui de l'Ermine, que ce prince institua. (Le P. Helyot, *ibid.* p. 444.)

MICHEL DE COXAN (Saint-), *Sanctus Michael Coxano*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le Roussillon, au diocèse de Perpignan, devait son origine à quelques prêtres de la ville d'Urgel, qui s'établirent d'abord vers l'an 855 dans un lieu appelé Exalat, dans la vallée de Conflent, près de la rivière de Tet, et y bâtirent un monastère sous l'invocation de saint André. L'empereur Charles-le-Chauve confirma cette fondation par son privilége, donné l'an 871. Il prit le monastère sous sa protection, et permit aux pieux solitaires qui l'habitaient de s'élire un

abbé, et d'y vivre sous la règle de saint Benoît. Cette abbaye ayant été ruinée vers l'an 878 par les inondations du Tet, elle fut transférée la même année dans la terre de Coxan, et prit le nom de Saint-Germain-l'Auxerrois, qu'elle quitta ensuite pour prendre celui de Saint-Michel. Ce fut dans ce monastère que saint Pierre Urséole, doge de Venise, se retira pour faire pénitence. On voyait encore son tombeau sur les formes du chœur, et ses reliques dans une châsse de bois, qui était conservée dans une chapelle. L'abbaye de Saint-Michel, suivant dom Vaissette, était assez considérable, et avait juridiction épiscopale sur vingt-neuf paroisses; elle dépendait de la congrégation de Tarragone. Outre l'abbé régulier et la communauté qui était de quatorze religieux, il y avait dix à douze bénéficiers séculiers qui faisaient l'office avec eux. Le nouveau *Gallia christiana* ne met que treize paroisses et six annexes sous sa juridiction, et lui attribue le droit d'assembler tous les ans des synodes. L'église n'était, ni belle, ni ancienne; on ne pouvait y entrer que par le cloître, ce qui fait voir qu'autrefois les femmes n'y entraient point, puisqu'elles n'avaient point d'accès dans le cloître. (Moréri. D. Vaissette, tom. 7, pag. 351. *Gallia christ.* tom. 6, col. 1094, *et in Append. ibid.*, *p.* 477 *et seq.*)

MICHEL EN L'ERME (S.-), *Sanctus Michael in Eremo*, ancienne abbaye de l'Ordre de S.-Benoît, de la congrégation de Saint-Maur, située dans le Poitou, au diocèse et à deux lieues de Luçon, près la mer, fut fondée vers l'an 880 par Ansoald, évêque de Poitiers. Il est dit dans la Chronique de Maillezais qu'elle fut renversée par les guerres de l'an 877, et que Eblius ou Ebulus, évêque de Limoges, en fut le restaurateur: il y fut enterré. Son frère Guillaume, surnommé Tête-d'Etoupe, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, lui donna aussi beaucoup de biens en fonds en 961. Enfin vers l'an 990 le comte Guillaume III ou IV du nom donna à Robert, abbé de Saint-Florent, le soin de rétablir le monastère de Saint-Michel en l'Erme, et la dédicace en fut faite l'an 1047. L'abbé prenait aussi le titre de baron du bourg Saint-Michel, mais depuis les revenus de la mense abbatiale de cette abbaye furent unis au collége de Mazarin à Paris, en vertu d'une bulle du pape Clément X, donnée à Rome à Sainte-Marie-Majeure le 3 août 1671. (*Gallia christ.* t. 2, col. 1419.)

MICHEL DU MONT (Saint-). (*Voyez* MONT-SAINT-MICHEL.)

MICHEL EN THIERACHE (Saint-), *Sanctus Michael in Terraciâ*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située en Picardie, dans le pays de Tiérache, sur l'Oise, au diocèse de Laon. Elle fut fondée en 940 par Hersende, femme du comte Eilbert, et non en 1269 par Petro-

nille de Roucy, veuve de Raoul, comte de la Vieuville, comme le prétend l'auteur des Annales du Hainaut. Cette abbaye avait été unie à la congrégation de Saint-Vanne l'an 1661. (*Gallia christ.* t. 9, col. 600.)

MICHEL DE TONNERE (S.-), *Sanctus Michael Tornodorensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la ville de Tonnerre en Champagne, au diocèse de Langres. Son origine, quoique très-ancienne, n'est pas bien connue. Quelques vieux écrits l'attribuent à un ermite vers le temps de Clovis-le-Grand. Il est sûr que l'église de Saint-Michel était desservie par des moines dès le milieu du neuvième siècle; que Thibaud, alors évêque de Langres, lui fit du bien; et comme elle tombait en ruine, l'évêque Heyric la donna, vers l'an 938, à un seigneur nommé Meuton, à la charge d'y faire célébrer l'office divin avec la décence qu'il convient. Il paraît cependant par une charte de 980 que cette abbaye ne fut bien rétablie que par Widric, évêque de Langres, et par Milon, comte de Tonnerre, qui y prit l'habit vers la fin du même siècle. Elle était encore en si bon état dans le quinzième siècle, que le cardinal Alan, légat du pape Calixte III, la comptait parmi les plus considérables de toute la France. Elle fut unie à la congrégation de Saint-Maur, et on y conservait depuis long-temps le corps de saint Thierry, évêque d'Orléans. (*Gallia christ.* tom. 4, col. 712.)

MICHOL, hébr., *qui est parfait* ou *achevé*, du mot *catal*, fille de Saül. Elle fut donnée en mariage à David, et ensuite à Phalti, fils de Laïs de Gallim. Mais David se la fit rendre, lorsqu'il fut parvenu à la royauté. (1 *Reg.* 18, 20 et 2. *Reg.* 3, 13 et suiv.)

MICHON, moine de Saint-Riquier au neuvième siècle, dirigea pendant long-temps et avec beaucoup de réputation les écoles de son monastère. On a de lui une Histoire des miracles de saint Riquier, que dom Mabillon a donnée au second volume de ses actes, et que les bollandistes ont insérée au 26 avril. Trithême attribue à Michon plusieurs autres ouvrages, dont il donne les titres. (*Chronic. Hirs.* t. 1.)

MICROLOGUE, petit ouvrage estimé, sur les rits et les cérémonies de l'Eglise, qu'on attribue à Jean, écrivain français, ou plutôt italien du douzième siècle. L'auteur, quel qu'il soit, s'attache à n'expliquer que les cérémonies de l'église de Rome, et se fait honneur d'en avoir appris beaucoup de la bouche même du pape Grégoire VII. (Dupin, Bibl. douzième siècle. De Vert, Cérémonies de l'Eglise, tom. 4, p. 114 et 117.)

MICY, *Miciacus*, abbaye, autrefois de l'Ordre de Saint-Benoît, et depuis de celui des feuillans, située au diocèse et à deux lieues d'Orléans, vers le couchant, sur le Loiret, fut fondée

vers le commencement du sixième siècle, comme il paraît par une charte de Clovis Ier, roi de France, donnée l'an 498. Ce prince ayant fait venir à Orléans saint Euspice de Verdun et saint Mesmin ou saint Maximin son neveu, il leur donna la terre de Micy pour l'établissement de ce monastère. Saint Euspice en fut le premier abbé, et saint Mesmin le second. La vie édifiante que les religieux menèrent d'abord dans cette maison, y attira un grand nombre de disciples de tous côtés, dont plusieurs sont honorés comme saints par l'Église; mais elle tomba ensuite dans le relâchement, et les guerres qui ravagèrent l'Aquitaine dans le septième siècle, y causèrent de si grands dégats, qu'on fut obligé de l'abandonner. Sigobert, évêque d'Orléans, en retira le corps de saint Mesmin, et le déposa dans l'église qu'il avait fait bâtir près de celle de Saint-Aignan. Le monastère de Micy demeura ainsi ruiné jusqu'au commencement du neuvième siècle, qu'il fut rétabli par Théodulphe, évêque d'Orléans, et par Jonas son successeur; le premier le mit sous la règle de Saint-Benoît, et l'autre y transféra les reliques de saint Mesmin, dont l'abbaye a porté depuis le nom. Ce monastère, qui fut encore détruit par les Normands, par les Anglais et par les calvinistes dans les neuvième, quatorzième et seizième siècles, avait passé au commencement du dix-septième siècle des bénédictins aux feuillans qui n'avaient rien oublié pour le mettre sur un bon pied. (*Gallia christ.* tom. 8, col. 1526.)

MIDAIUM, siége épiscopal de la Phrygie salutaire, sous la métropole de Synnade, au diocèse d'Asie. Nous en connaissons les évêques suivans :

1. Épiphane, assista et souscrivit au concile de Chalcédoine.

2. Jean, au concile de Constantinople, sous Mennas.

3. Constantin, au cinquième concile général.

4. Théodore, souscrivit aux canons *in Trullo*.

5. Georges, au septième concile général.

6. Methodius, au concile de Photius, sous le pape Jean VIII. (*Or. christ.* tom. 1, p. 841.)

MIDDELBOURG, *Middelburgum* ou *Medioburgum*, ville ancienne du Pays-Bas, et la capitale de toute la Zélande, est située à demi-lieue de la côte orientale de l'île et du port de *Ramus* ou *Ramekens*, avec lequel elle communique par un grand canal. Elle est grande, riche, bien peuplée, propre, bien bâtie, très-forte et extrêmement commerçante. Le pape Paul IV érigea un évêché dans cette ville en 1559. Nicolas Castro ou du Chastel en fut le premier prélat; mais ses successeurs n'ont jamais résidé à Middelbourg, parce que cette ville et toute la Zélande avaient déjà reçu les opinions nouvelles.

MIDDENDORP (Jacques), natif

d'Oldenzaal, dans la province d'Over-Yssel, enseigna à Cologne, où il fut chanoine de la métropole, doyen de Saint-André, vice-chancelier, puis recteur de l'université. Divers princes le choisirent pour être leur conseiller ordinaire. Il mourut le 13 janvier de l'an 1611, et laissa les ouvrages suivans : *De academiis orbis universi; de officiis scholasticis; de vitâ cœnobiati; historia Aristeæ; de LXX. interpretib. Scrip. quæstiones juridicæ, Theologicæ, et politicæ imperatorum, regum et principum; cum responsis.* Tous ces ouvrages ont été imprimés à Cologne. (Valère-André, Bibl. belg. Le Mire, *De script. sæc.* 16.)

MI-DENIER, est la moitié des deniers employés pour impenses ou améliorations de l'héritage de l'un des conjoints; lesquelles impenses ayant été faites des deniers de la communauté, il est dû récompense pour moitié au survivant des conjoints, ou aux héritiers du précédé. Lorsque pendant la communauté il a été fait des améliorations ou impenses nécessaires dans le fonds, ou héritage de l'un des conjoints, ces impenses ou améliorations cèdent au fonds; mais le propriétaire d'icelui, après la dissolution de la communauté, doit rembourser au survivant, ou à l'héritier du prédécédé, le mi-denier, c'est-à-dire, la moitié des deniers employés pour ces impenses ou améliorations, et qui ont été tirés de la communauté. Au reste, le mi-denier n'est dû pour les améliorations, que quand elles augmentent le fonds. Par exemple, il n'en est point dû pour avoir fait planter des arbres ou marner quelques terres. Il n'en est point dû non plus pour les réparations d'entretenement. (De Ferrière, Dictionn. de droit et de pratique, au mot mi-denier. *Voyez* aussi M. Renusson, en son Traité de la communauté, part. 2, ch. 3, nos 12, 13 et 14; et M. Duplessis, de la communauté, liv. 2, sect. 4.)

MIDOT (Jean), docteur en Théologie, licencié en l'un et l'autre droit, archidiacre de Toul, et prévôt de saint Gengoû de la même ville, vicaire-général de l'évêché, conseiller-clerc au parlement de Metz, mort le 23 janvier 1653, a fait imprimer *Commentarius causarum firmitatis communitatis Norbertinæ antiqui rigoris Astiputantium, Mussiponti apud Gaspard Bernard*, 1633, in-4°. Il avait aussi composé des Mémoires sur les évêques de Toul, que Dom Calmet a eu manuscrits entre les mains. Il avait encore composé l'épitaphe du R. P. Servais l'Airuel, abbé de Sainte-Marie du Pont-à-Mousson, et réformateur de l'Ordre des Prémontrés en Lorraine. (D. Calmet, Bibl. lorr.)

MI-DOUAIRE, pension qui est adjugée à la femme dans certains cas pour lui tenir lieu de douaire. Ces cas sont la séparation de biens et d'habitation, la longue absence, la mort civile

du mari, etc. On appelle mi-douaire la pension qu'on adjuge à la femme dans ces sortes de cas, parce qu'elle va souvent à la moitié du douaire. (Institut. au droit fr. liv. 3, c. 10 t. 2, p. 128 de la seconde édit.)

MIEG (Louis-Chrétien), d'une famille considérable de Strasbourg, naquit à Heidelberg le 20 août 1668, et y fut conseiller ecclésiastique, premier professeur en Théologie, inspecteur du collége de la Sapience, et premier pasteur de l'église du Saint-Esprit. Il mourut le premier janvier 1740. Outre la part qu'il a eue à l'édition des *monumenta pietatis et litteraturæ virorum illustrium*, in-4°, on a de lui quelques pièces académiques, des sermons et des ouvrages de controverse. Il a laissé trois ouvrages plus importans en état de paraître : Une harmonie des évangiles ; un Commentaire sur l'Épître aux Galates, et une Histoire ecclésiastique. (*Voyez* la Bibliothèque germanique, tom. 50, pag. 193 et suiv.)

MIEL, *mel*. Le miel était fort commun autrefois dans la Palestine ; mais le Seigneur ne permettait pas qu'on lui en offrît sur son autel, soit parce que la mouche est un insecte qui passe pour impur, soit pour éloigner les Juifs des usages des païens qui avaient accoutumé d'offrir du miel dans leurs sacrifices. Il était cependant ordonné d'offrir à Dieu les prémices du miel; et ces prémices qui étaient destinées à la nourriture des Prêtres, ne s'offraient pas sur l'autel. (Lévit. 2, 11, 12.)

MIESGHIERTUM, évêché arménien, sous le catholique de Sis. Nous en connaissons deux évêques, savoir :

1. Præcursor, qui assista au concile de Sis, etc. . . . .

2. Niersès, à qui le pape Innocent XI écrivit. (*Or. christ*, t. 1, p. 1436.)

MIGNAULT (Claude), avocat du roi au baillage d'Etampes, et doyen des professeurs en droit canon à Paris, plus connu dans le monde savant sous le nom de *Minos*. Il était né à Talant, ancien château des ducs de Bourgogne, à trois ou quatre lieues de Dijon. Il professa pendant plusieurs années la philosophie au collége de Rheims à Paris, d'où il passa dans le collége de la Marche, puis dans celui de Bourgogne. Il était doyen de la faculté de droit à Paris en 1597. En 1600 et 1601, il fut nommé pour travailler à la réformation de l'université, avec Edmond Richer, Nicolas Ellain, docteur en médecine, et Jean Gallart, procureur du collége de Boncourt. En 1602, il composa, avec Richer, l'Apologie du parlement et de l'université, contre un écrit de Georges Critton, Ecossais, professeur royal, intitulé *Paranomus*, c'est-à-dire, qui renferme les lois. Mignault mourut peu de temps après, vers 1603, dan un âge fort avancé. On a encore de lui : 1°. les Edi-

tions d'un grand nombre d'auteurs, avec de savantes notes. 2°. Plusieurs discours en beau latin; entre autres, *De liberali adolescentium institutione, etc. An sit commodiùs adolescentes extrà gymnasia quàm in gymnasiis ipsis institui :* ces deux discours furent imprimés à Paris en 1575, in-8°. 3°. *Panegyricus, sive relatio pro scholâ juris pontificii.* Mignault était un homme très-savant, et c'est avec raison que le cardinal Bona l'a appelé, *vir multæ lectionis et eruditionis* (*Voyez* une Dissertation de M. Papillon, chanoine de Dijon, sur les ouvrages de M. Mignault, au t. 7 des Mémoires de littérature et d'histoire, chez Simart, première partie; et le P. Niceron, Mémoires, tom. 14, p. 8?.)

MIGNOT (Etienne), de Paris, docteur de Sorbonne. Nous avons de lui : Paraphrase sur les pseaumes, 1755, in-12. Réflexions sur les connaissances préliminaires au christianisme, 1755, in-12.

MIHEL (Saint-), par corruption *Saint-Michel*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, la plus illustre et l'une des plus anciennes de toute la Lorraine, au diocèse de Verdun. Elle fut fondée par Volfoad, maire du Palais, vers l'an 708, dans une grande solitude, que l'on appelle le Vieux-Moustier. Il n'y restait plus qu'une église très-ancienne, dans laquelle on voyait le tombeau du fondateur et celui de sa femme. L'abbé Smaragd, illustre par sa piété et son érudition, qui vivait sous l'empereur Louis le Débonnaire, la transféra sur la rivière de Meuse, où elle a ensuite formé la ville de Saint-Mihel ou Saint-Michel, une des plus belles de la Lorraine. Les religieux néanmoins conservèrent une attache si grande à leur première demeure, que jusqu'au temps d'Urbain II, ils ne voulurent point avoir d'autre lieu pour leur sépulture, quoiqu'il y eût plus d'une lieue de distance. Le pape les dispensa de cet usage. Le R. P. dom Henri Hezon, religieux de la congrégation de Saint-Vanne, et abbé régulier de Saint-Michel, homme d'une grande piété et d'un génie supérieur, y a fait un des plus somptueux édifices qui soient dans la Lorraine. On possédait dans cette abbaye une chasse très-riche de saint Anatole, évêque de Cahors, dont la maison de Saint-Michel était en possession depuis long-temps, quoiqu'on n'ait aucune connaissance de la vie de ce saint prélat. La bibliothèque était une des plus belles et des meilleures qu'on pût voir en province. (Moréri, édit. de 1759. *Voy.* l'Histoire de Lorraine par dom Calmet, et le Voyage littéraire des PP. dom Martenne et dom Durand, t. 1, seconde partie.)

MILAN, *milvus*, oiseau de proie que Moïse range parmi les oiseaux impurs. (Levit. 11, 14.)

MILAN, *Mediolanum*, ville d'Italie, capitale du Milanez, l'une des plus grandes, des plus

célèbres et des plus considérables de l'Europe, est située dans une belle plaine, entre les rivières du Tésin et de l'Adde, avec lesquelles elle communique par deux grands canaux. Le circuit de ses murailles est de dix milles d'Italie. Il y a plusieurs bâtimens et quelques hôtels magnifiques. Les principaux de ces bâtimens sont le grand hôpital, la maison de ville, le palais de l'archevêque, le séminaire fondé par saint Charles Borromée, le dôme ou la cathédrale, dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge et de sainte Thècle, située au centre de la ville. Cette église est un peu moins grande que Saint-Pierre de Rome; mais il y beaucoup plus de travail : elle a cinq cents pieds de long et deux cents de large. Elle est toute revêtue de marbre blanc, soutenue par cent soixante colonnes de marbre de même couleur. On y voit plus de six cents statues de même. Elle est enrichie de diverses reliques, et surtout du corps de saint Charles Borromée. On y fait l'office selon le rit ambroisien. L'église de Saint-Ambroise garde le corps de ce saint, avec ceux de saint Gervais et de saint Protais. Les autres églises sont très-magnifiques, les places fort belles, et les palais superbes, surtout ceux des Borromées, des Visconti, des Sforce, des Trivulce et des Marini. Il y a sept églises principales à Milan comme à Rome : la seconde est celle de Saint-Ambroise, qui est desservie par un chapitre de chanoines, et par une communauté de bernardins, qui y font l'office successivement. A côté de cette église est le collége Ambroisien, avec la bibliothèque ambroisienne, célèbre par le grand nombre de manuscrits et d'imprimés qu'elle contient. On compte en tout à Milan deux cents trente-huit églises, dont il y en a au moins soixante dix paroisses, trente-neuf ou quarante communautés religieuses d'hommes, et trente-six ou plus de filles. Outre le grand hôpital, qui est un des plus beaux de l'Europe, il y en a neuf autres qui en dépendent. Il y a aussi une université, trente-deux colléges, cent confrairies, vingt-deux portes. C'est la patrie de plusieurs hommes célèbres; entre autres, des papes Alexandre II, Urbain III, Célestin IV, Pie IV, Grégoire XIV, d'André Alciat, de Jérôme Cardan, etc. Le diocèse de Milan est un des plus grands d'Italie : en y comprenant la ville, il contient trente collégiales et sept cent soixante-cinq paroisses partagées en soixante-cinq doyennés ruraux; trente-sept de ces paroisses sont dans le domaine des Suisses; et dix-sept dans le ci-devant état de Venise. Quant aux réguliers, il y a cent quarante-huit communautés d'hommes, et soixante-une de filles. L'archevêque de Milan prend le titre de prince.

Evêques de Milan.

1. Saint Barnabé, apôtre,

fonda, dit-on, l'église de Milan en 40, et siégea sept ans. Il fut martyrisé dans l'île de Chypre.

2. Saint Anatholonus, Grec de nation, successeur de saint Barnabé, siégea depuis l'an 47 jusqu'à l'an 61.

3. Saint Caius Serge, Romain, illustre par sa naissance et par ses vertus, élève de saint Barnabé, et coadjuteur de saint Anathalonus, gouverna l'église de Milan depuis l'an 61 jusqu'à l'an 85. Après sa mort, le siége vaqua douze ans.

4. Saint Castritianus Oldanus, Milanais, depuis l'an 97 jusqu'à l'an 138.

5. Saint Kalimerus ou Callimerius, depuis l'an 138 jusqu'à l'an 191.

6. Saint Monas Burra, d'une famille noble de Milan, depuis l'an 193 jusqu'à l'an 246. Il divisa la ville en paroisses, et fit bâtir plusieurs églises.

7. Saint Maternus, primicier de l'église de Milan, en devint évêque l'an 282, et siégea jusqu'à l'an 303.

8. Saint Mirocles, depuis l'an 303 jusqu'à l'an 315. Il assista au concile de Rome en 313.

9. Saint Eustorge, Grec de nation, depuis l'an 315 jusqu'à l'an 331.

10. Saint Prothasius de Algisiis, noble Milanais, occupa le siége de sa patrie en 331. Il assista au concile de Sardique, et y soutint avec beaucoup de fermeté la cause de saint Athanase contre l'empereur Valens. Prothasius vécut jusqu'à l'an 352.

11. Saint Denis Marlianus, citoyen et archevêque de Milan depuis l'an 352 jusqu'à l'an 355. Il fut relégué dans la Cappadoce par l'empereur Constance, à cause de son opposition à l'arianisme, et de son attachement pour saint Athanase.

12. Saint Ambroise, archevêque de Milan, et docteur de l'Église, siégea depuis l'an 374 jusqu'à l'an 398. (*Voyez* SAINT AMBROISE.)

13. Saint Simplicien Beverata, d'une famille noble de Milan, digne successeur de saint Ambroise, ne siégea que deux ans.

14. Saint Venerius Oldradus, noble Milanais, siégea depuis l'an 400 jusqu'à l'an 408. Il tint un concile à Milan contre les origénistes la première année de son épiscopat.

15. Saint Marolus, Syrien de nation, nommé à l'archevêché de Milan par le pape Innocent Ier en 408, mourut en 423.

16. Saint Martinien, sacré en 423, écrivit contre les nestoriens, et mourut en 435.

17. Saint Glycerius Landrianus, fut placé sur le siége de Milan en 435, et mourut en 438. Il avait assisté au concile d'Éphèse avant son élévation à l'épiscopat, en qualité de député de Martinien, son prédécesseur.

18. Saint Lazare de Lazaris, d'une famille noble de Milan, primicier de la cathédrale, fut élu archevêque en 438. Il établit l'usage de dire les litanies pendant les trois jours des rogations, et siégea onze ans.

19. Saint Eusèbe Paganus, fut ordonné par le pape Léon 1er en 449. Il tint un synode en 451, et mourut en 464.

20. Saint Geruntius, ordonné par le pape Hilaire en 465, mourut en 470.

21. Saint Benigne Bentius, d'une famille noble de Milan, siégea depuis l'an 470 jusqu'à l'an 477.

22. Saint Senator, nommé en 478, mourut en 480. Il avait assisté aux conciles de Constantinople et de Chalcédoine, en qualité de légat du saint-siége, contre Nestorius et Eutiche.

23. Théodore de Médicis, d'une famille noble de Milan, succéda en 480 jusqu'à l'an 490.

24. Saint Laurent Litta, noble Milanais, siégea depuis l'an 490 jusqu'à l'an 512.

25. Saint Eustorge, Grec de nation, depuis l'an 512 jusqu'à l'an 518.

26. Saint Magnus Trincherius, Milanais, depuis l'an 518 jusqu'à l'an 530.

27. Saint Datus, Dacius ou Datius, Milanais, de l'illustre famille Alciata, occupa le même siége depuis l'an 530 jusqu'à l'an 552.

28. Vital, en 552, sous le pape Pélage, mourut en 555. Après sa mort, le siége vaqua jusqu'à l'an 566, ou ne fut occupé que par un intrus.

29. Saint Auxanus, Allemand de nation, siégea en 566 jusqu'à l'an 568.

30. Saint Honorat Castiglion, depuis l'an 568 jusqu'à l'an 570.

31. Laurent, depuis l'an 573 jusqu'à l'an 592.

32. Constant Cittadini, diacre et citoyen de Milan, fut élu archevêque de sa patrie en 593, sous le pape saint Grégoire. Il siégea jusqu'à l'an 600.

33. Dieudonné, depuis l'an 601 jusqu'à l'an 629.

34. Asterius, Romain, en 630, mourut en 640.

35. Fortis, depuis l'an 641 jusqu'à l'an 644.

36. Saint Jean Camille de Gènes, surnommé *le Bon*, élu archevêque de Milan en 645, assista au concile de Rome sous Martin 1er en 649, et mourut en 655.

37. Saint Antoine Fontana, citoyen de Milan, siégea depuis l'an 655 jusqu'à l'an 657.

38. Saint Mauricillus, élu en 657, mort en 668.

39. Saint Ampellius, depuis l'an 668 jusqu'à l'an 672.

40. Saint Mansuetus Sabellus, Romain, nommé en 672, tint un concile contre les monothélites en 679, assista à celui de Latran sous le pape Agathon en 689, et mourut l'année suivante.

41. Saint Benoît Rispus, Milanais, siégea depuis l'an 681 jusqu'à l'an 725.

42. Théodore, depuis l'an 725 jusqu'à l'an 739.

43. Saint Noël, ordonné au commencement de l'an 740, ne siégea que quatorze mois.

44. Arifredus, succéda à Noël en 741, et ne siégea que huit mois.

45. Stabilis, en 742, mourut en 744.

46. Saint Lœtus Marcellin, siégea depuis l'an 746 jusqu'à l'an 759.

47. Thomas Crassus, Milanais, en 759; il couronna Charlemagne, et le sacra roi des Lombards en 774; il couronna également le roi Pepin, fils de Charlemagne, en 781. Thomas mourut en 783.

48. Pierre Oldradus, Milanais, secrétaire du pape Adrien, fut fait archevêque de sa patrie en 784; il vint en France avec le pape Léon III, et obtint de l'empereur Charlemagne de beaux priviléges pour l'église de Milan. Pierre combattit l'arianisme avec tant de zèle, que le même empereur Charlemagne l'appelait le Marteau des ariens; il siégea jusqu'à l'an 805.

49. Odelpert Crassus, ordonné en 805, siégea jusqu'à l'an 814.

50. Anselme Bilius, noble Milanais, depuis l'an 814 jusqu'à l'an 818.

51. Bon Castiglion, de Milan, depuis l'an 818 jusqu'à l'an 822.

52. Angilbert I[er], siégea quatorze mois.

53. Angilbert II, Pusterla, élu en 824, obtint de l'empereur Louis-le-Pieux la confirmation de tous les priviléges accordés à l'église de Milan par l'empereur Charlemagne; il mourut en 860.

54. Tadon, successeur d'Angilbert, en 860, siégea jusqu'à l'an 869.

55. Anspertus Gonfalonerius, d'une famille noble de Milan, archidiacre de la même église, en devint archevêque sous le pape Adrien en 869; il couronna Charles-le-Chauve en 874, et Charles-le-Gros en 880, et mourut en 882.

56. Anselme II, Capra, nommé en 883, couronna à Pavie le roi Berenger, et mourut en 897.

57. Landulphe, siégea sous le pape Etienne VII en 897 jusqu'à l'an 900.

58. André Lampugnanus, d'une famille noble de Milan, remplit le même siége depuis l'an 900 jusqu'à l'an 907.

59. Atho, depuis l'an 907 jusqu'à l'an 919.

60. Garibert, depuis l'an 919 jusqu'à l'an 922.

61. Lambert, depuis l'an 922 jusqu'à l'an 932.

62. Hilduin, Flamand, de l'Ordre de Saint-Benoît, proche parent d'Hugues, roi d'Italie, fut nommé à l'archevêché de Milan en 932; il avait été auparavant évêque de Liége et de Vérone. Il mourut en 937.

63. Alderic Cotta, Milanais, siégea en 937 jusqu'à l'an 949.

64. Aldemarius, Adelmandus ou Ademarius, de Menclatii, cardinal-prêtre, élu par le clergé en 949, mourut en 953.

65. Vafpert de Médicis, en 953, assista au concile de Ravenne, sous Jean XIII, en 967, et mourut en 969.

66. Arnoul I[er], gouverna l'église de Milan, depuis l'an 969 jusqu'à l'an 973.

67. Godefroi, nommé à la demande de l'empereur Othon

en 973, siégea jusqu'à l'an 978.

68. Landulphe Carcanus, depuis l'an 978 jusqu'à l'an 997.

69. Arnoul II, abbé d'Arciago, en 997.

70. Eribert ou Aribert, en 1015; il assista la même année au concile de Rome sous Benoît VIII, et siégea jusqu'à l'an 1045. L'Ordre des Humiliés fut institué du temps de ce prélat.

71 Gui Valvasorius de Velate, succéda à Eribert en 1045; il assista au concile de Rome sous Clément II, et à celui de Verceil, sous Léon IX, en 1050; il se trouva aussi au concile que Nicolas II tint à Rome en 1059, et mourut vers l'an 1071.

72. Aton, élu en 1071, ne fut point ordonné, ou ne put point siéger à cause des troubles qu'excitaient certains intrus à la faveur de l'empereur Henri. Le siége demeura vacant pendant cinq ans. Thibaud Castiglion y fut intrus en 1076, et l'occupa jusqu'à l'an 1085.

73. Anselme III, nommé canoniquement en 1086, sous Urbain II, couronna Conrad, roi de Lombardie, contre la volonté de l'empereur Henri, son père, en 1093, et mourut la même année.

74. Arnoul III, de Porta Argentea, succéda à Anselme en 1093; il vint en France avec le pape Urbain II, assista au concile de Clermont, et mourut en 1097.

75. Anselme IV, Valvasorius, prévôt de l'église de saint Laurent, devint archevêque de Milan en 1097. Il alla dans la Syrie avec une armée de croisés pour la conquête de la Terre-Sainte; il revint à son église sur la fin de 1098, et partit de nouveau avec la flotte de Gênes pour Constantinople en 1100. Il mourut dans cette dernière ville le 3 septembre 1101.

76. Pierre Grosolanus, Arisolanus ou Grysolanus, évêque de Savone, obtint l'archevêché de Milan en 1102. On croit qu'il fut déposé en 1112, parce qu'il n'avait pas été pourvu canoniquement de cette dignité.

77. Jourdain Clivius, Milanais, siégea depuis l'an 1112 jusqu'à l'an 1120.

78. Olric ou Henri Capitaneus en 1120, assista au concile de Latran, sous Calixte II, en 1121, et mourut en 1123.

79. Anselme V, Pusterla, élu en 1123, jusqu'à l'an 1134 qu'il fut déposé dans le concile de Pise.

80. Riboaldus ou Roboaldus, transféré du siége d'Alba à celui de Milan en 1134, mourut en onze cent quarante-cinq.

81. Obertus Pirovanus, Milanais, devint archevêque de sa patrie en 1145. Il vint en France avec le pape Alexandre III, dans le temps du schisme de Victor III que Frédéric Barberousse favorisait. De retour en Italie avec le même pape Alexandre III, Obertus mourut à Bénévent, et fut inhumé dans l'église de sainte Sophie en 1166.

82. Saint Galdinus Valvasorius, archidiacre et chancelier de

l'église de Milan, fut fait cardinal en 1165, et archevêque de Milan l'année suivante par Alexandre III, il siégea avec beaucoup d'édification, et mourut saintement en 1176.

83. Algisius Pirovanus, nommé en 1176, assista au traité de paix qui fut arrêté à Venise entre l'empereur Frédéric et le pape Alexandre III en 1177, et au concile de Latran en 1179. Il mourut en 1185.

84. Ubert ou Lambert Cribellus, archidiacre de l'église de Milan, devint cardinal en 1182, archevêque en 1183, et pape la même année, sous le nom d'Urbain III; ce qui ne l'empêcha pas de gouverner l'église de Milan jusqu'à sa mort, qui arriva le 20 octobre 1187.

85. Milon Cardanus, de la première noblesse de Milan, auparavant archiprêtre de cette église, et alors évêque de Turin, fut transféré au siége de sa patrie en 1188, et vécut jusqu'à l'an 1195.

86. Ubert ou Obert Tertiagus, noble Milanais, élu le 9 août 1195, mourut le 14 mai 1196.

87. Philippe Lampugnanus, archiprêtre de l'église de Milan, siégea sous Célestin III en 1196, et mourut en 1206.

88. Ubert Pirovanus, Milanais, en 1206, couronna l'empereur Othon IV, dans l'église de saint Ambroise, et mourut en 1210.

89. Gérard Sessius ou de Sessia, d'une famille noble de Reggio, religieux de Cîteaux, évêque de Novarre, puis cardinal, évêque d'Albano, et légat de Lombardie, fut transféré à l'église de Milan en 1211; il mourut un mois après sa nomination à ce dernier siége.

90. Henri Septallus, noble, vertueux, et savant citoyen de Milan, nommé archevêque de sa patrie par Innocent III, en 1211, ne fut sacré qu'en 1219 par Honorius III, il avait pris cependant possession de son Église dès qu'il fut nommé, et la gouverna avec beaucoup de zèle jusqu'à l'an 1230 qu'il mourut. Il reçut à Milan saint François et saint Dominique, et céda au premier l'Église des Saints-Nabor et Felix, au second celle de Saint-Eustorge.

91. Guillaume de Rizolio, archidiacre de la métropole, homme zélé et savant, fut élu par le clergé, et confirmé par Grégoire IX, en 1231. Il fut envoyé par le même pape à l'empereur Fréderic II, pour l'engager à faire la guerre aux Sarrasins; Guillaume siégea dix ans; et mourut le 27 mars 1241.

92. Léon de Perego, Milanais, de l'Ordre des Frères Mineurs, fameux théologien, et prédicateur, siégea en 1241, et mourut en 1257: après sa mort le siége vaqua environ cinq ans.

93. Othon, vicomte, surnommé le Grand, fut préposé à l'Église de Milan sa patrie, sous Urbain IV, en 1261; il gouverna également la ville pour le temporel avec une prudence et une sagesse admirable. Ce digne pré-

lat mourut plein de jours et de mérites en 1295.

94. Rufin Frixettus, de Lucques, archidiacre de Reims, nommé par Boniface VIII, en 1295, ne siégea que treize mois.

95. Franchinus ou François Fontana, de Parme, auparavant archevêque de Messine, et administrateur de l'évêché de Nole, fut transféré au siége de Milan en 1296, et mourut en 1308.

96. Cassonus Turrianus, noble Milanais, chanoine ordinaire de la métropole, et doyen de l'Église d'Aquilée, devint archevêque de sa patrie en 1308, sous Clément V. Il couronna roi de Lombardie l'empereur Henri VII, en 1311, et fut transféré au patriarchat d'Aquilée en 1317.

97. Arcadus Antimianus, pieux et savant religieux de l'Ordre des Frères Mineurs, suivant Wadding, ou des Frères Prêcheurs, suivant Fontana, et plusieurs autres auteurs, fut nommé à l'archevêché de Milan par le pape Jean XXII, en 1317. Mais Mathieu, vicomte, alors seigneur de Milan, l'empêcha toujours de prendre possession de son siége. Arcadus mourut sans avoir vu son Église en 1341.

98. Jean, vicomte, fils de Mathieu, vicomte, désigné archevêque de Milan, sous Benoît XII, fut confirmé par Clément VI, en 1342; il était auparavant évêque de Novarre; il mourut en 1354.

99. Robert, vicomte, archiprêtre de la metropole, succéda à Jean en 1354, et mourut en 1360.

100. Guillaume Pusterla, patriarche de Constantinople, devint archevêque de Milan en 1361, et mourut en 1370.

101. Simon Borsarius, fameux jurisconsulte de Milan, siégea en 1370; il fut fait cardinal par Grégoire XI, en 1373, et mourut à Nice en Provence l'an 1381.

102. Antoine des Marquis de Saluce, fut placé sur le siége de Milan en 1373, et mourut en 1402.

103. Pierre Filiargus, de l'Ordre des Frères Mineurs, après avoir rempli successivement les sièges de Plaisance, de Vicence et de Novarre, fut transféré à l'Église de Milan en 1402; il devint cardinal sous Innocent VII, et enfin pape dans le concile de Pise en 1409, sous le nom d'Alexandre V.

104. François de Creppa, fameux théologien de l'Ordre des Frères Mineurs, nommé par Alexandre V, en 1409, mourut en 1414, sans avoir pu prendre possession de son siége. Ayant eu pour compétiteur Jean, vicomte, que Grégoire XII avait intrus dans le temps même que le siége était encore occupé par Pierre Filiargus, savoir en 1407.

105. Barthélemi Capra, fut élu en 1414, sous Jean XXIII, mais les prétentions que Jean, vicomte, avait à ce siége, ne permirent pas à Barthélemi d'y monter d'abord. Il n'en fut paisible possesseur que long-temps après son élection, et mourut en 1433.

106. François Picciolpassus, Boulonais, clerc de la chambre apostolique, évêque de Pavie, fut transféré à l'Église de Milan en 1433, et mourut en 1443.

107. Henri Rampinus, auparavant évêque de Tortone, et ensuite de Pavie, fut transféré au siége de Milan en 1443, par Eugène IV, qui le fit aussi cardinal du titre de saint Clément. Il mourut sous Nicolas V, en 1450. C'était un prélat recommandable par la pureté de ses mœurs, et surtout par sa charité envers les pauvres.

108. Jean, vicomte, qui avait été intrus l'an 1407, comme nous avons remarqué ci-dessus, fut nommé ensuite canoniquement par Nicolas V, en 1450. Il menait alors une vie privée depuis que sa première élection avait été déclarée nulle par le concile de Constance. Il mourut en 1453.

109. Nicolas Amidanus, de Crémone, passa de l'Église de Plaisance à celle de Milan en en 1453. Il mourut la première année de son épiscopat.

110. Gabriel Sforce, frère de François Sforce, Duc de Milan, savant religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, fut nommé archevêque de sa patrie à la place de Barthélemi Cotia, chanoine régulier de Latran, qui avait refusé cette dignité après la mort de Nicolas. Gabriel l'avait d'abord également refusée; mais les ordres du pape Nicolas V, et les prières de son frère, le déterminèrent à l'accepter. Ce digne prélat, que ses vertus firent respecter pour le moins autant que sa naissance, siégea saintement jusqu'à l'an 1457, qu'il mourut.

111. Charles, de Forly, de l'Ordre de Saint-Benoît, abbé de Saint-Celse, fut placé sur le siége de Milan par Calixte III, en 1457, et mourut en 1460.

112. Etienne Nardinus, de Forly, succéda à Charles en 1460. Paul II l'envoya en qualité de légat à Ferdinand, roi de Naples, et le fit ensuite gouverneur de Rome. Il devint cardinal sous le pape Sixte IV, et mourut à Rome en 1484.

113. Jean Arcimboldus, cardinal et évêque de Novarre, fut transféré au siége de Milan en 1484, et s'en démit en faveur de son frère en 1488.

114. Guy-Antoine Arcimboldus, frère du précédent, siégea en 1488, et mourut en 1497. Il avait eu pour coadjuteur Matthieu de Ulmo, dominicain, évêque de Laodicée, qui mourut à Milan en 1512.

115. Hyppolite, cardinal d'Est, frère d'Alphonse, duc de Ferrare, obtint l'archevêché de Milan sous Alexandre VI, en 1497, et mourut en 1520.

116. Hippolyte d'Est, neveu du précédent, succéda en 1520, et fut fait cardinal sous Paul III. Il se démit de son siége en 1550. De son temps la congrégation des clercs réguliers de Saint-Paul, appelés barnabites, fut instituée à Milan en 1526. Les minimes et les observatins s'y établirent.

117. Jean-Ange Arcimboldus, évêque de Novarre, fut transféré à l'Église de Milan en 1550, et mourut en 1555.

118. Philippe Archinto, d'une famille noble de Milan, fut fait archevêque de sa patrie sous Paul IV, en 1556. Il avait été auparavant gouverneur de Rome et évêque de Borgo San-Sepolcro. Il mourut à Bergame en 1558.

119. Charles Borromée (saint), cardinal archevêque de Milan, un des plus illustres et des plus grands prélats de l'Église, siégea en 1560, et mourut en 1584. (*Voyez* SAINT CHARLES BORROMÉE.)

120. Gaspard, vicomte, auditeur de Rote à Rome, fut envoyé à Malte par Grégoire XIII, pour terminer les différens survenus entre les chevaliers. De retour à Rome, il fut nommé à l'archevêché de Milan en 1585, après la mort de saint Charles, dont il suivit les traces dans le gouvernement de son Église. Il siégea dix ans, étant mort en 1595.

121. Fréderic Borromée, cousin de saint Charles, et imitateur de ses vertus, fut fait cardinal par sixte V, en 1588, et archevêque par Clément VIII, en 1595. Il siégea avec beaucoup d'édification jusqu'à l'an 1631, qu'il mourut. C'était un prélat zélé, pieux et savant.

122. César Monti, noble Milanais, référendaire de l'une et de l'autre signature, sous Paul V, président de la consulte, sous Grégoire XV. Assesseur de la propagande, puis du saint office sous Uurbain VIII. Nonce auprès des rois de Naples et d'Espagne; patriarche de Jérusalem; devint archevêque de sa patrie en 1632, et cardinal l'année suivante. Il fit paraître beaucoup de piété et de zèle dans l'administration de son Église, et mourut en 1650.

123. Alphonse Litta, d'une famille noble de Milan, nommé en 1652 sous Innocent X, fut fait cardinal sous Alexandre VII, en 1664. Il assista aux conclaves de Clément IX, de Clément X, et d'Innocent XI, et mourut en 1679.

124. Fréderic, vicomte, Milanais, primicier de la métropole, protonotaire apostolique, et référendaire de l'une et de l'autre signature, après avoir gouverné les villes de Tivoli, de Citta di Castello et de Mont-Alto, fut préposé à l'Église de sa patrie par Innocent XI, en 1681; et fut décoré de la pourpre sur la fin de la même année. Il mourut en 1693.

125. Fréderic Caccia, Milanais, avocat consistorial, auditeur de Rote, et grand aumonier d'Innocent XI, fut fait archevêque de Laodicée, et envoyé à Charles II, roi d'Espagne, en qualité de nonce apostolique. Il devint archevêque de Milan sous Innocent XII, en 1693, et cardinal en 1695. Il fit son entrée solennelle à Milan en 1696, et mourut en 1699.

126. Joseph Archinto, noble Milanais, vice-légat de Boulo-

gne, et nonce apostolique dans la Toscane, sous Innocent XI, légat à Venise, sous Alexandre VIII, et enfin nonce auprès du roi d'Espagne, sous Innocent XII, fut nommé à l'archevêché de Milan en 1699, et fut fait cardinal la même année. Clément XI l'envoya à Nice en Provence en qualité de légat *à latere*. Il mourut à Milan l'an 1712.

127. Benoît Herba-Odeschalius, d'une famille illustre, succéda à Joseph Archinto en 1712, et fut aussi cardinal l'année suivante. Il avait été auparavant vice-légat de Ferrare et de Boulogne, et nonce apostolique en Pologne. Il prit possession de l'archevêché de Milan le 19 août 1714. (*Ital. sacr.* t. 4, *col.* 11.)

Conciles de Milan.

Le premier fut tenu l'an 344, en faveur de la dignité du Verbe, par les catholiques. (*Reg.* et *Lab.* tom. 2)

Le second, l'an 346. Lempereur Constance était pour lors à Milan, et il y avait fait venir saint Athanase. Les évêques catholiques y refusèrent de souscrire la nouvelle formule que les orientaux leur avaient envoyée, et ils déclarèrent que celle de Nicée leur suffisait. (Sozomène, *lib.* 3, *c.* 2.)

Le troisième, l'an 347, par les catholiques, contre Ursace et Valence, évêques ariens, qui se rétractèrent et se réconcilièrent dumoins en apparence à l'Eglise, en embrassant la foi de Nicée. (*Reg.* 3. *Lab.* 2. *Hard.* 1.)

Le quatrième, l'an 355, sous le pape Libere et l'empereur Constance. Il s'y trouva un grand nombre d'évêques, tant de l'orient que de l'occident, et l'on exila ceux qui ne voulurent pas souscrire à la condamnation de saint Athanase; d'où vient que ce concile a été mis au nombre des conciliabules, où les ariens ont triomphé. (*Lab.* 2.)

Le cinquième, l'an 380, en faveur d'une vierge calomniée, nommée Indica (*Baluze. Hard.* t. 1.)

Le sixième, l'an 390, contre Jovinien, qui y fut condamné avec ses adhérans. On croit que ce fut aussi dans ce concile de Milan, ou dans quelqu'autre qui s'y tint vers le mois d'avril de la même année 390, que les évêques des Gaules firent confirmer la sentence qu'ils avaient rendue l'année précédente contre les Ithaciens. (*Reg.* 3. *Lab.* 2.)

Le septième, l'an 451. Saint Eusèbe, évêque de cette ville, y souscrivit avec vingt autres évêques, la lettre de saint Léon à Flavien de Constantinople, sur l'incarnation du Verbe. (*Reg.* 7. *Lab.* 3. *Hard.* 1.)

Le huitième, l'an 679 ou 680, contre les monothélites, sous le pape Agathon, et l'empereur Constantin Pogonat. (*Reg.* 16. *Lab.* 6. *Hard.* 3.)

Le neuvième, l'an 842. Rampart, évêque de Bresce en Italie,

y présenta un acte signé de lui et de son clergé, pour l'assurance des immunités du monastère des Saints Faustin et Jovite, qu'il avait fondé pour des moines français, envoyés par Angilbert, archevêque de Milan. Cet acte fut approuvé par le concile, comme on le voit dans M. Muratori, *antiquit. Ital. col.* 985; et dans le supplément à la collection des conciles par le père Mansi, tom 1, *col.* 899.

Le dixième, l'an 860, par l'ordre du pape Nicolas 1er; Tadon, archevêque de Milan, y présida, et l'on y excommunia Engeltrude, épouse de Boson, qui courait le pays avec un adultère. (Le père Mansi, ibid. col. 983.)

Le onzième, l'an 879 ou 880. On y excommunia un nommé Atton pour ses invasions sacrilèges, et parce qu'il méprisait cette censure, on le déféra au pape. (Le père Mansi, *ibid.* col. 1029.)

Le douzième, l'an 1009. Arnould, archevêque de Milan, qui y présida, déposa et excommunia Olderic, placé sur le siége d'Asti par l'empereur Henri 1er, qui en avait chassé l'évêque légitime; et cela, quoiqu'au refus de l'archevêque, Olderic eût obtenu sa consécration du pape. (Le père Mansi, *ibid.* col. 1225.)

Le treizième, l'an 1098, pour la réformation du clergé de quelques évêques intrus et des moines. (Le père Mansi, *ibid.* tom. 2, *in append.* col. 55.)

Le quatorzième, l'an 1117. (Pagi, *ad hunc Ann.*)

Le quinzième, l'an 1135. Robaud, évêque d'Albe, qui avait beaucoup travaillé avec saint Bernard, pour faire rentrer les Milanais dans l'obéissance due au pape Innocent II, fut placé sur le siége de Milan, avec permission, dit-on, de conserver aussi l'évêché d'Albe. (Le père Mansi, *ibid.* tom. 2, col. 423.)

Le seizième, l'an 1287, le 12 septembre, par Otton, archevêque de cette ville, assisté de plusieurs évêques et députés de tous les chapitres de la province. On y ordonna l'observation des constitutions des papes et des lois de l'empereur Fréderic II, contre les hérétiques. On y défendit aussi aux abbés et aux abbesses, aux religieux et aux religieuses d'aller aux enterremens; à tous les ecclésiastiques d'entrer aux monastères des filles. On y ordonna encore que le curé aurait le tiers de ce qui serait légué au lieu de la sépulture et de l'offrande des funérailles. (Tom 11. Concil. p. 1334.)

Le dix-septième, au mois de novembre de l'an 1291 par l'archevêque Otton Visconti et ses suffragans, pour le recouvrement de la terre sainte, perdue par la prise d'Acre le 18 mai de cette année. On y fit vingt-neuf canons touchant les croisades d'orient, qui ont été imprimés pour la première fois dans le huitième tome des écrivains de l'histoire d'Italie, par M. Mu-

ratori, in-fol., à Milan, 1226.

Le dix-huitième est le premier de ceux que saint Charles Borromée, archevêque de Milan, célébra avec ses suffragans, fut tenu au mois de septembre 1565. On y reçut le concile de Trente, et l'on y fit plusieurs constitutions divisées en trois parties.

La première est la foi catholique, et contient douze articles fort longs. Le premier article porte que les évêques feront publier dans leur diocèse la constitution de Pie IV, touchant la confession de foi que les curés, les chanoines, les professeurs, et ceux qui veulent prendre des degrés en théologie, sont obligés de faire. Le second condamne ceux qui appliquent l'Écriture-Sainte à des railleries, et à des choses profanes ou injurieuses au prochain. Le troisième exhorte les princes et les magistrats à établir des professeurs publics qui soient de bonnes mœurs et de saine doctrine. Le quatrième porte que les curés instruiront leurs paroissiens, les dimanches et les fêtes, des principes de la foi. Le cinquième renouvelle le décret du concile de Trente, touchant l'érection d'une prébende théologale. Le sixième ordonne aux évêques de prêcher. Le septième règle ce que l'on doit observer touchant l'exposition des images; et le huitième défend de faire aucune représentation de la passion de Notre-Seigneur par action, soit dans l'église, ou ailleurs. Le neuvième traite du respect dû aux saintes reliques. Le dixième veut qu'on bannisse de la compagnie des fidèles les sorciers, empoisonneurs et autres malfaiteurs. Le onzième renouvelle la constitution de Léon X dans le concile de Latran, sur le blasphème. Le douzième traite de la sanctification des fêtes.

La seconde partie contient soixante-huit articles sur les sacremens, tant en général qu'en particulier.

La troisième partie traite en quinze articles de l'administration des lieux de piété, des hôpitaux, des monastères de religieuses, et des Juifs. (*Reg.* 35 *Lab.* 15. *Hard.* 10.)

Le dix-neuvième concile fut tenu l'an 1569 le 24 d'avril, par saint Charles Borromée, et les évêques de sa province. Ce concile contient encore trois parties. La première, qui renferme dix-neuf décrets, regarde la foi catholique, l'administration des sacremens et les autres obligations pastorales. La seconde partie traite, en trente-six décrets, du sacrifice de la messe, de l'office divin, de ce qui regarde le culte de l'église, et les personnes ecclésiastiques. La troisième partie, qui contient vingt-deux décrets, est sur les biens et les droits de l'église, et les lieux de piété. Il y a quelques chapitres sur les religieuses. (*Ibid.*)

Le vingtième concile fut tenu l'an 1573 le 24 d'avril, par saint Charles Borromée. On y publia vingt canons pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique.

Le premier explique tout ce qu'il faut faire et éviter pour sanctifier les jours de fêtes.

Le second recommande aux évêques et aux pasteurs la visite des écoles.

Le troisième, que les curés ne souffriront pas que les réguliers prêchent dans leurs églises, sans une permission de l'évêque par écrit.

Le quatrième contient des réglemens pour conserver la pureté de la foi.

Le cinquième regarde les sacremens, et tout ce qui y a quelque rapport.

Le sixième ordonne que l'on rebaptisera sous condition les enfans exposés.

Le septième traite de l'eucharistie, et défend entr'autres choses, qu'on expose, ou qu'on porte quelque part le saint-Sacrement pour arrêter les tempêtes; mais il permet que dans ces occasions on ouvre le tabernacle et qu'on se prosterne devant le saint-Sacrement renfermé dans le ciboire, pour réciter des prières.

Les quatre suivans sont sur les sacremens de pénitence, d'extrême-onction, d'ordre, et sur le sacrifice de la messe.

Le douzième parle de l'office divin, et le treizième des devoirs des curés.

Le quatorzième contient des réglemens touchant les chapitres, et le quinzième sur la manière d'orner les églises.

Le seizième est sur la conservation des biens de l'église; et le dix-septième sur le mariage.

Le dix-huitième concerne le tribunal des évêques; le dix-neuvième, les confraternités des laïcs; et le vingtième, les religieuses. (*Ibid.*)

Le vingt-unième concile fut tenu par saint Charles Borromée l'an 1576. Il est divisé en trois parties. La première est sur la foi et sur plusieurs autres points de doctrine, et contient vingt-six canons. La seconde traite des sacremens, et renferme quinze canons. La troisième regarde les évêques et les autres ministres de l'église et contient quatorze canons.

Le vingt-deuxième concile fut tenu l'an 1579, aussi par saint Charles Borromée. Il est encore divisé en trois parties. La première traite des choses qui regardent la foi, l'administration des sacremens, l'usage qu'on en doit faire, et contient onze canons. La seconde décrit fort au long en trente chapitres, le soin, la diligence, la charité, les remèdes, les précautions et les autres choses qu'il faut pratiquer dans le temps de la peste. La troisième qui contient vingt-décrets, parle du sacrement de l'Ordre, et de tout ce qui y a quelque rapport.

Le vingt-troisième concile de Milan, et le sixième de saint Charles Borromée, fut tenu l'an 1582. Il contient trente-un chapitres sur la discipline. (*Reg.* 36. *Lab.* 15. *Hard.* 10.)

On trouve, dans le neuvième tome des écrivains de l'histoire d'Italie, par M. Muratori, un

concile de la province de Milan, que l'on croit avoir été assemblé à Bergamo ou Bergame, au mois de juillet 1311, sous l'Archevêque Casson ou Caston Turrien. On fit trente-quatre réglemens de disciplines, répétés dans plusieurs autres conciles touchant les mœurs et la modestie des ecclésiastiques, l'entrée dans les bénéfices, les peines de ceux qui dépouillent les églises, qui maltraitent les clercs, etc.

MILANTE, (Pie-Thomas) religieux dominicain, premier professeur dans l'université de Naples. Nous avons de lui une nouvelle édition de la bibliothèque sainte de Sixte de Sienne, Dominicain, dont le premier volume parut à Naples, in-fol. en 1742, avec beaucoup de remarques critiques dont plusieurs peuvent passer pour des dissertations. Le même père Milante donna, en 1745 à Naples, in-4°, l'histoire des dominicains illustres de la congrégation de Sainte Marie de la Sanité, sous ce titre, *F. Pii Th. Milante, sacræ Theologiæ Magistri, Ord. Prædic. episcopi stabiensis, reg. concil. de viris illustribus congregationis sanctæ Mariæ Sanitatis ejusdem ord. libri tres* in-4°. (Journal des Savans, 1743 et 1747.)

MILET, ville épiscopale de la province de Carie, sous la métropole d'Aphrosiade, au diocèse d'Asie, une des plus anciennes, et capitale même de l'Ionie, suivant Pline. Elle s'appelait aussi *Lelegeis, Pityusa* et *Anactoria*, au rapport du même auteur. Strabon qui compare cette ville à celle d'Ephèse, dit qu'elle avait fondé ailleurs plusieurs colonies qu'il nomme, et qu'elle avait quatre ports dont un pouvait contenir une flotte entière. C'était la patrie de Thalès, l'un des plus sages de la Grèce, et de plusieurs autres personnages illustres. Il paraît par les actes des apôtres, *ch.* 20, *v.* 17, que la religion chrétienne y fut établie par l'Apôtre S. Paul. Milet est connue aujourd'hui sous le nom de *Palastchia*, suivant Sponius. Nous en connaissons les évêques suivans :

1. Césaire, dont il est fait mention dans les actes de saint Thyrse et ses compagnons, qui souffrirent le martyre sous l'empereur Dèce, vers le milieu du troisième siècle.

2. Eusèbe, parmi les pères du concile de Nice.

3. Ambracius, souscrit à la lettre des Ariens assemblés à Philippolis.

4. Hyacinte, assista et souscrivit au concile de Constantinople, tenu sous le patriarche Mennas au sujet d'Antime, son prédécesseur, et de Sévère d'Antioche.

5. Georges, au sixième concile général.

6. Epiphane, au septième concile général.

7. Ignace, au concile de Photius.

8. Nicephore, succéda à Ignace.

9. N..., souscrivit au concile du patriarche Luc Chrysoberge en 1151. Il est qualifié archevê-

que de Milet. Cette ville était apparemment érigée ailleurs en archevêché.

10. Nicetas, au concile du même patriarche, en 1166.

11. N..., siégeait sous l'empereurs Isaac Ange.

12. Nicander, en 1351. Du temps de ce Prélat la ville de Milet s'appelait aussi Anactoria. (*Oriens chr. tom.* 1. *p.* 917.)

MILET (Vit), natif de Gemund en Suabe, docteur en Théologie, chanoine de Breslaw, doyen de Notre-Dame, et prévôt de Saint-Maurice de Mayence, mort après l'an 1604, a donné entr'autres ouvrages: 1° réfutation de seize cents erreurs des Hérétiques de notre temps sur les seuls sacremens. 2°. Réfutation de six cents erreurs, que Tilman Meshusius et Jean Olearius ont faussement attribuées aux catholiques, à Mayence en 1604. (Dupin, table des aut. ecclés. du dix-septième siècle, col. 1484.)

MILETO, *Miletum*, ville épiscopale de la Calabre ultérieure, sous la métropole de Reggio, est située dans les terres, vers la côte de la mer de Toscane. Elle a titre de principauté, et appartient à la maison Orsini: elle n'a que deux cents feux ou mille âmes, avec la cathédrale de Saint-Nicolas, une paroisse et deux maisons religieuses d'hommes. Il y a cent villages dans le diocèse avec la commanderie de Dorsi, de l'ordre de Malte.

1. Arnoul, fut sacré premier évêque de Mileto par Grégoire VII l'an 1073. Il obtint de Roger, comte de Sicile, plusieurs biens et de forts beaux privilèges, et mourut l'an 1077.

2. Hiosphorus, siégea l'an 1077, et mourut vers l'an 1090.

3. Géofroi, l'an 1094.

4. Eberard, l'an 1099.

5. G..., l'an 1100.

6. Géofroi, vers l'an 1119. Sous cet évêque, l'église de Mileto fut soumise immédiatement au saint-siége par le pape Calixte II, l'an 1122.

7. Rainaud, assista à la consécration de la cathédrale de Catanzaro, sous le même pape Calixte II, l'an 1123.

8. Etienne, succéda à Rainaud sous Innocent II, et il obtint de ce pape en 1139 la confirmation de tous les priviléges accordés à l'église de Mileto par ses prédécesseurs Grégoire VII, Urbain II et Calixte II.

9. Ard..., l'an 1168.

10. Anselme, gouvernait l'église de Mileto sous le pontificat d'Alexandre III. Il assista au concile de Latran l'an 1179.

11. N...., siégeait sous Innocent III.

12. Pierre, sous le même pontificat, l'an 1200.

13. Roger, l'an 1222. Il assista à la consécration de l'église de Cosenze.

15. Rivibarbus, de Catane, religieux de sainte Agathe.

15. N...., fut transféré de l'évêché de Bitonto à celui de Mileto par Innocent IV l'an 152.

16. Dominique, occupait le

même siége sous le règne de Charles I d'Anjou l'an 1279.

17. Dieudonné, de l'Ordre des frères prêcheurs, l'an 1286. Cet évêque fut obligé de se tenir long-temps éloigné de son siége. Il fut fait administrateur de l'église de Larina en attendant qu'il pût retourner à celle de Mileto l'an 1291. Il y retourna quelque temps après, et y mourut l'an 1298.

19. André, religieux et abbé de saint Étienne de Bosco, de l'Ordre de Cîteaux, homme vertueux et savant, fut nommé à l'évêché de Mileto l'an 1298, et mourut l'an 1311.

20. Mainfroi Gifonus, chanoine et doyen de Mileto, en devint évêque l'an 1311, et mourut l'an 1328.

21. Godefroi Fazarus, de Mileto, doyen de la cathédrale, et conseiller du roi Robert, fut fait évêque de sa patrie par le pape Jean XXII l'an 1328. Il mourut l'an 1348.

22. Pierre de Valerianis, chanoine de Rheims, succéda à Godefroi l'an 1348.

23. Thomas de Buccamungellis, de Salerne, conseiller de Jeanne Ire, reine de Naples, siégea l'an 1376. Il mourut dans sa patrie l'an 1391.

24. Henri, fauteur de l'antipape Benoît XIII, l'an 1396.

25. André d'Alagni, noble Napolitain, habile jurisconsulte, obtint le même siége l'an 1398, et mourut l'an 1402.

26. Conrad Caraccioli, d'une famille illustre de Naples, archevêque de Nicosie, fut transféré à Mileto l'an 1402. Il fut fait cardinal par Innocent VII l'an 1405, et mourut à Boulogne l'an 1411.

27. Astorgius Agnensis, Napolitain, fut nommé à l'évêché de Mileto par le pape Jean XXIII, l'an 1411. Il fut transféré à l'église de Ravello l'an 1418, et passa la même année à celle de Melfi.

28. Jacques, religieux de Cîteaux, élu sous Jean XXIII, l'an 1418, mourut sous Martin V.

29. Antoine Strada, de Reggio, l'an 1420.

30. Jacques, l'an 1422.

31. Dominique, mourut l'an 1435.

32. Antoine Sorbillus, succéda à Dominique l'an 1435. Il institua un séminaire en 1440, et mourut l'an 1464.

33. César, abbé de saint Étienne de Cornu, au diocèse de Lodi, de l'ordre de Cîteaux, conseiller du roi Ferdinand, fut fait évêque de Mileto sous Paul II l'an 1464. Il siégea environ sept ans.

34. Narcisse, catalan de nation, homme très-savant, occupa le même siége depuis l'an 1474 jusqu'à l'an 1478.

35. Antoine, chanoine de Florence, sa patrie, et protonotaire apostolique, fut placé sur le siége de Mileto par Sixte IV, l'an 1418, et mourut l'année suivante.

36. Jacques de Ruvere, neveu de Sixte IV, conseiller du roi Ferdinand, occupa ce siége pendant vingt-quatre ans, et passa à celui de Savone l'an 1504.

de Cosenze, fut préposé à l'église de Mileto l'an 1662, et siégea près de vingt ans.

50. Octavius Paravicin, docteur en l'un et l'autre droit, chanoine de l'église de Saint-Nazaire de Milán, succéda à Didace l'an 1681, et mourut l'an 1696.

51. Dominique-Antoine de Bernardinis, évêque de Castellana, fut transféré au siége de Mileto l'an 1696. (*Ital. sacr.*, t. 1, p. 942.)

MILETOPOLIS, ville épiscopale du diocèse d'Asie, située sur le fleuve Rhyndace, entre Cyzique et Bythynia. Ce ne fut d'abord qu'un simple évêché de la province de l'Hellespont, sous la métropole de Cyzique; mais on l'érigea ensuite en archevêché, puis en métropole. Le siége de Miletopolis fut transféré à Lupadium dans le treizième siècle.

1. Philetus. Il est rapporté dans la vie de saint Parthenius de Miletopolis, évêque de Lampsac, que ce saint prélat avait été ordonné prêtre par Philetus, évêque de Miletopolis.

2. N..., assista aux obsèques du même Parthenius.

3. Gemellus, représenté au concile de Chalcédoine par Diogène de Cyzique, qui souscrivit aussi pour les autres évêques absens de sa province.

4. Sozomène, souscrivit à la lettre du concile de Cyzique à l'empereur Léon, touchant le meurtre de saint Proter d'Alexandrie.

5. Jean, I[er], à qui le pape Hormisdas écrivit au sujet de la réconciliation du siége de Constantinople avec celui de Rome.

6. Jean II, assista et souscrivit au sixième concile général.

7. André, aux canons *in Trullo.*

8. Michel, au septième concile.

9. Damien, au huitième concile.

10. Théophane ou Théophile, au concile de Photius, sous le pape Jean VIII.

11. Agapet, assista au concile que le patriarche Germain II tint à Nicée où il siégeait, à cause que les Francs occupèrent alors la ville de Constantinople.

12. Hierotheus, siégeait en 1346. (*Oriens Christ.*, t. 1, p. 780.)

MILÈVE, ville d'Afrique dans la Numidie, *Milevum et Milevis*, que quelques-uns ont pris mal à propos pour Milet en Ionie, pour Melitaine en Arménie, ou même pour l'île de Malte. Milève est célèbre par deux conciles qui s'y sont tenus.

Conciles de Milève.

Le premier fut tenu le 27 août de l'an 402, sous le pape Innocent I[er], et sous le cinquième consulat des empereurs Arcade et Honorius. Ce fut un concile général de toutes les provinces d'Afrique. Aurèle de Carthage y présida, et l'on y confirma les canons des conciles d'Hippone et de Carthage. On y fit aussi cinq canons de disci-

pline, qui se trouvent dans le code de l'église d'Afrique. Le premier confirme ce qui s'était toujours observé en Afrique, que le rang des évêques fût réglé par l'antiquité de la promotion, ensorte que les plus jeunes déférassent l'honneur à leurs anciens. On excepte toutefois de cette règle, les primats de Numidie et de Mauritanie, qui pouvaient avoir la préséance au-dessus des autres primats, quoique plus anciens. Le cinquième canon ordonne que quiconque aura fait une seule fois la fonction de lecteur dans une église, ne pourra être retenu pour clerc dans une autre. (*Reg.* 4. *Lab.* 2. *Hard.* 1.)

Le second concile fut tenu l'an vers le mois de septembre de 416, sous le même pape Innocent Ier, et les mêmes empereurs Arcade et Honorius. Il s'y trouva soixante-un évêques de la province de Numidie, qui écrivirent au pape Innocent Ier, pour lui demander la condamnation de Pélage, de Célestius, et de leurs partisans. On y fit huit canons contre les pélagiens, et vingt-sept sur la discipline. Du moins trouve-t-on ces vingt-sept canons sous le nom de Milève dans les collections ordinaires. Mais si l'on en excepte le vingt-troisième qui ne se lit point autre part, les autres sont, ou du premier concile de Milève, ou du concile de Carthage en 418, ou de quelqu'autre. Encore ce vingt-troisième canon s'observait-il en Afrique long-temps avant l'an 416? Il porte que si une personne, quittant les hérétiques, c'est-à-dire, les donatistes, reconnaît qu'il a été mis par eux en pénitence, l'évêque catholique s'informera avec soin du sujet pour lequel il y aura été mis; afin qu'après s'en être bien assuré, il règle combien il doit demeurer en cet état, et quand il faudra le réconcilier. Le vingt-sixième est cité sous le nom de concile de Milève, par le second concile de Tours. Mais dans la collection africaine, il est attribué au concile de Carthage du 1er mai 418, *ibid.* (D. Ceillier, Histoire des Auteurs sacrés et ecclés. t. 12, p. 719 et suiv.)

MILFORT, lieu d'Irlande. Il y eut un concile l'an 1152. (Pagi, *ad hunc ann.*)

MILHAN DE LA COGOLLE, *Æmilianus Cucullatus*, (saint), curé et solitaire d'Espagne, naquit vers l'an 474, dans la bourgade de Vergeye au diocèse de Taraçone. Il garda d'abord les brebis jusqu'à l'âge de vingt ans, et se retira ensuite, vers l'an 494, avec un saint ermite nommé Félix, qui demeurait à Bilibie près de la ville de Najara. Lorsqu'il se fut formé sur l'exemple de ce saint maître, il retourna à Vergeye, et puis dans le fond des montagnes de Disterces où il mena pendant quarante ans la vie des solitaires les plus austères, jusqu'à ce que l'évêque de Taraçone, informé de sa vertu, l'ordonna prêtre malgré sa résistance, et le pourvut de la cure même de Vergeye. Il-

s'acquitta des obligations de sa charge avec un zèle et une charité, surtout pour les pauvres, qui excitèrent l'envie de ses propres confrères. Ils l'accusèrent de dissiper les biens de l'église, auprès de l'évêque Didyme qui déjà prévenu contre lui, se laissa aisément persuader de lui ôter sa cure. Milhan, ravi d'une conjoncture qui lui rendait le repos de la solitude et les douceurs de la contemplation après lesquelles il soupirait, retourna promptement dans son ermitage. Il y reprit avec une nouvelle ferveur ses pratiques d'humilité, de pénitence et de charité. Un jour il donna son manteau et les manches de sa tunique à un mendiant. Pendant le carême il se tenait enfermé dans sa cellule, et ne voyait personne, que celui qui lui apportait à manger. Hors ce temps, il recevait et instruisait avec une rare douceur tous ceux qui venaient le trouver pour leur salut; de sorte que mêlant l'agréable à l'utile, il les renvoyait également édifiés et joyeux. Il fut honoré du don des miracles et mourut après un siècle de vie vers l'an 574. Son corps repose dans un monastère qu'on appelle de son nom le monastère de Saint-Milhan de la Cogolle ou de la Cuculle, à cause du capuchon qu'il portait. On fait sa fête le 12 novembre. (Dom Mabillon, au premier volume des actes des saints de l'Ordre de Saint-Benoît. Baillet, t. 3, 12 novembre.)

MILHEL (Arnauld), supérieur général de la doctrine chrétienne. Nous avons de lui : *Notitia Scripturæ-Sacræ in tres partes distributa*, in-12, 3 volumes, à Toulouse, 1690 et 1691. (Journal des Savans, 1690 et 1691.)

MILICHO, hébr., *son royaume* ou *son conseil*, du mot *melac*, un des chefs des lévites qui revinrent de Babylone à Jérusalem avec Zorobabel. (2 Esdr. 12, 14.)

MILL (Jean), célèbre théologien anglais, fut élevé dans le collége de la reine à Oxford, et devint chapelain ordinaire de Charles II, roi d'Angleterre. On a de lui une excellente édition du Nouveau-Testament grec qu'il publia avant sa mort en 1707, in-folio, dans le théâtre de Scheldon, sous ce titre : *Novum-Testamentum cum lectionibus variantibus mss. exemplarium, versionum, editionum, sanctorum patrum, et scriptorum ecclesiasticorum, et in easdem notis; accedunt loca Scripturæ parallela, aliaque ἐξηγητικά, et appendix ad variantes lectiones; præmittitur dissertatio in quâ de libris N. T. et canonis constitutione agitur. Historia S. textus novi fœderis ad nostra usque tempora deducitur, et quid in hac editione præstitum sit explicatur;* ouvrage d'un travail immense et de la plus grande utilité pour l'intelligence du texte sacré, puisqu'il renferme toutes les variantes ou diverses leçons que l'auteur a pu rassembler par une

application de trente ans. Ludolfe Kuster a donné à Amsterdam, en 1710, une nouvelle édition de cet ouvrage, revue, mise en meilleur ordre et enrichie de plusieurs additions. Daniel Withy, professeur en Théologie, et chantre de l'église de Salisbury, a publié aussi en 1710 à Londres, chez Guillaume Bottyer, et à Amsterdam, un examen des diverses leçons recueillies par Jean Mill sur le Nouveau-Testament, sous ce titre : *Examen variantium lectionum Johannis Millii in N. T., etc.*, in folio. (Journal des Savans, 1708; supplém. et 1711.)

MILL (David), docteur en Théologie, et professeur des antiquités sacrées et des langues orientales dans l'université d'Utrecht, a donné, entre autres ouvrages : 1°. *Vetus-Testamentum ex versione 70 interpretum secundum exemplar Romæ vaticanum editum, denuò recognitum; præfationem unà cum variis lectionibus, et præstantissimis mss. codicibus bibliothecæ leidensis descripti, præmisit David* Millius, in-8°, 2 volumes, à Utrecht 1725. 2°. *Dissertationes selectæ variæ, S. litterarum et antiquitatis orientalis capita exponentes et illustrantes, curis secundis, novisque dissertationibus, orationibus et miscellaneis orientalibus auctæ*. Lugduni Batavorum, apud Conradum Wishorff, etc., 1743, in-4°. (Journal des Savans, 1726 et 1743.)

MILLAR (Robert), maître-ès-arts, Anglais, a donné : 1°. Histoire de l'Église, depuis la création du monde, in-8°, 2 volumes en anglais, imprimés à Londres chez A. Miller. 2°. Histoire de la propagation du christianisme et de la ruine du paganisme, etc., in-8°, 2 volumes aussi en anglais, imprimés à Londres. (Journal des Savans, 1731 et 1726.)

MILLE ou MILLIAIRE, mesure de mille pas. Les anciens Hébreux n'avaient ni stades, ni milles, ni pieds, mais seulement la coudée, la toise et la corde. Les Romains mesuraient ordinairement par milles, et les Grecs par stades. Le pas était de cinq pieds, la stade de cent vingt-cinq pas, et le mille de huit stades. Les trois milles font la lieue. (Roland, *Palæst.*, *l.* 2, c. 1, p. 396.)

MILLE, se prend souvent dans l'Écriture pour un grand nombre indéfini; par exemple : *Le Seigneur fait miséricorde en mille générations*. (Deuteron. 5, 10.)

MILLENAIRES, hérétiques qui soutenaient qu'après le jugement dernier, les prédestinés demeureraient mille ans sur la terre avec Jésus-Christ, et qu'ils y jouiraient de toutes sortes de biens et de plaisirs permis, soit de l'esprit, soit du corps. Cette erreur qui a passé pendant plus de trois siècles pour une opinion tolérée, et soutenue même par un grand nombre de Pères, tels que saint Irenée, saint Justin, Tertullien, Victorin, Lactance,

tire son origine des paroles de l'apocalypse prises trop à la lettre, où il est dit que Jésus-Christ régnera sur la terre avec les saints pendant mille ans. Papias, disciple de saint Jean, et évêque d'Hiérapolis, fut, selon quelques-uns, le premier auteur de cette opinion. Nepos, évêque d'Égypte, la soutint avec opiniâtreté dans un livre intitulé: Réfutation des allégoristes; et saint Denis, évêque d'Alexandrie, le combattit fortement dans deux livres intitulés : Des promesses. Apollinaire écrivit contre ces deux livres de saint Denis, et le pape Damase condamna Apollinaire dans le concile qu'il tint en 373. C'est au moins ce que rapporte Baronius quoiqu'il ne soit pas néanmoins parlé de cette condamnation des millenaires dans les anathématismes de ce concile, rapportés par saint Grégoire de Nazianze, et par Théodoret. Ce qui est certain, c'est que cette opinion fut unanimement rejetée dans le cinquième siècle, et qu'aucun auteur chrétien ne l'a soutenue depuis. Dom le Nourry, savant bénédictin, distingue deux sortes de millenaires, les hérétiques, tels que Marcion, Cerinthe, Nepos, Apollinaire, qui se promettaient pendant le règne de mille ans les plaisirs les plus infâmes; et les catholiques, tels que Papias, saint Irenée, etc., qui n'admettaient point ces sortes de voluptés. (Dom le Nourry, *in apparatu ad biblioth. max. veterum patrum, et antiq. Script. eccles.* Eusèbe, l. 7, c. 24. Philastre, *hæres.* 12 et 13. Saint Jérôme, *in prophetas*. Baronius, *ad ann.* 264 et 373. Sander, *hæres,* 53. Tillemont, tome 4 des Mémoires ecclésiastiques. Dupin, Bibliothèque, trois premiers siècles. Le père Mauduit, dans son analyse de l'apocalypse.)

Pratéole, d'après quelques anciens, parle de certains millenaires, ainsi nommés, parce qu'ils disaient qu'il se faisait une cessation de peines de mille ans en mille ans dans l'enfer.

MILLES, martyr et compagnon de sainte Pherbuthe ou Tarbule. (*Voyez* PHERBUTHE.)

MILES (M.), bachelier en Théologie à Oxford, a donné en 1703 une édition des œuvres de saint Cyrille de Jérusalem, corrigée sur des manuscrits, avec une version latine réformée, des notes et une préface sur la vie et les écrits de saint Cyrille. D. Toutée qui a donné en 1720 une nouvelle édition de ce père, fait la critique de l'édition de M. Milles. On a encore de ce dernier, l'immortalité naturelle de l'âme défendue et prouvée par l'Écriture et par les premiers Pères, pour servir de réponse au discours en forme de lettres de M. Dodwel où celui-ci tâche de prouver que l'âme est un principe naturellement mortel, in-8°, en anglais. (Journal des Savans, 1709 et 1720.)

MILLET (Germain), bénédictin de la congrégation de Saint-

Maur, était du diocèse de Sens. Il fût d'abord religieux non réformé de l'abbaye de Saint-Denys en France : on le nommait alors Dom Simon Millet; mais ayant embrassé la réforme, il prit le nom de Germain. Voilà ce qui a occasioné l'erreur de ceux qui ont fait de dom Simon et de dom Germain deux auteurs différens. Dom Germain Millet mourut le 28 janvier 1647, âgé de soixante-douze ans, après avoir publié : 1°. une traduction française des dialogues de saint Grégoire, pape, avec des notes, et un Traité de la translation du corps de saint Benoît, en 1624. 2°. *Vindicata ecclesiæ gallicanæ de suo Areopagitâ Dionysio gloria*, à Paris, 1638, in-4°. Le père Sirmond, qui avait distingué deux saints Denys, donna occasion à cet ouvrage, dont l'auteur se propose de montrer que la foi chrétienne fut établie dans les Gaules dès le temps des apôtres; que saint Denys, l'apôtre de France, envoyé par saint Clément, est l'aréopagite, et qu'il est faux que son corps ait été apporté de Bavière en France. 3°. Une Réponse latine, en 1642, à M. de Launoi, qui avait attaqué le père Millet par sa dissertation, *De duobus Dyonisiis*. 4°. Trésor sacré de saint Denys, à Paris 1646, troisième édition. C'est une description des reliques que l'on conserve à saint Denys, et des tombeaux des rois qu'on voit dans cette église, avec un abrégé de l'histoire de leur vie. (Lelong, Bibliothèque historique de la France.)

MILLETIÈRE (Théophile-Brachet, sieur de la), fils d'Ignace Brachet, seigneur de la Milletière, maître des requêtes de l'hôtel du roi, et d'Antoinette Faye, sœur de Jacques, seigneur d'Espeisses, président du parlement, fut d'abord si zélé calviniste, qu'on lui donna la charge d'ancien au consistoire de Charenton. Il fit son abjuration en 1645, et mourut fort âgé en 1665. On a de lui : 1°. le Moyen de la paix chrétienne ou la réunion des catholiques et des évangéliques en quatre parties, Paris, 1657. 2°. Déclaration faite aux pasteurs anciens et consistoire de son église sur le sujet de l'acte dressé par le synode national d'Alençon le 28 mai 1637, Paris, 1637. 3°. Réponse au sieur Amyraut sur une conférence, pour l'examen des moyens par lui proposés pour la réunion des catholiques, *ibid.* 1638. 4°. Le pacifique véritable, sur le débat de l'usage légitime du sacrement de pénitence, expliqué par la doctrine du saint concile de Trente, *ibid.* 1644. 5°. Lettre aux docteurs assemblés en Sorbonne au sujet de son livre, *ibid.* 6°. Remontrance à MM. de la faculté de Théologie, assemblés en Sorbonne le 1er août 1642, sur la nullité de la censure du sieur Chapelas, *ibid.* 1642. 7°. Très-humble remontrance du sieur de la Milletière à la reine, sur l'empêchement qui lui est donné de publier les rai-

sons pour lesquelles il désire entrer dans la communion catholique, et induire tous ceux de sa communion d'y entrer, *ibid.* 1644. 8°. Instruction chrétienne à la foi catholique, où la doctrine de l'Église est représentée exempte d'abus et de superstitions sur toutes les controverses présentes pour la réunion des protestans à l'Église, *ibid.* 9°. Discours au synode des églises réformées de France tenu à Charenton, contenant la proposition des causes nécessaires et de leur réunion à l'Église catholique, *ibid.* 10°. Déclaration des causes de sa conversion à la foi catholique, *ibid.* 1645. 11°. La paix de l'Église, fondée sur la vérité de la foi catholique pour la transsubstantiation, *ibid.* 1646. 12°. Instruction à tout protestant pour le réduire à la communion de l'Église catholique par l'évidence de la nécessité de son sacrifice, *ibid*, 1646. 13°. L'extinction du schisme, ou le retour des protestans à l'Église, *ibid.* 1650. 14°. La victoire de la vérité par la paix de l'Église, pour convier le roi de la Grande-Bretagne à embrasser la foi catholique, *ibid.* 1651. 15°. Le flambeau de la vraie foi, *ibid.* en 1654. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, col. 2192 et suiv.)

MILLETOT (Benigne), né à Semur, capitale de l'Auxois, fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Dijon le 6 juin 1585, et en 1626 il devint doyen du même parlement. On a de lui : un Traité du délit commun et cas privilégié en la distinction des deux puissances ecclésiastique et séculière, qui fut imprimée pour la première fois l'an 1611, à Paris, sous le nom de Nicolas Rousset. Ce traité a fait grand bruit, et a été mis dans la première classe des livres défendus de l'Index, à Rome. On l'a souvent réimprimé, et on le trouve aussi dans le premier volume des libertés de l'Église gallicane, édition de 1731. M. Milletot y a joint une réponse à la question à lui proposée par un sien ami, touchant la dénomination de l'Église gallicane, en juillet 1615. (Papillon, Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne, t. 2, p. 57.)

MI-LODS, sont les droits seigneuriaux qui se paient par les possesseurs d'héritages roturiers à toutes les mutations de propriété, qui ne donnent pas lieu aux droits de lods et vente. On appelle ces droits *mi-lods*, parce qu'ils sont moindres de moitié que ceux qui se paient pour l'acquisition à titre de vente. Le droit de *mi-lods* n'est connu qu'en pays de droit écrit. Lorsque dans une même année il arrive plusieurs mutations qui donnent ouverture aux droits de *mi-lods*, il n'est dû qu'un seul droit, à l'exemple du relief. (Dumoulin et Bretonnier. *Voyez* aussi le commentateur de Henrys, liv. 3, ch. 3, quest. 11, 22, 23, 24 et suiv., surtout la question 75 dudit livre. M. Deni-

sart, Collect. de Jurisprud., t. 2, au mot *Mi-lods.*)

MILON, dit *Sigebert*, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, dans l'abbaye de Saint-Amand, au diocèse de Tournai, mourut l'an 872, et laissa la vie de Saint-Amand en vers, et un traité de la sobriété; dédié à l'empereur Charles-le-Chauve; une homélie sur la vie de Principius, évêque de Soissons; le combat du printemps et de l'hiver, avec quelques autres pièces ingénieuses. (Sigebert, *in catal. vir. illustr.*, c. 106, *et in chron.* Possevin. Dupin, Biblioth., neuvième siècle, p. 667. Dom Rivet, Hist. littér. de la France, t. 5.)

MILOPOTAMIE, ville épiscopale de l'île de Crète. Quelques-uns prétendent que c'est la *Panto matrium* des anciens, située dans la partie septentrionale de l'île. Les Latins y ont eu les évêques suivans :

1. Michel de Vérone, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, transféré à l'église de Chiozza dans l'état de Venise en 1344, par Clément VI.

2. Nicolas, de l'Ordre des Frères Mineurs, succéda à Michel dans l'évêché de Milopotamie en 1344.

3. Jacques de Ponto, du même Ordre des Frères Mineurs, nommé par Clément VI en 1349.

4. N..., à qui Grégoire IX écrivit en 1375, pour travailler à l'union des Grecs schismatiques de l'île de Crète.

5. Victor, transféré à l'église de Setia en 1399, eut pour successeur . . . .

6. Dominique de Dominicis, carme, transféré la même année de l'évêché de Setia.

7. Franchionus, de l'Ordre des Frères Mineurs, transféré de l'église d'Aria par le pape Jean XXIII en 1414.

8. François, assista au concile de Latran sous Jules II en 1512, et sous Léon X en 1514.

9. Vincent de Masuriis, mort en 1538, eut pour successeur....

10. Denis, de l'Ordre des Frères Mineurs, qui assista au concile de Trente, sous Paul III, en 1546 et 1547, et sous Pie IV en 1563.

11. Jacques, succéda à Denis, qui s'était démis en 1555; il assista aussi au concile de Trente en 1563.

12. Luc Stella, gouvernait les églises de Retime et de Milopotamie en 1615, qu'il devint archevêque de Zara. Il passa peu de temps après à l'archevêché de Crète, et remplit ensuite le siége de Vicence en 1632, et enfin celui de Padoue en 1639.

13. Zerbinus Lugo, fut transféré de l'évêché de Milopotamie à celui de Feltri en 1639.

14. D. Gozzadinus, Boulonnois, nommé à l'évêché de Retime uni à celui de Milopotamie, le 12 août 1641. (*Or. chr.*, t. 3, p. 935.)

MILTIADE, écrivain catholique, vivait dans le second siècle, sous le règne de Marc-Aurèle et de Commode. Il composa une apologie pour la religion chré-

tienne; adressée aux gouverneurs des provinces; un livre contre les montanistes; et quatre volumes, tant contre les Juifs, que contre les Gentils. Tous ces ouvrages sont perdus. Tertullien place aussi Miltiade au rang de ceux qui ont écrit contre les Valentiniens. On ne sait de quel pays, ni de quelle profession était Miltiade. (Eusèbe, Hist., l. 4; c. 25. Saint Jérôme, *in catal.* Dupin, Bibl., t. 1, p. 268. Dom Ceillier, Hist. des Aut. sacr. et ecclés., t. 2, p. 131 et 132.)

MILTON (Jean), l'un des plus grands génies et des plus polis écrivains que l'Angleterre ait produits, naquit à Londres le 9 décembre 1608 Il fut envoyé à Cambridge à l'âge de quinze ans; et dès la même année, il paraphrasa quelques pseaumes. Il composa à dix-sept ans plusieurs pièces de poésie. Les unes en anglais, et les autres en latin, et toutes d'un caractère et d'une beauté fort au-dessus de son âge. Il publia en 1641 son traité de la réformation de l'Église anglicane, et des causes qui l'ont empêchée jusqu'ici, en anglais, in-4°., et quatre autres traités sur le gouvernement de l'Église en Angleterre. En 1644, il publia une pièce sur l'éducation des enfans, et son *areopagitica*, où discours au parlement en faveur de la liberté d'imprimer toutes sortes de livres sans demander la permission des examinateurs. Après la mort du roi Charles 1er, qui fut décapité en 1649, il publia son livre intitulé, *Tenure*, c'est-à-dire le droit des rois et des magistrats, où l'on prouve qu'un tyran peut être mis en justice, déposé et mis à mort. Ce livre est détestable, ainsi que plusieurs autres écrits de Milton sur le droit général des peuples contre les tyrans, dont l'université d'Oxford, assemblée en corps le 2 juillet 1683, déclara hérétiques et scandaleuses vingt-sept propositions, et contraires aux devoirs des sujets envers leur roi. Milton mourut le 15 novembre 1674, âgé de soixante-six ans. Dans sa jeunesse, il fut puritain; dans sa virilité, il se rangea parmi les indépendans et les anabaptistes; mais quand il fut vieux, il se détacha de toutes sortes de communions et de sectes, et ne fréquenta aucune assemblée. Il n'excluait du salut que les catholiques romains, et il ouvrait la porte du ciel aux luthériens, aux calvinistes, aux anabaptistes, aux Sociniens, aux arminiens, en un mot, à tous ceux qui font profession de prendre la seule parole de Dieu pour la règle de leur foi. C'est ce qu'on peut voir dans son livre de la vraie religion, de l'hérésie, du schisme, de la tolérance, et des meilleurs moyens qu'on puisse employer pour prévenir la propagation du papisme. Ses autres ouvrages sont: 1°. de la prélature épiscopale, où l'on examine si elle vient des apôtres. 2°. De l'origine du gouvernement ecclésiastique

rois. (Journal des Savans, 1676.)

MINCHA, terme hébreu qui signifie les offrandes de farine, les gâteaux, les beignets que l'on offrait dans le temple du Seigneur. Les septante ont quelquefois conservé ce terme hébreu dans leur traduction; mais au lieu de *mincha*, ils lisent *manau*, qui était sans doute la prononciation usitée de leur temps. On trouve *manna* dans le même sens au premier chapitre de Baruch, vers. 10 : *Facite manna, et offerte pro peccato.* (D. Calmet, Dictionn.)

MINDEN, *Minda*, capitale de la principauté du même nom, est située à la gauche du Weser, à quinze lieues d'Hanovre vers le couchant : elle est d'une médiocre grandeur, forte, marchande et bien peuplée. Charlemagne y fonda vers la fin du huitième siècle un évêché qui fut sécularisé en 1648, et cédé à l'électeur de Brandebourg. Les catholiques y ont néanmoins conservé le libre exercice de leur religion, et y possèdent entr'autres la cathédrale dont le chapitre subsiste encore. Les canonicats sont partagés entre les catholiques et les protestans : il y en a vingt, dont onze, avec la prévôté, appartiennent aux catholiques, et les sept autres, avec le doyenné, aux protestans. Les catholiques ont de plus deux collégiales, dans l'une desquelles les chanoines font le service divin dans le chœur, et les protestans dans la nef, à des heures différentes.

Évêques de Minden.

1. Saint Erember, Saxon, devint évêque l'an 785, et mourut vers l'an 805.
2. Hastward, mourut en 841.
3. Saint Thierry, fonda l'abbaye de Wunstorp, de l'Ordre de Saint-Benoît; il fut tué vers 880 dans une bataille contre les Normands.
4. Wilfare, mourut l'an 886.
5. Drogon, ordonné évêque au concile de Cologne l'an 887, mourut vers l'an 903.
6. Adalbert, mort en 908.
7. Bernard, mort en 936.
8. Luithère, abbé de Laurisheim, près de Heidelbert, mourut vers l'an 940.
9. Ebergise, succéda à son oncle Luithère dans l'abbaye de Laurisheim et l'évêché de Minden. Il mourut vers l'an 947.
10. Saint Heliuwarde ou Huliuward, moine de l'Ordre de Saint-Benoît, mort l'an 958.
11. Landwarde, mort l'an 974.
12. Milon, mort en 996.
13. Ramwarde, mort en 1008.
14. Thierry II, mort en 1022.
15. Sigebert, mort en 1036.
16. Brunon, comte de Schwalembourg, auparavant chanoine de Magdebourg et chancelier de l'empereur Conrad II fonda la belle abbaye de Saint-Michel dans Lille, de l'Ordre de Saint-Benoît, près de Minden : il mourut en 1055.
17. Engelbert, Bavarois, prévôt de Gotzelat et chanoine de Bamberg, mourut en 1080.

18. Reinwald ou Raymond, mort en 1089.

19. Folcmar, chanoine de Hildesheim, se procura l'évêché par simonie et le tint par la force des armes. Il mourut vers l'an 1094.

20. Oldaric, mort en 1098.

21. Godeschalc, mort en 1112.

22. Wedelon, mort en 1120.

23. Sigeward, mort en 1140.

24. Henri, moine bénédictin de l'abbaye de Bursfeld, ensuite abbé de Saint-Maurice près de Minden, fut déposé en 1153; il retourna à son premier monastère de Bursfeld où il mourut peu de temps après.

25. Werner, Saxon, parent de l'empereur Lothaire et grand-prévôt de Minden, mourut en 1172.

26. Annon, comte de Blanckenbergh, mort en 1185.

27. Saint Dictmare, célèbre par ses vertus et par ses miracles, mourut en 1206.

28. Henri II, mort en 1209.

29. Conrad, comte de Diépholdt et fondateur de l'abbaye de Bisschofsrode, religieux de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Minden, mourut en 1236.

30. Guillaume, mort en 1244.

31. Jean, comte de Diépholdt, mort en 1252.

32. Widekind, comte de Hoyé, grand-prévôt de Minden et parent de l'empereur Guillaume, comte de Hollande, mourut en 1261.

33. Conon, comte de Diépholdt, mort en 1265.

34. Otthon, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, né à Stendall dans le Brandebourg, fut mis sur le siége de Minden par le pape Urbain V, parce que les chanoines ne pouvaient pas convenir dans leur élection. Il mourut en 1275.

35. Folcuin, comte de Swalenberg, fonda le monastère de Falckenhagen pour des croisés, et mourut en 1282.

36. Conrad, comte de Warberg en Saxe, prévôt de la collégiale de Saint-Jean-Baptiste à Minden, mourut en 1295.

37. Ludolphe de Rostorp, Saxon, mourut en 1314.

38. Godefroi ou Otthon, comte de Waldeck, mort en 1324.

39. Louis, fils d'Otthon, duc de Lunebourg, fonda l'abbaye de bénédictines à Welfrod, où il fut enterré en 1346.

40. Gérard, comte de Schauwenbourg, grand-doyen de la cathédrale, mourut en 1353.

41. Thierry de Kagelmunde ou Cagelwid, de l'Ordre de Cîteaux, passa de l'évêché de Sarepte à celui de Minden en 1353, d'où il fut transféré à Magdebourg en 1361.

42. Gérard, comte de Schauwenbourg, trésorier de la cathédrale de Minden, fut élu en concurrence avec Bernard, prévôt de Hambourg, qui fut obligé de céder: sa mort arriva en 1366, pendant le cours d'un voyage pour la Terre-Sainte.

43. Otthon de Wettyn, issu des comtes de Misnie, grand-doyen de Mayence, chantre de Worms, et conseiller de l'em-

pereur Charles IV, fut mis par le pape sur le siége de Minden. Il mourut en 1368.

44. Widekind, comte de Schalckberg, grand-prévôt de Minden, mourut en 1383.

45. Otthon, comte de Schalckerg, prévôt de Saint-Maurice près de Hildesheim, ensuite de Minden, succéda à son frère, et mourut en 1397.

46. Marquard de Randeck, fut fait évêque de Minden par le pape Boniface IX. Mais les chanoines se plaignant de ce qu'on leur ôtait leur droit d'élection, il fut transféré peu de temps après à l'évêché de Constance où il mourut en 1408.

47. Guillaume de Bussche, grand-prévôt de Minden, mourut en 1398.

48. Otthon, comte de Rietberg, fut nommé par le pape à l'évêché de Minden. Les chanoines qui avaient élu Gérard, comte de Bergh, grand prévôt de Cologne, refusèrent d'admettre Otthon : mais ils y furent obligés, sous peine d'excommunication. Il mourut en 1407.

49. Willebrand, comte de Hallermund, abbé commendataire de Corwey, gouverna dignement cet évêché jusqu'à sa mort, qui arriva en 1437.

50. Albert, comte de Hoye, grand-prévôt de Bremen, fut fait évêque de Minden en 1437, d'Osnabruck en 1458, et mourut en 1478.

51. Henri, comte de Schawenburg, d'abord prévôt de Saint-Maurice à Hildesheim, fut élu évêque de Minden en 1478, et mourut vers l'an 1508.

52. François, fils de Henri, duc de Brunswick, a été fort longtemps évêque de Minden; il s'était engagé dans plusieurs guerres, et mourut en 1529.

53. François, comte de Waldeck, devint évêque de Minden en 1529, et trois ans après évêque d'Osnabruck et de Munster, où il maintint glorieusement la religion catholique contre les entreprises des anabaptistes. Il fut accusé dans la suite de favoriser le luthéranisme, pour lequel effet il fut privé de son évêché. Il mourut en 1553.

54. Jules, résigna en 1550.

55. Georges, duc de Brunswick, grand-prévôt de Cologne, fut fait évêque de Minden en 1550, ensuite archevêque de Bremen, et évêque de Verden, et mourut en 1562.

56. Herman, comte de Schauwenbourg, chanoine de Cologne, devint évêque de Minden; mais il résigna en 1581.

57. Henri-Jules, duc de Brunswick et de Lunébourg, né en 1562, fut élu évêque d'Halberstadt en 1570, et administrateur de Minden en 1582. Il épousa en 1585 Dorothée, fille d'Auguste, électeur de Saxe.

58. Philippe-Sigismond, duc de Brunswick, obtint cet évêché l'an 1585, par résignation de Henri, son frère : mais le retardement qu'il apporta à accepter les conditions qu'on demandait, en fit pourvoir Antoine qui suit.

Philippe était encore administrateur des évêchés d'Osnabruck et de Verden, dans lesquels il introduisit le luthéranisme.

59. Antoine, comte de Schauwembourg, grand-doyen de Cologne, et grand-prévôt de Hildesheim, évêque catholique, mourut en 1599, âgé de cinquante ans.

60. Chrétien-Guillaume, duc de Brunswick, de Zell et de Grubenhagen, fils de Guillaume, duc de Brunswick, et de Dorothée de Danemarck, prit possession de cet évêché en 1599. Il mourut dans la religion luthérienne.

61. François-Guillaume, comte de Wartemberg, prévôt de Ratisbonne, de Bonn, de Munich et d'Oetinghen, ensuite cardinal, obtint cet évêché l'an 1629, du pape et de l'Empereur et s'en fit prêter hommage par les États du pays. Mais Georges duc de Brunswick et de Lunébourg, prit la ville de Minden en 1634, et s'empara des revenus de l'évêché. Le cardinal de Wartemberg a possédé encore les évêchés de Ratisbonne, d'Osnabruck et de Verden. Il est mort en 1660.

Bernard de Malinkrot, grand doyen de Munster, prélat fort docte, fut nommé par l'empereur Ferdinand III coadjuteur de l'évêché de Minden vers l'an 1640. Mais cette coadjutorerie n'eut point d'effet, puisque l'évêché fut sécularisé en 1648, à la paix d'Osnabruck. (Hist. ecclés. d'Allemag. tom. 1.)

MINE, *mina* ou *mna*, sorte de monnaie, nommée en hébreu *min ou mina*, qui signifie proprement une partie, ou une fois. La mine hébraïque valait soixante sicles qui font quatre-vingt-sept livres cinq sous de notre monnaie. La mine grecque ou attique, qui est apparemment celle dont il est parlé dans les livres des Machabées et dans le Nouveau-Testament, valait cent dragmes, ou cinquante livres de notre monnaie. Il y avait aussi une petite mine qui valait soixante-quinze dragmes. (D. Calmet, dictionn.)

MINÉENS, *Minœi*. Ce nom fut donné, après la ruine de Jérusalem, aux juifs nazaréens de profession, ou plutôt à des chrétiens qui gardaient la circoncision et les observances légales, qui voulaient être juifs et chrétiens tout ensemble, et qui se joignirent aux Ebionites. (Saint Jérôme, epist. 89. M. Fleury, hist. eccl. l. 2, p. 274.)

MINERBINO, *Minervium*, ville épiscopale sous la métropole de Bari, est située dans les montagnes sur les frontières de la Basilicate. Elle n'a que cinq cents cinquante feux. La cathédrale de l'assomption est la seule paroisse de la ville où il y a trois maisons religieuses. Le diocèse consiste en un bourg et quelques villages qui font une autre paroisse.

Évêques de Minerbino.

1. Innacius, évêque de Minerbino, assista à la consécration

de l'église du mont Cassin, sous Alexandre II l'an 1071.

2. Transmundus, siégeait sous le règne du roi Robert.

3. Léopard, souscrivit au privilége que l'empereur Henri IV accorda aux chevaliers de Saint Jean de Jérusalem l'an 1179.

4. Richard, religieux de l'Ordre de saint Benoît, fut fait évêque de la même église sous le pape innocent III.

5. Pierre de Cidouilia, qui avait été postulé par le chapitre de Canne, fut transféré au siége de Minerbino par l'archevêque de Bari, et par l'ordre du pape Alexandre IV, l'an 1256.

6. Bivianus occupait le même siége l'an 1276.

7. Antoine de Gaëte, de l'Ordre des frères prêcheurs, pénitencier de Boniface VIII, fut nommé à l'évêché de Minerbino par le même pape l'an 1298. On ignore les noms de plusieurs de ses successeurs.

8. Léonard, élu en 1426, mourut l'an 1432.

9. Sancius, succéda à Léonard l'an 1432. Il fut transféré à l'évêché de Bove l'an 1435.

10. Geofroi, chantre de l'église d'Orense, fut fait évêque de Minerbino l'an 1435, et mourut l'an 1456.

11. Jean Campanella, de l'Ordre de saint Benoît, l'an 1456.

12. Robert de Noya ou de Noé, fameux Théologien et grand prédicateur, de l'Ordre de saint Dominique, fut placé sur le siége de Minerbino l'an 1492, et transféré à l'église d'Acerra l'an 1497.

13. Antoine Saxolinus, de Florence, fameux Théologien et général de l'Ordre des frères mineurs conventuels, fut nommé à l'église de Minerbino par Clément VII l'an 1525, et mourut l'an 1528.

15. Bernardin Fumarellus, toscan, fut mis à la place du précédent l'an 1528, et transféré l'année d'après à l'église d'Alifa.

16. Jean-François, de Bitonto, évêque titulaire d'Antioche, monta sur le siége de Minerbino l'an 1529. Il mourut l'an 1536.

17. Donat Maurice ou Muricuccius, siégea l'an 1536. Il passa ensuite à l'église de Lavello l'an 1545.

18. Jean-Vincent Michaeli, fut transféré à l'évêché de Lavello à celui de Minerbino l'an 1545. Il mourut doyen des évêques l'an 1596.

19. Laurent Mongiojus Galatinus, de l'ordre des frères mineurs succéda à Michaeli l'an 1596. Il passa à l'église de Lanciano, et ensuite à celle de Pouzol.

20. Jacques-Antoine Caporalis, de Tricario, devint évêque de Minerbino l'an 1605, et mourut l'an 1616.

21. Altobellus Carissimus, d'Anglone, siégea sous le pape Paul V l'an 1617. Il mourut l'an 1632.

22. Jean-Michel de Rubeis, de Nole, procureur-général de l'Ordre des Carmes, monta sur le siége de Minerbino par l'ordre

du pape Urbain VIII l'an 1633. Il fut transféré la même année à l'évêché d'Alifa.

23. Jérôme Zambeccarius, d'une famille noble de Boulogne, religieux de l'Ordre des frères prêcheurs, fut transféré de l'évêché d'Alifa à celui de Minerbino l'an 1633. Il se démit de cette dignité deux ans après.

24. Antoine-Marie Pranzonius, d'Osime, fut élevé à l'épiscopat par Urbain VIII l'an 1635, et mourut l'an 1663.

25. François-Marie Vignola, docteur en l'un et l'autre droit, exerça d'abord quelques emplois honorables à la cour de Rome sous Innocent XII et fut ensuite nommé à l'évêché de Minerbino l'an 1663. Il avait été auparavant vicaire-général de cette église, et de celle de Trani. Ce digne prélat gouverna avec beaucoup d'édification jusqu'à l'an 1700. Il mourut cette même année dans un âge fort avancé.

26. M. Antoine Chenevix, de Turin, docteur en théologie, et consulteur du saint office, fut préposé à l'église de Minerbino l'an 1702, et mourut l'an 1718.

27. Nicolas Pignatelli, napolitain, docteur en théologie, chanoine-coadjuteur de l'église des saints Celse et Julien, succéda à M. Antoine l'an 1719. (*Ital. s. t.* 1, *p.* 745.)

MINERVA (Paul), religieux de Saint-Dominique, natif de Bari dans le royaume de Naples, se rendit fort célèbre dans le seizième et le dix-septième siècle. Il savait les langues, la philosophie, les mathématiques, la poésie, la musique, l'histoire, et écrivit presque sur toutes ces matières; mais on n'a imprimé que les deux livres, *de neomeniis Salomonis perpetuis*, et trois livres *de præsagiturâ temporum*. Il avait aussi traduit quelques ouvrages de saint Nil, et le traité de l'incarnation de Louis de Grenade. Il était Garde du Sceau à l'inquisition de Milan en 1582. Il mourut le 7 mars 1645 à Naples où il avait été provincial. (Le père Echard, *script. Ord. Prædic. tom.* 2, *pag.* 546.)

MINEUR, *annis minor*. Un mineur, en tant qu'il est opposé à un majeur, signifie un enfant ou jeune homme qui, par les lois, ou les coutumes, n'a pas encore l'administration de ses biens. Selon le droit civil, on est mineur jusqu'à vingt-cinq ans. Par l'ordonnance de 1667, celui qui a contracté étant encore mineur, peut se faire restituer dans l'an trente-cinq de son âge. Le mineur est sous la puissance d'un tuteur qui peut tout pour son pupille, et rien contre lui. Un mineur qui se marie ou qui a obtenu des lettres de bénéfice d'âge, peut disposer de ses meubles et effets mobiliaires à l'âge de vingt ans. La loi civile relève les mineurs quand ils sont trompés, et non pas quand ils ont trompé. Mais la loi naturelle les oblige de restituer, et même de rendre ce qu'ils ont emprunté, lorsqu'il n'y a point eu de surprise. (Conférence de Paris, t. 3, p. 11.)

Selon l'article 14 du titre 15 de l'ordonnance de 1667, les mineurs pourvus de bénéfices étaient capables d'agir en justice, sans l'autorité et assistance d'un tuteur ou curateur, tant en ce qui concernait le possessoire, que pour les droits, fruits et revenus du bénéfice. Ainsi un bénéficier mineur, quoiqu'au dessous de la puberté, pouvait présenter aux bénéfices, et sa présentation devait prévaloir à celle de son tuteur, parce que son tuteur n'avait point la jouissance des fruits du bénéfice de son mineur; qu'un mineur était capable de faire une grâce, et de donner une chose qu'il ne pouvait retenir pour lui.

Régulièrement parlant, les résignations de bénéfices ecclésiastiques, faites par les mineurs ont toujours été valables, et principalement lorsqu'ils avaient atteint l'âge de pleine puberté comme de dix-huit et vingt ans, et qu'elles n'étaient point faites directement, ni indirectement au profit des tuteurs et curateurs, précepteurs, pédagogues ou autres, sous la puissance desquels eut été le résignant, ou en faveur de leurs enfans, parens ou autres personnes par eux interposées, auxquels cas elles étaient absolument nulles. Il en était de même quand étant faites au profit d'autres personnes, l'on y rencontrait des présomptions violentes de dol, fraudes, surprises et autres mauvais artifices; ou si l'on prouvait que la résignation eût été extorquée d'un mineur dans la débauche, que le résignataire ou quelque personne interposée de sa part, eût fomenté par un prêt excessif de deniers, sans ordre ni mandement de père, mère ou des tuteurs, et principalement quand le résignant était engagé dans les ordres sacrés; qu'il n'avait qu'un seul bénéfice qu'il résignait sans nécessité et sans réserve d'aucune pension, et qu'il avait fait la résignation à l'insu ou contre la volonté de son père ou de son tuteur. Hors ces cas un mineur pouvait valablement résigner son bénéfice, contre la volonté même expresse de son père dont le pouvoir ne s'étendait point jusqu'aux autels. (La Combe, jurisp. can., au mot *Mineur*, p. 406. *Voyez* RÉSIGNATION.)

MINEUR, *Minor*, *Minorita*, nom que prennent par humilité tous les religieux de Saint-François d'Assise, et en particulier les cordeliers qui se disent Frères Mineurs.

MINEUR (clerc régulier), *clericus regularis Minor*. L'Ordre des clercs réguliers mineurs fut établi à Naples l'an 1588 par un gentilhomme Génois, nommé Jean-Augustin Adorne, aidé d'Augustin et de François Caraccioli. Ce fut Sixte v qui confirma leur Ordre, et qui, parce qu'il avait été Frère Mineur, leur donna le nom de *Mineurs*.

MINEURE ORDINAIRE, *minor ordinaria*, thèse qu'on soutient en théologie pendant sa licence.

MINEURS, Ordres mineurs, (*Voyez* ORDRE.)

MINIMES, religieux fondés par saint François de Paule qui leur donna ce nom par humilité. Ils font un quatrième vœu d'observer un carême perpétuel. On appelait *Bons-Hommes* les Minimes de Niégon près de Chaillot, à cause que le roi Louis XI avait coutume d'appeler saint François de Paule, *bon-homme*, ou bien parce que les minimes furent d'abord établis au bois de Vincennes, dans un monastère de religieux de l'Ordre de Grammont, que l'on appelait *Bons-Hommes*. Il y avait aussi des religieuses du même ordre, qui observaient la règle des religieux, retouchée dans les endroits qui ne convenaient point à des filles. On en voyait onze couvens en Espagne, et deux en France, l'un à Abbeville, et l'autre à Soissons. Il y a encore un tiers-ordre de personnes séculières de l'un et de l'autre sexe, à qui saint François de Paule a donné une règle. (Louis Doni d'Attichy, histoire générale de l'ordre des minimes. *Voyez* Saint François de Paule.)

MINIS (Thomas de), italien, de l'ordre de Camaldoli, dans le dix-septième siècle, fit imprimer à Florence en 1606 le catalogue des saints et des bienheureux de l'Ordre de Camaldoli. (Dupin, table des auteurs ecclés. du dix-septième siècle, col. 1854.)

MINISTRE, *Minister*. Les mathurins ou trinitaires donnent ce nom au premier supérieur, et autrefois les jésuites au second supérieur de chacune de leurs maisons. Le général des cordeliers prend le titre de ministre-général. Ceux qui desservent les églises protestantes, prennent aussi le titre de ministre de la parole de Dieu ou du saint évangile.

MINISTRES DES INFIRMES. Les clercs réguliers ministres des infirmes formèrent d'abord une congrégation instituée par Camille de Lellis, né à Bucchanier, petit bourg de l'Abruzze au royaume de Naples, et du diocèse de Theate, le 25 mai 1550. Sixte V approuva le 8 mars 1586, cette congrégation qui s'appelait pour lors la congrégation du père Camille, et permit aux clercs qui la composaient, de faire des vœux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et un quatrième, d'assister les malades à la mort, même en temps de peste. Grégoire XIII les érigea en ordre religieux l'an 1591. Leur habit n'est différent de celui des ecclésiastiques que par une croix tannée qu'ils portent au côté gauche.

MINISTRERIE, *ministeratius* bénéfice ou charge de supérieur dans un couvent des Mathurins.

MINORELLI (Thomas-Marie), religieux de l'Ordre de S.-Dominique, natif de Padoue, fut appelé à Rome en 1711, pour travailler à l'histoire générale de son Ordre, à laquelle il s'appliquait encore avec beaucoup d'assiduité en 1720. On a de lui la vie de saint Pie V, écrite en latin très-élégant, et impri-

mée à Rome en 1712. Il parut aussi en 1714, sous son nom, un écrit latin avec le français à côté, sous ce titre : Examen des faussetés sur le culte des Chinois, avancées par le père Jouveuci, jésuite, dans l'histoire de la compagnie de Jésus ; mais le père Minorelli assure que cet ouvrage n'est pas de lui ; en effet, ce père n'a jamais été missionnaire à la Chine, comme on le dit dans le titre. (Le père Echard, *script. Ord. Prædic.* t. 2, p. 814.)

MINORI, *Regina Minor*, petite ville épiscopale de la principauté citérieure sous la métropole d'Amalfi, est située sur la côte au fond d'un petit golfe, et ne contient que huit cents âmes, est trois paroisses. La cathédrale est sous l'invocation de sainte Triphomène. Le diocèse est très-peu étendu.

Evêques de Minori.

1. Serge, fut sacré premier évêque de Minori par l'autorité du pape Jean, l'an 987. Il obtint de Jean, duc d'Amalfi, plusieurs biens pour son Église.

2. Ursus, successeur de Serge, obtint de Jean et Serge, ducs d'Amalfi, la confirmation de toutes les donations qui avaient été faites à l'Église de Sainte-Triphomène.

3. Jacquintus, était évêque de Minori l'an 1069. Du temps de cet évêque, Sikelgaïta, épouse de Robert, duc de Sicile, donna à la susdite Église de Sainte-Triphomène un héritage entier qu'elle avait acheté peu de temps avant qu'elle en fît cette donation.

4. Maur, transféré à l'archevêché d'Amalfi vers l'an 1102.

5. Léon, siégeait en 1103 et 1105.

6. Etienne, l'an 1112. Il céda les Églises de Saint-Jean et de Saint-Sauveur au monastère de la Sainte-Trinité, en 1118.

7. Constantin, homme fort pieux et fort zélé, gouverna l'Église de Minori avec beaucoup d'édification depuis l'an 1127 jusqu'après l'an 1145.

8. Maur II, en 1161.

9. Laurent, succéda à Maur. C'est le premier qu'on voit nommé évêque de Minori dans les anciens monumens. Ses prédécesseurs avaient pris jusqu'alors le titre d'évêques de Reggio ou Rhegio. Ce prélat fit plusieurs nouvelles acquisitions pour son Église, et en défendit les droits avec un zèle infatigable.

10. Jean de Cavellis, en 1217.

11. Gerbinus, en 1247.

12. Pierre, fut préposé à l'Église de Minori vers l'an 1266. Il fit en 1270 de très-belles ordonnances pour la réforme du clergé, et reçut en 1279 quelques biens de Charles Ier, roi de Sicile. Il mourut en 1280, après avoir siégé avec honneur pendant quatorze ans.

13. André, de Capoue, d'une illustre famille d'Amalfi, monta sur le siége de Minori en 1281, et mourut en 1305.

14. André de Alanco, d'Amalfi, devint évêque de Minori en

1305. Il fut fait conseiller et chapelain du roi Robert en 1337, et mourut en 1342. C'était un prélat de si bonnes mœurs, qu'on lui donnait communément le titre de *vénérable*.

15. Barthélemi, succéda à André en 1342.

16. Martuccius, siégea immédiatement après Barthélemi, et mourut en 1348.

17. Jacques Serge, fameux docteur en Théologie, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut nommé à l'évêché de Minori par Clément VII en 1348, et mourut en 1364.

18. Philippe, évêque de la même Église, fut transféré à l'évêché d'Anglone par Urbain V, en 1364.

19. Romain, chanoine d'Amalfi, devint évêque de Minori en 1364. Il fit confirmer en 1372, par la reine Jeanne Ire toutes les donations que les anciens rois avaient faites à l'Église de Minori.

20. Paul, de Sorrento, fut élu évêque de Minori en 1390, et transféré à l'archevêché d'Amalfi en 1393.

21. Christophe Oliva, napolitain, en 1418.

22. Nicolas Maccia, d'une famille noble de Salerne, fut placé sur le siége de Minori par Martin V, en 1425. Il gouverna très-bien son Église pendant quarante-neuf ans, et mourut en 1474.

23. Louis de Sienne, de l'Ordre des Frères Mineurs, mourut en 1476.

24. Palamèdes de Cuneto, d'Amalfi, fut nommé par le pape Sixte IV, en 1476, et mourut en 1483.

25. André de Cuneto, d'Amalfi, fut fait évêque de Minori par Innocent VIII, en 1483. Il passa la même année à l'Église d'Amalfi.

26. Jean-Baptiste de Contestabilibus, de Bénévent, remplit le siége de Minori depuis l'an 1484 jusqu'à l'an 1493, qu'il fut transféré à celui de Lucera.

27. Santellus de Siméon, siégea l'an 1493.

28. Alexandre Salat, d'Amalfi, fameux docteur en l'un et l'autre droit, fut nommé à l'évêché de Minori par Alexandre VI, l'an 1497. Il mourut dans sa patrie l'an 1509.

29. Ambroise, romain, homme vertueux et savant, obtint la même dignité sous Jules II, l'an 1509, et mourut l'an 1511.

30. Thomas, Sicilien, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, succéda à Ambroise l'an 1512, et mourut de mort subite l'an 1526.

31. Jean-Pierre Bon, de Palerme, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut placé sur le siége de Minori par Clément VIII, l'an 1526, et mourut l'an 1546.

32. Ambroise Catharin, de Sienne, du même Ordre des Frères Prêcheurs, célèbre par sa science, par ses écrits, et par la réputation qu'il s'acquit dans le concile de Trente, fut fait évêque de Minori l'an 1546. Il fut

ensuite transféré à l'archevêché de Consa l'an 1552.

33. Antoine Simonius, de l'Ordre des Camaldules, fut préposé à la même Église par Jules III, son parent, l'an 1552. Il passa aux évêchés de Sutri et de Nepi l'année d'après, et y mourut l'an 1556.

34. Pierre d'Affaratis, mort l'an 1557.

35. Donat de Laurentiis, d'Ascoli, fut mis à la place de Pierre, par le pape Paul IV, l'an 1557, et transféré à l'Église d'Ariano l'an 1563.

36. Alexandre Molus, siégea après Donat, sous le pape Pie IV, l'an 1563, et mourut à Rome à son retour du concile de Trente l'an 1565.

37. Jean Amat, protonotaire apostolique, et chanoine de l'Église de Latran, monta sur le siége de Minori, sous le même pape Pie IV, l'an 1565, et s'en démit l'an 1567.

38. Jean-Augustin Campinilis, d'une famille noble de Naples, devint évêque de Minori l'an 1567. Il avait été auparavant camérier secret de Paul IV, et ensuite chanoine de l'Église de Naples où il mourut l'an 1594.

39. Horace Basiliscus, prit possession de l'évêché de Minori le 17 juillet, et mourut seize jours après l'an 1596.

40. Thomas Zérula, de Bénévent, succéda à Horace sous Clément VIII, l'an 1596. C'était un prélat recommandable par la pureté de ses mœurs, par ses écrits et par la manière édifiante dont il gouverna son église, où sa mémoire est encore en bénédiction. Il mourut l'an 1503.

41. Georges Lazare, de Tarvisio, fameux prédicateur dominicain, devint évêque de Minori sous Paul V, l'an 1604, et mourut l'an 1615.

42. Thomas Brandolinus, Napolitain, vertueux et savant religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, un des plus habiles prédicateurs de son temps, après avoir exercé tous les emplois honorables de son Ordre, fut fait évêque de Minori par le pape Paul V, à la recommandation du cardinal Cajétan l'an 1615. Ce prélat édifia son Église par ses instructions et par ses exemples, et y laissa plusieurs beaux monumens de sa piété. Il mourut l'an 1636.

43. Lauretus de Franchis, homme fort savant, fut transféré de l'évêché de Capri à celui de Minori par Urbain VIII, l'an 1636. Il avait été auparavant vicaire général de Finolard, archevêque d'Avignon. Il mourut à Naples l'an 1638.

44. Patrice Donat, d'une famille noble de Rome, fut pourvu de l'évêché de Minori par Urbain VIII, l'an 1639. Il siégea avec honneur pendant dix ans, et se démit de son évêché entre les mains d'Innocent X, l'an 1649.

45. Léonard Leria, Romain, originaire d'une famille noble de Verceil, célèbre religieux carme, exerça d'abord l'office de

vicaire général de son Ordre dans toute l'Allemagne, et fut chargé ensuite de celui de commissaire apostolique dans le même pays, par la congrégation de la Propagande. Ferdinand Charles, archiduc d'Autriche, qui le chérissait beaucoup, le fit son théologien et son conseiller de conscience. Après avoir dignement rempli tous ces emplois, Léonard fut nommé à l'évêché de Minori par Innocent x, à la demande dudit archiduc, l'an 1649. Il se démit de cette dignité à cause de son grand âge l'an 1670.

46. Antoine Botti, d'une famille noble de Gênes, clerc régulier de la congrégation des Sommaschi, homme versé dans les matières théologiques et dans plusieuss autres sciences, monta sur le siége de Minori l'an 1670. Ce prélat s'appliqua particulièrement à soulager le clergé et le peuple, laissa un fonds pour les besoins de son Église, et mourut comblé de mérites l'an 1683.

47. Dominique Menna, citoyen et chanoine de Naples, recommandable par sa naissance et par ses vertus, devint évêque de Minori l'an 1683. Il fit paraître beaucoup de piété dans le gouvernement de son Église, et mourut l'an 1692.

48. Janvier Crépin, de Naples, recteur du séminaire, et examinateur synodal de cette Église, fut fait évêque de Minori par Innocent xii, l'an 1692. Il fut transféré par le même pape à l'évêché de Squillace, dans le temps qu'il gouvernait le premier avec une sollicitude vraiment pastorale, l'an 1694.

49. Charles Catillus, de Bénévent, succéda à Janvier l'an 1694, et mourut l'an 1704.

50. François Morgione, évêque de Ruvo, fut transféré à Minori l'an 1705. Il mourut l'an 1712.

51. Raphaël Tossi, de Gaëte, docteur en l'un et l'autre droit, avocat et auditeur de Camille Cybo, patriarche de Constantinople, et auditeur général de la chambre apostolique, fut nommé à l'évêché de Minori l'an 1719. (*Ital. sac. t. 2, p.* 281.)

MINORITÉ, âge dans lequel on n'a pas l'administration de ses biens. On se fait relever des contrats passés en minorité. L'édit de Charles v de l'an 1374, fixe la minorité des rois à quatorze ans. (*Voyez* un traité des minorités imprimé à Paris en 1714; un autre Traité des majorités, où il est aussi parlé de minorité, imprimé à Paris chez Jean de Nully en 1728, in-12, et un troisième Traité des minorités, tutelles et curatelles.... de la continuation de communauté à l'égard des mineurs, et des droits des enfans mineurs et majeurs, par M. Melsé, avocat au parlement, à Paris, chez Denis Mouchet, 1735, in-4°.)

MINORQUE, *Minorca*, l'une des îles Baleares, sur la mer Méditerranée, proche des côtes d'Espagne, et au nord-est de l'île de Majorque, a environ

huit lieues ordinaires de long, et non pas onze comme il est dit dans l'abrégé portatif du dictionnaire géographique de la Martinière. Sa largeur est inégale, et dans quelques endroits elle a environ trois lieues de large. On l'appelle *Baleare*, du mot grec *Balin*, qui signifie jeter. Strabon, Polybe et Diodore disent que ce nom vient des Phéniciens qui appellent le mouvement du corps *balearides*, parce que dans ce pays le principal exercice militaire se faisait avec la fronde. Les Minorquins étaient extrêmement adroits à cet exercice que leurs mères leur enseignaient dès leur enfance. Elles mettaient pour cela leur déjeûner à une hauteur proportionnée à leur âge, et les enfans ne pouvaient l'avoir qu'en le faisant tomber d'un coup de fronde. Annibal, fils d'Amilcar, gouverneur des îles Baleares, naquit à Minorque; et ses compagnons y ayant apporté quelques lapins, ils s'y multiplièrent de façon qu'on appelait Minorque *pays des lapins;* il y eu a encore aujourd'hui une grande quantité de bons. Lucius Cœcilius Metellus y étabit deux peuplades. L'une s'ppelait *Jamon;* du temps de saint Sévère, évêque de cette île, on l'appelait *Jamnonet;* on la nomme présentement *Ciudadella* ou *Citadella*. L'autre s'appelait *Magò* ou *Magon;* elle s'appelle aujourd'hui *Mahon*, du nom du fameux capitaine *Magon*. C'est un endroit qui sert d'asyle en tout temps aux vaisseaux. Il y a une paroisse, deux couvens de religieux, et un de religieuses. L'air y est très-sain, mais très-vif en hiver. Les habitans sont robustes, forts, ingénieux, dociles et fort laborieux. Le vin y est abondant et très-bon: Pline anciennement le louait. On y manque de bien des choses nécessaires à la vie, et l'on n'y plante presque point d'arbres fruitiers. On y admire en très-grand nombre, des coquillages de toute couleur et de toute beauté, avec lesquels on travaille toute sorte de fleurs qui sont si belles et si bien imitées, qu'on pourrait s'y tromper et les prendre pour des fleurs naturelles. On y trouve aussi beaucoup d'autres curiosités dignes d'admiration. La religion chrétienne s'introduisit à Minorque en même temps qu'à Majorque. Saint Severe y était évêque en l'année 418. Il écrivit une lettre circulaire de la conversion des Juifs de cette île, et une relation des miracles opérés par les reliques de saint Étienne, qu'Orose y avait laissées. Flores, dans son *Espag. Sagrada*, dit qu'en 476 Macaire était évêque de Minorque; d'où il suit qu'outre saint Severe, il y a eu d'autres évêques de cette île. Les Maures la possédèrent plus de 400 ans, et jusqu'en 1286 qu'elle fut prise par Dom Alphonse III, roi d'Aragon, le 17 janvier de cette même année. Les Anglais s'en étaient rendus les maîtres en 1708, et elle leur avait été cédée par la

paix d'Utrecht. Les Français la prirent le 28 juin 1756, et l'ont rendue aux Anglais par le Traité de paix entre la France et l'Angleterre de 1762. Cette île contient sept villes, y compris la capitale, qui est Citadella. Il n'y a dans cette ville qu'une paroisse dont le curé prend le titre de prévôt, et porte au chœur les mêmes habits que les chanoines de Majorque. Cette paroisse fut fondée par le roi D. Jacques II d'Aragon, le 19 mars 1300, ainsi que deux couvens de religieux. Saint Severe, dans la lettre que nous venons de citer, dit que par un privilège miraculeux les Juifs ne pouvaient demeurer à Citadella, et que si quelqu'un d'eux osait le faire il était attaqué d'une maladie dangereuse, et frappé de la foudre, ou enfin qu'il mourrait subitement. Mais cela n'est, ni vrai, ni vraisemblable. Il est certain que plusieurs Juifs ont demeuré à Citadella; et le privilége accordé à cette ville n'étant fondé, ni en raison, ni en autorité, ne paraît pas vraisemblable. Si les Juifs, du temps de saint Severe, ne restaient pas à Citadella, on peut dire que c'était, ou parce qu'ils se trouvaient mieux à Mahon, ou parce qu'ils ne voulaient pas s'exposer, sur le bruit populaire qu'ils y mourraient, ou enfin parce qu'ils craignaient l'évêque, les ecclésiastiques ou les religieux, qui sans doute ne manquaient pas de combattre leur mauvaise secte. Au milieu de l'île de Minorque il y a une grande montagne, qui est la première chose que l'on découvre de l'île sur mer. On voit sur cette montagne un couvent d'Augustins, composé de vingt-neuf religieux de chœur, et de huit frères lais. Les insulaires et les navigateurs ont une grande dévotion à une image miraculeuse de la sainte Vierge que l'on honore dans l'Église de ce couvent. Cette image est fort ancienne, puisque, selon la tradition du pays, il y a déjà 473 ans qu'elle fut trouvée dans la montagne par le moyen d'un taureau, d'où vient qu'on l'appelle Notre-Dame *del Toro*. La chapelle du couvent où l'on révère cette image s'appelle la chapelle de la *Coveta*. Les Pères de la Mercy possédèrent ce couvent en vertu d'une bulle du pape Nicolas IV, datée du 23 août 1291, qui commence : *dilecto filio Magistro sanctæ Mariæ de Mercede... in super ecclesiam S. Mariæ de Podio del Toro cum possessionibus suis, sitam in insulâ Minoricæ*, etc. Les Pères de la Mercy ayant abandonné leur couvent pour se retirer en Catalogne, les jurats de toute l'île s'en emparèrent, ainsi que de ses dépendances, et fondèrent sept chapellenies avec un prieuré. L'an 1592, Michel Gil, alors prieur, et les chapelains cédèrent le couvent et l'Église aux Augustins, en vertu d'un bref de Clément VIII, du 15 août de ladite année; et ces religieux en furent mis en possession par le grand vicaire de Minorque, le

13 février de l'an 1595. L'île Minorque contient vingt-deux mille hommes, sans compter les ecclésiastiques. Mahon et le bourg de Saint-Philippe contiennent plus de monde que tout le reste de l'île. Quoique les Anglais l'ayent possédée depuis 1708 jusqu'en 1756, la religion catholique romaine s'y est conservée jusqu'aujourd'hui dans toute sa pureté. (Mémoires fournis par M. Antoine Pons et Mora, docteur en théologie, et habitant de Minorque.)

MINTURNA, ancienne ville d'Italie dans le Latium, située des deux côtés du fleuve Liris. Les débris de son amphithéâtre, de ses aqueducs, de ses tours, et de quelques autres édifices qu'on voit encore, font juger que c'était une des villes les plus célèbres d'Italie. Elle avait eu un siége épiscopal comme il paraît par les évêques suivans :

1. Cœlius Rusticus, évêque de Minturna, assista au concile de Rome sous le pape Simmaque, en 499.

2. N... On ignore le nom de cet évêque. On croit que de son temps la ville de Minturna fut détruite, et qu'après sa mort le siége de cette église fut uni à celui de Formia par saint Grégoire-le-Grand, en 590. Mais comme la ville de Formia fut également détruite par les Sarrasins en 846, et que l'évêque s'était retiré à Gaëte, le siége de Minturna fut établi à Trajetto, bourg qu'on avait bâti sur les ruines de Minturna. Les prélats qui remplirent ensuite ce siége, prirent indifféremment le titre d'évêques de Minturna ou de Trajetto.

3. Talarus *Minturnensis*, assista au concile de Rome en 853.

4. Georges *Trajectanus*, au concile de Rome en 361.

5. André, *Sanctæ Trajectanæ ecclesiæ episcopus*, siégeait en 954. (*Ital sac.*, t. 10, col. 139.)

MINUTIUS (Felix), connu quelquefois sous le seul nom de Marcus, célèbre avocat à Rome, vivait au commencement du troisième siècle, ou sur la fin du deuxième. Il a écrit un excellent dialogue pour la défense de la religion chrétienne, intitulé, Octave. C'est une conférence d'un chrétien qu'il appelle Octave, et d'un payen qu'il nomme Cécile, dans lequel Minutius est le juge. Cécile parle le premier contre la religion chrétienne, et débute par cette maxime, que tout est incertain et douteux ; et qu'ainsi c'est une témérité, principalement aux chrétiens, de vouloir établir leurs opinions comme des vérités certaines. Il les attaque ensuite dans leur croyance et leurs mœurs. Il les accuse d'adorer la tête d'un âne, des croix, et des choses encore plus indécentes. Il leur reproche le meurtre des enfans et les incestes dont on les accusait. Il les reprend de ce qu'ils n'ont, ni temples, ni autels, ni statues, et leur dit qu'ils ne peuvent, ni voir, ni montrer le Dieu qu'ils adorent. Il se raille de leurs espérances, et

traite la résurrection, l'enfer et le paradis de fables semblables à celles des poëtes. Il soutient que les hommes étant bons ou méchans par nécessité, Dieu ne punit et ne récompeose point leurs actions, et que l'état souffrant des chrétiens est une preuve que leur Dieu est impuissant ou malicieux, puisqu'il ne peut ou qu'il ne veut pas les soulager; au lieu que les Romains qui n'adoreot pas le Dieu des chrétiens, gouvernent toute la terre, et jouissent des plaisirs. Octave reprenaot toutes les raisons de Cécile, prouve la Providence par l'ordre et la beauté de l'univers. Il dit que Dieu est infini et immense, et que lui seul peut se comprendre. Il fait voir ensuite que l'antiquité des fables ne leur donne point d'autorité; que l'empire des Romains ne doit pas sa gloire à leur religion, puisqu'il s'est établi par le parricide, et accru par des guerres injustes et mille autres crimes; que les réponses des oracles sont souvent fausses et ambiguës, et que ce sont les démons qui répondent dans les statues. Il réfute ensuite les calomnies dont on déshonorait les chrétiens. Il vaote leur modestie, leur retenue, leur chasteté, leur tempérance, leur charité, leur innocence, et toutes les vertus qui les distinguent. Il dit que, quoique Dieu soit invisible, il se fait sentir par sa puissance, et que les hosties qu'il demande consistent dans la justice et la pureté de l'esprit et du cœur; qu'il ne lui est pas plus difficile de ressusciter les hommes après leur mort, qu'il lui a été de les tirer du néant; que l'homme étant libre, il ne peut s'excuser en alléguaot le destin; que les souffrances des chrétiens font leur gloire et que Dieu les permet pour les éprouver et les purifier. Après qu'Octave a répondu aux objections de Cécile, le dernier se rend et embrasse la religion chrétienne.

On remarque dans ce dialogue beaucoup d'élégance et d'érudition. Le tout en est agréable, les termes en sont recherchés et les raisons mises dans un beau jour. Les matières n'y sont cependant qu'effleurées; l'auteur qui ne paraît pas fort instruit de nos mystères, s'attache moios à les prouver et à les expliquer, qu'à combattre ceux des païens et à en montrer le ridicule. Il semble même avoir cru que l'âme mourrait avec le corps. Ce livre a passé long-temps pour le huitième livre d'Arnobe et a été imprimé quatre fois sous son nom. Mais le savant jurisconsulte Baudoin qui s'aperçut le premier de la méprise, le fit imprimer séparément à Heildeberg l'an 1560, avec une belle préface daos laquelle il le rend à son véritable auteur. Il y en a eu depuis plusieurs éditions. La meilleure n'est point celle que M. Rigault donna l'an 1643, comme le dit M. Dupin, mais celle que Jean Davies donna en 1678 à Cambridge, et qui a été imprimée en 1711 à Londres. Il

y a quelque lieu de croire que Minutius Félix était Africain, parce que son style tient un peu de celui d'Afrique, qu'il a pris plusieurs pensées de Tertullien, et que saint Cyprien, dans son livre de la vanité des idoles, a copié en beaucoup d'endroits les paroles de Minutius. Quelques-uns croient que les noms d'Octave et de Cecile sont des noms supposés pour le dialogue; mais d'autres sont persuadés que Octave et Cecile, ou Octavius et Cecilius sont deux personnages réels, tous deux Africains, amis de Minutius Felix, qui eut avec eux la conversation dont il écrivit le précis, et qu'il intitula Octavius, du nom de l'un d'entr'eux, avocat de profession, et si prévenu contre les chrétiens avant sa conversion, qu'il ne croyait pas même qu'on dût les écouter lorsqu'ils offraient de se justifier dès crimes dont on les accusait. Saint Jérôme dit que de son temps il y avait un livre du destin attribué à Minutius Felix : mais que quoique ce fût l'ouvrage d'un homme éloquent, il n'était pas du même style que ce dialogue. (Saint Jérôme, *De vir. illustr. c.* 58. Lactance, *l.* 1. *divin. instit. c.* 11, *et l.* 5, *c.* 1. Dupin, Bibl., t. 1, p. 358. Dom Ceillier, Hist. des Aut. sacr. et ecclés., t. 2, p. 222 et suiv.)

MINUTOLI (Nicolas), religieux bénédictin de la congrégation des Observantins, fut abbé de Saint-Ponthien de Lucques, et depuis général de son Ordre. On a de lui 1 volume in-folio sur la bulle *in cœnâ Domini*, qui fut imprimé sous le nom de l'abbé qui l'avait engagé à l'écrire.

MINUTOLO (Louis), religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, né à Messine en 1600, de Jérôme Minutolo et d'Isabelle Staiti, tous deux nobles, se nommait *Annibal* avant son entrée en religion. Ayant été dangereusement blessé dans un duel, à l'âge de vingt-deux ans, il entra dans le couvent de Saint-Dominique de Messine, aussitôt qu'il fut guéri de sa blessure. Il se distingua par sa science et par sa piété, de façon qu'il fut fait docteur, qualificateur et censeur des livres, et que Simon *Caraffe*, archevêque de Messine, le prit pour son théologien et son examinateur synodal. Il fut aussi prieur de son couvent de Messine, et provincial de la province de Sicile. Les grands et les petits le consultaient également, tant pour l'ecclésiastique, que pour le civil. Il mourut regretté de tout le monde le 10 août 1673. On a de lui : *Brevis notitia eorum, quæ pertinent ad justitiam commutativam, et ad probabilitates opinionum, in duas partes divisa*, à Venise, 1665, in-4°, *et additiones ad primam et secundam partem eorum, quæ pertinent ad justitiam commutativam et ad probabilitates opinionum, ibid.*, 1667, in-4°. (Le père Échard, *Script. ord. Prædic., t.* 3, *p.* 651.)

MINUTUM, petite pièce de

monnaie, qui valait le quart d'un sou romain, c'est-à-dire, neuf deniers de notre monnaie. (Marc, 12, 42.)

MIPHIBOSETH, hébr., de la bouche sort l'ignominie du mot *pé*, bouche, et *bosch*, honte, fils de Saul, et de sa concubine Respha. (2 *Reg.* 21, 8)

MIPHIBOSETH, autrement *Méribaal*, fils de Jonathas, était encore tout jeune lorsque Jonathas son père fut tué à la bataille de Gelboé. Sa nourrice l'ayant laissé tomber de frayeur, en apprenant cette nouvelle, il demeura boiteux toute sa vie. Aussitôt que David se vit paisible possesseur du royaume, il donna à Miphiboseth tous les héritages de Saul, son aïeul, le fit toujours manger à sa table, et ordonna à Siba de cultiver ses champs. Lorsqu'Absalon se révolta contre David, et le contraignit de sortir de Jérusalem, Siba refusa de préparer une monture à Miphiboseth pour accompagner David, et alla trouver ce prince, en lui disant que Miphiboseth était demeuré à Jérusalem dans l'espérance qu'on lui rendrait le royaume de son père. David écouta la calomnie, et adjugea à Siba tous les biens de son maître. Miphiboseth étant venu ensuite trouver David à son retour à Jérusalem, lui expliqua la vérité, et recouvra la moitié de ses biens. Il eut un fils nommé Micha. (2 *Reg.* 9, 16 et 19)

MIRABILIA (Joseph-Marie), pieux et savant clerc régulier théatin de Milan, mort évêque de Novare où sa mémoire est encore en vénération, en 1684, a laissé plusieurs ouvrages; entre autres: 1°. *Protheus ethico-politicus, sive de multiplici hominum statu ad normam virtutis conciunatoi;* à Venise, 1660, in-fol. 2°. *Leges variæ doctrinæ ad omnium ferè artium, disciplinarum ac scientiarum notitiam instituta cum prodromo de serenissimâ Venetorum republicâ.* 3°. *Additiones ad leges ethico-politicas centuriis duabus, in quarum primâ leges honestæ vitæ, in alterâ leges prudentiæ senatoriæ;* Venise, 1660, in-folio. 4°. *Leges prudentiæ episcopalis;* Turin, 1678, in-4°. 5°. *Leges prudentiæ spiritualis;* Venise, 1667, in-folio et à Novare, 1679, in-4°. 6°. *Leges prudentiæ civilis;* Venise, 1667, in-folio. Novare, 1680, in-4°. 7°. *Pseudomatia veterum et recentiorum explosa;* Venise, 1662, 2 tom. in-fol. 8°. *Atlas major sive de summâ sanctitate;* Venise, 1664, in-4°. *Athenæum bonarum artium et scientiarum;* Novare, 1661. in-4°. Pavie, 1681 in-4°. 9°. *Paralelli delle grandezze divine adorate nella sanctissima Trinita e nella B. Vergine;* Milan, 1683, in-4°. 10°. *Agginuta di altre grandezze divine, adorate nella B. Vergine, divise in argomenti per li predicatori;* Milan 1683. 11°. *Ammaestramenti del clero;* Milan, 1673, 1680, 1684, in 4°. 12°. *Errori de savi, virtuosi, letterati, critici, contenti, politici, e domi-*

nanti; Venise, 1662, in-12. Milan, 1678, in-8°, troisième édition. 13°. *Errori de savi, che studiano, che sevivono, che parlano, che traveggono, che si vitirano, che s'inquietano.* 14°. *Errori de spensierati negli affari dell' anima, corretti e consegrati a chi a premura della sua eterna salute.* 15. *Il merito de prelati di santa chiesa, ingrandito dalle persecuzioni mondane*; Turin, 1678, in-12. 16°. *Le prerogative de sinodi diocesani*; Turin, 1678, etc., etc. (*Biblioth. scriptor. Mediolan.*)

MIRACLE.

SOMMAIRE.

§ I. *Du nom et de la nature du miracle.*

§ II. *Des différentes sortes de miracles.*

§ III. *De la cause efficiente des miracles.*

§ IV. *De la cause finale des miracles.*

§ V. *De la différence des vrais et des faux miracles.*

§ VI. *De ceux à qui il appartient d'approuver les miracles.*

§ I.

Du nom et de la nature des miracles.

Le nom de miracle signifie, 1°. dans un sens très-général une chose admirable, singulière, extraordinaire, qui frappe, qui surprend, qui étonne, soit qu'elle surpasse les forces des créatures visibles, ou non. Il signifie, 2°. dans un sens plus resserré une chose extraordinaire qui surpasse les forces des créatures visibles, mais non pas des invisibles, tels que les anges, bons ou mauvais. Il signifie, 3°. dans un sens propre et rigoureux une chose ou un effet sensible, qui surpasse les forces de toutes les créatures, soit visibles, soit invisibles; et qui ne peut venir que de Dieu, agissant selon des lois supérieures à celles de la mécanique du monde, car Dieu a établi des lois ordinaires et générales qui règlent tous les mouvemens qui forment ce beau mécanisme du monde, à qui l'on a donné le nom de nature, et d'autres extraordinaires et particulières, selon lesquelles il produit des effets qui surpassent l'ordre et les forces de toute la nature; et rien que ce qui est produit en conséquence de ces dernières lois, n'est un vrai miracle, selon la doctrine de saint Thomas (1 *part*, *q.* 110, *art.* 4, *in corp.*), qui exige pour un vrai miracle, qu'il surpasse l'ordre et les forces de toute la nature créée, soit visible, soit invisible. *Ex hoc aliquid dicitur esse miraculum, quod fit præter ordinem totius naturæ creatæ. Hoc autem non potest facere nisi Deus, quia quidquid facit Angelus vel quæcumque alia creatura propriâ virtute; hoc fit secundùm ordinem naturæ creatæ, et sic non est miraculum. Undè relinquitur quod solus Deus miracula facere possit.* On peut dire néanmoins, selon la

doctrine du même saint docteur que les merveilles opérées par les anges, bons ou mauvais, sont des miracles dans un sens moins strict, et par rapport à nous, en ce qu'elles surpassent les forces de la nature qui nous sont connues. Mais parce qu'une chose miraculeuse peut être ou *contre la nature, contrà*, ou *au-dessus, suprà*, ou *outre, prœter*, de-là la différence des miracles.

§ II.

Des différentes sortes de miracles.

La plupart des théologiens admettent trois sortes de miracles d'après saint Thomas; savoir des miracles *contre la nature, au-dessus de la nature*, et *outre la nature*.

Un miracle est *contre la nature*, lorsque la nature conserve une disposition contraire aux effets que Dieu produit, comme lorsque la mer se partagea en deux, et demeura suspendue pour laisser passer les Israélites, que le soleil s'arrêta au commandement de Josué, et qu'il rétrograda à la prière d'Isaïe, pour prouver au roi Ézéchias qu'il releverait de sa maladie. Dans tous ces cas, la nature conservait une disposition contraire aux effets que Dieu produisait en elle.

Un miracle est *au-dessus de la nature*, lorsque la nature ne peut le produire en aucune sorte : telle est, par exemple, la résurrection d'un mort.

Un miracle est *outre la nature*, lorsque la nature pourrait absolument le produire, mais non pas dans les circonstances, ni de la manière que Dieu le produit. Une personne est dangereusement malade, Dieu la guérit dans un moment, et sans aucun remède; la nature aurait pu la guérir avec le temps et les remèdes. Ce miracle est *outre la nature, prœter naturam.*

OBJECTION.

Mais, dit Spinosa, il est impossible que le cours de la nature soit jamais interrompu, puisque les lois de la nature n'étant autre chose que les décrets de Dieu, et Dieu étant immuable, il n'est pas possible que ces lois soient sujettes au changement sans que Dieu y soit sujet lui-même, et qu'il cesse par conséquent d'être immuable : les miracles sont donc impossibles, puisqu'ils sont contraires aux lois de la nature.

RÉPONSE.

L'objection n'est point nouvelle. Saint Thomas se l'était faite à lui-même long-temps avant Spinosa, et y avait solidement répondu comme nous y répondons d'après lui (*in quœstionib. disp., q.* 6, *de mirac., art.* 1.), en disant que Dieu ne change pas lorsqu'il agit contre les lois connues et ordinaires de la nature, parce qu'il a résolu de toute éternité d'agir de la sorte, et d'interrompre quelquefois le cours ordinaire de la nature qu'il a établi librement, comme il l'interrompt

aussi quand il le veut avec la même liberté, sans qu'on puisse le taxer d'inconstance et de variation dans ses desseins et dans sa volonté. *Opera mutat, consilia non mutat*, dit saint Augustin, (*l.* 1, *confess.*) En établissant les lois générales qui font le mécanisme admirable du monde, Dieu ne s'est point asservi à les suivre toujours dans ses opérations : il a prévu au contraire qu'il en troublerait l'ordre et l'arrangement pour l'exécution de ses desseins, en suivant d'autres lois particulières dont il n'est pas moins l'auteur que des autres. Telle est l'idée qu'on doit avoir d'un être infiniment libre, sage, puissant, et dont la volonté infiniment féconde exécute ses décrets immuables de leur nature, lors même qu'elle s'écarte des lois communes qu'elle a établies; et c'est cette idée si noble et si digne de Dieu que renverse le spinosiste, lorsqu'il nous le représente comme un être qui agit toujours d'une manière nécessaire, déterminé et enchaîné, pour ainsi dire, par les lois générales de la nature, et l'arrangement uniforme des causes secondes.

§ III.

De la cause efficiente des miracles.

1. Dieu seul est la cause efficiente des miracles, parce que lui seul peut interrompre ou renverser le cours de la nature qu'il a établi, et les anges n'en peuvent être que les causes morales, en les obtenant par leurs prières, ou les causes instrumentales, en y concourant comme des instrumens entre les mains de Dieu qui veut quelquefois les employer dans ses opérations. Il en est de même des saints, soit avant, soit après leur mort. Quant aux démons, les choses extraordinaires qu'ils opèrent ne sont que des illusions, ou bien ce qu'elles renferment de vrai ne passe point leur pouvoir naturel; ce qui fait qu'elles ne sont point par conséquent de véritables miracles. C'est donc avec raison que l'Écriture nous dit que Dieu seul peut faire de véritables miracles, et qu'elle nous les représente comme le sceau et le témoignage de la divinité (*Ps.* 71, 18. *Marci* 2, 7. *Joan.* 5, 17.)

2. Dieu peut se servir des païens, des hérétiques et des schismatiques, comme d'instrumens pour confirmer une vérité spéculative ou practique, mais jamais pour confirmer l'erreur ou le péché, puisqu'autrement il engagerait les hommes dans l'erreur, ou le péché. *Potest contingere*, dit S. Thomas (*quod, lib.* 2, *q.* 4, *art.* 6.) *quod aliquis gratiam gratum facientem non habens, miracula faciat. Sed hoc contingere non potest, quod aliquis falsam doctrinam annuntians, vera miracula faciat, quæ nisi virtute divinâ fieri non possunt. Sic enim Deus esset falsitatis testis, quod est impossibile.*

§ IV.

De la cause finale des miracles.

La fin première et générale des miracles, c'est la gloire de Dieu. Les fins secondaires qui se rapportent toutes à cette première, sont, ou la confirmation de la doctrine qui regarde, soit la foi, soit les mœurs, ou l'attestation de la sainteté de quelqu'un, ou les bienfaits accordés aux hommes tant spirituels que temporels, ou la vengeance divine.

§ V.

De la différence des vrais et des faux miracles.

Les vrais et les faux miracles diffèrent du côté du principe, de la fin, de l'efficacité, de la durée, de l'utilité, de la manière et de la nature. Ils diffèrent du côté du *principe*. Les vrais miracles ont Dieu pour auteur, et les faux ne l'ont pas : du côté de *la fin*, les vrais miracles se font pour affermir la foi, réformer les mœurs, attester la sainteté de quelqu'un ; et les faux pour corrompre la foi ou les mœurs : du côté de l'efficacité et de la durée, les vrais sont réels, permanens ; les faux illusoires et de peu de temps : du côté de l'utilité, les vrais profitent aux hommes, tandis que les faux leur sont nuisibles : du côté de la manière, les vrais s'opèrent ordinairement à la prière des saints; les faux, par les enchantemens, les profanations et les superstitions : du côté de la substance, les vrais sont ou contre la nature, ou au-dessus, ou au moins outre : les faux n'excèdent point les forces naturelles de l'agent qui les produit.

OBJECTION.

Mais, dira-t-on, si pour un vrai miracle il faut qu'il soit au-dessus des lois connues de la nature et des forces naturelles de l'agent qui le produit, il sera impossible de discerner un vrai d'avec un faux miracle, puisqu'on ne connaît au juste, ni les lois, ni les forces de la nature, et des agens naturels, surtout des invisibles, tels que les anges, les démons et les âmes séparées.

RÉPONSE.

Quoique nous ne sachions précisément pas jusqu'où vont les forces de la nature et des agens naturels, nous savons au moins jusqu'où elles ne vont pas en beaucoup d'occasions ; et cela suffit pour constater un très-grand nombre de miracles. Ainsi, quoique je ne connaisse, ni toutes les lois de la nature, ni toute la vertu des agens naturels, je connais certainement qu'un agent naturel, quel qu'il soit, ne peut en un moment, par sa propre vertu, ressusciter les morts, arrêter le soleil, faire sortir constamment des eaux abondantes d'un rocher, et opérer quantité d'autres merveilles qui sont évidemment au-dessus des forces de la nature et de ses agens naturels. Pour faire agir

les corps sur la matière, et y faire des changemens un peu considérables, il faut du temps, des préparations, des efforts, des combinaisons à tout autre qu'à l'agent suprême qui peut seul en un instant changer ou renverser la nature à son gré.

§ VI.

De ceux à qui il appartient d'approuver les miracles.

Pour éviter la fraude et l'illusion dans les miracles, le concile de Trente (*sess.* 25 *de invoc. vener. et reliq. sanct. et sacr. imag.*) a sagement établi qu'on n'en admettrait point de nouveaux, à moins qu'ils ne fussent reconnus et approuvés par l'évêque, aidé du conseil de quelques théologiens pieux et savans. Sur quoi il faut remarquer que le pouvoir d'approuver de nouveaux miracles attribué aux ordinaires par le concile, ne regarde que les saints déja canonisés, ou béatifiés, et non les personnes éminentes en vertu, mais non encore canonisées ou béatifiées; puisque si les Ordinaires avaient droit de publier et de proposer aux peuples les miracles qu'on attribue à l'intercession de ces sortes de personnes, ils auraient droit aussi d'engager le peuple à leur rendre un culte religieux, qui est une suite de la sainteté attestée par les miracles; ce qui n'appartient qu'au siége apostolique. (Voyez la dissertation de dom Calmet sur les miracles, au tom. 1 de ses prolégomènes sur l'Écriture, et le tom. 2 et 4 du cardinal Lambertini sur la béatification et la canonisation des saints; le tome 1 du traité intitulé: *Tractatus de religione, juxtà methodum scholasticam adornatus*, à Paris, chez Desprez 1759, etc.)

MIRAMION (Marie Bonneau, dame de), fille de Jacques Bonneau, seigneur de Rubelle, et de Marie d'Issy, naquit à Paris le 2 novembre 1629. Elle fut mariée au mois de mars 1645, à Jean-Jacques de Beauharnois, seigneur de Miramion, conseiller au parlement, lequel mourut le 2 novembre de la même année, la laissant grosse d'une fille, dont elle accoucha cinq mois après. Plusieurs partis pensèrent à elle, et M. de Bussi-Rabutin porta sa passion jusqu'à la faire enlever le 9 d'août 1648, comme elle allait d'Issy faire ses dévotions au Mont-Valérien. Arrivée à Launay, château qui est à trois lieues de Sens et qui appartenait à Hugues de Bussi-Rabutin, grand-prieur de France, elle ne vit pas plutôt le comte de Bussi-Rabutin, qu'elle s'écria: Je jure devant le dieu vivant, mon créateur et le vôtre, que je ne vous épouserai jamais. L'effort qu'elle fit en prononçant ces paroles, acheva de lui ôter ce qui lui restait de force, elle tomba presque évanouie: il y avait plus de 36 ou même plus de 40 heures qu'elle n'avait mangé. La crainte qu'elle ne mourût, jointe aux nouvelles qui arrivaient à tous momens que plus de six cents hommes armés étaient près de

sortir de la ville de Sens pour venir assiéger le comte de Bussi-Rabutin dans son château, obligèrent ce seigneur à la rendre à elle-même. Elle prit le chemin de Sens, et y tomba dans une très-dangereuse maladie. Cet événement porta ses parens à la presser de se remarier, mais elle résolut de se donner toute entière à Dieu, et fit vœu de chasteté le 2 février 1649. Sa vie ne fut dans la suite qu'un enchaînement de grandes entreprises pour le salut du prochain. Elle a eu part à presque toutes les bonnes œuvres éclatantes qui se sont faites de son temps. Elle a contribué de ses soins et de son argent à soutenir les anciens établissemens pieux, et à en former un grand nombre de nouveaux. Ayant remarqué dans l'Hôtel-Dieu que les prêtres y étaient confondus avec les autres malades, elle fit établir une sale particulière pour eux. En 1660 elle retira chez elle vingt-huit pauvres religieuses des frontières de Picardie, et les nourrit plus de six mois à ses dépens. On doit à son zèle et à ses libéralités la maison du Refuge, et celle de Sainte-Pélagie; et elle dressa les réglemens de ces deux maisons. Les personnes qui commencèrent le séminaire des missions étrangères, tirèrent d'elle de grands secours. En 1661, elle établit une maison de douze filles destinées à tenir les petites écoles à la campagne, à panser les blessés, à assister les malades. Cette petite communauté fut nommée la sainte-famille; mais comme elle apprit que les filles de Sainte-Geneviève étaient instituées pour la même chose, et avaient déjà des lettres patentes, elle unit sa petite communauté à celle-ci, avec l'approbation de l'archevêque de Paris, et n'en fit qu'une seule, qui fut nommée de Sainte-Geneviève. Elle les fit subsister les unes et les autres jusqu'en 1670, qu'ayant assez de bien pour se soutenir par elles-mêmes, elle ne leur paya plus que 1500 livres de pension jusqu'à sa mort. Le principal devoir de ces filles, était d'enseigner gratuitement les jeunes personnes de leur sexe, de former des maîtresses d'école pour la campagne, les recevoir et les nourir pendant quelque temps; faire des lectures et des instructions familières aux grandes filles, et aux femmes qui voulaient apprendre les vérités chrétiennes; aller quelquefois dans les villages faire ces fonctions; assister spirituellement et corporellement les pauvres, particuliérement les malades et les blessés; faire elles-mêmes toutes les drogues pour les malades, et tous les onguens pour les blessés dont elles pansaient tous les jours plus de cent. Elles saignaient encore, et apprenaient à saigner aux autres: elles visitaient aussi tous les mois les pauvres malades, travaillaient à faire des ornemens pour les églises de campagne, et élevaient des pensionnaires. Elles faisaient l'oraison deux fois par jour, récitaient ensemble le petit office de

la sainte Vierge, fréquentaient leur paroisse, et y recevaient les sacremens. En 1670, madame de Miramion fit acheter la maison où furent depuis ces filles sur le quai de la Tournelle à Paris : elle en était supérieure, et parce que leurs constitutions portaient que la supérieure serait élective, et non à vie, elle voulut se démettre de sa supériorité en 1674, mais ces filles s'y opposèrent, et l'archevêque de Paris voulut qu'elle gardât la supériorité jusqu'à la mort. Le séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, sa paroisse, se ressentit aussi de sa protection et de ses libéralités : elle contribua beaucoup à lui faire avoir des lettres patentes, et à lui procurer des secours puissans pour son bâtiment ; elle lui donna outre cela dix-sept mille livres pour y entretenir trois ecclésiastiques à perpétuité, et neuf cents livres de rente pour le confesseur de sa communauté de Sainte-Geneviève, et dire tous les jours une messe basse dans sa chapelle, sans compter plusieurs autres secours qu'elle leur fournit. Sa paroisse reçut d'elle en plusieurs fois près de soixante-dix milles livres, sans parler de presque tous les ornemens à fond d'or, d'argent, de velours et de damas : le soleil et le dais pour le saint-sacrement. L'hôpital des Enfans-Trouvés à Paris lui eut de grandes obligations, aussi-bien que les filles de la Providence, et celles que l'on nommait du Port de la Tournelle en la même ville. Elle établit dans sa communauté des retraites spirituelles deux fois l'année pour les dames, et quatre fois par an pour les pauvres filles, où celles-ci étaient reçues gratuitement. Quoique madame de Miramion s'occupât ainsi de ce qui regardait le prochain, elle n'en était pas moins attentive à sa propre perfection. Diverses infirmités exercèrent sa patience. Elle a eu un vomissement pendant seize ans, et un cancer au sein depuis vingt-six ans jusqu'à sa mort, arrivée le 24 mars 1696. Elle était âgée de 66 ans, et son corps fut inhumé dans le cimetière de sa paroisse, où l'on enterrait les filles de sa communauté. (*Voyez* sa vie écrite par M. l'Abbé de Choisy, et imprimée à Paris, in-4°. en 1706, chez Antoine Dezalier.

MIRANDA, *Miranda*, ville épiscopale de la province de Tralos-Montes en Portugal, sous la métropole de Brague, est située sur un rocher, à la droite du Douro ou Duero d'où elle est surnommée *Miranda de Douro*. On n'y compte que 250 familles. Elle fut érigée en évêché en 1545, sous le pape Paul III. Le chapitre de la cathédrale de Notre-Dame est composé de sept dignités, six chanoines, et six prébendiers. Son diocèse contient 314 paroisses, partagées en cinq archiprêtres. Nous ne connaissons que deux évêques de Miranda.

Dom Toribius Lopez, aumônier de la reine Catherine, et

Georges de Melliot qui fut transféré à Coimbre.

MIRANDE (Louis de), Espagnol, natif de Valladolid, se fit religieux parmi les observantins de l'Ordre de Saint-François dans la province de Compostelle, dont il fut provincial. Il fut aussi qualificateur du saint office, et procureur-général à Rome. Il vivait encore en 1625. C'était un homme distingué par son mérite. On a de lui des ouvrages écrits en latin et en espagnol. Les premiers sont : 1°. *de sacris monialibus*, à Salamanque 1614, in-fol. 2°. *De ordine judiciario ac modo procedendi in causis criminalibus, tàm in foro ecclesiastico, quàm in foro seculari agitandis*, 1601 et 1623, 2 vol. in-4°. 3°. *De Sacræ-Scripturæ sensibus*, ibid. 1625, in-4°. 4°. *Pro immaculata sacræ Deiparæ conceptione defensio*, ibid. 1626, in-4°. Les ouvrages écrits en espagnol, sont l'exposition de la règle de saint François, de sainte Claire, et du tiers-ordre; un traité apologétique de l'inconvenance du nouveau gouvernement du vicaire-général des franciscains déchaussés, une instruction pour l'éducation des novices; des conférences spirituelles ou sermons aux frères; un second traité de l'immaculée conception de la sainte Vierge; un traité pour faire voir qu'on ne doit pas multiplier les couvens sans raison, et un autre de la conservation du royaume d'Espagne, etc. J'ignore pourquoi M. Dupin dans sa table des auteurs du dix-septième siècle, col. 1697, dit que Louis de Mirande était Carme déchaux. (Nicolas-Antonio, *bibliothèque hispan.* Wadingue, *biblioth. franc.* Le père Jean de Saint-Antoine, *biblioth. univ. francis.* tom. 2, p. 301.)

MIRANDE (Alphonse de) ou VASQUEZ DE MIRANDA, religieux de la Mercy, puis abbé de Saint-Anastase en Sicile, était de Zamora en Espagne. On le tira de son monastère pour accompagner quelques personnes de qualité au collége; il fut ensuite aumônier de l'ambassadeur d'Espagne à la cour de l'empereur. Il fut pourvu l'an 1634 de l'abbaye de Sainte-Anastasie, et se retira à Madrid où il fut prédicateur du roi et du conseil d'Italie. On se contentait néanmoins de le consulter en particulier; car on ne lui permit jamais d'entrer dans le conseil, de peur de donner occasion aux autres religieux de sortir de leurs monastères, pour avoir part au même honneur. Vasquez de Miranda ne laissa pas de composer, quoique sans succès, un traité pour prouver que cela se pouvait. Il a publié d'autres ouvrages en espagnol: comme une apologie pour saint Ildefonse; un manifeste pour les Espagnols; un traité pour montrer que le pape pouvait accorder aux prêtres d'Espagne la permission qu'on lui demandait pour eux, de dire trois messes le jour de la commémoration des morts. Miranda travaillant à un

traité du droit des rois d'Espagne sur les pays qu'ils possèdent, mourut subitement avant de l'avoir achevé l'an 1661. (Nicolas-Antonio, *Biblioth. hispan.* Moréri, édition de 1759.)

MIRAT ou LE MIROIR, *Miratorium*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans la Bresse Châlonaise, au diocèse de Lyon, fut fondée en 1131 par les sires de Coligny et de l'Aubespine et on l'avait unie à l'abbaye de Cîteaux dont elle était fille. (La Martinière.)

MIRAULMONT (Pierre de), natif d'Amiens en Picardie, conseiller du roi en la chambre du trésor de Paris, et lieutenant de la prevôté de l'Hôtel, mourut à Paris le 8 juin 1611, âgé de 60 ans, et laissa : 1°. des mémoires sur l'origine et l'institution des cours souveraines et royales, qui sont dans l'enclos du palais de Paris, 1684. 2°. Traité des chancelleries, avec un recueil des chanceliers, etc. in-8°, à Paris 1610 et 1612. 3°. Le prevôt de l'hôtel et grand prevôt de Paris, in-8°., à Paris, 1610. (Pierre de l'Étoile dans son journal, tom. 2, p. 271. Moréri, édition de 1759.)

MIRE, ville de Lycie. (*Voyez* MYRE.)

MIRE (Aubert le), que quelques-uns écrivent Lemire, doyen de l'église d'Anvers, né à Bruxelles le dernier novembre 1573, était fils de Guillaume le Mire et neveu de Jean, évêque d'Anvers. Il étudia à Douai où il reçut le degré de licencié en Théologie. Il fut pourvu d'un canonicat de la cathédrale d'Anvers en 1598 et reçut le bonnet de docteur à Douai en 1611. Son oncle l'envoya en 1610 en Hollande, puis en France pour les affaires de la religion; et l'archiduc Albert d'Autriche le choisit pour être son premier aumônier et pour avoir soin de sa bibliothèque. Le Mire fut fait doyen et vicaire-général d'Anvers en 1624 et mourut le 19 octobre 1640, âgé de soixante-sept ans, après avoir travaillé jusqu'au dernier moment de sa vie pour l'Église et pour sa patrie. Ses ouvrages sont : 1°. *Elogia illustrium gentis Spinulæ*, a Anvers, 1608. 2°. *Elogia illustrium Belgii scriptorum*, ibid. 1609. 3°. *Vita justi Lipsii*, ibid. 1609. 4°. *Origines monasteriorum Benedictinorum in Belgio*, ibid. 1608. 5°. *Origines cartusianorum*, à Cologne, 1609. 6°. *Origines Ordinum Equestrium*, à Anvers, 1609. 7°. *Origines carmelitani Ordinis, et Augustinianorum*, ibid. 1610 et 1611. 8°. *Origines Canonicorum regularium S. Augustini*, à Cologne, 1614. 9°. *Originum monasticarum lib. 5*, ibid. 1620. 10°. *Chronicon Ordinis præmonstratensis*, ibid. 1613. 11°. *Chronicon cisterciense*, ibid. 1614. 12°. *Chronicon benedictinum*. 13°. *De congregationibus Clericorum in communi viventium*, ibib. 1632. 14°. *De collegiis canonicorum*, ibid. 1615. 15°. *Notitia episcopatuum orbis*, ibid. 1613. 16°. *Notitia ecclesiarum Belgii*. 17°. *Geogra-*

phia ecclesiastica. 18°. *Bibliotheca ecclesiastica*, avec un supplément, à Anvers, 1647. Vanden-Eede, neveu de le Mire, aussi chanoine d'Anvers, et depuis évêque de cette ville, publia l'an 1649 la seconde partie de cette bibliothèque ecclésiastique, et Jean-Albert Fabricius la donna toute entière in-fol. en 1718 à Hambourg, avec des corrections et des augmentations considérables. 19°. *Codex donationum piarum.* 20°. *De bello bohemico.* 21°. *Rerum belgicarum annales.* 22°. On a encore divers autres ouvrages du même auteur, comme un livre touchant les religieuses annonciades, à Anvers, 1618; police ecclésiastique ou de l'état des églises dans le monde, à Cologne, 1609; disquisition sur les vierges de Cologne, code des règles et des constitutions cléricales; une chronique depuis le commencement du monde, composée par Eusèbe, Jérôme, Sigebert, saint Anselme, et continuée depuis l'an 1200 jusqu'à l'an 1608. Valère-André, *bibl. belg.* Sanderus, *de script. Flandr.* (Dupin, Table des auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, p. 1982.)

MISAAM, hébr., *leur Sauveur*, du mot *masché*, sauver, fils d'Elphaal. (1 Par. 8, 12.)

MISACH, nom chaldéen que l'on donna à Misaël, un des trois compagnons de Daniel qui furent jetés dans la fournaise, et qui en sortirent miraculeusement. (*Voyez* Daniel.)

MISAEL, fils d'Oziel. (*Exod.* 6, 22.)

MISENO, ancienne ville d'Italie, au golfe des Bayes, entre Pouzol et Cuma. On voit encore dans l'endroit où elle était située beaucoup de débris, et une crypte toute entière. Il y avait aux environs de cette ville un grand nombre de maisons de plaisance, dans l'une desquelles mourut l'empereur Tibère. Miseno avait eu un siége épiscopal qui fut uni à celui d'Aversa, après que les Sarrazins eurent détruit la ville. Les évêques qui ont rempli ce siége, et dont la connaissance est parvenue jusqu'à nous, sont :

1. Concordius, qui assista aux conciles de Rome, sous le pape Symmaque, en 501, 502 et 504.

2. Peregrinus, compagnon de saint Ennodius, évêque de Pavie, dans la légation dont ce prélat fut chargé auprès des Grecs, par le pape Hormisdas, vers l'an 518.

3. Constance, siégeait du temps du pape Pélage Ier.

4. Benenatus, en 592, et mourut en 599.

5. N..., succéda en 599.

6. Maxime, assista au concile de Latran en 649.

7. Agnellus, au concile de Rome en 680. (*Ital. sacr.*, t. 10, col. 141.)

MISERAY, *Miserayum*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, était située dans le Berry, au territoire de Buzanzois, et dans l'archiprêtré de Leuroux, diocèse de Bourges. Elle fut

fondée vers la fin du onzième siècle par Gilbert, Hugues, Albert et Amalfrède, frères, gentilshommes demeurans dans l'étendue de la seigneurie de Buzançois. Ils cédèrent à deux pieux solitaires, nommés Girard et Godefroi, une terre qu'ils avaient dans la forêt d'Ogne, pour l'établissement de ce monastère, qui fut depuis occupé par les chanoines réguliers de l'étroite observance. (*Gallia christ.*, t. 2.)

MISÉRICORDE, *misericordia*. La miséricorde est une vertu qui nous inspire de la compassion pour le prochain, et qui nous porte à lui donner du secours dans tous ses besoins. La miséricorde se prend aussi pour les grâces et les bienfaits que nous recevons de Dieu, ou des hommes. Elle se prend pour la probité, la justice, la bonté, la piété. Les hommes miséricordieux, en hébreu *charidim*, sont les hommes de piété, les gens de bien. La miséricorde se prend aussi pour l'aumône. (*Proverb.*, *cap.* 16, *vers.* 6.) Dans l'Ecriture, *la miséricorde et la vérité* sont ordinairement jointes ensemble, pour marquer la bonté qui prévient, et la fidélité qui accompagne les promesses, ou bien une bonté, une clémence, une miséricorde constante et fidèle qui ne se démente point, et qui soit suivie des effets. (Genès., *cap.* 24, *vers.* 27. *Prov. ut suprà.*)

MISÉRICORDE (religieuses de Notre-Dame de la), fondées à Aix en Provence le 14 août 1637, par le père Yvan, de l'Oratoire, et par Marie-Madeleine de la Trinité, qui en fut la première religieuse. Leur institut était fort doux, et elles n'avaient pour tout office que le petit office de la sainte Vierge. Outre les trois vœux ordinaires, elles en faisaient un quatrième, qui consistait à recevoir sans dot les filles de qualité qui n'avaient pas de bien pour entrer dans les autres Ordres. Urbain VIII approuva les religieuses de la Miséricorde par un bref du 3 juillet 1642, et Innocent X leur donna un autre bref de confirmation le 2 avril 1648. Cette année-là même elles firent un établissement à Paris, dans le faubourg Saint-Germain, rue du vieux Colombier, si l'on en croit Moréri; édit. de 1759. Mais l'historien de la vie de la Mère Madeleine nous apprend qu'elle n'arriva à Paris, pour y fonder une maison, que le 3 janvier 1649, et l'auteur de l'Europe ecclésiastique dit que les religieuses de la Miséricorde ne furent établies en cette maison qu'en 1651. Ces religieuses suivaient la règle de saint Augustin, et ont des maisons de leur institut à Arles, à Avignon, à Salon. (*Voyez* la vie du père Yvan, par Gilles Gondon, et celle de la Mère Marie-Madeleine de la Trinité, par le père Groset de la compagnie de Jésus, in-8°, à Lyon 1696; et une autre de la même, par le père Alexandre Pyny, dominicain, à Lyon, 1680, in-8°.)

MISÉRICORDE. On nomme ainsi en quelques Églises l'avance de bois qui tient à chaque stalle des chaires du chœur, et sur laquelle on est assis en quelque façon, lorsque le stalle est lévé : d'où lui vient le nom de miséricorde, parce que c'est un soulagement. (L'abbé Chatelain, dans ses notes.)

MISÉRICORDE, est aussi un terme de Chartreux, qui signifie le lieu où on met les habits, et le repas que le chartreux fait une fois la semaine au pain et à l'huile. On dit aussi parmi les chartreux qu'un prieur demande miséricorde, lorsqu'il demande à être déchargé de sa supériorité; et tous les prieurs demandent miséricorde tous les ans. On appelle aussi miséricorde quelque récréation qu'on accorde aux religieux en certains Ordres, aussi bien que la mesure de vin plus grande que la mesure ordinaire qu'on leur donnait, et qui s'appelait *juste* ou *justice*.

MISERICORDIA, terme de bréviaire par lequel on désigne le deuxième dimanche d'après Pâque, à cause que l'introït de la messe de ce jour commence par ce mot.

MISINUM ou MIZINUM, autrefois Drusipara ou Drysipara, ville épiscopale de la Thrace, sous la métropole d'Héraclée. (Baudrand, t. 1, Geogr.) Il y a eu les évêques latins suivans :

1. François, mort vers l'an 1397.

2. Nicolas Tzymernan, de l'Ordre des Frères Prêcheurs nommé par Boniface IX, le 17 octobre de la même année.

3. Pierre, mort en 1476 ou au commencement de 1477, eut pour successeur. . . . .

4. Jean Tidela, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé par Sixte IV, le 30 janvier 1477.

5. Louis de Sighen, de l'Ordre des Frères Mineurs, siégea le 20 mai 1502, et mourut le 13 février 1508. (*Or. chr. t.* 3, *p.* 971.)

MISNA, ou MISCHNA, ou MISNE, est proprement le code ou le recueil du droit des Juifs, qu'ils appellent encore *la loi orale*. Le nom de *misna*, en hébreu signifie *répétition* de la loi ou seconde loi. Les Grecs la nomment *deuterosis*, qui a la même signification; comme qui dirait une seconde explication de la loi de Moïse, une seconde loi; car les Juifs croient que Dieu, en donnant la loi écrite à Moïse, lui en donna encore une autre non écrite, qui se conserva dans la tradition des docteurs de la synagogue jusqu'au temps du fameux rabbin Judas le saint, qui écrivit la misne vers l'an de Jésus-Christ cent quatre-vingt, ayant alors environ quarante ans. Cet ouvrage est divisé en six parties. La première roule sur la distinction des semences dans un champ, les arbres, les fruits, les décimes, etc. La seconde règle la manière d'observer les fêtes. La troisième traite des femmes et des causes matrimoniales. La quatrième qui

a pour titre les Pertes, regarde les procès qui naissent dans le commerce, et les procédures qu'on y doit suivre. On y parle aussi du culte étranger, ou de l'idolâtrie. La cinquième regarde les oblations, les sacrifices, et toutes les choses qui peuvent y avoir quelque rapport. La sixième a pour objet les diverses sortes de purifications. (D. Calmet, Dictionn. de la Bible.)

M. Bartolocci, dans sa dissertation sur la *misna*, croit qu'elle fut faite par Hakkados l'an 189 de l'ère chrétienne.

M. de Tillemont prétend que la *misna* est ce que les rabbins ont de plus ancien depuis la ruine du temple, et que cependant elle n'est que du sixième siècle; et que la première fois qu'elle parut, elle fut condamnée par Justinien, qui en interdit la lecture aux Juifs mêmes. (Mém. pour servir à l'hist. ecclés. des six premiers siècles, tom. 2.)

Le père Lamy, dans son Traité de la pâque des Juifs, combat le sentiment de M. de Tillemont, et prétend que la *misna* est du second siècle. *Voyez* la nouvelle édition de la *misna*, publiée en 6 tomes in-fol., à Amsterdam en 1703, par Guillaume Surenhusius, avec des notes de Maimonides, de Bartegora et de Guisius *Voyez* aussi le troisième tome de la bibliothèque rabbinique de Bartolocci; la continuation de l'histoire des Juifs, par M. Basnage; le Traité de la *misna* par M. Voisin; et les remarques de M. Ellisy, sur la *misna*. L'auteur y fait voir l'utilité de l'étude de ce livre pour éclaircir nos Saintes-Ecritures: il dit que tout y est instructif et lumineux; qu'on chercherait en vain partout ailleurs l'origine de la plupart des usages, des formules et des rits du christianisme: qu'on y trouve l'explication d'une infinité de choses obscures dans nos livres sacrés: enfin que les dogmes et la discipline de l'Église y trouvent des preuves et des autorités qu'on ne rencontre point ailleurs. Ces remarques de M. Ellisy se trouvent dans l'ouvrage intitulé : *Fortuita sacra : quibus subjicitur commentarius de cymbalis*, et imprimé à Rotterdam, in-8°, en 1727, chez Jean Hofhont.

MISOR, ville de la tribu de Ruben, qui fut donnée aux lévites de la famille de Mérari. On lit dans l'hébreu *jahesa*, *plaine* ou *chemin plat*. (Josué, 21, 36.)

MISPHA ou MISPHAT, héb., *jugement*, fontaine qui est autrement appelée Cadès. (Genes. 14, 7.)

MISSEL ou MESSEL, *missale*, livre qui sert à dire la messe, et qui contient les messes différentes qui se disent tous les jours de l'année. Le pape Zacharie inventa le missel, et saint Grégoire le Grand le perfectionna, le réduisit en un meilleur ordre, et l'appela le livre des sacremens. Les évê-

ques firent depuis des missels pour leurs diocèses, ou adoptaient ceux qui étaient faits par d'autres. Saint Hilaire, évêque de Poitiers, en avait fait un, comme nous l'apprend saint Jérôme. Gennade (*de script. eccl.*) nous apprend la même chose d'un évêque de Mauritanie, appelé Voconius; de Musæus, prêtre de Marseille, à la prière de son évêque; et de Salvien, prêtre de la même Église. Il y avait des missels de trois sortes; les uns ne contenaient que les collectes, les préfaces et le canon; d'autres contenaient de plus ce qui se chante dans le chœur, l'introït, le graduel, l'*alleluia*, le trait, l'offertoire, le *sanctus*, la communion. Les autres contenaient avec tout cela les leçons, les épîtres, les Évangiles; et ceux-ci s'appelaient *missels pleniers*, parce qu'ils contenaient entièrement tout ce qui se récitait à l'autel par les prêtres, au jubé par les lecteurs, et au chœur par les chantres. (Du Cange, *in gloss.* Bocquillot, *liturg. sacr.* p. 203 et *seq.*)

Chaque diocèse et chaque Ordre religieux a son missel particulier dont les membres des diocèses et des Ordres religieux doivent se servir. Dans les voyages, on prend, ou le missel romain, ou celui du diocèse par lequel on passe. On doit même préférer ce dernier, s'il répond mieux au bréviaire. Mais on ne doit jamais célébrer sans missel, quel que sûr qu'on soit de sa mémoire, parce qu'on s'expose au danger de changer les termes de la liturgie ou d'en omettre plusieurs. (M. Collet, examen des SS. mystères, p. 365.)

MISSION, *missio*. Mission se dit en Théologie, d'une personne de la sainte Trinité à l'égard d'une autre. On distingue la mission *active* par laquelle une personne en envoie une autre; et la *passive*, qui convient à la personne qui est envoyée. Le Père envoie le Fils, et le Fils et le Père envoient le Saint-Esprit; ou ce qui est une même chose, le Fils procède du Père, et le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; mais le Père ne procède point d'un autre. La seule mission active convient donc au Père, et la seule mission passive convient au Saint-Esprit. Mais la mission active convient au Fils à l'égard du Saint-Esprit; et la mission passive, au Fils et au Saint-Esprit à l'égard du Père. (*Voyez* Trinité.)

MISSION, ordre, pouvoir, commission, envoi pour prêcher l'Évangile, administrer les Sacremens, et faire toutes les autres fonctions ecclésiastiques. Jésus-Christ donna la mission à ses apôtres en leur disant : *allez et prêchez l'Évangile à tout l'univers. Comme mon Père m'a envoyé, m'a donné mission, je vous la donne aussi. Sicut misit me Pater et ego mitto vos.* (*Joan.* 20, 2.) Cette mission divine a toujours été nécessaire pour prêcher et pour faire les autres fonctions ecclésiastiques,

et Dieu a rejeté dans tous les temps les prophètes qu'il n'envoyait pas lui-même. (*Jerem.* 23, 21.) Comment prêcheront-ils, dit saint Paul, s'ils ne sont envoyés? (*Rom.* 10, 15.) La mission donnée par Jésus-Christ à ses apôtres, a passé aux évêques qui sont leurs successeurs, et le droit de la conférer réside uniquement en leur personne. Ils la confèrent comme ils l'ont reçue eux-mêmes par une ordination successive, en imposant les mains, en ordonnant les pasteurs et en les envoyant prêcher, administrer les Sacremens, remplir tous les devoirs attachés à leur ministère. Les hérétiques n'ont point cette mission divine, parce qu'ils n'ont pas de commission des pasteurs légitimes, et que n'ayant pas le don des vrais miracles, preuves nécessaires de la vocation extraordinaire, ils ne sont envoyés, ni de Dieu immédiatement, ni de son Église. Ce sont des loups ravissans couverts de peaux de brebis. (Matth. 7, v. 15.)

MISSION, est aussi une suite de prédications, catéchismes, conférences, prières et autres exercices spirituels que font plusieurs prêtres ou religieux dans les villes et villages, pour l'instruction des peuples, par l'ordre des évêques, et avec l'agrément des curés des lieux. Mission se dit encore des établissemens ou des exercices des prêtres zélés qui vont prêcher l'Évangile aux infidèles.

MISSION, congrégation de prêtres instituée par saint Vincent de Paule, et confirmée par le pape Urbain VIII, en 1626, sous le titre de prêtres de la congrégation de la mission; titre qui les distingue de toutes les autres communautés ecclésiastiques particulières qui s'appliquent aussi à faire des missions. Le premier emploi des membres de cette congrégation est de travailler à l'instruction et au salut des peuples de la campagne; et ils s'obligent à cet effet de ne prêcher, ni administrer aucun sacrement dans les villes où il y a archevêché, évêché ou présidial, sinon en cas de notable nécessité. Le second est d'entretenir et de cultiver diverses œuvres de piété établies par leur saint instituteur; savoir, les séminaires, les exercices des retraites, soit pour les ordinans, soit pour les autres ecclésiastiques ou les laïcs; les conférences, les confrairies des dames de la charité dans les paroisses, pour l'assistance des pauvres honteux et des malades; la direction de la compagnie des filles de la charité, servantes des pauvres malades. Ils avaient aussi plusieurs paroisses dont ils étaient curés; sept provinces, savoir : celles de France, de Champagne, de Poitou, d'Aquitaine, de Lyon, d'Italie, de Pologne, et en tout soixante-dix-sept maisons sous l'autorité d'un général à vie, qui résidait ordinairement dans la maison de Saint-Lazare à Paris, faubourg de Saint-Denis. Ce fut cette

principale maison qui les fit appeler les *Pères de Saint-Lazare*. Il y avait d'ordinaire dans cette maison vingt-huit prêtres, quarante-huit étudians, vingt-huit séminaristes et cinquante-huit frères, ce qui faisait cent soixante-deux personnes sans les pensionnaires et les autres étrangers. (Hermant, Hist. des Ordres religieux. *Voyez* SAINT VINCENT DE PAULE.)

MISSION ETRANGÈRE ou SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES. C'est une société de prêtres établis à Paris, qui font profession d'aller prêcher l'évangile dans les pays étrangers, tant en orient qu'en occident, où ils ont beaucoup d'établissemens. Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone, ayant prêché la foi avec succès dans plusieurs contrées de l'Asie, résolut de fonder à Paris une maison où l'on élevât des missionnaires pour le même objet. Il consacra tout ce qu'il possédait à un établissement si utile. Telle est l'origine et la destination du séminaire des missions étrangères. On y rassemble et on y forme un certain nombre d'ecclésiastiques et même de laïcs, pour les envoyer ensuite à Ispahan, où ils se perfectionnent dans l'étude des langues et dans la connaissance des mœurs du pays. Leur fondateur avait, dans cette capitale de la Perse, une maison qu'il donna à la nouvelle société pour y établir un séminaire. Leur église de Paris fut commencée en 1683, et les fondemens en furent jetés au nom du roi Louis XIV. La duchesse d'Aiguillon et plusieurs autres dames célèbres par leur naissance et leur piété, contribuèrent beaucoup au progrès du nouvel établissement. Le cœur de l'évêque de Babylone, fondateur, celui de M. l'abbé d'Argenson, et celui de mademoiselle de Bouillon reposaient dans cette Eglise. (*Europe ecclésiastique*.)

MISSIONNAIRES, ecclésiastiques séculiers ou réguliers qui s'adonnent aux missions, et qui sont envoyés par le pape ou par les évêques dans les royaumes ou dans les pays étrangers, soit pour instruire les catholiques, soit pour ramener les hérétiques et les schismatiques, soit pour convertir les infidèles. L'Evêque a droit d'ordonner des missions dans les cures et dans les autres Églises de son diocèse, et d'y envoyer des missionnaires. (Arrêt du Conseil du 25 septembre 1675. Mém. du Clergé, tome 3, p. 1077 et suiv., tom. 2, p. 1611 et suiv. *Voyez* le Missionnaire apostolique, ou sermons utiles pour les missions, à Paris, chez Étienne Michallet 1682; le Missionnaire de l'Oratoire, Jean le jeune, dit le Père aveugle, Paris 1671; le Missionnaire, ou l'homme apostolique, par le père J. Tiran, jésuite; *Opusculum de missioni et Missionariis tractans*, par le père Brullangham, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, à Metz 1747, in-8°; *Tractatus de missioni-*

bus ad propagandam fidem, et conversionem infidelium et hæreticorum instituendis, par D. Ph. Rovenius, archevêque de Philippe, et vicaire apostolique, à Metz 1747, in-8°.)

MISSORI (Raymond), religieux franciscain de Venise, a donné : *In duas celeberrimas epistolas SS. Firmiliani et Cypriani adversùs decretum sancti Stephani Papæ* 1, *de non iterando hæreticorum baptismo disputationes criticæ, quibus unam et alteram à Donatistis fuisse confictam, nunc primò demonstrat F. Raymundus Missorius Franciscanus conventualis*, à Venise 1733, in-4°. Il prétend que les lettres de saint Cyprien et de saint Firmilien, le concile d'Afrique, où présida saint Cyprien, et où on décida la nécessité de réitérer le baptême donné par les hérétiques, et tout ce qui regarde cette célèbre question, sont autant d'ouvrages supposés par quelques donatistes imposteurs. Le père Sharaglia, religieux du même ordre à Ferrare, a combattu cette opinion dans trois dissertations où il rétablit la foi des actes, défend le sentiment ordinaire, et répond aux argumens de son confrère : ces dissertations ont été imprimées à Bologne en 1741, in-4°, sous ce titre : *Germana sancti Cypriani et Afrorum, nec-non Firmiliani et Orientalium opinio de hæreticorum baptismate ad rectam criticarum vindicis Cypri disputationum intelligentiam exposita*. (Journal des Savans, 1734 et 1742.)

MISTHIE, siége épiscopal de la province de Lycaonie, au diocèse d'Asie, érigé ensuite en archevêché, comme il paraît par les actes du huitième concile général, et de celui de Photius. Ses évêques sont :

1. Darius, parmi les pères du premier concile général de Constantinople.

2. Hermatius, pour lequel Onesiphore d'Iconium souscrivit au concile de Chalcédoine, *act.* 6.

3. Longin, souscrit aux canons *in Trullo*.

4. Basile assista et souscrivit au huitième concile général, et à celui de Photius, après la mort de saint Ignace. Basile est qualifié archevêque de Misthie ; ce qui prouve que son siége était érigé alors en archevêché. (*Or. chr.*, t. 1, p. 1088.)

MISTIA ou MISTIÆ, ville ruinée d'Italie dans la grande Grèce. C'est aujourd'hui *Monte-Arachi*, selon quelques auteurs, ou *Monte-Gioiosa*, selon Barrius. Elle avait eu un siége épiscopal. Nous ne connaissons qu'un seul de ses évêques, nommé Séverin. (*Ital. sac.*, t. 10, col. 143.)

MITRE, ornement pontifical que les évêques et les abbés réguliers ont sur leur tête quand ils marchent ou officient pontificalement, *mitra, infula sacra*. C'est un bonnet rond, pointu, et fendu par le haut, ayant deux fanons qui pendent sur les épaules.

Le nom de mitre est assez commun dans les anciens auteurs, soit sacrés, soit profanes. Il y est pris pour une espèce de coiffure qui a changé de figure selon les temps, qui a été quelquefois commune aux deux sexes, qui en d'autres temps a été particulière aux femmes, et dont les vierges, consacrées à Dieu étaient ornées en Afrique dans le quatrième siècle, et en Espagne dans le huitième. Les femmes syriennes et arabes portent encore d'ordinaire aujourd'hui sur leur tête une mitre d'argent, nommée *arkié*, faite en forme de pain de sucre, et entourée d'un voile de soie noire, bordée de perles et de pierres précieuses. Isaïe parle des mitres des femmes au verset 19 du troisième chapitre de sa prophétie. Les auteurs sont partagés sur les mitres des évêques. Les uns disent qu'elles ne remontent pas plus haut que le dixième siècle, parce qu'on n'en voit aucun vestige, ni dans les sacramentaires de Gélase et de saint Grégoire, ni dans les anciens ordres romains, ni dans les anciennes liturgies, ni enfin dans les auteurs ecclésiastiques qui ont traité des rits jusqu'au dixième siècle, quoiqu'ils entrent dans un grand détail des ornemens sacerdotaux. Les autres disent que l'usage de la mitre, comme ornement épiscopal, a toujours été dans l'Église, mais qu'autrefois tous les évêques ne la portaient point s'ils n'avaient un privilége particulier des papes pour la porter : c'est le sentiment du père Martenne dans son traité des anciens rits de l'Église.

Les cardinaux portaient aussi la mitre comme les évêques. Gillet, moine d'Orval, chap. 61, en parlant d'Albert, évêque de Liége, dit que le pape le fit cardinal en lui mettant la mitre sur la tête. Cet usage commença sous le pape Léon IX, qui fut assis sur la chaire de saint Pierre, depuis l'an 1049 jusqu'à l'an 1054, et dura jusqu'à l'an 1245, qu'Innocent IV leur donna le chapeau rouge dans le concile de Lyon. Malgré les plaintes des évêques contre les moines, les abbés réguliers portèrent la mitre, et le même privilége fut aussi accordé à plusieurs chanoines de cathédrales. Ceux de Lyon la portent à l'église. Les Prémontrés s'engagèrent par un statut qu'ils firent dans une assemblée de tous leurs abbés, à renoncer pour toujours à cette marque de dignité ; et le pape Clément IV régla que dans les conciles et dans les synodes, les abbés qui avaient reçu du saint-siége le privilége de porter la mitre, n'en porteraient qu'une garnie d'orfroi seulement, sans perles, ni pierreries, ni lames d'or ou d'argent, et que les ecclésiastiques n'en porteraient aussi qu'une blanche toute simple et sans ornemens, afin qu'on pût les distinguer des évêques qui portaient dans ces assemblées la mitre précieuse, c'est-à-dire, ornée de perles ou de

pierreries, ou de lames d'or ou d'argent. Les abbés portent aussi la mitre tournée de profil, et la crosse en dedans, pour montrer qu'ils n'ont juridiction spirituelle que dans leur cloître. (Bocquillot, Liturg. sacr., pag. 166.)

MITRIDATE, fils de Gazabar, remit par l'ordre de Cyrus à Sassabasar, prince de Juda, les vaisseaux du temple que ce prince rendait aux Juifs qui s'en retournaient à Jérusalem. (1 Esdras, 1, 8.)

MITRIDATE fut un de ceux qui signèrent la lettre que l'on écrivit à Artaxercès, roi de Perse, contre les Juifs, pour les empêcher de rétablir les murs de Jérusalem. (1 Esd. 4, 7.)

MITTARELLI (D. Jean-Benoît), de la congrégation des Camaldules, travaille depuis quelques années avec D. Anselme Costadoni, son confrère, aux annales de l'Ordre. Il paraît déjà 4 vol. in-fol. de cet ouvrage sous ce titre : *Annales camaldulenses Ordinis sancti Benedicti, quibus plura interseruntur, tùm ceteras italico-monasticas res, tùm historiam ecclesiasticam remque diplomaticam illustrantia*, D. Joanne-Benedicto Mittarelli et D. Anselmo Costadoni, *Præsbyteris et Monachis è congregatione camaldulensi autoribus*. Le premier volume a été imprimé à Venise en 1755, et le quatrième en 1759.

MITYLÈNE, île de la mer Égée ou de l'Archipel. (*Voyez* MÉTELIN.)

MITYLÈNE, capitale de l'île de Lesbos, où saint Paul passa en allant de Corinthe à Jérusalem, *act.* 20, 14.

MIXTE, *mixtum*, terme consacré dans la règle de saint Benoît, *cap.* 38, pour signifier un coup à boire, ou une tasse de vin, que l'on donnait aux lecteurs de table, aux serviteurs de cuisine, et à ceux qui, pour quelque raison que ce fût, étaient obligés de prévenir l'heure du repas. Quoique le mot de *mixtum* vienne du verbe *miscere*, qui signifie ordinairement *mêler*, parce qu'on ne buvait guère de vin pur autrefois, il ne signifie pas néanmoins toujours un mélange, puisque *miscere* se met simplement pour donner à boire, et qu'on dit même *miscere aquam*, pour dire donner de l'eau à boire. *Qui nunc quoque pocula miscet*. Juvenal. *Eum qui alteri misceat mulsum*. Cicéron. Le mot de mixte peut donc signifier littéralement, ou du vin pur, ou du vin mêlé d'eau; et dans l'usage, qui est différent selon les ordres où il est usité, il signifie ce que l'on donne au lecteur de table avant de lire, et aux autres religieux qui ont besoin de prévenir l'heure du repas. Les anciens, et la plupart des nouveaux commentateurs entendent par le mixte dont il est parlé dans la règle de saint Benoît, un coup à boire et du pain. *Panis intelligitur, simul et vinum*, dit Smaragde. Quant à la mesure du mixte, les usages de Cîteaux

portent que le mixte est le quart de la livre de pain, et le tiers de l'hémine de vin. Les constitutions du Mont-Cassin permettent au lecteur de prendre le mixte les jours même de jeûne ecclésiastique; mais les pères de Cîteaux le défendent ces jours-là. (Dom Calmet, dans son commentaire sur le chapitre 38 de la règle de saint Benoît.)

MNA ou MINÉ, sorte de monnaie, valant soixante sicles. (*Voyez* MINE.)

MNASON, que saint Luc appelle ancien disciple, était à Césarée en Palestine quand saint Paul vint pour passer à Jérusalem l'an 58, *act.* 21, 16. Il avait une maison dans cette dernière ville, et il y alla avec cet apôtre pour l'y loger et ceux de sa compagnie tant qu'il y demeurerait. Il était de l'île de Chypre, selon saint Luc, et le martyrologe romain marque sa fête au 12 de juillet dans cette île sous le faux nom de Jason; car il n'y eut jamais de Jason de Chypre, et c'est sans fondement que quelques-uns ont prétendu que Mnason avait aussi porté ce nom. (Tillemont, dans la vie de saint Paul, au premier tome de ses mém. eccl. Baillet, tom. 2, 12 juillet.)

MNESTHÆUS, père d'Apollonius, dont il est parlé. (2 Mach. 4, 21.)

MNIZUS, ville épiscopale de la première Galatie, sous la métropole d'Ancyre. Les évêques suivans y ont siégé.

1. Leucadius, au concile de Chalcédoine.

2. Armatius, souscrivit à la lettre du concile de la première Galatie à l'empereur Léon, touchant le meurtre de saint Proter d'Alexandrie.

3. André, souscrivit au sixième concile général et aux décrets *in Trullo*.

4. Léon, au quatrième concile général.

5. Julien, au concile tenu sous le pape Jean VIII pour le rétablissement de Photius. (*Or. chr.*, t. 1, p. 481.)

MOAB, hébr., *de son père*, fils de Loth et de sa fille aînée. Il fut père des moabites. (*Voyez* LOTH.)

MOABITES, peuples descendus de Moab, fils de Loth. Ils habitèrent à l'orient du Jourdain et de la mer Morte, aux deux côtés du fleuve Arnon, sur lequel était située leur capitale, nommée Ar, ou Aréopolis, ou Ariel de Moab, ou Babbath-Moab, c'est-à-dire, capitale de Moab, ou *Kir-hareseth*, c'est-à-dire, ville aux murs de brique. Ce pays avait d'abord été possédé par les géans *Eonim;* les Moabites le conquirent sur eux, et les Amorrhéens dans la suite en reprirent une partie sur les Moabites. Moïse fit la conquête de ce qui était aux Amorrhéens, et le donna à la tribu de Ruben. Il épargna les Moabites par l'ordre de Dieu; mais il y eut des guerres fréquentes entr'eux et les Israélites. Le seigneur avait ordonné que les Moabites n'en-

treraient point dans l'assemblée de son peuple jusqu'à la dixième génération, pour avoir refusé le passage dans leur pays aux Israélites. David assujétit les Moabites et les Ammonites à son empire, et ils y demeurèrent jusqu'à la séparation des dix tribus. Ils entrèrent alors sous l'obéissance des rois d'Israël, et y demeurèrent jusqu'à la mort d'Achab. On croit que Nabuchodonosor les mena au-delà de l'Euphrate, et que Cyrus les y renvoya, ainsi que les autres peuples captifs. Depuis ce temps ils furent soumis successivement aux rois de Perse, à Alexandre-le-Grand, aux rois de Syrie et d'Égypte, et enfin aux Romains. Les principales divinités des Moabites étaient Chamos et Béelphégor. (Deut. 11, 11. *Judic.* 11, 13. 2 *Reg.* 10.) *

MOADIA, un des chefs des lévites qui revinrent de Babylone à Jérusalem avec Jorobabel. (2 Esdr. 12, 17.)

MOALLAK, monastère sous le nom de S. Serge, situé sur le mont Sajus, du côté de la ville de Balade, près du Tigre. C'était le siége d'un évêque jacobite, qui fut uni à celui de Sigara en 1330. En voici deux évêques :

1. Jean, sacré par le maphrien Grégoire Bar-Hebræus.

2. N..., ordonné évêque de Moallak et de Sigara par le maphrien Grégoire Matthieu en 1330. (*Or. chr.*, t. 2, p. 1588.)

MOATRA ou MOHATRA, *contrat mohatra*. On appelle *contrat mohatra*, un contrat par lequel on achète à crédit, mais fort cher, de la marchandise, à condition de la revendre aussitôt argent comptant et à bon marché, au marchand même de qui on l'a achetée. Ce contrat contient une usure manifeste, quoique palliée sous les noms d'achat et de vente, parce que dans le fond ce n'est qu'un prêt usuraire que fait le marchand ; car quand il rachète argent comptant au plus bas prix, la marchandise qu'il vient de vendre à crédit au plus haut prix, c'est comme s'il prêtait son argent à celui de qui il rachète sa marchandise, et ce prêt est usuraire. Ce contrat a donc été justement condamné comme usuraire par le premier concile de Milan, par celui de Bordeaux de 1583, par le pape Innocent XI, et par l'assemblée générale du clergé de France de l'an 1700, qui ont condamné la proposition suivante, qui est la quarantième entre les soixante-cinq qui furent proscrites le 2 mars 1679 par Innocent XI. Le contrat mohatra est permis, même à l'égard de la même personne, étant fait avec la condition du rachat dont on est convenu auparavant, ayant pour intention le dessein de profiter. *Contractus mohatra licitus est, etiam respectu ejusdem personæ, et cùm contractu retrovenditionis prævie inito, cùm intentione lucri.* (Pontas, au mot *Usure*, cas 39. Conférences de Paris, t. 2, p. 276.)

Le contrat mohatra est ce-

pendant permis, comme le pensent communément les théologiens, lorsqu'il n'y a, ni scandale, ni fraude, ni convention explicite ou implicite, de revendre à la même personne au plus bas prix, la marchandise qu'on lui a achetée au plus haut prix, et que tout se passe dans la bonne foi. Car si l'on peut revendre sur-le-champ, et moins cher à une autre personne la marchandise qu'on vient d'acheter plus cher, pourquoi ne pourrait-on pas la revendre à la personne même dont on l'a achetée, lorsqu'elle ne l'a point demandée, et qu'elle est entièrement dans la bonne foi? (M. Collet, Moral., tom. 1, pag. 604.)

MOBILES, FÊTES MOBILES. On appelle *fêtes mobiles*, celles qui ne se célèbrent pas le même jour toutes les années, savoir les dimanches de la Septuagésime, Sexagésime, Quinquagésime, les Cendres, Pâque, l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité et la Fête-Dieu. *Festa mobilia, non stata festa.* Cela dépend de la fête de Pâque, fixée par l'Église au dimanche d'après la pleine lune de mars, c'est-à-dire après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps, ou le 21 de mars.

MOBILIAIRE ou MOBILIER, *movens, bona mobilia, moventia.* Ce terme qui est opposé à *immeubles, fonds, héritages,* signifie généralement les *biens, meubles* et *effets* qui se peuvent transporter. Une promesse et une obligation sont des effets mobiliaires. Les effets mobiliaires ne sont point susceptibles d'hypothèques, et se prescrivent par une possession triennale et de bonne foi. (*Voyez* MEUBLES, HYPOTHÈQUE, PRESCRIPTION.)

MOBONNAI, héb., *fils* ou *filiation*, du mot *ben*, *fils*, un des trente vaillans capitaines de David (2 *Reg*. 23, 27.)

MOCÈSE, ancienne ville de Cappadoce, fondée par l'empereur Justinien dans l'endroit où était auparavant un fort du même nom. « Comme il y avait, » dit Procope, au livre 5 des » édifices, ch. 4, dans une rase » campagne auprès de Césarée, » un fort nommé le fort Mocèse, » qui était dans un si mauvais » état, qu'une partie de ses bâ» timens était tombée en ruine, » et que l'autre était prête d'y » tomber, Justinien le rasa en» tièrement, et éleva une mu» raille du côté de l'occident sur » une colline fort roide et d'un » accès fort difficile; et dans l'é» tendue de son enceinte il fit » bâtir des églises, des hôpitaux, » des bains et d'autres édifices » de cette nature qui relèvent la » gloire des villes. » Le même empereur ayant érigé une troisième Cappadoce en divisant la seconde en deux provinces, il désigna pour métropole de cette troisième Cappadoce la ville de Mocèse qu'il appela de son nom Justinianopolis. Mais parce que le concile de Chalcédoine avait réglé les provinces ecclésiasti-

ques de manière qu'elles ne pouvaient être changées par aucune autre disposition du prince, le siége de Mocèse ne jouissait pas encore des droits métropolitains au temps du sixième concile général vers la fin du septième siècle. Voici les évêques qui y ont siégé.

1. Pierre, assista au concile de Constantinople, sous le patriarche Mennas, en 536.

2. Théodose, au sixième concile général.

3. Théopemptus, au sixième concile général.

4. N..., représenté au septième concile par un prêtre nommé Georges.

5. Theognostus, siégeait en 1028.

6. Léon, assista au concile du patriarche Luc Chrysoberge touchant les noces au septième degré, et à celui où Soterich Panteugène, élu patriarche d'Antioche, fut condamné à cause de son erreur sur le sacrifice de Jésus-Christ.

7. Luc, assista au concile où l'on examina en 1167, sous le même patriarche Luc Chrysoberge, la foi des Allemands établis à Constantinople sur le mystère de la Trinité.

8. N... Pachym. (*Lib.* 4, *hist. Michael. Paleol.*, *cap.* 16.)

9. N..., ordonné par Métrophane, patriarche de Constantinople, après la tenue du concile de Florence. (*Oriens chr.*, *t.* 1, *p.* 408.)

MOCHIMUS, de Mésopotamie, prêtre d'Antioche, vivait dans le cinquième siècle. Il écrivit un excellent traité contre Eutyche, et d'autres ouvrages que nous n'avons plus. (Gennade, chap. 71. Dupin, Biblioth. eccl., t. 3, part. 2, p. 512.)

MOCHONA, héb., *base*, du mot *ken*, ville de la tribu de Juda. (2 Esdr. 11, 28.)

MOCHORI, héb., *vente*, du mot *macar*, père d'Ozi. (1 Par. 9, 8.)

MOCQUET (Jean), jésuite lorrain, enseigna la philosophie pendant six ans, et la Théologie scholastique pendant treize ans dans l'université d'Ingolstadt. Il joignait à ces connaissances celle de l'Écriture-Sainte, des belles-lettres et des langues, tant les langues savantes, que celles que l'on parle dans l'Europe. Il fut recteur du collége de sa société à Dilingue, et ensuite à Inspruck. Ce fut dans cette dernière ville qu'il mourut le 19 janvier 1642. On a de lui : 1°. *Tractatio de sponsalibus et matrimonio*, à Dilingue, 1611, in-12. 2°. *Methodus ganteriana disputandi cum hæreticis ex solo Dei verbo à calumniis vindicata*, à Ingolstadt, 1618, in-4°. (Moréri, édit. de 1759.)

MODE, manière de s'habiller et de s'ajuster suivant l'usage, *vestium modus*. Les ouvriers qui inventent de nouvelles modes pèchent : 1°. lorsque ces modes sont immodestes : 2°. lorsque, quoiqu'elles ne soient pas immodestes, ils ont une intention dépravée en les inventant. Hors ces cas, il est permis aux ou-

vriers d'inventer des modes nouvelles dans la vue de procurer aux femmes un légitime ornement. La raison est qu'il est permis aux femmes de se parer selon leur état, et que par conséquent ceux qui inventent leurs parures raisonnables dans cette intention, ne se rendent coupables d'aucun péché. C'est la doctrine de saint Thomas, qui dit : *quià ergo mulieres licitè se possunt ornare, vel ut conservent decentiam sui statûs, vel etiam aliquid superaddere, ut placeant viris; consequens est, quod artifices talium ornamentorum non peccant in usu talis artis.* (S. Thom. 2, 2 *q.* 169, *art.* 2, *ad* 4. De Sainte-Beuve, t. 1, cas 89. Pontas, au mot Mode. *Voyez* Parure.)

MODÈNE, *Mutina*, ville capitale du Modenois, et épiscopale, sous la métropole de Boulogne, est située dans une plaine agréable et fertile sur un canal qui va du Panaro à la Séchia, entre Boulogne qu'elle a au levant, et Parme au couchant, à six ou sept lieues de la première, et à douze de l'autre. Elle est d'une figure à peu près ovale, a quatre ou cinq milles de tour, et contient vingt-cinq mille âmes : elle n'a rien de remarquable que le palais où le prince fait sa résidence, et qui est magnifique, tant par son architecture que par ses ornemens. La cathédrale de l'Assomption et de Saint-Geminien est un ancien bâtiment, accompagné d'une tour fort élevée. On compte dans la ville douze paroisses, douze maisons religieuses d'hommes, et quatorze de filles : les principales sont l'abbaye régulière de Saint-Pierre, de la congrégation du Mont-Cassin, et autrefois le collége des jésuites. Le diocèse de Modène est fort étendu.

Évêques de Modène.

1. Clet, Romain de nation, fut le premier évêque de Modène en 103. Il consacra et dédia au prince des apôtres un ancien temple de Jupiter, et mourut après avoir mené une vie sainte et laborieuse. On ne sait point quels furent ses successeurs jusqu'à l'an 339.

2. Denis, gouvernait l'église de Modène en 339. Ce prélat travailla beaucoup pour la gloire de Dieu, et pour la conversion de son peuple.

3. Antoine, fut sacré évêque de la même église en 358. Il ordonna diacre Geminien, homme très-recommandable par sa sainteté, et qui fut ensuite son successeur.

4. Saint Geminien, Modenois, fut fait évêque par l'acclamation du peuple, quoiqu'il résistât, et qu'il se fût caché. Geminien gouverna l'église de Modène avec édification : il fut le nourricier et le défenseur des pauvres, veilla assidument à la garde de son troupeau, et mourut en 387.

5. Théodore, élève de S. Ambroise, succéda à S. Geminien. Il dédia l'église cathédrale à son

saint prédécesseur, en conséquence d'un grand miracle qui s'opéra à Modène, à son intercession. Théodore mourut en 397.

6. Geminien II, fut placé sur le même siége vers l'an 452. Il réprima le roi Attila qui ravageait l'Italie, et menaçait de détruire Modène. On croit que c'est ce Geminien dont le pape saint Léon fait mention dans sa centième lettre écrite à Gennade, évêque de Constantinople en 460.

7. Grégoire, fut sacré évêque de Modène malgré lui par Jean, archevêque de Ravenne en 477. Le pape Simplicius improuva cette élection, et en reprit vivement l'archevêque de Ravenne. Cependant Grégoire se comporta très-bien dans les exercices de sa dignité, et mourut en 500.

8. Bassien, succéda à Grégoire en 501. Il assista aux troisième, quatrième et cinquième conciles de Rome tenus sous le pape Symmaque. C'était un prélat d'une profonde érudition et d'une sainteté éminente. Il résista fortement avec les autres évêques d'Emilie au roi Théodoric qui osait convoquer un concile à Rome contre le pape Symmaque. On ignore l'ordre et les noms des évêques qui siégèrent après lui jusqu'à l'an 680.

9. Pierre, souscrivit au concile de Rome tenu sous le pape Agathon en 680.

10. Jean, fut élu en 743. Sigonius rapporte que cet évêque obtint plusieurs beaux priviléges de Rachisius, roi de Lombardie.

11. Lopicinus, succéda à Jean en 749. A sa considération, Aystulphe, roi de Lombardie, confirma tous les priviléges que ses prédécesseurs avaient accordés à l'église de Modène.

12. Geminien III, en 785. Didier, roi de Lombardie, confirma tous les priviléges de cette église pour l'amour de Geminien. Charlemagne, devenu roi de Lombardie, lui en accorda de nouveaux.

13. Gision, occupait le même siége en 800.

14. Dieudonné, en 814. Sous cet évêque, tous les priviléges accordés à ses prédécesseurs furent confirmés par l'empereur Louis en 823.

15. Jonas, siégeait en 850.

16. Hernidus, en 861. Il obtint de l'empereur Louis II de nouveaux priviléges pour l'église de Modène, avec la confirmation des anciens.

17. Leodoindus, qui assista au concile de Rome en 876, obtint aussi de l'empereur Gui en 892 la confirmation de tous les priviléges qui avaient été accordés à l'église de Modène.

18. Gamenulphus, succéda à Leodoindus en 898. Il fit confirmer tous les priviléges de son église par l'empereur Lambert, et par le roi Bérenger.

19. Gothifred, était évêque de Modène du temps de Bérenger qui lui accorda des priviléges en 902.

20. Ardingus, gouvernait la même église en 945.

21. Gui, en 946. Il obtint de

Lothaire, fils du roi Hugues, des priviléges en 947. L'empereur Othon le chargea aussi de biens et d'honneurs en 963.

22. Ildebrand, siégea après Gui en 969. Il reçut quelques priviléges de l'empereur Othon en 670, et mourut en 992.

23. Jean, d'archidiacre de Parme devint évêque de Modène en 993. C'était un prélat fort pieux et fort libéral, particulièrement à l'égard des Ordres religieux. Il fonda à Modène, en faveur des bénédictins, le fameux monastère de Saint-Pierre, auquel il assigna, avec le consentement du clergé, une grande partie des revenus de son évêché.

24. Varin, était primicier de l'église de Modène, quand il en fut fait évêque en 1003. Ce prélat, aussi pieux que son prédécesseur, fit également beaucoup de bien au monastère de Saint-Pierre en 1005 et 1016.

25. Ongon, fut mis sur le siége de Modène en 1023. Il compte par un acte de donation, qu'il fit en faveur du monastère de Saint-Pierre en 1025, qui était la seconde de son épiscopat.

26. Vibert, en 1038. Il assista au concile de Pavie en 1046. Il mourut en 1054.

27. Héribert, de Modène, fut fait évêque de sa patrie en 1054. Il commença dès la seconde année de son épiscopat à faire rebâtir, avec l'agrément de l'empereur Henri, la ville qui était presqu'entièrement détruite. Il s'unit ensuite à cet empereur contre le pape Grégoire VII, et sacra avec les évêques de Boulogne et de Tarvisio l'antipape Gibert, archevêque de Ravenne, à qui ils donnèrent le nom de Clément III. Héribert mourut en 1094. On ne sait point s'il se réconcilia avec l'Église, ou s'il mourut schismatique.

28. Benoît, succéda à Herebert en 1095. Ce prélat fit de belles donations au monastère de S.-Pierre, et mourut en 1097.

29. Gilles, fut élu après Benoît : à peine siégea-t-il deux ans ; car en 1099 le siége était déjà vacant.

30. Dodon, fut évêque de Modène en 1106. Il mourut en 1135, après avoir rendu de grands services à son église.

31. Ribald, en 1136.

32. Ildebrand, d'une famille noble de Boulogne, cardinal-diacre sous Eugène III, fut nommé à l'évêché de Modène en 1154. Il ne gouverna pas longtemps cette église, puisqu'on trouve qu'en 1157 il avait déjà un successeur.

33. Henri, successeur d'Ildebrand, assista au concile de Crémone en 1158 ; obtint de l'empereur Frédéric et du pape Alexandre III de nouveaux priviléges pour son église, et mourut en 1173.

34. Hugues, monta sur le siége de Modène en 1174. Il mourut en 1178.

35. Henri, succéda à Hugues en 1178, et mourut l'année d'après 1179.

36. Arditius obtint la même dignité en 1179. Il souscrivit la

même année au concile de Latran sous Alexandre III, et en 1191 au privilége accordé par Henri VI à l'église de Reggio. Il mourut en 1195.

37. Gilles, Boulonnais, fut fait évêque de Modène en 1195, et transféré à l'archevêché de Ravenne en 1206.

38. Martin, en 1207. L'empereur Frédéric le prit sous sa protection avec tout son diocèse.

39. Guillaume de Savoie, vice-chancelier du pape Honorius III, fut nommé à l'évêché de Modène en 1222. Il fut chargé de différentes légations qu'il remplit avec succès pour le bien de la religion et de l'état; il se démit de son évêché en 1233. Innocent IV le fit ensuite évêque et cardinal de Sainte-Sabine. Guillaume mourut à Lyon en 1251, et fut inhumé chez les dominicains.

40. Albert Boschet, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fils de Gérard, noble Modénois, fut fait évêque par l'acclamation de tout le peuple et de tout le clergé de Modène; mais ayant pris le gouvernement de cette église dans un temps que la faction des guelfes et des gibelins faisait beaucoup de ravage, il fut obligé par les gibelins de sortir de Modène, et se retira à Boulogne. Il revint à son église après que les troubles eurent cessé, et mourut en odeur de sainteté en 1264.

41. Matthieu, de la noble famille des Pie, chanoine de la cathédrale, et prévôt de Saint-Georges de Sanazet, succéda à Albert en 1264. Il gouverna son église avec zèle, travailla beaucoup pour éteindre le feu des divisions, et mourut en la même odeur de sainteté que son prédécesseur, en 1280.

42. Arditius, noble Milanais, et très-habile jurisconsulte, était avocat de la cour romaine, et primicier de l'église de Milan, lorsqu'il monta sur le siége de Modène en 1281. Il défendit avec beaucoup de fermeté les immunités ecclésiastiques, et mourut à Milan en 1286.

43. Barthélemi Boschet, noble Modenois, fut évêque de sa patrie en 1286.

44. Philippe, de l'Ordre des Frères Mineurs, obtint la même dignité en 1287. C'était un prélat fort savant. Il mourut en 1290.

45. Jacques, gouvernait l'église de Modène en 1290. Il confirma l'établissement de plusieurs hôpitaux, et mourut en 1311.

46. Bonadamus, de chanoine de l'église cathédrale de Modène, en devint évêque en 1311, au grand contentement de tout le peuple dont il s'était acquis l'estime et l'amitié par la pureté de ses mœurs. Il assista au concile de Vienne sous Clément V. De retour à son église, il en fut chassé par les guelfes. Il revint quelque temps après dans sa patrie, et y mourut en 1314.

47. Bonincontrus de Floriano,

archidiacre de la cathédrale de Modène, et grand-vicaire de Raynaud, archevêque de Ravenne, fut fait évêque de Modène dans un concile qu'on tiut dans cette ville l'an 1315. Tout le clergé applaudit à l'élection d'un homme qui était un des plus grands génies de son siècle. Il mourut l'an 1318.

48. Guy de Guiscis, fut élu et confirmé évêque de la même église l'an 1318. Il fit de très-beaux réglemens dans un synode qu'il tint l'an 1320. Il fut transféré à l'église de Concordia l'an 1337.

49. Boniface, de Modène, chanoine, de Vicence, fut évêque de sa patrie l'an 1337. Il fut transféré à Comé l'an 1340.

50. Aleman, noble Florentin, grand Théologien de l'Ordre des Frères Mineurs, fut transféré du siége de Toane en Toscane à celui de Modène, l'an 1342. Il mourut l'an 1352.

51. Aldobrandin, fils du marquis Raynaud II fut transféré de l'église d'Atri à celle de Modène l'an 1352. Il soutint fortement les droits de sa nouvelle église, et fut transféré à Ferrare l'an 1380.

52. Guy de Baisio, chanoine de Modène, ensuite auditeur du sacré palais, et légat du saint siège dans la Gaule cisalpine, devint évêque de Modène l'an 1380. Il mourut l'an 1382.

53. Denis, de Modène, de l'Ordre des Augustins, fut élevé sur le siége de sa patrie l'an 1384. C'était un prélat recommandable par sa science et par sa probité. Il mourut en odeur de sainteté l'an 1400.

54. Pierre Boyard, de Ferrare, succéda à Denis l'an 1400. Il fut transféré à l'évêché de Ferrare l'année suivante 1401.

55. Nicolas Boyard, prévôt de la cathédrale de Ferrare sa patrie, fut nommé à l'évêché de Modène l'an 1401. Il fit de sages ordonnances pour la réforme des clercs et des chanoines, et mourut l'an 1414.

56. Charles Boyard, fut mis à la place de Nicolas l'an 1414. Il se démit de son évêché l'an 1436, et assista au concile de Florence en qualité d'ancien évêque de Modène l'an 1439.

57. Scipion, d'une famille noble de Ferrare, fut fait évêque de Modène l'an 1435. C'était un prélat très-savant; il assista au concile de Florence l'an 1439, et mourut à Ferrare l'an 1444.

58. Jacques-Antoine de la Tour, homme de basse naissance, mais éminent en vertu, fut transféré de l'évêché de Reggio à celui de Modène l'an 1444. Il assista au concile de Mantoue sous Pie II, et fut ensuite transféré à l'évêché de Parme l'an 1463. Il mourut l'an 1475.

59. Dauphin *à Pergula* fut transféré de l'évêché de Parme à celui de Modène l'an 1463. Il mourut l'an 1465.

60. Nicolas Sandonnin, de Lucques, fut nommé à l'évêché de Modène par Paul II dont il avait été secrétaire, l'an 1465. Il

n'en prit possession que cinq ans après, à cause de quelque opposition que faisait le duc de Ferrare. Nicolas devenu enfin paisible possesseur de son siége, tint un synode, et fit de fort belles ordonnances pour le gouvernement de son diocèse. Il fut envoyé légat en France par Sixte IV et passa à l'église de Lucques l'an 1479.

61. Jean-André de Reggio, fut mis sur le siége de Modène l'an 1479. C'était un prélat savant et vertueux, et fort chéri de son peuple. Il alla en Sicile en qualité de légat, sous le pape Sixte IV. Il fut aussi ambassadeur d'Hercule d'Est, duc de Ferrare, auprès du saint-siége, sous les papes Innocent VIII et Alexandre VI. Ce pieux prélat mourut l'an 1497.

62. Jean-Baptiste Ferrari, occupa le même siége l'an 1497. Il avait été auparavant référendaire, dataire et préfet de la chancellerie apostolique. Il gouverna son église sans y avoir jamais résidé, fut décoré de la pourpre et transféré à l'archevêché de Capoue par Alexandre VI l'an 1500. Il mourut au Vatican l'an 1502.

63. François-Ferrari, frère du précédent, et cardinal, fut fait évêque de Modène après la mort de son frère l'an 1502. Il se comporta toujours en bon et charitable pasteur, surtout pendant le temps que la peste, la famine et les tremblemens de terre ravageaient son diocèse.

64. Hippolyte, cardinal d'Est, archevêque de Milan, eut l'église de Modène en commende l'an 1507. Il la gouverna jusqu'à l'an 1519.

65. Hercule succéda à Hippolyte l'an 1519, sous le pape Léon X. Il avait été auparavant évêque de Cervia, de Cara et de Nazareth. Léon X l'avait fait cardinal l'an 1517. Les auteurs parlent avec éloge de ce prélat. Garimbert entre autres l'appelle l'amour, l'ornement et les délices du sacré collége.

66. Pyrrus Gonzag, fut sacré cardinal-diacre et évêque de Modène l'an 1527.

67. Jean Moron, fut placé sur le même siége par Clément VII l'an 1529, et élevé au cardinalat par Paul III, l'an 1542. Il présida au concile de Trente, et fut employé à plusieurs légations. Il se démit deux fois de son évêché, quoiqu'il y fît de grands biens. Saint Charles Borromée avait une si haute idée de ce digne prélat, qu'il voulait le faire élire souverain pontife après la mort de Pie IV son oncle. Jean Moron mourut à Rome l'an 1580. Il était pour lors cardinal évêque d'Ostie, et doyen du sacré collége.

68. Gilles, Boulonnais, de la maison de Foscharariis, religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, maître du sacré palais, fut nommé à l'évêché de Modène par Jules III, l'an 1550, à la place de Jean Moron qui s'en était démis. Il assista au concile de Trente où il se fit admirer des savans. Il mourut à Rome dans

le temps qu'il était occupé à la correction du missel et du bréviaire romain, et qu'il travaillait au catéchisme l'an 1564.

69. Sixte, de Come, de l'illustre famille de Vice-dominis, dominicain, fut nommé au même évêché après la seconde démission qu'en donna le cardinal Moron en 1571. Il fut envoyé en Espagne en qualité de légat pour Alphonse, duc de Ferrare, l'an 1581, et mourut après avoir siégé pendant près de vingt ans avec édification l'an 1590.

70. Jules Cananus, de Ferrare, fut transféré de l'évêché d'Adria à celui de Modène par Grégoire XIV l'an 1591. Il avait été un des pères du concile de Trente. Grégoire XIII l'avait fait cardinal l'an 1583. Jules mourut à Rome où il était allé pour assister au conclave après la mort de Grégoire XIV l'an 1592.

71. Gaspard Silingardus, évêque de Ripa Tronsona, fut transféré à l'église de Modène sa patrie, par Clément VIII, l'an 1593. Ce prélat était fort savant. Il travailla avec succès au catalogue des évêques de Modène, gouverna très-bien son église, et mourut l'an 1607. Il avait été légat en France auprès de Henri IV, quelque temps après sa nomination à l'évêché de Modène.

72. Lazare, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, théologien des ducs de Modène, fut transféré à cet évêché par Paul V, l'an 1607. Il était pour lors évêque de Nusco, dans le royaume de Naples. Il mourut l'an 1610.

73. Pelegrin, succéda à Lazare l'an 1610; mourut l'an 1627.

74. Alexandre, de référendaire de l'une et l'autre signature, devint évêque de Modène en 1628. C'était un prélat aussi recommandable par ses vertus que par sa naissance. Il mourut l'an 1640.

75. Opizo d'Est, fils d'Alphonse, duc de Modène, fut fait évêque de cette ville l'an 1640. Cet illustre et digne prélat mourut l'an 1645.

76. Robert Fontana, obtint le même siége l'an 1645 sous Innocent X. Il fit paraître beaucoup de piété et de prudence dans le gouvernement de son église, et mourut l'an 1654.

77. Hector Molza, noble Modenois, docteur en l'un et l'autre droit, fut fait évêque de sa patrie, étant archiprêtre de la cathédrale, l'an 1655. Il mourut l'an 1679.

78. Charles Molza, noble Modenois, savant Théologien de l'Ordre de Saint-Benoît, de la congrégation du Mont Cassin, abbé du monastère de Saint-Simplicien de Milan, fut préposé à l'église de Modène l'an 1679. Il mourut en 1691.

79. Louis, noble Modenois, occupa le siége de sa patrie l'an 1691. Il avait été auparavant référendaire de l'une et l'autre signature, chanoine de Reggio et gouverneur de Rieti. Il mourut l'an 1716.

80. Etienne Fogliano, noble

Modenois, de vicaire-général et chanoine de la cathédrale, en devint évêque l'an 1717. (*Ital. sac.* t. 2, p. 73.)

Conciles de Modène.

Le premier fut tenu l'an 973, sous le pape Benoît VI. Honnest, archevêque de Ravenne, y présida, et y rétablit la paix entre Pierre et Lambert, grands d'Allemagne. (*Reg.* 25. *Lab.* 9. *Hard.* 6.)

Le second, l'an 1565. Jean de Moron, cardinal évêque de Porto, et administrateur de l'évêché de Modène, y publia des ordonnances synodales.

MODESTE, martyr de la Gaule narbonnaise, eut la tête coupée avec saint Tibère et sainte Florence, dans le territoire de la ville d'Agde, du temps des empereurs Dioclétien et Maximien. Le lieu de leur combat fut depuis une abbaye de benédictins du nom de Saint-Tubery, au diocèse d'Agde. On fait leur fête le 10 de novembre. (Catel, Histoire de Languedoc, p. 279. Baillet, t. 3, 10 novembre.)

MODESTE, martyr et mari de sainte Crescence, nourrice de saint Vit, appelé communément saint Guy, souffrit et mourut avec eux pour la foi de Jésus-Christ dans cette province du royaume de Naples, qu'on appelle aujourd'hui la principauté ultérieure, durant la persécution de Dioclétien et de Maximien. On fait leur fête le 15 de juin. Les Italiens soutiennent que leurs corps ne sont jamais sortis de l'Italie; mais qu'ils furent transportés l'an 801 à Polignano, ville maritime de la terre de Bari, sur la mer Adriatique, où l'on assure qu'on les conserve encore. Les Siciliens de leur côté prétendent avoir au moins le corps de sainte Crescence dans la ville de Mazzara, et les Allemands celui de saint Vit, à l'ex-nouvelle Corbie en Saxe. (Baillet, tome 2, 15 juin.)

MODESTIE, *modestia*. La modestie est une vertu qui règle les mouvemens de l'esprit et du corps, et qui fait que chacun se renferme dans les bornes de son état. Saint Paul veut que la modestie des fidèles soit connue de tout le monde, et l'Église recommande surtout aux ministres de ses autels, de faire régner cette édifiante vertu dans leur air, leurs gestes, leurs paroles, leurs actions, leur table, leur train et toutes leurs démarches.

MODESTUS, auteur chrétien, qui vivait dans le second siècle, du temps des empereurs Marc-Aurèle et Aurèle Commode, avait composé un ouvrage contre Marcion, que nous n'avons plus. (Saint Jérôme, *in Catal.*, *c.* 22. Dupin, Biblioth. des Aut. eccl. du quatrième siècle.)

MODESTUS, évêque de Jérusalem, florissait vers l'an 620. Photius rapporte quelques extraits de ses sermons. Dans le premier qui est tiré d'un sermon sur les femmes de l'Évangile qui allèrent pour embau-

mer le Sauveur, on dit que Marie-Madeleine, de laquelle J.-C. chassa sept démons, était une vierge qui souffrit le martyre à Éphèse où elle s'était rendue auprès de saint Jean l'évangéliste après la mort de la sainte Vierge. Le second sermon de Modestus dont il est parlé dans Photius, était un sermon sur la mort de la Vierge, mère de Dieu, qu'il appelle un *dormir*. Le troisième sermon est sur la fête de la présentation de Jésus-Christ au temple. (Photius, Cod. 275. Dupin, Biblioth. des Aut. ecclés. des septième et huitième siècles.)

MODIAD, siége épiscopal jacobite, situé dans la Mésopotamie, au pays de Tur-Abdin, en-deçà du Tigre. Un de ses évêques nommé Cyrille, siégeait en 1478. (*Or. chr.* tome 2, pag. 1513.)

MODIN, hébr., *jugement* ou *débat* et *querelle*, du mot *dun*, bourg célèbre de la tribu de Dan, d'où étaient Mathatias et ses fils les Machabées. (1 Machab. 2. 1.)

MODIUS (François), chanoine d'Aire en Artois, né l'an 1546, à Oudenbourg, au diocèse de Bruges, en Flandre, savait très-bien les langues, les belles-lettres et le droit. Il passa une partie de sa vie en Allemagne, et mourut à Aire l'an 1597. On a de lui : 1°. des notes estimées sur Quint-Curce, Tite-Live, Frontin, Vegetius, Justin et plusieurs autres. 2°. *Lectiones novæ-antiquæ* partagées en cent vingt-trois lettres dans le tome 5 du *Thesaurus criticus*, à Francfort, 1605, in-8°. 3°. *Octosticha ad singulas Cleri romani figuras*. 4°. *Notæ in corpus juris*. 5°. *Rerum criminalium praxis*. 6°. *Pandectæ triumphales, sive pomparum, festorum, ac solemnium apparatuum, conviviorum, spectaculorum, etc.*, t. 2, in-folio. (Melchior Adam, *in Vit. philosoph. Germanicæ*. Valère-André, Biblioth. belg., édition de 1739, in-4°, t. 1, où l'on trouve une liste exacte des ouvrages de Modius.)

MODOALD (saint), évêque de Trèves, était frère de la bienheureuse Itte ou Iduberge, femme du bienheureux Pepin de Landen, maire du palais d'Austrasie. Il fut obligé d'aller à la cour de Dagobert, roi d'Austrasie, en 622; et la haute idée qu'il y donna de sa sainteté et de ses autres talens, le fit choisir cette année même pour remplir le siége épiscopal de la ville de Trèves, vacant par la mort de saint Sebaud. Il soutint le poids de cette charge par son humilité, son zèle, sa pénitence, sa ferveur et son assiduité dans la prière, sa vigilance, sa charité, et toutes les autres vertus épiscopales qui l'ornaient à l'envi, et qui l'ont fait mettre au rang des grands évêques qui ont illustré les règnes de Dagobert et de Sigebert son fils. Il bâtit quelques monastères, entr'autres celui de Saint-Symphorien, assista au concile de Reims de l'an 625, et

passa le reste de ses jours dans la pratique des bonnes œuvres les plus convenables à sa propre sanctification et à celle de son troupeau. On croit qu'il mourut vers l'an 640, le 12 de mai, jour auquel la plupart des martyrologes marquent sa fête. (Bolland., au troisième tome de mai. Baillet, t. 2, 12 mai.)

MODRENA, ville épiscopale de la seconde Bithynie, sous la métropole de Nicée. On l'appelle aussi Mela et Justiniana. Elle a eu pour évêques :

1. Macedonius, au cinquième concile général.

2. Théodore, au sixième concile. Il souscrivit aussi aux canons *in Trullo*.

3. Nicetas, au septième concile.

4. Constance, au huitième concile.

5. Paul, au conciliabule de Photius, après la mort de saint Ignace de Constantinople. (*Or. chr.*, t. 1, p. 660.)

MODREVIUS (André Fricius), secrétaire de Sigismond-Auguste, roi de Pologne, donna de bonne heure dans les nouvelles opinions. Les antitrinitaires de Pologne l'ont mis dans le catalogue de leurs auteurs. Ses ouvrages sont : 1°. cinq livres *de republicâ emendandâ*, dont le premier traite *de moribus*; le second, *de legibus*; le troisième, *de bello*; le quatrième, *de Ecclesiâ*; le cinquième, *de scholâ*. Les trois premiers de ces livres furent imprimés à Cracovie en 1551. Ils furent réimprimés à Bâle, chez Oporin, in-8° et in-folio, en 1554, avec deux dialogues du même auteur, *de utrâque specie Eucharistiæ à laïcis sumendâ*, et avec son explication de ces paroles de saint Paul : *il est bon à l'homme de ne point toucher de femme*. 2°. Un recueil qui fut publié à Bâle en 1562, in-4°, et qui contient trois livres, *de peccato originis*, *de libero arbitrio*, *de providentiâ et prædestinatione*; trois livres *de mediatore, quibus accessit narratio simplex rei novæ, et ejusdem pessimi exempli, simul et querela de injuriis, et expostulatio cum Stanisla Orichovio Roxolano*. 3°. Un ouvrage divisé en quatre sylves; la première est datée du mois de décembre 1565, et traite *de tribus personis et unâ essentiâ Dei*; la seconde est de même date, et traite *de necessitate conventûs habendi ad sedandas religionis controversias*; la troisième est datée du mois de juin 1568, et traite *de Jesu-Christo, Filio Dei et Hominis, eodemque Deo et Domino nostro*; la quatrième est datée du mois de juin 1569, et traite *de homousio et de iis quæ huc pertinent*. Ces quatre sylves accompagnées d'un *appendix* sur la question : *Quomodò unio divinæ et humanæ naturæ Christi facta sit in persona, non in natura, cùm tamen eadem prorsus res sint natura et persona in Domino nostro*, furent imprimées à Cracovie en 1590. (Bayle, Dictionn. critiq.)

MOERCKENS (Michel), prêtre de la chartreuse de Cologne, a donné : 1°. *Conatus chronologicus ad catalogum episcoporum, archiepiscoporum, cancellariorum et electorum Coloniæ, aut. Michaele* Moerckens, *Carthusiæ Agripinensis presbytero: Coloniæ Ubiorum*, 1745, in-4°. (Journal des Savans, 1747, p. 747.)

MOESIE. (*Voyez* MÉSIE.)

MOGLENA, ville épiscopale de Macédoine située près de Castorie, sous la métropole d'Achride, au diocèse de l'Illyrie orientale. On la nomme vulgairement *Moclonta*. Elle a eu pour évêques :

1. Niphon, siégeait du temps des empereurs Andronic le vieux et Andronic le jeune. (Cantacuz. *l.* 1, *Hist.* c. 44, 47.)

2. Théodoret, siégeait dans ce siècle, (*Or. chr.*, t. 2, p. 318.)

MOHADRA, ville épiscopale du diocèse des Chaldéens, située dans le pays de Dormesane, suivant Thomas de Maraga dans son histoire monastique. Barhébræus croit que c'est la même que Seered ou Seert, située dans la Mésopotamie, et érigée ensuite en métropole. En voici deux évêques :

1. Jean, dont Thomas de Maraga fait mention, *Hist. monast. lib.* 2, *cap.* 11, a été évêque de Mohadra.

2. Elie, souscrivit à la lettre synodale du catholique Elie à Paul v, sous ce titre : Elie, archevêque de Sahert ou Seert. Il est aussi qualifié archevêque d'Amed ou Amide dans la même lettre. La ville de Mohadra n'était pas apparemment fort éloignée de celle d'Amed. (*Or. chr.*, t. 2, p. 1324.)

MOHEDAM (Jean), évêque de Ravello, dans le royaume de Naples, et natif du bourg de Pédroche, dans le diocèse de Cordoue, enseigna le droit dans l'université de Salamanque, et fut ensuite vicaire-général de Jean de Talavera, archevêque de Compostelle. L'empereur Charles-Quint l'envoya à Rome pour être auditeur de Rote, et le nomma ensuite à l'évêché de Ravello où il mourut en 1549, après avoir composé un ouvrage qui fut imprimé sous le titre de *Decisiones Rotæ romanæ*. (Ughel, *Ital. sacr.* Nicolas Antonio, *Biblioth. script. hispan.*)

MOHILAUW ou MOHILOW, *Mehilovia*, *Moglia* et *Mogilovia*, ville épiscopale de la petite Russie, bâtie sur la rive du Borysthène. Cet évêché, suffragant de Kiovie, a été uni à ceux de Mscislaw et d'Orsa. Voici deux de ses évêques :

1. Hilaire ou Hilarion, que les Russiens honorent comme un saint, et dont ils font la fête le 21 octobre.

2. Sylvestre, siégeait en 1642. (*Oriens christ.*, t. 1, p. 1288.)

MOHOLA, héb., *chœur de chantres*, du mot *makol*, petit-fils de Galaad. (1 Par. 7, 18.)

MOHOLI, fils aîné de Mérari, et chef de la famille des Moholites. (*Exod.* 6, 19.)

MOINE, *monachus*. Ce mot

qui vient du grec *monachos*, est connu dans l'antiquité profane pour signifier *un*, *unique*, *seul;* et en ce sens il est synonyme de *monos*, qui signifie la même chose. Mais il est consacré dans le christianisme pour marquer une sorte de chrétiens qui vivent dans la solitude et dans la pénitence, loin du commerce du monde. De là vient qu'au lieu de se contenter de les appeler *Monos*, *seuls* ou *solitaires*, on les a appelés *monachos*, en faisant entrer dans ce mot le terme *achos*, qui signifie *douleur*, *tristesse*, parce que les moines font profession d'une vie triste et pénitente. Les auteurs ne s'accordent point sur l'origine de la vie monastique. Quelques-uns, comme le père Hélyot, dans la dissertation préliminaire de son histoire des Ordres religieux, la font remonter jusqu'aux Thérapeutes dont parle Philon. D'autres la mettent au deuxième siècle, et disent que du temps de sainte Eudoxie qui souffrit le martyre sous Trajan, ou Adrien, il y avait des solitaires à Héliople en Phénicie, que saint Telesphore, pape et martyr, avait été anachorète avant son pontificat; que saint Fronton était abbé en Égypte du temps d'Antonin, et que saint Hellen, évêque d'Héliople, sur la fin du même second siècle, avait été élevé dès sa jeunesse dans un monastère. (Bolland., 1er mars, c. 7, 9. *Hist. Pont. rom. vit. Telesph. Bolland. et Rosveid.* 14 *april.*) Mais l'opinion commune et la plus certaine ne met le commencement de la vie monastique qu'au troisième siècle. Saint Nicon, évêque de Cizyque, qui souffrit le martyre au milieu de ce siècle avec cent quatre-vingt-dix-neuf moines qu'il gouvernait, avait reçu l'habit monastique de Théodore, évêque de la même ville. Saint Pansophe d'Alexandrie, qui finit sa vie par le martyre sous la persécution de Decius, avait vécu vingt-sept ans dans le désert. (*Menolog. basil.*, 16 *januar.*) Vers le même temps, saint Galaction et saint Epistème, tous deux solitaires, souffrirent le martyre. (*Menolog. Cardin. Sirlet. græc.* 6 *septemb.*) Saint Paul, premier ermite, fuyant la persécution, se retira dans le désert vers l'an 250, et saint Antoine vers l'an 270. Saint Hilarion et une infinité d'autres l'imitèrent sur la fin du troisième et au commencement du quatrième siècle. Sur la fin du même quatrième siècle, on vit saint Jean-Chrysostôme, saint Ephrem, saint Jérôme, saint Grégoire de Nazianze, saint Macaire d'Alexandrie, saint Arsène, Pallade, Rufin, Evagre, Cassien, et une multitude d'illustres solitaires dans tout l'Orient. (Bolland., 23 mars.)

Pour l'Occident, la vie monastique n'y fut guère connue et pratiquée que vers le milieu du quatrième siècle. Saint Athanase étant venu à Rome vers l'an 340, porta plusieurs personnes à imi-

ter les religieux d'Orient par l'éloge qu'il en fit. Vers l'an 350, saint Eusèbe de Verceil établit l'ordre monastique dans sa cathédrale, et saint Ambroise nourrissait une communauté de solitaires qui étaient près de Milan. Saint Martin, après avoir exercé la profession monastique en Italie, vint en France où il bâtit le monastère de Ligugé dans le diocèse de Poitiers, vers l'an 360 et environ deux ans après, celui de Marmoutier près la ville de Tours. Du temps de saint Augustin et avant sa conversion, c'est-à-dire, avant l'an 387, il y avait des solitaires à Trèves, qui lisaient la vie de saint Antoine. Cassien étant venu en France en 409, bâtit deux monastères à Marseille, l'un d'hommes, l'autre de filles; et saint Honorat fonda vers le même temps le monastère de Lérins. Saint Benoît qui donna un si grand éclat à l'Ordre monastique dans l'Occident, sortit de Rome pour se retirer au désert de Sublaque vers l'an 495 et l'on croit qu'il écrivit sa règle vers l'an 515.

Il y avait anciennement trois sortes de moines; les cénobites, les anachorètes et les sarabaïtes. Les cénobites vivaient en communauté sous une règle et sous un abbé, ou un supérieur. Les anachorètes, ou ermites vivaient seuls dans les déserts et il y en avait parmi eux qui ne sortaient jamais de leurs cellules, et d'autres qui n'en sortaient que pour venir à la messe les dimanches et les fêtes. Les sarabaïtes habitaient deux ou trois dans des cellules. Aujourd'hui en Orient, il n'y a que des cénobites et des ermites, et l'on n'y distingue pas divers Ordres de religieux. Ils observent tous la règle de saint Basile qu'ils regardent comme leur père.

Jusqu'au temps de saint Benoît, il n'y avait point de règles fixes dans les monastères, et les abbés choisissaient parmi les diverses observances, celles qui leur paraissaient plus convenables aux besoins et à la portée de leurs sujets. Ce ne fut que vers le huitième siècle que la règle de saint Benoît commença à être seule, ou presque seule en usage dans les monastères de France, d'Italie et d'Angleterre. Le concile d'Autun, célébré vers l'an 655, ordonne que les moines et les abbés se conforment à la règle de saint Benoît. L'Ordre monastique n'était point partagé non plus en différens corps distingués par leurs fonctions, leurs noms et leurs instituteurs. Il n'y avait point non plus de distinction entre les membres d'un même monastère; et ce ne fut que vers le dixième siècle que les religieux de saint Benoît étant communément élevés à la cléricature et aux Ordres sacrés, on commença à distinguer dans les monastères deux sortes de religieux dont les uns destinés au chœur et au sacerdoce, étaient nommés clercs lettrés ou couronnés, parce qu'ils étudiaient et qu'ils por-

taient la couronne cléricale; et les autres employés au travail des mains, s'appelaient convers, lais, non-lettrés, barbuts, idiots; *conversi*, *laïci*, *illiterati*, *barbati*, *idiotæ*, parce qu'ils n'étudiaient point et qu'ils portaient la barbe longue. Avant ce temps, il n'y avait au plus qu'un prêtre dans chaque monastère, ou bien, s'il s'y en trouvait plusieurs, il n'y avait que l'ancien qui fît les fonctions du sacerdoce qui consistaient à administrer les sacremens et à dire la messe une fois la semaine seulement; savoir, le dimanche, et en quelques endroits, comme en Egypte, le dimanche et le samedi. Saint Pacôme avait une si haute idée du sacerdoce qu'il ne permettait à aucun de ses religieux de prendre l'Ordre de prêtrise.

Quant aux habits des anciens moines, il y avait une grande variété, soit pour la couleur, soit pour la matière et la forme. En Orient, ils étaient plus communément de lin et de peaux; en Occident, de laine et de fourrure: dans les pays chauds, plus légers; dans les pays froids, plus pesans et plus forts. Saint Antoine, saint Pacôme et leurs disciples portaient l'habit blanc. Les religieux de saint Basile portaient le noir et le portent encore aujourd'hui. Saint Curbert, fondateur de l'abbaye de Lindisfarm, portait, aussi bien que les religieux, des habits de la couleur naturelle des laines, sans aucune teinture. Quelques-uns portaient le noir et le blanc; d'autres le gris; d'autres le brun ou le tanné, etc. Bocquillot, Liturg. sacr., p. 333. D. Calmet, préface de son comment. sur la règle de saint Benoît, et p. 112, 249, 367 du même commentaire. (*Voyez* MONASTÈRE.)

MOINE (Pierre le), Jésuite, né à Chaumont en Bassigni, l'an 1602, entra dans la société à Nanci, à l'âge de dix-sept ans, et mourut à Paris le 22 août 1671. On a de lui: 1°. Le Poëme de saint Louis, ou la sainte couronne reconquise sur les infidèles. 2°. Les Hymnes de la sagesse et de l'amour de Dieu. 3°. Un recueil de vers théologiques, héroïques et moraux. 4°. La Vie du cardinal de Richelieu. 5°. La dévotion aisée, in-8°, en 1632, ouvrage qui remplit parfaitement son titre et qui a été critiqué. 6°. Manifeste apologétique pour la doctrine des Jésuites contre le livre intitulé: La Théologie morale des jésuites, in-8°, à Paris 1644. 7°. L'Étrille du pégase janséniste. 8°. De l'Histoire, in-12, à Paris 1670. 9°. La Galerie des femmes fortes avec leurs portraits, à Paris 1647, in-folio et depuis in-12. 10°. Devises héroïques et morales, 1649, in-4°. L'Art de régner, à Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1665, in-folio. (Titon du Tillet, Parnasse français. Baillet, Jugement des savans sur les poëtes. Journal des savans, 1666.)

MOINE (Étienne le), professeur en Théologie à Leyde, mort en 1689. On a de lui, entr'autres

ouvrages : *Varia sacra, seu sylloge opusculorum græcorum ad rem ecclesiasticam spectantium, curâ et studio* Stephani le Moine, *Theologi leydensis ; qui collegit versiones, partim addidit et notis et observationibus uberioribus illustravit*, in-4°, 2 volumes, à Leyde. C'est un recueil d'anciens opuscules tirés des manuscrits grecs. Au commencement du premier volume, il y a trois dissertations particulières; une sur l'épître de saint Polycarpe; une autre, sur celle de saint Barnabé; et la troisième, sur saint Épiphane : les deux premières dissertations ont été réfutées par dom le Nourry. (Journ. des Sav., 1594 et 1701.)

MOIRE-MONT, *Mauri Mons*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la Champagne, au diocèse de Châlons-sur-Marne, fut d'abord fondée pour des chanoines, par un comte nommé Nantère; mais comme dans la suite elle tomba en ruine, elle fut rétablie et cédée aux religieux de l'Ordre de Saint-Benoît par le prevôt et les chanoines de l'égl se de Reims, du temps de l'archevêque Manasses, qui y donna son consentement, comme il paraît par une charte de ce prélat, de l'an 1074. Cette abbaye fut unie à la congrégation de Saint-Vannel'an 1622. (*Gal-christ.* tom. 9, col. 931.)

MOIS, *mensis*, temps que le soleil emploie à parcourir un signe du zodiaque, c'est-à-dire, un peu plus de trente jours l'un portant l'autre. C'est ce qu'on appelle le mois solaire ou astronomique qui fait la douzième partie de l'année. Le mois lunaire est, ou périodique ou synodique, le périodique est le temps que, la lune emploie à parcourir le zodiaque. Le synodique est le temps dans lequel la lune revient du soleil au soleil, c'est-à-dire, environ vingt-neuf jours et demi. Le mois civil ou usuel est celui qui est accommodé à l'usage de chaque nation particulière. Les Hébreux et les Grecs se servaient de mois lunaires; mais les anciens Hébreux n'avaient pas de noms réglés pour désigner leurs mois; ils disaient le premier, le second, le troisième mois et ainsi du reste. Depuis la captivité de Babylone, ils prirent les noms des mois des Chaldéens et des Perses, chez qui ils avaient demeuré long-temps. Les douze mois lunaires ne faisant que trois cent cinquante-quatre jours et six heures, l'année des Juifs était plus courte que la romaine de douze jours. Mais ils avaient soin, de trois ans en trois ans, d'intercaler dans leur année un treizième mois, qu'ils appelaient *vé-adar* ou le *second adar;* et par là leur année lunaire égalait l'année solaire, parce qu'en trente-six mois de soleil, il y en a trente-sept de lune. C'était le sanhédrin qui réglait cette intercalation et ce treizième mois se plaçait entre *adar* et *nisan*, en sorte que la pâque fût toujours célébrée la première pleine lune d'après l'é-

quinoxe. (Le père Lami, Introduction à l'Écriture. Dom Calmet, Dissertation sur la chronologie.)

MOISSAC, *Moisiacum*, abbaye autrefois fort cécèbre, de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans une ville à qui elle a donné l'origine, et qui porte le même nom, dans le Quercy, sur la gauche du Tarn, au diocèse de Cahors. Elle fut fondée en l'honneur de saint Pierre sous nos rois de la première race, et réformée au onzième siècle par saint Hugues, abbé de Cluni. Elle fut sécularisée et changée en collégiale en 1626. Le chapitre consistait en douze chanoines, en comprenant l'abbé et dix-huit semi-prébendés. Les comtes de Toulouse qui se disaient abbés-chevaliers ou séculiers de cette abbaye, partagèrent le domaine de la ville avec ce monastère; et la justice était en partage entre le roi, qui avait succédé aux comtes de Toulouse, et l'abbé. (Dom Vaissette, Géogr. histor., etc., t. 7, p. 46.)

MOLADA, hébr., *naissance*, *génération*, du mot *jalad*, *engendrer*, ville de la tribu de Siméon qui avait d'abord été donnée à Juda, et qui était dans la partie la plus méridionale de cette dernière tribu. C'est apparemment la même que Malatha ou Malathis ou Maceloth. (Josué, 15, 26.)

MOLANUS (Jean), en flamand *Vander-Meulen*, né à Lille en Flandre l'an 1533, étudia à Louvain, et y reçut le bonnet de docteur en Théologie le 12 septembre 1570; il y professa aussi cette science, fut chanoine de l'église de Saint-Pierre, et censeur des livres de la part du pape et du roi d'Espagne. Il mourut le 18 septembre 1585, et laissa : 1°. une édition latine du martyrologe d'Usuard, avec une préface, des additions, des notes, etc., à Louvain, in-8°, 1568, et à Anvers, 1583. L'édition de Louvain est la meilleure, parce qu'on a fait des retranchemens dans les autres : on trouve à la fin un traité des martyrologes, et une liste alphabétique et chronologique des saints des Pays-Bas, qui ont été imprimés séparément à Louvain en 1569. 2°. *Natales Sanctorum Belgii et eorum chronica recapitulatio*, à Louvain, en 1595, in-8°, et à Douai, en 1626, in-8°, avec les augmentations d'Arnoul de Raisse. 3°. *Medicorum ecclesiasticum diarium*, à Louvain, en 1598, in-8°, par les soins de Henri Cuyckius, qui a mis à la tête un éloge abrégé de Molanus. 4°. *Calendarium ecclesiasticum*, à Anvers, en 1574, in-12. 5°. *Liber de picturis et imaginibus*, avec une réponse à trois questions; savoir : sur le culte et l'usage des images; sur les prières pour les morts, et s'il est permis de donner l'Eucharistie aux criminels condamnés à mort, à Louvain, en 1570 et 1594, in-8°. 6°. *De historiâ sacrarum imaginum et picturarum, pro vero earum*

usu, etc., à Louvain, en 1595, et à Anvers, 1617, 1619, 1626, in-8°. 7°. *De fide hæreticis servandâ, de fide rebellibus servandâ, de fide ac juramento, quæ à tyrannis exiguntur*, à Cologne, en 1584, in-8°. 8°. *De piis testamentis*, etc., en 1584 et 1661. 9°. *Theologiæ practicæ compendium*, etc., en 1585, 1590 et 1626. 10°. *De Canonicis, lib.* 3, 1587, in-8°. 11°. *Militia sacra Ducum ac principium Brabantiæ*, avec les notes de Pierre Louwius, en 1592, in-8°; c'est un des meilleurs ouvrages de Molanus. 12°. *Annales urbis Lovaniensis ac obsidionis illius historia*, en 1572, in-12. 13°. *Antuerpias*, etc., à Leyde, en 1605, in-8°. C'est une histoire de la ville d'Anvers et du dernier siége qu'elle avait souffert. 14°. *Bibliotheca materiarum theologic.*, en 1618, in-4°. 15°. Trois Discours sur les *Agnus Dei et les dîmes*, à Cologne, 1587. Les prolégomènes qui sont à la tête d'une édition de saint Prosper donnée par Jean Ulimmerius, à Anvers, en 1574, sont de lui. Il a eu part aussi, avec quelques autres théologiens de Louvain, à l'édition des œuvres de saint Augustin, faite dans cette ville l'an 1577, et aux notes qui sont à la fin de la Bible latine des théologiens de Louvain, imprimée à Anvers en 1580. Tout ce qu'a fait Molanus est bon, curieux et recherché. Il est le premier qui ait entrepris de faire des notes critiques sur les martyrologes. (*Voy.* la bibliothèque belgique de Valère-André, et les éloges d'Aubert le Mire; les fastes de l'université de Louvain; le tome 27 des mémoires du père Niceron; M. Baillet, dans son discours sur la vie des saints; et M. Dupin, dans sa bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, part. 4, p. 458.)

MOLARI DE FIVIZANO (Augustin), connu sous le nom d'*Augustinus Fivizanus*, de l'Ordre de Saint-Augustin, et sacristain de la chapelle du pape, naquit l'an 1526 à Fivizano, bourg d'Italie dans la Toscane, de l'illustre famille de Molari. Ayant embrassé l'Ordre des Augustins, il s'y distingua par sa science et par sa piété d'une façon qui le fit appeler à Rome par son général. Le pape Grégoire XIII le choisit pour son confesseur, et le fit sacristain de la chapelle apostolique. Clément VIII dont il fut aussi confesseur, le nomma commandeur de l'hôpital dit du Saint-Esprit de Saxe. Il fut trois fois vicaire-général de son Ordre, et président en des chapitres généraux. Il mourut à Rome le 28 janvier 1595, après avoir composé quelques ouvrages, entre autres: *De ritu SS. crucis romano pontifici præferendæ; Commentarius; Vita sancti Augustini*, etc. (Cornelius Curtius, *in elog. viror. illustr.* Aubert le Mire, *de Script, sæc.* 16.)

MOLCHOM, hébr., *leur roi* ou *leur conseil*, du mot *Melac*,

roi ou *conseil*, fils de Saharaim. (1. *Par*. 8, 9.)

MOLDAVIE, *Moldavia* ou *Moldoblachia*, contrée d'Europe et l'une des provinces qu'on nommait Barbares, et que le concile de Chalcédoine soumit au patriarche de Constantinople. Elle a pour métropole la ville de Setzaba, suivant Chrysanthus et les actes du concile tenu à Jassi en 1642. La Moldavie était comprise autrefois dans la Valaquie prise en général et plus anciennement dans la Dace. Elle est bornée au nord par la Pokutie et la Podolie, provinces du royaume de Pologne, au levant par la Bessarabie, au midi par le Danube qui la sépare de la Bulgarie, et au couchant par la Valaquie et la Transylvanie. La Moldavie est sous l'autorité d'un prince qu'on nomme Vaivode et Hospadar, c'est-à-dire, chef des troupes ou gouverneur de province, tributaire du grand-seigneur et chrétien grec de religion. La religion dominante du pays est la grecque schismatique. Les Moldaves sont gouvernés pour le spirituel par un métropolitain et trois évêques soumis à l'autorité du patriarche de Constantinople. Ce métropolitain qui prend aussi le titre d'exarque, fait ordinairement sa résidence à Giasi ou Jassi qui est la principale ville du pays, et a pour suffragans les évêques de Romaniwaivar, de Radants et de Chusi ou Chotza. On compte dans la Moldavie environ quatre mille catholiques, gouvernés par un évêque de la même communion, et partagés en dix-neuf paroisses ou églises desservies par douze prêtres catholiques du pays, quelques franciscains et autrefois par quelques jésuites polonais. On y voit aussi plusieurs Arméniens et quelques Juifs. L'évêque catholique, qui avait son siége à Cerète, fait aujourd'hui sa résidence à Backou. Le pape nomme à cet évêché à la recommandation du roi de Pologne. Voici quelques métropolitains grecs de Moldavie.

1. Anthime.

2. Grégoire, en 1435. Ce prélat était fort porté pour l'union de l'Église grecque avec l'Église romaine. Le pape Eugène IV lui écrivit de Florence à ce sujet la même année 1435.

3. Damien, assista au concile de Florence.

4. Anastase, siégeait sous Jérémie II, patriarche de Constantinople.

5. Barlaam, souscrivit au concile de Giasi, sous le patriarche Parthenius Ier, en 1642.

6. Gédéon, siégeait en 1721. (*Oriens chr.*, t. 1, p. 1252.)

MOLÉON (le sieur de). Nous avons de lui : Voyages liturgiques de France, ou recherches faites en diverses villes du royaume par le sieur de Moléon, contenant plusieurs particularités touchant les rites et les usages des églises, avec des découvertes sur l'antiquité ecclésiastique et païenne, à Paris, chez Florentin Delaulne, rue

Saint-Jacques, 1718, in-8°. On trouve à la fin de ce volume un opuscule intitulé : Questions sur la liturgie de l'Église d'Orient, proposées en 1704 par le sieur de Moléon à M. Ph. Guailan, prêtre syrien, religieux de Saint-Basile, et archidiacre d'Antioche, autrefois schismatique, et depuis trente ans catholique romain, persécuté par les schismatiques orientaux de Damas, et emprisonné pendant deux ans dans un cachot pour avoir ramené deux évêques, six prêtres et deux cents personnes à la communion de l'Église romaine. (Journal des Savans, 1709, p. 262.)

MOLESME, *molismus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, de la congrégation de Saint-Maur, au diocèse de Langres. Elle était située sur le ruisseau de Laignes, dans le voisinage de Montbar, sur les frontières de la Bourgogne, à trois lieues de Châtillon-sur-Seine, et fut fondée en 1705 par saint Robert, son premier abbé, qui a donné l'origine à l'Ordre de Cîteaux. Elle était considérable, et a eu autrefois plusieurs monastères d'hommes et de filles sous sa dépendance. (Dom Vaissette, Géogr. hist., t. 6, p. 292.)

MOLFETTA, *Melphitum*, ville épiscopale sous la métropole de Bari, est située dans une île sur la côte du golfe de Venise, avec un faubourg dans la terre ferme. Elle contient huit mille âmes avec la cathédrale de l'Assomption et de Saint-Conrad, et autrefois un collége de jésuites, quatre autres maisons religieuses d'hommes et une de filles. Le diocèse contient quatre paroisses.

Évêques de Molfetta.

1. Jean, évêque de Molfetta, assista au concile de Latran, sous Alexandre III, l'an 1179.

2. N..., assista au sacre de Berard, évêque de Bari, l'an 1207.

3. N..., fut commis avec l'évêque de Ruvo, pour examiner les témoins qui accusaient de simonie l'archevêque d'Acerenza, sous le pontificat de Grégoire IX.

4. Richard, mourut l'an 1271.

5. Paul, de l'Ordre des Frères Mineurs, siégea sous Boniface VIII, l'an 1295.

6. Paschal de Senna, l'an 1316.

7. Alexandre Fassitelli, général de l'Ordre de Saint-Augustin, fut nommé à l'évêché de Molfetta par Jean XXII, l'an 1325. Il mourut quelques mois après son élection.

8. Jacques, l'an 1336.

9. Léon, l'an 1344.

10. Nicolas, l'an 1375.

11. Simon à Lopa, Napolitain, l'an 1388; il fut transféré à l'église de Pouzol l'an 1401.

12. Jean Brancia, chanoine d'Amalfi, l'an 1401.

13. Pierre Piczius ou Piccius, de Barlette, fut nommé par le pape Martin V, l'an 1421, et mourut l'an 1427.

14. Gentilis de Monte, l'an 1427, mourut l'an 1433.

15 André de Bocca, de Trani, commença son épiscopat sous Eugène IV, l'an 1433, et le termina sous Sixte IV, l'an 1473.

16. Léonard de Palmeriis, mourut la même année qu'il fut élu, 1473.

17. Jean-Baptiste Cibo, de Gênes, l'an 1473; il fut fait cardinal peu de temps après, et enfin souverain pontife sous le nom d'Innocent VIII, l'an 1484.

18. Ange de Lacertis, fut placé sur le siége de Molfetta par Innocent VIII, l'an 1484; il mourut l'an 1508.

19. Alexis Cœladonius, Lacédémonien, l'an 1508; il assista au concile de Latran l'an 1517, et mourut à Rome la même année.

20. Ferdinand Poccettus ou Ponzettus, de Florence, originaire de Naples, homme fort savant, créé cardinal par Léon X l'an 1517, administra les églises de Molfetta et de Grossetto, et mourut l'an 1527.

21. Jacques Ponzettus, neveu du précédent, clerc de la chambre apostolique, et trésorier de la S. E. R., fut fait d'abord coadjuteur de son oncle l'an 1518, et devint ensuite son successeur l'an 1528; il se démit de son siége l'an 1553.

22. Nicolas Majoranus, de Malpignano, gouverna l'église de Molfetta, depuis l'an 1553, jusqu'à l'an 1556.

23. Majoranus de Majoranis, neveu de Nicolas, succéda à son oncle l'an 1566; il gouverna son église avec beaucoup d'édification pendant trente ans, et mourut l'an 1597.

24. Offroi de Offredis, de Crémone, chanoine de l'église du Vatican, fut nommé à l'évêché de Molfetta par Clément VIII, l'an 1598; il mourut à Venise où il résidait en qualité du nonce du saint-siége l'an 1606.

25. Jean-Antoine Bovius, de Novarre, fameux théologien de l'Ordre des carmes, fut placé sur le même siége par le pape Paul V, l'an 1606, en récompense de ses vertus et du zèle infatigable avec lequel il soutint les droits de l'Église romaine; il siégea avec honneur pendant seize ans, et mourut l'an 1622.

26. Hyacinthe Petronius, noble Romain, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, maître du sacré palais, fut fait évêque de Molfetta par Grégoire XV, l'an 1622. Il fut grand-inquisiteur du royaume de Naples, et mourut avec la réputation d'un savant et vertueux prélat l'an 1647.

27. Jean-Thomas Pinelli, d'une famille noble de Gênes, clerc régulier théatin, obtint la même dignité l'an 1648; il s'en démit l'an 1666, et passa à l'église d'Albenga.

28. François de Marinis, noble Génois, fut transféré de l'évêché d'Albenga à celui de Molfetta dont il se démit l'an 1670; il fut ensuite archevêque d'Amasie *in partibus*, chanoine du Vatican, correcteur de la pénitencerie apostolique, etc.

29. Charles Loffredus, d'une famille noble de Naples, clerc régulier théatin, monta sur le siége de Molfetta après la démission de François de Marinis l'an 1670; il gouverna cette église avec toute la sollicitude pastorale jusqu'à l'an 1691, qu'il fut transféré à l'archevêché de Bari par Innocent XII dont il était parent, et passa ensuite au siége de Capoue.

30. Pierre Vecchia, Vénitien, religieux et abbé du Mont-Cassin, évêque d'Andri, fut transféré à l'église de Molfetta l'an 1691. Il employa, pendant le temps qu'il fut évêque, presque tous ses revenus au soulagement des pauvres et aux réparations de son église, et mourut l'an 1695.

31. Dominique Bellisarius, de Bellis, protonotaire apostolique et chapelain d'Innocent XII, fut fait évêque de Molfetta l'an 1696. Il avait gouverné auparavant plusieurs autres églises en qualité de vicaire-général; il fut ensuite appelé à Rome pour y exercer la charge de vice-régent, et mourut l'an 1701.

32. Jean d'Effectibus, noble Romain, référendaire de l'une et de l'autre signature, gouverneur de Terni et ensuite de Bénévent, fut proposé à l'église de Molfetta par Clément XI, l'an 17[illegible]; il mourut dans son diocese l'an 1712.

33. Fabrice Salerne, d'une famille noble de Cosenze, docteur en l'un et l'autre droit, devint évêque de la même église l'an 1714. (*Ital. sacr.*, t. 2, p. 916.)

MOLID, hébr., *circoncision de la main*, du mot *mul*, *circoncision*, et *jad*, *la main*, fils d'Abisur. (1 *Par.* 2, 29.)

MOLIEVONUM, évêché arménien sous le catholique de Sis. Un de ses évêques nommé Nierses, assista au concile d'Adane. (*Oriens christian.*, t. 1, p. 1437.)

MOLINA (Louis), jésuite espagnol, natif de la ville de Cuença, dans la Castille neuve, entra dans la société l'an 1553, âgé de dix-huit ans. Il fit ses études à Coïmbre, enseigna pendant vingt ans la Théologie dans l'université d'Evora en Portugal, et mourut à Madrid le 12 octobre 1600, après avoir composé divers ouvrages : *Comment. in primam partem D. Thomæ; De justitiâ et jure, tom.* 3; *De concordiâ gratiæ et liberi arbitrii, et appendix ad eamdem concordiam.* Le Traité *De justitiâ et jure* a été réimprimé à Genève en 1732, en 5 volumes in-folio. Le livre de la concorde, de la grâce et du libre arbitre, qui parut à Lisbonne l'an 1588, donna lieu aux fameuses disputes du seizième siècle, sur la prescience, la providence, la grâce et la prédestination de Dieu. Les dominicains l'attaquèrent vivement, et le déférèrent à l'inquisition de Valladolid, et à celle du royaume de Castille. La cause fut ensuite portée à Rome où le pape Clément VIII établit la célèbre congrégation *de Auxiliis*, pour

l'examiner. On tint plusieurs assemblées où les jésuites et les dominicains furent entendus contradictoirement, en présence du pape et des cardinaux de la congrégation qui continua après la mort de Clément VIII, sous Paul V son successeur. Ce pontife ne voulut point publier la bulle qui avait été dressée pour la condamnation de la doctrine de Molina dans cette congrégation, et se contenta de congédier les disputans, en leur faisant défenses de se noter et censurer mutuellement. (Ribadeneira et Alegambe, *de Script. societ. Jesu.* Histoire de la congrégation *de Auxiliis*, par le père Lemos, Serri, Aletophylus, et autres.)

Molina définit le libre arbitre, la faculté d'agir ou de ne pas agir, ou de faire une chose, en sorte qu'on puisse faire le contraire, toutes choses nécessaires pour l'action se trouvant présentes. Il dit que, quoique Dieu distribue les dons des grâces que Jésus-Christ nous a méritées, comme il veut, et qu'il ne les doive à personne, il a néanmoins ajusté les lois ordinaires de cette distribution à l'égard des adultes, à l'usage de leur libre arbitre, à leur conduite et à leurs efforts, en sorte que Dieu est toujours prêt de donner à l'homme un secours suffisant, quand il voudra employer ses forces surnaturelles pour faire quelqu'une des œuvres qui conduisent à la justification, afin qu'il les opère de la manière qu'il faut pour le salut. Il dit que Dieu ayant prévu par la science moyenne, ceux qui feront tous leurs efforts naturels pour croire, si l'Évangile leur est prêché, et ceux qui ne les feront pas, il refuse quelquefois ses grâces à ceux qu'il prévoit qui seraient rebelles à sa parole qu'il leur aurait accordées, s'il eût prévu le contraire; ce qui suffit pour les rendre coupables: il infère que de ce que l'un croit, et l'autre ne croit pas, de ce que l'un se convertit, et l'autre ne se convertit pas, cela ne vient point précisément de ce que ceux qui croient ou se convertissent, ayent été prévenus de Dieu par une grâce, et par une vocation intérieure, et les autres non; mais que cela provient du libre arbitre, et qu'ainsi il se peut faire que de deux hommes que Dieu appelle intérieurement par un secours égal, l'un se convertisse, et l'autre demeure dans l'infidélité; qu'il arrive aussi souvent que l'un se convertit avec un secours avec lequel l'autre ne se convertit pas. Il soutient que le concours général de Dieu, qu'il fait consister dans une influence concomitante et simultanée, et qui de soi est indifférent à faire vouloir, ou à faire ne pas vouloir, est déterminé à l'un et à l'autre, par la faculté libre de l'homme; c'est pourquoi le bien ou le mal ne doit pas être attribué au concours de Dieu, mais à la volonté de la créature. Il admet, outre ce concours général, des secours de la grâce, qui

rendent nos actions surnaturelles, mais qui laissent toujours la volonté dans la liberté d'agir, ou de ne pas agir; en sorte qu'il dépend d'elle de rendre ces grâces efficaces en y consentant, ou de les rendre insuffisantes en retenant ce consentement, ou en faisant un acte de volonté contraire. Ces grâces sont appelées prévenances, en ce qu'elles excitent la volonté pour agir, et elles sont appelées coopérantes, quand la volonté y consent; ainsi la même grâce considérée diversement, peut être prévenante et coopérante. Il soutient que les choses ne doivent pas arriver, parce que Dieu les a prévues; mais que Dieu les prévoit, parce qu'il connaît qu'elles doivent arriver selon l'ordre des causes; et qu'à l'égard des agens libres, il prévoit l'usage qu'ils feront de leur liberté dans les circonstances où ils se trouveront. Il rejette à cet égard les prédestinations ou décrets absolus de Dieu, aussi bien que la grâce efficace par elle-même. Quant à la prédestination et à la réprobation des adultes, il dit que les uns sont prédestinés à la gloire à cause de leurs mérites, et les autres réprouvés à cause de leurs démérites. (Dupin, Biblioth. des Aut. eccl. quinzième siècle, t. 1, p. 48.)

MOLINA (Antoine), chartreux espagnol, mort en odeur de sainteté le 21 septembre de l'an 1612, ou selon d'autres, 1619, dans la chartreuse de Miroflores, a composé plusieurs ouvrages, et entre autres celui de l'Instruction des prêtres, qu'on a traduit en un grand nombre de langues, et qui contient quelques maximes de morale relâchée. (Le Mire, *de Script. sæc.* 17. Nicol. Anton. *Biblioth. Scrip. Hisp.*)

MOLINA (Dominique de), religieux dominicain, né à Séville en Espagne, fit imprimer dans cette ville en 1626, toutes les bulles émanées du saint-siége touchant les priviléges des réguliers. (Echard, *Script. Ord. FF. Prædic.* t. 2.)

MOLINE (Pierre), auteur de deux Traités fort rares, imprimés à Hanau en 1607. Le premier, *De peregrinationibus superstitiosis :* le second, *De altaribus et sacrificiis Christianorum :* ces deux Traités ont été réimprimés dans la bibliothèque de livres rares de M. Struve. (Journal des Savans, 1729, p. 127 et suiv.)

MOLINET (Claude du), chanoine régulier de Sainte-Geneviève, né à Châlons en Champagne l'an 1620, d'une famille noble et ancienne, fut envoyé à Paris où, après son cours de philosophie, il prit l'habit de chanoine régulier à Sainte-Geneviève. Il fut procureur-général de la congrégation, et bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, dans laquelle il mourut le 2 septembre 1687. Nous avons de lui : 1°. Les figures des différens habits des chanoines réguliers en ce siècle, avec un discours sur les habits anciens et modernes des chanoines, tant

séculiers que réguliers, in-4°, à Paris, 1666. 2°. Réflexions sur l'origine des chanoines séculiers, et sur l'antiquité des chanoines réguliers, 1674. 3°. *Historia summorum pontificum à Martino* v *ad Innocentium* XI *per eorum numismata ab anno* 1417 *ad annum* 1678, in-fol. *cum figur.* 4°. *Magistri Stephani abbatis Sanctæ-Genovesæ, tum episcopi tornacensis epistolæ, quæ auctiores, emendatiores ac notis illustratæ denuò prodeant*, in-8°, 1679. 5°. Plusieurs dissertations, comme sur la vision que l'empereur Constantin eut de la croix de Notre-Seigneur : sur la mître des anciens, etc. 6°. *Tractatus singulares bibliothecæ Sanctæ-Genovesæ Parisiensis, de rebus sacris, antiquis et physicis.* 7°. Le cabinet de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, divisé en deux parties, contenant les antiquités de la religion des chrétiens, des Egyptiens et des Romains; des tombeaux, des poids et des médailles, des monnaies, des pierres antiques gravées et des minéraux; des talismans, des lampes antiques, des animaux les plus rares et les plus singuliers, des coquilles les plus considérables, des fruits étrangers, et quelques plantes exquises, in-fol. Le père du Molinet était d'un caractère d'esprit très-heureux, doux, obligeant, actif et laborieux. (Mémoires du temps. Journal des Savans, 1666, 1678, 1679, 1681, 1684, 1687 et 1692.)

MOLINIER (Étienne), prêtre, docteur en Théologie et en droit civil et canon, et prédicateur du dix-septième siècle, était natif de Toulouse. Il se fit recevoir avocat; mais ayant quitté le barreau pour embrasser l'état ecclésiastique, il se livra principalement au ministère de la chaire, et l'exerça avec beaucoup d'applaudissement. Il eut l'honneur de haranguer Louis XIII lorsque ce monarque fut sacré en 1610, et mourut vers 1650. On a de lui : 1°. Un grand nombre de sermons, tant pour les dimanches que pour le carême, les mystères, les fêtes des Saints, l'octave du Saint-Sacrement. 2°. Le discours qu'il prononça au sacre de Louis XIII. 3°. Un panégyrique de saint Louis, à Paris, in-12, 1618. 4°. L'Histoire de Notre-Dame de Garaison, intitulée : Le lis du val de Garaison, et des miracles qui s'y sont faits, in-12, à Toulouse, 1646. 5°. Vie de Barthélemi de Donadieu, évêque de Comminges, in-8°, à Paris, 1639. 6°. Discours funèbre de Guillaume du Vair, garde des sceaux de France, in-8°, à Paris, 1621. 7°. Oraison funèbre de G. Banquet, jacobite, inquisiteur de la foi à Toulouse, 1643, in-8°, à Toulouse. Des lettres. 8°. Un volume d'œuvres mêlées, imprimé après sa mort en 1651, à Toulouse, in-9°. C'est dans ce recueil que l'on trouve ces lettres, le récit de la conversion de madame et mademoiselle de Fontrailles à la religion catholique; un écrit contre le sieur Charmier, mi-

nistre de Montauban; quatre discours académiques ; autres discours sur les cérémonies du baptême, etc.

MOLINIER (Jean-Baptiste), prédicateur célèbre, né à Arles vers l'an 1675, entra dans la congrégation de l'Oratoire à Aix en 1700, et la quitta vingt ans après. Il exerça ses talens pour la prédication dans les principales villes du royaume, et mourut à Paris le 15 mars 1745. On a de lui: 1°. Quatorze volumes in-12 de Sermons imprimés à Paris sans nom d'auteur, sous le titre de Sermons choisis, chez Lottin, depuis 1730 jusqu'en 1733. 2°. Des instructions et prières propres à soutenir les âmes dans les voies de la pénitence, avec les paraphrases du *De profondis* et du *Dilexi;* le *Pater* et le pseautier de la pénitence, volume in-12, à Paris. 3°. L'exercice du pénitent, avec un office de la pénitence, in-18. 4°. Les pseaumes traduits en français, avec le latin à côté, et des notes littérales et morales, in-12. 5°. Traduction du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, in-12 et in-18. 6°. Des pensées chrétiennes. 7°. Un écrit in-4°, contenant des extraits de l'histoire ecclésiastique de M. de Fleury sur l'arianisme, avec une préface théologique. Les Sermons de M. Molinier sont d'une expression neuve, vive et énergique. On y remarque beaucoup de traits éloquens et frappans, un grand feu d'imagination, de la force et de la dignité; mais le style n'en est pas assez châtié, et il déplaît quelquefois par des termes trop souvent répétés, et même communs. On rapporte que le célèbre P. Massillon ayant entendu cet orateur dès ses premières stations à Paris, fut frappé également de ces traits vifs et éloquens, et de son inégalité, et lui dit dès lors qu'il ne tenait qu'à lui d'être le prédicateur du commun, ou de l'être des grands. On estime surtout son Sermon du ciel, qui passe pour son chef-d'œuvre. (Le père Bourgerel, Mém. manus. Mémoires de Trévoux, juillet, 1731. Dictionnaire portatif des prédicateurs.)

MOLINISME, doctrine de Molina. Le molinisme se réduit à trois chefs: le premier regarde les forces de la nature qui, suivant Molina, ne sont par tellement affaiblies que l'homme ne puisse faire, sans le secours de la grâce, de bonnes œuvres morales, croire, espérer, aimer Dieu comme auteur de la nature, désirer sa conversion, vaincre les tentations, et obtenir la grâce que Dieu ne refusa jamais à celui qui fait tout ce qui dépend de lui : le second est sur l'efficacité de la grâce que Molina soumet au libre arbitre; en sorte qu'elle n'est point efficace par sa propre vertu, mais qu'elle le devient par la volonté de l'homme qui donne son consentement : le troisième est sur le décret de la prédestination à la gloire, que Molina fait dépendre de la connaissance du bon, ou du mauvais usage que

Dieu prévoit que les hommes feront des grâces qui leur sont destinées. (Journal des Savans, 1702, 1704, 1705, 1710 et 1711. *Voyez* Molina.)

MOLINOS (Michel), prêtre espagnol, né dans le diocèse de Saragosse l'an 1627, alla demeurer à Rome où, sous un extérieur de piété, il s'acquit la réputation d'un grand directeur. Il y publia un livre qu'il avait composé en espagnol, sous le titre de Guide spirituel ou de Conduite spirituelle, dans lequel il avança des opinions nouvelles, fausses et dangereuses sur la mysticité. Cet ouvrage ayant été déféré à l'inquisition de Rome en 1685, Molinos fut mis en prison; on lui fit son procès, et les examinateurs trouvèrent dans ses écrits soixante-huit propositions qui, sous les spécieux termes de dévotion, d'humilité, d'anéantissement, d'union divine, de renoncement à soi-même, bannissaient la contrition, la pénitence, la pratique des sacremens, et tous les exercices austères de la religion; en sorte que l'idée de l'auteur était d'inspirer une tranquillité si parfaite, que l'homme pût commettre les plus grands crimes sans se troubler, parce qu'il fallait se soumettre en tout à la volonté du Seigneur. Le fondement de son système, et qui faisait sa principale erreur, était: 1°. Que l'homme ne devait s'occuper que du moyen de parvenir par l'oraison mentale à un certain point d'union avec Dieu, qui l'en rendit inséparable. 2°. Que quand l'homme est parvenu à ce point de perfection, il ne doit plus se troubler, ni sur son salut, ni sur aucune de ses œuvres les plus impures, parce que les œuvres ne partent plus que de l'animalité de la chair, lorsque l'esprit et le cœur sont parfaitement unis à Dieu. Il y eut un décret du 12 août 1685, qui porte que les soixante-huit propositions que Molinos a reconnu avoir publiées, sont hérétiques, scandaleuses et blasphématoires. Le pape condamna tous ses livres et ses écrits. Molinos fut obligé de faire abjuration publique de ses erreurs, sur un échafaud dressé dans l'église des dominicains où le sacré collége était assemblé. On dit qu'il se repentit véritablement, et on le condamna à une prison perpétuelle, où il mourut le 29 décembre 1696. On a donné à ses disciples le nom de *quiétistes*, parce qu'ils faisaient consister la souveraine perfection à s'anéantir pour s'unir à Dieu, à se fixer dans une simple contemplation d'esprit, sans réflexion, et sans se troubler de ce qui peut se passer dans le corps: ce qu'ils appelaient Oraison de quiétude. (*Voyez* Quiétistes.)

MOLINOSISME, doctrine de Molinos.

MOLINOSISTE, disciple de Molinos.

MOLINUS (François), professeur en droit à Lérida dans le dix-septième siècle, a donné: 1°. Un Traité du bras séculier, ou

du secours qu'il doit donner à l'Eglise. 2°. De la perte de l'immunité par l'homicide, à Barcelonne 1607. 3°. des cérémonies des noces et des contrats de mariage, *ibid.* 1618. (Dupin, Table des Aut. ecclés. du dix-septième siècle, col. 1680.)

MOLLER (Jean), fils d'Olaüs Moller, ministre, naquit à Flensbourg dans le duché de Sleswick, le 27 février 1661. Il étudia avec soin les belles-lettres, la philologie, la philosophie et la Théologie dans les académies de Kiel, de Jéna, de Leipsick, de Hambourg et de Copenhague. On lui offrit plusieurs chaires qu'il refusa. Il mourut le 20 octobre 1725, et laissa, entre autres ouvrages : 1°. *Bibliotheca Septentrionis eruditi.* 2°. *Joannis Scheffери Suecia litterata, hypomnematis historico-criticis ab eodem Joanne Mollero illustrata.* 3°. *Prodomus Cimbriæ litteratæ. Tractatus philologico-historicus de scriptoribus homononymis.* 5°. *Cimbria litterata, seu historica scriptorum ducatûs utriusque fleswicensis et holsatici, quibus Lubecenses et Hamburgenses accensentur, litteraria tripartita, à temporibus antiquissimis ad hanc nostram ætatem deducta,* 1744, 3 vol. in-fol., à Copenhague. (Bernhard et Olaüs-Henri, fils de Jean-Moller, ont donné l'histoire de sa vie sous ce titre : *De Joannis Molleri vitâ commentatio*, etc., à Sleswick, 1734, in-4°.)

MOLLESSE, incontinence secrète, *mollities*, *pollutio.* Ce péché est mortel de sa nature, puisqu'il exclut du royaume des cieux, selon saint Paul, *neque adulteri, neque molles regnum Dei possidebunt* (1 *Cor.* 6, 9, 10), et qu'il est contraire aux lois et à la fin de la nature, *quæ ordinat semen humanum ad humanæ speciei conservationem solàm.* Ce que saint Thomas appuie en disant : *Pollutio, quâ semen humanum solitariè effunditur..... peccatum mortale est : et est unum de peccatis contrà naturam, et vocatur mollities.* Il n'est donc jamais permis de se procurer cette sorte d'incontinence, même pour éviter la mort. Il n'est pas permis non plus de souhaiter qu'elle arrive pendant le sommeil, ni de se réjouir de ce qu'elle y est arrivée, quoiqu'on puisse se réjouir du bon effet qu'elle a produit, comme la santé. Au reste, il faut remarquer qu'il ne paraît pas possible qu'on puisse ignorer invinciblement la malice de cette action ; d'où vient qu'une personne qui l'aurait célée longtemps à son confesseur, sous prétexte qu'elle n'en connaissait point le mal, serait obligée à réitérer ses confessions. (M. Collet, Moral. t. 6, p. 263.)

MOLOCH ou MELCHOM, héb., *roï* ou *leur roï*, dieu des Ammonites. Les Ammonites et quelquefois les Juifs rendaient à Moloch un culte impie et cruel, en faisant passer leurs enfans par le feu en son honneur, soit qu'ils se contentassent de faire sauter ces enfans par-des-

sus un feu consacré à Moloch; soit qu'ils les fissent passer entre deux feux mis vis-à-vis l'un de l'autre; soit qu'ils les brûlassent réellement, comme l'Écriture le marque expressément, en disant que les Juifs immolaient quelquefois leurs enfans aux démons, à Moloch, aux dieux étrangers. (Psalm. 105. 37. Isaï. l. 57. 5. Ezéchiel. 16. 21.) On est partagé sur le rapport que Moloch avait aux autres divinités païennes. Les uns croient que Moloch était le même que Saturne à qui on immolait des hommes. D'autres ont cru qu'il était le même que Mercure; d'autres le même que Vénus; d'autres le même que Mars, ou Mithra. (D. Calmet, dans sa Dissertation sur Moloch, prétend que c'est le soleil, ou le roi du ciel.)

MOLOME ou MOLOSME, *Molosmum*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, fondée, dit-on, par le grand Clovis, était située, non dans le duché de Bourgogne, comme le disent Corneille et les auteurs du nouveau *Gallia christiana*, mais dans la Champagne, au diocèse de Langres. Elle fut bâtie d'abord dans le bourg de Molome dont elle a retenu le nom et fut transférée ensuite à trois lieues de-là près de Saint-Martin qui est un autre bourg peu éloigné de Tonnerre, sur la rivière d'Armencon. De-là vient qu'on l'appelait aussi Saint-Martin près de Tonnerre, quoiqu'elle fût dédiée à Saint-Pierre. Cette abbaye avait été réformée et presqu'entièrement rebâtie par les religieux de la congrégation de Saint-Maur qui y avaient été introduits en 1667. On y conservait le corps de saint Valère, archidiacre de Langres. (*Gallia christ., t. 4, col.* 720.)

MOMBRITIUS (Bonin), Milanais, vivait encore vers l'an 1480. On a de lui : 1°. quelques poésies latines assez estimées, entre autres six livres en vers sur la passion de Jésus-Christ. 2°. Le recueil des actes des saints, sous le nom de *sanctuaire*, en 2 volumes, vieille édition très-rare. 3°. Une traduction en vers latins de la Théologie d'Hésiode. (Baillet, Jug. des Savans sur les poetes modernes, t. 4 de l'édition de M. de la Monnaie. Dupin, Table des Aut. ecclés. du quinzième siècle, col. 879.)

MOMMIUS (évangéliste), natif de Toscane, vivait dans le dix-septième siècle. Il a laissé : 1°. le Directoire des réguliers, à Pistoie, 1644. 2°. Des sermons pour le carême, *ibid.*, 1646. (Dupin, Table des Aut. ecclés. du dix-septième siècle, col. 2071.)

MOMMOLEIN, *Mummolenus*, évêque de Noyon et de Tournay, était de l'une des plus nobles familles de la ville de Constance en Souabe sur le Haut-Rhin. Après ses études, il quitta son pays avec un jeune homme nommé Ebertran, et un autre nommé Bertin. Ils se rendirent tous les trois à l'abbaye de Luxen en Bourgogne, et y pri-

rent l'habit monastique l'an 633. Ayant été faits prêtres en 639, ils allèrent trouver saint Omer, évêque de Terouane, qui les employa au ministère évangélique. Huit ou neuf ans après, le saint prélat ayant bâti un monastère à Sithin, le donna aux trois zélés prédicateurs, et choisit Mommelein pour en être le premier abbé. Il porta la mortification jusqu'à ne manger que du pain d'orge, mêlé de cendres, et boire de l'eau souvent trempée de ses larmes. Il n'était pas seulement le père et le nourricier des pauvres, il était encore l'infirmier et le médecin des malades, auxquels il rendait souvent la santé de l'âme et du corps. Contraint de quitter le séjour de sa pénitence pour monter sur le trône épiscopal de Noyon ou de Tournay, à la place de saint Eloy, mort en 659, il marcha constamment sur les traces de son prédécesseur pendant vingt-six ans d'épiscopat, et mourut saintement le 16 d'octobre de l'an 685. Il y a une partie de ses reliques dans l'église cathédrale de Noyon, et l'autre reposait dans l'église abbatiale de Saint-Eloy. On fait sa fête le 16 d'octobre. (D. Mabillon, Vies de saint Omer et de saint Bertin, au second et au troisième siècle bénédictin. Baillet, t. 3, 16 octobre.)

MONACHO (François-Maria del), natif de Drepano en Sicile, fleurit vers l'an 1620, et laissa : 1°. Panégyriques de saint Thomàs de Coriola, évêque de Chersones, et de quatorze chanoines réguliers, à Rome, 1618, 1620 et 1621. 2°. Discours contre les acteurs et spectateurs des comédies de notre temps, à Padoue, 1624. 3°. Les Caractères de la vertu et de la sagesse avec des notes et des digressions, en 2 tomes, à Rome, 1625. 4°. Les Heures subcisives, ou les honneurs ordonnés au bienheureux André d'Avellane, par Urbain VIII, à Padoue, 1624. (Dupin, Table des Aut. ecclés. du dix-septième siècle, col. 1698.)

MONALDE, religieux de l'Ordre des Frères Mineurs dans le quatorzième siècle, a laissé une Somme de cas de conscience, appelée *Somme dorée*, imprimée à Lyon en 1518, et d'autres ouvrages manuscrits, comme des questions sur les sentences, et des sermons. (Dupin, Table des Aut. ecclésiastiques du quatorzième siècle, col. 708.)

MONARCHIQUES, hérétiques ainsi nommés du grec *monos*, *seul*, à cause qu'ils ne connaissaient qu'une seule personne dans la Trinité, ce qui leur faisait dire que le père avait été crucifié. Ces hérétiques qui s'élevèrent environ l'an 196, sous le pontificat du pape Victor, étaient des rejetons de Praxeas, contre lequel Tertullien a écrit.

MONASTÈRE.

SOMMAIRE.

§ I. *De l'établissement des monastères.*

§ II. *De l'exemption des monastères.*

§ III. *De la visite des évêques dans les monastères.*

§ Ier.

De l'établissement des monastères.

1. Un monastère est une maison bâtie pour y loger des religieux ou religieuses, soit abbaye, prieuré, ou autre sorte de couvent. Anciennement les monastères étaient des espèces de villes où les religieux trouvaient tous les métiers et toutes les autres choses nécessaires à la vie. Telles étaient les fameuses abbayes de Saint-Gal, de Saint-Fulde, de Clugny, de Cîteaux, de Clairvaux; et telles étaient encore de nos jours celles d'Orvalle, de la Trappe et plusieurs autres. Ces anciens monastères étaient tantôt au nord et tantôt au midi de l'église, et l'église était tournée de manière que le grand autel était à l'orient, et la porte quelquefois au couchant en face, et quelquefois au nord ou au midi à côté de l'église; l'entrée du cloître était près le vestibule de l'église; le dortoir des religieux occupait l'aile qui était à l'orient, et répondait au haut de l'église; au-dessous du dortoir était le chapitre; vis-à-vis l'église était le réfectoire, et au bout du réfectoire, à l'occident, était la cuisine : le cloître était au milieu de tout et servait de dégagement à ces appartemens. Le logement de l'abbé et des hôtes était près la porte du monastère, et séparé du corps-de-logis qu'occupaient les religieux. Le quartier des novices et celui des malades étaient encore comme des maisons à part, éloignées, ou du moins distinguées des bâtimens qui composaient le monastère. (D. Calmet, Comment. sur la règle de Saint-Benoît, t. 1, p. 429.)

2. Il serait contre le bon ordre d'un état qu'une communauté s'y établît sans l'agrément de ceux qui ont droit de veiller à la conservation de la police et de la discipline. De-là vient qu'on ne peut faire l'établissement d'aucun monastère, ni même d'aucun hospice, sans quatre formalités ou conditions principales et nécessaires; savoir, le consentement de l'évêque diocésain, celui de toutes les parties intéressées, et la permission du roi dûment enregistrée au conseil d'état.

1°. Le consentement de l'évêque diocésain est nécessaire, parce qu'étant chargé de droit divin des âmes de tout son diocèse, c'est à lui à juger de l'utilité ou de l'inutilité des nouveaux établissemens. C'est ce qui fut ordonné dès le cinquième siècle par l'ordre de l'empereur Marcien dans le concile de Chalcédoine, *can.* 4; et ce point de discipline a été confirmé depuis par les capitulaires de Charlemagne (*t.* 1, *p.* 222, *in can. nemo* 9, *dist.* 1 *de consecr.*); par le concile de Trente (*sess.* 23, *de reform*,, *cap.* 3); les constitutions des papes, l'assemblée du clergé de France de 1645, etc. Le consentement de l'évêque est

aussi nécessaire pour qu'un monastère, s'il doit être exempt, s'aggrége à une congrégation exempte.

2°. Il faut le consentement des parties intéressées, qui sont les habitans, les curés, les supérieurs des monastères déjà établis dans le lieu, les maires, les patrons, et intendans des pauvres. Toutes ces personnes ont un intérêt sensible aux nouveaux établissemens. Les habitans, parce que si ce sont des religieux rentés qui s'établissent, ils peuvent acquérir des héritages, et par-là rejeter les impositions sur les habitans; et que, si ce sont des mendians, les habitans s'obligent par une espèce de contrat à leur entretien. Les curés ont intérêt, parce que plus il y a de maisons religieuses, plus les paroisses sont abandonnées. Les supérieurs des monastères déjà établis ont aussi intérêt, en ce que leurs églises seront aussi moins fréquentées, et que s'ils sont mendians, ils auront moins d'aumônes. Enfin les maires y sont intéressés, puisqu'ils doivent procurer l'avantage des citoyens et écarter tout ce qui pourrait leur nuire ou les charger.

3°. Il faut la permission du roi par lettres-patentes données en connaissance de cause, c'est-à-dire sur le vu de l'approbation et consentement du diocésain, et du procès-verbal du lieu où devra être fait l'établissement, contenant les avis des maires, etc. La plus forte raison de la nécessité de ces lettres patentes est marqué dans le préambule de l'édit du mois de décembre 1666, où Louis XIV se plaint de ce que pendant les dernières guerres et les temps de sa minorité, la négligence des officiers avait laissé établir grand nombre de communautés dont les unes possédaient la meilleure partie des terres des lieux où elles étaient, d'autres subsistaient à peine pour n'être point dotées, et contractaient des dettes qui les obligeaient d'abandonner leurs maisons à leurs créanciers, au grand scandale de l'Eglise, et au préjudice des familles qui se trouvaient chargées des religieux qui sortaient de ces communautés.

4°. La quatrième condition pour l'établissement des monastères, c'est l'enregistrement des lettres-patentes au conseil-d'état; et c'est cet enregistrement, qui après un examen contradictoire, achève et consomme l'ouvrage.

§ II.

De l'exemption des monastères.

Les monastères dans leur origine étaient soumis aux puissances temporelles et spirituelles. Bientôt les princes leur accordèrent des priviléges d'exemption, des charges publiques, et les papes et les évêques de leur côté les comblèrent de faveurs. Il y eut des évêques qui se dépouillèrent eux-mêmes du droit qu'ils avaient sur eux, et les émancipèrent, pour ainsi dire, en les

soumettant immédiatement, ou au saint-siége, ou à leur archevêque, ou à celui d'entre les évêques qu'ils voudraient appeler pour leur service. Chez les Grecs, c'était une loi générale que les monastères impériaux n'étaient soumis à aucun, ni archevêque, ni évêque, comme le remarque Innocent III en ces termes : *apud Græcos imperialia monasteria nulli archiepiscorum vel episcoporum subjecta erant.* (*lib.* 1, *ep.* 39.) Le père Hormisdas, qui siégea depuis 514 jusqu'en 523, accorda à saint Césaire d'Arles un privilége d'exemption pour un monastère de religieuses qu'il avait fondé dans sa ville épiscopale; et saint Grégoire-le-Grand, dans le concile de Rome de l'an 601 où souscrivirent vingt un évêques, fit une constitution en faveur de tous les moines, par laquelle il défend généralement aux évêques de faire aucun réglement dans les monastères, et leur ordonne d'en laisser l'entier gouvernement aux abbés. (D. Calmet, préface de son Comment. sur la règle de Saint-Benoît, page 35.)

Les domestiques qui demeuraient dans les basses-cours ou les autres dehors des monastères exempts ne participaient point à leur exemption, et étaient soumis aux curés ordinaires; parce que l'exemption des monastères ne comprend partout que les séculiers qui demeurent *intrà septa monasterii*, c'est-à-dire, dans le dedans des lieux réguliers même, et qui sont de la famille et sous l'obéissance des religieux. (Sylvius, *Resolut. var.* verbo *Exemptio*. Pontas, au mot MONASTÈRE, cas 1.)

§ III.

De la visite des évêques dans les monastères.

Le concile de Trente ordonne aux évêques la visite des monastères exempts, ou non exempts, avec cette différence qu'ils doivent faire la visite des monastères exempts *autoritate apostolicâ*, et celle des monastères non exempts, *autoritate propriâ*. (*Sess.* 7, *c.* 8, *sess.* 21, *c.* 8, *sess.* 24, *c.* 10, *de reform.*)

L'article 18 de l'édit de 1695 mettait une autre différence en distinguant les églises paroissiales des exempts et les monastères exempts. A l'égard des monastères exempts, il voulait que l'évêque ne pût faire la visite qu'en personne, et qu'il ne pût non plus réformer les abus, mais seulement en avertir les supérieurs; et cependant en cas de négligence de leur part, y pourvoir lui-même après trois mois de délai. Par rapport aux cures des exempts, l'évêque visitait et ordonnait, parce que les cures regardaient directement le soin des âmes dont l'évêque est le premier chargé. Il y avait une exception portée par cet article pour les monastères exempts où les chefs d'Ordre faisaient leur résidence, et cette exception avait été étendue aux

monastères où résidaient des supérieurs réguliers qui avaient une juridiction légitime sur d'autres monastères et prieurés, parce qu'on présumait que ces supérieurs ne négligeraient pas de réformer les abus des monastères où ils faisaient leur résidence. (*Voyez* ÉVÊQUE, VISITE, CLÔTURE.)

Le même article spécifiait les désordres que l'évêque pouvait examiner; savoir, ceux qui regardaient le service divin, l'usage des sacremens, la discipline régulière, la clôture des religieuses, l'administration de leurs biens, le défaut du nombre suffisant de religieux pour s'acquitter décemment du service divin et remplir l'intention des fondateurs. L'évêque était aussi en droit de veiller à ce qu'il n'y eût pas plus de religieux ou de religieuses dans un monastère qu'ils n'en pouvaient entretenir. (La Combe, jurisprud. canon., au mot MONASTÈRE.)

MONASTÉRIENS, hérétiques du seizième siècle, ainsi nommés de *Monasterium*, *Munster*, parce que s'étant rendus maîtres de cette ville, ils y commirent des profanations horribles. Ils étaient disciples d'un tailleur nommé Jean Bocheldi et surnommé Jean de Leyden, ville de Hollande, sa patrie. Ce sectaire qui fut un des chefs des anabaptistes, prenait le nom de roi de justice et d'Israël; étant tombé entre les mains de l'évêque de Munster, il fut mis à mort avec ses principaux ministres l'an 1535.

MONCADA, BELLUGA, TORRÉ, RAMIREZ, CASTILLO et HARO (D. Louis-Antoine), naquit dans la ville de Motril, appelée anciennement *Sexi Firmum Julium*, le 30 novembre 1662, d'une famille très-illustre et très-noble. Son père, le chevalier D. Louis de Belluga, Moncada, Torre, Ramirez et Patino, était de l'ancienne maison des Moncada de Catalogne, alliée aux premières de Castille, telles que celles des vicomtes de Rias, des comtes de Donadio et de ceux de Hornachuelos, et autres illustres familles de l'Andalousie. Sa mère fut D. Marie Lopez, Castillo et Haro, Cabeza de Baca, dont la noblesse répondait à celle de son mari. Si on voulait rapporter ici les grands héros que ces familles ont fournis, avec les fameuses actions et les emplois qu'ils ont occupés dans l'état ecclésiastique et séculier, et le grand nombre de personnages respectables par leur sainteté et leur science, il faudrait faire un grand volume. Nous ne parlerons que du cardinal *Ximenez de Cisneros*, appelé communément le *grand cardinal d'Espagne*, et du père *Suarez*, un des plus fameux écrivains de la société de Jésus.

Louis-Antoine Belluga ayant achevé ses études d'humanités dans sa patrie, fut envoyé à la ville de Grenade pour y étudier la philosophie et la Théologie scholastique dans le collége de

Saint-Barthélemi et Saint-Jacques, où il entra le 22 décembre 1678. Il remplit tous les exercices littéraires de cette célèbre université d'une façon qui lui mérita les plus flatteuses distinctions et les plus grands applaudissemens, jusqu'à ce qu'il se fût rendu à Séville, dans le collége majeur de *Sainte-Marie de Jésus* ou de *Maesse Rodrigo*, le 30 janvier 1686. Il y reçut les grades de licencié et de docteur dans la faculté de Théologie avec les plus grands applaudissemens, les 15 et 28 d'avril de la même année; disputa, et obtint au concours le canonicat lectoral de la cathédrale de la ville de Zamore le 31 janvier 1687, et ensuite celui de Cordoue le 15 novembre 1689. Il édifia cette ville autant par la sainteté de sa vie exemplaire, que par la force de ses prédications, et y fonda une maison de la congrégation de Saint-Philippe de Néry, dans laquelle il entra, et qu'il gouverna en qualité de supérieur. Le roi catholique, D. Philippe v de France, instruit de son rare mérite, le nomma à l'évêché de Carthagène en 1704. Mais il s'y opposa de toutes ses forces; et pour vaincre sa résistance, il ne fallut rien moins qu'un commandement exprès de son évêque, monseigneur le cardinal D. F. Pierre de Salazar, et de son confesseur le V. P. François de Posadas, de l'Ordre de Saint-Dominique, si connu en Espagne par ses écrits et par ses vertus, qu'on sollicite sa béatification à la cour de Rome avec les plus vives instances. Moncada, dont nous venons de parler, fut sacré le 19 avril 1705 par le même cardinal, et ne tarda pas à se rendre dans son évêché dont il prit possession à Murcie qui en est la capitale, le 8 de mai de la même année. Peu de mois après, l'armée impériale étant entrée en Espagne pour disputer la couronne à Philippe v, notre prélat mit au jour un excellent manifeste, par lequel il prouvait d'une manière également solide et savante le droit incontestable du monarque à cette couronne; et sa majesté ordonna d'en faire une seconde édition pour ramener à son obéissance plusieurs peuples qui s'en étaient écartés. Comme les ennemis s'approchaient de Murcie, et l'avaient déjà bloquée, le prélat, à la tête du peu de troupes qu'il put rassembler, et de quelques habitans du pays, fit une sortie si vigoureuse qu'il les obligea de se retirer avec perte; et alors profitant de son avantage, il reprit plusieurs villes, et quelque bourgs dont les ennemis s'étaient emparés, avec une adresse surprenante.

En récompense d'un service aussi important, Philippe v le nomma vice-roi du royaume de Valence, et capitaine-général des troupes de Murcie le 11 juillet 1706. Il accepta ces dignités par un ordre exprès du nonce du pape, et ne tarda pas de s'en démettre, de même que

de l'évêché de Cordoue, auquel le roi l'avait nommé, et qui est un des quatre premiers siéges d'Espagne. Content de celui de Carthagène, il voulut se borner au salut et à l'utilité d'un peuple qu'il visitait assidument pour le porter à la vertu, et subvenir à tous ses besoins selon que son grand zèle l'inspirait.

Il fonda une maison de refuge, une autre pour les orphelins des deux sexes, une pour les enfans trouvés, une pour les enfans de chœur de sa cathédrale, un collége pour les théologiens; le séminaire du Tridentine, appelé aujourd'hui *de Saint-Fulgence;* un mont-de-piété pour le soulagement des pauvres familles. Il érigea, avec la permission du saint-siége et du roi d'Espagne, l'église paroissiale de Motril, sa patrie, en collégiale, et donna lui-même les fonds qui devaient fournir aux revenus des prébendes et des chapelles. Il y éleva aussi une magnifique chapelle en l'honneur de Notre-Dame des Douleurs. Il laissa *in perpetuum* le bénéfice de la ville de Yecla dans l'évêché de Murcie, pour augmenter les revenus des six premières chaires de l'université de Séville, et fit à son collége d'autres donations. Enfin, il y fonda un collége pour l'éducation de la jeunesse, dont il confia le soin aux jésuites. Zélé pour le salut des âmes, on eût dit de lui comme de saint Paul, qu'il était chargé du soin de toutes les églises. La vigueur apostolique avec laquelle il défendit les droits, les immunités et les priviléges de l'église et du pape, est comparable à celle des Ambroises, des Léandres, des Isidores et des Fulgences. Clément XI l'ayant créé cardinal dans le consistoire du 24 novembre 1719, fut obligé de lui faire un commandement formel d'accepter cette éminente dignité, et même de le dispenser du vœu qu'il avait fait de refuser tout ce qui pourrait le détourner de sa résidence. Loin d'aspirer à ce rang si élevé, il avait pris la résolution de se défaire de son évêché, et avait déjà tout disposé pour cela, comme il paraît par sa lettre de démission qu'il envoya au pape le 8 du mois de décembre de la même année, et qui est imprimée. Il se démit de son évêché l'an 1724, et resta à Rome, où il mena une vie très-édifiante jusqu'à sa mort qui arriva le 22 février 1743. Voici le catalogue de ses ouvrages tant imprimés que manuscrits, tant en latin qu'en espagnol : *Disertacon dogmatica por los derechos de la santa sede apostolica, è immunidad ecclesiastica*, in-4°. *Defensa de los derechos del senor D. Phelipe V de glorieusa memoria, à la corona de Espana, que meritissima mente, y con la maior gloria del reyno gozo*, in-4°. *Alegacion canonica por la jurisdiction de los Obispos de Carthagena en los lugares de los ordenes militares*, in-folio.

Representacion canonica por la immunidad de los ecclesiasticos vulnerada en el sobre precio de la sal, in-folio. *Alegacion canonica por la exempcion del fuero laico de los Fiscales de la curia episecopal, y otros Ministros*, in-folio. *Alegacion por la facultad de los Obispos, para dividir los curatos, y senalar la porcion congrua à los Economos*, in-fol. *Memorial à la santidad de Inocencion* XIII, *de felix recordacion, para obtenir la bulla : Apostolici ministerii sobre la disciplina ecclesiastica*, in-fol. *Memorial sobre la declaracion del misterio de la Concepcion de Maria sanctissima Nuestra-Senora*, in-4°. *Epistola Dogmatica ad Armenos, Jacobitas, Coptos, et alios schismaticos*, in-4°. *Declaracion de todo lò que contiene la doctrina christiana, y que se debe proponer à los Neophitos*, in-8°. *Impugnacion de los trages profanos*, in-fol. *Carta dogmatica à la Santidad de Clemente* XI, *de gloriosa memoria, sobre la admission de la bulla Unigenitus*, in-4°. *Elucidatio unionis eucharisticæ assertæ à Cardinali Ciensuegos*, in-fol. *Cartas pastorales à los fieles de su Obispado*, in-4°, 2 volumes. *Votos de varios puntos canonicos*, in-fol. *Vota quamplurima in causis beatif. servorum Dei*, in-fol. *Vota pro concessione, officiorum et extensione plurium SS. Hispaniæ*, in-fol. *Dissertatio pro S. Fulgentio Carthaginensi, Episcopo ecclesiæ Doctore*, in-fol. *Dissertatio pro officio Doctoris S. Isodori Archiep. hispalensis*, in-fol.

Les ouvrages manuscrits sont: *Dissertatio dogmatica, et moralis pro defensione jurium sanctæ-sedis*, in-folio. *Tractatus dogmaticus super infalibilitate summi pontificis independenter à concilio generali, et de obedientia constitutionis Unigenitus*, in-fol. *Tractatus historico-dogmaticus pro authenticitate epistolarum decretalium SS. pontificum Syrico antiquorum*, in-fol. *Tractatus de numero prædestinatorum*, in-fol. *Explicatio sacramenti Extremæ-Unctionis*, in-fol. *Dictamenes Christiano-politicos*, in-folio.

Voyons maintenant quelques-uns des éloges que les rois, les papes et les savans ont donnés à ce grand cardinal. Le *R. P. Rouan*, dit dans son livre intitulé : *Laus Dei : Invenimus Episcopum et Cardinalem famâ suâ longe majorem*. Le savant cardinal de Polignac le nommait : *Prælatorum speculum*. Le roi de Naples, depuis Charles III, roi d'Espagne, lui donnait dans toutes les occasions des marques distinguées de son estime, et le nomma grand-croix de l'Ordre militaire de Saint-Genare. Louis XIV, roi de France, l'appelait *son évêque*. Philippe V, de France, et roi d'Espagne, dit publiquement, en apprenant la nouvelle de sa mort, *le grand homme d'Espagne est mort*. Le roi de Portu-

gal lui écrivait souvent des lettres pleines de tendresse. L'impératrice de Russie le nomma toujours dans ses lettres avec des marques particulières d'estime et de vénération. L'empereur Charles VI écrivit plusieurs fois à son ministre à Rome d'entretenir la bonne intelligence avec le cardinal Belluga, quoiqu'il lui fût contraire par rapport à ses prétentions sur la couronne d'Espagne. Le pape Clément XI, s'exprima ainsi à son sujet, tom. 2, *epist. et brev. fol.* 717 : *Ut te ad amplissimum S. R. E. Cardinalium ordinem una cum aliis egregiis, ab bene. meritis viris eveherenus, non humanæ rationes, aut ullius favoris suffragia, sed apostolatus nostri officium, atque eximia virtutum tuarum merito nos duntaxat adduxerunt.* Dans la quatre-vingt-troisième de ses oraisons consistoriales, fol. 293, Num. 9 : *Ludovicum Belluga Episcopum carthaginensem hispanum orthodoxæ veritatis zelatorem maximum; Pontificis authoritatis intrepidum defensorem; ecclesiasticæ libertatis assertorem fortissimum; magnum religiosissimæ nationis Hispaniæ lumen et ornamentum.* Dans l'oraison 88, folio 275, le même pape dit : *ubi nuper de viris pietate, et doctrina præstantibus, et de hac S. Sede præclarè meritis, Cardinalibus creandis deliberavimus, observata in primis fuit oculis nostris eximia virtus dilecti filii nostris Ludovici de Belluga, et Moncada episcopi carthaginensis, jampridem digna, quæ excelsiori loco posita, non amplius intra unius Ecclesiæ limites coarctaretur, sed latius se effunderet in Ecclesiæ universæ utilitatem..... Verumtamen nostra, hæc non minus justitiæ, quam benevolentiæ sententia tametsi fraternitatum vestrarum suffragiis commendata, et publicis, privatisque cæterorum gratulationibus excepta, ipsum duntaxat modestissimum ac religiosissimum Episcopum contristavit, ita ut per datas ad nos litteras precibus, obsecrationibus, et obtestationibus plurimis collatum sibi honorem declinare tentaverit...... Tantoque studio conatus sit, ut dignitatis amplitudinem defugeret, quantumvis filii seculi hujus adhibere possent, ut honores arripiant.* Et dans le tome 1, part. 2 de ses épîtres, dit le même pape : *Certiores facti sumus de statu rerum istarum post excitatum adversùs ecclesiasticam jurisdictionem, tam inopinatum ac immeritum turbinem... Deindè vero quo peculiari animi nostri gaudio percepimus, qua tu vigilantia, ac zelo huic causæ affueris proposito tibi insigni exemplo seduli domus Dei custodis tum accuratius excubantis, cum majora pericula urgerent... Invicti Ecclesiæ Dei Antistitis, qui tanquàm fortis armatus atrium suum strenuè custodire non pretermitteret, atque id magna quidem libertate Spiritûs, sed ea insimul, que pastorem summo-*

pere decet mansuetudine ac lenitate, ita ut ferventem zelum cum singulari charitate conjunxeris... Allatæ à te ac in unum congestæ gravissimæ rationes, atque auctoritates solidioribus sacrarum humanarumque legum fundamentis innixæ, quibus in studiis quantùm polleas, ubi aliundè non innotesceret, satis vel ex his quæ in eisdem tuis litteris huc pertinentia delibasti intelligitur. Le feu pape Benoît XIV, dans la bulle de confirmation des pieuses fondations de ce cardinal, parle de lui en ces termes, tom. 1 *Constitutionum. const.* 118, *ann.* 1745, *fol.* 29, § 1 : *Dilecte fili noster, salutem... Inter gravissimas apostolatus nostri curas, quibus perpetuo occupatur, detineturque animus noster de universi gregis salute vehementer sollicitus, illud saltem solatio est, quod non desint, qui spiritu Dei aguntur ad excolendam pro virili parte vineam Domini Sabaoth, et ad fovendam, excitandamque opibus, consilio, auctoritate in Christi fidelium mentes pietatem ac religionem, horum inter primos excellere dilecte fili noster jampridem novimus, nunc autem luculentius comperimus.* Et dans le tome 1 de ses Constitutions, ann. 1745, fol. 29, § 1 : *Quapropter opinionem B. M. Ludovici dum viveret S. R. E. cardinalis Belluga nuncupati exquisivimus, qui sententiam suam scripto exaratam nobis declaravit.* Et dans le § 2, ibidem : *Consilio tanti cardinalis, quem nos semper maximi fecimus ob singularem pietatem, doctrinam et rerum hispanarum cognitionem acquiescere tutissimè poteramus.* Et dans le tom. 2 dudit bullaire, pag. 12, col. 2, il l'appelle homme insigne : *Incredibilem ex hoc voluptatem sanè percepimus, etiam cum olim felicis recordationis prædecessor noster Innocentius papa XIII ad discutienda hispani Cleri gravissima negotia ab insigni viro bonæ memoriæ Ludovico S. R. E. cardinali Belluga nuncupato proposita.* Dans une lettre qu'écrivit ce pape à M. Saporito, archevêque d'Anazarbe, et depuis de la ville de Gènes, il donne d'excellens témoignages d'estime et d'amitié pour ce cardinal : *nihil tanti meriti cardinali negare non possumus; est enim plurium annorum amicus noster, et sacri collegii honor, ut possit pro nobis orare Deum in paradiso.* Et dans un autre qu'écrivit le même pape à M. l'évêque de Murcie, en lui donnant la nouvelle de sa mort, et datée de Rome, le 28 février 1743, il s'explique ainsi : *jam ad aures tuas pervenisse credimus boni cardinalis Belluga mortem; è vitâ decessit, sicut vixit, pauper videlicet et sanctus. Ejus intentio semper recta fuit, ejus labor usque ad ultimum vitæ suæ halitum sine intermissione, ejus manus semper pauperibus apertæ fuerunt. Uno dicam verbo : honor erat sacri collegii.* Voici l'épitaphe que le même

pape composa à la gloire de ce cardinal :

D. O. M.

Ludovico Belluga Hispano,
Qui
Ex episcopo carthaginensi,
Invitus et renuens,
A Clemente XI, *P. maximo,*
R. E. cardinalium collegio coaptatus,
Hispan. apud S. Sedem Protector,
Jurium R. Ecclesiæ Vindex,
Hoc unum curavit
Ut Deo, non hominibus, placeret.
Vir
Apostolico propagandæ Fidei zelo
Flagrantissimus :
Ecclesiasticæ disciplinæ assertor :
De alimonia pauperum, de institutione
Clericorum,
De educatione juventutis sollicitus,
Collegia; Scholas, pias domos, Seminaria,
Ære suo fundavit.
Benedictus XIV, *P. Maximus,*
Perenne hoc amoris monumentum.

P. C.

Vixit annos LXXX, *menses* II, *dies* XXII.
Una cum S. Philippi Nerii Filiis,
Filius ipse et congregationis Propagator,
Resurrectionem expectat.

Mémoire composé de différentes pièces originales envoyées de la cour de Rome par M. le cardinal J. A. Guadagni, et rédigé en français par M. Arnaud, licencié de l'université de Paris, avocat au parlement.

MONCEAUX (François), ou *de Monceaux*, et selon le père le Long, *des Monceaux*, seigneur de Froideville, selon la Bibliothèque belgique, ou de Fridevalle, selon le père le Long, était d'Arras, et d'une famille noble. On a de lui : 1°. *De portis civitatis Judæ et fori, judiciorumque in iis exercendorum prisco ritu liber* 1, in-4°, à Paris 1587. 2°. *Apparitionum divinarum quæ de Rubo et quæ in Ægypto revertenti in diversorio Moysi facta historica*, in-12, à Arras 1592 et 1597, in-4°. 3°. *Aaron purgatus, seu de vitulo aureo libri duo, simul Cherubinorum Mosis, vitulorum Jeroboam, Teraphorum Michæ, formam et historiam explicantes*, à Arras 1606, in-8° et à Leipsick 1689. Cet ouvrage fut mis à l'index à Rome en 1609. 4°. *Responsio pro vitulo aureo non aureo*, in-8°, à Paris 1608. 5°. *In psalmum* 44 *paraphrasis poetica*, in-4°, à Douai. 6°. *Bucolica sacra, sive Cantici canticorum poetica paraphrasis, et in eandem lucubrationum libri duo*, in-4°, à Paris 1587, et in-8°, 1589. 7°. *Templum justitiæ*, en vers élégiaques, à Douai 1590, in-8°. (Biblioth. belg. édition de 1739, in-4°, t. 1, p. 301.)

MONDE, en latin *mundus*, en grec *kosmos*, en hébreu *thebel*. Le nom de monde se prend en plusieurs sens dans l'Écriture : 1°. pour tout l'univers, qui comprend le ciel, la terre, la mer, les élémens, les anges, les hommes, les animaux et enfin tous les êtres créés; 2°. pour le globe de la terre et des eaux, et tout ce qu'il contient; 3°. pour tous les hommes; 4°. pour les amateurs du monde, les biens du monde; n'aimez point le monde dit saint Jean, ni tout ce qui lui appartient. (1 Joan. c. 2, v. 15.)

On forme différentes questions sur le monde. Est-il éternel, et s'il a commencé, a-t-il été créé tout à la fois? En quel temps et en quelle saison de l'année? Combien durera-t-il?

1. Plusieurs ont cru que le monde était éternel pour la matière et pour la forme; qu'il avait toujours existé, et qu'il ne finirait jamais. Tels sont Ocellus Lucanus, disciple de Pythagore, dans un Traité qui porte son nom sur la nature de l'univers; Aristote, *de Cœlo, lib.* 1, *cap.* 10; plusieurs disciples de Platon, et Spinosa dont la doctrine souverainement absurde se réduit à dire que le monde est Dieu, ou l'être existant par lui-même, et que tous les êtres particuliers, l'étendue, le soleil, la lune, les planètes, les animaux, les hommes, leurs mouvemens, leurs idées, sont des modifications nécessaires de cet être universel et unique, immuable, infini, éternel. (Spinosa, *in ethic. part.* 1, *propos.* 6, 7, 8, etc.)

2. D'autres ont dit que la matière du monde était éternelle, mais non pas la forme; en sorte que la forme présente du monde a été introduite dans la matière éternelle, ou par des principes purement mécaniques et par les seules propriétés de la matière, comme quelques-uns d'eux le prétendent, ou par une intelligence suprême, comme les autres le soutiennent. C'est l'opinion que l'on attribue aux Phéniciens, aux Égyptiens, aux Babyloniens, etc.

3. La vérité est que le monde a eu un commencement et qu'il aura une fin. Dieu le tira du néant, et quant à la matière et quant à la forme, par son infinie puissance, non qu'il l'ait formé de rien comme d'une cause matérielle, ce qui est impossible; mais parce qu'il l'a fait passer de la non existence à l'existence, du néant à l'être, ce qui ne répugne en aucune sorte. Dieu créa donc toute la matière de l'univers dans un moment, par un seul acte très-simple de sa volonté toute-puissante, et la disposa dans la forme où nous voyons à présent le monde et tous les êtres sensibles, pendant l'espace de six jours consécutifs. C'est le sentiment de la plupart des Pères et des interprètes fondés sur le récit de Moïse qui le marque très-distinctement dans les premiers chapitres de la Genèse. Au commencement *des temps*, dit-il, Dieu créa le ciel et la terre, laquelle immédiatement après sa création n'était qu'un cahos sans forme, qui ne se développa que dans l'espace de six jours.

Le premier jour Dieu créa la lumière et la sépara des ténèbres.

Le second jour il créa le firmament qui sépara les eaux qui sont au-dessous du firmament ou de l'air dans lequel se forment les nuées, les brouillards et les pluies nommées les eaux supérieures d'avec celles qui sont au-dessus du firmament.

Le troisième jour Dieu dessécha la terre, rassembla les eaux dans la mer, et revêtit la terre des ornemens qui lui sont propres, de plantes et d'arbres fruitiers.

Le quatrième jour Dieu fit le soleil et la lune, et les plaça dans les cieux pour éclairer la terre, pour distinguer le jour et la nuit, aussi bien que les différentes saisons de l'année. Les étoiles furent encore faites le même jour.

Le cinquième jour Dieu forma du même élément les poissons, tous les animaux qui vivent dans les eaux, et les oiseaux dans l'air.

Le sixième jour Dieu fit tous les animaux terrestres, et enfin l'homme pour dominer sur tous ces animaux et rendre un culte raisonnable à la majesté suprême.

Telle est la vraie origine du monde dont la connaissance était réservée au seul peuple de Dieu.

4. Suivant la supputation d'Ussérius, qui paraît la plus suivie aujourd'hui, nous comptons depuis le commencement du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, quatre mille ans juste; et depuis Jésus-Christ jusqu'à cette année, nous comptons mille huit cent vingt-quatre ans.

5. La plupart des Pères croient que le monde fut créé au printemps, et la plupart de nos plus savans chronologistes, comme le père Petau, Scaliger, Usserius, soutiennent que ce fut en automne, puisqu'il y avait du fruit sur les arbres du jardin où Adam et Ève furent placés aussitôt après qu'ils furent créés, et que les Hébreux, aussi bien que la plupart des Orientaux, commençaient leur année en automne; coutume qu'ils avaient reçue de leurs ancêtres et des premiers hommes, qui naturellement ont commencé à compter les années du temps où le monde commença.

6. Rien de plus incertain que le temps auquel le monde finira. Les Juifs, sur une tradition qu'ils tenaient d'un certain Elie, qui vivait cent cinquante-quatre ans après le rétablissement du second temple, assuraient que le monde durerait six mille ans; savoir, deux mille ans sous l'état de nature, deux mille ans sous la loi et deux mille sous le Messie. Cette tradition a été adoptée par quelques anciens Pères, comme saint Cyprien, Lactance, saint Ambroise, saint Irénée, saint Hilaire, saint Gaudence de Bresse, etc. (D. Calmet, Dictionn. dissertat. sur la fin du monde, et Hist. univers.)

MONDOLF ou MONULFE (saint), évêque de Mastricht, succéda à saint Domitien, mort en 570, et marcha dignement sur les traces de ses prédécesseurs, que l'église honore tous d'un culte religieux. Il bâtit et dédia la belle église de Saint-Servais vers l'an 581, l'orna magnifiquement, y transporta les reliques du saint, y établit un chapitre et une communauté de clercs qu'il obligea de vivre dans une

exacte régularité. C'est la seule action d'éclat dont l'histoire nous ait conservé la connaissance. S. Mondolf mourut en paix le 26 juillet de l'an 609, et fut enterré dans son église cathédrale, aux pieds de saint Servais. Henschenius, dans la dissertation des évêques de Tongres, de Mastricht et de Liège. (Préliminaire au septième tome du mois de mai. Baillet, t. 2, 16 juillet.)

MONDONEDO, *Mindonia*, ville épiscopale sous la métropole de Compostelle, est située au pied des montagnes sur le Validanadaras, à vingt lieues au nord de Compostelle, à l'extrémité d'une campagne fertile, et dans un air fort sain. Le chapitre de la cathédrale, autrefois régulier de l'Ordre de Saint-Benoît, consiste en quatre dignités; dix-huit chanoines, et huit autres bénéficiers. L'évêque en est seigneur temporel. Le diocèse contient trois cent cinquante-six paroisses.

Évêques de Mondonedo.

1 Martin Dumiense (saint), souscrivit au premier concile de Brague.

2. Milocus, souscrivit au concile de Brague tenu en 572.

3. Metopius, souscrivit au quatrième concile de Tolède en 633.

4. Sona, souscrivit au septième concile de Tolède.

5. Bela, souscrivit au troisième concile de Brague.

6. Théodorinde Ier, mort en 870.

7. Gunsalve, vivait en 888.

8. Rudecindus, vivait en 893.

9. Théodorinde II, mort en 909.

10. Rosende (saint). *Voyez* saint Rosende.

11. Théodémir, mort en 969.

12. Suarius, vivait en 1073.

13. Gundisalve, bénédictin, mort en 1094.

14. Diègue, mort en 1112.

15. Alphonse, aumônier et secrétaire du roi don Alphonse, mort en 1130.

16. Pélage, mort en 1154.

17. Pierre, assista au concile de Valladolid.

18. Michel, mort en 1198.

19. Martin, siégeait en 1205.

20. Jean Ier, siégeait en 1216.

21. Jean II, vivait en 1252.

22. Munius, vivait en 1273.

23. Mendus, vivait en 1284.

24. Alvare, fut envoyé ambassadeur, par le roi Sanche IV, au roi de Portugal.

25. Rodriguez.

26. Alphonse, siégeait en 1321.

27. Lopez, assista au sacre du roi don Alphonse XI en 1330.

28. Alvare Perez de Biedema, transféré à Orense.

29. François, siégeait en 1343.

30. Gunsalve, siégeait en 1389.

31. Lopez de Mendosa, siégeait en 1393, et fut transféré à Compostelle.

32. Pierre de Velasco.

33. Alvare d'Isornia, transféré à Compostelle.

34. Gilles Rodriguez de Muros.

35. Pierre Ares Bahamonde, chanoine de Cuença, transféré à Burgos.

36. Pierre Henriquez, doyen de Séville, mort en 1445.

37. Alphonse de Segura, doyen de Séville, mort en 1454.

38. Alphonse d'Arcuna, transféré à Jaen.

39. Fodri de Guzman, siégeait en 1466.

40. Alphonse Suarez, transféré à Lugo.

41. Diègue Perez, inquisiteur de Tolède, et auditeur de Valladolid, mort en 1520.

42. Jérôme Suarez, né à Séville, auditeur de Valladolid, transféré à Badajoz.

43. Pierre Pacheco, transféré à Siguenza.

44. Antoine de Guevara, cordelier, historiographe de l'empereur Charles-Quint, fut transféré de Guadix à Mondonedo, où il mourut en 1545.

45. Diègue de Soto, archidiacre de Compostelle, mort en 1556.

46. François de Sainte-Marie, de l'Ordre de S.-Jérôme, transféré de Carthagène dans l'Amérique à Mondonedo, et ensuite à Ségovie. Il assista au concile de Trente.

47. Pierre Maldonado, cordelier, mort en 1566.

48. Gundisalve, de Solorsano, transféré à Oviédo.

49. Antoine de Luxan, cordelier, mort en 1572.

50. Jean de Jermo, transféré à Compostelle.

51. Isidore Caxa, professeur en philosophie dans l'université d'Alcala, mourut en 1593.

52. Gundisalve Guttierès, transféré à Oviedo.

53. Diègue Gonzalez Samaniego, chanoine de Léon, mort en 1611.

54. Alphonse Mesia, transféré à Astorga.

55. Pierre Fernandez Zorilla, transféré de Jaca à Mondonedo, et ensuite à Pampelune.

56. Raphael Dias, de Carrera, de l'Ordre de la Sainte-Trinité, transféré à Tuy.

57. François de Eiliafana, transféré à Osma.

58. Ferdinand d'Olea, ne prit point possession.

59. Antoine de Valdès, transféré à Oviedo.

60 Gandisalve Sanchez Quiroga, professeur en philosophie dans l'université de Salamanque, et chanoine de Burgos, mourut en 1640.

61. Jean de Chalas, archidiacre de Guiarte, transféré à Calahorra.

62. François de Torrès, siégeait encore en 1650.

MONDOVI, *Mons Vici*, ou *Mons regalis*, ville épiscopale sous la métropole de Turin, est située sur une montagne auprès de la petite rivière d'Elero qui se jette dans le Tanaro, à quinze lieues au sud-est de Turin. Elle fut érigée en évêché en 1388: elle contient onze mille âmes. La cathédrale est sous le nom de S.-Donat: il y a six paroisses, dix maisons religieuses d'hommes, parmi lesquelles était le collége des jésuites; une abbaye de Bénédictines, une autre de Bernardines, etc. Le pape Pie v érigea une université dans cette ville. Le diocèse

de Mondovi contient cinquante-quatre paroisses. Les lieux les plus considérables sont Notre-Dame-de-Vico, à un mille de la ville, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, de la congrégation de Lombardie, où on voit la sépulture de plusieurs ducs de Savoie; la chartreuse du Val-de-Pise, etc.

Évêques de Mondovi.

1. Damien Zavaller, Génois, fameux théologien, prédicateur de l'Ordre de Saint-Dominique, fut sacré premier évêque de Mondovi, sous Urbain VI, en 1388. Il introduisit les religieux de son Ordre dans cette ville, et mourut en 1404.

2. Jean de Solio, Génois, succéda à Damien en 1404, et mourut en 1413. Il avait assisté au concile de Pise où Alexandre V fut élu souverain pontife.

3. François Fanzonus, d'une famille noble de Mondovi, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, devint évêque de sa patrie sous Jean XXIII en 1414, et mourut en 1429.

4. Gui de Ripa ou de Rupe, chanoine régulier de Saint-Augustin, siégea sous Martin V en 1429. Il mourut ou fut transféré à une autre église la même année.

5. Percevallus de Balma, d'une famille noble de Savoie, élu en 1429, fut transféré à l'église de Belley en Bresse en 1438, et se trouva au concile de Bâle où Amedée de Savoie fut élu antipape, sous le nom de Félix V.

6. Aymeric Segaud de Cheuretis, Français de nation, de l'Ordre de Saint-Antoine, et prévôt de Laon, évêque de Belley, en Bresse, fut transféré au siége de Mondovi, sous Eugène IV, en 1438. Il assista au concile de Pise sous le même pape, et mourut en 1470.

7. Antoine de Flisco, noble génois, nommé en 1471 par Sixte IV, mourut en 1484.

8. Antoine Campionus, de Savoie, président du sénat de Turin, et chancelier de Savoie, ayant embrassé l'état ecclésiastique après la mort de sa femme, devint évêque de Mondovi en 1484, et passa à l'église de Genève en 1490.

9. Jérôme Calagranus de Fossano, camérier d'Innocent VIII, occupa le siége de Mondovi depuis l'an 1490 jusqu'à l'an 1497.

10. Amedée, des marquis de Romant, grand-chancelier de Savoie, abbé de Saint-Solutor, et chanoine de Turin, nommé à l'évêché de Mondovi en 1497, mourut en 1509.

11. Charles Rosarius, d'une famille noble d'Asti, succéda à Amedée en 1509, assista au concile de Latran sous Jules II en 1512, et mourut à Rome la même année, étant gouverneur de cette capitale.

12. Laurent de Flisco, noble génois, après avoir rempli successivement les siéges de Brugnetto et d'Ascoli, fut transféré à l'église de Mondovi en 1512. Il fut aussi gouverneur de Rome, et vice-légat de Bologne. Il mourut dans cette dernière ville en 1519.

13. Othobon de Flisco, neveu et coadjuteur du précédent, succéda à son oncle en 1519, et mourut à Gênes en 1522.

14. Urbain de Molano, siégea en 1523, et mourut la même année.

15. Charles de Camera, de Boulogne, illustre par sa naissance, par sa piété et par sa science, fut préposé à l'église de Mondovi en 1523, et mourut en 1551, s'étant démis auparavant en 1549.

16. Barthélemi de Piperis, savant citoyen de Saluces, nommé sous Paul III en 1548, il mourut à Rome en 1559.

17. Michel Giflerius del Bosco, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, commissaire du saint office, évêque de Sutri et de Nepi, cardinal et grand-inquisiteur, fut transféré au siége de Mondovi en 1560, et devint pape sous le nom de Pie V en 1566.

18. Vincent Laureus, Calabrois, homme fort savant, obtint l'évêché de Mondovi en 1566. Il fut ensuite nonce en Savoie, en Pologne et en France, devint cardinal sous Grégoire XIII, et mourut à Rome en 1592.

19. Félix Bertolanus, d'une famille noble de Biella, élu en 1587, mourut à Savone en retournant de Rome à Mondovi.

20. Antoine Castruccius, noble citoyen de Mondovi, succéda à Félix en 1592, et mourut en 1602, avec la réputation d'un pieux, savant et charitable prélat.

21. Charles Argenterius, abbé de Saint-Benigne, et vicaire-général de Turin, fut placé sur le siége de Mondovi en 1603. Sa piété et sa charité envers les pauvres le rendirent aussi fort recommandable. Il mourut généralement regretté en 1631.

22. Charles-Antoine Ripa, d'une famille noble de Turin, référendaire de l'une et de l'autre signature, et gouverneur de plusieurs villes de l'état ecclésiastique, siégea sous Urbain VIII en 1632, et mourut en 1641.

23. Maurice Solarius, des comtes de Moretta, archidiacre de Verceil, devint évêque en 1642.

24. Michel Beyamus, en 1656, fut transféré à l'archevêché de Turin en 1662.

25. Hyacinthe Solarius, évêque de Nice, transféré à Mondovi en 1663, se démit en 1667.

26. Dominique Trucchius, d'une famille noble de Turin, docteur en l'un et l'autre droit, gouverna l'église de Mondovi depuis l'an 1667 jusqu'à l'an 1697, qu'il abdiqua.

27. Jean-Baptiste Isnard, d'une famille noble de Turin, des marquis de Caraglio, aumônier de la duchesse de Savoie, succéda à Dominique en 1697. (*Ital. sac.*, t. 4, col. 1084.)

MONEGONDE (sainte), recluse à Tours, naquit à Chartres dans le sixième siècle. Ses parens, qui étaient d'une famille honnête, l'engagèrent dans un mariage dont elle eut deux filles qu'elle aimait tendrement, et dont la

mort la jeta dans une accablante tristesse. Son deuil passé, elle se retira dans une cellule étroite qui n'avait d'autre ouverture qu'un guichet d'où elle recevait un peu de farine d'orge, dont elle pétrissait elle-même son pain avec de l'eau passée au travers de la cendre. C'était toute sa nourriture, et elle n'en usait même que dans une extrême faim. Après un temps considérable, elle quitta la ville de Chartres, pour aller continuer le même genre de vie à Tours près du tombeau de saint Martin de Tours. Le bruit des miracles qu'elle fit en cette retraite y attira son mari avec quelques-uns de ses amis qui la ramenèrent à Chartres, et qui la laissèrent ensuite retourner à Tours, vaincus par ses pressantes sollicitations. Il se forma autour d'elle une petite communauté de servantes de Jésus-Christ, avec lesquelles elle persévéra dans ses austérités jusqu'à sa mort qui arriva vers l'an 570. Saint Grégoire, évêque de Tours, qui vivait alors, et qui était sur les lieux, semble parler comme témoin des miracles qui se firent à son tombeau. Le martyrologe romain marque sa fête au 2 de juillet, comme le jour de sa mort. L'an 1562 les calvinistes brûlèrent son corps que l'on conservait dans l'église du monastère qu'elle avait bâti pour ses filles spirituelles, et que l'on a appelé pour ce sujet *Saint-Pierre le Puellier*. C'était devenu depuis une église collégiale de chanoines séculiers, sous la juridiction du chapitre de Saint-Martin. (Saint Grégoire de Tours, Vie de la sainte, et dans son livre de la gloire des confesseurs, ch. 24. Baillet, t. 2, 2 juillet.)

MONELIA (Antoine), de l'Ordre des Frères Mineurs, né dans les états de Gènes, fit profession dans la province de Bologne, où il fut professeur en Théologie. On a de lui : 1°. *Commentaria in theologiam mysticam S. Dyonisii*; à Bologne, 1522, chez Jérôme *de Benedictis*. 2°. Un directoire connu sous le nom de *Sursum corda*, en deux tomes in-4°. dont le premier a pour titre : *Directorium inflammandi mentem in abyssum divini luminis per sacrarum scripturarum sensus referatos, et ad unguem materiæ applicatos*; à Bologne, chez Jérôme *de Benedictis*, en 1522. Le second est intitulé : *Sursum corda : tropheum israëliticum triregium mysticam vitiorum stragem significans*. Ibid., chez Justinien Ruberien, en 1529. 3°. *Sermones de mortuis*, manuscrit. Le cardinal Bona dans le chapitre 4 de son traité intitulé : *Via compendii ad Deum*, appelle Monelia un grand homme parmi les mystiques, mais presqu'inconnu. (Le père Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francis.*, t. 1, p. 119.)

MONEMBASIA, aujourd'hui MALVASIA et NAPOLI DI MALVASIA, ville épiscopale de la province d'Hellade, au diocèse de l'Illyrie orientale. Elle est

située dans la Laconie, sur un rocher en forme d'une petite île qui communique avec la terre par un pont de bois fort étroit. La ville est environnée de murailles, et défendue par une forteresse bâtie sur une colline voisine où était autrefois l'ancienne ville d'Epidaurus Limera. Elle a un port assez étendu, et elle est fort peuplée. Les Grecs qui y ont un archevêque de leur rit, y font un trafic considérable. La principale église, qu'on nomme Panagia, est dédiée à la Vierge. Ce n'était d'abord que le siége d'un évêque suffragant de Corinthe; mais on l'érigea ensuite en métropole, et on lui donna pour suffragans les évêchés de *Cytherea* ou *Andrusa*, d'*Ælaüs* ou *Elus*, de *Mœna* ou *Mayna*, et de *Rheon*. Les Vénitiens, qui avaient possédé long-temps cette ville, la cédèrent au Turc en 1540. Voici les évêques qui y ont siégé :

1. Pierre, assista et souscrivit au septième concile général.

2. Jean, dont Théodore Studite fait mention, *epist.* 35, *lib.* 2, siégeait sous le pontificat du pape Paschal.

3. Paul. *Act. SS.* 24 *maii*, p. 432.

4. Nicolas, en faveur de qui l'empereur Andronic Paléologue le Vieux éleva la ville de Monembasia à la dignité de métropole, suivant Georges Phranza, *lib.* 3, *cap.* 24.

5. Isidore, condamné comme partisan de Grégoire Palamas sous Jean XIII, surnommé Calecas, patriarche de Constantinople. (*Allat. lib.* 2 *de Cons, cap.* 16.)

6. Théodore, assista et souscrivit au concile de Florence.

7. N...., ordonné par le patriarche de Constantinople, fut chassé de son siége sur la fin du quinzième siècle.

8. Arsène, lequel s'étant muni de l'autorité des Vénitiens qui possédaient alors la ville de Monembasia, se fit sacrer évêque de cette église, n'étant encore que diacre, par l'évêque d'Eleus, assisté de deux prêtres qui représentaient, l'un le métropolitain de Lacédémone, et l'autre le métropolitain de Christianopolis. Mais ayant été déposé peu de temps après, savoir vers l'an 1500, par le patriarche de Constantinople, Arsène partit pour Rome, où n'ayant pu obtenir rien de ce qu'il souhaitait, il mourut misérablement de chagrin.

9. N.., assista au concile tenu en 1572 sous le patriarche Jérémie pour l'abolition de la simonie.

10. Joasaph, dont il est fait mention, *lib.* 4, *turco-græc.* p. 321.

11. Hierothée, succéda à Joasaph. Il siégeait sous le patriarche Jérémie II.

12. Dorothée, auteur d'un abrégé d'histoire depuis le commencement du monde jusqu'au règne de l'empereur Constantin Paléologue, imprimé à Venise en 1676. On lui attribue encore une histoire des patriarches de

Constantinople, et une autre sur les affaires des Turcs.

13. Gérasime, siégeait en 1721. (*Oriens christ.* tome 2, p. 216)

Cette ville a aussi des évêques latins. Nous n'en connaissons que les deux suivans :

1. Sybert de Bospardia, de Troistorp, carme, mort le 21 septembre 1359. (*Specul. Carmel.* p. 953, t. 2.)

2. André, assista au concile de Latran sous Léon x en 1514. (Tome 14, concil. Labb. col. 204. *Oriens christ.* tome 3, p. 895.

Voyez un ouvrage imprimé à Turin en 1749, sous ce titre : *Codices manuscripti bibliothecæ regii taurinensis Athenæ*, etc., c'est-à-dire, les Manuscrits de la Bibliothèque du collége royal de Turin, etc., et annoncés comme également curieux et intéressans par le Journal des Savans, mois d'octobre 1750, p. 50. On trouve dans cet ouvrage des monumens sur l'église de Monembasia, et une suite des évêques par ordre chronologique, dont le père le Quien, quoique très-versé dans l'érudition orientale, n'a pu découvrir que ceux que nous venons de rapporter.

MONESTIER (Blaise), jésuite, professeur de mathématiques au collége royal de Clermont, de la société littéraire de cette ville, né à Antezat, diocèse de Clermont, le 18 avril 1717. Il a donné les Principes de la piété chrétienne, 1756, 2 vol. in-12.

MONETA, de Crémone, professeur des arts libéraux à Bologne, et puis religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, reçut l'habit dans cette dernière ville de la main de saint Dominique. Il enseigna avec honneur dans plusieurs villes d'Italie, et mourut dans celle de Bologne vers l'an 1240. Nous avons de lui une somme des dogmes catholiques contre les Cathares et les Vaudois, qui a paru à Rome, in-fol. en 1743, par les soins du père Riccini, religieux du même Ordre, qui a enrichi son édition de deux savantes Dissertations, l'une sur les Cathares, et l'autre sur les Vaudois. (Le P. Échard, *Script. Ord. Domin.* t. 1, p. 122. Le P. Touron, Vie de saint Dominique, p. 575.)

MONETA (Alexandre), Milanais, docteur en Théologie et en droit, fleurit au commencement du dix-septième siècle, et laissa : 1°. Un Traité sur les dixmes tant spirituelles que papales, à Marpourg en 1599, et à Rome en 1602. 2°. *De l'Option canonique*, ibid. 3°. Un Traité des distributions quotidiennes, à Rome, 1621. (Dupin, Table des aut. ecclés. du dix-septième siècle, col. 1678. Le Moréri, édit. de 1759, attribue ces ouvrages et quelques autres à Jean-Pierre Moneta, barnabite; mais, dans sa Bibliothèque des écrivains milanais, M. Argelati remarque que Alexandre Moneta est le même que Jean-Pierre Moneta, barnabite, et que cet auteur est connu sous ces différens noms qui lui ont été donnés, savoir :

celui d'Alexandre au baptême, et celui de Jean-Pierre, lorsqu'il se fit barnabite.)

MONFA (madame de Julien, vicomtesse de), nouvelle convertie, morte en 1687, fit imprimer à Montpellier en 1689: Élévation à Jésus-Christ sur des textes du Nouveau-Testament, avec quelques réflexions chrétiennes sur divers sujets. (Journ. des Savans, 1706.)

MONGIN (Edme), évêque et seigneur de Bazas, l'un des quarante de l'Académie française, et ci-devant précepteur de son altesse sérénisme monseigneur le duc de Bourbon, et de son altesse sérénissime monseigneur le comte de Charolois, prince du sang, mort en 1745. Nous avons de lui un recueil in-4° imprimé à Paris chez Giffart, 1746, qui contient ses Sermons, Panégyriques, Oraisons funèbres, Mandemens et pièces académiques. Il y a un Sermon pour la cêne, un pour une profession religieuse, un pour un synode sur le sacerdoce, un sur le sacrifice de la messe, un pour le jour de l'assomption, etc.; quatre Panégyriques, celui de saint Louis, de saint François d'Assise, de saint Charles Borromée, de saint Vincent de Paule; trois Oraisons funèbres, celle de Louis XIV, de Henri de Bourbon, prince de Condé, et celle de Louis, roi d'Espagne, quatorze instructions pastorales, ou mandemens sur divers sujets; douze pièces accadémiques, entre lesquelles tiennent le premier rang trois Discours qui ont remporté le prix au jugement de l'Académie française. Parmi toutes ces pièces où l'on voit briller des traits d'éloquence, des pensées ingénieuses, dont l'application plus ingénieuse encore ferait croire que l'auteur est un second Fléchier. On donne la préférence au Sermon sur le sacrifice de la messe, et à l'Oraison funèbre de Henri de Bourbon, prince de Condé, qui sont des discours achevés. (Dictionn. port. des prédicateurs. Journal des Savans, 1745.)

MONGITORE (Antonin), prêtre de Palerme, et docteur en Théologie, est auteur d'une Bibliothèque des écrivains de Sicile, intitulée, *Bibliotheca sicula, sive de scriptoribus siculis*, dont le premier volume in-fol. qui finit par l'I, et qui est dédié aux sénateurs de Palerme, parut en cette ville l'an 1708. Ce premier volume commence par une préface et un apparat qui sont suivis du corps de l'ouvrage, dans lequel M. Mongitore donne par ordre alphabétique les noms, la patrie, les années, la vie des auteurs, les titres des ouvrages en la langue dans laquelle ils ont été écrits, les années et les lieux des éditions, le nom de l'imprimeur ou du libraire, et la forme du livre. Il a aussi parlé des manuscrits, et indiqué l'endroit où on les trouve. On a encore du même auteur les Vies des saints et des bienheureux qui ont pris naissance dans la ville de Palerme, sous le titre de *Palermo*

sanctificato, *cioe vite de sancti e Beati Palermitani*, in-8°. Il a aussi donné la troisième édition de la Sicile sacrée de D. Roch Pirro, et une Dissertation sur le temps auquel on a commencé d'annoncer la foi en Sicile et à Palerme en particulier. (Dupin, Bibliothèque, dix-huitième siècle, tome 1, pag. 320. (Journal des Savans, 1709, 1710 et 1740.)

MONIGLIA (Le père Vincent), dominicain de Florence, professeur en Théologie dans le collége de Saint-Marc, a donné : *De Annis J.-C. servatoris, et de religione utriusque Philippi Augusti disputationes duæ*, in-4°, à Rome 1741. On a encore de lui : *Dissertazione contrà i Fatalisti*, in-8° 2 vol. (Journal des Savans, 1741, p. 495.)

MONIQUE (sainte), veuve et mère de saint Augustin, naquit l'an 332 dans une famille chrétienne. Ses parens confièrent son éducation à une vieille gouvernante qui l'éleva avec beaucoup de fermeté; et lorsqu'elle fut en âge, ils la marièrent à un bourgeois de la ville de Tagaste en Numidie, nommé Patrice, qui était encore païen. Elle lui obéit toujours comme à son seigneur et à son maître, quoiqu'il joignît la violence à la débauche, et vint à bout, par sa douceur, de le gagner à Jésus-Christ un an avant qu'il mourût. Elle garda la même modération envers sa belle-mère, qu'on tâchait d'aigrir contre elle par de faux rapports; et son caractère la portait à mettre la paix partout autant qu'il lui était possible. Elle eut trois enfans de son mariage; deux fils et une fille. L'aîné de tous fut saint Augustin, qu'elle suivit à Carthage et à Milan. Ce fut dans cette dernière ville qu'elle connut particulièrement saint Ambroise qui de son côté aimait sainte Monique pour sa piété, et félicitait souvent Augustin d'avoir une telle mère. Ce fut là aussi qu'elle eut le bonheur de voir enfin la parfaite conversion de ce cher fils qui lui avait coûté tant de douleurs, de prières et de larmes. Elle le suivit après cet heureux événement dans une maison de campagne où il se retira durant les vacances avec quelques-uns de ses amis, et eut part aux sublimes entretiens qu'ils eurent ensemble. Après le baptême de saint Augustin, Monique partit de Milan avec lui pour retourner en Afrique, ayant à sa compagnie son second fils Navigius, le jeune Adeodat son petit-fils, et quelques amis communs. Étant arrivés à Ostie, ils s'y reposèrent des fatigues du voyage en attendant l'embarquement; et après un délicieux entretien que sainte Monique eut avec saint Augustin sur le bonheur de la vie future, elle lui témoigna l'extrême dégoût qu'elle avait de celle-ci où rien ne la touchait plus depuis la conversion de ce fils tant aimé. A cinq ou six jours de-là, sainte Monique tomba malade de la maladie dont elle mourut dans

la cinquante-sixième année de son âge. On ne voit pas qu'elle ait été honorée d'un culte public avant le pape Alexandre III qui tint le saint-siége depuis l'an 1159 jusqu'à l'an 1181. On fait sa fête principale le 4 de mai. On prétend avoir son corps dans l'abbaye d'Arouaise, près de la ville de Bapaume en Artois, et dans l'église de Saint-Augustin, bâtie à Rome par le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen. (Bolland. Baillet, t. 2, 4 mai.)

MONITION, avertissement par autorité ecclésiastique à un clerc de corriger ses mœurs scandaleuses, *monitio*, *admonitio*. La monition diffère du monitoire en ce que la monition est un simple avertissement charitable, accompagné de la menace de quelque peine, si on ne veut pas se corriger; au lieu que le monitoire est un commandement fait par le supérieur ecclésiastique à tous les fidèles de révéler ce qu'ils saveut de quelque crime caché, sous peine d'excommunication. Les censures *ab homine* doivent être précédées de trois monitions, ou d'une seule qu'il faut avertir devoir tenir lieu de toutes. *Voyez* CENSURE.

MONITOIRE.

SOMMAIRE.

§ Ier. *De la nature du monitoire.*

§ II. *De ceux qui sont tenus à révéler en vertu du monitoire.*

§ III. *En quel temps et à quels titres on est tenu à révéler.*

§ IV. *Des peines de ceux qui ne révèlent pas.*

§ V. *Des conditions nécessaires pour obtenir un monitoire.*

§ VI. *De ceux qui ont le droit d'accorder des monitoires, et de leurs devoirs.*

§ VII. *De ceux à qui la publication des monitoires appartient, et de leurs obligations.*

§ Ier.

De la nature du monitoire.

Le monitoire est un ordre émané d'un juge d'église, qui oblige tous ceux qui ont connaissance du fait qui y est contenu, sans qu'on en désigne les auteurs par leur nom, à le révéler, sous peine d'excommunication, aux curés et vicaires qui le publient aux prônes de leurs églises paroissiales, en faveur de quelques membres de l'Église. Car on n'accorde point de monitoire aux hérétiques et aux autres excommuniés dénoncés, n'étant pas juste que l'Église protège ceux qui la méprisent et qui la déchirent. De-là vient que lorsque les protestans étaient soufferts en France, on ne leur accordait des monitoires qu'au nom du procureur-général qui les requérait pour eux.

§ II.

De ceux qui sont tenus à révéler en vertu du monitoire.

1. Tous les diocésains soumis à l'évêque qui accorde un monitoire, sont obligés de révéler ce qu'ils savent, à moins que le droit ne les en exempte, parce

que l'évêque le commande à tous, selon les paroles contenues dans les monitoires : et généralement contre tous ceux et celles qui savent et ont connaissance des faits énoncés.

De-là il suit, 1°. que les infidèles, les Juifs, les cathécumènes, les insensés, les enfans qui n'ont pas encore l'usage de la raison, ne sont pas obligés à révéler, parce que l'Église n'a point de juridiction sur eux, ou qu'ils ne sont pas capables de précepte et d'obéissance.

Il suit, 2°. que les paroissiens de la paroisse de Saint-Pierre sont obligés d'obéir à un monitoire publié dans la paroisse de Saint-Paul, pourvu qu'elle soit du même diocèse, parce que les monitoires n'obligent pas en vertu de la publication qu'en font les curés qui n'ont aucun droit sur les paroissiens les uns des autres; mais par l'autorité de l'évêque qui a juridiction sur tous ses diocésains. Il en est de même de tous les religieux que le concile de Trente (*sess.* 25, *de regul. c.* 12) soumet aux évêques quant aux censures.

Il suit, 3°. que les personnes d'un autre diocèse, qui ne sont pas actuellement dans celui où le monitoire est publié, ne sont tenues à obéir que par le droit naturel. Pour ce qui est de celles qui ne sont pas sous la juridiction de l'évêque, quoiqu'elles soient dans son territoire, telles que les voyageurs, les étrangers, qui y demeurent depuis peu de temps, sans y avoir, ni domicile, ni quasi-domicile, l'auteur des conférences d'Angers ne les assujettit pas au monitoire. M. Gibert et M. Collet les y soumettent, pourvu qu'elles demeurent assez dans le diocèse pour pouvoir aller commodément en révélation.

Il suit, 4°. que les personnes qui ont quitté leur diocèse après la publication d'un monitoire pour aller demeurer dans un autre, sont sujettes au monitoire.

2. Lorsque les monitoires regardent la religion, ou le bien général du royaume, personne n'est exempt de révéler, si ce n'est les auteurs et les complices du crime, parce qu'on doit préférer des biens de cette nature à tout intérêt particulier, selon ces maximes : *salus populi suprema lex esto : contra publicos hostes et majestatis reos, omnis homo miles.*

3. Lorsque les monitoires ne regardent, ni la religion, ni le bien général du royaume, on n'est pas tenu à révéler quand on ne le peut faire sans se diffamer soi-même, ou sans souffrir un dommage considérable, ou sans violer le secret naturel, ou quand la révélation est inutile, ou enfin quand la révélation ne peut être ordonnée sous peine de péché mortel; parce que l'Église en accordant des monitoires, n'a intention d'obliger personne à se diffamer, ni à se faire un tort considérable, ni à violer le droit naturel, ni d'excommunier pour un péché véniel. Ainsi, 1°. les parens et les

alliés jusqu'au quatrième degré dans la ligne collatérale, et jusqu'à l'infini dans la ligne directe, ne sont pas tenus à révéler contre leurs parens ou leurs alliés, en matière civile ou criminelle. 2°. Les domestiques ne sont pas obligés non plus, ordinairement parlant, de révéler contre leurs maîtres, parce qu'ils ont un juste sujet de craindre qu'on ne les chasse de la maison, et qu'on ne les prive de leurs gages, s'il viennent à révéler, et qu'il n'est pas à présumer que l'Église exige d'eux une chose aussi odieuse. Il faut excepter les cas où il s'agirait des crimes privilégiés, tels que l'hérésie, la mort du souverain, la trahison envers la patrie, ou des délits qu'on ne peut savoir que par les domestiques; comme si un mari avait frappé, mutilé, tué sa femme, ou la femme son mari, ou bien des cas où les domestiques sont assignés devant le juge; car pour lors ils doivent répondre étant interrogés. 3°. On est dispensé de révéler toutes les fois qu'en le faisant on a un vrai fondement de craindre un tort considérable, spirituel ou temporel pour soi, ou pour les siens, tels que le père, la femme, les gendres, et peut-être les parens et alliés jusqu'au quatrième degré. 4°. Il en est de même de ceux qui savent qu'une personne n'a les biens d'une autre que par une compensation ou une prescription légitime. 5°. Il faut porter le même jugement de ceux qui ne peuvent révéler sans violer le secret explicitement ou implicitement, tels que les avocats, les notaires, les procureurs, les solliciteurs, ceux dont on a pris conseil, les médecins, les apothicaires, les chirurgiens, les sages-femmes, les amis intimes, ceux à qui on a confié le secret. On excepte le cas où il s'agirait d'un empêchement dirimant du mariage, ou d'un dessein formé et non encore exécuté contre le bien public ou particulier. Il faudrait révéler en ces cas. 6°. On n'est pas tenu à révéler lorsque la révélation sera inutile, comme lorsque la seule personne dont on a su la chose l'a révélée elle-même, ou qu'on ne la sait que par des bruits vagues et publics; ou que celui, par exemple, qui a le bien d'autrui, est dans l'impuissance physique ou morale de le restituer; ou lorsque l'on sait tout seul un homicide commis par un autre; c'est le sentiment de l'auteur des Conférences d'Angers, t. 1, p. 538, ce qui ne paraît pas néanmoins sans difficulté à quelques autres, et en particulier à Pontas qui croit qu'on est obligé à révéler, lorsqu'on a été seul témoin oculaire d'un meurtre, quoiqu'il ne puisse être prouvé par un seul témoignage.

§ III.

En quel temps et à quels titres on est obligé de révéler.

1. Ceux qui ont connaissance du fait contenu dans le monitoire sont obligés de révéler aussitôt après la première mo-

nition, à moins qu'ils n'ayent de justes raisons de différer; telles que la crainte fondée de se nuire considérablement eux-mêmes par une révélation précipitée, l'espérance aussi fondée que les parties s'accommoderont; le doute si l'on est tenu à révéler jusqu'à ce qu'on soit éclairci, l'embarras de ses propres affaires qu'on ne peut différer sans un dommage considérable, etc. La raison de cette obligation de révéler aussitôt, est que le délai de la révélation peut causer un grand tort aux parties intéressées, et que d'ailleurs chaque fidèle est tenu d'obéir le plutôt qu'il est possible à l'Église lorsqu'elle commande, et que l'Église commande en effet par la première monition.

2. Celui qui a manqué de révéler dans le temps, est obligé à le faire tant que la révélation peut être utile; parce que le terme qu'on assigne pour révéler, n'est que pour obliger à le faire dans le temps marqué, et non pour en dispenser après le temps écoulé.

3. La révélation oblige à titre de religion et de justice. A titre de religion, parce que l'Église la commande. A titre de justice, parce que celui qui ne révèle pas, y étant obligé d'office, comme il y est obligé en vertu du précepte de l'Église, est la cause injuste du dommage qu'il aurait pu et dû empêcher par sa révélation, et qu'il n'a point empêché. Il est donc obligé à restitution. Il en est de même de celui qui révèle lorsqu'il ne le doit point, parce qu'il blesse le droit de celui contre lequel il dépose, à moins que sa bonne foi ne l'excuse en tout, ou en partie.

§ IV.

Des peines de ceux qui ne révèlent pas.

L'excommunication majeure est la peine portée contre ceux qui ne révèlent pas lorsqu'ils le peuvent et qu'ils le doivent. Sur quoi il faut observer que l'excommunication encourue par ceux qui n'obéissent pas à un monitoire, est toujours réservée à l'évêque qui l'a décernée par le ministère de son official; que par conséquent il n'y a que lui qui puisse en absoudre, ou ceux qui ont ses pouvoirs à cet effet; et qu'ainsi celui qui l'a encourue à Lyon n'en peut être absous à Paris par ceux-mêmes qui ont tous les pouvoirs des archevêques de la capitale. La raison est que dans un monitoire, il y a contestation en cause et un jugement rendu dans le for contentieux, puisqu'il y a un corps de délit, une plainte formée, instance de la partie complaignante, citation de témoins; et que, selon le droit, une contestation en cause doit finir où elle a commencé, et qu'un jugement rendu dans le for contentieux ne peut être porté à un autre tribunal qu'en cas d'appel; encore faut-il alors qu'il soit porté à un tribunal supérieur.

Il suit de-là, 1°. que les ré-

guliers ne peuvent, en vertu de leur privilége, absoudre un pécheur qui est tombé dans la censure portée par un monitoire, parce qu'il n'est point aujourd'hui de privilége qui leur donne le pouvoir d'absoudre des censures que les évêques se sont réservées.

Il suit, 2°. que si un monitoire publié à Noyon était publié à Laon, et qu'il y eût à Laon des désobéissans, ce serait au seul évêque de Laon à lever la censure, supposé qu'il eût lui-même décerné un nouveau monitoire à la prière de son voisin; mais s'il avait seulement permis à l'évêque de Noyon de publier son propre monitoire dans le diocèse de Laon, l'absolution de la censure appartiendrait au seul évêque de Noyon.

Il suit, 3°. que si un homme qui n'a pas révélé en conséquence d'un monitoire, s'était accordé avec la partie intéressée, et que celle-ci consentît qu'il se fît absoudre où il voudra, il serait encore obligé de recourir à celui qui a fait publier le monitoire, parce que le consentement des parties ne peut donner juridiction à qui que ce soit. (M. Collet, Dissertation sur la réserve des censures qui s'encourent en conséquence d'un monitoire.)

§ V.

Des conditions nécessaires pour obtenir un monitoire.

1°. Il faut la réquisition du juge royal ou non royal, ecclésiastique ou laïc, pour accorder monitoire.

2°. Il faut une cause grave en matière civile ou criminelle, dont on ne puisse avoir la preuve autrement. Le concile d'Avignon de l'an 1590, défend de décerner des monitoires pour une somme au-dessous de vingt écus d'or; et le parlement de Paris déclara abusif un monitoire qui avait été décerné pour trente-trois livres l'an 1601, suivant l'article 26 de l'édit du mois d'avril 1695. On doit refuser le monitoire pour des accusations légères, comme pour querelles ou rixes, quand même il y aurait eu quelques soufflets ou coups donnés.

3°. Les monitoires ne doivent contenir d'autres faits que ceux qui sont compris dans le jugement qui aura requis de les obtenir, à peine de nullité.

4°. Le monitoire doit être conçu en termes vagues et généraux, sans nom, ni surnom, ni aucune désignation des personnes accusées ou soupçonnées, à moins que la désignation ne soit nécessaire pour faire connaître ce dont il s'agit.

§ VI.

De ceux qui ont droit d'accorder des monitoires, et de leurs devoirs.

Le concile de Trente réserve aux seuls évêques le pouvoir d'accorder des monitoires; mais ce point de discipline n'est pas reçu en France, puisque les grands-vicaires, avec la permis-

sion de l'évêque et des officiaux, y jouissent de ce droit. Il y a même des diocèses, tel que celui de Paris, où le seul official, et non l'évêque, accorde des monitoires. Le même droit d'accorder des monitoires appartient aussi à tous ceux qui ont une juridiction quasi-épiscopale, et qui l'exercent dans le for contentieux par leurs officiaux. Il appartient encore aux vicaires du chapitre pendant la vacance du siége épiscopal, et non pas au chapitre lui-même.

Ceux qui ont droit d'accorder des monitoires ne peuvent, sans péché grief, user de ce droit, lorsqu'on peut découvrir autrement le fait en question, ou qu'ils prévoient que les monitoires seront inutiles, soit par le défaut de témoins, soit par le mépris qu'on en fera, soit parce que ceux qui ont fait du tort ne pourront le réparer, etc.

§ VII.

De ceux à qui la publication des monitoires appartient, et de leurs obligations.

Il faut être prêtre pour pouvoir faire valablement la publication d'un monitoire, et ce droit n'appartient d'office qu'aux curés et aux vicaires, dont voici les obligations à cet égard.

1°. Ils doivent exposer à leurs paroissiens la nature et les effets terribles de l'excommunication, aussi bien que l'injustice de ceux qui demandent des monitoires par un esprit de vengeance, ou pour des causes légères.

2°. S'ils s'aperçoivent que l'obtention du monitoire est obreptice, ils en avertiront l'official; mais ils se garderont bien d'en suspendre la publication de leur propre autorité, quand même l'auteur du crime le lui aurait avoué dans le tribunal de la pénitence, avec promesse de le réparer, parce que les lois le leur défendent sous peine de saisie de leur temporel.

3°. Ils ne doivent point publier de monitoires les jours les plus solennels, tels que ceux de Noël, de l'Epiphanie, de la Purification, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, du Saint-Sacrement, à moins que l'évêque n'en ordonne autrement. C'est la disposition d'un grand nombre de rituels, et le sentiment des meilleurs théologiens, fondés sur ce qu'il ne convient pas de troubler la joie des grandes solennités par le bruit des plus terribles peines que l'Église puisse imposer.

4°. Ils doivent lire les monitoires de façon que tout le monde entende ce qu'ils renferment, au prône de la messe paroissiale.

5°. En recevant les dépositions, ils empêcheront avec un grand soin qu'on ne révèle autre chose que ce qui est contenu dans les monitoires.

6°. Ils feront connaître de toute leur force l'erreur de ceux qui diffèrent à révéler jusqu'au terme marqué pour encourir la censure.

7°. Ils auront soin d'avertir

que ceux qui connaissent l'auteur du crime sont obligés de le découvrir, et que lui n'est obligé qu'à satisfaire la partie complaignante, et non à se découvrir lui-même.

8°. Ils avertiront aussi que ceux qui auront encouru l'excommunication faute d'avoir révélé, n'en pourront être absous que par l'évêque qui a décerné le monitoire, ou par son successeur, parce que c'est une censure *ab homine*, et une sentence spéciale.

9°. Ils doivent écrire de leur main les révélations dans un cahier, les signer, les faire signer par chaque témoin, s'ils peuvent signer, ou faire mention de leur impuissance s'ils ne le peuvent, et les envoyer cachetées au greffe du juge qui aura accordé la publication, ou du juge devant lequel le procès est pendant. (*Voyez* Eveillon, Traité des excommunications et des monitoires. Le père Théophile Raynaul et M. Rouault, dans leurs Traités des monitoires. Pontas, au mot *Monitoire*. M. Collet, Moral., t. 4, p. 213. Les conférences de Paris sur l'usure, t. 3, p. 295. La Combe, Jurisprudence canonique, au mot *Monitoire*.)

MONLUÇON, ville de France dans le Bourbonnais, *Mons-Lucius*. Il y eut un concile l'an 1266. (*Gall. christ.*, t. 2, p. 71.)

MONMOREL (Charles le Bourg de), natif de Pont-Audemer, fut fait aumônier de madame la duchesse de Bourgogne en 1697, et mourut abbé de Lannoy dans le dix-huitième siècle. Il avait composé des homélies qui ont été données en dix volumes in-12, à Paris, chez Denis Mariette, 1695, et dont il y eut une nouvelle édition en 1719. 1°. Homélies sur les évangiles de tous les dimanches de l'année, où l'on trouve une explication littérale et morale des évangiles distribués verset à verset pour servir de lecture spirituelle pour tous les jours de l'année, avec un petit discours moral sur le sujet principal de chaque évangile contenant un texte, une division et une prière à Jésus-Christ, 4 vol. 2°. Homélies sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, 1 vol. 3°. Homélies sur les mystères de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, 2 vol. 4°. Homélies sur les évangiles de tous les jours de carême, 3 vol. La méthode que M. l'abbé de Monmorel a suivie dans ses homélies est à peu près la même que celle des saints Pères qui expliquaient familièrement l'Écriture-Sainte, n'apportant point d'autre ordre, ni d'autre division et liaison dans les discours, que celles que fournissaient les évangiles dont on prenait les circonstances les unes après les autres. M. de Monmorel paraphrase donc tous les versets des évangiles des dimanches de l'année, dans le même ordre qu'ils y sont rangés, et tire de chacun quelque moralité. Il s'explique d'un style simple, quoi-

que serré. Son discernement paraît dans le choix des matières qu'il traite, et sa politesse dans la pureté des expressions. (Dict. portatif des prédicat.)

MONNAIE, matière ou pièce de métal marquée au coin et aux armes d'un prince, ou d'un état qui lui donne cours et autorité pour servir de prix commun aux choses d'inégale valeur, et faciliter la commodité du commerce, *moneta*, *nummus*, *numisma*. Avant l'invention de la monnaie, on se servait dans le commerce de trocs et d'échanges. L'un donnait une chose et en recevait une autre; du vin, par exemple, pour des bœufs, des cuirs, du fer, des esclaves, etc. Dans la suite on employa les métaux précieux dans le commerce, et on leur donna une certaine marque, un certain poids, et un certain aloi, pour en fixer la valeur et épargner aux commerçans la peine de peser et d'examiner le métal. Lorsque les Grecs commencèrent à avoir des monnaies, ce ne fut que de petites broches de fer ou d'étain nommées *oboles*, broches dont une poignée faisait la *dragme*. Hérodote (*l.* 1, *c.* 94), croit que les Lydiens sont les premiers qui ont frappé de la monnaie d'or et d'argent. Parmi les Perses, on dit que ce fut Darius, fils d'Hystaspe, qui fit le premier frapper quelques monnaies d'or. On ne trouve rien sur les monnaies des Égyptiens, des Phéniciens, des Arabes, des Syriens avant les conquêtes d'Alexandre-le-Grand, et on ne voit l'argent monnayé qu'assez tard chez les Hébreux. Abraham pèse quatre cents sicles pour le tombeau de Sara, et l'Écriture remarque qu'il donna de bon argent, de la monnaie publique et coursable. (Genès., 23; 15, 16.) Il est souvent parlé de monnaie depuis ce temps dans l'Écriture, mais sans aucune mention de coin ou d'empreinte, et les premières monnaies hébraïques que l'on connaisse avec empreinte sont celles qu'Antiochus Sidetes, roi de Syrie, permit à Simon Machabée de frapper à son coin. (Dom Calmet, Dissertation sur l'antiquité de la monnaie.)

Il y a une règle de chancellerie romaine touchant la monnaie dont on se sert pour le paiement des droits de cette même chancellerie, qui déclare la livre de petit tournois équivalente au florin d'or de la chambre. La règle *de valore beneficiorum in impet. exprim.*, parle du marc d'argent, ou sterling, des livres de petits tournois, de florins, de ducats, d'once d'or, etc. Voici ce que Gomez et d'autres auteurs nous apprennent de la valeur de toutes ces différentes monnaies dans le sens des règles où elles sont exprimées.

Il faut d'abord distinguer en matière de monnaie la valeur intrinsèque ou légale, et la valeur usuelle et locale. La première est appelée légale, parce

que la loi en a fixé le prix. Elle est invariable et uniforme dans tous les lieux où cette loi est reçue. L'autre a la valeur que l'usage lui donne, et cet usage peut être différent selon la diversité des coutumes et des pays: d'où vient qu'elle est appelée locale. Ainsi, dit Gomez sur ladite règle *de valore*, etc., le marc d'argent dont parle cette règle vaut cinq ducats de la chambre. Si l'argent est pur, le marc vaut alors six ducats, mais cette valeur varie selon les différens usages des lieux; par exemple, le marc sterling d'Angleterre ne vaut, dit-il, que quatre ducats. Le même auteur dit que la livre de petit tournois dont parle la même règle vaut un ducat de la chambre. Douze tournois, dit-il, font la livre, et cette livre fait le ducat, comme il conste dans l'extr. de Benoît XII, *de censib. cap. vas electionis § fin.* C'est cette même monnaie dont on se servit pour la fameuse taxe de Jean XXII, siégeant à Avignon. Benoît XII s'en servit aussi pour celle de la pénitencerie, et c'est ce qui fait, dit Gomez, qu'on parle toujours de livre tournois dans la chancellerie, d'autant plus, ajoute-t-il, que cette monnaie s'accorde avec celle de plusieurs autres pays où la livre ne vaut pas plus d'un ducat.

Le même auteur explique ensuite la valeur de la livre chez chaque peuple. Il dit que l'once d'or vaut huit ducats. A l'égard du florin, il est évalué un ducat dans les taxes de la chancellerie, même celui qu'on nomme florin d'or. Mais si le florin vaut un ducat, reste à savoir ce que vaut à Rome un ducat ou le florin même. Le ducat d'or vaut à Rome dix-sept jules et demi, et le jule vaut dix sols six deniers de notre monnaie. Mais comme dans les comptes des expéditions on se sert à la chancellerie des nouveaux écus romains qui ne valent que dix jules, il se trouve que le florin ou le ducat marqué au tarif des annates sous le mot *nomination royale*, vaut cent cinq sols de notre monnaie, non compris le change ou droit de remise de l'argent à Rome, qui est de deux ou trois sols par écu.

Cette explication de la valeur des monnaies qui regardent les frais des expéditions de cour de Rome, nous intéressait autrefois dans ce royaume par rapport aux bénéfices consistoriaux qui étaient sujets à l'annate. A l'égard des expéditions pour les autres bénéfices, la valeur du ducat n'importait pas; parce que nous avions le tarif de l'arrêt du conseil de 1661, qui servait de règle. (*Voyez* TAXE.) Ces bénéfices non consistoriaux ne payaient point d'annate; on mettait seulement pour la formalité que leur revenu était audessous de vingt-quatre ducats. Voici ce que nous apprennent les livres de monnaie touchant l'argent de Rome et la valeur qu'il a dans le commerce ordinaire et séculier.

ROME.

Monnaie	*Valeur en argent du pays.*
L'écu romain. . . .	10 jules ou paules.
L'écu d'Estampe. .	15 jules.
Le jule ou paule . .	10 bayoques.
Le bayoque de change, qui prend le nom de sol romain.	1 sol 4 deniers.
La bayoque, dont 10 font le jule, et 100 l'écu romain. . .	5 quatrins.
Le teston.	3 jules.

Correspondance avec Paris.

Monnaie.	*Valeur en argent de France.*
L'écu romain.	5 l. 5 s. 0 d.
L'écu d'Estampe. .	7 l. 17 s. 6 d.
Le jule ou paule. .	0 10 s. 6 d.
La bayoque.	0 1 s.
La bayoque ou sol.	0 3 s. 3 d.
Le teston.	1 l. 11 s. 6 d.
Le quatrin.	0 0 2 d.

On tient à Rome les écritures en écus romains que l'on compte pour vingt sols, et le sol pour douze deniers.

Paris change en droiture avec Rome.

On trouve dans le commentaire de la pragmatique, à la fin de la taxe qui y est rapportée, une évaluation des monnaies de Rome telle qu'on la faisait au temps où l'auteur de cet ouvrage écrivait : dix quatrins, dit-il, valent un jule, dix jules un ducat, trente quatrins un carlin; et ainsi treize carlins et dix quatrins valent dix jules. Le ducat pris étroitement, *ducatus strictus*, vaut dix jules et dix quatrins; ce qui fait quarante-un sol tournois. Le ducat pris largement, *ducatus largus*, vaut dix jules et vingt quatrins; ce qui fait quarante-deux sols tournois.

Telle est, dit Guimier, la valeur usitée parmi les négocians. Quant à celle que l'on suit dans la chancellerie et la pénitencerie, le carlin y vaut trente-quatre quatrins ou environ, et six carlins valent quinze jules qui font vingt sols tournois. Le carlin ne vaut pas plus d'un gros, ni le florin plus d'un ducat. La taxe des bulles se fait par quatrins blancs ou par carlins. Il faut douze carlins pour faire un ducat. Quelquefois les paiemens se font en ducats d'or, quelquefois on prend dix jules pour un ducat. C'est ce dernier usage que l'on pratique uniquement aujourd'hui.

FAUSSE MONNAIE. On a agité deux questions touchant le crime de fausse monnaie, par rapport aux ecclésiastiques. On demandait : 1°. comment l'on procédait suivant nos usages contre l'ecclésiastique qui s'était rendu coupable du crime de fausse monnaie? 2°. Si le crime faisait vaquer de plein droit les bénéfices de celui qui l'avait commis? Sur la première question, il faut observer que dans tout royaume le crime de fausse monnaie étant cas royal, est par conséquent privilégié; mais comme ce crime était chez nous prévôtal à l'encontre des laïcs, on a douté si les clercs pouvaient être ainsi jugés pour ce crime, présidialement et sans appel. On voit à ce sujet différens exemples de jugemens présidiaux; mais une accusation du même crime ayant été portée contre

un prêtre au châtelet de Paris, et les officiers de ce siége ayant voulu le juger présidialement et sans appel, les agens généraux obtinrent au conseil privé un arrêt du 11 août 1692, qui cassa le jugement de compétence rendu par ce tribunal, et ordonna que le prisonnier serait transféré aux prisons de l'officialité de Paris, pour lui être son procès fait et parfait conformément aux déclarations des années 1678 et 1684, à la charge de l'appel de ladite sentence pour le cas privilégié au parlement de Paris. (Mémoires du clergé, t. 7, p. 878....907 et suiv.) La cour des monnaies n'était pas dans l'usage d'appeler les officiaux dans les procédures et jugemens des crimes de fausse monnaie contre des ecclésiastiques; ce qui était regardé par le clergé comme un abus dont les exemples ne pouvaient tirer à conséquence. (Mémoires du clergé, t. 7, p. 403 et suiv... p. 884.)

Quant à la vacance des bénéfices, le pape Jean XII, *in c. spondent de crim. fals. extravag. commun.*, déclare formellement que ceux qui altèrent la monnaie deviennent inhabiles à posséder des bénéfices et qu'ils doivent être privés de ceux dont ils étaient pourvus: *etsi clerici fuerint delinquentes, ipsi ultra prædictas pœnas, priventur beneficiis habitis, et prorsùs reddantur inhabiles ad habenda.* Les empereurs romains, suivant la remarque de M. Duperrai, Traité de la capac., liv. 5, ch. 9, n. 7, ont mis les faux monnayeurs au nombre des criminels de lèse-majesté, liv. 1, 5, 9, *cod. Theod. de fals. monet.* D'où vient que les auteurs français ont attaché presque unanimement au crime de fausse monnaie une privation de plein droit des bénéfices possédés par le coupable. (Traité des vacances de plein droit, par M. Piales, part. 3, chap. 21, n. 2.)

Il y a quatre sortes de crimes de fausse monnaie. Le premier, quand on la fabrique sans la permission du souverain, quoiqu'elle soit de bon aloi et de juste poids. Le second, quand la matière et le poids sont faux. Le troisième, quand on falsifie l'image du prince ou l'inscription. Le quatrième, quand ceux qui fabriquent la monnaie par ordre du prince la font ou plus faible ou plus légère qu'elle ne doit être. Le crime de fausse monnaie est un crime capital, selon les lois du code et du digeste. En France, c'était un crime de lèze-majesté au second chef, qui emportait la confiscation des biens, même dans les provinces où la confiscation n'avait point lieu.

On est obligé à restitution quand on fabrique de fausses monnaies, ou qu'on les débite et qu'on les fait passer de bonne foi, ou non; parce qu'en le faisant on cause du dommage au prochain, et que la bonne foi avec laquelle on agit n'empêche pas l'obligation de réparer le dommage qu'on a causé, lorsqu'on vient à le connaître. Il y

a aussi obligation de restituer, lorsqu'on paie les autres avec les fausses monnaies dont on a été payé le premier, parce qu'on ne peut pas faire une injustice pour se dédommager de celle qui a été faite par un tiers. Pour les faux monnayeurs, ils sont obligés à des restitutions presqu'immenses envers le prince et le peuple, puisqu'ils volent l'un et l'autre; et comme ils ne peuvent connaître tous ceux à qui ils font tort, ils sont obligés d'indemniser le public par d'abondantes aumônes. Il n'est pas permis non plus, ni de fabriquer de fausses monnaies, quoique de bon aloi, ni de se servir dans le commerce de monnaies décriées et mises hors de cours par le prince, ou de faire valoir sur l'ancien pied celles qui sont diminuées, parce ce que c'est violer les droits du prince. (Conférences de Paris sur l'usure, t. 4, p. 494; Pontas, au mot *Monnaie*.)

MONNIER (Pierre le), professeur de philosophie au collége d'Harcourt à Paris, et membre de l'académie des sciences, mort le 27 novembre 1757, à quatre-vingt-deux ans, est auteur d'un Cours de philosophie.

MONNOYE (Bernard de la), né à Dijon le 15 ou 16 juin 1641, se fit recevoir correcteur en la chambre des comptes de la même ville le 11 mars 1672. Il était judicieux critique, excellent poëte et très-habile dans les langues grecque, latine, italienne et espagnole. Il fut reçu de l'Académie française le 23 décembre 1713, et mourut à Paris le 18 octobre 1728. On a de lui : 1°. un poëme du Duel aboli, qui remporta le prix de l'Académie française l'an 1671, qui fut le premier de ceux que l'Académie a distribués. Le sujet de ses autres pièces, qui remportèrent aussi le prix, est pour l'année 1675, la Gloire des armes et des belles-lettres, sous Louis XIV; pour 1677, l'Éducation de monseigneur le dauphin; pour 1683, les grandes choses faites par le roi en faveur de la religion; enfin, pour l'année 1685, la gloire acquise par le roi en se condamnant dans sa propre cause. Sa pièce intitulée : L'Académie française sous la protection du roi, ayant été envoyée trop tard en 1673, ne put être admise à l'examen. 2°. L'hymne de saint Benigne et celle de saint Mammers qui se chantent dans l'église de Langres. 3°. Des poésies françaises, imprimées en 1716 et 1721. 4°. De nouvelles poésies, imprimées à Dijon en 1743, in-8°. 5°. Diverses hymnes et autres pièces de Santeuil, traduites du latin. 3°. Glose au cantique de sainte Thérèse après la communion, traduction de l'espagnol. 7°. *Jesu dulcis memoria*, prose rimée attribuée à saint Bernard, mise en vers français. 8°. Des remarques sur les jugemens des savans, de Baillet, et sur l'anti-Baillet de Menage. 9°. Des remarques sur le Menagiana, de l'édition de 1715, en 4 volumes, avec une dissertation curieuse sur le livre de

Tribus impostoribus, et une autre sur le livre Du moyen de parvenir. 10°. Des noels bourguignons que l'on regarde comme son chef-d'œuvre. 11°. Des notes sur la bibliothèque choisie de Colomiés. 12°. Des notes sur le *Cymbalum mundi*, et sur l'édition de Rabelais de 1715. 13°. Des remarques sur les bibliothèques françaises de la Croix du Maine, et de Duverdier de Vauprivas. 14°. Douze petites pièces dont deux en grec et dix en latin qui se trouvent dans le recueil publié par M. l'abbé d'Olivet, sous le titre de : *Poetarum ex Academiâ gallicâ, qui latinè aut græcè scripserunt, carmina*, à Paris, 1738, in-12. 15°. Des lettres, des dissertations, et plusieurs autres ouvrages en vers et en prose, français, latins, grecs, etc. On trouve l'éloge circonstancié de M. de la Monnoye, et la liste de ses écrits dans la Bibliothèque des écrivains de Bourgogne, par l'abbé Papillon, imprimée en 1742, in-folio, à Dijon.

MONOCULE. On appelait ainsi le bénéfice qui était à la collation d'une personne qui n'avait à pourvoir qu'à ce seul et même bénéfice : *monocula seu monocularis dicitur ecclesia seu beneficium, cujus collatio ad eum pertinet qui illius duntaxat et non alterius beneficii conferendi potestatem habet*. (Felin, *in c. in nostra de rescript. coroll.* 23.) Les impétrans étaient obligés de faire mention de ces sortes de bénéfices monocules comme des autres. Mais la nécessité de l'expression était plus grande dans le cas d'une union : *cùm papa non soleat unicam dignitatem in ecclesiis tollere*. (Sanleger, *Quæst. benef. part.* 2, *cap.* 2, § 6, n° 3.)

Les monocules n'étaient pas sujets aux expectatives : *ne tenuis vitæ*, disent les canonistes, *homines unico lumine priventur ;* et nous suivions cette règle en France, à moins que le collateur qui avait la collation d'un seul bénéfice dans le royaume n'eût aussi la collation d'autres bénéfices situés en pays étrangers, dans lequel cas il se faisait une cumulation de droits qui excluait la monocularité. (Sanleger, *loc. cit.* Rebuffe, *in Tract. nominat. quæst.* 15, n°s 41, 42.) Ce dernier auteur n'adopte pas sans difficulté l'exception proposée.

MONOPHYSITES, hérétiques de l'Orient qui ne reconnaissent qu'une nature en Jésus-Christ, et qui condamnent comme nestoriennes les expressions que l'Église a autorisées dans le concile de Chalcédoine. Les monophysites sont ainsi nommés des mots grecs, μοςΘ ονσις, qui signifient *unité de nature*.

MONOPOLE, *monopolium*. Ce terme qui vient du grec *monos* et *polein*, *vendre seul*, signifie un trafic par lequel un ou plusieurs marchands, artisans ou autres, se rendent seuls les maîtres de quelque marchandise, afin de ne la vendre qu'à un certain prix dont ils conviennent entr'eux.

On distingue deux sortes de monopoles, l'un qui est autorisé par le souverain, l'autre qui se fait sans cette autorité. Le premier arrive lorsqu'une ou plusieurs personnes obtiennent du prince le droit de vendre seuls de certaines choses, et le prince peut quelquefois accorder ce droit à quelques-uns de ses sujets pour de bonnes raisons, comme lorsqu'il faut faire de grosses dépenses pour faire venir dans le royaume certaines marchandises qui y sont nécessaires. Il est cependant de la sagesse et de la justice du prince en ce cas de taxer le prix des marchandises, de peur que ceux qui ont reçu le privilége de les vendre seuls, ne les vendent à un prix excessif dont le public souffrirait.

Le second monopole est celui de quelques personnes qui conviennent ensemble, de leur autorité particulière, de faire enchérir ou baisser les marchandises; ce qui se peut pratiquer en trois manières. 1°. Quand plusieurs marchands d'un même négoce s'accordent ensemble, ou de ne vendre leurs marchandises qu'à un certain prix qu'ils établissent entr'eux, juste ou non, et de n'acheter celles des autres marchands d'un négoce différent qu'au prix dont ils conviennent. 2°. Quand ils achètent toutes les denrées et les marchandises d'un pays, afin qu'on soit obligé de les acheter d'eux au prix qu'ils y mettront. 3°. Quand ils empêchent qu'il ne vienne de nouvelles marchandises dans la ville ou dans le pays pour vendre les leurs.

Le monopole de cette seconde espèce est également contraire à la charité et à la justice. Il est contraire à la charité, puisqu'il fait souffrir tout le monde. Il est contraire à la justice, soit que les monopoleurs vendent leurs marchandises au-dessus du plus haut prix; ce qui est évident, soit même qu'ils ne les vendent qu'au plus haut prix, parce qu'en ce dernier cas ils ôtent aux citoyens le droit qu'ils ont d'acheter au plus haut, au moyen, ou au plus bas prix, en les forçant d'acheter au plus haut; ce qui est injuste. Ils sont par conséquent obligés à restitution, tant envers les citoyens, qu'envers les autres marchands qu'ils ont empêchés de vendre. De-là vient que les lois romaines défendaient toutes sortes de monopoles, et condamnaient au bannissement perpétuel, avec la confiscation de tous leurs biens, ceux qui s'en rendaient coupables. (*Leg. jubemus unicâ, cod. de monop.*, *l.* 4, *tit.* 59.)

On peut rapporter au monopole injuste plusieurs autres conventions illicites : comme si certains ouvriers convenaient entre eux qu'ils n'apprendraient leur métier qu'à leurs enfans ou à leurs neveux; qu'aucun d'eux n'achevera un ouvrage qui aura été commencé par un autre; qu'ils ne travailleront qu'à un tel prix, etc. Il en est de même des marchands qui supposent

de faux acheteurs pour obliger les autres à acheter plus cher, ou qui répandent de faux bruits que des vaisseaux chargés de marchandises ont fait naufrage pour vendre les leurs à un plus haut prix, etc. (Pontas, au mot MONOPOLE. Conférences de Paris sur l'usure, t. 2, p. 248. M. Collet, Moral., t. 1, p. 621.)

MONOPOLI, *Monopolis*, ville épiscopale sous la métropole de Bari dans la Pouille, contient 3,000 feux, partagés en cinq paroisses. Outre la cathédrale de l'Assomption, il y avait neuf maisons religieuses des deux sexes, entre autres un collége de jésuites.

Évêques de Monopoli.

1. Dieudonné, premier évêque de Monopoli, siégeait en 1059.

2. Smaragdus, l'an 1065.

3. Pierre, assista à la consécration de l'église du Mont-Cassin l'an 1071.

4. Romuald, l'an 1073. Sous cet évêque, l'église de Monopoli fut soumise immédiatement au saint-siége par Urbain II l'an 1091.

5. Nicolas, de Monopoli, fut fait évêque de sa patrie l'an 1118, et mourut l'an 1144.

6. Michel, l'an 1144, mourut l'an 1176.

7. Étienne, succéda à Michel l'an 1176; il assista au concile de Latran l'an 1179, et mourut l'an 1187.

8. Paganus, l'an 1187.

9. Guillaume, l'an 1202.

10. Matthieu, l'an 1218, mourut l'an 1226.

11. Jean, l'an 1227, mourut l'an 1238.

12. Guillaume, l'an 1238, mourut l'an 1255.

13. Jules, fut ordonné par Alexandre IV l'an 1255, et mourut sous Grégoire X. Après sa mort, le siége de Monopoli ne fut occupé qu'en 1282.

14. Paschal, élu par le chapitre en 1282, fut confirmé par le pape Martin IV. Il mourut l'an 1286.

15. Pierre Sarasin, fut sacré évêque de la même église par Honorius IV, l'an 1286. Il fut transféré l'année suivante à l'évêché de Vicence.

16. Robert, fut transféré de l'église de Martorano à celle de Monopoli par Nicolas IV l'an 1288, et mourut l'an 1309.

17. Nicolas Buccafingus, siégea l'an 1309, et mourut l'an 1311.

18. François, archidiacre de Brindisi, fut fait évêque de Monopoli l'an 1312, et mourut l'an 1316.

19. Paschal, l'an 1316, mourut l'an 1339.

20. Denis Tuscus, docteur en Théologie, et fameux prédicateur de l'Ordre des Servites, fut préposé à la même église l'an 1339, et mourut l'an 1342.

21. Marc Leonis de Arcado, de l'Ordre des Frères Mineurs, l'an 1342.

22. Pierre de Oriello, citoyen, et évêque de Monopoli, l'an 1357.

23. Jean, de l'Ordre des Frères Mineurs, confesseur de la reine Jeanne Ire, l'an 1373.

24. François Carbonus, d'une

famille noble de Naples, religieux de l'Ordre de Cîteaux, fut nommé à l'évêché de Monopoli l'an 1382; il fut fait cardinal du titre de Sainte-Suzanne l'an 1385, et mourut cardinal-évêque de Sabine l'an 1395.

25. Pierre, succéda à François l'an 1385, et mourut l'an 1391.

26. Jacques de Teramo, l'an 1391; il fut fait archevêque de Tarente l'an 1400.

27. Marc, archidiacre de Teramo, devint évêque de Monopoli sous Boniface IX, l'an 1400; il fut transféré à l'évêché de Bertinoro l'an 1404, et ensuite à celui de Sarno.

28. Ursus, ou Ursillus de Afflicto, d'une famille noble de Naples, évêque de Bertinoro, fut transféré à Monopoli l'an 1404, et mourut à Naples l'année suivante.

29. Otton ou Oddon Morlisius, noble napolitain, fut nommé à l'évêché de Monopoli par Innocent VII l'an 1405, et mourut l'an 1413.

30. Josué Mormile, aussi noble napolitain, succéda à Oddon l'an 1413. Il se démit de son siége l'an 1431, et passa la même année à l'église de Saint-Agate di Goti.

31. Pierre, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut transféré de l'évêché de Boiano à celui de Monopoli l'an 1431, et mourut l'an 1437.

32. Antoine de Pède, de Monopoli, fut fait évêque de sa patrie l'an 1437; il siégea jusqu'à l'an 1456.

33. Alexandre, chantre de l'église de Tarente, conseiller de Ferdinand Ier, roi de Naples, fut placé sur le siége de Monopoli l'an 1456; et mourut l'an 1485.

34. Urbain Caragniuus, de Tarente, siégea sous Innocent VIII l'an 1485, et mourut sous Jules II l'an 1508.

35. Michel-Claude, évêque de Polignano, fut transféré au siége de Monopoli l'an 1508.

36. Théodore Pie, de l'Ordre des Frères Mineurs, l'an 1515, mourut l'an 1546.

37. Octavien Prœconius, Sicilien, pieux et savant religieux de l'Ordre des Frères Mineurs, fut préposé à l'église de Monopoli l'an 1546. Il fut transféré à l'évêché d'Ariano l'an 1561, et ensuite à celui de Céfalu. Il mourut enfin archevêque de Palerme l'an 1568.

38. Fabius Pignatelli, d'une des plus illustres familles de Naples, fut placé sur le siége de Monopoli par le pape Pie IV l'an 1561, et mourut l'an 1568.

39. Alphonse Alvarez, Espagnol, élu en 1572, mourut l'an 1577.

40. Antoine Portius, Napolitain, élu l'an 1577, mourut l'an 1598.

41. Jean Lopez, Espagnol, savant religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, succéda à Antoine l'an 1598. Il se démit de son évêché l'an 1608, et mourut l'an 1632 à l'âge de cent-huit ans.

42. Jacques Macédoneus, chevalier de Naples, l'an 1608, mourut l'an 1627.

43. Jules Masius, de Florence, fut transféré de l'évêché de Giovenazzo à celui de Mouopoli, l'an 1627, et mourut l'an 1637.

44. François Surgentius, d'une famille noble de Naples, clerc régulier théatin, archevêque de Brindisi, passa à Monopoli l'an 1640.

45. Benoît de Herrera, Espagnol, homme très-savant, obtint l'évêché de Monopoli l'an 1654. Il fut transféré ensuite à l'église du Pouzol l'an 1664.

46. Joseph Cavallerus, d'une famille noble de Naples, l'an 1664, mourut l'an 1697.

47. Charles Tilli, de Trèves, passa de l'évêché de Cerra à celui de Monopoli l'an 1697, et mourut l'année suivante.

48. Cajetan de Andrea, docteur en Théologie des clercs réguliers théatins, après avoir été deux fois procureur-général de son Ordre à Rome, fut nommé à l'évêché de Monopoli l'an 1698.

49. Alphonse-François Domingnes, docteur en Théologie de l'Ordre de Saint-Augustin, monta sur le même siége l'an 1704, et mourut l'an 1706.

50. Nicolas Centomani, noble citoyen et archidiacre de Potenza, fut fait évêque de Monopoli l'an 1707. (*Ital. sacr.*, t. 1, p. 961.)

MONOPOLI (Jérôme de), ainsi nommé du lieu de sa naissance, car son nom de famille était Hippolyte. S'étant fait dominicain dans sa patrie, le sénat de Venise le choisit en 1506 pour remplir la chaire de métaphysique à Padoue. En 1516 il fut élu provincial de la province de Naples où il procura l'établissement d'un hôpital pour les incurables, et d'un autre pour toute sorte de malades. La pape Clément VII qui le chérissait à cause de son mérite, lui conféra l'archevêché de Tarente le 8 janvier 1528; mais il n'y avait pas encore huit mois qu'il gouvernait ce diocèse, lorsqu'il mourut à Viterbe. On imprima à Naples en 1539, in-8°, un Traité de sa composition, *De necessitate bonorum operum, et de veritate sacramenti Eucharistiæ*, contre Zuingle. Il avait aussi composé des Commentaires sur la métaphysique, et un Traité sur le symbole de saint Athanase, qui n'ont point été imprimés. (Le père Échard, *Script. Ord. Prædic.*, t. 2, p. 76.)

MONOTHÉLITES, *monothelitæ*, hérétiques qui ne reconnaissaient qu'une seule volonté en Jésus-Christ. C'est ce que signifie en grec le mot de monothélites. Théodore, évêque de Pharan, fut le premier qui ensigna cette doctrine vers l'an 620. Cyrus, évêque de Phace et puis d'Alexandrie, Sergius et Pyrrhus, de Constantinople, entrèrent dans le même sentiment, et l'empereur Héraclius les favorisa en faisant publier une déclaration, intitulée : Extèse ou exposition de la foi, qui établissait l'unité de volonté en Jésus-Christ. Cette pièce qui avait été composée par Sergius, patriarche de Constantinople, sous le nom de l'empereur, fut

condamnée par le pape Jean IV et par les évêques d'Afrique. L'empereur Constant fit publier l'an 648 un autre édit ou formulaire, qu'on nomma type, qui imposait silence sur la question de l'unité, ou de la multiplicité de volontés en Jésus-Christ ; mais ce type n'eut pas un meilleur sort que l'extèse, et fut condamné par les papes Théodore, et Martin Ier qui tint à ce sujet un concile à Rome l'an 649. Le moine Sophronius et le saint abbé Maxime s'élevèrent fortement contre les monothélites. Le concile de Constantinople de l'an 680, qui est le sixième général, les condamna sans ressource, et depuis ce temps il ne s'en trouva plus.

L'erreur des monothélites était un reste et un rejeton de celle d'Eutychès. Ils ne niaient pas que les facultés, les volontés et les opérations humaines ne fussent en Jésus-Christ, à cause des deux natures, mais ils les réduisaient à une seule opération théandrique ou déivirile, qu'ils attribuaient au Verbe; parce que l'humanité lui était tellement unie, disaient-ils, qu'elle n'agissait point par elle-même, mais par le Verbe qui lui donnait tout son mouvement comme à un pur instrument. Par exemple, ils avouaient que c'était l'humanité de Jésus-Christ, qui avait souffert la faim, la soif, la douleur; mais ils prétendaient que cette faim, cette soif, cette douleur, et enfin toutes les passions, volontés et opérations de Jésus-Christ, devraient être attribuées au Verbe, ne croyant pas qu'il pût y avoir deux volontés et deux opérations libres dans une même personne. (Actes du sixième concile. Dupin, Bibliothèque, septième siècle. Hermant, Histoire des hérésies, t. 2, p. 324.)

MONSNIER (Raoul), docteur en Théologie, chanoine et théologal de Saint-Martin de Tours, fit imprimer en 1663 un Traité des droits de cette célèbre église: *Celebr. Sancti-Martini Turon. ecclesiæ jura propugnata*. Il avait aussi commencé à faire imprimer une histoire complète de cette église ; mais sa mort en ayant arrêté l'impression, le manuscrit est resté entre les mains de ses héritiers. (Le Long, Biblioth. historique de France.)

MONSTIER (Artur du), récollet, né à Rouen, se fit religieux dans la province de Saint-Denys où il s'appliqua fortement à l'étude, et mourut l'an 1662, après avoir composé les ouvrages suivans : 1°. plusieurs Vies de saints et de bienheureux, insérées dans les fleurs des saints de Ribadeneira. 2°. De la dévotion des Français envers la Vierge, avec la vie de sainte Lucrèce, vierge et martyre, à Paris, en 1637. 3°. *Martyrologium franciscanum*, à Paris, 1638, in-folio. 4°. Neuf livres de la sainteté, de la monarchie française, des rois de France et de leurs enfans, in-fol. 5°. *Neustria pia, seu de omnibus et singulis abbatiis et prioratibus to-*

tius Normanniæ, etc., à Rouen, 1663, in-folio. 6°. *Sacrum Gynæceum, seu martyrologium amplissimum*, à Paris, 1657, in-folio. Le père Monstier avait achevé en 5 volumes un Traité fort ample de la Normandie, lorsqu'il mourut : on les gardait manuscrits dans la bibliothèque des récollets de Rouen. (Le père Le Long, liv. 2 de sa bibliothèque des Histoires de France. Wading. Le père Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. francis.*, t. 1, p. 143 et suiv.)

MONSTIERS ou MOUTIERS, bourg de Savoie, à dix lieues de Chambéry; c'est la résidence des archevêques de Tarantaise. La cathédrale est sous le nom de Saint-Pierre. Elle était desservie par des chanoines réguliers qui ont été sécularisés au commencement du dix-septième siècle. (*Voyez* TARANTAISE.)

MONT (Pierre du), Vénitien, évêque de Bresce dans le dix-septième siècle, a publié un Traité de la monarchie du pape et de l'empereur, imprimé à Lyon en 1612, et douze livres de la vérité d'une seule loi, à Milan, en 1609. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, col. 933.)

MONT (Joseph-Marie), sieur de Holdres, né d'une famille distinguée à Mons en Hainaut, premier échevin et subdélégué de la même ville, eut l'honneur de haranguer le roi Louis XIV, lorsqu'il fit son entrée à Mons après la conquête de cette ville en 1692. Le roi fut si satisfait de sa harangue, que, par une distinction bien remarquable, il mit la main sur la tête de l'orateur, en l'assurant de sa protection et de sa clémence pour les peuples nouvellement subjugués. Le respectable magistrat n'employa son crédit et son autorité, que pour le soulagement des peuples et le bien de sa patrie où il mourut universellement regretté en 1699. On a de lui : l'Adoration perpétuelle de Jésus dans l'Eucharistie, et l'esprit de Jésus dans l'Eucharistie; deux ouvrages imprimés à Mons en 1688 et 1689. Mémoires fournis par M. le vicomte de Haro et d'Enghien, résidant à Bruxelles.

MONTAGNE (Claude-Louis), du diocèse de Grenoble, sulpicien et docteur en Sorbonne. Nous avons de lui : *Prælectiones theologicæ quas in scholis habuit Honoratus Tournely ad usum seminariorum, sive tractatus de Deo et attributis divinis*, in-12; *De sanctissima Trinitate et de Angelis*, in-12; *De opere sex dierum*, in-12; *De gratia Christi Salvatoris*, 2 volumes in-12; *De sacramentis in genere et in particulari*, 2 volumes in-12; *Compendiosæ institutiones excerptæ ex contractis prælectionibus theologicis Honorati Tournely*, 2 vol. in-8°.

MONTAGNUOLI (Jean-Dominique), religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, né à Batignano dans le territoire de Sienne, se distingua au commencement du dix-septième siècle par sa piété

exemplaire et austère, par sa science et son attachement à la doctrine de saint Thomas. On a de lui : 1°. *Defensiones theologicæ ac thomisticæ à recentioribus theologis universam Theologiæ D. Thomæ summam complectentes, in quibus mira ac eleganti methodo rationes contrà aureum doctrinam doctoris angelici usquè modo ab eisdem modernis theologis adductæ facilè ac doctissimè dissolvuntur*, etc., à Naples, 1610, in-fol. 2°. *Defensiones philosophicæ, angelicæ, thomisticæ*, etc., à Venise, 1609, in-folio. 3°. *De valore et fructu missæ*. (Le père Échard, *Script. Ord. Prædic.*, t. 2, p. 337.)

MONT-ALCINO, *Mons-Alcinus*, ville épiscopale sous la métropole de Sienne, fut érigée en évêché en 1462 par le pape Pie II. Cet évêché fut uni à celui de Pienza; mais il en fut séparé en 1528, 1554 et en 1599. L'abbaye de Saint-Anthime, de l'Ordre de Saint-Benoît, fut unie à la cathédrale de Saint-Sauveur de Mont-Alcino : il y a aujourd'hui quatre mille âmes, cinq paroisses et trois maisons religieuses dans cette ville. Le diocèse ne contient que douze paroisses.

Évêques de Mont-Alcino.

1. Jean Chinugius, d'une famille noble de Sienne, auparavant évêque de Chiusi, fut transféré aux églises de Mont-Alcino et de Pienza par le pape Pie II, l'an 1462, et mourut l'an 1470.

2. Thomas de Testa Piccolomini, d'une famille noble de Sienne, évêque de Soane, fut transféré aux mêmes églises l'an 1470, et mourut l'an 1482.

3. Augustin, d'une famille noble de Sienne, maître de cérémonies du pape, homme fort savant, devint évêque de Mont-Alcino et de Pienza l'an 1483, et mourut à Rome l'an 1496.

4. François Piccolomini, cardinal, archevêque de Sienne, administra ces deux églises depuis l'an 1496 jusqu'à l'an 1498. Il devint ensuite souverain pontife sous le nom de Pie III.

5. Jérôme Piccolomini, de Sienne, fut fait évêque l'an 1498. Il se démit de sa dignité l'an 1510, et mourut l'an 1520.

6. Jérôme Piccolomini, de Sienne, succéda au précédent l'an 1510. Sous cet évêque l'église de Pienza fut séparée de celle de Mont-Alcino par Clément VII, l'an 1528. Celle de Pienza fut donnée à Alexandre, neveu de Jérôme, à condition que celui qui survivrait à l'autre, occuperait les deux siéges. Jérôme mourut l'an 1535. Il avait assisté auparavant avec distinction au concile de Latran.

7. Alexandre Piccolomini, neveu de Jérôme, administra les évêchés de Mont-Alcino et de Pienza après la mort de son oncle jusqu'à l'an 1554. Ces deux siéges furent de nouveau séparés cette même année 1554. Alexandre garda celui de Pienza, et François-Marie, son frère, occupa celui de Mont-Alcino. Alexandre assista à plusieurs ou-

vertures du concile de Trente, et mourut l'an 1563.

8. François-Marie Piccolomini, frère d'Alexandre, fut fait évêque de Mont-Alcino l'an 1554, et après la mort de son frère obtint aussi le siége de Pienza l'an 1563, il mourut l'an 1599. Après son décès les églises de Mont-Alcino et de Pienza furent séparées à perpétuité par Clément VIII.

9. Camille Borghèse, d'une famille noble de Sienne, proche parent de Paul V, fut transféré de l'évêché de Castro à celui de Mont-Alcino l'an 1600, et passa à l'archevêché de Sienne l'an 1607.

10. Marius Cossus, d'une famille noble de Sienne, originaire de Naples, homme fort savant, était chanoine de la métropole de Sienne, quand il fut nommé à l'évêché de Mont-Alcino l'an 1607. Il mourut l'an 1619.

11. Hyppolite Borghèse, de Sienne, religieux et abbé général du Mont-Olivet, fut fait évêque de la même église l'an 1619. Il fut transféré à celle de Pienza l'an 1636.

12. Scipion Tancredo, d'une famille noble de Sienne, évêque de Soane, fut transféré au siége de Mont-Alcino l'an 1637. Il mourut dans cette dernière église l'an 1641.

13. Alexandre Sirgadus, noble et savant citoyen de Sienne, protonotaire apostolique, chanoine de la métropole, et long-temps vicaire général de l'archevêque de Sienne, fut préposé à l'église de Mout-Alcino l'an 1641.

14. Antoine Bichius, de Sienne, neveu d'Alexandre VII, succéda à Alexandre l'an 1652. Il fut transféré à l'église d'Osimo l'an 1656.

15. Laurent Martinozus, d'une famille noble de Sienne, de l'Ordre de Saint-Benoît, élu évêque de Mont-Alcino en 1656, mourut l'an 1665.

16. Fabius de Vecchiis, noble Siennois, chanoine de la métropole, fut élevé à l'épiscopat l'an 1665 et mourut l'an 1688.

17. Romuald Tancredo, noble citoyen de Sienne, religieux bénédictin de la congrégation des Olivetans, fut nommé à l'évêché de Mont-Alcino à la demande du grand duc de Toscane l'an 1688.

18. Joseph-Marie Borgognini, docteur en l'un et l'autre droit, chanoine-pénitencier de la métropole de Sienne, fut placé sur le siége de Mon-Alcino l'an 1695. (*Ital. sacr.* t. 1, édit. de 1717.)

MONTALDO (Barnabé de), religieux de l'Ordre de Cîteaux, a donné une chronique de Cîteaux, à Madrid, 1602. (Dupin, Table des Aut. ecclés. du dix-septième siècle, col. 1446.)

MONTALT, *Mons-Altus*, ville épiscopale du duché de Castro sous la métropole de Fermo, fut érigée en évêché le 14 novembre 1586, par le pape Sixte V qui en était natif. Sa cathédrale est dédiée à la Sainte Vierge.

Evêques de Montalt.

1. Paul Emile Joannin, savant docteur en l'un et l'autre droit,



professeur public de médecine et de philosophie dans l'université de Macerata, chanoine de Ravenne, et grand-vicaire de Césène, fut nommé premier évêque de la nouvelle église de Montalt par Sixte v, l'an 1586. La conduite que Paul tint dans le gouvernement de ce nouveau diocèse fit voir qu'il méritait d'en être le premier évêque. Il reçut du même pape Sixte v de riches présens pour sa cathédrale, et mourut en 1606.

2. Thibère Mandosius, noble romain, chanoine de l'église du Vatican, devint évêque de Montalt en 1606. Il mourut neuf mois après qu'il eut pris possession de son siége.

3. Paul Ursin, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut placé sur le même siége par Paul v, en 1608. C'était un prélat aussi illustre par son génie et par sa science, que par la noblesse de son sang. Il mourut en 1640.

4. Horace, de l'illustre famille des Justiniani de Gênes, succéda à Paul Ursin en 1640. Il était savant, vertueux et expérimenté dans les affaires. Il fit une collection des actes du concile de Florence, dont on n'avait aucune connaissance. Devenu évêque de Montalt, il édifia cette église par ses discours et par ses exemples. Il fut transféré à l'évêché de Nocera, et décoré de la pourpre par Innocent x l'an 1645. Justiniani se démit de cet évêché pour se mettre en état de remplir les différens emplois dont il fut chargé pour le bien de l'Église à la cour de Rome.

5. Jérôme Codebo, noble Modenois, docteur en l'un et l'autre droit, auditeur des cardinaux Alexandre et Raynaud d'Est, référendaire de l'une et de l'autre signature, et gouverneur de plusieurs villes d'Italie, fut nommé à l'évêché de Montalt l'an 1645. Il passa à l'église de Reggio l'an 1661.

6. César Lancellot, fut transféré de l'évêché de Biseglia dans le royaume de Naples, à celui de Montalt l'an 1662, et mourut l'an 1673.

7. Ascanius Paganilli, de Camerino, docteur en l'un et l'autre droit, camérier du pape Clément x, fut mis sur le même siége l'an 1673. Il mourut l'an 1710.

8. Luc-Antoine Colombon, docteur en l'un et l'autre droit, vicaire-général d'Albano, succéda à Ascanius l'an 1711. (*Ital. sacr.* t. 2, p. 747.)

MONTAN, martyr. Il était de la ville de Carthage, et fut arrêté pour la foi de Jésus-Christ, sous l'empire de Valérien, l'an 258. Après avoir subi plusieurs interrogatoires, souffert quelques mois de prison et de grandes incommodités, il fut condamné à perdre la tête. Il accomplit son martyre avec une extrême joie. Avec lui souffrirent sept autres martyrs; savoir, Luce, Flavien, Julien, Victoric, Primole, René et Donatien. Quoique ces saints martyrs soient morts au mois de mai, le mar-

tyrologe romain et presque tous les autres qui en ont parlé, ne laissent pas de marquer leur mémoire au 24 de février. L'ancien calendrier de l'église de Carthage, dressé au cinquième siècle, met saint Luce et saint Montan au 23 de mai, et saint Flavien au 25 du même mois, que l'on croit être les vrais jours de leur mort. (Tillemont. Baillet, t. 1, 24 février.)

MONTAN (Léandre), capucin, natif de Murcie en Espagne, se distingua par son savoir dans le dix-septième siècle, et fut provincial de la province de Castille, qualificateur de l'inquisition et prédicateur du roi. Il laissa : 1°. *Commentaria litteralia et moralia, in Esther*, à Madrid 1647, in-fol. 2°. Deux tomes in-fol. de disquisitions morales *in primam secundæ sancti Thomæ, ibid.*, 1653 et 1660. 3°. *Questiones selectæ regulares, ibid.* 1646, in-fol. 4°. *Quæstiones selectæ morales, ibid.* 1646, in-fol. 5°. Des commentaires sur la règle des Frères Mineurs, *ibid.* 1658, in-fol. 6°. *Expositio bullæ cruciatæ, ibid.* 1648. 7°. *Expositio super regulam clarissarum, ibid.* 1648. 8°. *Apologia in defensionem quæstionum selectarum*, à Madrid 1655. 9°. *Responsio apologetica contrà quandam quæstionem moralem super regulam clarissarum*, à Madrid 1666. 10°. *Expositio bullæ Innocentii* x *in anno sancto*, avec une apologie contre le frère Martin de Saint-Joseph, à Madrid 1650. in-4°. 11°. *Apologia in defensionem annalium capucinorum patri Boverii.* 12°. *Liber apologeticus in defensionem aliquarum propositionum suarum concionum.* 13°. *Memoriale apologeticum pro missione capucinorum in provinciâ de Caracas.* 14°. Un autre mémoire dans lequel il tâche de prouver que les provinciaux des capucins d'Espagne ne sont pas obligés en conscience d'aller à Rome au chapitre général de leur Ordre. 15°. *Disputatio moralis regularis, cujusdam novæ constitutionis F. Joannis à monte Calerio, ministri generalis.* 16°. Un manifeste pour la défense de son Ordre contre quelques calomnies. (Wading. Nicolas-Antonio. Le père Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univers. francis.* tom. 2, pag. 279 et suiv.)

MONTANISTES, *Montanistæ*, disciples de Montan, hérésiarque du second siècle, natif du bourg d'Ardaban dans la Mysie proche la Phrygie. Ayant embrassé le christianisme par le désir secret de s'élever aux dignités ecclésiastiques, il feignit d'être un prophète envoyé extraordinairement ; et pour surprendre plus facilement les hommes, il s'associa deux femmes phrygiennes, riches et puissantes, nommées *Priscille* et *Maximille*, animées du même esprit de séduction que lui. Les évêques et les fidèles d'Asie s'étant assemblés, condamnèrent les prophéties des sectateurs de Montan, lesquels se voyant condamnés firent schisme, et composèrent une société séparée qui était

gouvernée par ceux qui se disaient prophètes. Les auteurs ne conviennent pas du temps précis auquel cette hérésie commença à paraître. Les uns la placent à l'an 172, les autres à l'an 174, et d'autres à l'an 181. Montant, Priscille et Maximille en étaient les chefs. Priscille mourut avant l'an 211. Montan et Maximille vécurent jusqu'au règne de Caracalla, et moururent d'une mort tragique, puisqu'il passa pour constant qu'ils s'étaient pendus, poussés par l'esprit malin qui les agitait. Les montanistes eurent plusieurs descendans; savoir, les artotyriens, les cataphrygiens, les phrygiens, les pépuyiens, les quintulliens, les priscilliens, qui suivirent leurs erreurs dont voici le catalogue. 1°. Ils disent que Montan était le Paraclet, ou l'Esprit-Saint promis aux apôtres par Jésus-Christ, et que les apôtres par conséquent n'avaient pas reçu le Saint-Esprit. 2°. Ils n'admettaient qu'une seule personne dans la Trinité. 3°. Ils condamnaient les secondes noces comme des adultères, et disaient qu'on pouvait rompre le mariage à son gré. 4°. Ils imposaient de nouveaux jeûnes, comme trois carêmes, et deux semaines de xérophagie, dans lesquels ils s'abstenaient de tout ce qui avait du jus. 5°. Ils soutenaient qu'il n'était permis, ni de fuir, ni de racheter le martyre dans le temps de la persécution. 6°. Ils prétendaient que l'homicide, l'adultère et l'idolâtrie étaient des péchés irrémissibles. 7°. Ils corrompaient la forme du baptême; et au lieu de baptiser au nom de la sainte Trinité, ils ne baptisaient qu'en mémoire de la mort de Jésus-Christ qu'ils ne regardaient que comme un pur homme. Ils donnaient aussi le baptême aux morts. 8°. Ils méprisaient tous les anciens prophètes comme s'ils eussent été possédés du démon, et disaient que Dieu n'ayant pu sauver le monde, ni par eux, ni par Moïse, ni par Jésus-Christ, était descendu par l'Esprit-Saint dans Montan, Priscille et Maximille. 9°. Ils composaient leur hiérarchie de patriarches, de cénons et d'évêques, qui ne tenaient que le troisième rang. 10°. Ils piquaient un petit enfant dans toutes les parties du corps pour en tirer le sang qu'ils mêlaient avec de la farine, et en composaient du pain dont ils faisaient l'Eucharistie. Si l'enfant mourait de ses piqûres, ils le mettaient au nombre des martyrs, et s'il survivait, ils le faisaient grand sacrificateur.

Les montanistes furent condamnés en divers conciles des Grecs, et eurent pour adversaires beaucoup d'écrivains illustres qui vivaient dans le même temps, Apollinaire, évêque d'Hiérapolis, ancienne ville de la Grande Phrygie dans l'Asie mineure; Rodon, disciple de Tatien; Miltiade, Apollonius et Serapion. (Eusèbe, Hist. eccl., l. 5, c. 16, 17 et 18. Tertullien, *De fugâ in persecut.* Saint Epi-

phane, Hérés. 28. Saint Jérôme, *Epist.* 54. Saint Augustin, Hérés. 28. Baronius. Prateolus. Dupin, Biblioth. eccl. des trois premiers siècles. Antoine-le-Grand, *Hist. heres.* p. 50. Hermant, Hist. des hérés. tom. 2, p. 350.)

MONTARGON (Hyacinthe de), augustin de la place des Victoires, prédicateur du roi, aumônier et prédicateur ordinaire du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar. Nous avons de lui le Dictionnaire apostolique, à l'usage de MM. les curés des villes et de la compagne, et de tous ceux qui se destinent à la chaire, à Paris, chez Lottin et Butard, 1752 et suiv. in-8°, 13 volumes. Les six premiers sont sur la morale; le septième et le huitième sur les mystères de Notre-Seigneur; le neuvième sur les fêtes de la sainte Vierge; le dixième sur le commun des saints; le onzième sur les homélies du carême; le douzième sur des sujets particuliers; et le treizième contient une table générale et alphabétique de toutes les matières renfermées dans les douze premiers. L'auteur a traité quarante-cinq sujets de morale dans les six premiers. Chaque sujet est précédé d'une observation qui y a rapport. Cette observation préliminaire est suivie de quatre paragraphes qui contiennent des réflexions théologiques et morales, différens textes de l'Écriture en latin et en français; les sentimens des saints Pères également en latin et en français; les noms des auteurs qui ont écrit et prêché avec plus de distinction sur cette matière. L'on trouve ensuite le plan raisonné de trois discours sur le même sujet, proposé sous différens jours. Chacun de ces discours a sa division et ses subdivisions; et les preuves des unes et des autres sont extraites des meilleurs Traités des ascétiques les mieux choisis, et des plus célèbres prédicateurs du dix-septième et du dix-huitième siècle. Le père Hyacinthe ne s'est pas borné à rapporter des extraits des sermons qui sont imprimés; mais il s'est encore servi des sermons manuscrits de plusieurs grands prédicateurs qui ont fait l'ornement de notre siècle. Il y a même inséré une bonne partie de ses propres sermons. On trouve dans le sixième volume du Dictionnaire apostolique des exordes pour les dimanches de l'année, à la fin desquels on indique le dessein familier que l'on a jugé revenir plus naturellement à l'Evangile du jour. Les deux volumes sur les mystères de Notre-Seigneur présentent le même ordre et le même arrangement qui est gardé dans les volumes sur la morale, à la réserve que l'auteur n'y a donné des desseins que pour deux discours sur chaque mystère. Le neuvième volume, qui est sur les fêtes de la sainte Vierge, fournit trois desseins de discours pour la Conception, l'Annonciation, etc. Le même auteur a encore donné l'Histoire de l'institution de la fête du Saint-Sa-

crement, 1753, in-12. (Dictionn. portatif des Prédicateurs.)

MONTCHABLON (E. J.), maître-ès-arts et de pension en l'université de Paris. Nous avons de lui : Dictionnaire abrégé d'antiquités, pour servir à l'intelligence de l'histoire ancienne tant sacrée que profane, et à celle des auteurs grecs et latins. A Paris, chez Desaint et Saillant, 1760, petit in-12. On trouve à la tête de ce livre qui a mérité l'accueil du public, des observations préliminaires sur l'étude des antiquités, et une liste abondante des livres qui ont été faits sur cette matière.

MONTDÉE, *Mons-Dei*, abbaye régulière et réformée de l'Ordre de Prémontré, dans la Basse-Normandie, fondée un peu après le commencement du treizième siècle, par Jourdain du Houmet, évêque de Lisieux. Elle était située sur la petite montagne d'Aé, à deux lieues de Bayeux, et dépendait pour le spirituel du diocèse de Lisieux, à cause que l'abbaye se trouvant dans l'étendue de la baronie de Nonant, qui est entre Bayeux et Caen, et qui appartenait aux parens dudit Jourdain du Houmet, il obtint de l'évêque de Bayeux que la juridiction spirituelle de ce territoire dépendrait à l'avenir de l'évêché de Lisieux. (*Gallia christ.* tom. 11, col. 860.)

MONTEBOURG, *Montisburgus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la Normandie, à une lieue de Valogne, au diocèse de Coutances. Elle fut fondée dans le onzième siècle par Guillaume 1er, roi d'Angleterre, lequel céda la terre de Montebourg où Roger, moine de Sainte-Croix d'Evreux, bâtit le monastère et en fut le premier abbé. Comme Henri 1er, roi d'Angleterre, fils de Guillaume 1er, donna la même terre de Montebourg à Richard de Redvers, pour en avoir soin et pour l'améliorer comme son bien propre, et que celui-ci la rendit ensuite aux religieux de Montebourg, quelques auteurs ont cru que ce monastère avait été fondé par ledit Richard de Redvers. Mais quoique ce seigneur en ait été un des principaux bienfaiteurs, la fondation doit en être attribuée au roi Guillaume 1er, comme il paraît par une charte donnée par ce prince en faveur de l'abbaye de Montebourg, l'an 1080 (*Gallia christ.* tom. 11.)

MONTECORBINO, petite ville du royaume de Naples dans la Capitanate. Elle est présentement déserte, au lieu que c'était autrefois un évêché suffragant de l'archevêché de Bénevent. Il fut uni à celui de Volturara, dont il était fort proche, en 1433.

Evêques de Montecorbino.

1. Beatus, premier évêque de Montecorbino, siégeait dans le onzième siècle.

2. Saint Albert, mort en 1037.

3. Crescentius, coadjuteur de

saint Albert, mort avant le saint prélat.

4. Richard, auteur de la vie de saint Albert, lui succéda dans l'épiscopat en 1037.

5. Dieudonné, assista au concile de Rome, sous Nicolas II, en 1059.

6. Pierre, vivait vers l'an 1136.

7. Rofroi, assista au concile de Latran, sous Alexandre III, en 1179.

8. Ursus, siégeait en 1220.

9. Raus, en 1221.

10. Roger, en 1310.

11. Jacques, sacré en 1343, mourut sous Urbain V.

12. Barthélemi ou Bonomettus, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, suivant Fontana, *theat. Dom.* p. 240, succéda à Jacques en 1365.

13. Pierre, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, suivant le même auteur, *loc. cit.* mort avant l'an 1368.

14. Constantin, vivait en 1368.

15. Thomas, évêque de Termoli, transféré à Montecorbino en 1400.

16. Antoine, passa du siége de Montecorbino à celui de Termoli en 1400.

17. Nicolas de Ædio, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, élu en 1402.

18. Antoine, en 1432. L'Église de Montecorbino ayant été unie à celle de Volturara en 1433, Antoine devint par-là évêque de ces deux Églises, et fut le premier qui prit le titre d'évêque de Montecorbino et de Volturara. (*Ital. sac.* t. 8, col. 326.)

MONTEFELTRI, *Monsferetri*, évêché d'Italie, au duché et sous la métropole d'Urbin. Le diocèse de Montefeltri comprend quarante-quatre villes ou bourgs, et un plus grand nombre de villages qui font plus de cent paroisses divisées en seize archiprêtrés, qui renferment quarante mille habitans, et qui s'étendent dans l'état ecclésiastique et dans celui de Toscane. On y voit entr'autres vingt-six maisons religieuses d'hommes et six de filles. La cathédrale fut d'abord établie dans l'Église de Saint-Léon, qui donna son nom à une petite ville située sur une élévation. L'évêque établit ensuite sa résidence dans l'abbaye de Saint-Anastase de *Vallo*, de l'Ordre de Clugny, située au milieu du diocèse, et unie à l'évêché: le pape Pie V transféra cette résidence à *Penna di Billi*, bourg situé à quatre milles de Saint-Léon; enfin l'évêque s'est fixé à Saint-Marin, petite ville de son diocèse, bâtie sur la fin du dixième siècle, et située sur une montagne, à trois ou quatre lieues de Pesaro.

Evêques de Montefeltri.

1. Agathon, assista au concile tenu sous Eugène II, en 826.

2. Etienne, siégeait en 853. Il assista au concile de Rome en 861.

3. Maximin, au concile de Ravenne en 877.

4. Jean, vivait vers l'an 880.

5. Ardouin, assista au con-

cile de Latran, sous Benoît VIII, en 1015.

6. Adulphe, au concile de Rome, sous Nicolas II, en 1059.

7. Pierre, en 1125.

8. Arnoldus, assista à la consécration de la Rimini en 1154.

9. A..., en 1206.

10. Jean, en 1218. Il fut décoré du titre de comte, et obtint d'autres priviléges sous l'empereur Frédéric II.

11. Roland, en 1222.

12. Hugues ou Hugolin, des comtes de Montefeltri, était évêque de sa patrie en 1252.

13. Jean, élu et sacré en 1252, sous Innocent IV.

14. Robert, sous Martin IV, en 1282.

15. Clarus, en 1291.

16. Roland, en 1293.

17. Ubert, en 1295, assista au concile de Ravenne en 1311, et mourut en 1318.

18. Benevenutus, prévôt de la cathédrale, en devint évêque en 1319.

19. Clarus de Peruzzis, noble citoyen et chanoine de Florence, nommé à l'évêché de Montefeltri en 1350.

20. Luc, en 1388.

21. Benoît, qui fut vicaire du patrimoine de Saint-Pierre en 1390.

22. Jean Sechanius, de Rimini, de l'Ordre des Frères-Mineurs, évêque de Montefeltri, fut gouverneur du patrimoine de Saint-Pierre sous Martin V, en 1422, et mourut dans sa patrie en 1444.

23. François Ange de Clarevallensibus, d'une famille noble de Todi, siégea sous Eugène IV, en 1444, et mourut en 1450.

24. Jacques Thibaud, Romain, en 1450. Il fut gouverneur de Spolète et de Pérouse sous Calixte III, et devint cardinal sous le même pape en 1456. Il mourut à Rome en 1466.

25. André, succéda à Jacques en 1454, et mourut en 1458.

26. Conrad Marcellin, Romain, chanoine et prieur de Sainte-Marie *in via lata*, transféré à l'église de Terracine en 1458.

27. Jacques, élu le 27 octobre 1458, mourut quelques mois après.

28. Robert Adimarius, noble Florentin, évêque de Volterre, transferré au siége de Montefeltri en 1459, se démit en 1484, et mourut la même année.

29. Celse Mellinus, Romain, chanoine de l'église du Vatican, nommé à l'évêché de Montefeltri en 1484, mourut à Rome, en 1498.

30. Luc Mellinus, Romain, chanoine de Sainte-Marie *in via lata*, succéda à Celse en 1498, et mourut à Rome en 1507.

31. Antoine de Castriano, évêque de Cagli, transféré à l'église de Montefeltri en 1507, mourut en 1510. Il était pour lors gouverneur de Rimini.

32. Paul d'Alexandrie, d'Urbin, en 1510. Il fut gouverneur de Rimini et de Pesaro, et mourut en 1535.

33. Ennius Philonardus, cardinal, auparavant évêque de

Veroli, fut fait administrateur de l'église de Montefeltri en 1548, et s'en démit en faveur de son neveu en 1549.

34. Ennius Philonardus, de Mussariis, neveu du précédent, succéda à son oncle en 1549. Il assista au concile de Trente, et mourut en 1565.

35. Charles, vicomte Milanais, cardinal, évêque de Vintimille, fut chargé de l'administration de l'église de Montefeltri en 1565, et mourut en 1567.

36. Jean-François Lormanus, chanoine de Milan, devint évêque de Montefeltri en 1567, et mourut en 1601.

37. Pierre Cartularius, d'Urbin, siégea en 1601, et mourut en 1607.

38. Gonsalve Durand, de *Sant-Angelo in Vado*, nommé en 1607, mourut à Macerata en 1643.

39. Bernardin Scala, de Cagli, evêque de Biseglia, transféré à Montefeltri en 1643, mourut en 1667.

40. Antoine de Pontibus, après avoir gouverné les églises de Gênes et de Cozence, en qualité de vicaire-général, fut fait évêque de Montefeltri en 1667, et mourut en 1671.

41. Jacques Bon, de Tedaldo, élu en 1672, fut transféré aux églises de Sutri et de Nepi en 1678.

42. Bernardin Belluccius, auditeur-général de la légation d'Urbin, nommé à l'évêché de Montefeltri en 1678, fut transféré au siége de Camerino en 1702.

43. Pierre-Valère Martorello, d'une famille noble d'Osimo, bénéficier de Saint-Pierre de Rome, devint évêque de Montefeltri en 1703. (*Ital. sac.*, *t.* 4, *col.* 842.)

MONTEFIASCONE, petite ville épiscopale qui ne contient que trois mille âmes, est située sur une montagne auprès du lac de Bolsanna, à cinq lieues au nord-est de Viterbe. Elle dépendait du diocèse de Bagnarea, lorsqu'elle fut érigée en évêché en 1376. Outre la cathédrale de Sainte-Marguerite, il y a trois paroisses, trois maisons religieuses d'hommes, et une de bénédictines. Cet évêché est uni à celui de *Corneto*, érigé l'an 1436.

Évêques de Montefiascone.

1. Pierre d'Arzensis ou d'Anguiscen, Français de nation, de l'Ordre de Saint-Augustin, fut fait premier évêque de Montefiascone par Grégoire XI, l'an 1376; il fut ambassadeur auprès de la république de Sienne sous Urbain VI, l'an 1384.

2. Nicolas, succéda à Pierre, fut gouverneur du patrimoine de Saint-Pierre sous Urbain VI, l'an 1381, et mourut sous Boniface IX l'an 1398.

3. Antoine de Portiano, chanoine d'Alatri, fut nommé à l'évêché de Montefiascone l'an 1398; il fut transféré à l'église de Sora l'an 1404.

4. André d'Arciano, de Sienne, évêque de Massa, et ensuite d'Assise, fut transféré au siége de Montefiascone l'an 1404.

5. Antoine d'Anagni, évêque de Montefiascone, passa à l'église de Todi l'an 1429.

6. Dominique Romain, religieux de l'Ordre de Cîteaux, fut transféré de l'évêché de Sutri à celui de Montefiascone l'an 1429, et mourut l'an 1432.

7. Pierre Antoine, occupa le même siége l'an 1432, et mourut l'an 1436. Cette année, l'église de Montefiascone fut unie à celle de Corneto par Eugène IV.

8. Pierre d'Orto, évêque de Nepi, fut transféré à l'église de Montefiascone l'an 1436, et passa à l'évêché de Massa l'an 1438.

9. Valentin, fut transféré de l'évêché d'Orta à celui de Montefiascone l'an 1438. Il se démit de ce siége peu de jours après, et reprit celui d'Orta.

10. Barthélemi Vitelleschus, de Corneto, neveu du cardinal de ce nom, fut fait évêque de Montefiascone et de Corneto par Eugène IV l'an 1438. Il fut déposé par le même pape l'an 1442, et rétabli ensuite par Nicolas V l'an 1449; il gouverna son église avec beaucoup d'édification, et mourut saintement au retour du voyage qu'il fit à Jérusalem pour visiter les lieux saints, l'an 1463.

11. François de Materio, Romain, auparavant évêque de Bresse, fut transféré aux églises de Montefiascone et de Corneto, après la déposition de Barthélemi l'an 1442; il mourut l'an 1449. Après sa mort, Barthélemi fut rétabli sur ce siége.

12. Ange Vitteleschus, succéda à Barthélemi.

13. Gisbert Ptolomée, d'une famille noble de Sienne, cousin de Pie II, fut nommé évêque de Montefiascone et de Corneto par le même pape, et mourut l'an 1470.

14. Albert de Sienne, siégeait l'an 1477.

15. Dominique de Ruvère, cardinal.

16. Séraphin Panulphatius d'Orta, l'an 1496.

17. Jean Ptolomée, de Sienne, mourut dans sa patrie l'an 1499.

18. Alexandre Farnèse, cardinal, trésorier d'Alexandre VI, fut fait évêque de Montefiascone et de Corneto l'an 1499; il administra ces églises jusqu'à l'an 1519, et devint enfin pape sous le nom de Paul III, l'an 1534.

19. Laurent Puccius, cardinal, succéda au cardinal Farnèse l'an 1519.

20. Raynutius Farnèse, fut chargé cette même année 1519 de l'administration des églises de Montefiascone et de Corneto.

21. Guy Ascanius Sforce, cardinal, administrateur des mêmes évêchés, passa à l'église de Parme l'an 1548.

22. Ubaldinus Bandinellus, de Florence, homme très-savant et de très-bonnes mœurs, fut nommé par le pape Paul III l'an 1548, et mourut à Rome où il avait été appelé par Jules II l'an 1551.

23. Achille Grassius, de Boulogne, auditeur de Rote, élu évêque en 1551, assista au con-

cile de Trente, et mourut à Rome l'an 1558.

24. Charles Grassius, de Boulogne, archidiacre de sa patrie, succéda à Achille qui s'était démis de sa dignité l'an 1555. Charles fut fait ensuite clerc de la chambre apostolique, gouverneur de l'Ombrie, de Pérouse, et de Rome, et enfin cardinal, l'an 1570; il mourut l'année suivante 1571.

25. Alexandre Farnèse, cardinal, neveu de Paul III, administrateur et commendataire des églises de Montefiascone et de Corneto, se démit de cette administration l'an 1572.

26. Ferrantes Farnèse, succéda à Alexandre l'an 1572, et passa à l'église de Parme l'année suivante.

27. François Guinisius, de Parme, l'an 1573, mourut l'an 1578.

28. Vincent Fucherius, l'an 1578, mourut l'an 1580.

29. Jérôme, des comtes Bentivoglio, fut fait évêque de Montefiascone et de Corneto par Grégoire XIII l'an 1580, et mourut l'an 1601. C'était un prélat recommandable par sa naissance, par sa piété, et par son érudition.

30. Paul Æmilius Zachias, de Vetiano, d'une famille noble de Gênes, exerça d'abord plusieurs emplois honorables à la cour de Rome, et fut envoyé légat en Espagne par Clément VIII. De retour de cette légation, il fut fait cardinal et évêque de Montefiascone l'an 1601. Il gouverna saintement son église, assista aux conclaves de Léon XI et de Paul V, et mourut à Rome l'an 1605.

31. Laudivius Zachias, frère du précédent, après avoir été aussi employé avec succès par le saint-siége, fut préposé à l'église de Montefiascone sous Paul V, l'an 1605. Il obtint le chapeau de cardinal sous Urbain VIII, l'an 1626, se démit de son évêché l'an 1630, et mourut l'an 1637.

32. Gaspard Cuchinellus, de Sarzane, gouverna la même église depuis l'an 1630 jusqu'à l'an 1666.

33. Paulutius Paulucci Albertonius, cardinal, succéda à Gaspard sous Alexandre VII, l'an 1666. Il fit rétablir avec beaucoup de magnificence la cathédrale de Montefiascone, qui avait été réduite en cendres par un incendie; et après avoir rendu plusieurs autres services à son diocèse, il passa à l'archevêché de Ravenne l'an 1670.

34. Dominique de Maximis, Romain, docteur en l'un et l'autre droit, succéda au cardinal Paulucci l'an 1671, et mourut l'an 1685.

35. Marc-Antoine Barbadicus, d'une famille noble de Venise, fut fait premièrement archevêque de Corfou l'an 1678, et cardinal du titre de Sainte-Susanne l'an 1686. Il fut chargé l'année suivante 1687 des églises de Montefiascone et de Corneto, qu'il gouverna avec beaucoup de zèle pendant vingt ans. Il as-

sista aux conclaves d'Alexandre VIII, d'Innocent XII et de Clément XI, et mourut l'an 1706.

36. Sébastien Pompilius Bonaventura, fut transféré de l'église de Gubbio à celles de Montefiascone et de Corneto, l'an 1706. (*Ital. sac.*, t. 1, p. 975.)

MONTEIL ou MONTIL, ou MONTILLI, ou MONTELIMAR, *Montilium Ademari*, ancienne place située sur le Rhône en Dauphiné. Il y eut un concile l'an 1209 (*Concil. montiliense*), dans lequel Milon, légat du saint-siége, soumit à la pénitence Raymond VI, comte de Toulouse, fauteur des Albigeois. (*Lab.* 11, *Hard.* 6.)

MONTEIRO (Pierre), de Lisbonne, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, docteur et professeur en Théologie, et consulteur du saint-office, membre de l'Académie royale d'histoire. Nous avons de lui : *Historia da santa inquisitione*, etc., ou histoire de la la sainte inquisition dans le royaume de Portugal, et ses conquêtes, première partie divisée en deux livres; Lisbonne, 1750, in-8°. On voit dans cette première partie l'origine de l'inquisition dans le monde chrétien; l'état ancien de l'inquisition de Portugal et de ses inquisiteurs généraux. (Journal des Savans, 1751, p. 564.)

MONTÉLEONE, petite ville d'Italie. (*Voyez* VIBANA.)

MONTÉLET (N... de), abbé, prononça en 1691 le panégyrique de saint Louis, dans la chapelle de messieurs de l'Académie française. Ce discours fut imprimé la même année chez Edme Couterot.

MONTE-MARANO, *Mons-Maranus*, petite ville épiscopale de la principauté ultérieure, sous la métropole de Bénévent, ne contient que sept cents habitans. Il n'y a d'autre église que la cathédrale et paroissiale, de l'Assomption. Le diocèse consiste en trois bourgs.

Évêques de Monte-Marano.

1. Jean (saint), de l'Ordre de Saint-Benoît, fut sacré évêque de Monte-Marano sous Grégoire VII.

2. Jean, assista au concile de Latran, sous Alexandre III, en 1179.

3. Ruffin, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut transféré à l'église de Castro dans la province d'Otrente, par Boniface VIII, en 1296.

4. Pierre, siégeait en 1329.

5. Barbat, mourut sous le pontificat de Jean XII.

6. Pierre, transféré au siége de Draconaria en 1345.

7. Pons Escandevilla, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, succéda à Pierre, sous Clément VI, l'an 1345, et passa à l'église de Vico en 1346.

8. Marc, de l'Ordre des Frères Mineurs, l'an 1346.

9. André, mort en 1349.

10. Nicolas de Bisaccia, auparavant évêque de Caserte, fut transféré à Monte-Marano l'an 1350.

11. Jacques, de l'Ordre des

Frères Mineurs, siégea l'an 1365.

12. Augustin, l'an 1396.

13. Augustin, mourut l'an 1452.

14. Marin, de Monopoli, de l'Ordre des Frères Mineurs, siégea dix ans.

15. Ladislas, élu en 1463, mourut en 1477.

16. Augustin, de Sienne, de l'Ordre des Frères Mineurs, l'an 1477, mourut l'an 1484.

17. Siméon de Davidicis, de Sienne, de l'Ordre des Frères Mineurs, l'an 1484, mort en 1487.

18. Antoine Bonitus, savant religieux du même Ordre des Frères Mineurs, aumônier du roi Ferdinand, fut nommé à l'évêché de Monte-Marano l'an 1487.

19. Julien Ysope, élu en 1492, consacra l'église cathédrale en 1494, et se démit de son évêché avec regrès en 1516.

20. Pierre-Jean de Melis, élu le 10 novembre 1516, abdiqua n'étant pas encore sacré, le 20 avril 1517.

21. Sévère de Petrutiis, succéda à Pierre-Jean l'an 1517, et se démit aussi de son évêché l'an 1520.

22. André de Aloysiis, Napolitain, fut nommé en 1520, et mourut vers l'an 1528.

23. Jérôme Ysope, chanoine régulier de Latran, devint évêque de Monte-Marano l'an 1528, et mourut l'an 1552.

24. Antoine Gaspard Rodrigue de Saint-Michel, Espagnol, de l'observance de Saint-François, homme très-savant, fut nommé à la même église l'an 1552. Il assista au concile de Trente, et fut transféré à l'archevêché de Lanciano en 1570.

25. Antoine Alferius, de Bénévent, archidiacre de la métropole, fut fait évêque de Monte-Marano par le saint pape Pie v l'an 1570, et mourut l'an 1595.

26. Sylvestre Brancondius de Offida, philosophe et théologien fort célèbre, fut nommé en 1596 par Clément VIII dont il avait été précepteur. Il mourut l'an 1613.

27. M. Antoine, de Gênes, chanoine de Naples, et fameux jurisconsulte, élu évêque de Monte-Marano en 1603, fut transféré au siége d'Isernia l'an 1611.

28. Eleuthère Albergonus, Milanais, des Frères Mineurs conventuels, devint évêque de Monte-Marano l'an 1611, et siégea vingt-cinq ans.

29. François-Antoine Porpora, Napolitain, fameux jurisconsulte, siégea l'an 1636, et mourut l'an 1640.

30. Urbain Zambotius, d'une famille noble de Bénévent, général des chanoines réguliers de Saint-Sauveur, fut préposé à l'église de Monte-Marano par Urbain VIII l'an 1640, et mourut l'an 1657.

31. Joseph Battaglia, successeur d'Urbain, siégea onze ans.

32. Célestin Labonia, d'une famille noble de Rossano, des Augustins réformés, fut placé

sur le siége de Monte-Marano par Clément x l'an 1670. Il mourut dans un âge fort avancé, après avoir fait beaucoup de bien à son église l'an 1720.

33. Jean-Chrisostôme Verchius, de Rossano, général de l'Ordre de Saint-Basile, siégea après Célestin l'an 1720. (*Ital. sacr.* t. 8, col. 332.)

MONTE-PELOSO, *Mons-Pelusius*, petite ville épiscopale sous la métropole d'Acerenza, est située sur le Bradano, vers les frontières de la terre de Bari, avec titre de principauté à la maison de Grimaldi. Son évêché fut érigé dans le douzième siècle. Elle contient quatre paroisses avec la cathédrale de l'Assomption, trois maisons religieuses d'hommes, et une de filles. Le diocèse ne s'étend pas hors de la ville.

Évêques de Monte-Peloso.

1. Léon, de l'Ordre de Saint-Benoît, fut sacré évêque de Monte-Peloso par Callixte II, l'an 1123.

2. Antonellus, de l'Ordre des Frères Mineurs, fut évêque d'Andri et de Monte-Peloso depuis l'an 1451 jusqu'à l'an 1460.

3. Antoine de Joannotto, gouverna aussi ces deux églises après le décès d'Antonellus, et mourut sous Paul II l'an 1643.

4. Roger de Atella, siégea l'an 1463.

5. Martin de Sotomajor, Espagnol, évêque d'Andri et de Monte-Peloso, mourut l'an 1477.

6. Donat, élu par Sixte IV, l'an 1480, mourut la même année.

7. Antoine, l'an 1480, mourut l'an 1482.

8. Jules Cantelmus, d'une famille noble de Naples, succéda à Antoine l'an 1482. Il fut gouverneur de l'Ombrie depuis l'an 1488 jusqu'à l'an 1490.

9. Berard ou Léonard de Carninis, fut nommé à l'évêché de Monte-Peloso l'an 1491. Il fut transféré ensuite à l'église de Trivento l'an 1498.

10. Marc Coppola, Napolitain, religieux du mont Olivet, fut placé sur le même siége l'an 1498, et mourut l'an 1527.

11. Augustin Landulphe, chanoine régulier l'an 1528. Il se démit de son évêché l'an 1532, et mourut l'an 1536.

12. Jean-Dominique de Cupis, cardinal, fut fait administrateur de cette église l'an 1532, et s'en démit l'an 1537.

13. Bernardin Tempestinus, de Montfaucon dans l'Ombrie, siégea après le cardinal de Cupis l'an 1537. Il se démit de sa dignité l'an 1540.

14. Pierre-Martin, l'an 1540, mourut l'an 1596.

15. Paul de Cupis, Romain, chanoine de la basilique de Latran, fut fait évêque de Monte-Peloso l'an 1546, et transféré à l'église de Recanati l'an 1549.

16. Ascanius Ferreri, de Bissignano, succéda à Paul l'an 1549. Il se démit peu de temps après.

17. Vincent Ferreri, frère du précédent, fut préposé à la

même église l'an 1550. Il s'en démit l'an 1561, et s'en chargea de nouveau en 1564. Il passa enfin à l'évêché d'Umbraitico.

18. Louis de Coperia, de Rossano en Calabre, élu en 1561, fut transféré à l'église de Motula l'an 1566.

19. Lucius Maranta, chanoine de Venosa, fut transféré de l'évêché de Lavello à celui de Monte-Peloso l'an 1578, et mourut l'an 1592.

20. Gioja Dragomannus, occupa le même siége l'an 1592. Il fut transféré à l'évêché de Pienza par Clément VIII l'an 1599.

21. Camille Scribonius, l'an 1596, mourut l'an 1600.

22. Hyppolite Massarinus, de Lucques, de l'Ordre des servites, théologien d'Innocent XI ayant fait paraître beaucoup d'érudition dans l'université de Ferrare, et ensuite dans les célèbres congrégations *de auxiliis*, fut nommé à l'évêché de Monte-Peloso en récompense de ses travaux par Clément VIII l'an 1600. Ses occupations et les infirmités qu'il avait contractées par l'étude, ne lui permirent point de se rendre à son église. Il mourut à Rome l'an 1604.

23. François Peruscus, de Spolète, fut pourvu de cet évêché par le pape Paul V l'an 1605, et mourut l'an 1615.

24. Thomas Sanfelicius, de Naples, clerc régulier théatin, l'an 1615, mourut l'an 1621.

25. Onuphre Grifarius, religieux du mont Cassin, procureur-général de sa congrégation, fut placé sur le siége de Monte-Peloso par Grégoire XV l'an 1621, et mourut l'an 1623.

26. Didace Merinus, Espagnol, religieux du mont Carmel, présida à cette église sous Urbain VIII depuis l'an 1623 jusqu'à l'an 1626, qu'il fut transféré à l'évêché d'Isernia.

27. Thierri Pelleonius, de l'Ordre des Frères Mineurs, théologien du cardinal de Savoie, monta sur le siége de Monte-Peloso l'an 1626.

28 Gandius, d'une famille noble de Terni, référendaire de l'une et de l'autre signature, après avoir gouverné plusieurs villes de l'état ecclésiastique, fut fait évêque de Monte-Peloso l'an 1637. Il mourut à Gravina la même année.

29. Attilius Ursin, Romain, l'an 1638, mourut l'an 1654.

30. Philippe Césarini, docteur en l'un et l'autre droit, d'une famille noble de Nole, fut fait d'abord évêque de Monte-Peloso l'an 1655. Il se démit de ce siége, et passa à celui de sa patrie l'an 1674.

31. Raphael Riarius, d'une famille noble de Soane, religieux et abbé du mont Cassin, succéda à Philippe l'an 1674, et mourut l'an 1684.

32. Fabrice Susana, docteur en l'un et l'autre droit, siégea après Raphael l'an 1684, et mourut l'an 1705.

33. Antoine Ayello, l'an 1706. (*Ital. sacr.* t. 1, édit. de 1717.)

MONTE-PULCIANO, *Mons-*

Politianus, petite ville épiscopale sous la métropole de Florence, est située sur une montagne, vers les frontières de l'état ecclésiastique. Le pape Pie IV y érigea un évêché en 1561. La cathédrale est sous le nom de l'Assomption. La ville n'a que trois mille ames avec un collége de jésuites, et dix maisons religieuses. Le diocèse n'a qu'un seul village dans sa dépendance.

Évêques de Monte-Pulciano.

1. Jean Ricci, cardinal de Monte-Pulciano, fut fait premier administrateur de cette église par le pape Pie IV l'an 1561, et s'en démit deux mois après.

2. Spinellus Bencius, d'une famille noble de Monte-Pulciano, archidiacre de la cathédrale, premier évêque de sa patrie en 1562, assista au concile de Trente l'an 1563, et mourut à Paris où il avait accompagné le cardinal Alexandre de Médicis que le pape Clément VIII avait envoyé en qualité de légat au roi Henri IV l'an 1596.

3. Synulphus Bencius, neveu du précédent, succéda à son oncle l'an 1597, et mourut avec la réputation d'un sage et zélé pasteur l'an 1599.

4. Saluste Tarusius, de Monte-Pulciano, référendaire de l'une et de l'autre signature, fut nommé à l'évêché de sa patrie l'an 1600. Il fut transféré à l'église de Pise l'an 1607, et mourut l'an 1613.

5. Robert Hubaldinus, de Florence, petit neveu de Léon IX. fut placé sur le siége de Monte-Pulciano l'an 1507. Il fut fait cardinal dans le temps qu'il était légat en France, sous Paul V l'an 1615, et chargé ensuite de la légation de Boulogne, sous les papes Grégoire XV et Urbain VIII. Il mourut à Rome l'an 1631.

6. Alexandre Stupha, d'une famille noble de Florence, fut fait évêque de Monte-Pulciano l'an 1622. Il se démit de son siége l'an 1640, et mourut à Rome l'an 1646.

7. Talentus de Talentis, Florentin, homme fort savant, fut d'abord occupé à différens emplois par le saint siége. Il servit ensuite plusieurs églises en qualité de vicaire-général, et devint enfin évêque de Monte-Pulciano l'an 1540. Il mourut l'an 1651.

8. Léonard Datus, chanoine de la métropole, et vicaire-général de l'archevêque de Florence sa patrie, fut mis à la place du précédent l'an 1652. Il mourut peu de jours après qu'il eut été sacré.

9. Marcel Cervinus, de Monte-Pulciano, fut transféré de l'évêché de Soane à celui de sa patrie par Innocent X l'an 1652, et mourut l'an 1663.

10. Antoine Cervinus, neveu du précédent, succéda à son oncle l'an 1663. Il fit achever la cathédrale qu'on avait commencé à bâtir depuis longtemps, et il y fonda trois chapelles. Il procura d'autres avan-

tages à son église, et mourut l'an 1706.

11. Callixte Lodigeri, d'une famille noble d'Orviète, théologien et général de l'Ordre des Servites, fut préposé à l'église de Monte-Pulciano l'an 1707. Il mourut l'an 1710.

12. François-Marie Arrighi, noble Florentin, doyen de la métropole de Florence, fut fait évêque de Monte-Pulciano l'an 1710. (*Ital. sacr. tom.* 1, *nov. édit.*)

MONTESIA, Ordre militaire de Notre-Dame de *Montesia*, ainsi nommé, parce qu'il fut établi à *Montesia*, ville d'Espagne, au royaume de Valence, l'an 1317, par Jacques II, roi d'Aragon. Grégoire IX confirma les statuts de cet Ordre, qui étaient presque semblables à ceux de Calatrava, sous la règle des Cisterciens, dont les chevaliers portaient l'habit. On les en dispensa dans la suite à condition qu'ils auraient une croix de gueules sur l'estomac.

MONTESQUIEU (Charles-Secondat, baron de la Brède et de), né au château de la Brède près de Bordeaux le 18 janvier 1689, d'une famille noble de Guyenne, fit paraître dès l'enfance les plus heureuses dispositions pour les sciences, qui furent cultivées avec soin par Jean-Gaston de Secondat son père, président à mortier au parlement de Bordeaux. Dès l'âge de vingt ans, il préparait déjà les matériaux de l'Esprit des lois, par un extrait raisonné des immenses volumes qui composent le corps du droit civil. Il fut reçu conseiller au parlement de Bordeaux le 24 février 1714, puis président à mortier au même parlement le 13 juillet 1716, et membre de l'Académie française le 24 janvier 1728. Le discours qu'il prononça, selon l'usage, à sa réception à l'Académie, est un des meilleurs qui aient été faits en pareil cas. Le nouvel académicien s'était défait peu auparavant de sa charge de président, pour travailler sans distraction à l'ouvrage qu'il méditait; et afin de le rendre utile aux différentes nations, il entreprit d'aller lui-même étudier leurs mœurs, leurs lois et leurs constitutions; il parcourut dans ce dessein l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, la Hollande, l'Angleterre; et quand il fut de retour en France, il se retira pendant deux ans à sa terre de Brède, où il mit la dernière main à son ouvrage sur la Cause de la grandeur et de la décadence des Romains, qui parut en 1734. Ses Lettres persanes avaient paru dès 1721. Il fit imprimer l'Esprit des lois, à Genève, en 1750, en 2 volumes in-4°, par les soins du savant M. Vernet. Il en donna depuis une nouvelle édition, corrigée, et en promettait une autre, lorsqu'il mourut à Paris le 10 février 1755, à soixante-six ans. Il reçut les derniers sacremens; et se tournant vers ceux qui l'assistaient à la mort: « J'ai toujours, leur dit-il, respecté la religion : la morale de

l'Évangile est une excellente chose, et le plus beau présent que Dieu pût faire aux hommes. » Heureux! si Dieu, ce juge suprême, et aussi éclairé qu'il est souverainement équitable, a tenu ces paroles de l'auteur agonisant pour une rétractation suffisante de tout ce qui est contraire à la religion dans ses Lettres persanes et dans son Esprit des lois. On ne refuse point à cet homme illustre les éloges qui lui sont dus à tant de titres. On convient aisément qu'il a été l'un des meilleurs écrivains, des plus beaux génies, des plus profonds jurisconsultes en matière de politique et des plus excellens citoyens que la France ait produits. On lui accorde l'esprit le plus brillant, l'imagination la plus riante, le caractère le plus doux, le commerce le plus affable et le plus officieux, et enfin les plus rares talens, relevés d'une modestie et d'une candeur qui leur donnent un nouvel éclat. On avoue sans peine qu'on trouve dans ses Lettres persanes une satire fine de nos mœurs, une critique délicate de nos ridicules, de nos travers et de nos vices, et d'une discussion profonde d'un grand nombre de nos préjugés. On admire volontiers dans son Esprit des lois, le plan merveilleux du livre, les grands traits qui s'y trouvent, les images frappantes, les pensées neuves, les réflexions profondes, le génie qui se fait apercevoir à chaque page, et enfin la magie d'un style enchanteur. Mais sans parler du défaut de choix dans les matières, de méthode dans la distribution, de netteté et de propriété dans l'expression, de clarté dans les pensées, de justesse dans le raisonnement, non plus que des contradictions et des paradoxes qui s'y rencontrent, on lui reproche des principes et des maximes aussi favorables au déisme et à l'irréligion, que contraires à la morale, à la religion et à la doctrine de l'Église catholique. Ce fut ce qui porta la Sorbonne à entreprendre une censure détaillée de l'Esprit des lois, qui fut portée le premier août 1752, mais qui n'a point paru. On accuse M. de Montesquieu d'avoir enseigné : 1°. que la répudiation peut avoir lieu pour cause de stérélité de la femme. 2°. D'avoir favorisé l'usure, en disant que ce n'est qu'un conseil de prêter son argent sans intérêt. 3°. D'avoir mis sur la même ligne les moines les plus saints de l'Église catholique, les pénitens idolâtres des Indes, et les derviches de la loi mahométane. 4°. D'avoir avancé que lorsqu'on fit une loi du célibat pour un certain ordre de gens, il en fallut chaque jour de nouvelles pour réduire les hommes à l'observation de celle-ci; que le législateur se fatigua, et qu'il fatigua la société. 5°. Que ce sera une très-bonne loi civile, lorsque l'état est satisfait de la religion déjà établie, de ne point souffrir l'établissement d'une autre. 6°. Que l'empire du climat est le premier de tous

les empires ; qu'il y a de tels climats où le physique a une telle force, que la morale n'y peut presque rien ; qu'il semble, humainement parlant, que ce soit le climat qui a prescrit des bornes à la religion chrétienne et à la religion mahométane. 7°. D'avoir excusé le suicide, en disant que chez les Anglais, par exemple, c'est l'effet d'une maladie qui tient à l'état physique de la machine, et est indépendant de tout autre cause, et qu'on ne peut pas plus le punir qu'on ne punit les effets de la démence. 8°. Que la polygamie, c'est-à-dire, la pluralité des femmes par rapport à un mari, ou la pluralité des maris par rapport à une femme, est une affaire de calcul. 9°. Que la vertu n'est point le principe du gouvernement monarchique, et que l'honneur, c'est-à-dire, le préjugé de chaque condition prend la place de la vertu et la représente partout. 10°. Qu'après Julien l'Apostat il n'y a point eu de prince plus digne de gouverner les hommes. 11°. Que les Cananéens furent détruits, parce que c'étaient de petites monarchies qui ne s'étaient point confédérées, et qui ne se défendirent pas en commun. 12°. Qu'il faut faire honorer la divinité, et ne la venger jamais. 13°. Que les principales règles de l'honneur sont, qu'il nous est bien permis de faire cas de notre fortune, mais qu'il nous est souverainement défendu d'en faire aucun de notre vie. 14°. Que les hommes ont été créés avec l'ignorance et la concupiscence, sujets aux maladies et à la mort. 15°. Qu'il n'y a jamais eu de religion plus digne de l'homme et plus propre à former des gens de bien, que celle des stoïciens. 16°. Qu'il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde physique. 17°. Que les lois que Dieu a établies pour le gouvernement du monde, sont aussi inévitables que la fatalité des athées.

Voici ce qu'on lit touchant son livre de l'Esprit des lois, dans l'Année littéraire, novembre 1763, n° 33, lettre 8, p. 177 et suivantes.

« Il y a dans Paris un homme de lettres qui a pris la peine d'examiner les 70 premières pages de ce livre si vanté, et qui, mettant à part la vérité ou la fausseté des principes qu'il établit, s'est borné uniquement à vérifier les passages des différens auteurs qui y sont cités. Il a trouvé dans ces 70 pages un si grand nombre de faits et de citations fausses, tronquées ou altérées, que la discussion qu'il en a faite, lui a fourni de quoi remplir 2 volumes in-12 qui furent imprimés, et dont on tira 500 exemplaires. Le président de Montesquieu ayant entendu parler de cette critique, prévit l'atteinte mortelle qu'elle allait donner à la réputation de son livre. Il en fut si alarmé, qu'il se donna de grands mouvemens pour en empêcher la publication. Il y employa le crédit de tous ses

amis; et il fut assez heureux pour y réussir. Cette critique fut communiquée à diverses personnes qui étaient en état d'en rendre compte; il s'en est même sauvé quelques exemplaires; et si elle voit jamais le jour, elle convaincra que le président de Montesquieu, si recommandable d'ailleurs par les saillies vives et brillantes de son esprit, était presque toujours de mémoire, et qu'il s'en fallait beaucoup que sa mémoire lui fût toujours fidèle; qu'il faisait souvent dire aux auteurs dont il citait les passages, précisément le contraire de ce qu'il avait lu dans leur texte, et qu'il rapportait plutôt ce qu'il s'imaginait qu'ils avaient dû dire, que ce qu'ils avaient dit en effet. »

MONTE-VERDE, *Mons-Viridis,* ville épiscopale de la principauté ultérieure, sous la métropole de Bénévent. L'évêché de Monte-Verde a été uni à l'archevêché de Nazareth. La cathédrale de la Vierge a encore un chapitre de cinq chanoines.

Évêques de Monte-Verde.

1. Marius, évêque de Monte-Verde en 1175, obtint plusieurs priviléges de Géofroi, comte d'Andri, et seigneur de Monte-Verde.

2. Nicolas, souscrivit au concile de Latran sous Alexandre III l'an 1179.

3. Ursin, assista à la consécration de l'église de Notre-Dame de Valverte, au diocèse de Bove, l'an 1261.

4. Pierre, siégeait en 1269.

5. Gobertus, l'an 1280.

6. Léonard, mourut l'an 1348.

7. Matthieu, archidiacre de Monte-Verde, en devint évêque sous Clément VI l'an 1348.

8. François de Bellantibus, d'une famille noble de Sienne, fameux jurisconsulte, fut nommé à l'évêché de Monte-Verde. On ignore dans quel temps. Il passa ensuite aux églises de Véroli, de Narni et de Grossetto, et mourut dans sa patrie l'an 1417.

9. Laurent occupait le siége de Monte-Verde, sous le pape Urbain VI, l'an 1384, et mourut l'an 1390.

10. Pierre de Rocca Argenté, de l'Ordre de Saint-Augustin, succéda à Laurent l'an 1390. Il gouverna son église pendant vingt-huit ans, et mourut sous Martin V l'an 1418.

11. Thomas de Tauratico, fut placé sur le même siége l'an 1418.

12. Matthieu, archiprêtre de Monte-Verde, en fut fait évêque l'an 1422, et mourut l'an 1464.

13. Vivianus de Vivianis, savant citoyen de Campagna, fut élu évêque l'an 1464, et mourut l'an 1492.

14. François, de Oliveto, l'an 1492, mourut l'an 1499.

15. Pierre, de l'Ordre des Frères Mineurs, confesseur du roi, fut préposé à l'église de Monte-Verde l'an 1499; il mourut l'an 1502.

16. Jean, de Salerne, de l'Ordre des Frères Mineurs, obtint la même dignité l'an 1503, et mourut l'an 1506.

17. Barthélemi de Capiteferro, de Melphi, fut nommé à l'évêché de Monte-Verde par Jules II l'an 1506. Il assista au concile de Latran sous Léon X l'an 1515, et mourut l'an 1521.

18. Jérôme de Caro, de Barlette, fut fait évêque de Monte-Verde l'an 1521. Il obtint ensuite en 1531 l'évêché de Canne, sous Clément VII avec le consentement de Philippe Adimarius, archevêque de Nazareth, à condition que celui qui survivrait à l'autre, serait mis en possession de ces trois siéges, qui dès lors furent unis à perpétuité. En vertu de cette union que Paul III confirma l'an 1534, Jérôme fut déclaré archevêque de Nazareth, et évêque de Canne et de Monte-Verde, après la mort de Philippe Adimarius, comme nous avons remarqué ailleurs. (*Ital. sacr.* t. 7, p. 802.)

MONTFAUCON (dom Bernard de), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né le 17 janvier 1655 au château de Soulage en Languedoc, au diocèse de Narbonne, était fils de Timoléon de Montfaucon, seigneur de Roquetaillade, au diocèse d'Aleth. Il fit profession dans l'abbaye de Notre-Dame de la Daurade au mois de mai 1676, se livra tout entier à l'étude, voyagea en Italie pour y consulter les bibliothéques, et mourut dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, le 21 décembre 1741, après avoir enrichi le public d'un très-grand nombre d'ouvrages. Dès l'an 1688 il donna, conjointement avec dom Antoine Pouget et dom Jacques Lopin, 1 vol. in-4° d'analectes grecs, avec la traduction latine et des notes. Ce volume imprimé à Paris et dédié à M. le chancelier Boucherat, contient plusieurs monumens grecs qui n'avaient point encore vu le jour, ni été traduits en latin, tels que la vie de saint Euthyme, écrite par Cyrille Schytopolitain; celle de saint Cyriaque; le typique de l'impératrice Irène, qui est une règle qu'elle donna à un monastère de religieuses qu'elle avait fondé; la Logarique ou *Rationarium*, pièce curieuse pour les antiquaires, qui apprend bien des choses touchant les monnaies, les tributs, les droits des officiers, etc. Jacques-Fréderic Gronovius ayant attaqué cette pièce, dom Bernard lui répondit par une lettre latine in-12, adressée à M. l'abbé Renaudot. En 1690 le père de Montfaucon donna un petit volume in-12, intitulé, la Vérité de l'histoire de Judith. Il fait voir que ce n'est pas une fiction, mais une histoire véritable, selon le sens littéral. En 1698 il publia l'édition des œuvres de saint Athanase en 3 volumes in-fol., dédiés au pape Innocent XII. Cette édition est très-estimée. Il donna en 1702 in-4°, la Savante et curieuse relation de son voyage d'Italie sous ce titre :

Diarium italicum, sivè monumentorum veterum, bibliothecarum, etc., musæorum, notitiæ singulares itineratio italico collectæ : additis schematibus et figuris, à Paris. M. Ficorin ayant publié en 1709 une critique de cet ouvrage, le père de Montfaucon y répondit dans le supplément au Journal des Savans de Paris pour la même année, 1709. Il avait donné en 1699, étant à Rome, une défense latine in-12, de l'édition des ouvrages de saint Augustin, sous le titre de *Vindiciæ editionis sancti Augustini à benedictinis adornatæ adversùs epistolam abbatis Germani autore D. B. de Riviere, Romæ* 1699. En 1706 il publia à Paris 2 volumes in-fol. de recueils d'ouvrages d'anciens écrivains grecs, avec sa traduction, des préfaces, des notes et des dissertations. Le premier volume contient le commentaire d'Eusèbe de Césarée sur les pseaumes; le second, quelques opuscules de saint Athanase, qui n'avaient point paru; les commentaires d'Eusèbe sur le prophète Isaïe, et la topographie chrétienne de Côme d'Egypte. En 1708 il publia un ouvrage latin in-fol. intitulé, De la paléographie grecque ou de l'origine et du progrès des caractères grecs, et de toutes les différentes sortes d'écritures grecques, en différens siècles, des abréviations, des notes en usage pour toutes sortes d'arts et de sciences, comme la musique, l'astronomie, la chimie, la médecine, la rhétorique, etc. En 1709 il donna in-12, à Paris, le livre de Philon, touchant la vie contemplative, traduit sur l'original grec, avec des observations, dans lesquelles le traducteur entreprend de faire voir que les Thérapeutes dont parle Philon, étaient chrétiens. M. Bouhier, président à Mortier au parlement de Dijon, s'étant déclaré contre ce sentiment dans une lettre du 5 février 1710, le père de Montfaucon répondit par une autre lettre du 18 juillet 1710, et il fit imprimer la même année une dissertation latine, dans laquelle il examine si saint Athanase étant enfant, a baptisé des enfans, et en quelle année il est mort, aussi bien que S. Alexandre, évêque d'Alexandrie. En 1713 le père de Montfaucon publia ce qui nous reste des hexaples d'Origène en 2 volumes in-fol., et il entreprit vers le même temps une nouvelle édition des ouvrages de saint Jean-Chrysostôme, dont il a donné successivement 13 volumes in-fol. En 1715 il a donné aussi in-fol. *Bibliotheca coisliniana, olim segueriana*, etc. En 1719 il donna en latin et en français son Antiquité expliquée, et représentée en figures, en 10 volumes in-fol. qui, en 1724, furent suivis d'un supplément en 5 volumes aussi in-fol. Depuis 1729 jusqu'en 1733, parurent ses Monumens de la monarchie française, qui comprennent l'histoire de France, avec une

idée de chaque règne, en 5 volumes in-fol., et en 1739, 2 autres volumes in-fol., sous le titre de *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum bibliothecis continentur, ad quodvis literaturæ genus spectantia et notatu digna, describuntur et indicantur*. On trouve dans les Mémoires de l'Académie des belles-lettres, dont le père de Montfaucon était membre honoraire, quelques dissertations de ce savant sur différens sujets ; savoir, sur la plante appelée *papyrus*, sur le papier d'Egypte, sur le papier de coton, etc. On connaît aussi une lettre latine de quatre pages, qu'il adressa à M. Salmon, bibliothécaire de Sorbonne, à l'occasion de la bibliothèque alphabétique que ce docteur avait entreprise. On voit par tous ces écrits qu'aucun savant n'en a composé un si grand nombre, que le père de Montfaucon : celui des seuls in-fol. monte à quarante-quatre. Sa vaste érudition l'avait rendu comme le centre de l'Europe littéraire. On le consultait de toute part avec d'autant plus de confiance qu'il joignait à un goût sûr, une mémoire prodigieuse, et des connaissances étonnantes. Il savait parfaitement le grec, et écrivait bien en latin et en français. Il était bon critique, habile antiquaire, et très-versé dans les manuscrits. Mais ce qui est beaucoup plus estimable encore, il avait une modestie, une douceur de caractère, une candeur et une simplicité de mœurs que les étrangers surtout ne se lassaient pas d'admirer dans un homme de sa réputation. Le pape Clément XI et l'empereur Charles VI l'honorèrent chacun d'une médaille d'or. Il en reçut une autre de Benoît XIII avec un bref très-flatteur pour lui. (Dupin, Biblioth. dix-septième siècle, part. 6, pag. 291. Dom le Cerf, Bibl. des Aut. de la congrégation de Saint-Maur. On peut voir aussi l'éloge du père de Montfaucon par dom Noël Boyer, imprimé à Paris chez Lottin, en 1742, et celui que M. de Boze, secrétaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lut dans l'assemblée publique de cette Académie, tenue le 3 avril de la même année 1742.)

MONTGAILLARD (D. Bernard de Percin de), illustre par sa naissance, ses vertus et ses talens, naquit en Gascogne l'an 1563, d'une maison noble et illustre. Après s'être distingué dans les humanités, les mathématiques et la Théologie, il entra dans l'Ordre des feuillans, où il mena une vie également austère et laborieuse. Il prêcha ensuite dans les provinces et à Paris, avec tant d'édification et de succès, qu'il convertit un nombre prodigieux de pécheurs. Il fut entraîné peu de temps après dans le parti de la ligue, et y fit beaucoup parler de lui sous le nom de petit Feuillant. Il entra chez les bernardins, et se retira ensuite en Flandre par ordre du pape Clément VIII. Après avoir édifié pendant cinq

ou six ans le peuple d'Anvers, l'archiduc Albert et l'infante Isabelle l'appelèrent à la cour en qualité de prédicateur ordinaire. Il suivit ce prince en Allemagne, en Italie et en Espagne, et fut pourvu à son retour, de l'abbaye de Nizelle en 1602. Il passa à celle d'Orval, non en 1595, comme le dit M. l'abbé l'Advocat, dans son Dictionnaire historique, mais en 1605. Il rétablit à la vérité le bon ordre et la régularité dans cette dernière abbaye; mais il n'y introduisit pas la réforme austère qui y subsiste aujourd'hui, comme l'assure encore mal à propos M. l'Advocat; cette gloire est due à M. de Bentzeradt, mort en 1707, ainsi que nous le disons à l'article d'Orval. M. de Montgaillard mourut dans cette abbaye le 8 juin 1628, à soixante-six ans. Il avait refusé l'évêché de Paris, celui d'Angers, et l'abbaye de Morimond. Il fut injustement et calomnieusement accusé d'avoir trempé dans un attentat contre la vie de Henri IV. Il apprit avec une joie extrême la conversion de ce prince, et la publia le premier dans les Pays-Bas. Il brûla par humilité tous ses ouvrages avant de mourir. Ces ouvrages étaient des sermons, des homélies, et les exhortations qu'il faisait à ses religieux. (Mémoires fournis par M. le vicomte de Haro et d'Enghien, demeurant à Bruxelles.)

MONT-GAILLARD (Pierre-Jean-François de Percin de), fils de Pierre Pol de Percin, baron de Mont-Gaillard, naquit le 29 de mars 1633. Il fut évêque de Saint-Pons où il mourut le 13 de mars 1693. On a de lui : 1°. Trois lettres à M. l'évêque de Toulon, au sujet de la condamnation qu'il avait faite du rituel d'Aleth. La seconde de ces lettres, datée du 19 août 1678, est un Traité divisé en trois parties, dans lequel on défend le rituel d'Aleth, et l'on blâme la conduite de M. l'évêque de Toulon, qui l'avait condamné. 2°. Un intitulé, Extraits de plus de six vingts faussetés, ou menteries, ou falsifications, ou erreurs, etc. 3°. Une lettre au cardinal Grimaldi au sujet d'un directoire des offices divins, que M. de Mont-Gaillard avait dressé pour l'année 1681, et dont on s'était plaint au pape, à cause des changemens qu'il y avait faits, soit dans les offices, soit dans les fêtes. 4°. Un ouvrage intitulé, Du droit et du pouvoir des évêques de régler les offices divins dans leurs diocèses, suivant la tradition de tous les siècles depuis Jésus-Christ jusqu'à présent, imprimé en 1686 in-8°. On trouve avec cet ouvrage trois *factum* pour la défense du directoire, et quelques autres pièces. 5°. Un recueil intitulé, Recueil de plusieurs écrits composés par M. l'évêque de Saint-Pons, pour justifier sa religion et celle de son clergé, déférée, comme mauvaise, par les recollets de la province dite de Saint-Bernardin d'Avignon, par plusieurs libelles imprimés. 6°. Une

lettre au pape Innocent XI, dans laquelle il lui expose ses pensées sur l'état de l'Église de France par rapport au jansénisme. 7°. Une lettre dans laquelle il dénonce au même pape, conjointement avec M. l'évêque d'Arras, plusieurs propositions de morale relâchée. 8°. Une lettre écrite en 1687 au commandant des troupes employées contre les prétendus réformés en Languedoc, où il condamne les communions forcées. 9°. Plusieurs instructions pastorales, et entre autres une sur le sacrifice de la messe, et sur la réalité du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, adressée aux nouveaux convertis de son diocèse, à Paris 1687, in-12. 10°. Une lettre écrite en 1705, pour désavouer l'interprétation que M. l'archevêque de Cambrai avait donnée en faveur des évêques d'Aleth, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers, avec un mandement justificatif des vingt-trois évêques, qui, en 1667, se déclarèrent pour le silence respectueux. Cette lettre et ce mandement furent condamnés le 17 juillet 1709, avec une réponse de M. de Mont-Gaillard, adressée encore à M. de Cambrai.

MONTHOLON ou MONTELON (Jean de), chanoine de S.-Victor, était fils de l'avocat du roi du bailliage d'Autun. Il reçut le bonnet de docteur à l'âge de vingt-deux ans, et fut ensuite nommé au cardinalat; mais sa mort arrivée en 1521 l'empêcha de jouir de cet honneur. Il avait donné en 1520 2 volumes in-fol., d'une espèce de Dictionnaire alphabétique de droit, sous le titre de *Promptuarium juris*.

MONTI (Jean-Philippe), chanoine régulier de la congrégation des clercs de Saint-Paul, et ancien professeur de Théologie en l'université de Milan. Nous avons de lui : *Dissertationes theologico-historicæ*, à Paris, chez Joseph Morelli 1758, in-4°. Ces dissertations sont au nombre de trois. La première porte pour titre, De la détermination et de la volonté humaine par la grâce efficace. La seconde traite des anciennes lois de l'Église primitive, appelées communément les canons des apôtres. La troisième a pour objet les différens qui s'élevèrent dans le douzième siècle de l'Église, sur le vrai temps de célébrer la pâque.

MONTIA (Pierre Lopez de), est auteur de deux livres de la concorde des éditions sacrées, dont l'un contient les questions qui servent pour l'introduction à l'étude de l'Écriture-Sainte; et l'autre, la concorde de l'édition hébraïque et des septante, imprimés à Madrid en 1596. (Dupin, Table des Aut. eccl. du dix-septième siècle, col. 1402.)

MONTIGNOT, chanoine de Toul, de l'académie de Nanci, docteur en Théologie. Il a donné les remarques théologiques et critiques sur l'histoire du peuple de Dieu, depuis la naissance du Messie, par le P. Berruyer, 1755, in-12.

MONT-JOIE, Ordre de che-

valerie, qui fut établi à Jérusalem par le pape Alexandre III, confirmé l'an 1180, sous la règle de Saint-Basile. Les chevaliers portaient une croix rouge, et étaient institués pour combattre les infidèles. Le roi Alphonse le Sage les introduisit en Espagne pour aller contre les Maures, et les nomma les chevaliers de *Molfrac*. Ils furent unis à l'Ordre de Calatrava, du temps du roi Ferdinand.

MONT-MAJOUR, *Mons-Major*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la Provence, au diocèse et à une lieue au nord de la ville d'Arles. Quelques-uns en attribuent la fondation à saint Trophime, premier évêque d'Arles; d'autres à saint Hilaire, évêque de ce même siége, et prétendent que ce monastère fut rétabli premièrement par Childebert, fils du grand Clovis, et en second lieu par Charlemagne après les ravages des Sarrasins. Mais son établissement n'est point antérieur au dixième siècle. Ce fut vers l'an 948, qu'une dame nommée Teucinde ayant acquis le Mont-Majour par échange fait avec l'église d'Arles, donna ce lieu à quelques ermites qui s'étaient retirés aux environs de la grotte où l'on dit que saint Trophime avait coutume de prendre son repos et de se délasser des travaux de l'épiscopat. Le premier abbé qui gouverna ce monastère fut Moringe, mort en 977. On appelait ce lieu Mont-Majour, parce que c'était la plus longue montagne et la plus étendue de toutes celles qui s'élevaient dans cette plaine marécageuse. L'abbaye de Mont-Majour était unie à la congrégation de Saint-Maur. (*Gallia christ.*, tom. 2.)

MONT-MOREL, *Mons-Morellus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, était située en Normandie, au diocèse et à trois lieues d'Avranches, à l'endroit où les deux rivières d'Ardée et de Beuvrou se joignent ensemble. Ce n'était qu'un prieuré vers l'an 1171; mais Jean de Subligni, l'un de ses principaux bienfaiteurs, le fit ériger peu après en abbaye, et la dota considérablement. Cependant la fondation en est attribuée à Raoul, chanoine régulier de Saint-Victor de Paris, lequel donna la terre où la monastère a été bâti; il le gouverna successivement en qualité de prieur et d'abbé, et c'est le premier qui l'ait habité. Il y avait dans cette abbaye la réforme des chanoines réguliers de la congrégation de France, depuis 1659. (*Gallia christ.*, tom. 9, col. 535.)

MONTOLIEU, *Mons-Olivi*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît en Languedoc, au diocèse et à deux lieues de Carcassonne, au-dessous de la petite ville de Montolieu. Elle fut fondée sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste par Olemond son premier abbé, dont il est parlé dans le poëme de Théodulphe, évêque d'Orléans, et qui vivait au com-

mencement du neuvième siècle. Cette abbaye, à laquelle l'empereur Charlemagne et ses successeurs accordèrent leur protection et leurs bienfaits, prit d'abord le nom d'un château bâti auprès du monastère et appelé dans les anciens titres *Castrum Malasti* et *Castellum Malasci*. On donna ensuite à la même abbaye le nom de *Vallis Siguerii* et *Vallis Secura*, par rapport à sa situation dans la vallée de Ville-Seguier; mais depuis long-temps elle était appelée Montolieu, à cause des collines voisines où l'on commence à voir des oliviers. Les hérétiques Albigeois commirent de grands désordres dans cette abbaye vers la fin du douzième siècle : ils s'emparèrent de la maison et des biens, et mirent en fuite les religieux; mais en 1209 Simon de Montfort s'étant rendu le maître de Montolieu, rappela l'abbé avec ses religieux dans leur monastère; et Amaric, fils du même Simon de Montfort, leur rendit en 1220, moyennant quelque somme que les moines lui donnèrent et des prières quotidiennes qu'ils s'engagèrent de faire pour lui, le domaine et tous les droits qu'ils avaient auparavant sur la ville de Montolieu dont l'abbé était encore de nos jours seigneur en paréage avec le roi. Cette abbaye avait été unie à la congrégation de Saint-Maur en 1649, et entièrement rebâtie depuis 1674 jusqu'à 1696. (*Gallia chr.*, tom. 6, col. 970 et *seq.* Voyez l'Histoire générale du Languedoc.)

MONTPAIROUX, *Mons-Petrosus*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux dans l'Auvergne, au diocèse de Clermont, près de la petite rivière de la Credoine, à deux lieues de Thiers. Elle était fille de Bonnevaux au diocèse de Vienne, et fut fondée par Foulques de Jaligny. On trouve dans un manuscrit de cette abbaye, qu'elle fut commencée par Jean, abbé de Bonnevaux, au diocèse de Vienne, et par un autre religieux nommé Amédée, auxquels les seigneurs de Thiers et de Montboissier firent des donations considérables. On ignore l'année que le monastère de Montpairoux a été bâti, mais on sait que le premier abbé qui l'a gouverné, vivait en 1139, et que l'église en a été consacrée par Pons, évêque de Clermont, auparavant moine de Cîteaux, l'an 1175. Ce monastère ayant été presque entièrement consommé par les flammes, il fut rebâti sur la fin de l'avant dernier siècle par les soins d'Étienne Prinstet et de Jean-Baptiste Grangier, prieurs de la maison. (*Gallia christ.*, *tom.* 2, *col.* 400.)

MONTRÉAL, *Monsregalis*, ville archiépiscopale d'Italie dans la Sicile. Elle doit son origine à une abbaye de bénédictins que le roi Guillaume II, dit le Bon, y fonda. Ce monastère fut érigé en évêché vers l'an 1176, et en archevêché en 1182. Le chapitre demeura régulier et l'est encore. L'archevêque est

censé le premier abbé; mais le chapitre composé de vingt-cinq religieux bénédictins, a pour chef un religieux qui a le titre d'abbé, quoiqu'il ne soit proprement que prieur. L'archevêché qui est le plus riche bénéfice de Sicile et d'Italie, vaut soixante mille écus de rente, sur quoi il y en a dix mille pour les charges. Le chapitre a eu droit d'élection jusqu'en 1450. Outre la cathédrale, qui est sous le nom de la Vierge, il y avait à Montréal un collége de jésuites, une abbaye de bénédictines etc.; le diocèse est fort petit, et ne consiste qu'en quatre bourgs.

Évêques de Montréal,

1. Thibaud, moine de l'abbaye de Cave, premier abbé et évêque du monastère de Montréal en 1176, mourut en 1178.

2. Guillaume, aussi moine de Cave, lui succéda dans ces deux qualités en 1178; quatre ans après l'église de Montréal fut érigée en métropole, et Guillaume en fut le premier archevêque; il mourut en 1189.

3. Carus, siégea en 1189, et assista au concile de Latran en 1215.

4. Bénévenutus, vers l'an 1254. Il se trouva au couronnement de Mainfroi, roi de Sicile, qui se fit à Palerme en 1258. Le pape Alexandre IV l'excommunia en 1259, aussi bien que les autres prélats qui avaient assisté à cette cérémonie.

5°. Geofroi de Beaumont, légat dans la Lombardie sous Clément IV, devint archevêque de Montréal en 1266, et se démit peu de temps après.

6. Transmundus, archevêque de Corinthe, passa à l'église de Montréal en 1267, et mourut en 1269.

7. Avedutus, abbé de Saint-Jean-des-Hermites de Palerme, élu archevêque de Montréal en 1269, mourut en 1275.

8. Jean Boccamazza, Romain, en 1278. Il fut fait cardinal et évêque de Frascati en 1285, et mourut en 1309, après avoir rempli plusieurs légations dont il avait été chargé par le saint-siége.

9. Pierre Gerra, premièrement évêque de Sora, puis de Rieti, fut transféré à l'église de Montréal en 1286, et fut chargé aussi de plusieurs légations fort honorables. Il devint archevêque de Capoue en 1297, patriarche d'Aquilée en 1299, et mourut en 1301.

10. Roger Donmuscus, de Salerne, nommé sous Benoît XI en 1304, fut envoyé en ambassade au pape Boniface VIII par Charles II, roi de Naples, et mourut la même année 1304.

11. Arnaud Raphael, de Catalogne, en 1306, obtint du roi Frédéric dont il avait été conseiller, la confirmation de tous les priviléges accordés ci-devant à l'église de Montréal, et mourut en 1324.

12. Napolion Fortibracchia, des Ursins, chanoine de Reims, ne prit possession du siége de

Montréal que vers l'an 1331, quoiqu'il eût été élu en 1325. Il mourut à Avignon en 1337.

13. Emmanuel Spinola, d'une famille illustre de Gênes, nommé en 1338, mort en 1362.

14. Guillaume Monstrius, Catalan, archevêque de Messine, passa à l'église de Montréal en 1363. Il fut déposé sous Urbain VI pour s'être uni avec Robert de Genève, antipape, sous le nom de Clément VII.

15. Paul, Romain, de l'Ordre des Frères Mineurs, évêque d'Isernia, transféré à Montréal en 1379, ne fut pas long-temps paisible possesseur de cette dignité. Il eut d'autres compétiteurs que les antipapes nommaient, et se trouva enfin sans siége et sans revenus; mais Boniface IX le fit commendataire de l'église de Thèbes; Grégoire XII lui donna le prieuré de Saint-Eusèbe de Rome, de l'Ordre des Célestins, et Martin V le nomma archevêque de Thessalonique en 1418.

16. Jean de Vintimille, Sicilien, des marquis de Gérace, élu en 1418, gouverna son église avec beaucoup d'édification et de zèle jusqu'à l'an 1449, qu'il mourut.

17. Alphonse de Cuevasruvias, Espagnol, siégea en 1449, et mourut à Rome en 1454.

18. Jean de Aragonia, en 1455, transféré à l'archevêché de Saragosse en 1458, mourut en 1475.

19. Ausias Spuig de Podio, Espagnol, fut fait archevêque de Montreal étant déjà cardinal en 1458. Il administra l'église de Saragosse après la mort de Jean en 1475 et mourut à Rome en 1483.

20. Jean de Borgia, neveu d'Alexandre VI, devint archevêque de Montréal en 1483, cardinal en 1492, légat *à latere* en 1494, et couronna la même année Alphonse, fils de Ferdinand, roi d'Aragon, dans la métropole de Naples. Il se trouva à cette cérémonie un patriarche, sept archevêques et quarante-trois évêques. Jean fut fait ensuite patriarche de Constantinople en 1503 et mourut la même année.

21. Jean de Castella, de Valence en Espagne, cardinal du titre de Sainte-Marie au-delà du Tibre, fut nommé à l'archevêché de Montréal en 1503; mais on ne sait point s'il en prit possession.

22. Alphonse de Aragonia, fils naturel du roi Ferdinand, succéda en 1505 et passa à l'église de Valence en Espagne l'an 1512.

23. Henri de Cardona, fut placé sur le siége de Montréal sous Jules II, en 1512 et mourut à Rome en 1530.

24. Pompée Colonna, noble romain, cardinal et vice-chancelier de S. E. R., archevêque de Montréal en 1531, mourut à Naples l'année suivante.

25. Hyppolite de Médicis, neveu des papes Léon X et Clément VIII, cardinal du titre de Saint-Théodore, succéda au cardinal Colonna en 1532, n'étant âgé que de vingt-un ans. Il

mourut aux environs de Naples en 1535.

26. Alexandre Farnèse, neveu de Paul III et cardinal du titre de Saint-Ange, obtint l'archevêché de Montréal en 1536, il fut aussi patriarche de Jérusalem, évêque de Sabine et de Frascati, et plusieurs fois légat en Espagne et en France. Il fonda le collége des jésuites en 1552, tint un synode à Montréal en 1569, se démit de ce siége en 1573 et mourut à Rome évêque de Porto en 1589.

27. Louis de Torrès, Espagnol, sacré en 1573, sous Grégoire XIII. Il avait été auparavant nonce auprès des rois d'Espagne et de Portugal sous Pie V. Il mourut à Rome doyen de la chambre apostolique en 1584. De son temps les capucins s'établirent aux environs de Montréal en 1580.

28. Louis de Torrès, neveu du précédent, siégea en 1588; il fut fait visiteur-général de la ville de Rome et fut employé à la réforme du missel et du bréviaire sous Clément VIII. Il devint ensuite cardinal sous Paul V, en 1606 et mourut à Rome avec la réputation d'un pieux et zélé pasteur en 1609.

29. Archange Gualterio, Sicilien, général de l'Ordre des Frères Mineurs, devint archevêque de Montréal en 1612 et mourut à Palerme en 1617. C'était un prélat fort libéral envers les pauvres.

30. Jérôme Venero et Leyva, Espagnol, secrétaire du pape Grégoire XIII et consulteur du saint-office, fut préposé à l'église de Montréal en 1619. Il fit bâtir le couvent de Sainte-Marie della Rocca pour les religieux de Saint-Augustin, et laissa plusieurs autres monumens de sa piété et de son zèle. Il mourut en 1628. (*Sicil. sacr. lib.* 1, *p.* 397.)

MONTREUIL ou MONTEREUL (le père Bernardin de), jésuite, a donné la vie de Jésus-Christ, tirée des quatre évangélistes et réduite en un corps d'Histoire : elle a été revue par le père Brignon, son confrère et imprimée in-12, 2 vol., à Paris, chez Louis Rolland 1694. Elle a été réimprimée à Paris en 1741, en 3 volumes in-12. Cette vie peut tenir lieu d'une bonne concorde des évangiles. (Journ. des savans, p. 60 de la première édition, et 79 de la seconde.)

MONT-SAINT-ÉLOI, *Mons-Sancti-Eligii*, abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin dans l'Artois, au diocèse et à deux lieues d'Arras vers le Nord. Elle tirait son nom d'une chapelle que saint Éloi, évêque de Noyon, avait fait bâtir et où il se retirait souvent pour prier. On l'appelait aussi quelquefois le monastère de Saint-Vindicien, à cause que ce saint la choisit pour le lieu de sa sépulture. On prétend que saint Éloi y rassembla d'abord dix à douze personnes qui y vécurent en ermites jusques vers l'an 880, que ce lieu fut ravagé et détruit par les Normands. En

950, Fulbert, évêque de Cambray, ayant levé de terre le corps de saint Vindicien, y fit bâtir une nouvelle église et un nouveau monastère et y établit des chanoines séculiers qui, dans la suite, furent réformés et changés en chanoines réguliers, par Lietbert, évêque de Cambray et d'Arras, vers l'an 1070. Les chanoines du Mont-Saint-Éloi étaient habillés de violet, et l'abbé avait séance aux états d'Artois. (*Gallia christ.*, *tom.* 3, *col.* 425.)

MONT-SAINTE-MARIE, lieu du diocèse de Reims. Il y eut un concile l'an 972, dans lequel Adalberon, archevêque de Reims, substitua des moines aux chanoines de Mouson. (*Reg.* 25. *Lab.* 9.)

MONT-SAINTE-MARIE, *Mons-Sanctæ-Mariæ*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, dans la Franche-Comté, au diocèse de Besançon, bailliage d'Aval. Elle était de la filiation de Clairvaux, et fut fondée, selon quelques-uns en 1197 et selon d'autres en 1213, par Gaucher, seigneur de Salins. (La Martinière, Dictionnaire géographique.)

MONT-SAINT-MARTIN, *Mons-Sancti-Martini*, abbaye de l'Ordre de Prémontré, située dans le Cambresis, au diocèse de Cambray, près des sources de l'Escaut, et fondée vers l'an 1118, par un prêtre nommé Guarimbert qui en fut le premier abbé. Elle avait été unie en 1664, non à l'archevêché de Cambray, comme le dit l'abréviateur de la Martinière, mais à celui de Sens pour dédommager ce siége de ce qu'il avait perdu par l'érection de l'église de Paris en métropole.

MONT-SAINT-MICHEL, *Mons-Sancti-Michaëlis in periculo maris*, bourg, avec une abbaye célèbre de l'Ordre de Saint-Benoît et un château en Normandie, au diocèse d'Avranches. Sa situation était assez particulière, sur un rocher qui s'étend au milieu d'une grande grève que la mer couvre de son reflux. On a bâti avec beaucoup d'artifice un bourg où l'on entre par un côté fermé de murailles. Tout le reste a pour rempart le rocher escarpé et inaccessible. Le bourg a une grande rue, au haut de laquelle était le château et l'abbaye. Ce mont s'appelait autrefois le *Mont de Tombe*, à cause de sa figure. Une apparition de l'archange saint Michel, que l'on prétend s'être faite à saint Aubert, évêque d'Avranches, fit changer de nom à cette montagne. On y bâtit une église en 709. C'étaient des ermites qui avaient habité originairement cette montagne. Saint Aubert y mit douze chanoines pour y célébrer le service divin, et ce lieu devint bientôt un lieu de dévotion et de concours. On prétend qu'une forêt occupait autrefois tout le terrein depuis le mont jusqu'aux paroisses de Tanis et d'Ardevon; que la mer a détruit cette forêt, et qu'elle en a pris la place. (Comme le flux de la mer y monte deux fois en

vingt-quatre heures et qu'il couvre toute la grève des environs, il faut prendre l'intervalle des marées pour arriver au mont, autrement on court risque de sa vie, et c'est delà apparemment que le Mont-Saint-Michel est surnommé *Mons in periculo maris.*) Les chanoines occupèrent l'église pendant deux siècles, et reçurent plusieurs biens des ducs de Normandie, Rolon Ier en 912, et Guillaume II en 917. Mais le relâchement extrême où ils tombèrent, les fit chasser par Richard Ier qui mit en place en 966, des moines de l'Ordre de Saint-Benoît avec un abbé, et voulut que l'élection des successeurs de celui-ci se fît toujours par les religieux, ce qui a subsisté jusqu'au concordat entre le pape Léon X, et le roi François Ier. Richard orna l'église, et l'enrichit même d'ornemens précieux. Il fit bâtir un monastère pour les religieux, leur donna la justice temporelle, et Maugis, évêque d'Avranches, leur accorda la juridiction spirituelle du consentement de son chapitre. L'église et les bâtimens furent consumés par le feu en 992, et réparés la même année, et depuis ce temps-là on a fait un grand nombre de donations à ce monastère. En 1236, on érigea un office d'archidiacre du Mont-Saint-Michel en faveur du monastère par transaction avec l'évêque d'Avranches, et en 1254 le pape Alexandre IV donna à l'abbé le droit de porter la mitre, l'anneau, la tunique, etc., et de conférer la première tonsure et les ordres mineurs. Le roi Philippe-le-Bel visita ce lieu en 1311, et y fit de grands dons. Charles V prit le monastère sous sa protection en 1364, l'unit à la couronne et au domaine royal, confirma l'abbé capitaine de la place et de la garnison, et défendit d'entrer au Mont avec des armes, même aux nobles. Pendant tout le quinzième siècle les religieux de Saint-Michel eurent beaucoup à souffrir des Anglais, ce qui engagea davantage plusieurs de nos rois à les prendre sous leur protection, et à leur accorder de temps en temps de grands dons. (Moréri, édit de 1759.) Cette abbaye a donné lieu à l'institution de l'Ordre militaire des chevaliers de Saint-Michel, faite par le roi Louis XI. Il y avait la réforme de S.-Maur depuis 1622. Le Mont-Saint-Michel est, selon la Martinière, une place importante et très-forte. Les bourgeois en font la garde ordinaire, et en temps de guerre on y met des troupes en garnison. C'était l'abbé qui était gouverneur né de cette forteresse, et en son absence c'était le prieur à qui on portait les clefs tous les soirs.

MONT-SAINT-QUENTIN, *Mons S.-Quintini*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située sur une élévation aux environs de Péronne au diocèse de Noyon, et fut fondée vers le milieu du dixième siècle par Eilbert, comte de Vermandois, et Hersende sa femme. Cette ab-

baye ayant été souvent ruinée, elle a eu pour restaurateurs Robert, comte de Péronne vers l'an 1028, Adelaïde, comtesse de Péronne en 1106, et enfin les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur qui y furent introduits en 1621 par Claude d'Argouges, abbé et bienfaiteur de ce monastère. (*Gallia christ.* tom. 9.)

MONTS-DE-PIÉTÉ, *montes pietatis*. On nomme ainsi certains amas considérables d'argent ou de denrées, comme farine, froment, etc., destinés pour être prêtés à ceux qui en ont besoin en donnant quelques nantissemens, et à certaines conditions. Il y a de ces monts qui sont formés par les aumônes qu'on a amassées, et on les appelle *italiens*, parce qu'ils commencèrent à Perouse en Italie l'an 1450. Il y en a d'autres qui sont formés de l'argent qu'on a pris à rente, et ceux-ci s'appellent *flamands*, parce qu'ils furent érigés en Flandre l'an 1619. Enfin il y en a de mixtes ou composés d'aumônes et d'argent pris à rente. Voici les conditions qui s'observent pour le prêt de l'argent ou des denrées qui composent ces monts-de-piété.

1°. On ne prête qu'aux pauvres. 2°. On ne leur prête que pour un certain temps, pour un an, par exemple. 3°. Ceux qui empruntent donnent un gage que l'on vend, lorsqu'ils ne rendent pas la somme empruntée au temps marqué, et dont on leur rend le surplus, lorsque le prix du gage excède cette somme. 4°. Soit qu'on vende le gage, soit qu'on rende le capital, on donne aux ministres des monts de piété quelque chose par-dessus la somme qu'ils prêtent, tant pour leur entretien que pour celui des maisons qu'ils louent, des rentes qu'ils payent et des autres frais nécessaires. Et c'est par ces raisons que les monts-de-piété sont permis, puisque ceux qui en sont les ministres ne reçoivent quelque chose, outre le sort principal, que pour se dédommager de leurs peines et de leurs dépenses nécessaires. De-là vient aussi que le concile général de Latran, qui fut terminé sous Léon x et celui de Trente ont approuvé les monts-de-piété. (M. Collet, Moral. t. 1, p. 706.)

MOOS, hébr., *bois*, du mot *hets*, fils de Ram. (1 Par. 2, 27.)

MOPHIM, hébr., *de la bouche*, fils de Benjamin. (Genès. 46, 21.)

MOPINOT (dom Simon), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Reims en 1685, fit sa profession religieuse dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux le 18 février 1703. Appelé à Paris en 1715, Dom Coustant se l'associa pour travailler à la collection des lettres des papes, dont le premier volume in-folio fut publié à Paris en 1721. L'épître dédicatoire au pape Innocent XIII est de Dom Mopinot. Rome n'ayant point été contente de cet ouvrage, Dom Mo-

pinot écrivit en 1724 une lettre de dix-neuf pages in-4°, à Dom Charles Conrade, procureur-général de la congrégation de Saint-Maur en cour de Rome, pour justifier Dom Constant. Ce dernier étant mort eu 1721, Dom Mopinot fut chargé seul de la continuation de la collection des lettres des papes, et il était prêt à publier le second volume, lorsqu'il mourut le 11 octobre 1724, dans la trente-neuvième année de son âge. On a aussi de lui un mémoire qu'il fit imprimer dans le Journal des Savans du 12 janvier 1722, sur la vie de Dom Constant et des hymnes que l'on chante dans plusieurs monastères de la congrégation de Saint-Maur, et que de bons connaisseurs mettent au-dessus même de celles de De Santeuil de Saint-Victor. On a encore de Dom Mopinot l'épître dédicatoire qui est à la tête du *Thesaurus anecdotarum* des pères Dom Martenne et Durand et un éloge funèbre composé en latin, en forme de prose quarrée ou style lapidaire, en l'honneur de M. Prousteau, professeur en droit dans l'université d'Orléans. (Dom le Cerf, Bibliothèque historique. M. Goujet, Mémoire de littér. et d'hist., t. 10, première part. Mémoires de Trévoux, janvier 1725, p. 182, et septembre 1725, p. 1708.)

MOPSUESTE, ancienne ville de Cilicie, située sur le fleuve Pyrame, avec titre d'évêché du diocèse d'Antioche. Hiérocle, et une autre ancienne notice la donnent à la seconde Cilicie, et par conséquent sous la métropole d'Anazarbe. Procope, Étienne de Bysance et Pline font mention de la ville de Mopsueste que les Arabes ont nommée ensuite Melissa. Il y a eu pour évêques :

1. Théodore Ier, assista au concile d'Antioche, où Paul de Samosate fut déposé.

2. Macedonius, arien, l'un des plus opposés à saint Athanase, assista au concile d'Antioche, dont il signa la lettre au pape Jules en 335. Il fut envoyé ensuite par les eusébiens qui se trouvèrent à ce concile, à l'empereur Constant, avec leur profession de foi. Macedonius assista aussi au concile de Sirmium, qui déposa Photin, évêque de cette église.

3. Auxentius, dont le martyrologe romain fait mention le 18 décembre, siégeait vers le milieu du quatrième siècle.

4. Protogènes.

5. Zosime.

6. Olympius.

7. Cyrille.

On trouve les noms de ces cinq évêques dans les diptyques de l'église de Mopsueste.

8. Théodore II, condisciple de saint Jean-Chrysostôme, prêtre de l'église d'Antioche, l'un des plus savans hommes de son temps, nommé à l'évêché de Mopsueste, fut déposé ensuite à cause des erreurs qu'il embrassa. Théodoret qui parle avec éloge de ce prélat et de ses ouvrages, lui donne trente-six

ans d'épiscopat, et marque sa mort en 427.

9. Melèce, succéda immédiatement à Théodore. Il prit vivement la défense de Nestorius dans le concile général d'Éphèse; mais après la réconciliation de l'église d'Antioche avec celle d'Alexandrie, Melèce fut déposé par Jean d'Antioche, et mourut à Melitène dans l'Arménie, où il avait été exilé par l'empereur, parceque, malgré sa déposition, il continuait d'exercer secrètement les fonctions ecclésiastiques dans le territoire de Mopsueste.

10. Chomatius, nommé par Jean d'Antioche à la place de Melèce. Il paraît par les actes du concile d'Antioche, sous le patriarche Domnus, que Thomas, évêque de Mopsueste, y souscrivit à la déposition d'Athanase de Perrha. On trouve le même prélat dans les actes d'un autre concile d'Antioche, au sujet d'Ibas d'Edesse, en 449. On croit que ce Thomas est le même que Chomatius, et que dans la lettre que Jean d'Antioche écrivit aux empereurs Théodose et Valentinien, au sujet de la déposition de Melèce, et de la nomination de Chomatius, il faut lire Thomas au lieu de Chomatius.

11. Bassianus, représenté au concile de Chalcédoine par Sophronius, chorévêque.

12. Jean.

13. Auxentis II. } *In diptych.*

14. Palatin.

15. Julien, que l'empereur Zenon chassa de son église à l'instigation de Pierre Foullon, usurpateur du siége d'Antioche.

16. Jacques. } *In diptychis.*

17. Zosime II.

18. Théodore III, mort trois ans avant la tenue du concile de Mopsueste, sous l'empereur Justinien.

19. Simon ou Siméon, ne siégea pas long-temps; car trois ans après la mort de Théodore, l'église de Mopsueste était gouvernée par le suivant.

20. Côme, siégeait du temps que l'empereur Justinien fit assembler un concile à Mopsueste, pour savoir si Théodore II, dont nous avons parlé ci-dessus, n° 8, était regardé comme saint et orthodoxe par les Mopsuestiens.

21. Sophronius, qui fut transféré à l'église d'Antioche, suivant Nicephore Calixte, *lib.* 14, *cap.* 39, siégeait sur la fin du treizième siècle ou au commencement du quatorzième. (*Oriens Christianus*, t. 2, p. 890.)

Il y eut un concile à Mopsueste le 17 juin 550, tenu par l'ordre de l'empereur Justinien, à l'occasion des troubles excités par les trois chapitres, et contre la mémoire de Théodore, évêque de cette ville. (*T.* 5. *Concil.*, p. 491.)

MORALE, la doctrine des mœurs, art de bien vivre, science qui enseigne à conduire sa vie et à régler ses actions. *Scientia morum, moralis ethica.* La Théologie morale est celle qui traite des cas de conscience; et un théologien moral, autrement

un casuiste, est celui qui traite des choses qui concernent les mœurs, selon les principes de l'Évangile et les règles de la morale chrétienne, la plus sûre et la plus parfaite de toutes. (*Voyez* Théologie. *Voyez* aussi le livre du père Mourgues, jésuite, intitulé : Parallèle de la morale chrétienne avec celle des anciens philosophes, imprimé à Paris en 1702; idée de la morale chrétienne, tirée des propres paroles des Pères, en 2 volumes in-12; démonstration de la vérité et de la sainteté de la morale chrétienne, par le père Lamie de l'Oratoire, etc.)

MORALÈS (Ambroise), prêtre espagnol, né à Cordoue l'an 1513, étudia les belles-lettres et la Théologie dans les universités de Salamanque et d'Alcala, sous d'excellens professeurs. Il enseigna lui-même dans l'université d'Alcala avec réputation, devint historiographe de Philippe II, roi d'Espagne, et fut un de ceux qui travaillèrent le plus à rétablir le goût des belles-lettres dans ce royaume. Il mourut à Alcala en 1590, et laissa entre autres ouvrages : 1°. la Chronique générale d'Espagne, qui avait été commencée par Florent de Zamora, en 4 volumes in-folio, en espagnol : elle est essentielle pour l'histoire d'Espagne. 2°. Les Antiquités d'Espagne, in-folio, en espagnol. Ouvrage curieux et important. 3°. Des Scholies en latin, sur les ouvrages d'Euloge. 4°. La Généalogie de saint Dominique, etc. (André Schottus et Nicolas Antonio, *Biblioth. hisp.*)

MORALÈS (Jean-Baptiste), dominicain espagnol, né à Ecija vers l'an 1597, alla à la Chine en 1633, pour y soutenir la mission qu'Ange Coqui, religieux de son Ordre, y avait établie deux ans auparavant. La province des Philippines le choisit pour procureur en cour de Rome où il présenta à Urbain VIII un mémoire qui a été imprimé plusieurs fois, touchant les honneurs rendus à Confucius. Innocent X, successeur d'Urbain, donna le 12 septembre 1645 un décret qui satisfit pleinement les dominicains. Le père Moralès envoya aussi en 1661, à la congrégation *de Propagandâ fide*, une relation de ce qui se passait à la Chine, en forme de requête, qu'on a eu soin d'imprimer. On a encore en manuscrit plusieurs ouvrages de lui : un Dictionnaire chinois; une grammaire chinoise; un Traité sur l'amour de Dieu; la Vie de saint Dominique en chinois; une Relation de la prédication de l'Évangile dans la Chine, etc. (Le père Échard, *Script. ord. Prædic.*, t. 2, p. 611.)

MORAN, *Moderamnus*; *Moderantus* (saint), évêque de Rednes en Bretagne, vint au monde vers l'an 651, et fut admis dans le clergé de l'église de Rennes par l'évêque Guillaume. Il exerça le saint ministère avec tant de pureté, de désintéressement et de charité, qu'il fut élu évêque d'un consentement una-

nime du clergé et du peuple, vers l'an 703. Il justifia ce choix et gouverna son église avec zèle pendant l'espace de treize ou quatorze ans, au bout desquels il alla visiter le tombeau des apôtres à Rome, après avoir visité auparavant celui de saint Remi de Reims. On lui fit présent de quelques morceaux de la robe, du cilice et du suaire de ce saint évêque, qu'il porta avec lui. Passant par l'Italie, il s'arrêta une nuit au pied du mont Bardon au territoire de Plaisance, et y pendit à un arbre les reliques de saint Remi, qu'on lui avait données à Reims. Les ayant oubliées le lendemain et ne s'en étant souvenu qu'à une lieue de-là, il les envoya chercher par son clerc Wulfad qui revint lui dire qu'il les avait vues encore pendues à l'arbre, mais que lorsqu'il les avait voulu prendre, elles s'étaient élevées au-dessus de sa portée. Moran y retourna lui-même; et n'ayant pu y atteindre non plus que son clerc, il alla dire la messe dans le monastère de Berzetto qui était assez près de-là, mais dans le territoire de Parme, et fit vœu d'y laisser une partie de ces reliques s'il pouvait les recouvrer. Il retourna à l'arbre, prit ses reliques sans peine, acquitta son vœu à l'égard du monastère, et alla saluer Luitprand, roi des Lombards, qui touché de ce qu'il avait ouï-dire de ces reliques, donna l'abbaye de Berzetto au saint évêque de Rennes. Après son pélerinage de Rome, il revint à l'abbaye de Saint-Remi de Reims, à laquelle il soumit celle de Berzetto, selon l'intention du roi Luitprand. Il alla ensuite prendre congé de son église de Rennes, et retourna en Italie gouverner son abbaye de Berzetto où il mourut saintement vers l'an 719 ou 730. On fait sa fête à Rennes le 22 d'octobre. (Flodoard, Histoire de Reims, premier liv., ch. 20.)

MORASTHI, hébr., *héritier* ou *héritage*, du mot *jarasch*, patrie du prophète Michée. Elle s'appelle autrement Maresa, Moraseth. (Jérém. 26, 18.)

MORAWSKI (Jean), jésuite polonais, né l'an 1633 dans la petite Pologne, et mort à Posnan ou Posnanie dans la grande Pologne, le 25 juin 1700, a laissé : 1°. *Totius philosophiæ principia, per quæstiones de ente in communi explicata*, etc., à Posnanie, 1666, in-4°, et 1682, in-12, et à Lyon, en 1687, in-12. 2°. *Palæstra continens documenta sanctè vivendi et moriendi*, à Posnanie, 1669 et 1676. 3°. *Quæstiones de Verbo incarnato, et de ejusdem admirabili Matre Virgine; Lesnæ*, 1671, in-12. 4°. *Questiones de Deo uno et trino; Calissii*, 1674, in-12. 5°. *Cor sanctum Theophili Mariani piis virtutum affectibus ad Deum Deique Matrem cestuans; Calissii*, 1675 et 1680, in-12. *Olivæ* 1677, *Posnaniæ*, 1689. 6°. *Questiones theologicæ selectæ ad S. Thome 1 partem, et ad 1, 2; Calissii*, 1681, in-12. 7°. *Questio-*

nes theologicæ selectæ ad 2 et ad 3 partem; Calissii, 1681, in-4°. 8°. *Pretiosa mors sanctorum, seu dispositio ad mortem bonam*; à Posnanie, 1690, in-12, et 1698, in-8°. Cet ouvrage est en polonais. 9° *Sancta romana Ecclesia ab antiquis hæreticocum calumniis de novo sanctitatis vindicata*; à Posnanie, 1793, in-8°. 10°. *Vera Christi patientis ac morientis effigies piis meditationibus adumbrata*; à Posnanie, 1695, in-12, en polonais. 11°. *Theologia spiritualis seu templum Spiritus-sancti homo perfectus, ex doctrinâ-scripturæ sacræ et sanctorum Patrum descriptus*, en polonais; à Posnanie, 1695 et 1717, in-4°. 12°. *Fasti sanctorum meditationibus piis, necnon liturgiæ ac officii divini precibus coronati*; à Posnanie, 1696, in-8°. 13°. *Scintillæ divini amoris ex variis societatis Jesu ascetis collectæ et auctæ*; à Posnanie, 1696 et 1701, in-12. 14°. *Ars bene moriendi*; *Olivæ*, 1698. 15°. *Persuasiones Spiritus-Sancti in eremo sacrâ, seu lectiones piæ quæ sub tempus exercitiorum spiritualium evolvi possunt*, en polonais; à Posnanie, 1700, in-4°. 16°. *Cathedra Spiritus-Sancti ad cor loquentis*: *Eremus contemplatrix divinorum, seu exercitia spiritualia per decem dies, cum additamento materiarum pro concionibus*; en polonais; à Posnanie, 1700, in-4°. 17°. *Dies sodalis Mariani*; à Posnanie, en 1700 et 1719, in-16, et à Lublin en 1722, in-16. (Mémoires manuscrits latins du père Oudin, jésuite.)

MOREAU (Charles), de l'Ordre des Augustins, a donné : Défenses de saint Augustin et des augustiniens, à Anvers, en 1650. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, col. 2208.)

MOREAU (D. Jean-Baptiste), né à Nevers en 1645, entra jeune dans l'Ordre de Cîteaux, et fut prieur de cette abbaye. Il fut aussi vicaire de son Ordre, et mourut le 1er avril 1726 dans l'abbaye de Villiers, proche la Ferté, au diocèse de Sens. Il était directeur de cette abbaye. Nous avons de lui : Éloge funèbre de dame Marguerite le Cordier du Tronc, abbesse de Villiers, à Paris, en 1720. Compliment à madame de Clermont de Chatte, abbesse de Villiers, dans le journal de Verdun, octobre 1720. On a trouvé parmi ses papiers plusieurs de ses sermons : un Traité de la grâce composé en 1703; ses sentimens touchant la prédestination et l'accord de la liberté avec la grâce; un abrégé des conciles généraux, de l'Ecriture-Sainte, etc., et un Traité de l'Eucharistie, composé pour les nouveaux convertis du diocèse de Rhodez. (*Voyez* son éloge par M. Moreau de Mautour son frère, dans le Mercure d'avril 1726, et séparément imprimé à Nanci en 1728.)

MOREAU (Jacob-Nicolas), avocat au parlement de Paris,

et censeur royal pour la jurisprudence. Nous avons de lui entre autres ouvrages : Mémoire pour servir à l'histoire des Cacouacs.

MOREAUX ou MOUREAUX, *Beata Maria de Morellis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît dans le Poitou, près des villes de Sommières et de Couché, au diocèse et à sept lieues environ de Poitiers. Elle était peu considérable, et l'on n'avait aucun titre qui pût donner connaissance, soit du temps, soit des auteurs de sa fondation.

MOREL (Claude), natif de Châlons, docteur de la faculté de Paris, de la maison et société de Sorbonne, et théologal de Paris, mourut doyen de la faculté en 1679, après avoir publié en 1650, Véritables sentimens de saint Augustin et de l'Église. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, col. 2377.)

MOREL (Andoche), jésuite, né le 17 de janvier 1599 à Dijon, et mort à Grenoble le 7 d'avril 1674, est l'auteur de la lettre d'un ecclésiastique d'Avignon sur l'année séculaire de sa compagnie en 1640, et de la réponse générale aux lettres répandues dans le public contre la doctrine des jésuites en 1656. On a aussi de lui l'image de la noblesse chétienne, proposée dans la mort du vicomte Alexandre de Pasquier en 1638. *Tractatus historicus de falsò imposita SS. patrum ratione docendi fideles tam in fide quàm in moribus*, en 1661. Seize Discours sur la canonisation de saint François de Sales, en 1665. Relation de ce qui s'est passé à Saint-Pierre d'Avignon, pour réprimer la licence du carnaval. Sotwel, *Biblioth. Script. societ. Jesu.*)

MOREL (dom Robert), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, naquit à la Chaise-Dieu en Auvergne l'an 1653, fit sa profession religieuse à Saint-Faron de Méaux l'an 1671, fut bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés à Paris, prieur à Meulan, et à Saint-Crépin de Soissons, secrétaire du visiteur de France, et mourut à Saint-Denis le 19 d'août 1731, âgé de soixante-dix-neuf ans commencés. On a de lui : 1°. Effusion du cœur, ou entretien spirituel et affectif d'une âme avec Dieu sur chaque verset des pseaumes et des cantiques de l'Église, à Paris, en 1716, in-12, 4 volumes. 2°. Méditations sur la règle de Saint-Benoît en 1717, in-8°. 3°. Entretiens spirituels en forme de prières sur les évangiles des dimanches et des mystères de toute l'année : sur la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, etc., en 1720, in-12, 4 volumes. 4°. Entretiens spirituels pour la fête et l'octave du Saint-Sacrement, avec l'office du jour à l'usage de Rome et de Paris, en 1722, en 1 volume in-12. 5°. Imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, traduction nouvelle, avec une prière affective à la fin de chaque chapitre, 1 volume in-12, en 1723. 6°. Méditations chrétien-

nes sur les évangiles de toute l'année, 2 volumes in-12, en 1726. 7°. Du bonheur d'un simple religieux et d'une simple religieuse, etc., 1 volume in-12, en 1727. 8°. Entretiens spirituels pour servir de préparation à la mort, 1 volume in-12, en 1727. 9°. Retraite de dix jours sur les principaux devoirs de la vie religieuse, avec une paraphrase sur la prose du Saint-Esprit, 1 volume in-12, en 1727. 10°. De l'espérance chrétienne, et de la confiance en la miséricorde de Dieu, 1 volume in-12, en 1728. 11°. L'office de la semaine-sainte et de celle de Pâque, en latin et en français, avec des méditations sur chaque jour de la quinzaine, etc., 1 volume in-12, en 1729. 12°. Effusions de cœur sur le Cantique des cantiques, 1 vol. in-12, en 1730. 13°. Vérités de foi et de morale pour tous les états, tirées des seules paroles de l'Ancien et Nouveau-Testament, avec des élévations vers Dieu, 1 volume in-12. Toutes les élévations sont de lui, et il a eu part au reste. 14°. Effusions de cœur sur les onze premiers chapitres de Job. Tous les ouvrages de D. Morel sont imprimés chez Jacques Vincent, libraire, à Paris. (Mémoires du temps.)

MORELET (Laurent), doyen de l'Église collégiale de Saint-Denis de Nuys, naquit à Dijon le 6 septembre 1636. Il fut long-temps aumônier de M. le duc d'Orléans, frère de Louis XIV. On a de lui : 1°. La galerie de Saint-Cloud, et ses peintures, expliquées sur le sujet de l'éducation des princes. Paris, 1681, in-4°, et en 1686, in-12. Sous ce titre : Traité de morale pour l'éducation des princes, tiré des peintures de la galerie de Saint-Cloud. 2°. De la génération éternelle du verbe incarné, Jésus-Christ. Deuxième discours tiré de l'ouvrage intitulé, Théologie éloquente, ou le Prédicateur de Jésus-Christ, à Nuys, 1720, in-8°. (Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne, tome 2, page 94.)

MORELLE (Julienne), religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique à Sainte-Praxède d'Avignon, célèbre par sa sagesse et son érudition, naquit à Barcelonne de très-honnêtes parens le 16 février 1594. Son père, Jean-Antoine Morelle, qui l'aimait avec beaucoup de tendresse pour les bonnes qualités qu'il remarquait en elle, l'appliqua dès l'âge de sept ans à l'étude des lettres, et en particulier il lui fit apprendre les langues. Elle y réussit avec tant de succès, qu'à l'âge de douze ans, outre sa langue naturelle, qui était la catalane, elle savait parler castillan, français, italien, latin, grec et hébreu. Elle employait à l'étude neuf heures par jour, chose surprenante dans une fille de cet âge. Elle se rendit si habile dans la logique, la physique et la morale, que l'an 1607 elle soutint à Lyon des thèses publiques de philosophie, qu'elle dédia à Marguerite d'Au-

triche, reine d'Espagne. Elle apprit aussi la métaphysique, la jurisprudence et la musique, Son père voulut la faire passer doctoresse ès-lois, lorsqu'il était encore à Lyon ; il en fit la tentative : mais n'ayant pas réussi, il la conduisit à Avignon dans le même dessein. Toute la ville fut émue à son arrivée ; les personnes les plus qualifiées de l'un et de l'autre sexe s'empressèrent de la voir et de lui parler. La modestie et la pudeur qui reluisaient sur son visage, son air doux et gracieux, aussi bien que la sagesse de ses réponses, lui attirèrent une estime générale ; et on n'admira pas moins la solidité de sa vertu, que la profondeur de sa science. Le vice-légat d'Avignon et toute la ville désirant de voir quelque preuve éclatante de son esprit et de son savoir, il donna jour pour une dispute publique qui se ferait dans son palais. Il y eut une grande assemblée d'ecclésiastiques, de docteurs, de religieux, de messieurs et de dames, entr'autres, madame la princesse de Condé. Julienne soutint pour la seconde fois des thèses publiques, et répondit à tous les argumens et à toutes les objections avec tant de grâce, d'esprit, de jugement et de subtilité, que tous les assistans en demeurèrent dans le dernier étonnement. Au milieu de tous les éloges dont chacun la comblait à l'envie, son humilité ne se démentit jamais ; et quoique personne ne doutât qu'elle n'eût justement mérité le degré d'honneur que son père voulait lui faire donner, elle s'en rendit incomparablement plus digne, en se prescrivant à elle-même des lois et des règles de sainteté, qui la rendirent dans la suite beaucoup plus illustre aux yeux de la religion, qu'elle ne l'avait été aux yeux du monde : les diverses afflictions par lesquelles Dieu l'éprouva, l'en détachèrent si efficacement, qu'elle prit la résolution de le quitter. La tendre dévotion qu'elle avait pour sainte Catherine de Sienne, lui fit choisir l'Ordre de Saint-Dominique. Elle entra dans le monastère de Saint-Praxède d'Avignon, où elle prit l'habit à l'âge de quinze ans, et fit sa profession le 10 juin 1610. Au milieu des épreuves les plus humiliantes par lesquelles on crut devoir la faire passer pour éprouver sa vocation, et pour empêcher que son cœur ne s'enflât pas la science, elle parut toujours également humble, patiente, soumise et reconnaissante envers toutes. Jamais elle ne se servit de ses talens qu'avec la permission de ses supérieures, ou pour rendre service à ses sœurs. Lorsqu'à dessein de la mortifier, on ne témoignait que du mépris pour les différentes explications qu'on lui demandait, l'humble Julienne ne perdait rien de sa modestie et de sa douceur ordinaires. Zélée observatrice de sa règle, elle en accomplissait jusqu'au moindre point. Elle obéissait sans répli-

que à tout ce que ses supérieures lui ordonnaient, quoiqu'elles s'étudiassent à lui commander les choses les plus répugnantes à la nature. Elle était si chaste, que, hors de la nécessité, elle ne regardait jamais personne en face. Son esprit de pauvreté lui faisait rechercher pour son usage ce qu'il y avait de plus usé; elle abhorrait toute superfluité. Son mérite la fit élire plusieurs fois maîtresse des novices et prieure; elle réunissait en elle toutes les qualités nécessaires à une parfaite supérieure, la prudence, le zèle, la douceur, l'expérience, la doctrine, la réputation : aussi s'en acquitta-t-elle toujours avec honneur, et à la grande satisfaction de sa communauté. Elle était très-austère à elle-même, et se mortifiait en tout. Elle aimait beaucoup les pauvres, et leur distribuait avec joie tout ce qu'elle pouvait leur donner. La dévotion toute particulière qu'elle avait conçue dès sa plus tendre jeunesse envers la très-sainte Vierge, lui obtint sans doute les grâces nécessaires pour mener une vie aussi pure et aussi innocente. Après vingt-cinq ans de maladies, qu'elle supporta avec une patience toujours égale, elle termina sa vie par une mort précieuse le 26 juin 1653, âgée de cinquante-neuf ans quatre mois et dix jours. On lui attribue quelques guérisons miraculeuses après sa mort. Cette grande religieuse, que plusieurs savans auteurs ne font pas difficulté d'appeler l'honneur de son sexe, la merveille de son siècle, la gloire de son monastère, et un des beaux ornemens de l'Ordre de Saint-Dominique, a laissé plusieurs écrits de dévotion. Les plus estimés sont : 1°. Une retraite de dix jours sur l'éternité, qu'elle divise en trois; savoir, en l'éternité de l'amour de Dieu sur les hommes, en l'éternité malheureuse, et en l'éternité bienheureuse. 2°. Un très-beau commentaire sur le traité de la vie spirituelle de saint Vincent Ferrier, qu'elle fit à vingt-trois ans. Ces deux ouvrages ont été imprimés. Les autres écrits sont : une traduction de la règle de Saint-Augustin, sur laquelle elle fit un petit commentaire; une belle prière en rimes latines, à l'honneur de Notre-Dame de Rochefort. Ces deux petits ouvrages ont aussi été imprimés. Elle écrivit l'histoire du rétablissement et de la réforme de son monastère de Sainte-Praxède, à laquelle elle ajouta les vies de quelques religieuses décédées en grande opinion de vertu. Un écrit très-pieux sur les dispositions qu'il fallait apporter à la profession religieuse. Comme elle était très-versée dans la lecture des Pères, on ne doit pas être surpris de les voir cités si souvent dans ses écrits. *Ex ejus vita mss.* (Lopès, *de vega in lauro apol. Andreas Schottus, biblioth. hispan.* Gretser, *lib.* 2, *c.* 4, *rer. vari.* Vincent Baron, dans son apologie de l'Ord. 2. part. Hi-

larion de Coste, éloges des femmes illustres. Moréri.)

MORELLES (Côme), né en Catalogne vers l'an 1555, entra dans l'Ordre de Saint-Dominique, et fut envoyé en Allemagne. Il professait la Théologie à Cologne dès le commencement du dix-septième siècle; et ayant eu occasion d'aller à Francfort en 1609, il y eut une conférence avec quelques ministres calvinistes. Il fut fait inquisiteur-général de la foi dans les trois électorats le 24 mai 1618; emploi qui lui donna occasion de faire connaître son mérite aux électeurs. Celui de Trèves le chérit particulièrement; mais l'affection de ce prince lui fut funeste. Les Espagnols crurent que Morelles était son espion; et l'ayant arrêté, le firent conduire dans la citadelle de Gand où il finit tristement ses jours le 18 février 1636, étant âgé de 79 ans. On a de lui : 1°. Un abrégé de la vie de saint Louis Bertrand, à Cologne 1609, in-4°. 2°. La relation de la conférence qu'il eut à Francfort avec quelques ministres calvinistes, à Cologne 1610, in-4°. Il y ajouta ensuite la réfutation de la réponse de ses adversaires. 3°. La relation de la conférence qu'il eut avec un autre ministre calviniste, nommé Bophorne, à Breda en Brabant, à Cologne et à Gravenburik 1610, in-4°. 4°. Une nouvelle édition des œuvres de saint Thomas en 18 vol. in-fol. à Anvers 1612. Le P. Morelles avait plusieurs autres ouvrages tous prêts à être imprimés lorsqu'il mourut. (Le père Échard, *Script ord. Prædic.* tom. 2, p. 485.)

MORELLY, ci-devant régent à Vitry-le-Français. Nous avons de lui : Essai sur l'esprit humain, ou principes naturels de l'éducation 1743, in-12. Essai sur le cœur humain, ou principes naturels sur l'éducation 1745, in-12.

MORENAS (François), historiographe de la ville d'Avignon, sa patrie. Nous avons de lui : l'Abrégé de l'histoire ecclésiastique de M. Fleury, avec la continuation jusqu'en 1750, 10 volumes in-12, 1750. Une édition des lettres de madame du Noyer, 4 volumes. Nouvelles de l'Ordre de la Boisson, 1734. Lettres historiques, 1739. Parallèle du ministre du cardinal de Richelieu avec celui du cardinal de Fleury, 1743. Histoire de la dernière guerre, 1744. Le solitaire, ouvrage périodique imprimé à Arles, 1745, in-12. Entretiens historiques sur les affaires présentes de l'Europe, depuis 1743 jusqu'en 1748, dix-huit parties, in-12. Relation de l'entrée de Dom Philippe, infant d'Espagne, dans Avignon, 1744. Relation des réjouissances faites dans Avignon pour la convalescence du roi, 1745. Les avant-soupers. Histoire de l'entrée des Allemands en Provence, et de leur expulsion, 1747. Traduction de la dissertation du marquis Belloni sur le commerce, avec des notes, 1751. Relation

des fêtes données à Avignon pour la naissance de M. le duc de Bourgogne, 1751. Il travaillait au Courrier d'Avignon depuis l'année 1733.

MORÉRI (Louis), docteur en Théologie, né le 25 mars 1643, à Bargemont, petite ville de Provence, dans le diocèse de Fréjus, et mort à Paris le 10 juillet 1680, à trente-sept ans et trois mois, s'est rendu célèbre par le grand dictionnaire historique qui porte son nom, et qui parut pour la première fois en un seul volume in-folio, à Lyon, 1674; la vingtième édition de cet ouvrage, en 10 volumes in-fol., est de l'année 1759, à Paris. M. Drouet en a été l'éditeur.

MORES, *Moræ*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, située en Bourgogne dans le comté de Bar-sur-Seine au diocèse de Langres. Elle fut fondée vers le milieu du douzième siècle, du temps de Samson archevêque de Reims, lequel, à la demande de saint Bernard, engagea les chanoines réguliers de Saint-Dénis de Reims à céder l'église de Mores avec toutes ses dépendances pour l'établissement de ce monastère. (*Gallia christ.* tom. 4.)

MORESCHIN (Augustin), religieux de l'Ordre des Augustins, était Toscan, et vivait dans le seizième siècle. On a de lui des traités du purgatoire, du culte des saints, des reliques et des images, des prières, aumônes et sacrifices pour les morts, du chemin de l'éternité, de la patience, imprimés à Naples en 1568. (Dupin, Tables des Aut. ecclés. du seizième siècle, col. 1234 et 1235.)

MORESTEL (Pierre), docteur en Théologie, curé de Saint-Nicolas de la Taille, au pays de Caux en Normandie, et enfin chanoine et doyen de la Saussaye, au diocèse d'Evreux, et en cette qualité, curé de Saint-Martin de la Corneille, était né à Tournus en Bourgogne. Il fut très-versé dans les belles-lettres, et mourut le 7 de septembre 1658, âgé de quatre-vingt-trois ans, après avoir composé plusieurs ouvrages, dont quelques-uns sont encore fort recherchés. Ceux qui peuvent se rapporter à notre objet sont : *De pompâ ferali, seu justa funebria*, en 1621; *Methodus ad acquirendas omnes scientias*, en 1632; et le guidon des prélats, et boucliers des pasteurs, en 1634. Ce dernier ouvrage fit du bruit, et fut condamné par l'archevêque de Rouen.

MORET ou MURET, *Muritum* et *Murita*, bourg du Gâtinois sur le Loing, avec titre de comté, dans le diocèse de Sens. On y tint un concile l'an 850, et Loup de Ferrières y écrivit au nom de cette assemblée une lettre à Erconrad, évêque de Paris. C'est la cent quinzième entre les épîtres de ce grand homme.

Le père Mansi fait mention d'un concile célébré, partie en un lieu incertain, et partie à

Moret, en faveur des moines de Veselise, contre le comte de Nevers, environ l'an 1154. Il s'agissait dans ce concile de mettre les moines de Veselise à l'abri des violences des habitans de ce lieu favorisé par le cointe. On y écouta les plaintes des moines, et les répliques de leurs adversaires; ceux-ci furent jugés dignes de censure, et le comte obligé, selon l'ordre du roi, présent à cette assemblée, de faire arrêter les coupables. Ce seigneur se soumit, et la tranquillité fut rendue aux moines. (Le père Mansi, dans son supplément à la collection des conciles, tom. 2, col. 491.)

MORET (le père), de l'Oratoire, est éditeur des opuscules du père Morin son confrère, et les a accompagnées de notes, où il fait paraître beaucoup d'érudition et de sincérité. (Journal des Savans, 1703.)

MORET (Joseph), jésuite, historiographe du royaume de Navarre, a fait une critique de l'histoire d'Espagne de *Mariana*. (Journal des Savans, 1735.)

MORETTI (Pierre), chanoine de l'église de Sainte-Marie, au-delà du Tibre, a publié à Rome divers ouvrages touchant l'histoire et les cérémonies de l'Église : le premier, dont l'objet est la cérémonie de l'exposition des reliques, a paru en 1721 sous ce titre : *Patris Moretti insignis Basilicæ S.-Mariæ trans Tiberim canonici de ritu ostensionis sacrarum reliquiarum à nemine hactenus peculiari dissertatione illustrato, dissertatio historico-ritualis.* Le second est intitulé : *De ritu variandi choreale indumentum in solemnitate paschali apud Clerum Basilicarum urbis usitato.* Il a été publié en 1732 : l'auteur a mis à la fin un supplément pour son premier traité. Le troisième a pour titre : *Ritus dandi presbyterium papæ, cardinalibus, et clericis nonnullarum ecclesiarum urbis, nunc primùm investigatus et explanatus, lucubratio æneis tabulis, notis et appendicibus ornata; quibus addenda alia et corrigenda in vulgatis antè ejusdem opusculis*, in-4°. Cet ouvrage, qui est dédié au pape, roule sur la coutume et la cérémonie de donner ce qu'on appelle à Rome *il presbyterio* au pape, aux cardinaux, et à quelques autres ministres de l'Église en certains jours solennels. (Journal des Sav., 1742, pag. 121 et suiv.)

MOREUIL, *Morolium*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située en Picardie entre les villes d'Amiens et de Mont-Didier. Elle était en règle, et fut fondée en l'honneur de saint Wast par Bernard, seigneur de Moreuil, vers l'an 1109. Ce n'était originairement qu'une celle dépendante de l'abbaye de Breteuil. Elle fut érigée en abbaye vers l'an 1140, mais à condition que ce seraient toujours les religieux de Breteuil qui en nommeraient l'abbé. Cette maison était occupée, non par les bénédictins de la congrégation de

Saint-Maur, comme l'ont dit quelques auteurs, mais par les bénédictins non réformés. (*Gallia christ.* tom. 10, col. 1310.)

MORGUES ou MOURGUES (Matthieu de), sieur de Saint-Germain, prédicateur ordinaire du roi Louis XIII, et premier aumônier de la reine Marie de Médicis, était natif du Vellay en Languedoc. Il se fit jésuite, et quitta ensuite la société pour venir à Paris où il prêcha avec une grande réputation. Il mourut en 1670, âgé de quatre-vingt-huit ans à Paris, aux incurables où il s'était retiré. On a de lui : 1°. Un panégyrique à l'honneur de saint Joseph, imprimé chez Sébastien Cramoisy, en 1665, in-4°, avec quelques sermons de morale. 2°. Les vérités chrétiennes, in-8°, que l'on nomma le *manifeste d'Angers*, en 1620, ouvrage qu'il fit par ordre du cardinal de Richelieu, contre ceux qui avaient ôté à la reine Mère l'éducation de ses enfans. 3°. Le Théologien sans passion, en 1626, pour la défense du cardinal de Richelieu. 4°. La défense de la reine Mère, en 2 volumes, in-fol., ouvrage curieux et intéressant contre le cardinal de Richelieu; mais où il y a trop de passion et de partialité. 5°. Une réponse véhémente aux trois écrits d'Antoine le Brun, intitulée : *Bruni spongia*, etc. in-4°. Mourgues fut aussi l'auteur de la première satyre, contre l'Académie Française : M. du Châtelet lui répondit; mais la réponse n'a pas vu le jour.

MORIA, hébr., *amertume du Seigneur*, du mot *marar*, partie de la montagne de Sion, sur laquelle le temple de Jérusalem fut bâti par Salomon. (2 Par. 3, 1.)

MORICE DE BEAUBOIS (D. Pierre-Hyacinthe), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Quimperlé, ville de la Basse-Bretagne, le 25 octobre 1693, de parens distingués par leur noblesse et leurs biens, fit profession dans l'abbaye de Sainte-Melaine de Rennes le 24 septembre 1713. Il vint demeurer aux Blancs-Manteaux à Paris en 1731, où il donna depuis l'année 1741 jusqu'en 1750, 3 volumes in-fol. de preuves ou mémoires pour l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, tirés des archives de cette province, de celles de France et d'Angleterre, et des recueils de plusieurs savans antiquaires. C'est une suite de l'histoire composée par D. Lobineau. On a encore de D. Morice deux ou trois volumes in-4° de l'histoire généalogique de la maison de Rohan, que l'on conservait manuscrits aux Blancs-Manteaux, où D. Morice est mort le 14 octobre 1750. (Journal des Sav. 1741, 1742, 1745 et 1747.)

MORIGGIA (Paul), Milanais, général des jésuites, mort en 1604. On a de lui, outre les ouvrages manuscrits : 1°. *Calendario volgare secondo il rito Ambrosiano ;* Milan, 1591,

1598, 1602, in-4°. 2°. *Sommario delle cose mirabili della città di Milano, libri* 2; Milan, 1602 et 1609. 3.° *Istoria dell' antichità di Milano, libri* 4; Venise, 1592, in-4°. 4.° *Istorie dell' origine di tutte le religioni libri* 3; Venise, 1569, 1581, 1586, in-8°. 5°. *Historia de personagi illustri che furono religiosi Gesuati, libri* 5; Bergome, 1597. 6°. *Sommario cronologico, diviso in sette libri, dal principio del mondo sino al presente, in cui è la vita di Cristo*, etc. Bergame, 1597 et 1604. 7°. *Vita della Madre di Dio*. 8°. *Historia de personnaggi illustri religiosi, divisa in cinque libri;* Bergame, 1603, in-4°. 9°. *Paradiso de Gesuati, nel qualle si racconta l'origine dell' ordine de Gesuati di S. Girolamo, e la vita del Giovanni Colombi, fondatore di esso ordine, con parte delle sante vite d'alcuni de suoi discepoli. Con due trattati, l'uno della parola di Dio et l' altro dell' eccellenza dell' oratione;* Venise, 1582, in-4°. 10°. *Dello stato religioso et via spirituale, parti* 3; Venise, 1559 et 1569, in-8°. 11°. *Giardino spirituale. parti* 8; Côme, 1597, in-8,° et traduit en français avec la déclaration de la messe; à Arras, 1599. 12°. *Scala de religiosi per la quale si salisce al colmo della perfezione della vita spirituale*, etc; Pavie, 1551, in-4°. 13°. *Sommario cronologico delle vite de pontefici romani;* Bergame, in-4°. 14°. *Elogi de Pontefici Romani, fondatori delle religioni, ibid.* M. Argelati dans sa Bibliothèque des écrivains milanais, cite d'autres ouvrages du père Moriggia, dont les uns manuscrits, et les autres sans indication du lieu et de l'année de leur impression. (*Biblioth. scriptor. Mediolan.*)

MORIGNY, *Moriniacum*, abbaye de bénédictins non réformés, était située dans la Beauce près d'Etampes au diocèse de Sens, et fondée au commencement du douzième siècle. Cette abbaye ayant été entièrement démolie en 1749, il n'en restait plus que l'église, la maison de l'abbé et celle d'un chapelain.

MORILLON (D. Julien-Gatien), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Tours en 1633, fit profession dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes le 3 août 1652, et y mourut le 13 janvier 1694. On a de lui, en vers français, 1°. une paraphrase du livre de Job, en 1668, à Paris, chez Billaine. 2°. Une sur l'ecclésiaste, *ibid.* 1670. 3°. Une sur le livre de Tobie, à Orléans, 1674. 4°. Un poëme sur Job, ou l'*esclave fidèle*, à Tours, 1679. (Dom le Cerf, Biblioth. hist. et crit. des Auteurs de la congrég. de Saint-Maur.)

MORIMOND, *Morimondus*, abbaye célèbre, l'une des quatre filles de Cîteaux, fondée en 1115 par Olderic d'Aigremont, seigneur de Choiseul, et par Adeline sa femme. Elle était située dans un fond environné de bois et de montagnes vers

les sources de la Meuse, à l'extrémité du diocèse de Langres sur les frontières de la Lorraine à trois lieues vers le nord de Bourbonne. L'abbé qui était régulier et électif, avait soixante-dix abbayes sous sa filiation immédiate, et était grand d'Espagne en qualité de supérieur immédiat des cinq Ordres de chevalerie établis en Espagne et en Portugal; savoir, de Calatrava, d'Alcantara, de Montesa, d'Avis et de Christ. L'église était belle et grande, et tous les lieux réguliers bien bâtis. La communauté était de cinquante religieux. (Dom. Vaissette, Géogr. histor. etc. tom. 6, pag. 289.)

MORIN (Pierre), né à Paris en 1532, se rendit très-habile dans les langues et belles-lettres. Il fut fort considéré par saint Charles Borromée, et employé par les papes Grégoire XIII et Sixte V, à l'édition de la Bible grecque des septante et de la vulgate latine. Il eut aussi soin de l'édition des décrétales, et de celle des conciles écuméniques. Il mourut à Rome en 1608, après y avoir demeuré trente-huit ans. Il avait composé plusieurs écrits, que le P. Quetif, dominicain, fit imprimer à Paris en 1675. Le premier est un Traité du bon usage des sciences et de l'abus que l'on peut faire des lettres, divisé en trois livres. Le second, est un écrit du malheur des papes. Le troisième est un Traité de l'aliénation des biens de l'Église, dans lequel il blâme ceux qui envahissent ces sortes de biens. Le quatrième est une exhortation aux Grecs, pour servir de préface au concile de Florence. Il a aussi écrit plusieurs lettres, et traduit en latin les discours de saint Basile sur les quarante martyrs, et douze sermons choisis de saint Jean-Chrysostôme. Cet auteur, qui était fort versé dans l'antiquité ecclésiastique, écrit avec beaucoup de politesse et de facilité; il pense aussi très-juste et très-chrétiennement. (Dupin, Biblioth. dix-septième siècle, part. 1, p. 34.)

MORIN (Jean), prêtre de l'Oratoire, naquit à Blois l'an 1591, de Luc Morin, et de Jacquette Gausland, tous deux calvinistes. Il étudia les lettres humaines à la Rochelle, la philosophie, les mathématiques et le droit à Leyde en Hollande, et se livra ensuite tout entier à l'étude de la Théologie, et de celle des langues orientales. Le cardinal du Perron le convertit à la religion catholique; et après sa conversion arrivée à Paris, il entra chez les Pères de l'Oratoire où il s'appliqua principalement à réfuter les hérétiques et à convertir les Juifs, en se servant de la version des septante qu'il fit imprimer à Paris l'an 1628, et qu'il défendit par un ouvrage intitulé: *Exercitationes biblicæ*, divisé en deux parties, dont la première parut in-4°, en 1633, et la seconde en 1669, avec les *Exercitationes ecclesiasticæ*, in-fol. qui avaient déja paru dès l'an 1626. Au commencement

de l'an 1630, il donna un volume in-fol. sous le titre de l'Histoire de la délivrance de l'Église par Constantin, et de la grandeur et souveraineté temporelle donnée à l'Église romaine par les rois de France. Ce livre qui ne fut pas bien reçu à Rome, est divisé en trois parties : la première contient la vie de Constantin, écrite par Eusèbe, et traduite en français par le père Morin; la seconde comprend l'histoire de la délivrance de l'Église par Constantin; et la troisième fait voir l'origine et le progrès de la souveraineté temporelle des papes. Le père Morin publia peu de temps après ses exercitations sur le pentateuque samaritain, dans lesquelles il combat l'autorité du texte hébreu, et soutient qu'il a été corrompu par les Juifs. Il donne aussi des observations sous le titre d'*opuscules hœbreo-samaritains*. En 1635, il donna de nouvelles exercitations touchant la sincérité du texte hébreu et grec, dans lesquelles il se déclara encore fortement contre l'authenticité du texte hébreu; ce qui obligea Siméon de Muis d'écrire contre lui. Le père Morin se défendit dans un ouvrage qu'il fit contre de Muis, et fut ensuite appelé à Rome où il entra dans la congrégation établie pour traiter de la doctrine et des rits des Grecs et des autres orientaux. Rappelé en France, après neuf mois de séjour à Rome, il donna son commentaire historique sur le sacrement de pénitence, imprimé à Paris en un gros volume in-fol., en 1651; son Traité des ordinations sacrées, en 1653, et un Traité in-4° des défauts du gouvernement de l'Oratoire. Il travailla encore à d'autres ouvrages dont quelques-uns ont paru depuis sa mort, et les autres sont demeurés manuscrits. Ceux qui ont paru en 1703, sont un Traité sur l'expiation des cathécumènes; un du sacrement de confirmation; un de la contrition et de l'attrition. M. Simon a donné sous le titre de l'antiquité de l'Église orientale, un recueil de lettres du père Morin, qui fut imprimé à Londres en 1682, et qui contient plusieurs particularités remarquables de critique et d'histoire. Le père Morin mourut à Paris dans la maison de l'Oratoire de Saint-Honoré le 28 février 1959, âgé de soixante-huit ans. On a imprimé ses œuvres posthumes en 1703. Le plus grand ouvrage de cet auteur, qu'il avait promis dès l'an 1626, et qui ne parut qu'en 1651, est son Traité de la pénitence, divisé en dix livres. Son dessein, dans cet ouvrage, est de représenter en historien l'ancienne pratique de l'Église dans l'administration du sacrement de pénitence, et les variations qui sont arrivées dans l'Église latine et dnas l'Église grecque pendant treize siècles. Il explique d'abord dans le premier livre les différens noms que les Grecs et les Latins donnent à la pénitence, et il établit

l'autorité de l'Église pour la rémission et la punition des péchés. Il prouve qu'on a demandé de tout temps que les pénitens fussent sincèrement convertis, et que l'ancienne Église exigeait d'eux qu'ils donnassent des preuves de leur conversion, par des satisfactions imposées selon les canons, que l'on diminuait néanmoins à proportion de la ferveur des pénitens, d'où sont venues les indulgences. Le second livre est de la confession, et des différentes manières dont elle a été pratiquée. Il rapporte les différens noms que les Latins, les Grecs, les Hébreux, les Chaldéens et les Syriens ont donnés à la confession. Il prétend qu'anciennement on se confessait des péchés véniels, et il prouve que les grands pécheurs étaient obligés de déclarer leurs crimes, parce qu'ils étaient soumis à une pénitence beaucoup plus grande, s'ils en étaient convaincus, que s'ils les avaient confessés : il veut même que les coupables fussent obligés à les déclarer publiquement, quoiqu'avec des précautions, et que cette confession publique des péchés secrets ait toujours été louée dans l'Église. Le troisième livre fait voir les différences qu'il y a entre les péchés commis avant et après le baptême, et entre la rémission qui s'en fait dans le sacrement de Baptême, et dans celui de la pénitence. Le quatrième livre est de la discipline extérieure de la pénitence observée dans l'Église jusqu'au temps de Novatien. Le cinquième livre est de la distinction des péchés dans les quatre premiers siècles, et de leurs peines et de leurs remèdes. On distinguait les péchés en trois classes. La première était celle des grands péchés, qu'ils appelaient *capitaux*, absolument mortels et canoniques. La seconde, de quelques péchés qui pouvaient être mortels; mais plus légers que les précédens. La troisième, des péchés véniels. Ils ne mettaient dans la première classe que l'idolâtrie, l'adultère et l'homicide. Le père Morin soutient que les péchés de la première classe, soit qu'ils fussent publics, soit qu'ils fussent secrets, étaient soumis à la pénitence publique, à laquelle on n'était pas obligé pour ceux de la seconde classe, quand même ils auraient été publics. Le sixième livre explique les usages particuliers de l'Église dans l'administration de la pénitence, depuis le temps de Novatien jusqu'au huitième siècle; et il y est parlé fort amplement des quatre degrés de la pénitence, et des cérémonies qui se pratiquaient dans chacun. Le septième livre est de la pratique de la pénitence dans l'Église depuis le septième siècle. Le huitième livre est de la vertu, et des différentes formules de l'absolution. Le neuvième livre fait voir que l'absolution était toujours donnée autrefois après l'accomplissement de la pénitence, à l'exception de certains cas ex-

traordinaires. Il traite aussi de la manière dont les hérétiques étaient reçus dans l'Église, quand ils y revenaient. L'Église latine les recevait par l'imposition des mains, et la grecque par l'onction. Le père Morin paraît croire que cettte cérémonie n'était pas différeute du sacrement de Confirmation. Le dixième livre explique la discipline de l'Église dans l'administration du sacrement de pénitence à l'égard des malades et des moribons.

Le Traité des ordinations sacrées de l'Église est composé de trois parties. L'auteur fait voir dans la première que les Grecs schismatiques n'ont rien changé d'essentiel dans les ordinations. La seconde partie est un recueil des rituels ou des cérémonies des ordinations des Grecs; et la troisième est un traité distribué en seize exercitations, dans lesquelles il résout toutes les questions des ordinations.

Le père Morin a été le plus docte écrivain que les pères de l'Oratoire de France aient eus dans leur congrégation; mais il n'a pas été le plus docte écrivain du dix-septième siècle, comme l'avance M. Dupin, si nous en croyons un célèbre critique. Richard-Simon, qui est ce critique dont nous parlons, préfère le père Petau au père Morin, et pour l'étendue, et pour l'utilité de l'érudition. Le même censeur remarque, aussi bien que M. Dupin, que le père Morin n'est, ni exact dans sa méthode, ni sûr dans ses principes, ni juste dans ses inductions; et c'est la raison pour laquelle il a intitulé la plupart de ses livres *Exercitations*, pour avoir la liberté de compiler tout ce qu'il trouverait sur une matière dans divers auteurs; en sorte qu'on trouve dans ses ouvrages le pour et le contre, sans qu'il établisse aucuns principes fixes et certains. On doit donc le lire avec beaucoup de précaution, et faire une attention singulière en le lisant, qu'il n'a pas eu dessein, comme il en avertit lui-même dans la préface de son traité sur la pénitence, de rétablir la pratique de l'ancien usage de l'Église dans l'administratiou de la pénitence, mais seulement d'en faire l'histoire, sans blâmer en aucune manière l'usage de l'Église présente, qui doit être en tout temps la règle des fidèles. Il dit encore dans cette même préface, que l'*Église a pu varier, et qu'elle a varié en effet sur la discipline en différens temps, sans qu'on puisse l'accuser en aucun temps de s'être trompée, ni d'avoir mal fait; que c'est une grande folie de disputer non-seulement contre tout ce que l'Église croit, mais aussi contre ce qu'elle pratique généralement: car la foi de l'Église n'est pas seulement la règle de notre foi, mais aussi ses actions sont la règle des nôtres, et sa coutume doit être la règle de la nôtre.* (*Voyez* la vie du père Morin, qui est à la tête de ses antiquités de l'Eglise orientale. Lalouette, chanoine de l'é-

glise de Sainte-Opportune à Paris, dans l'abrégé de la vie du père Morin, qui est dans la quatrième partie des extraits des saints Pères de l'Église, que ce chanoine a donnés. Dupin, Biblioth.; dix-septième siècle, part. 2, p. 250. Richard-Simon, Critique de Dupin, tom. 2, pag. 304.)

MORIN (Etienne), né à Caen le 1[er] janvier 1625, fit sa Théologie à Sédan, sous Pierre du Moulin, et à Leyde sous André Rivet. Il étudia aussi les langues orientales sous Jacques Golius, Constantin l'Empereur et Louis de Dieu. De retour en sa patrie, il fut fait en 1649 ministre de Saint-Pierre-sur-Dive et de Saint-Sylvin, bourgs voisins de Caen, et en 1664 il devint ministre de Caen même. La révocation de l'édit de Nantes l'obligea de se retirer à Leyde en 1685, et de-là à Amsterdam, où il fut nommé professeur en langues orientales en l'université de cette ville; et deux ans après on y joignit l'emploi de ministre ordinaire. Il est mort le 5 mai 1700, âgé de soixante-quinze ans. On a de lui : *Dissertationes octo in quibus multà sacræ et profanæ antiquitatis monumenta explicantur*. La première édition est de Genève en 1683; la seconde, de Dordrecht en 1700 : elle est augmentée. *Oratio inauguralis de linguarum orientalium ad intelligentiam Sacræ-Scripturæ utilitate*, à Leyde, 1686. *Dissertatio de horis passionis Domini nostri Jesu-Christi*, à Leyde, 1686, in-8°. Cette dissertation est pour concilier saint Marc et saint Jean sur le temps du crucifiement de J.-C. *Exercitationes de linguâ primævâ*, etc., à Utrecht, in-4°, 1694. *Explanationes sacræ et philologicæ in aliquot Veteris et Novi-Testamenti loca*, à Leyde, 1698, in-8°. La vie de Jacques le Paulmier de Grentemesnil, en latin, à la tête de l'ouvrage de ce savant, intitulé : *Græciæ antiquæ descriptio*, que M. Morin fit imprimer après la mort de son auteur, à Leyde, 1678, in-4°. La vie de Samuel Bochart, à la tête de la troisième édition des œuvres de ce savant, que Morin publia aussi à Utrecht en 1692, in-folio. Dissertation latine sur le paradis terrestre, parmi les œuvres du même Bochart. Plusieurs lettres latines à M. Van Dale sur le Pantateuque samaritain : elles se trouvent dans l'ouvrage de Van Dale, *De origine et progressu idololatriæ*, à Amsterdam, 1696, etc. Lettres sur l'origine de la langue hébraïque, avec la réponse de M. Huet, dans les dissertations recueillies par l'abbé de Tilladet, t. 1. (*Voyez* Huet, Origines de Caen; Pierre Françius, dans le recueil de ses discours; le père Nicéron, au tome 12 de ses Mémoires.)

MORIN (Henri), fils du précédent, naquit en 1655 à Saint-Pierre-sur-Dive, petite ville du diocèse de Lisieux. Il rentra dans le sein de l'Église, et vint de bonne-heure à Paris où il s'attacha à M. l'abbé de Caumartin,

15.

depuis évêque de Blois. Son mérite le fit admettre en 1707 dans l'Académie des belles-lettres en qualité d'élève. En 1713 il passa dans la classe des associés; et en 1724 il fut nommé pensionnaire. Il mourut à Caen le 16 juillet 1728, âgé de soixante-treize ans. On ne connaît de lui que quelques dissertations imprimées dans les mémoires de l'Académie des belles-lettres, savoir, dans le tome premier, 1°. des victimes humaines; c'était une question agitée entre lui et M. l'abbé de Boissy; 2°. Conjectures sur un passage de Joseph; 3°. sur les dieux patœques ou petaïques; 4°. des augures: dans le tome 3, 5°. de l'usage de la prière pour les morts parmi les païens: dans le tome 4, 6°. de l'usage du jeûne chez les anciens, par rapport à la religion; 7°. Histoire critique de la pauvreté; 8°. Histoire critique du célibat; 9°. Question académique, pourquoi on fait des souhaits en faveur de ceux qui éternuent. (*Voyez* l'Histoire de l'Académie des belles-lettres, par M. de Boze, tom. 3, in-12, 1740.)

MORING ou MORINGE (Gérard), natif de Bommel, dans la province de Gueldres, fut docteur et professeur dans l'université de Louvain, puis chanoine et curé de Saint-Trudon, dans le diocèse de Liége, où il mourut l'an 1556. On a de lui: 1°. deux discours, l'un sur la pauvreté des ecclésiastiques, l'autre sur l'éloge de la tempérance, imprimés à Anvers. 2°. Un commentaire sur l'ecclésiaste, *ibid.*, 1553. 3°. Les vies de saint Augustin, de saint Trudon, du pape Adrien VI, etc. (Valère-André, Bibl. belg. Le Mire, *de Script. sæc.*, 16.)

MORINIÈRE (Michel-Martin de la), chanoine régulier de la congrégation de Sainte-Geneviève, publia en 1646 la vie du cardinal de la Rochefoucault, à qui cette congrégation est redevable de son établissement, et il y joignit l'histoire généalogique de la maison de la Rochefoucault. Il mourut en 1654. (Le Long, Bibl. hist. de France.)

MORINIÈRE (M. le Fort de la). Nous avons de lui: Choix de poésies morales et chrétiennes, depuis Malherbe jusqu'aux poëtes de nos jours, dédié à M. le duc d'Orléans, premier prince du sang, 3 volumes in-12, à Paris, chez Prault, père, 1739, et chez Briasson, 1740.

MORINS (Robert de), Anglais, chanoine régulier, et prieur de Dunstaple, se trouva au concile de Latran en 1215, sous le pontificat d'Innocent III, et mourut au mois d'avril 1242. Il est auteur de la chronique du prieuré de Dunstaple, qui commence avec l'ère chrétienne; mais qui jusqu'au treizième siècle ne contient qu'une chronologie des papes, et quelques remarques fort courtes sur l'histoire d'Angleterre. Elle forme un ouvrage assez suivi depuis l'an 1210 jusqu'en 1296, où l'on voit les principaux événemens de l'histoire d'Angleterre, et des pays voisins

de ces temps-là : on croit que le travail de Morins ne va que jusques vers l'an 1240 ; ce qui est depuis cette année jusqu'en 1381 où finit cette chronique, est d'une ou de plusieurs autres mains. M. Heam la publia avec des notes en 1733 ; à Oxford, in-8°.

MORLAY, lieu de Champagne. Il y eut un concile l'an 678. (*Concilium morlacense. Gall. christ.*, *t.* 9, *p.* 1064, Mab. *Annal. Sanct.-Bened.*, t. 1, p. 541.)

MORLEI (Georges), né à Londres le 27 février 1597, fut élevé à Westminster et dans le collége de Christ à Oxford dont il devint chanoine en 1641. Il fut ensuite doyen de l'église de Christ, puis évêque de Worcester, et enfin de Winchester. Il mourut le 29 octobre 1684, et laissa quelques ouvrages de sa façon, comme des sermons ; une lettre à un ami pour se défendre contre les calomnies de M. Baxter : *Epistola apologetica ad theologicum quemdam belgicum scripta;* le sommaire d'une courte conférence entre lui et le père Darci, jésuite, à Bruxelles, 1649 ; réponse à la lettre du père Creissci, sur la religion et le clergé d'Angleterre ; réponse à une lettre écrite par un prêtre papiste, en 1676 ; lettre à Anne, duchesse d'Yorck, peu avant sa mort, écrite en 1670 ; *Ad clarissimum virum Janum Ulitium epistolæ duæ de invocatione sanctorum*, etc. (Voyez *Athenæ oxonienses.*)

MORLIN (Joachim), ministre protestant d'Allemagne, né le 6 avril 1514, fut appelé à Konisberg dans la Prusse, où l'on venait de fonder une université, vers l'an 1551, dans le temps qu'Osiander y semait ses nouvelles opinions touchant la justification, auxquelles Morlin s'opposa fortement, tant par ses écrits, que par ses sermons. Osiander qui était tout-puissant auprès du prince, fit chasser Morlin de Konisberg en 1552. L'église de Brunswick le demanda pour collègue de Martin Chemnitius ; et ayant été rappelé en Prusse en 1566, il fut fait évêque d'un lieu nommé *das Szamland,* où il mourut en 1571, âgé de cinquante-sept ans. On a imprimé plusieurs de ses ouvrages, entre lesquels sont : une Explication des pseaumes de David ; un traité du péché originel, contre les manichéens ; ses lettres à Osiander avec les réponses ; et plusieurs autres qui regardent la doctrine de son parti. (Melchior Adam, *Vit. german. theolog.*)

MORNAI (Philippe de), seigneur du Plessis-Marly, gouverneur de Saumur, et l'un des plus célèbres protestans, et des meilleurs capitaines de France, naquit à Buhi le 5 novembre 1549, d'une famille noble, ancienne et féconde en grands hommes. Il fut élevé dans les lettres à Paris, et les apprit avec une très-grande facilité, aussi bien que les langues savantes et même la Théologie. Sa mère, Françoise du Bec, dame du Plessis-Marly, qui avait donné dans les nouvelles

opinions, l'y attira dès l'âge de neuf à dix ans. Il fut très-attaché au roi de Navarre, qui fut depuis Henri-le-Grand. Ce prince déférait beaucoup à ses sentimens, et le fit conseiller d'état en 1590. Du Plessis-Mornai lui rendit les services les plus importans, et fut l'un des seigneurs qui contribuèrent le plus à le faire monter sur le trône. Il était comme le chef et l'âme des protestans dont il avait toute la confiance: ce qui le fit nommer le pape des huguenots. Il s'opposa tant qu'il put à la conversion du roi Henri IV, mais cette conversion s'étant faite en 1592, il se retira peu à peu de la cour, et travailla à son grand ouvrage de l'Eucharistie. C'est ce livre qui fut le sujet de la fameuse conférence de Fontainebleau le 4 mai 1600, entre Duplessis-Mornai et Jacques Davi du Perron, alors évêque d'Evreux, et depuis cardinal. On a de du Plessis et du cardinal du Perron, des relations de cette conférence, où du Plessis fut vaincu et condamné, quoi qu'en disent les protestans. Pour s'en convaincre, il ne faut que voir ce qu'en dit dans ses Mémoires N. de Sulli, qui était protestant, et Benoît aussi protestant, dans son Histoire de l'édit de Nantes. On rapporte à ce sujet qu'un ministre qui avait assisté à la conférence, disant à un capitaine du parti des calvinistes, que l'évêque d'Évreux avait déjà emporté plusieurs passages sur du Plessis: qu'importe, répartit le capitaine, pourvu que celui de Saumur lui demeure. C'était un passage important sur la rivière de Loire. Du Plessis s'y retira après la première conférence, et continua de soutenir le parti des calvinistes par ses écrits. Louis XIII lui ayant ôté le gouvernement de Saumur en 1621, il se retira dans sa baronie de la Forêt-sur-Seure en Poitou, où il mourut le 11 novembre 1625, âgé de soixante-quatorze ans. On a de lui, outre son ouvrage de l'Eucharistie: 1°. un Traité de la vérité de la religion chrétienne; 2°. un livre intitulé, le Mystère d'iniquité; 3°. de la mesure de la foi; 4°. du concile; 5°. des méditations; 6°. des mémoires instructifs et curieux depuis 1672 jusqu'en 1729, in-4°. 7°. Des lettres aussi in-4°, qui forment 4 volumes avec les mémoires. Hugues Grotius dans ses lettres, le fait auteur d'un Traité *de Monarchiâ*, qui fut publié sous le nom de Junius Brutus. Bossuet dit qu'il n'en fut que l'éditeur, et que l'ouvrage est d'un autre savant de la religion prétendue réformée. (*Voy*. la vie de du Plessis-Mornai, écrite in-4° par David de Liques, et non pas par le sieur Daillé, comme on l'a cru. *Voyez* aussi Davila, de Thou, Pierre Matthieu, Sponde, Mezerai, Dupleix, *Singularia plessiaca, sive memorabilia de vitâ et meritis, fatis, controversiis et morte Philippi Mornæi du Plessis*, à Hambourg, 1624, in-8°. *Voyez* en-

core les vies de plusieurs anciens seigneurs de la maison de Mornai, avec leur généalogie, vol. in-4°, imprimé à Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, 1689. L'auteur est René Mornai de Villetertre, prieur de Saint-Germain-en-Laye. Cet ouvrage contient bien des recherches, et est fait avec exactitude.)

MORT, *mors*. Le nom de mort se prend dans l'Écriture : 1°. pour la mort du corps qui consiste dans sa séparation d'avec l'âme : 2°. pour la mort de l'âme, qui consiste dans sa séparation d'avec Dieu par le péché mortel, et la perte de la grâce sanctifiante : 3°. pour la privation de la béatitude éternelle ou la damnation ; c'est ce qui s'appelle seconde mort : 4°. pour un grand danger, un danger éminent de mort, pour la peste et les maladies contagieuses, pour le poison, pour un grand malheur.

La mort est entrée dans le monde par la jalousie du démon ; et le premier homme n'en subit la triste loi pour lui et pour sa postérité, que parce qu'il mangea du fruit défendu. S'il n'eût point violé la défense que Dieu lui avait faite d'en manger, il ne serait point mort, et l'usage du fruit de l'arbre de vie l'aurait conservé dans une santé constante pendant une longue et heureuse vie, après laquelle Dieu l'aurait transporté, sans le faire mourir, comme Enoch et Elie, dans le séjour de l'immortalité. C'est la doctrine des conciles et des Pères, quoique plusieurs rabbins croient qu'après avoir très-long-temps vécu, son âme se serait séparée de son corps sans douleur et sans violence, par le baiser du Seigneur, pour aller jouir d'une vie éternelle et beaucoup plus heureuse encore. Jésus-Christ a vaincu la mort par sa mort même, et nous a mérité l'immortalité, non qu'il ait rendu notre âme immortelle de mortelle qu'elle fut auparavant, ni qu'il nous ait préservés de la mort ; mais parce qu'il nous a rendu la vie de la grâce et mérité le bonheur eternel, pourvu que nous ayons soin de nous appliquer le mérite de sa mort par la foi, les sacremens et les bonnes œuvres.

MORT MYSTIQUE DE L'AME. Les mystiques entendent par la mort de l'âme, non une mort physique et naturelle, puisque l'âme est immortelle, mais une mort morale et métaphysique, c'est-à-dire, un détachement général du péché, soit mortel, soit véniel, des mauvaises habitudes, des passions, des défauts, des imperfections, de toutes les choses périssables et créées, qui rend l'âme comme insensible à leur égard, et qui fait qu'elle ne vit que pour Dieu, à Dieu et en Dieu, selon ces expressions de l'apôtre : « Je vis, non pas moi, » mais Jésus-Christ vit en moi : » vous êtes mort, et votre vie » est cachée avec J.-C. en Dieu. »

MORT CIVILE, est l'état de certaines personnes retranchées de la société et de la vie civile,

qui les rend incapables de tous effets civils, comme de succéder, de disposer de leurs biens par testament, etc., et qui fait qu'elles ne peuvent plus contracter aucun commerce dans la société, ni participer à aucuns droits des citoyens; d'où vient qu'on appelle cet état une mort civile qui prive de la vie civile, comme la mort prive de la vie naturelle.

On distingue trois sortes de mort civile. 1°. Celle qui s'opère par la profession religieuse dans un monastère. 2°. Celle à laquelle une condamnation de mort (non-exécutée) donne lieu. 3°. Celle qui résulte de quelques autres condamnations, comme aux galères ou au bannissement perpétuel, la réclusion des femmes à perpétuité, etc.

La deuxième espèce de mort civile est regardée comme une image de la mort naturelle, et doit par conséquent opérer les mêmes effets. Mais le premier et le troisième genre de mort civile ne peuvent pas être regardés comme une fiction de la mort naturelle, parce que celui qui se trouve retranché de l'ordre politique de l'état, ou par sa profession, ou par des condamnations, respire toujours, et qu'on lui en a laissé la liberté. Il est bien réputé mort à la société; mais il n'est pas réputé mort à la nature. Ainsi sa mort civile et politique ne saurait influer sur des droits qui ne peuvent naître ou mourir que quand les personnes cessent réellement d'exister dans la nature. Par exemple, suivant l'ancienne jurisprudence, les substitutions n'étaient point ouvertes par la mort civile des personnes qui en étaient grévées; tant que l'héritier grévé existait, ceux à qui la confiscation de ses biens était acquise, en jouissaient jusqu'à sa mort naturelle, à la charge du fideï-commis, et le droit du substitué restait alors suspendu. Mais la nouvelle ordonnance des substitutions, titre 1, art. 24, décide que « dans tous les cas où la condamnation pour crime emporte mort civile, elle donnera lieu à l'ouverture du fideï-commis, comme la mort naturelle; ce qui sera pareillement observé à l'égard de ceux qui auront fait profession solennelle de la vie religieuse. » Il en est de même du préciput, du don mutuel, et de tous les autres gains nuptiaux. (Du Plessis, sur la coutume de Paris au titre de la communauté, chap. 2. M. Denisart, Collect. de jurisprud., sous la lettre Mort civile.)

En matière de résignation de bénéfice, les deux règles de la chancellerie romaine *De publicandis et de infirmis*, ne s'entendent point de la mort civile, mais seulement de la mort naturelle. (*Voyez* Dumoulin, sur ces règles.)

A l'égard des mariages, celui qui serait contracté par un homme mort civilement, serait bon quant au sacrement, mais il serait nul quant aux effets civils, soit en la personne des conjoints, soit en celle des enfans qui en

sont issus. (M. de Ferrière, Dictionn. de droit et de pratique ; sous la lettre mort civile.)

La mort civile du mari ne donne pas ouverture au douaire de sa femme : elle peut seulement alors demander une pension sur les biens de son mari, en attendant que le douaire s'ouvre par la mort naturelle. Le douaire n'est pas non plus éteint par la mort civile de la femme : c'était l'avis d'Auzanet sur les articles 255 et 256 de la coutume de Paris; son opinion était fortifiée par l'édit du mois de janvier 1686 contre les religionnaires.

La Mort civile ne cesse point par la prescription du crime, pour raison duquel l'accusé a été condamné par contumace.

Les effets civils que cette condamnation avait éteints, ne pouvant plus renaître, le condamné ne peut rentrer dans la vie civile, quoique le jugement rendu contre lui ne puisse être mis à exécution, son crime étant prescrit.

Ainsi, un homme qui a prescrit contre la peine de mort par trente ans, demeure pendant tout le reste de sa vie dans l'état de mort civile, à moins qu'il n'ait été justifié, ou qu'il n'ait obtenu des lettres du prince, pour être remis dans son premier état. (De Ferrière, *ibid.*)

Le mort saisit le vif. Cette règle, qui est de droit coutumier, signifie que l'héritier, dès l'instant de la mort du défunt, est fait seigneur et propriétaire de tous ses biens, et même possesseur d'iceux, tant meubles qu'immeubles, sans aucune appréhension de fait; en sorte qu'en pays coutumier, tout légataire était obligé de demander à l'héritier du sang la délivrance de son legs, quand même il se fût trouvé saisi de la chose à lui léguée. (De Ferrière, *ibid.*)

MORT, *mortuus*. Les Hébreux persuadés de l'immortalité de l'âme et de la résurrection future, avaient beaucoup de considération pour les morts. Ils se faisaient un devoir de les ensévelir, de faire leurs obsèques, de porter à manger sur leurs tombeaux, afin que les pauvres en profitassent, et regardaient comme un souverain malheur d'être privés de la sépulture. Ils avaient des pleureuses à gages, des joueurs d'instrumens lugubres qui accompagnaient le convoi. Ceux qui rencontraient une pompe funèbre, devaient par honneur se joindre à elle, et mêler leurs plaintes à celles des parens qui portaient leur mort en terre. Les personnes de quelque distinction faisaient embaumer leurs corps; mais cet usage ne fut jamais universel. Quand un Israélite venait à mourir dans une maison, ou dans une tente, tous ceux qui s'y trouvaient, et tous les meubles qui y étaient, contractaient une souillure qui durait sept jours. Il en était de même de ceux qui, à la campagne, touchaient le corps ou les os, ou le sépulcre d'un homme mort. Les Juifs d'aujourd'hui ne se tiennent plus souillés par

aucun mort ; et ceux qui se touvent présens au lieu où un malade vient d'expirer, se contentent ordinairement de déchirer par cérémonie, l'extrémité de leur habit, de la largeur de la main. Si la déchirure est faite pour un parent, on ne la recoud point; si c'est pour un étranger, on peut la recoudre au bout de trente jours. Ils répandent dans la rue toute l'eau qui se trouve dans la maison et dans le voisinage, mettent le mort sur un drap étendu sur le pavé, lui replient le pouce dans la main, et allument un cierge aux pieds ou à la tête; ensuite ils lavent son corps, lui mettent une chemise, et sur la chemise, un autre habit de fine toile, dont il se revêtait le jour de l'expiation solennelle, puis son taled, qui est une pièce d'étoffe quarrée, avec des houpes. Enfin ils lui mettent un bonnet blanc sur la tête, et le renferment en cet état dans le cercueil. (Basnage, Hist. des Juifs, liv. 7, c. 25. Léon de Modène, Cérémon. des Juifs, p. 1, c. 8. D. Calmet, Diss. sur les funérailles des Hébreux.)

Les chrétiens rendent aussi un grand honneur à leurs morts, et les ensevelissent avec beaucoup de religion et de soin. (*Voyez* SÉPULTURE.)

MORTEMER, *Mortuum-Mare*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située en Normandie dans un vallon environné de tous côtés de la forêt de Lions au diocèse de Rouen. Elle était de la filiation d'Orcamp, ligne de Clairvaux. Les religieux de Mortemer s'établirent d'abord au monastère de Notre-Dame de Belmont, fondé en 1130 par Robert de Candos, châtelain de Gisors, et ils suivirent la règle de Saint-Benoît; mais comme ils n'étaient pas trop à leur aise dans cette maison, et qu'ils y manquaient même du nécessaire, ils prirent le parti de l'abandonner, et se retirèrent l'an 1134 à Mortemer. Quelques ermites qui habitaient déjà en ce lieu depuis quelque temps, se joignirent à eux, et en 1138 ils embrassèrent tous la règle de Cîteaux. Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qu'on regarde comme le fondateur de cette abbaye, en fut aussi l'un des principaux bienfaiteurs, ainsi que le roi Etienne. (*Gallia christ.*, t. 11, col. 307.)

MORTIER (Pierre-Nicolas de), général des clercs réguliers, qui servent les malades en Italie, a donné : *Etymologiæ sacræ græco-latinæ, seu è græcis fontibus depromtæ..... elucubratione. P. Nicolai* du Mortier *Tornacensis..... nunc religionis clericorum regularium ministrantium infirmis, Theologi et Generalis*, à Rome 1703, in-fol. C'est un ample recueil des termes grecs qui ont passé dans le langage ecclésiastique et qui se trouvent dans les auteurs latins : l'auteur en examine l'origine et la signification propre, il marque le changement qui est souvent arrivé par l'usage; il fait de longues dissertations sur chaque

mot : son dessein est d'être utile aux ecclésiastiques qui n'ont pas fait une grande provision de belles-lettres. (Jour. des Sav., 1704.)

MORTIFICATION, *mortificatio*, *maceratio*. La mortification se dit des austérités propres à dompter et à marcérer la chair et les sens. La mortification est nécessaire pour régler et modérer les passions, abattre le corps et le soumettre à l'empire de l'esprit. Elle l'est encore pour imiter J.-C. le modèle des prédestinés, pour expier les péchés et satisfaire à la justice de Dieu.

MORTUAIRE, ce qui regarde la mort. Un extrait mortuaire est un certificat du jour de l'enterrement. Les droits mortuaires, sont ce que l'usage, ou la loi adjugent aux curés, ou vicaires pour l'enterrement. On trouve dans les ordonnances synodales de Pierre Quivil, évêque d'Excestre, et suffragant de Cantorbéri, publiées le 16 avril 1287, un droit mortuaire, consistant en certaine quantité de meubles, ou de bétail que l'église paroissiale prenait dans la succession de chaque défunt. (Fleury, Hist. eccl.) Il y a encore quelques paroisses en Angleterre, où le seigneur a droit de prendre dans la maison d'un défunt le meilleur effet qui s'y trouve, comme un cheval, une tapisserie, etc. Ensuite le curé choisit un des meilleurs meubles qui restent; et ce droit s'appelle droit mortuaire. (Obs. sur les écr. mod. t. 2, p. 346.)

MORUS (Thomas), chancelier d'Angleterre, né à Londres l'an 1473, ou 1477, ou 1483, et fils de Jean Morus, avocat consultant dans la même ville, se distingua également par sa science, par sa piété, et par son courage invincible à refuser de reconnaître pour chef de l'Église anglicane, le roi Henri VIII qui lui fit trancher la tête le 6 juillet 1535. Il écrivit divers ouvrages, dont les plus considérables sont son Utopie, dans laquelle il a dressé, à l'imitation de Platon, le plan d'une république parfaite ; l'Histoire de Richard III, roi d'Angleterre; une réponse à l'ouvrage de Luther, contre le roi d'Angleterre, divisée en deux livres; une explication de la passion de Notre-Seigneur, avec une belle prière tirée des pseaumes ; un Traité de la consolation dans la tribulation, écrit en anglais, qui n'a été, ni traduit en latin, ni imprimé, et quelques lettres. Ces ouvrages, que Morus a composés en anglais, ont été imprimés à Londres in-fol. en 1557: ils ont aussi été réimprimés in-folio à Louvain en 1566. Morus était un homme pieux, savant, humble, équitable, prudent, ferme, charitable, aimé des peuples et estimé des gens de toutes lettres. (Thomas Stlapeton, en sa Vie. Erasme, Lettre trentième du dixième livre. Dupin, Bibl. seizième siècle, part. 3, p. 501.)

MORUS (Humbert), a donné trois livres des Onctions sacrées, où il traite de la sainte Ampoule, à Paris en 1593. (Dupin, Table des Aut. ecclés. du seizième siècle, col. 1420.)

MORUS (Henri), membre du collége de Christ à Cambridge, a publié: *Cabbala philosophica; explicatio magni mysterii pietatis, libri* 10, en 1660. Ses œuvres théologiques, avec le synchronisme apocalyptique, parurent à Londres en 1675 in-fol. Il a fait encore un Traité de l'immortalité de l'âme; un sur les enthousiastes; *enchiridion ethidum*. (Konig, Bibl.)

MORUS (Michel), né en Irlande de parens catholiques, étudia à Nantes et à Paris. Retourné en son pays, il y fut chargé du gouvernement du collége de Dublin, par Milord Tirconnel, vice-roi d'Irlande; dont il était le confesseur. Il revint à Paris avec le roi Jacques, et de-là il se rendit à Rome où le cardinal Barbarigo le nomma professeur de Théologie, et supérieur de son séminaire de Montefiascone. Etant revenu en France, il fut recteur de l'université de Paris, professeur de philosophie grecque et latine au collége Royal, principal du collége de Navarre où il mourut le 22 août 1726. Il a laissé quelques ouvrages. Ceux qui ont été imprimés sont, *De existentia Dei et humanæ mentis immortalitate, secundum Aristotelis et Cartesii doctrinam, disputatio*, à Paris en 1696. *Nova scientiarum methodus*, à Paris en 1718. (Mémoire du temps. Mém. de littérature et d'histoire, t. 3, part. 1, p. 202.)

MORY (Louis), curé de Saint-Germain, donna à Lyon l'an 1702, un ouvrage en quatre tomes qui renferment huit motifs pour engager les ecclésiastiques à travailler au salut des âmes, et promit un autre Traité sur le même sujet. (Dupin, Biblioth. des Aut. ecclés. dix-huitième siècle, tome 1, p. 152.)

MOSA, hébr., *azyme, pain sans levain*, du mot *motsa*, fils de Caleb et de sa concubine Epha. (1 Par. 2, 46.)

MOSA, fils de Saharaime. (1 Par. 8, 9.)

MOSA, fils de Zamri, et père de Banaa, et de la tribu de Benjamin. (1 Par. 8, 36.)

MOSANDER (Jacques), Flamand, et chartreux de Cologne, publia l'an 1581 le martyrologe d'Adon, plus correct qu'on ne l'avait encore eu. Il acheva le septième volume des Vies des Saints, que Surius avait laissé imparfait, travailla à d'autres ouvrages; et mourut en Moravie l'an 1509. (Petreius, Bibl. carthus. Valère-André, Bibl. belg.)

MOSCHUS (Jean). (*Voyez* Jean Moschus.)

MOSCHUS (Michel), de Tarente, chanoine régulier du dix-septième siècle, a donné le Régulier ou de la perfection religieuse, en 2 tomes, à Palerme et à Venise en 1628. (Dupin, Table des Aut. ecclés. du dix-septième siècle, col. 1809.)

MOSCOVIE. (*V.* aussi Russie.)

MOSCOU (Jean-Jacques), docteur allemand. Nous avons de lui: *Principia juris publici imperii romano-germanici editio quinta;* à Leipsick, chez Breitkopt, 1760, in-8°. Les Allemands

regardent avec raison cet ouvrage comme l'un des plus beaux qu'ils aient sur le droit public.

MOSCOW, ville capitale du duché du même nom, et autrefois de tout l'empire moscovite, n'est plus que la seconde de cet empire, depuis que la cour impériale a établi sa principale résidence à Pétersbourg. Elle est située au milieu de la province, sur la rivière de Mosca. C'est une des plus grandes villes de l'empire, et on est frappé à son aspect tant par son étendue, que par le grand nombre de tours dorées et de clochers des églises qu'on aperçoit en y arrivant. On lui donne six lieues de circuit, d'autres lui donnent un mille et demi d'Allemagne de longueur, et un de largeur. Elle est extrêmement peuplée, et fourmille de monde. On y compte près de quinze cents églises, monastères ou chapelles. La ville est partagée en quatre quartiers, qui sont, Kitaigorod, Czatgorod, Zenilenoigorod et Stretlitza, Slaboda outre le faubourg nommé Slabode de Allemans, qui est plus beau que la ville. Le quartier de Kitargarod renferme le palais du czar, qu'on nomme Kremelin, et qui a plus d'étendue que plusieurs villes médiocres. On voit dans l'enceinte de ce palais cent cinquante tant églises ou monastères que chapelles. Dans l'une de ces églises située dans la cour du palais, est un clocher fort haut et couvert de cuivre doré où il y avait une cloche qui passait pour la plus grosse de tout l'univers, et qu'on ne sonnait ordinairement que le jour des Rois, qui est le plus solennel chez les Moscovites. Cette cloche qui pesait, à ce qu'on prétend, trois cents vingt mille livres, et qui avait dix-neuf pieds de hauteur, dix-huit de diamètre par en bas, et soixante-quatre de circonférence extérieure, tomba et se fendit en 1701, dans le temps d'un incendie. On la voyait même encore en 1736 dans l'endroit où elle était tombée. La principale des églises qui sont dans l'enceinte du palais, est la patriarchale de Saint-Michel, ou, suivant d'autres, de l'Annonciation de la Vierge, où on voit les tombeaux des czars. C'est un édifice ancien, vaste et massif, couvert de lames dorées, et accompagné de neuf tours. Le trésor de cette église est d'une grande richesse Les catholiques ont à Moscow une église desservie par les capucins, auxquels la czarine Anne permit de s'établir en 1731, à la demande de l'empereur : les seigneurs et les dames de la cour de Vienne contribuèrent à cet établissement. Les jésuites y en avaient une autre ; les luthériens y ont deux églises, et les réformés ou calvinistes une. Le czar Pierre 1er a fondé à Moscow trois colléges gouvernés par des moines grecs; l'un pour les humanités, le second pour les mathématiques, et le troisième pour la navigation. La czarine Anne y a établi en 1731 une Académie pour l'é-

ducation de la jeune noblesse du pays. Moscow fut érigée en métropole au quinzième siècle, et devint ensuite le siége du patriarche des Moscovites depuis l'an 1589, que cette dignité y fut établie, jusqu'à l'an 1703 qu'elle a été suprimée avec celle de métropolitaine. (*Voyez* Russie.)

MOSEL, ville dont parle Ezéchiel, et dont on ignore la situation. (Ezéchiel, 27, 19.)

MOSERA, hébr., *lien*, du mot *jaser, lier*, montagne où Aaron est mort. On l'appelle autrement Hor. (Deuteron. 10, 6.)

MOSEROTH, même lieu où les Israélites campèrent après avoir quitté Hesmana. (Num. 33, 30.)

MOSINOPOLIS, siége épiscopal de la province de Rhodope, sous la métropole de Trajanopolis. Nous n'en connaissons qu'un évêque nommé Paul. Il assista au concile tenu au sujet du rétablissement de Photius. (*Orien. chr.* t. 1, p. 1205.)

MOSOBAB, hébr., *qui est revenu* ou *qui s'est converti*, du mot *schub*, prince dont il est parlé. (1 Par. 4, 34.)

MOSOCH, héb., *qui est attiré avec force*, du mot *maschaq*, sixième fils de Japheth. Quelques-uns le font père des Marques, peuple qui demeure entre l'Ibérie et l'Arménie, et d'autres, des Moscovites. (Genès. 10, 2.)

MOSOLLAM, héb., *pacifique* ou *parfait*, ou *qui récompense*, du mot *schalam*, fils de Zorobabel. (1 *Par.* 9, 7.)

MOSOLLAM, fils de Séphatia. (*Ibid.* 8.)

MOSOLLAM, fils d'Abigaïl. (*Ibid.* 5, 13).

MOSOLLAM, fils de Mosollamith. (*Ibid.* 9, 12.)

MOSOLLAM, un des descendans de Caath. (2 Par. 34, 12.)

MOSOLLAM, fils de Besodia. (2 Esd. 3, 6.)

MOSOLLAM, fils de Barachias. (2 Esd. 3, 4.)

MOSOLLAMIA, père de Zacharie, lévite et portier du temple. (1 Par. 9, 21.)

MOSOLLAMITH, hébr., *pacifique, parfait*, père de Mosollam, et fils d'Emmer. (1 Par. 9, 12.)

MOSOLLAMOTH, père de Barachias. (2 Par. 28, 12.)

MOSTÈNE, siége épiscopal de la province de Lydie, sous la métropole de Sardes, au diocèse d'Asie. Nous en connaissons deux évêques.

1. Julien, assista au concile de Constantinople où Eutyches fut déclaré hérétique. Il se trouva aussi au brigandage d'Éphèse.

2. Euthymius, assista et souscrivit au huitième concile général. (*Oriens. chr.*, t. 1, p. 885.)

MOSUL, ville de la Mésopotamie, située sur la rive occidentale du Tigre. Les écrivains persans en attribuent la fondation au roi Tahmurath. l'Écriture fait mention de cette ville, sous le nom de Mozel, *Ezech.* 27, *v.* 19. Elle fut saccagée par Tamerlan; ce qui a beaucoup diminué son ancienne splendeur. Elle est cependant encore

considérable et riche par son commerce. Elle est environnée de murailles fort hautes, et défendue par un château sur le bord de la rivière. Il y a des Grecs, des Arméniens, des nestoriens, des jacobites et des maronites, outre les Turcs qui en sont les maîtres. Les capucins y ont un hospice. Quelques auteurs modernes confondent Mosul avec l'ancienne Ninive qui a été une des plus grandes villes du monde, et dont on voit encore les ruines de l'autre côté du Tigre. Il y a une colline de ce côté-là avec une belle mosquée où l'on prétend qu'est le tombeau du prophète Jonas. La ville de Mosul a été éclairée, dit-on, des lumières de la foi par saint Thaddée ou Adée, disciple de Jésus-Christ. C'est la quatrième métropole du diocèse des Chaldéens, qui n'a fait pendant quelque temps qu'un seul siége avec Arbela, métropole d'Adiabène.

Évêques de Mosul.

1. Jesuiab 1er, d'Adiabène, élève de l'école de Nisibe, qui obtint la dignité de catholique des Chaldéens en 651, avait été auparavant évêque de Ninive, et métropolitain de Mosul.

2. Georges 1er, gouverna les églises de Mosul et d'Arbela, alors unies après Jesuiab, et devint aussi catholique des Chaldéens. (*Bibl. or.*, t. 2, p. 420.)

3. N..., siégeait sous le catholique Hananjesus 1er.

4. Maraname, nommé par le catholique Jacques, n siégea juqu'en l'an 778, que le catholique Timothée 1er lui donna pour successeur le suivant.

5. Jesuiab II. Ce prélat fut chassé de son siége en haine du catholique Théodore qui l'avait nommé, et fut remplacé par

6. Rostane, homme de nul mérite, suivant Mares.

7. Enos de Beth-Garme, élu par le catholique Serge, fut élevé à la même dignité de catholique après la mort de Serge en 877.

8. Jean 1er, évêque de Chanigiara, devint métropolitain de Mosul, et enfin catholique en 892.

9. Jean II, succéda au précédent en 892.

10. Luc, ordonna le catholique Emmanuel en 937.

11. Georges II, nommé par le catholique Emmanuel, assista au sacre du catholique Israël en 962, et vivait encore sous le catholique Marc II. C'était un prélat savant, comme il paraît par ses ouvrages. (*Voyez* Asseman, t. 3, p. 518 *ad* 540.)

12. Jesuiab III, transféré du siége d'Hadathe à celui de Mosul, vivait en 999.

13. Gabriel 1er, nommé par le catholique Jean VI.

14. Elie 1er, imposa les mains au catholique Jesuiab IV, en 1020.

15. Ebedjesus 1er, l'un des trois sujets qui avaient été proposés pour succéder au catholique Jesuiab.

16. Gabriel II, à qui succéda.

17. Jaballaha, transféré de

l'église de Maalta par le catholique Sebarjesus III, en 1063.

18. Machicha, évêque de Tirhane, devint métropolitain de Mosul en 1087, et catholique en 1092.

19. Elie II, était métropolitain de Mosul et d'Adiabène en 1111, qu'il fut élu catholique après la mort de Machicha.

20. Jean III, assista à l'élection du patriarche Barsumas en 1134, et à celle du catholique Abdjesus IV, en 1139.

21. Jean IV, transféré à l'église d'Hamdam par le catholique Elie III, en 1176.

22. Tite, succéda à Jean sous le même catholique Élie.

23. Joseph Ier, assista à l'élection du catholique Sebarjesus IV, en 1222. De son semps l'église de Mosul était séparée de celle d'Arbela.

24. Ebedjesus II, assista à l'élection du catholique Machicha II, en 1257.

25. Simon, à celle du catholique Denha, en 1266.

26. Gabriel III, assista au sacre du catholique Jaballaha III, en 1282.

27. Joseph II, qui devint catholique sous le nom de Timothée II.

28. Siméon III, se trouva au concile du même catholique Timothée II, en 1318.

29. Jesuiab IV, élu catholique sous le nom de Siméon V, en 1539. (*Or. chr.*, t. 2, p. 1216.)

Mosul est aussi métropole des jacobites, sous le maphrien ou primat d'Orient. Voici les évêques de cette communion.

1. Garmæus, ordonné dans le monastère de Saint-Matthieu vers le milieu du sixième siècle. Ce monastère est situé aux environs de Mosul, sur le mont Elpheph.

2. Tobie.

3. Jesu-Zacha.

4. Sahadas.

5. Siméon.

6. Christophe, qui sacra Maruta, maphrien d'Orient, en 629.

7. Jean Saba, c'est-à-dire, *le Vieux*, siégeait en 684. Les moines du monastère de Saint-Matthieu, fâchés de ce que ce prélat n'avait pas voulu s'arroger le droit de nommer aux évêchés vacans après la mort du maphrien, demandèrent un autre évêque au patriarche Athanase II qui, trompé par la lettre de ces moines, leur envoya pour évêque à la place de Jean. . . .

8. N..., qui ne siégea pas long-temps; car la peste ayant enlevé quatre-vingts moines dans l'espace de huit jours, ce nouvel évêque se démit de son église, et le reste des moines de Saint-Matthieu prièrent Jean le Vieux qui s'était retiré au monastère de Beth-Urba, près de Tagri, de revenir à son premier poste; ce que ce prélat refusa; et peu de temps après il fut élevé à la dignité de maphrien, sous le nom de Jean Ier. Il mourut en 688.

9. Daniel, siégeait en 817.

10. Moïse Bar-Cepha, mort en 903.

11. Barnasicha.

12. Timothée Sogdes, ordonné par le maphrien Jean IV, vers l'an 1075.

13. Zachée, siégea sous le maphrien Denis Ier, qui lui donna pour successeur. . . . .

14. Barbutela, archimandrite du monastère de Saint-Matthieu.

15. Jacques, mort en 1231. C'était un prélat savant. Il a écrit *De Deo uno et trino*, *de incarnatione Verbi*, *de Ecclesiâ*, *de sacramentis et ritibus ecclesiasticis*, *de providentiâ Dei de actibus humanis*, *de Angelis*, *de opere sex dierum*, *de Antichristo et fine mundi*, *de paradiso et de inferno*. (Assem., t. 1, *Bibl. or.*, pag. 585, et tom. 2, p. 237.)

16. Georges, mort en 1496, fut remplacé par....

17. Étienne Severinite, nommé par le patriarche Ignace XII.

18. Basile, persécuté par les jacobites, à cause de son attachement à la foi catholique, se retira à Rome où il mourut en 1720. (*Oriens christ.*, t. 2, p. 1560.)

MOSINA, siége épiscopal de la Phrygie pacatienne, sous Hiérapolis, au diocèse d'Asie, a eu pour évêques.

1. Gennade, assista au concile de Chalcédoine.

2. Jean, souscrivit aux canons *in Trullo*.

3. Théophilacte, au septième concile général.

4. Euthymius, au huitième concile.

5. Constantin, au concile de Photius. (*Oriens. christ.*, t. 1, p. 824.)

MOTHE LE VAYER (François de), naquit à Paris en 1588, mais d'une famille originaire du Mans. Après avoir été précepteur de Philippe duc d'Orléans, frère unique du roi Louis XIV, il fut reçu à l'Académie française le 14 de février 1639, à l'âge de cinquante-un ans, étant veuf depuis bien des années. Il se remaria ensuite, et mourut en 1672. M. le Vayer est un auteur qui a tout embrassé, l'ancien, le moderne, le sacré et le profane. Ceux de ses ouvrages qui appartiennent au sacré, sont un petit Discours chrétien de l'immortalité de l'âme, avec le corollaire, à Paris, in-8°, en 1637; de la vertu des païens, à Paris, in-4°, en 1642; de la liberté et de la servitude, à Paris, in-12, en 1643; la morale du prince, à Paris, in-8°, en 1651; en quoi la piété des Français diffère de celle des Espagnols dans une profession de même religion, à Paris, en 1657; la connaissance de soi-même, in-12, en 1668. Cet auteur est dangereux, parce qu'il répand son esprit et ses sentimens sceptiques dans ses ouvrages qui ont été imprimés en quinze tomes in-12, et en un tome in-folio. L'édition in-folio ne contient que les ouvrages publiés jusqu'en 1667. (Pelisson, Histoire de l'Académie française, et con-

tinuation de cette histoire par M. l'abbé d'Olivet.)

MOTHIER (Simon), jésuite, a donné le martyrologe romain pour chaque jour de l'année, selon la réformation du calendrier par le pape Grégoire XIII, où sont insérés tous les saints nouveaux; traduction nouvelle, avec des remarques sur les mystères et sur plusieurs fêtes des saints; quelques décrets de la congrégation des rites, et deux tables : l'une des noms de tous les saints et saintes contenus dans ce martyrologe; et l'autre des saints de France, à Paris, chez Florentin Delaulne, 1705, in-4°.

MOTTE (Dominique de la), supérieur des barnabites de Saint-Éloy, a donné : 1°. Conduite spirituelle contenant plusieurs maximes et pratiques de piété pour toute l'année, in-12, à Paris, chez J. Coutcrot et Louis Guérin, 1686, in-12. 2°. Sermons de l'octave du Saint-Sacrement, des mystères de l'Ascension, de la Pentecôte et de la Trinité, prononcés en l'église de Saint-Sulpice, *ibid.* 1695, in-8°. (Journal des Savans, 1686 et 1695.)

MOTTIN (N.), prêtre, a fait publier à Paris en 1748, chez P. G. le Mercier, les panégyriques des saints Joseph de Leonissa et Fidèle de Sygmareni, capucins. L'auteur des mémoires de Trévoux, février 1748, parle très-avantageusement de ce discours, qui est dédié à M. Boyer, ancien évêque de Mirepoix. (Dictionnaire portatif des prédicateurs.)

MOTULA, petite ville avec titre de principauté, située au pied du mont Apennin vers les frontières de la terre de Bari, contient à peine cent-cinquante habitans. La cathédrale de Saint-Thomas de Cantorbéri est la seule église de la ville. Le diocèse ne contient que trois bourgs ou villages.

Évêques de Motula.

1. N..., mort en 1040.

2. Libère ou Libert à Fumis, frère du duc de Motula, élu en 1040.

3. Jean, siégeait en 1081.

4. Ancaurus, en 1099. Il fut aussi évêque de Castellanetan.

5. Valcausus, en 1110.

6. Richard, en 1165.

7. N..., sous Innocent III.

8. Jean, en 1226 et 1238.

9. Hugues, mort sous Martin IV.

10. Nicolas, transféré à l'évêché d'Alatri par Boniface VIII, en 1298.

11. Raynier, mort en 1356.

12. Théodore, succéda sous Innocent VI, en 1357.

13. Antoine, mourut en 1419.

14. Pierre-Théodore, prêtre de Tarente, nommé sous Martin V en 1419, était administrateur de l'église d'Acerenza en 1439, et fut transféré à l'évêché de Gallipoli en 1445.

15. Antoine de Neotero, de l'Ordre des Frères Mineurs, passa de l'évêché de Gallipoli à celui de Motula en 1445.

16. Léonard, siégeait en 1478, et mourut en 1482.

17. Ange de Barbiani, de l'Ordre des Frères Mineurs, élu en 1482.

18. Robert Piscicellus, Napolitain, archevêque de Brindisi, administrait l'église de Motula en 1488.

19. Jérôme Scudellus, citoyen et évêque de Motula, mort en 1502.

20. Vincent, de Nicopoli, succéda en 1502.

21. Pierre de Querci, en 1512.

22. Guy de Guidonibus, mourut sans avoir été sacré en 1528.

23. Vitus Ferrat, sacré à Rome en 1528, mourut en 1537.

24. Ange-Pascal, de Dalmatie, dominicain, élu en 1537.

25. Scipion Rebiba, en 1551, devint ensuite cardinal et archevêque de Pise.

26. César Gesualdus, nommé en 1560, mourut en 1566.

27. Jean-Louis de Campania ou de Copena, Calabrois, citoyen de Rossano, fut transféré de l'évêché de Monte-Peloso à celui de Motula l'an 1566, et mourut l'an 1579.

28. Jacques-Michel, succéda en 1579, mourut en 1599.

29. Sylvestre Tufus, Napolitain, clerc régulier théatin, ne siégea qu'un an.

30. Benoît de Rubeis, pieux et savant clerc régulier théatin, de Naples, fut mis à la place du précédent par Clément VIII en 1601, et mourut en 1621.

31. François Salutius, noble napolitain, élu en 1621, se démit en 1627.

32. Séraphin de Nocera, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, provincial de Naples, devint évêque de Motula en 1627, et mourut en 1630.

33. Thomas Anchonius ou Anchoras, clerc régulier, siégea en 1630. Il fut transféré à l'église de Trani en 1635.

34. Jean-Baptiste Falesius, Napolitain, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut nommé à l'évêché de Motula à la demande de Philippe IV roi d'Espagne en 1638, et mourut en 1648.

35. Thomas d'Aquin, Napolitain, clerc régulier théatin, succéda en 1648.

36. Jean Camponeschus, en 1654, mort en 1657.

37. Janvier de Andrea, Napolitain, nommé en 1761.

38. Louis de la Quadra, en 1664, abdiqua en 1695.

39. François della Marra, protonotaire apostolique, chapelain honoraire du roi d'Espagne, mourut la première année de son épiscopat en 1696.

40. Michel-Maria Dentice, noble napolitain, chanoine de la métropole, fut fait évêque de Motula en 1697, et mourut l'année suivante.

41. Pierre-Paul Mastrilli, chanoine et grand pénitencier de l'église de Naples, fut nommé à l'évêché de Motula en 1703, et mourut vers l'an 1714.

42. Blaise-Antoine Copeti, vicaire-général de l'archevêque de Tarente, fut élu en 1714.

(*Ital. sac.* t. 9, col. 159, t. 10, col. 286.)

MOTU PROPRIO, termes d'une clause qu'on insère à Rome dans certains rescrits, elle signifie que le pape n'a été induit à faire la grâce par aucun motif étranger, mais de son propre mouvement, *proprio motu*. Les canonistes traitent de cette clause, et de deux ou trois autres également favorables à ceux qui les obtiennent, mais moins étendues dans leurs effets : telles sont les clauses *ex certâ scientiâ*, *de plenitudine potestatis*, *de vivæ vocis oraculo*.

1. Quand le pape veut favoriser quelqu'un dans la dispensation de ses grâces, il use de la clause *motu proprio*. Les canonistes l'appellent la mère du repos : *sicut papaver gignit somnum et quietem, ita et hæc clausula habenti eam*. En voici la preuve dans ses effets. Régulièrement les rescrits pour les bénéfices s'interprètent rigoureusement : C. *quamvis de præb. in* 6°. Quand la clause *motu proprio* s'y trouve, la règle change et l'interprétation se fait largement. (*Gloss. dict. cap.*)

2. Quand on est pourvu par le pape du bénéfice d'un homme vivant; on est déchargé de l'infamie qui s'encourt en pareil cas, si la clause *motu proprio* se trouve dans les provisions. (*Glos. in reg. cancell.* 20.)

3. La clause dont il s'agit ne peut jamais être nulle de droit, parce qu'elle a été insérée dans le rescrit sur une fausse cause. C. *Susceptum de rescript. in* 6°. J. G. *prag. in* § *reservationes, in verb. nullæ de collat.*)

4. La clause *motu proprio*, en matière de dispenses, les fait interpréter le plus largement qu'il se puisse. (Peries., *in c. si pluribus de præb. in* 6°.)

5. L'inquisition ne doit pas être précédée de bruit public quand le prince la fait *proprio motu*. (Glos. *in c.* 2, *in verb. fuerat de acces.*)

6. La clause *motu proprio* dispense de l'obligation de citer la partie, à moins qu'elle n'en soit lésée : *quod est verum si non læditur pars, alioqui contrà*. (Bald. *in l. quod favore, eod. de legib.*)

7. La clause *proprio motu*, insérée dans un mandat pour bénéfice, fait que le mandat s'applique également aux dignités, offices et prébendes, quoique régulièrement la prébende ne vienne point sous le nom de bénéfice en matière étroite. (Rebuffe, *de nomin. quæs.* 9, n° 5, *si pluribus de præb. in* 6°.)

8. La clause *motu proprio* sert dans un procès pendant, quoique le rescrit ne fasse mention d'aucun litige. (Panorm., *in c. causam* 2, *de testib.*)

9. La prorogation *proprio motu*, du terme pour la confirmation et consécration d'un prélat, empêche la privation des bénéfices après le terme expiré : *secùs ad supplicationem*.

10. Le *motu proprio* dispense de l'omission d'une réserve faite par le pape.

11. La reconvention n'a pas

lieu devant un délégué avec la clause *proprio motu ;* et si le pape a prescrit une forme de procéder dans une certaine cause ordinaire, *motu proprio*, cette même forme ne peut avoir lieu dans la reconvention : *secùs*, *si ad partis instantiam.*

12. Par le *motu proprio*, un mandataire a le choix du meilleur bénéfice quand deux vaquent à la fois.

13. Le *motu proprio* dispense des défauts personnels, *tollit defectum personæ*, ainsi que de l'expression de la valeur du bénéfice.

14. La clause *motu proprio*, a quelquefois les mêmes effets que la clause *non obstantibus*, etc.

15. Le rescrit accordé *motu proprio* produit son effet, quand même il serait contraire aux lois. Si un tel rescrit avait été accordé sur la supplique, on présumerait que l'importunité l'a fait obtenir du pape.

16. Le second rescrit vaut avec la clause *motu proprio*, quoiqu'on ne fasse aucune mention du premier; *secùs*, *alias*. Mais si dans le premier rescrit il y avait la clause dérogatoire, il faudrait alors dans le second, outre le *motu proprio*, les *nonobstances*. Par une suite de ces principes, un procès commencé sur des premières lettres, révoquées par des secondes accordées *motu proprio*, est révoqué de droit avant toute signification; *secùs*, *si ad postulationem.*

17. La clause *motu proprio* fait donner la préférence à un mandataire sur un autre antérieur en date, mais qui n'a pas encore présenté son mandat.

18. Ce que le pape fait *proprio motu* en faveur d'un autre, est valide, quoiqu'il soit contraire à ses propres décrets.

19. Le rescrit accordé *motu proprio*, produit son effet en faveur de l'impétrant, avant même qu'il le présente ; ce qui est contraire, dit Rebuffe, à la pratique des Français.

20. Le *motu proprio*, accompagné des *nonobstances* a la force de déroger aux statuts assermentés : *statutis juratis.*

21. Une grace accordée *motu proprio*, profite à celui à qui il était défendu de la demander.

22. Le *motu proprio* déroge aux réserves même expresses.

23. Il dispense le pourvu d'un bénéfice de l'examen : *instar sacrilegii est dubitare an dignus sit, quem princeps elegerit.* (*L. 2, cod. de crimin. sacril.*)

24. Le *motu proprio* ne se retorque jamais contre l'impétrant : *quia retorcutio est quædam pœna quæ non cadit in eum qui privilegium meruit et præsumitur meruisse, et justè concessum quando motu proprio conceditur.*

25. En changeant de domicile par privilége accordé *motu proprio*, on change aussi de tribunal pour les causes et instances.

26. La clause *motu proprio* exclut toute subreption et obreption : *tollit subreptionem in qui-*

buscumque beneficiis et qualibuscumque. Attenditur autem voluntas papæ. C. *si motu proprio de præb. in* 6°. Mais Rébuffe dit qu'en France il faudrait faire mention, *de numero canonicorum juramento firmato*.

27. Cette clause assure la grâce quand le pape a une entière connaissance des choses : *secus, in quibus non habet notitiam*.

28. Quand le pape exempte *motu proprio* un monastère avec des chapelles qu'il nomme, ces chapelles sont sensées alors de ce monastère : *secus, si ad supplicationem*; ce qui n'aurait pas lieu en France, dit encore Rebuffe.

29. Un privilége accordé *motu proprio* à une dignité, ne finit pas avec l'administration; *secus, si ad partis instantiam*.

30. Cette clause fait présumer que le pape veut user de la plénitude de sa puissance.

31. Le privilége accordé *motu proprio*, déroge aux autres priviléges accordés pour le bien public.

32. La collation faite *motu proprio* à un patron, produit son effet, quoiqu'il n'y ait point eu de présentation, le patron ne pouvant se présenter lui-même.

33. Le pape peut absoudre *motu proprio*, sans appeler partie, un excommunié.

34. Le *motu proprio* donne à la concession d'une grâce le caractère d'une vraie donation : *et is cui facta est nullâ inquietudine lacessendus est*.

35. Par le *motu proprio* on supplée à l'expression de toutes les vacances : *concedens vult concedere quocumquè modo vacet*.

36. Si le pape accorde par mandat *motu proprio* un bénéfice-cure à une personne qui n'a pas l'âge requis; s'il l'a au temps de l'acceptation, le mandat produit son effet.

37. Si le *motu proprio* profite à un tiers, celui à qui la grâce a été faite directement, ne peut y renoncer au préjudice de ce tiers.

38. Enfin le *motu proprio* fait toujours présumer une cause, s'il n'est pas accordé à l'instance de la partie.

Ce sont là les différens effets de la clause *motu proprio*, que Rebuffe nous a tracés dans son Traité sur le concordat *de formâ mandati apostolici*, verb. *Motu proprio*. Le même auteur nous apprend ensuite : 1°. que la clause *motu proprio* ne suffit pas pour suppléer au défaut de l'âge ou de l'ordre requis par le titre du bénéfice. 2°. Elle ne produit aucun effet quand elle porte toute sur une cause fausse, comme quand le pape appelle bénéfice-cure le bénéfice-simple qu'il désigne; on présume alors qu'il a été trompé. 3°. Elle ne fait pas donner la préférence à un second mandataire, quand le second mandat ne fait pas mention du premier; en France, cette préférence n'avait lieu en aucun cas. 4°. Elle ne détruit pas ce qui peut servir à la rendre nulle, *etiam ex verisimili mente concedentis*, comme si la grâce portait un droit de présentation en

faveur d'un patron laïc qui l'a déjà. 5°. Elle ne décharge pas des obligations attachées essentiellement au bénéfice. 6°. Elle n'emporte pas la dispense de l'irrégularité ou d'une autre semblable incapacité, pas même du suppliant : *rescriptum etiam motu proprio concessum excommunicato non valet.* On excepte le cas où l'inhabileté serait le droit positif; c'est le sentiment de Staphilée, *in tract. de litter. grat. tit. de vi et effectu clausularum*, n° 2. 7°. Elle ne met pas à couvert du défaut d'intention de la part du concédant. 8°. Elle n'ôte jamais le droit acquis, *non tollit jus tertii*, *c. quamvis de rescript. in* 6°. 9°. Le *motu proprio* ne se présume jamais si on ne l'exprime. 10°. Il n'augmente pas la grâce, ni la force des termes, contre la disposition du droit commun. 11°. Le pouvoir de conférer toutes sortes de bénéfices accordés *motu proprio*, ne comprend pas les vacances *in curiâ*. 12°. Le *motu proprio* ne donne pas la foi à la narrative. 13°. Le *motu proprio* ne sert de rien dans la concession d'une grâce que le droit déclare nulle, quand même elle serait ainsi accordée *motu proprio*. 14°. Enfin le *motu proprio* ne s'étend pas aux choses insolites, *non extenditur ad insolita vel inconsueta.*

Au reste, on distingue deux sortes de *motu proprio*, le naturel et le feint. Le premier n'est précédé d'aucune demande, l'autre est inséré dans le rescrit pour certaines considérations en faveur du suppliant. Ce dernier ne doit produire absolument que les effets qui sont marqués dans le droit.

2. De la clause *ex certâ scientiâ.* Les papes usent souvent de cette clause dans leurs rescrits et son principal effet est de dispenser l'impétrant de tous les défauts dont il pourrait être atteint et que l'on suppose par le moyen de la clause, avoir été connus du pape : *eo ipso quod papa facit ex certâ scientiâ, et illud exprimit in litteris videtur esse de facto informatus et illud minimè ignorare, ideò non requiritur alia causæ cognitio : secus, in inferiore papæ in quo requiritur quòd præcedat causæ cognitio.* Staphileus, *loc. cit.* n° 9. Il en est de même, dit cet auteur, quand le pape use de la clause *ex plenitudine potestatis, ut sentit glos. notabilis in c. ad hæc versatis tamen credo de rescript. dum vult paria esse papam facere aliquid ex certâ scientiâ, vel de plenitudine potestatis.* (Panorm. *in c.* 4, *de re jud.*)

La clause *ex certâ scientiâ* diffère de la clause *motu proprio*. 1°. En ce que celle-ci exclut toute preuve contraire, *nisi per expressionem in litteris, secus*, de l'autre contre laquelle le témoignage des témoins est reçu. 2°. Le *motu proprio* ne dispense pas des défauts si absolument que la clause *ex certâ scientiâ.* 3°. Le *motu proprio* n'ôte pas le droit du tiers, *secus, ex certâ*

scientiâ, comparé à cet égard aux *nonobstances*. 4°. Le *motu proprio*, en excluant le défaut de subreption, n'exclut pas le défaut d'intention de la part du pape, comme la clause *ex certâ scientiâ*. 5°. Le *motu proprio* n'ôte pas les qualités et obligations intrinsèques des bénéfices, *secus*, de la clause *ex certâ scientiâ*.

La clause *ex certâ scientiâ*, s'induit non-seulement par ces termes propres, mais par d'autres équivalens; et nous venons de voir que les clauses *de plenitudine potestatis et nonobstantibus*, produisent les mêmes effets.

3. La clause *de vivæ vocis oraculo*, a pour effet de donner une entière croyance à la simple parole, selon la clémentine *litteris*. C'est le chap. 1 du tit. 7 du liv. 2 du recueil des clémentines; il est tiré du concile général de Vienne où présidait le pape Clément v.

Cette clémentine veut que, lorsque le pape aura parlé de lui-même dans un rescrit, et que le rescrit même sera fondé sur ses paroles, on y ajoute une pleine foi; c'est-à-dire, que s'il est dit qu'il s'est réservé un bénéfice, qu'il a reçu la résignation d'un titulaire, qu'il a lancé une excommunication contre quelqu'un, qu'il l'a suspendu, non-seulement on sera obligé de le croire, mais on ne pourra pas prouver le contraire : *nisi stante narratione papæ relevaretur probans*.

Le concile de Bâle condamna cette loi. La pragmatique et le concordat ont approuvé le réglement du concile de Bâle, qu'on doit sans doute étendre au privilége dont jouissent les cardinaux, et qui consiste à être crus sur leur parole. L'abrogation de la clémentine *litteris* forme un titre particulier dans l'un et l'autre de ces monumens. Art. 52 des lib.

La clause *motu proprio*, et les autres semblables, sont aujourd'hui rejetées en France par le clergé comme par les cours séculières. Le *motu proprio*, indépendamment de tous les inconvéniens dont il est susceptible, fait supposer que le pape est en droit d'exercer une juridiction immédiate et ordinaire, ce qui est contraire à nos maximes.

A l'égard des grandes affaires qui intéressent toute l'Église, on lit dans les Mémoires du clergé, tom. 6, pag. 1015, qu'elles ne peuvent être réglées que dans une assemblée légitime, ou du moins dans l'assemblée des cardinaux, qui est regardée dans la pratique des derniers siècles comme le sénat de l'Église. On voit au même endroit que c'est principalement dans les conciles provinciaux tenus pour la réception de la constitution d'Innocent xii, portant condamnation du livre des Maximes des Saints, que les évêques de France ont expliqué fort au long leur sentiment sur cette clause et sur quelques autres contraires aux

maximes du royaume. Les parlemens rejetaient la clause *motu proprio*, même dans les rescrits de Rome, accordés à la prière des évêques de France et à la sollicitation du roi. (Mémoire du clergé, tom. 6, pag. 1046 et suivantes.)

MOUCHES, insecte volant déclaré impur dans la loi de Moïse. (Levit. 11, 42.) Les Philistins adoraient le dieu *Mouche* sous le nom de *Béelsébub*. Le Seigneur avait promis qu'il enverrait une armée de mouches et de guêpes contre les Cananéens, pour les chasser de leur pays et faire place aux Israélites; et il exécuta sa promesse comme on le voit par Josué, 24, 12, et par le livre de la Sagesse, 12, 8.

MOUCHY (Antoine de), qui a métamorphosé son nom en celui de Démochares, était du bourg de Ressons, entre Compiègne et Roye, dans le diocèse de Beauvais. Il fut élu recteur de l'université de Paris en 1539, et ensuite reçu docteur de Sorbonne. Il se signala dans la poursuite des prétendus réformés, et assista au concile de Trente avec le cardinal de Lorraine. Il mourut à Paris, doyen de la faculté, l'an 1574, après avoir fait imprimer dans la même ville en 1562, un long traité de sa façon, sur le sacrifice de la messe, dans lequel il ne montre pas beaucoup de critique. (Dupin, Biblioth. des Aut. eccl. du seizième siècle, part. 4, p. 397.)

MOUCHY (le père de), chanoine régulier, prieur de Schiron-les-Chartres, a donné : Instructions chrétiennes sur l'Eucharistie, 2 volumes in-12, à Paris, chez Charles Osmont, 1702.

MOULIN, forte machine qui fait tourner des meules qui servent à moudre du bled, et autres grains, pour en faire de la farine, *moletrina*, *pistrinum*. Le droit de bâtir un moulin était un droit féodal. Il y avait des moulins bannaux qui donnaient droit aux seigneurs qui en étaient les maîtres, d'obliger tous les habitans de la seigneurie d'y venir moudre le bled. Cette bannalité produisait au seigneur un profit qu'on appelait *droit de moute*; et comme c'était une servitude pour les sujets, elle ne s'établissait point sans titre ou au moins sans aveux anciens et actes de possession ancienne de bannalité, selon les différentes coutumes. Il y avait cette différence entre la bannalité des moulins et des fours et celle des pressoirs, que la bannalité des moulins et des fours était plus personnelle que réelle, puisque tous les domiciliés y étaient sujets, quand même ils ne possédaient aucun héritage dans la seigneurie; au lieu que la bannalité de pressoir était réelle, puisque les tenanciers, c'est-à-dire, ceux qui y possédaient des vignes y étaient sujets, quoiqu'ils demeurassent hors de la seigneurie. (Conférences de Paris sur l'usure, t. 4, p. 149.)

Les nobles et les gens d'é-

glise, même les curés qui demeuraient dans l'étendue de la seigneurie, étaient sujets à la bannalité des moulins dans la coutume de Paris, parce qu'elle n'en faisait point d'exception. Mais en Normandie les curés n'y étaient point sujets, selon la Paluelle, *ibid.*

Les particuliers ne pouvaient faire construire de moulins à bled sur les rivières navigables sans la permission du roi, et le consentement du seigneur-justicier en la juridiction duquel ces rivières passaient, à moins que les terres dans lesquelles ces particuliers voulaient faire construire des moulins, ne relevassent de quelques fiefs qu'ils possédaient auquel cas le seigneur-justicier, quand même il aurait eu droit de moulin bannal, ne pouvait empêcher l'établissement de ces moulins. Pour ce qui est des rivières non navigables, les particuliers pouvaient y faire construire des moulins, puisqu'ils n'en bâtissaient que sur leurs propres fonds. (Pontas, Supplém. au mot *Moulin*, p. 1.)

Les seigneurs étaient obligés de se conformer aux ordonnances du roi, ou aux coutumes pour la forme de leurs moulins; en sorte que si la loi ou la coutume leur permettait d'en avoir à point carré, c'est-à-dire, dont les meules fussent enfermées dans des ais à figure carrée, ils pouvaient en avoir de cette sorte; et que si la loi ou la coutume leur interdisait les moulins de cette figure, ils étaient obligés, sous peine de restitution, de réformer leurs moulins, s'ils en avaient de figure carrée, et de n'en avoir qu'à point rond, puisque les meuniers prenant, outre le droit de mouture, la farine qui se répandait dans les quatre carrés du moulin, faisaient tort aux particuliers qui étaient obligés d'aller moudre à ces moulins. (De Sainte-Beuve, t. 3, cas 211. Pontas, au mot *Moulin*, cas 1.)

MOULIN ou MOLINS (Jean du), religieux de l'Ordre des carmes, Français de nation, se distingua dans le quatorzième siècle par son savoir, et publia entre autres ouvrages, *Speculum historiale carmelitani Ordinis*. (Lucius, Biblioth. carmelit.)

MOULIN (Charles du), jurisconsulte célèbre, et avocat au parlement de Paris, naquit en cette ville sur la fin de l'an 1500, de Jean du Moulin, aussi avocat, et de Perrette Chaussidon. Dès l'âge de dix-sept ans, il fit à Orléans des leçons publiques sur l'arbre de consanguinité, dans lesquelles il entreprit de montrer que le droit civil était plus équitable sur cette matière que le droit canonique, parce que le droit canonique approuve les mariages contractés par les fils de famille, sans le consentement des parens, etc. En 1539, il donna au public son Commentaire sur une partie de la Coutume de Paris, dédié au roi François Ier. Le roi Henri II ayant donné au mois de juin 1550,

un édit pour la réforme des abus et faussetés qui se commettaient dans l'expédition des bénéfices en cour de Rome, principalement par la nouveauté de l'usage des petites dates, et par les fourberies des notaires apostoliques, et des banquiers, du Moulin fit un commentaire latin sur cet édit des petites dates, imprimé à Lyon en 1552, qui fut condamné par la faculté de Théologie de Paris, comme pernicieux, scandaleux, impie, blasphématoire, hérétique, etc. Il fit aussi imprimer à Lyon le décalogue suivant la vérité hébraïque, avec des notes en marge, tirées de l'Écriture-Sainte; un catéchisme et une apologie contre un petit livre intitulé, la Défense civile et militaire des Innocens et de l'église de Christ. Au commencement de l'année 1564, il fit à Paris trois fameuses consultations; la première, contre Antoine de Crequi, auparavant évêque de Nantes, nouvellement élu évêque d'Amiens; la seconde, pour l'université de Paris contre les jésuites; la troisième, sur la réception du concile de Trente en France, dans laquelle il soutient que ce concile n'est point reçu dans le royaume, à l'exception de la foi, de la doctrine, des constitutions de l'Église, et de la réformation des mœurs. L'an 1565, il fit imprimer la concorde des quatre évangélistes pour combattre les erreurs de Calvin. Il présenta ensuite à la cour une plainte contenant trente-quatre chefs d'accusation contre les calvinistes, qu'il avait favorisés dans ses premières années. Il fit encore son apologie contre les mêmes hérétiques, et mourut bon catholique le 27 décembre 1566. Cet auteur composa encore deux Traités sur l'usure, l'un en latin et l'autre en français, dans lesquels il favorisa l'usure modérée du prêt fait à ceux qui n'empruntent que pour négocier ou acquérir, et augmenter leur bien. Dans son quarante-troisième conseil, il condamne d'une simulation impie, ceux qui, pour découvrir les hérétiques, faisaient semblant d'être de leur sentiment. Son Traité de la monarchie roule sur ce qui concerne le gouvernement politique, l'histoire et la discipline de l'Église. Le discours qu'il fit dans l'université de Tubinge, touchant la dignité de la Théologie et des lois impériales, contient beaucoup de choses injurieuses à l'Église et au pape, aussi bien que ses notes sur le décret de Gratien et sur les décretales. Du Moulin fit aussi des notes sur le Traité des bénéfices de Jacques de Salve; un Commentaire sur les règles de la chancellerie de Rome, reçues et usitées en France; des Notes sur le Commentaire de Decius de Mugello, sur les règles du droit des papes, et sur les conseils de Philippe Decius touchant le droit canonique. Toutes les œuvres de du Moulin furent imprimées en cinq gros volumes in-fol. à Paris, l'an 1681. Cet auteur a été

l'un des plus grands jurisconsultes, et l'un des hommes de son temps, qui avait le plus de lecture et d'érudition. On l'appelait souvent et il s'appelait lui-même, le Papinien gaulois, le jurisconsulte de France et d'Allemagne. Il écrivait facilement et correctement. Ses livres sont pleins de traits injurieux et satyriques contre toutes sortes de personnes, sans aucun ménagement. Il joignait à beaucoup de probité et de désintéressement, une si grande opinion de son savoir, qu'il avait coutume de mettre à la tête de ses consultations : « Moi qui ne cède à personne, et à qui personne ne peut rien apprendre. » (Julien Brodeau, Vie de Charles du Moulin, imprimée en 1750. Dupin, Biblioth., seizième siècle, part. 4, p. 284.)

MOULIN (Jean du), carme français, naquit à Sens de parens nobles en 1571. Étant devenu aveugle à trois ans, et orphelin à dix, il fut élevé par un de ses oncles, qui vint à bout de lui apprendre le latin. En 1606 il demanda d'entrer chez les carmes en qualité de frère lai; et après un an de noviciat il fit profession dans le couvent que les religieux de cet Ordre ont à Dol en Bretagne. Dès qu'il y eut embrassé cet état, il s'adonna tellement à la prière et à la contemplation, qu'il fit en peu de temps de grands progrès dans la science des saints, et composa, quoiqu'aveugle, un grand nombre de traités sur la vie mystique, qui ont mérité l'estime des savans. Bossuet entre autres s'en est beaucoup servi pour ses livres sur le quiétisme. Le sieur Jean du Moulin mourut à Rennes en odeur de sainteté, sous le nom de frère Jean de Saint-Samson, le 14 septembre 1636. Ses ouvrages ont été recueillis en 2 tomes in-folio, et imprimés à Rennes en 1659. Le premier tome renferme les Traités suivans : 1°. Le Vrai esprit du Carmel. 2°. Le Cabinet mystique en deux parties. 3°. Règle de conscience et de conversation. 4°. Le Miroir et les flammes de l'amour divin. 5°. Soliloques ou entretiens intérieurs. 6°. Les contemplations sur des mystérieux effets de l'amour divin. 7°. Méditation pour les exercices de dix jours. 8°. Lumières et règles de discrétion pour les supérieurs. Les Traités contenus dans le second volume sont : 1°. Recueil de lettres spirituelles. 2°. De la Simplicité divine. 3°. De l'Effusion de l'homme hors de Dieu, et de sa refusion en Dieu. 4°. La Mort des saints, précieuse devant Dieu. 5°. L'Art de pâtir et mourir saintement. 6°. Observations sur la règle des carmes. 7°. La Conduite des novices. 8°. De la Perfection et décadence de la Vie religieuse. 9°. Si on peut refuser d'être supérieur. 10°. Lumières touchant les réformes. 11°. De la sainte Communion. 12°. Des Possessions et des exorcismes. 13°. De l'Excellence du sacerdoce. 14°. De la Force chrétienne et évangélique.

15°. Poésies mystiques. (Biblioth. carmélite, t. 2, col. 89.)

MOULIN (Pierre du), ministre calviniste, fils de Joachim du Moulin; naquit dans un bourg du Vexin au mois d'octobre 1568, et étudia à Paris, et ensuite en Angleterre. Il enseigna la philosophie à Leyde en Hollande, fut depuis reçu ministre à Charenton, et entra en cette qualité auprès de Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, sœur du roi Henri-le-Grand, mariée en 1599 avec Henri de Lorraine, duc de Bar. En 1615 il passa en Angleterre à la sollicitation du roi de la Grande-Bretagne, et il y dressa un plan de réunion des églises protestantes. Il présida au synode des églises de son parti, qui se tint à Alais en 1620; et peu après il se retira à Sédan où le duc de Bouillon le fit professeur en Théologie, et ministre ordinaire. Il mourut dans cette ville en 1658, âgé de quatre-vingt-dix ans. Ses principaux ouvrages sont: 1°. l'Anatomie de l'arminianisme, en latin, imprimée, en 1618. 2°. Un Traité latin de la connaissance de Dieu. 3°. Un Traité aussi latin de la pénitence et des clefs de l'Église. 4°. Le Capucin, ou l'Histoire de ces moines. 5°. Le bouclier de la foi, ou défense des Églises réformées du royaume de France, contre les objections du sieur Arnoux, jésuite, in-8°, 1619. Montigni, Durand et Mestrezat, collégues de du Moulin, ont travaillé avec lui à cet ouvrage. Du Moulin en donna la même année une suite sous le titre de Fuite et évasions du sieur Arnoux, jésuite. 6°. Du Juge de controverses et des traditions. 7°. Anatomie de la messe: c'est un ouvrage plein de zèle amer, de fades railleries et de blasphèmes; il est d'ailleurs écrit d'un style fort mauvais. 8°. Accroissement des eaux de Siloé, contre le purgatoire et les indulgences papales. 9°. Du Combat chrétien ou des afflictions, à messieurs de l'Église réformée de Paris, à Sédan, 1721. 10°. Éclaircissement des Controverses salmuriennes, ou défense de la doctrine des églises réformées, in-8°, à Genève, 1649. 11°. Trois Sermons, à Genève; 1659, in-4°. 12°. Justification de M. du Moulin, contre les impostures et calomnies de Léonard le Maire, dit Limburg, Genève, 1659, in-8°. 13°. Nouveauté du papisme; la meilleure édition de cet ouvrage est de 1633, à Genève. 14°. La Vie et religion de deux bons papes, Léon 1er et Grégoire 1er, à Genève 1659, in-8°. 15°. La Philosophie française de Pierre du Moulin, à Paris, 1638, in-24. On a encore de du Moulin, des Sermons, des Lettres, des Relations de conférences, etc. Grotius le désigne sous le nom de Fronton, parce qu'il l'a cru auteur d'un livre intitulé: *Hippolyti Frontonis scaracottæ refutatio adversùs commentationem grotianam de Antichristo*, à Amsterdam, 1640. On a aussi attribué à du Mouliu *l'Anticoton;*

mais cet ouvrage n'est pas de lui, et le véritable auteur n'en est pas bien connu. On peut consulter une Dissertation historique et critique sur ce fameux ouvrage, imprimée à la Haye, 1738, in-8°, avec l'Anticoton même. Du Moulin avait l'esprit délicat et brillant, mais très-satyrique : on trouve généralement parlant dans ses ouvrages de l'esprit, du feu, de l'imagination ; mais aussi beaucoup de railleries indécentes, d'injures, de déclamations outrées et d'emportement. (*Voyez* la Vie de du Plessis-Mornai, édition de Nantes, t. 2 ; l'Histoire de la Réformation, par Gérard Brandt, t. 1 ; Pictet, Théologie française, t. 3 ; Synodes nationaux, des églises prétendues réformées de France, par Aymond, tom. 2. *Grotii Manes*, tom. 2, pag. 825, etc.)

MOULIN (Pierre du), fils aîné du précédent, fut docteur en Théologie, chapelain du roi Charles II, et chanoine de Cantorbéri, où il mourut en 1684, âgé de quatre vingt-quatre ans. Il est auteur du livre intitulé : de la paix de l'âme, qui a été traduit en plusieurs langues. M. Sartoris de Genève, en a retouché le langage, et l'a orné de notes dans l'édition qu'il en a donnée en 1729. Il en a aussi donné un abrégé par maximes. On a encore de Pierre du Moulin : *Clamor regii sanguinis adversus parricidas Anglos*, contre Jean Milton qui attribua cet ouvrage à Morus ; une défense de la religion protestante en anglais, contre le *Philanx anglicus*, attribué à un jésuite, et imprimé en 1662 ; des sermons en anglais et en latin. (Moréri, édit. de 1759.)

MOULIN (Cyrus du), ministre calviniste. On a de lui un Traité de la paix de l'Église, et un catéchisme de controverse. (Moréri, édit. de 1759.)

MOULINET (Claude du), plus connu sous le nom de *l'Abbé des Tuilleries*, était d'une famille noble de la ville de Sées. Il savait bien le grec et l'hébreu, et fut lié pendant quelque temps avec M. Richard-Simon ; mais il se sépara de lui dans la suite, et fit son étude favorite de l'histoire de France, sur laquelle il donna un assez grand nombre de dissertations. Il mourut à Paris le 15 mai 1728, âgé de soixante-sept ans et quelques mois. Outre ces dissertations sur l'histoire de France, et quelques autres pièces, on a encore de lui quinze lettres écrites à un ami sur les disputes du jansénisme, et autres matières théologiques du temps, in-12., en 1710. Ces lettres dans lesquelles l'auteur ne prend aucun parti, contiennent plusieurs anecdotes. (Le père le Long, Biblioth. hist. de la France. Le Mercure de juin 1722, et même mois 1731, etc.)

MOURAL ou MURRAI, *Moravia*, ville épiscopale sous la métropole d'Edimbourg en Ecosse, fut érigé en évêché dans le onzième siècle.

MOURE (Antoine-Fernandez de), natif de Brague, a donné, Examen de la Théologie morale, à Cologne, 1616 et 1630. (Dupin, Table des Aut. ecclés. du dix-septième siècle, col. 1688.)

MOUREILLES, *Beata Maria de Moroliis*, abbaye de l'Ordre premièrement de Saint-Benoît, puis de Cîteaux, était située dans le Poitou, au diocèse et à cinq lieues de la Rochelle et à deux de Luçon. On trouve qu'elle a été fondée par les seigneurs de Triayze, mais on ignore en quel temps. Elle existait déjà l'an 1109, puisqu'en cette année elle donna l'origine au monastère de Bois-Groland; il est probable que l'an 1152, auquel on place communément la fondation de Moureilles, est plutôt l'époque de son aggrégation à l'Ordre de Cîteaux. Dans la suite cette abbaye dont l'enceinte fait connaître qu'elle était autrefois très-nombreuse, ayant été détruite par les hérétiques, elle fut rétablie et très-bien décorée par les religieux de la maison au commencement du dernier siècle. (*Gallia christ. t.* 2, *col.* 1396.)

MOURGUES (Michel), jésuite célèbre, et professeur royal dans l'université de Toulouse où il mourut au service des pauvres en 1713, est auteur du parallèle de la morale chrétienne avec celle des anciens philosophes, pour montrer la supériorité de celle-là sur celle-ci, à Paris en 1702, in-12. Il a aussi composé un ouvrage intitulé : Plan théologique du pythagorisme et des autres sectes savantes de la Grèce, pour servir d'éclaircissement aux ouvrages polémiques des Pères contre les païens, 2 volumes in-8°, à Toulouse et Amsterdam, 1712. On trouve dans le second une traduction française de la Thérapeutique de Théodoret, et deux dissertations, l'une sur le règne de Sémiramis, et l'autre sur les oracles. (Journal des Savans, 1702 et 1713.)

MOUSON, ville de France en Champagne, au diocèse de Reims, *Mosomum*.

Conciles de Mouson.

Le premier fut tenu le 13 janvier 948 dans l'église de Saint-Pierre, au faubourg de Mouson. Hugues de Vermandois qui avait été mis sur le siége de Reims à l'âge de cinq ans, y fut interdit jusqu'à ce qu'il eût comparu devant les évêques, pour avoir refusé de se trouver à d'autres synodes. (*Reg.* 15. *Lab.* 9. *Hard.* 6.)

Le second concile fut tenu le 2 juin de l'an 995. Léon, abbé de Saint-Boniface, et légat du saint-siége en France, y présida; et Gerbert, depuis pape sous le nom de Sylvestre second, successeur d'Arnould, archevêque de Reims, y fut interdit de la célébration de la messe jusqu'au synode prochain, fixé aux calendes de juillet. (*Ibid.*)

Le troisième, l'an 1186, sur le schisme de Trèves, entre Folmar, archevêque de cette ville,

et Rodolphe son compétiteur. Folmar s'attira l'indignation de l'empereur, en excommuniant dans ce concile Pierre, évêque de Toul, y déposant Henri, évêque de Verdun, et y prononçant contre plusieurs clercs, des sentences de suspense d'office et de bénéfice. Le pape Grégoire VII, successeur d'Urbain III, duquel Folmar avait obtenu le titre de légat, lui témoigna aussi son mécontentement sur tout ce qui s'était passé en ce concile, et l'exhorta par un bref à réparer sa façon d'agir peu digne de la modération d'un bon évêque, s'il ne voulait lui donner une idée très-désavantageuse de sa personne. (*Lab.* Pagi, *ad hunc ann.* Le père Mansi, Supplém. à la collection des conciles, tom. 2, col. 719.)

MOUSSON, *Mosomum*, abbaye de bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne, était située dans une ville du même nom, sur la Meuse au diocèse de Reims. C'était originairement un monastère de filles, sous l'invocation de Notre-Dame, lequel ayant été ruiné dans la suite par les guerres, Herveus, archevêque de Reims, en fit rétablir l'église et y mit douze chanoines pour la desservir. Quelque temps après, cette maison changea encore de face; car les chanoines qu'on y avait établis tombèrent dans un si grand relâchement, que l'archevêque Adalberon crut devoir les en chasser et leur substituer des moines de Saint-Benoît; ce qui arriva l'an 971 et fut confirmé l'année suivante par le pape Jean XIII et par le concile du Mont-Sainte-Marie, au diocèse de Soissons. (*Gallia christ., t. 9, col.* 258.)

MOUTIER EN ARGONNE, *Monasterium in Argonâ*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Châlons-sur-Marne. Elle fut d'abord fondée pour des chanoines réguliers par Godefroi Ier, évêque de Châlons, en 1134 et fut unie peu après, savoir, vers l'an 1148 à l'Ordre de Cîteaux. Elle était de la filiation de Trois-Fontaines. (*Gallia christ., t.* 10.)

MOUTIER-LA-CELLE, *Monasterium ad cellam*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la Champagne, au diocèse et à une demi lieue de Troyes. Environ l'an 660 saint Frobert ou Frodobert, chanoine de l'église de Troyes, obtint du roi Clovis II un lieu marécageux, qu'on nommait alors l'*Isle germaine*, qui était du domaine royal. Ce fut là qu'il jeta les premiers fondemens de ce monastère en 661 ou 664. Le premier bâtiment que Frobert fit construire consistait seulement en un petit oratoire, et autant de cellules qu'il y avait de religieux, dont le nombre s'étant en peu de temps considérablement augmenté, il forma le dessein d'y faire une nouvelle église, et d'augmenter les bâtimens du monastère. Cette église ne fut achevée que sur la fin de la vie de Frobert, et fut consacrée à Dieu sous l'invocation de saint

Pierre. Le monastère prit alors le nom de *Saint-Pierre de la Celle;* et après la mort de saint Frobert il fut appelé *la Celle de Saint-Frobert*. Bobin, religieux de ce monastère, depuis évêque de Troyes, augmenta considérablement les bâtimens et les revenus de cette maison, qui changea encore de nom, et fut appelée *la Celle de Bobin;* mais depuis plusieurs siècles elle est connue sous le nom de *Moutier-la-Celle*. Les premiers religieux que saint Frobert y mit suivaient la règle de l'abbaye de Luxeuil, où ce saint avait demeuré, et ils embrassèrent ensuite celle de Saint-Benoît. L'abbaye de Moutier-la-Celle comptait parmi ses principaux bienfaiteurs le roi Charles-le-Chauve, Bosson, comte de Troyes, et un autre seigneur, nommé Cherembert ou Chelembert, l'un de ceux qui possédaient le plus de terres aux environs du monastère. Saint Bobin en fit rétablir l'église qui était admirable dans toute sa structure, environ l'an 790, et voulut y être inhumé. On y montrait quantité de reliques considérables, entre lesquelles étaient neuf corps saints. Cette abbaye avait reçu la réforme de la congrégation de Saint-Vanne en 1655. Elle avait sous sa juridiction dix-sept prieurés, et nommait à plus de trente cures. (La Martinière, Diction. géogr. au mot *Celle*.)

MOUTIER EN DER, *Dervum* ou *Monasterium in Dervo*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Châlons-sur-Marne, sur la petite rivière de Vorie, dans la forêt de Der, à deux milles de Puisie. Elle fut fondée en 673 par saint Bercaire, premier abbé de Hautvilliers, sous le roi Childeric II qui céda le lieu où le monastère a été bâti, et y ajouta la terre de Puisie, *Puteolus*, dont l'abbaye de Moutier-en-Der portait autrefois le nom. Outre cette abbaye d'hommes, saint Bercaire en fonda une autre pour des filles sur la même rivière de Voire, à une lieue de la première; mais elle ne subsiste plus depuis environ 700 ans. Le lieu où elle était située s'appelle encore aujourd'hui Pelle-Moutier, *Puellare Monasterium;* il paraît par une charte rapportée par Camuzat, que saint Bercaire augmenta considérablement les biens de Moutier-en-Der, en lui donnant tous ceux qu'il avait hérités de ses parens. Du temps de Charles-Martel, les moines qui y habitaient se sécularisèrent, et demeurèrent en cet état jusqu'à l'an 827, que Louis-le-Débonnaire leur fit reprendre la vie monastique, sous la règle de Saint-Benoît. Ce monastère souffrit beaucoup par les guerres à la fin du neuvième siècle et au commencement du dixième, en sorte que les religieux furent obligés d'en retirer les reliques de saint Bercaire, leur fondateur, et de se réfugier dans la Bourgogne. Ils y revinrent en 923. (d'autres disent en 912.) Vers ce temps-là cette maison

tomba dans un si grand relâchement, qu'en 936 on y envoya d'autres moines de l'abbaye de Saint-Epvre de Toul, sous la conduite d'Alberic, pour y rétablir le bon ordre. L'abbaye de Moutier en Der, qui dépendait encore en 1616 de la congrégation de Saint-Denis en France, fut unie à celle de Saint-Vanne en 1659. (*Gallia Christ.* t. 9, col. 906.)

MOUTIER-SAINT-JEAN, *Reomaüs*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît en Bourgogne, dans le pays d'Auxois, sur la rivière de Reaumier, dont elle a pris le nom, au diocèse de Langres, et à cinq lieues de Flavigny. Elle fut fondée vers l'an 440 par saint Jean, son premier abbé, dont les anciens martyrologes font mention le 28 janvier. Cette abbaye reconnaissait pour bienfaiteurs les rois Clovis Ier et Clotaire son fils. Elle fut d'abord sous la règle de Saint-Macaire, et on y introduisit ensuite celle de Saint-Benoît. Elle avait autrefois sous sa dépendance deux monastères de filles; savoir, Puisdorbe et Rougemont situés dans le même diocèse de Langres. L'abbaye de Moutier-Saint-Jean avait été unie à la congrégation de Saint-Maur en 1631. (*Gallia Christ.* t. 4.)

MOUTIER-NEUF, *Monasterium-Novum*, abbaye régulière de l'Ordre de Saint-Benoît, de la congrégation de Cluni, était située dans la ville de Poitiers. Suivant la chronique de Maillezais, elle fut fondée vers l'an 1066 ou 1069 par le duc d'Aquitaine Guillaume VII, appelé aussi Guy-Geoffroi, fils et héritier de Guillaume VI; mais il paraît par la charte du même fondateur, que ce monastère a été bâti quelques années plus tard, puisqu'il y dit clairement qu'avant de commencer à faire construire l'église de Saint-Jean ou le Moutier-Neuf, il était allé voir le pape Hildebrand qui ne parvint au pontificat sous le nom de Grégoire VII qu'en 1073. Les bâtimens de ce monastère n'étaient pas encore achevés en 1076, comme on le voit par quelques lettres du même Guillaume. Saint Hugues, abbé de Cluni, y envoya vers ce temps-là dix-huit religieux, sous la conduite d'un abbé, suivant l'ordre du pape Grégoire VII, de l'an 1076, qui voulait que l'abbé de Moutier-Neuf fût institué par celui de Cluni. (*Gallia christ.* t. 2, col. 1263.)

MOUTIER-RAMCY, *Monasterium-Arremarense*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de Saint-Vanne, dans la Champagne, à l'entrée de la forêt de Der, sur le ruisseau de Barse, au diocèse et à quatre lieues de Troyes, vers le levant, du côté de Bar-sur-Aube. Adeleran, comte de Troyes, donna en 837 la place de l'abbaye, une partie de la forêt de Der et quelques autres biens à un saint prêtre, nommé Arémare ou Adremare qui, en dix années de temps acheva l'église et les lieux réguliers. On nomma

alors ce monastère la Nouvelle Celle en Der, *Nova Cella in Dervo*, ainsi qu'il est porté dans le cartulaire de cette abbaye. Saint Prudence, évêque de Troyes, dédia en 847 l'église sous l'invocation de saint Pierre et de saint Léon, pape, par ordre du pape Léon IV qui y envoya plusieurs reliques. Cette abbaye reconnaissait pour bienfaiteurs les rois Charles-le-Chauve et Charles-le-Simple, Bodo, évêque de Troyes, et Hugue, comte de Champagne; ce dernier donna à l'abbaye de Moutier-Ramey en 1100 la justice du faubourg de Saint-Martin de Troyes. (La Martinière, aux mots *Montier* et *Moûtiers*.)

MOUVANCE, terme de jurisprudence féodale, qui signifie supériorité d'un fief dominant à l'égard d'un autre qui en relève, et dépendance d'un fief servant à l'égard d'un fief dominant. Il se prend plus ordinairement en ce dernier sens, pour la qualité ou l'état d'un fief qui relève d'un autre, *servilis conditio prædii beneficiarii*. Ainsi un fief est dit tenu et mouvant d'un autre fief, lorsqu'il lui doit la foi et hommage, et autres devoirs. (*Voyez* FIEF.)

MOYA (Matthieu de), jésuite espagnol, au dix-septième siècle, beaucoup plus connu sous le nom supposé d'*Amadœus Guimenius*, était né à el Moral, petite ville de la Castille nouvelle. Ayant embrassé l'institut des jésuites, il fut fait professeur en Théologie dans leur collége d'Alcala, et puis professeur en Théologie morale dans le collége royal de Madrid. Lorsque le duc d'Ossone fut envoyé en Sicile pour en exercer la vice-royauté, on le lui donna pour confesseur. Il le fut ensuite de la reine d'Espagne, veuve de Philippe IV; et il vivait encore lorsque dom Nicolas Antonio publia sa Bibliothèque des écrivains d'Espagne en 1672. Il s'était particulièrement adonné à l'étude des cas de conscience; et voyant ses confrères attaqués de tous côtés sur le relâchement de leur morale, il se chargea de travailler à leur justification. Il composa dans ce dessein un ouvrage qui parut sous le nom supposé d'*Amadœus Guimenius*, et qui loin de tranquilliser les esprits, ne fit qu'exciter de nouveaux troubles et causer de nouvelles contestations. Le titre de cet ouvrage est : *Amadœi Guimenii Lomarensis, olim primarii S. Theologiæ professoris, opusculum singularia universæ ferè Theologiæ moralis complectens adversùs quorumdam expostulationes contra nonnullas jesuitarum opiniones morales*. Il y en a plusieurs éditions. Dom Nicolas Antonio remarque qu'on a dit qu'il avait été imprimé à Bamberg, et puis à Palerme, chez Nicolas Bua, en 1657, in-4°; mais que la vérité est qu'il le fut d'abord à Palerme, pendant que l'auteur était en Sicile à la suite du duc d'Ossone. On le réimprima ensuite à Valence et à Madrid. On en fit une nouvelle édi-

tion à Lyon, chez Philippe Borde, Laurent Arnaud, Pierre Borde et Guillaume Barbier, en 1664, in-4°. Cette édition fut contrefaite en Hollande avec cette inscription : *Coloniæ Agrippinæ apud Antonium Kinckium;* 1665, in-12, et l'on en fit en même temps une nouvelle, *juxta exemplar Valentiæ, ex typographiâ Jo. Bapt. Marsai*, 1665, in-12. On a débité que cet ouvrage avait aussi été imprimé à Paris en 1660; mais cette prétendue édition n'est qu'une chimère. Dès que ce livre eut été réimprimé en France, il fut dénoncé à la faculté de Théologie de Paris qui en commit l'examen à quinze de ses docteurs, et sur leur rapport, elle en publia le 3 février 1665 une censure, dans laquelle on ne fait que rapporter les premiers mots de la plupart des propositions censurées, « de peur, dit la faculté, d'offenser la modestie et la pudeur des oreilles chastes en copiant des propositions honteuses, scandaleuses, imprudentes, détestables, qui doivent être abolies entièrement de l'Église et de la mémoire des hommes. » Cette censure fut aussitôt imprimée à Paris, chez Guillaume-des-Prez, en 1665, in-4°, et le père Nicolas, provincial des capucins de Paris, y joignit une inscription en faux de l'approbation, que le père Louis de Valence, son confrère, avait donnée au livre du père de Moya. On réimprima sur-le-champ cette censure à Cologne, chez Antoine Kinckius, en 1665, in-12, mais on n'y mit point cette inscription en faux. Dans le même temps le père de Moya présenta une requête à la congrégation de l'indice à Rome contre cette censure, et il obtint qu'elle fût elle-même censurée par un décret de cette congrégation, du 25 juin 1665. Le pape Alexandre VII donna aussi un bref contre la censure le 6 avril 1666, et une bulle le 15 juin suivant. Le parlement de Paris fit défense de publier cette bulle, en appela comme d'abus, maintint la faculté de Théologie dans le droit de censurer les livres, et manda les jésuites auxquels il fit défense de laisser enseigner aucune des propositions censurées. Alexandre VII, instruit de cette fermeté, changea alors de conduite, et condamna plusieurs des propositions censurées. L'inquisition mit le livre du jésuite même à l'index, et le censura de nouveau en 1675. Le pape Innocent XI le condamna au feu par une bulle expresse du 16 septembre 1680. Peu de temps après un particulier, qui se cacha sous le nom de M. Philalhètes, traduisit cette bulle en français, l'enrichit de notes, y reproduisit l'inscription en faux contre l'approbation du père Louis de Valence, et fit imprimer le tout en 1681, in-12, sous le titre : la Morale des jésuites justement condamnée dans le livre du père Moya, jésuite, sous le nom d'Amadæus Guimenius, par la bulle de notre saint-père

le pape Innocent XI. (Nicolas Antonio, Biblioth. Hispan. t. 2, p. 93 et suivantes. *Acta eruditorum Lipsiensium*, 1690, pag. 313, 314.)

MOYEN-MOUTIERS, *Medianum Monasterium*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, dans la Lorraine, au diocèse de Toul, fondée vers l'an 671 par saint Hidulphe. Ce saint, après avoir quitté l'archevêché de Trèves, se retira sur le mont de Vosge, qui sépare la Lorraine de l'Alsace. L'endroit qu'il choisit pour sa demeure est situé presque à moitié chemin de la ville de Nancy à celle de Colmar, entre Saint-Diez et Ravon, près de la rivière de Rahodeau. C'était alors un vrai désert, tout couvert de bois et rempli de bêtes de toute sorte. Saint Hidulphe croyait y vivre inconnu, mais sa piété perça l'obscurité de ce lieu, et y attira des imitateurs de sa vertu, pour lesquels il fut obligé de fonder un monastère; et comme l'espace lui manquait, il obtint de l'église de Sénones et d'un autre monastère quelques portions de terre qui lui furent très-avantageuses. Quand le monastère fut bâti, considérant la situation du lieu où il était, il l'appela *Medianum-Monasterium*, d'où l'on a fait Moyen-Moutier, c'est-à-dire, monastère situé au milieu de quatre autres, qui sont Sénones, Estival, Jointures et Bodon-Mouster. Le nombre de ceux qui voulaient vivre sous sa conduite, tant clercs que laïcs, croissant tous les jours, il se vit obligé de faire bâtir diverses cellules ou petits monastères dans les environs. Le pouvoir que saint Hidulphe eut et exerça sur ces différentes habitations, ses successeurs l'eurent aussi après sa mort; et comme ces terres incultes furent défrichées, et que tous ces lieux déserts furent rendus habitables, les paysans et d'autres vinrent s'y loger insensiblement; d'où il est arrivé par la suite que ces petits monastères soumis au grand furent changés en paroisses, et leurs oratoires en églises paroissiales, et que la juridiction des abbés de Moyen-Moutier s'est étendue sur elles. En effet, chaque paroisse avait encore de nos jours son district propre et particulier, et les abbés de Moyen-Moutier avaient une entière juridiction sur le clergé et sur le peuple. Outre les habitations enfermées dans le district de Moyen-Moutier, il y en eut d'autres dans la suite en différens endroits, qui lui étaient aussi soumises, mais qui en ont été séparées par succession de temps. Saint Hidulphe donna à ses moines la règle de Saint-Benoît et de Saint-Colomban, et dans la suite ils s'attachèrent à la règle seule de Saint-Benoît. Cependant en l'an 896 Zuentebold, fils du roi Arnould, donna cette abbaye en bénéfice au comte Hilin qui en chassa l'abbé et les moines, et y mit des chanoines. Hilin eut plusieurs successeurs, qu'on appela des abbés comtes. Le

dernier, nommé Gislibert, voulant rétablir l'ordre monastique à Moyen-Moutier, y mit pour abbé, vers l'an 959, Adalbert, moine de Gorze, lequel employa tous ses soins pour faire refleurir la règle dans la maison. Cette abbaye avait toujours été très-célèbre, et mise au rang des plus illustres monastères de l'Ordre de Saint-Benoît. En 1604 elle fit liaison avec celle de Saint-Vanne de Verdun, et donna le commencement et le nom à la congrégation réformée, dite de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe. L'église de Moyen-Moutier, simple et petite dans son origine, mais augmentée et ornée par différens abbés, portait le titre de Saint-Hidulphe. La maison était belle et commode. Il y avait une bibliothèque nombreuse et bien choisie; et la communauté était composée ordinairement de trente religieux. Dom Humbert Belhomme, abbé de ce monastère, a composé l'histoire de Moyen-Moutier en latin. C'est un gros volume in-4°, imprimé à Strasbourg en 1724, sous ce titre : *Historia Mediani in Monte Vesago Monasterii Ordinis S.-Benedicti ex congregatione sanctorum Vitoni et Hidulphi*. Cette histoire est fort bien faite. (Moréri, édit. de 1759.)

MOYSE, législateur des Juifs, naquit en Egypte l'an du monde 2433, avant Jésus-Christ 1567, avant l'ère vulgaire 1571. Il était fils d'Amram et de Jocabed, de la tribu de Lévi. Il eut un frère nommé Aaron, et une sœur nommée Marie, tous deux ses aînés. Les parens de Moyse le cachèrent pendant trois mois, après sa naissance, pour le soustraire à l'édit du roi d'Egypte, qui ordonnait de mettre à mort tous les enfans mâles qui naîtraient aux Hébreux; mais ne pouvant plus le tenir caché, ils l'exposèrent sur le bord du Nil dans une espèce de petite nacelle de jonc, et envoyèrent Marie sa sœur pour observer de loin ce qui en arriverait. La fille de Pharaon, roi d'Egypte, étant venue vers le même temps sur le fleuve pour se baigner, aperçut l'enfant, et le donna à Joacbed, sa mère, pour le nourrir, après l'avoir nommé *Moyse*, qui en égyptien signifie celui qui a été sauvé des eaux. Ses parens lui apprirent la langue hébraïque, et la fille de Pharaon, qui l'adopta pour son fils, eut soin de le faire instruire de toutes les sciences qui étaient alors célèbres dans l'Égypte. Lorsqu'il fut devenu grand, il alla voir ses frères, et tua un Égyptien qui outrageait un Hébreu; ce qui l'obligea de s'enfuir dans le pays de Madian où il épousa Séphora, l'une des filles de Jéthro, prêtre de Madian. Un jour qu'il paissait les brebis de son beau-père vers la montagne d'Horeb, le Seigneur lui apparut dans un buisson qui brûlait sans se consumer, et lui ordonna d'aller tirer les enfans d'Israël de l'Egypte, en lui donnant une verge avec laquelle il

devait faire des miracles. Il rencontra son frère Aaron à la montagne d'Horeb, et se rendit avec lui en Egypte où ils dirent à Pharaon que le Dieu des Hébreux lui ordonnait de les laisser aller trois jours de chemin dans le désert d'Arabie, pour lui offrir des sacrifices. Ce prince endurci ne les laissa aller qu'après dix plaies, dont la dernière fut la mort de tous les premiers-nés des Egyptiens, qui arriva la nuit du 14 au 15 de nisan. Les Hébreux sortirent de l'Egypte cette même nuit, et passèrent la mer Rouge à pied sec, tandis que les Egyptiens qui les poursuivaient y furent engloutis. Alors Moyse chanta au Seigneur un cantique d'actions de grâces, et s'avança vers le mot Sinaï, où les Hébreux arrivèrent le troisième jour du troisième mois depuis leur sortie d'Egypte, et où ils demeurèrent un an entier. Moyse étant monté sur le haut de cette montagne, Dieu lui donna le décalogue, avec quelques lois cérémoniales et de police, que le peuple s'engagea d'observer, aussi bien que tous les articles de l'alliance que le Seigneur voulut contracter avec lui dans cette occasion. Moyse étant monté de nouveau sur la montagne avec Josué son serviteur, il reçut les tables de la loi, qui contenaient le décalogue écrit de la main du Seigneur. Pendant ce temps le peuple adora un veau d'or, et provoqua par ce crime la colère du Seigneur qui l'aurait exterminé, si Moyse ne l'eût apaisé en se jettant à ses pieds.

Après que le saint législateur eut été sur la montagne quarante jours et quarante nuits sans manger, il en descendit; et voyant le veau d'or, il jeta par terre et brisa les tables qu'il portait, et ayant pris le veau d'or, il le fit fondre, le réduisit en poudre, et répandit la poudre dans l'eau, dont il donna à boire aux Hébreux; puis s'étant mis à la porte du camp, il dit : si quelqu'un est au Seigneur, qu'il se joigne à moi. Les enfans de Lévi s'étant assemblés autour de lui, il leur dit : voici ce que dit le Seigneur: que chacun de vous prenne son épée, qu'il aille et revienne d'une porte à l'autre au travers du camp, et que chacun tue son frère, son ami et son parent. Ils tuèrent vingt-trois mille hommes. Le lendemain Moïse remontra au peuple la grandeur de son péché; il remonta sur la montagne où Dieu lui manifesta sa gloire, et lui donna de nouveau le décalogue; et après quarante jours et quarante nuits, il descendit de la montagne, portant les deux tables du témoignage, sans savoir que son visage jetait des rayons de lumière, qui lui étaient restés de l'entretien qu'il avait eu avec le Seigneur. Il mit un voile sur son visage afin qu'on pût lui parler avec plus de liberté, et fit faire le tabernacle selon que le Seigneur le lui avait ordonné. Il publia ensuite les lois qui sont comprises dans les sept premiers chapitres du lévi-

tique, consacra Aaron et ses fils, dédia le tabernacle, au service duquel les lévites furent destinés, régla l'ordre que les tribus tiendraient dans les campemens, et fit plusieurs ordonnances qui regardaient la pureté que l'on devait apporter aux choses saintes, les souillures à éviter, et la manière de s'approcher du tabernacle.

Sur la fin de l'année, que le peuple passa au pied du mont Sinaï, Moyse reçut la visite de son beau-père Jéthro qui lui amena sa femme Séphora avec ses deux fils Gerson et Eliézer, et lui conseilla d'établir des juges subalternes pour terminer les causes moins importantes. Ce fut à cette occasion de l'arrivée de Séphora, qu'Aaron et Marie sa sœur parlèrent contre Moïse. Le Seigneur prit sa défense de même que dans la sédition de Coré, d'Athan et Abiron, qui furent engloutis dans la terre. Lorsque le peuple fut à Cadés-Barné, Moyse envoya douze hommes choisis, pour faire la visite de la terre de Chanaan. Sur le récit qu'ils firent de la force des villes et des géans qu'ils avaient vus, le peuple se mutina. Dieu l'aurait exterminé sans la prière de Moyse, qui ne put néanmoins empêcher que tous ces murmurateurs, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, ne fussent condamnés à mourir dans le désert. Le peuple ayant encore murmuré à Cadés, parce qu'il manquait d'eau, Moyse et Aaron leur en firent sortir d'un rocher; mais parce qu'ils témoignèrent quelque défiance, le Seigneur les condamna à mourir dans le désert, sans avoir la consolation d'entrer dans la terre promise. Le premier jour de l'onzième mois de la quarantième année après la sortie d'Egypte, Moyse étant dans les campagnes de Moab, et sachant qu'il ne passerait pas le Jourdain, parce que sa dernière heure n'était point éloignée, fit un long discours au peuple, qui est comme la récapitulation de tout ce qu'il avait fait, et de tout ce qui était arrivé depuis la sortie d'Egypte. Il y renouvela avec les anciens d'Israël, l'alliance qu'ils avaient faite avec le Seigneur; mit entre les mains des prêtres et des anciens du peuple, une copie de la loi, avec ordre d'en faire la lecture solennelle dans l'assemblée générale de la nation toutes les septièmes années; composa un excellent cantique qui est comme une prophétie de ce qui devait arriver à Israël; donna à chacune des tribus une bénédiction particulière; et étant monté sur le mont de Nébo au commencement du douzième mois, le Seigneur lui fit voir la terre promise, et lui dit : Voilà le pays que j'ai promis à vos pères. Vous le verrez, mais vous n'y entrerez point. En même temps il lui commanda de mourir. Moyse mourut donc à l'âge de six-vingts ans dans ce lieu de la terre de Moab, et il fut enterré dans la vallée du pays de Moab, vis-à-vis Phogor; et nul

homme jusqu'aujourd'hui, dit l'Ecriture, n'a connu le lieu où il a été enséveli. Elle ajoute : il ne s'éleva plus dans Israël de prophète semblable à lui, que le Seigneur connut face à face, ni qui ait fait des miracles comme le Seigneur en fit par Môyse en Egypte, ni qui ait agi avec tant de pouvoir, ni qui ait fait des œuvres aussi merveilleuses qu'il en a faites aux yeux de tout Israël. Les Hébreux pleurèrent Moyse dans la plaine de Moab pendant trente jours, et rendirent dans la suite un culte religieux à sa mémoire le 23 du mois de tisri et le 7 du mois d'adar. Les chrétiens s'acquittent de ce devoir le 4 septembre. Moyse a toujours été regardé comme un précurseur du Messie, une figure des plus parfaites de Jésus-Christ, un intercesseur du peuple auprès de Dieu, et son favori particulier : c'est aussi le plus ancien auteur dont il nous reste des ouvrages authentiques. Il nous a laissé le Pentateuque, c'est-à-dire, les cinq premiers livres de l'Ancien-Testament. (*Voyez* PENTATEUQUE. *Exod.* 1 *et seq. num.* 12 *et seq. Deuter.* 1 *et seq.*)

MOYSE, prêtre de Rome et martyr sous l'empire de Dece, souffrit divers tourmens pour la foi l'an 249, avec saint Maxime et plusieurs autres, tant clercs que laïcs. Ils écrivirent tous ensemble une lettre à saint Cyprien et aux confesseurs de Carthage, pour les prier d'être moins faciles à accorder la communion aux fidèles tombés dans l'idolâtrie. Saint Cyprien les en remercia par une lettre, à laquelle nos saints confesseurs répondirent par une autre. Quelques-uns d'eux se laissèrent surprendre aux discours artificieux de Novat, après qu'ils eurent été mis en liberté l'an 251 ; mais saint Moyse demeura ferme, et sépara de sa communion Novatien, et cinq autres prêtres qui avaient fait schisme avec lui. La persécution continuant à Rome, saint Moyse fut repris, et termina sa confession par une mort glorieuse, vers la fin de l'an 251 ; Sa fête est marquée au 25 de novembre dans le martyrologe romain moderne. (Eusèbe, *hist. l.* 6. Tillemont, *Mém. eccl. t.* 3 et 4. Baillet, *t.* 3, 25 novembre

MOYSE, apôtre ou évêque des Sarrasins, naquit dans cette partie de l'Arabie qui regardait la Palestine vers le temps de la paix donnée à l'Eglise par Constantin. Il vécut long-temps caché dans une solitude entre l'Egypte et la Palestine; mais Dieu le fit enfin connaître par les œuvres miraculeuses dont il voulut récompenser sa foi. Mauvia, reine des Sarrasins, qui avait embrassé la religion chrétienne, en ayant ouï parler, ne voulut faire sa paix avec les Romains, sur lesquels elle avait remporté de grands avantages dans plusieurs combats, qu'à condition qu'on lui donnerait Moyse pour être évêque de ses sujets. Le saint solitaire refusa constamment de se faire sacrer par Luce, pa-

triarche arien d'Alexandrie, et alla recevoir l'ordination des évêques catholiques bannis pour la foi. Il se rendit ensuite chez les Sarrasins, et en convertit un très-grand nombre par sa doctrine, ses vertus et ses miracles. La multitude de ces conversions donne à penser que son épiscopat dura long-temps, quoiqu'on ne sache, ni l'année de sa mort, ni le détail des belles actions et des merveilles dont Dieu voulut honorer son apostolat. L'Eglise en fait mémoire le 7 février. (Rufin, Socrate, Sozomène, Théodoret, Baillet, t. 1, 7 février.)

MOYSE, solitaire et martyr, naquit en Ethiopie, et passa le temps de sa jeunesse sans aucun sentiment de religion ou d'honneur. Ayant été chassé comme un scélérat par un officier du pays dont il était esclave, il se retira dans les bois où il devint chef de voleurs, et s'abandonna librement à tous les crimes inimaginables. La crainte de la justice le fit sauver en Egypte dans le petit monastère de Petra aux extrémités du désert de Sceté; et ce fut-là que se livrant à la pénitence à proportion qu'il s'était abandonné au crime, il passa six ans entiers se tenant de bout toutes les nuits dans une prière continuelle. Ces veilles extraordinaires de la nuit jointes aux pénitences incroyables qu'il faisait pendant le jour, n'empêchèrent pas l'esprit impur de le tourmenter étrangement et long-temps. Son supplice cessa enfin; il parvint après plusieurs années de trouble à la paix qu'il désirait si ardemment, et s'approcha des saints mystères avec une confiance entière en la miséricorde de Dieu. Il modéra ensuite ses pénitences excessives par l'avis d'un saint abbé de Sceté, nommé Isidore, et se réduisit à la vie commune des autres pénitens de ce désert. Pierre, patriarche d'Alexandrie, instruit de sa sainteté, l'ordonna prêtre malgré sa résistance vers l'an 375 ou 380, et on l'obligea aussitôt de prendre la conduite d'un monastère de Sceté. Il le gouverna avec une prudence et une sagesse égales à la charité qui le portait à user de beaucoup de douceur et d'indulgence envers ses frères. Il avait aussi une grande tendresse pour les pauvres, et une compassion singulière pour les pécheurs, dans la vue de la miséricorde que Dieu lui avait faite. Il prédit la désolation des monastères de Sceté par les Maziques, et prépara ses disciples, les uns à mourir, et les autres à prendre la fuite, selon la connaissance qu'il avait de leurs dispositions. Pour lui, il attendit la mort de la main de ces barbares qui le massacrèrent avec six de ses disciples vers la fin du quatrième siècle, ou au commencement du cinquième. Les Grecs honorent sa mémoire le 28 d'août. (Pallade, Hist. des Pères du désert, ch. 22. Sozomène, Hist. ecc. c. 29, *l.* 6. Cassien, Collat. 3, c. 5. Baillet, t. 2, 28 d'août.)

MOYSE, rabbin, qu'on nomme

souvent *Men Maimon* ou *Maimonides*, c'est-à-dire, fils de Maimon, est quelquefois indiqué par ces lettres initiales : RAMBAN, qui signifient *Rabbi Moses Ben Maimon*. Ce docteur, l'un des plus savans d'entre les Juifs, et peut-être le plus éloigné de leurs superstitions, était Espagnol, natif de Cordoue, et est appelé ordinairement *Moses Ægyptius*, parce qu'il se retira en Egypte au milieu du douzième siècle. Ceux qui voudront apprendre la doctrine et le droit canon des Juifs, contenu dans leur talmud, n'ont qu'à lire l'abrégé que ce rabbin en a écrit dans un hébreu de rabbin assez pur, où il a retranché la plupart des contes et des impertinences dont le talmud est rempli. Ce livre intitulé : *Jad-hazaca*, *main forte*, a été imprimé à Venise et à Constantinople. On en a même fait des traductions latines de quelques traités. Moyse a aussi écrit en arabe des commentaires sur le *misna*, qui sert comme de texte au talmud ; et ces commentaires ont été traduits en hébreu de rabbin, qu'on lit aujourd'hui ; car ils ne se trouvent plus en arabe. Il composa un autre ouvrage en arabe, intitulé : *More nevokim*, traduit aussi en hébreu de rabbin par un de ses disciples, nommé Samuel Ben-Tibbon, d'où il a été traduit il y a très-long-temps en latin. Parce que saint Thomas l'a citée, il y a de l'apparence que c'est cette ancienne version latine qui fut publiée par Augustin Justinien, imprimée l'an 1520 à Paris. Buxtorf le fils en a fait une nouvelle traduction, qui est devenue plus commune, et qu'on croit même plus exacte. Au reste cet ouvrage, *More nevokim*, parut à la plupart des Juifs détruire entièrement leur religion, parce qu'il est appuyé le plus souvent sur des raisonnemens de philosophie contraires aux traditions de leurs pères. Il excita de grandes disputes entre les rabbins de ce temps-là, c'est-à-dire du douzième siècle, comme il paraît par leurs lettres, dont une partie a été imprimée à Venise. Les Juifs de France allèrent plus avant que tous les autres ; ils condamnèrent l'auteur, et brûlèrent le livre. Mais quelques rabbins espagnols plus modérés en jugèrent autrement, et apaisèrent toutes ces disputes. Depuis ce temps-là les Juifs préfèrent les sentimens de ce rabbin à tout autre doctrine. (*Voyez* la préface de Buxtorf à sa version latine du *More nevokim*. Le rabbin Gedaljah, *in chron.* Cunæus, *l.* 1. *De republ. Hebræor.* 12. Casaubon, *Exerc.* 16, n° 77. Vossius, *De scient. math.* Genebrard, *In chron.*, etc.)

MOYSE BARCEPHA, évêque des Syriens dans le dixième siècle, composa en syriaque un Traité du paradis divisé en trois livres, traduit en latin par André Masius, de Bruxelles, imprimé d'abord à Anvers l'an 1569, et ensuite dans les Bibliothèques des Pères. Dans le premier livre, il traite du paradis

terrestre : dans le second, du paradis mystique, c'est-à-dire, des significations mystiques de ce qui est dit du paradis terrestre : dans le troisième, des erreurs des hérétiques sur le paradis, et des objections que l'on peut faire contre. Il soutient dans ce dernier livre qu'Adam avait était créé mortel, et que Dieu l'aurait rendu immortel par grâce, s'il n'eût point péché : il réfute néanmoins ceux qui disaient que le péché d'Adam n'était pas la cause de la mort de l'homme. Margarin de la Bigne et quelques autres ont confondu mal à propos Moyse Barcepha avec Moyse Mardenus, qui fut envoyé à Rome dans le quatorzième siècle, par le patriarche d'Antioche, et qui publia un Nouveau-Testament en syriaque. (Bellarmin, *De Script. eccl.* Genebrard, *In chron.* Dupin, Biblioth. dixième siècle, p. 13.)

MOZARABE, MOZARABIQUE. *Lithurgie mozarabique.* (*Voyez* LITURGIE.)

MOZETTE. On nomme ainsi le camail des évêques et le chaperon des cordeliers.

MOZZOLINO (Sylvestre), dit de Prierio. (*Voyez* SYLVESTRE DE PRIERIO.)

MSCISLAW, *Mscillavia*, ville épiscopale du palatinat de Lithuanie et dans la seigneurie de Moscow, sous la métropole de Kiovie. Cet évêché est uni à ceux d'Orsa et de Mohilow. Un de ses évêques, nommé Silvestre Cossophe, assista au concile tenu dans la Moldavie sous Parthenius I[er], patriarche de Constantinople, en 1642. (*Oriens christ.* tom. 1, p. 1288.)

MUDZAERTS ou MUDSEART (Denis), natif de Brabant, chanoine régulier de Tongerloë, de l'Ordre de Prémontré, dans le dix-septième siècle, a laissé : 1°. Une histoire ecclésiastique en flamand, depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1624. 2°. L'histoire de l'Église de Flandre, à Anvers 1624. (Dupin, Table des Aut. ecclés. du dix-septième siècle, col. 1957.)

MUI ou MUID, *modius*. Saint Jérôme se sert souvent du terme latin *modius*, pour marquer l'*epha* ou l'*ephi*. (*Voyez* EPHA.)

MUIS (Siméon de), natif d'Orléans, archidiacre de Soissons, fut nommé l'an 1614 professeur royal à Paris dans la langue hébraïque qu'il possédait très-bien. Il enseigna avec beaucoup de réputation pendant trente ans, et mourut en 1644. Il avait composé un commentaire sur les pseaumes, qui est le meilleur que nous ayons sur ce livre de l'Écriture, et un autre sur les cantiques. Il est aussi l'auteur d'un ouvrage intitulé, *Varia sacra*, dans lequel il explique savamment les passages les plus difficiles des livres de l'Ancien-Testament, depuis la Genèse jusqu'au livre des Juges. Le père Morin ayant attaqué la pureté et l'autorité du texte hébreu, de Muis vengea l'un et l'autre, et releva plusieurs endroits des

exercitations du père Morin, dans une dissertation qu'il fit sur la vérité et l'autorité de l'édition hébraïque. Cet écrit est suivi d'une seconde et d'une troisième défense du texte hébreu. Tous ces ouvrages ont été imprimés à Paris l'an 1650, par les soins de Claude d'Auvergne, professeur royal en langue hébraïque. De Muis joignait à l'érudition un jugement solide et un grand discernement, la connaissance de l'histoire sainte et de la religion, un style pur, net, facile, et tout ce qui peut concourir à faire un excellent interprète de l'Écriture. (Dupin, Biblioth., dix-septième siecle, part. 2, p. 320.)

MUISIS, connu sous le nom d'*Ægidius Mucidus*, dix-septième abbé de Saint-Martin de Tournai, dans le quatorzième siècle, composa divers ouvrages historiques; comme une chronique depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'an 1348; les vies d'André Tournai; celles des abbés ses prédécesseurs, etc. Il mourut l'an 1353, âgé de quatre-vingt-trois ans. (Vossius, *de Histor. lat.* Valère-André, Biblioth. belg.)

MULHAUSEN (Jean de), jésuite, natif de Thuringe, mort le 18 septembre 1609, a publié à Mayence en 1604, Traités de controverse contre David Parée sur l'autorité de l'Écriture-Sainte; et Dispute du libre arbitre, *ibid.* 1601. (Dupin, Table des Auteurs ecclés. du dix-septième siècle, col. 1508.)

MULLER (Henri), né à Lubeck en 1631, fut fait archidiacre de l'église de Sainte-Marie à Rostok en 1653, et six ans après professeur en grec. En 1660 il prit à Helmstadt le degré de docteur en Théologie, et en 1662 il obtint à Hambourg la charge de surintendant des églises, celle de pasteur de l'église de Sainte-Marie et peu après la chaire de professeur en Théologie. En 1671 il fut fait surintendant des églises de sa patrie où il mourut quatre ans après. Il était luthérien et a écrit plusieurs ouvrages contre l'Église romaine qu'il a calomniée sans raison. (Freher, *Theatrum*, etc. Witten, *Mémor. theologor. decad.* 15.)

MULLER (Jean), prédicateur célèbre de Zurich, vivait encore en 1678 et a publié divers ouvrages, dont les principaux en latin sont: *Quæstiones miscellaneæ de Muhammedanorum Deo: persico Twasi Pentateucho: de Sadducæis*, en 1653. En 1654, *Dyas quæstionum de nomine Jesu et versione æthiopicâ.* En 1659, *Disputationes de historiæ definitione: de Sacris scriptoribus in genere.* En 1660, *de Evangelica magorum historia: de Scriptis sancti Matthæi.* En 1672, *Heptas quæstionum de nativitatis Christi festo.* En 1673, *Vindicia locorum vet. Testam. Geneseos* 1, 3, 11; *Genes.* 17, 11. On a encore de lui: *Decas concionum: horologium pœnitentiale: tubâ Joëlis: speculum pœnitentiale: tractatus*

de monachatû et Eucharistiâ. (Konig, Biblioth.)

MULTIPLIANS, nom que l'on a donné à certains hérétiques sortis des nouveaux Adamites. On les a ainsi appelés parce qu'ils prétendent que la multiplication des hommes est nécessaire et ordonnée : ils se sont confondus avec les anabaptistes.

MUNERAE (Jean), chantre du collége de Navarre dans le quinzième siècle, est auteur d'un traité de la célébration de l'office divin et d'un autre de grammaire et de musique, imprimés à la fin du martyrologe d'Usuard qu'il a donné en 1490. (Dupin, Table des auteurs ecclésiastiques du quinzième siècle, col. 899.)

MUNIM, héb., *maison, demeure*, du mot *mahon*, un des chefs des Natinéens. (1 *Esdr.* 2, 50.)

MUNSTER, *Monasterium*, ville épiscopale sous la métropole de Cologne et capitale de l'état de Munster, autrefois l'un des plus considérables de l'empire d'Allemagne, est située dans une plaine sur la petite rivière d'Aa, qui se jette bientôt après dans l'Embs. Elle doit son origine à Charlemagne qui, pour favoriser la conversion des peuples idolâtres du pays à la religion chrétienne, établit à la fin du huitième siècle dans ce lieu, nommé alors *Mimingerode*, un évêché et au commencement du suivant un *monastère*, d'où elle a pris son nom. Cette ville a été libre et impériale jusqu'en 1661, que les habitans s'étant élevés contre Christophe Bernard de Gahlen, leur évêque, il l'assiégea, la soumit et l'unit à son domaine. Elle est grande, belle, bien peuplée et est à peu près ronde. Elle a huit portes et huit paroisses. Le chapitre de la cathédrale de Saint-Paul consiste en quarante chanoines qui sont tous capitulaires et six dignités. Ils sont obligés de faire preuve de seize quartiers et d'avoir étudié un an et six semaines dans l'université de Paris. Il y a de plus à Munster deux églises collégiales ; savoir, Saint-Lambert et Saint-Maurice, cinq abbayes et plusieurs autres maisons religieuses d'hommes, sept monastères de filles. Les jésuites y avaient un collége; les chevaliers de l'Ordre Teutonique et ceux de Saint-Jean de Jérusalem y avaient aussi des communautés religieuses. Le diocèse de Munster est très-étendu et comprend entre autres la principauté d'Oosfrise. On prétendait que l'évêque pouvait lever dans son évêché jusqu'à trente mille hommes.

Évêques de Munster.

1. Saint Ludger Frison, moine du Mont-Cassin, fut nommé évêque par l'empereur Charlemagne en 802 et mourut en 809. L'Église honore sa mémoire le 16 mars.

2. Saint Gerfrid, neveu de saint Ludger, mort en 839.

3. Saint Alfrid, cousin de saint Gerfrid, abbé de Saint-

Amand aux Pays-Bas, mort l'an 849.

4. Luffer, mort en 852.

5. Berthauld, mort en 856.

6. Guillaume, mort en 874.

7. Richard, issu de la famille royale d'Angleterre, mort en 893.

8. Renauld, mort en 901.

9. Gildebald, mort vers l'an 908.

10. Dodon, mort en 986.

11. Saint Suédère, mort vers l'an 1005.

12. Thierry, mort en 1022.

13. Sigefroi de Walbeeck, d'abord moine de Corwey, puis abbé de Saint-Jean à Magdebourg, mort l'an 1026.

14. Herman, mort l'an 1050.

15. Robert, mort l'an 1050.

16. Frédéric, fondateur de l'église collégiale de Saint-Maurice de Munster, mort l'an 1088.

17. Epo, neveu de Frédéric, mort en 1104.

18. Burchard, privé de son évêché et excommunié par le pape, malgré la protection de l'empereur Henri IV, mourut l'an 1112 à Constantinople où l'empereur l'avait envoyé en ambassade vers l'empereur Alexis Comnène.

19. Thierry, mort l'an 1132.

20. Egbert, mort l'an 1140.

21 Wernere, mort l'an 1146.

22. Frédéric ou Henri, selon quelques-uns, mort en 1151.

23. Ludolphe, comte de Techlembourg, mort en 1157.

24. Godeschal, Saxon, mort en 1161.

25. Herman, comte de Catzenellebogen, déclaré prince souverain de l'empire l'an 1162 par l'empereur Frédéric, fondateur des églises collégiales de Saint-Ludger et de Saint-Maurice de Munster et de l'abbaye de Marien-Felt, de l'Ordre de Cîteaux, mort en 1194, après avoir renoncé à son évêché.

26. Othon, comte de Benthem, neveu de Florent, comte de Hollande et grand prévôt de Bremen, mourut l'on 1216. Il fut le premier évêque de Munster élu par les capitulaires, les empereurs s'étant auparavant réservé le droit de nomination.

27. Thierry, comte d'Isembourg et d'Altena, grand-prévôt de Cologne, fut accusé d'avoir eu part au meurtre commis l'an 1225 par Frédéric, son frère, en la personne de saint Engelbert, archevêque de Cologne et privé de son évêché par le pape Honoré III, l'an 1227. Il mourut en exil peu de temps après.

28. Ludolphe, baron de Golten, mort l'an 1247.

29. Othon, comte de la Lippe, grand-prévôt de Bremen et frère de Simon, évêque de Paderborn, fut fait évêque en 1247 et mourut en 1256.

30. Guillaume, baron de Holten, neveu de l'évêque Ludolphe, mort en 1263.

31. Gérard, comte de la Marck, mort en 1277.

32. Everard, de Diest, mort l'an 1301.

33. Othon, comte de Rietberg, grand-prévôt de Paderborn, destitué l'an 1305, et en-

suite rétabli, mourut à Boulogne l'an 1308.

34. Conrad, comte de Bergh, grand-prévôt de Cologne, élu l'an 1305 par quelques chanoines, fut condamné et déclaré déchu de toutes ses prétentions l'an 1308 par le pape Clément v.

35. Louis, landgrave de Hesse, mort l'an 1357.

36. Adolphe, comte de la Marck, succéda l'an 1357, mais il fut transféré à l'archevêché de Cologne l'an 1363 par le pape Urbain v.

37. Jean de Sirnembourg, auparavant grand-doyen de Cologne, fut transféré à Utrecht l'an 1364.

38. Florent de Wevelinkhoven, renonça en 1379 à son évêché pour obtenir celui d'Utrecht.

39. Pothon Zampach de Potensteyn, Bohémien, transféré en 1381 à Swerin dans le Mecklembourg.

40. Henri Wulf, auparavant curé à Hérofelde, puis grand-prévôt de Munster, mort en 1392.

41. Othon, comte de Hoye, grand-prévôt de Munster, et ensuite évêque d'Osnabruck, mort l'an 1424.

42. Henri, comte de Menrs, frère de Thierry, archevêque de Cologne, mort en 1450.

43. Walrave, comte de Meurs, frère de Henri, créé cardinal en 1440 par l'antipape Félix v, élu évêque de Munster en 1450, après l'avoir été d'Utrecht en 1433, mourut à Arnhem en Gueldres en 1457, sans avoir pu prendre possession d'aucun de ses évêchés.

44. Jean, duc de Bavière, élu archevêque de Magdebourg en 1466.

45. Henri de Swartzenbourg, d'abord archevêque de Brême, ensuite élu évêque de Munster en 1467, mourut en 1497.

46. Conrad, comte de Rietberg, prévôt de Saint-Livin à Deventer et évêque d'Osnabruck, mourut en 1508.

47. Eric, duc de Saxe, auparavant chanoine de Cologne et évêque de Hildesheim, mourut l'an 1522.

48. Frédéric, comte de Wyed, prévôt de Bonn, chanoine de Cologne et frère de Herman, électeur de Cologne, résigna son évêché en 1522, sous pension. Mais ayant été ensuite accusé de favoriser le luthéranisme avec l'électeur son frère, il fut privé de ses bénéfices et mis au ban de l'empire. Sa mort arriva en 1551.

49. Eric, duc de Brunswich-Grubenhagen, était aussi évêque de Paderborn et d'Osnabruck; mais il ne le fut de Munster que pendant six semaines, étant mort en 1532.

50. François, comte de Waldeck, évêque de Minden, d'Osnabruck et de Munster, mourut en 1553, privé des évêchés de Minden et d'Osnabruck, pour cause de luthéranisme.

51. Guillaume Ketler, grand-prévôt de Munster, ne put obtenir ses bulles.

52. Bernard de Raesvelt, se démit de son évêché en 1566.

53. Jean, comte de Hoye, évêque de Paderborn et d'Osnabruck, en même temps qu'il l'était de Munster, mort en 1574.

54. Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, prévôt de Tauthen, évêque à l'âge de douze ans, quitta l'état ecclésiastique en 1585 pour épouser Jacqueline de Baden et ensuite Antoinette de Lorraine. Il mourut sans postérité en 1609.

55. Ernest, duc de Bavière, archevêque de Cologne, évêque de Munster, de Liége, de Frisingue et de Hildesheim, mort en 1612.

56. Ferdinand, duc de Bavière, neveu d'Ernest, succéda à son oncle dans les évêchés de Munster, de Liége et de Hildesheim, outre lesquels il obtint celui de Paderborn. Il mourut en 1650.

57. Christophe-Bernard de Gahlen, auparavant chanoine de Munster et puis abbé de Corwey, l'un des plus célèbres guerriers de son temps, mourut en 1678.

58. Ferdinand, baron de Furstemberg, d'abord évêque de Paderborn, ensuite coadjuteur de Munster, mourut en 1688.

59. Maximilien-Henri, duc de Bavière, électeur de Cologne et évêque de Liége et d'Hildesheim, mourut en 1688.

60. Frédéric-Chrétien, baron de Plettenberg, mort en 1706.

61. François-Arnould, baron de Metternich et Gracht, évêque de Paderborn et grand-prévôt d'Osnabruck, mort en 1718.

62. Philippe-Maurice, second fils de Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, fut élu évêque de Paderborn le 14 mars 1719 et évêque de Munster le 21 du même mois, neuf jours après sa mort, qui arriva par conséquent le 12 ; il n'avait alors que vingt-un ans.

63. Clément-Auguste, quatrième fils du même électeur de Bavière, succéda à son frère dans ses deux évêchés. Ce prince naquit à Bruxelles le 16 août 1700. Il était évêque de Ratisbonne depuis 1716, et coadjuteur de Frisingue depuis 1717. (Histoire ecclésiastique d'Allemagne, t. 1.)

MURATORI (Louis-Antoine), écrivain célèbre par le grand nombre d'ouvrages dont il a enrichi la république des lettres, naquit le 21 octobre 1672, de parens honnêtes et estimés pour leur probité, à Vignole, petite ville du territoire de Bologne en Italie. Il étudia à Modène et mérita le titre de docteur dans les diverses sciences dont il faisait l'objet de ses études. S'étant destiné à l'état ecclésiastique, il s'appliqua particulièrement à la Théologie morale et ensuite aux recherches de l'antiquité. Il avait à peine vingt-deux ans que le comte Charles Borromée lui confia le soin du collége Ambrosien et de la bibliothèque. Rainaud d'Est, duc de Modène, l'ayant rappelé dans cette ville,

le fit son bibliothécaire et lui donna la garde des archives de son duché. C'est dans ce double emploi que M. Muratori a passé le reste de ses jours, sans autre bénéfice que la prévôté de Sainte-Marie de Pomposa, qu'il eut en 1716. De toute part on eut recours à ses lumières, et les savans les plus distingués des différentes parties de l'Europe, s'empressèrent de lier commerce avec lui et de le consulter en bien des occasions. Tels furent entre autres les cardinaux Noris et Querini, MM. Ciampini et Magliabecchi, les pères Mabillon et Montfaucon, bénédictins, le père Papebroch, jésuite, MM. Maffei et Gori. Les académies et les compagnies savantes se disputèrent l'honneur de l'avoir pour associé. Il fut admis presque en même temps dans celle des Arcadi de Rome, dans celle de la Crusca, dans celle de Florence qui a pris le titre de Columbaria, dans l'Académie étrusque de Cortone, dans la société royale de Londres, dans l'Académie impériale d'Olmutz. Il mourut le 23 janvier 1750, à l'âge de soixante-dix-sept ans et fut inhumé à Sainte-Marie de Pomposa avec beaucoup de solennité. Ses ouvrages sont : 1°. *Anecdota quæ ex ambrosianæ bibliothecæ codicibus nunc primum eruit, notis et disquisitionibus auget Ludovicus-Antonius Muratorius, in eadem bibliothecâ Ambrosiani collegii doctor*, 2 volumes in-4°, dont le premier parut en 1697 et le second en 1698. 2°. *Vita è rime di Carlo Maria Magi*, en 1700, 5 volumes. 3°. *I primi disegni della republica letteraria d'Italia rubati al segreto, e donati alla curiosita degli altri eruditi*, à Naples, in-8°, 1703, sous le nom de *Lamindus Pritanius*. 4°. Une lettre apologétique, adressée à *Generosi et Cortesi letterati d'Italia*. Elle est dans le Journal d'Italie, tom. 1, pag. 268. 5°. *Prolegomena in Lescii Crondermi elucidationem de divinæ gratiæ doctrinâ*, in-4°, 1705, sous le titre de Cologne. 6°. *Della perfetta poesia italiana*, à Modène, 1706, 2 volumes in-4°, et à Venise, 1724. 7°. Une édition des *Considerationi di Allessandro Tassoni sopra le rime del Petrarca, col. confronto de luoghi de poeti antichi di varie lingue, e col scelta delle annotazioni del Muzio ristrette, e parte e saminate*, à Modène, 1706, in-4°. 8°. *Introduzione alle pace privati*, 1708. 9°. La première partie de son traité *del Buon gusto uelle scienzi e uell. arti*, ouvrage réimprimé en 1715 avec la seconde partie, in-12, à Naples, puis à Venise, en 1716 et dont on fit encore une édition à laquelle on joignit les *I primi disegni*, etc., et la *Theoria del buon gusto* de Bernard Trevisan; 10°. Divers écrits sur les disputes entre le saint-siége et la cour de Modène, au sujet des droits prétendus de part et d'autre sur la ville de Comachio, qu'on a réunis pour la plupart dans un recueil qui a

paru à Francfort. 11°. *Anecdota græca quæ ex manuscriptis codicibus nunc primùm eruit, latio donat; notis et disquisitionibus auget Ludovicus-Antonius Muratorius*, in-4°, à Padoue, 4 volumes, dont les deux derniers parurent en 1713. 12°. *Lamindi pritanio de ingeniorum moderatione in religionis negotio, ubi quæ jura, quæ frœna futura sint homini christiano in inquirenda et tradenda veritate ostenditur, et S. Augustinus vindicatur à multiplici censura Joannis Phereponi* (ce Phereponus est le fameux Jean le Clerc) in-4°, à Paris, 1714 et 1715, à Cologne, 1721, à Venise, à Vérone et à Francfort. 13°. La Généalogie historique de la maison d'Est, en 2 volumes in-folio, dont le premier parut à Modène en 1717 et le deuxième en 1740. 14°. *La Vita del Paolo Segneri Juniore, della compagnia di Giesu, ed ezercisi spirituali secondo il metodo del medesimo padro*, 1720, 2 volumes in-16. 15°. Une collection des écrivains de l'histoire d'Italie, sous le titre de *Rerum italicarum Scriptores, ab anno æræ christianæ quingentesimo ad millesimum quingentesimum*, etc. Il y en a vingt-sept volumes in-folio, dont le premier parut en 1723 et les autres furent donnés successivement jusqu'en 1738, à Milan. 16°. *Trattato morale della carita christiana, in quanto essa e lamor del prossimo*, in-4°, à Modène, 1723, réimprimé depuis à Venise et traduit en français. 17°. *Motivi di credere luttavia ascoso, e non iscoperto in Pavia l'anno* 1695, *il sacro corpo di S. Agostino*, à Trente, in-4°, 1739. 18°. *Filosofia morale*, à Vérone, in-4°, 1735 et réimprimée plusieurs fois depuis. 19°. *Trattato delle forza del' intendimento umano, o fia il pirronismo confutato*, à Venise, 1735. 2°. *La Vita del marchese Giov. Giuseppe Orsi*, à Modène, 1735. 21°. Trois examens du traité de M. Fontanini *della eloquenza italiana*, imprimés avec les réflexions de M. Maffei sur le même ouvrage; en 1739, à Venise, sous le titre de Roveredo. 22°. *Antiquitates Italicæ medii ævi, sive dissertationes de moribus italici populi; ab inclinatione romani imperii usque ad annum* 1500, 6 volumes in-folio qui parurent depuis 1738 jusqu'en 1743. 23°. *De paradiso regnique cœlestis gloriâ, non expectatâ corporum resurrectione, justis à Deo collata*, à Vérone, in-4°, 1738, avec le traité de saint Cyprien *de mortalitate*. 24°. *Novus thesaurus veterum inscriptionum, in præcipuis earumdem collectionibus hactenus prætermissarum*, 6 volumes in-folio, à Milan, depuis 1739 jusqu'en 1743. 25°. *Antonii Lampridii de superstitione vitanda liber*, à Milan (Venise), in-4°, 1740 et 1743. Ce traité eut des censeurs auxquels l'auteur répondit par quelques lettres qui parurent en 1743, sous ce titre: *Ferdinandi Valdesii epistolæ, seu appendix ad librum Antonii*

Lampridii de superstitione vitanda, à Milan (Venise, in-4°.) 26°. *Deri disatti della giurisprudenza*, à Venise, 1742, in-folio et ensuite à Naples, in-4°, et à Trente, in-12. 27°. *Christianesimo felice nelle mission de padri della compagnia di Giesu nel Paraguay*, 2 volumes in-4°, à Venise, 1749. 28°. *Annali d'Italia dal principio dell' era volgare, fino all' anno* 1500, 12 tomes, in-4°, imprimés à Venise, sous le titre de Milan. Le premier volume parut en 1744, les autres suivirent de près. 29°. *Lusitaniæ ecclesiæ religio in administrando pœnitentiæ sacramento*, à Modène, 1747, in-4°. 30°. *Della regolata devozion de Christiani*, à Venise, en 1747, 1748 et 1749. Il y en a des éditions de Florence et de Trente. 31°. *Vita di Beneditto Giacobini, præposio di Varallo*, à Padoue, 1747. 32°. *Liturgia romana vetus*, à Venise, 1748, 2 volumes. 33°. *Raccolta di scritture concernenti la diminuzioni delle feste di Precetto*, à Lucques, 1748. 34°. *De nævis in religionem incurrantibus, sive apologia epistolæ à SS. D. N. Benedic.* XIV, *ad episcopum augustanum scriptæ*, à Lucques, 1749. M. Muratori a encore composé plusieurs autres ouvrages tant imprimés que manuscrits. Sa vie a été écrite en italien par M. Jean-François-Soli Muratori, son neveu, et imprimée à Venise en 1756, en un volume in-4°. (*Voyez* la lettre de M. l'abbé Goujet à M. l'abbé d'Artigni, contenant l'éloge historique de M. Muratori, et un Catalogue de ses ouvrages, inséré dans le tome 6 des nouveaux Mémoires d'histoire, de critique et de littérature, par M. l'abbé d'Artigny.)

Nous croyons ne pas devoir terminer cet article sans faire mention de l'anecdote suivante tirée de Moréri, édition de 1759. M. Muratori eut quelques contradictions à essuyer, à l'occasion de plusieurs de ses ouvrages qui furent critiqués; mais rien ne lui fut plus sensible que le bruit qui se répandit que le pape Benoît XIV trouvait dans ses écrits divers endroits qui pouvaient être censurés, et qu'il s'en expliquait ainsi dans un bref adressé à l'inquisiteur d'Espagne. Il n'eut rien de plus pressé que de s'en ouvrir au pape même, et lui écrivit des lettres pleines de respect et de soumission, où il lui exposait ses inquiétudes, le suppliait de l'éclairer, et lui protestait de son attachement le plus entier à la religion catholique et au saint-siége. Le pape voulut bien le tranquilliser par la réponse qu'il lui fit le 25 septembre 1745, et qu'on va abréger. « Voici, dit » le saint père, le fait qui vous » alarme. Pour faire comprendre à l'inquisiteur-général » d'Espagne qu'on ne devait » pas condamner aussi facilement les ouvrages des grands » hommes, qu'il avait fait ceux » du cardinal Noris, quoiqu'on » y trouvât certaines choses qui

» déplussent, et qui mériteraient la censure, si on les trouvait dans d'autres livres, j'apportais pour exemple les ouvrages des Bollandistes, ceux de MM. de Tillemont, Bossuet et les vôtres. On donna confidemment une copie de cette lettre au procureur-général des augustins, afin de lui donner une preuve de notre attention pour tout ce qui concerne la religion. Le père nous dit que cette lettre méritait d'être imprimée à la tête des ouvrages du cardinal Noris. Nous lui répondîmes que cette lettre ne devait être, ni imprimée, ni autrement répandue, et que si nous voulions qu'elle devînt publique, nous en retrancherions le peu qui est dit des ouvrages de l'abbé Muratori; ce peu n'ayant été rapporté que pour appuyer notre proposition, qu'on ne devait point défendre les ouvrages des grands hommes pour quelques endroits qui pourraient déplaire, le procureur-général applaudit à notre réponse; cependant la lettre fut rendue publique à notre insu deux jours après. Cette infidélité nous fit de la peine; nous fîmes appeler le procureur, et nous lui défendîmes de se présenter davantage en notre présence, après lui avoir fait les reproches qu'il méritait. ». Le pape ajoute, en parlant à M. Muratori, qu'il n'avait trouvé dans ses ouvrages de répréhensibles que certains endroits qui regardaient la juridiction temporelle; que dans les écrits d'un autre, il aurait pu les faire censurer; mais qu'il avait pour lui une estime particulière, et qu'il était persuadé qu'on ne devait point chagriner un homme d'honneur, sous prétexte qu'on ne pensait pas comme lui sur des matières qui n'appartenaient, ni au dogme, ni à la discipline. Il finit par réitérer les témoignages d'estime et d'affection qu'il avait, dit-il, pour un savant tel que lui, et lui accorda sa bénédiction apostolique. Cette lettre rendit la sérénité à M. Muratori, et fit évanouir ses inquiétudes.

MURBACH, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans une petite ville du même nom, à quatre lieues de Colmar, dans la haute Alsace. Elle était du diocèse de Bâle, et fut fondée au huitième siècle par saint Firmin. Les bénédictins non réformés qui l'habitaient faisaient preuve de noblesse de seize quartiers pour être reçus. L'abbé était autrefois prince de l'empire et électif; mais depuis que l'Alsace appartenait à la France, dans la vacance, les religieux nommaient trois sujets au roi, qui en choisissait un. On conservait plusieurs manuscrits dans la bibliothèque de l'abbaye de Murbach. Celle de Lure de la Franche-Comté et du diocèse de Besançon lui était unie, et elles n'avaient l'une et l'autre

qu'un même abbé. (Dom Vaissette, Géogr. histor. etc., tom. 8, pag. 89.)

MURCIE, ville épiscopale, sous la métropole de Tolède, est une grande et belle ville située sur la Ségura, dans une plaine agréable et fertile, à dix lieues au nord de Carthagène et de la côte de la Méditerranée. On y compte douze à quinze mille âmes, partagées en dix paroisses, neuf maisons religieuses d'hommes, et six de filles. Les principales sont le convent des cordeliers, qui est magnifique, et autrefois le collége des jésuites. La cathédrale est un très-bel édifice, et on peut monter en carrosse ou à cheval sur le sommet de son clocher, dont la pente de la montée est fort douce. Son chapitre est composé de six dignitaires, huit chanoines et vingt prébendiers. L'évêque se qualifie évêque de Carthagène, parce que l'évêché de cette dernière ville fut transféré à Murcie dans le treizième siècle. Nous allons donner ici le catalogue des évêques de Carthagène et de Murcie, d'après les auteurs espagnols.

Évêques de Carthagène.

1. Saint Basile, Espagnol, natif d'Elvir, mort martyr en 57.
2. Saint Epenetus, mort en 64.
3. Saint Hyppolite, martyr.
4. Gratien.
5. Euphemius.
6. Victor.
7. Licinianus qui a été fort célébré par saint Isidore.
8. Dominique, florissait en 592.
9. Saint Fulgence, frère des saints Léandre, Isidore et sainte Florentine.
10. Vincent, vivait en 603.
11. Boniface, siégeait encore en 638.
12. Loup, qui assista au concile de Tolède, où saint Euloge fut élu archevêque.
13. Pierre Gallego, cordelier, mort en 1267.
14. Garcias Martinez, siégea trois ans.
15. Pierre Barroço, évêque de Murcie et cardinal, transféré à Siguenza.

Evêques de Murcie.

16. Diegue Martinez, transféra le siége épiscopal de Carthagène à Murcie en 1291.
17. Jean Munioz, mort en 1315.
18. Pierre de Pegnaranda, trésorier du roi, et évêque de Murcie, gouverna quatre ans.
16. Pierre de Tolède, fut nommé par le pape Jean XXII, en 1328.
20. Alphonse de Vargas, transféré à Cordoue.
21. Nicolas d'Aguilar.
22. Guillaume de Gimiel, Français de nation et cardinal, mort à Avignon, avant d'avoir pris possession de son évêché.
23. Ferdinand Pedrosa.
24. Paul de Santa-Maria, grand prédicateur et archidiacre de Trivigno, chancelier de Castille, et évêque de Murcie, mort en 1435.

25. Diegue de Badan, d'abord évêque de Badajoz, puis de Murcie, fut transféré à Placentia.

26. Diegue d'Eza, mort en 1458.

27. Lopez de Ribas.

28. Rodrigue de Borgia, cardinal sous le pontificat d'Alexandre VI.

29. Bernardin de Carvajal, cardinal, fut transféré à Siguenza et à Placentia.

30. Jean de Medina, transféré à Ségovie.

31. Jean d'Aza, d'abord évêque d'Oviedo, et président de Castille, puis évêque de Murcie, fut transféré à Cordoue.

32. Jean de Velasquo, transféré à Palencia.

33. Martin Fernandez, d'abord évêque de Carthagène, puis de Cordoue, et enfin de Murcie où il mourut en 1518.

34. Matthieu Langan, Allemand, cardinal évêque de Carthagène et de Murcie, mourut en 1540.

35. Jean-Martinez Salicco, docteur de l'université de Paris, et professeur de celle de Salamanque, chanoine de Coria, précepteur du roi Philippe II, évêque de Carthagène et de Murcie, cardinal et archevêque de Tolède où il mourut en 1557.

36. Etienne d'Almaïda, Portugais, assista au concile de Trente, et mourut en 1563.

37. Gunsalve Arias Galleco, d'abord évêque de Girone, puis de Carthagène et de Murcie, mort en 1575.

38. Gomez Zapata, transféré à Cuença.

39. Jérôme Manrique, transféré à Avila.

40. Sanche d'Avila et Toledo, transféré à Placentia.

41. Jean Zunica, chanoine et inquisiteur de Tolède, commissaire-général de la Croisade, grand-inquisiteur, mort en 1606.

42. Alphonse Coloma, chanoine de Séville, d'abord évêque de Barcelone, fut transféré à Murcie, où il mourut l'année même de sa translation, en 1606.

43. François Martinez, professeur de l'université d'Alcala, évêque de Canarie et de Murcie, transféré à Jaën.

44. Alphonse Marquez, transféré à Ségovie.

45. Antoine Trezo, cordelier, commissaire-général des Indes, ambassadeur de sa majesté catholique auprès du pape, mort en 1635.

46. François Manso, archidiacre d'Alava, auditeur de Grenade, et conseiller du grand conseil des Indes, archevêque de Mexique, transféré à Burgos.

47. Mendo Benabidez, transféré de Ségovie, mort en 1644.

48. Jean Belez Valdivieso, transféré de Lugo, siégea jusqu'en 1648, qu'il mourut.

49. Didace Martinez de Sassosa, transféré à Malaca, où il mourut en 1656.

50. André, transféré de Lérida.

51. Jean Brato de Acexilla,

transféré de Lugo, siégea jusqu'au 17 août 1663.

52. Matthieu Ségedbogueixo, chanoine de Tolède, archevêque de Mexique dans la nouvelle Espagne, transféré à Carthagène, mourut le 28 août 1672.

53. François Roxas Boxa, auditeur de Rote, archevêque de Tarragone, puis évêque d'Avila, et enfin de Carthagène, siégea jusqu'à sa mort arrivée l'an 1684.

54. Antoine de Medina Cachon Ponce de Léon, évêque de Zeuta, puis de Lugo, et enfin de Carthagène où il mourut le 20 septembre 1694.

55. Martin-François-Jean de Echalay, mort le 17 novembre 1695.

56. François Fernandez de Angulo, après avoir refusé l'évêché d'Urgel, accepta celui de Carthagène, et le gouverna jusqu'à sa mort arrivée le 29 septembre 1704.

57. Louis-Antoine Belluga et Moncada, Torre, Castillo et Haxo, théologal de la cathédrale de Cordoue, succéda à François Fernandez, et devint cardinal. (*Voyez* Moncada.)

58. Thomas-Joseph de Mantès, chanoine de Latran, archevêque *in partibus* de Séleucie, prélat-domestique du pape Benoît XIII, et évêque assistant du trône, consulteur des congrégations de l'index, des rits et de l'inquisition, etc., gouverna l'Église de Carthagène avec beaucoup de prudence et de sagesse jusqu'au mois de décembre, qu'il mourut à Murcie l'an 1714.

59. Jean-Matthieu Lopez, clerc régulier mineur, qui avait été général de son Ordre, prélat assistant du trône, examinateur des évêques, etc., siégea jusqu'à l'an 1752.

60. Diego de Roxas, de l'Ordre de Calatrava, du conseil suprême de Castille.

MURE (Jean-Marie de la), docteur en Théologie, chanoine de Montbrison, a donné au public deux ouvrages historiques : l'Histoire universelle civile et ecclésiastique du pays de Forez, imprimé à Lyon en 1674, in-4°, et l'Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon, publiée dans la même ville en 1671, in-4°. (Moréri, édit. de 1759.)

MUREAU, *Miravallis*, abbaye réformée de l'Ordre de Prémontré, située dans la Champagne, à une lieue de Neuf-Château et à quatre de Vaucouleurs. Les religieux qui l'habitaient disaient qu'elle avait été fondée par les comtes de Champagne l'an 1150 ; mais leurs biens les plus considérables venaient de la maison de Lorraine, anciens seigneurs de Bourlemont. (La Martinière, Diction. géogr.)

MURET, petite ville de France en Gascogne dans le comté de Cominges, à deux lieues de Toulouse, *Muretum* et *Murellum*. Arnauld, archevêque de Narbonne, et légat du saint-siége, y tint un concile l'an 1213, pour tâcher d'apaiser Pierre, roi d'Aragon, fauteur des Albigeois. (*Lab*, 11. *Hard*. 6.)

MURET (N.), prêtre de l'Oratoire, était de Cannes, bourg du diocèse de Grasse en Provence. On a de lui les cérémonies funèbres de toutes les nations, imprimées in-12, à Paris en 1675; un Traité des festins, aussi imprimé à Paris, in-12, en 1682; une explication morale de l'épître de saint Paul aux Romains, à Paris, in-8°, en 1677; l'oraison funèbre du maréchal duc de Vivone dont il avait été aumônier.

MURITTE, martyr sous les Vandales, et l'un des compagnons de saint Eugène, évêque de Carthage. (*Voyez* Eugène.)

MURO, petite ville épiscopale sous la métropole d'Acerenza, a titre de principauté à la maison Orsini, et contient mille familles, cinq paroisses et trois maisons religieuses, dont une de filles. La cathédrale est sous le nom de l'Assomption. Le diocèse contient huit bourgs ou petites villes.

Evêques de Muro.

1. Eustache, était évêque de Muro, sous le pape Nicolas II, en 1059.

2. Gaudin, siégeait sous Paschal II, en 1102.

3. Robert, sacra l'Église cathédrale de Consa en 1169.

4. Monteguidonus, gouvernait l'église de Muro, sous Innocent III, en 1213.

5. Jean, vers l'an 1217.

6. N.... Cet évêque, dont on ignore le nom et qui siégeait en 1269, obtint du roi Charles II la confirmation des droits de l'Église de Muro au sujet des dîmes.

7. Palerme, en 1273.

8. Nicolas, en 1322.

9. Matthieu, en 1332.

10. Nicolas, en 1343, fut transféré à l'évêché de Caserte en 1345.

11. Henri Mari, de Caserte, devint évêque de Muro, sous Clément VI en 1345, et mourut en 1349.

12. Guillaume, archiprêtre de Muro, en fut fait évêque par le même pape Clément VI en 1349, et mourut en 1356.

13. Jacques, était sous chantre de l'église de Saint-Nicolas de Bari, quand il fut nommé à l'évêché de Muro par Innocent VI en 1356. Il passa à l'église de Potenza, sous Urbain V en 1364.

14. Dominique, en 1364.

15. Antoine, fut proposé à l'église de Muro, sous Grégoire XI en 1376. Il eut l'imprudence de se ranger du parti de Clément VII pendant le schisme de cet antipape; ce qui l'obligea de sortir de Muro pour ne pas tomber entre les mains du parti contraire. Il se retira à Polsino, bourg de son diocèse, sous la protection de Louis d'Anjou, et y fit transférer le siége épiscopal de Muro par l'antipape Clement en 1386. On ne sait point quelle fin fit cet évêque.

16. Guillaume, fut élu canoniquement évêque de Muro, sous Boniface IX. Il fut transféré de Capaccio par Innocent VII en 1405.

17. Jean Bonifaci de Pennella, Napolitain, fut transféré de l'église de Capaccio à celle de Muro en 1405, et mourut vers l'an 1418.

18. Gniduccius de Porta, d'une noble et ancienne famille de Salerne, chanoine de cette église, devint évêque de Muro en 1418. C'était un prélat vertueux et savant. Il mourut en 1423.

19. Jean de Sanctofelice, succéda au précédent en 1423. Il avait été auparavant chanoine de Melfi, et ensuite évêque d'Alexano. Il siégea vingt ans, et se démit de son évêché en 1443.

20. Barnabé de Molina, fut élu en 1443, et mourut en 1463.

21. André de Verulis, premièrement évêque de Conversano et de Boviano, et ensuite d'Urbin, fut nommé à l'évêché de Muro par le pape Pie II en 1463. Il fut transféré à l'église de Camerino par le pape Paul II, avant même qu'il eût pris possession de celle de Muro en 1464.

22. Meolus de Mascambrunis, de Bénévent, évêque de Muro en 1464, mourut en 1486.

23. Sevère.

24. Simon, en 1477.

25. Guidatus, en 1490.

26. Nicolas-Antoine de Piscibus, de Bénévent, était évêque de Muro en 1508. Il se démit de son évêché en 1517.

27. Antoine Camille de Piscibus, chanoine de Bénévent, parent de Nicolas, fut mis à sa place en 1517.

28. César-Ange Carpanus, chanoine de Naples, fut nommé à l'évêché de Muro en 1521, et mourut en 1528.

29. Matthieu de Grifonibus, Toscan, religieux de Valombreuse, devint évêque de Muro en 1528, et fut transféré à Trivento par le pape Paul III, en 1540.

30. Ascanius Parisanus, cardinal de Rimini, eut l'église de Muro en commande en 1540, et s'en démit l'année suivante.

31. Silverius de Petrucciis, Napolitain, fut élu en 1541, et mourut en 1560.

32. Flavius des Ursins, d'une des plus illustres familles de Rome, fut fait évêque de Muro en 1560. Il devint ensuite auditeur-général de la chambre apostolique, et cardinal sous Pie IV, et enfin évêque de Spolette, sous Grégoire XIII.

33. Philesius Cittadinus, d'une famille noble de Narni, fut placé sur le siége de Muro par le pape Pie IV en 1562. Il se démit de cette dignité en 1572. Ce fut un des prélats qui furent chargés de travailler à la réforme du clergé par le même pape Pie IV.

34. Jules Ricci, de Ferno, en 1572. Il fut transféré à Gravina en 1575.

35. Daniel, succéda à Ricci en 1575, et mourut en 1577.

36. Vincent Petrolinus, de Camerino, siégea après Daniel, sous Grégoire XIII, depuis l'an 1577 jusqu'à l'an 1606.

37. Thomeus Confectus, de Narni, fut nommé à l'évêché

de Muro par le pape Paul v en 1606. Il se fit nommer son neveu pour coadjuteur, sous le pape Grégoire xv, et mourut en 1630.

38. Clément Confectus, de Narni, neveu du précédent, évêque de Tiberiade, succéda à son oncle dont il était déjà coadjuteur, en 1630. Il fut transféré à l'église d'Acerno en 1643.

39. Jean-Charles Coppola, de Gallipoli, homme savant et fameux poëte, obtint l'évêché de Muro en 1643. Il mourut en 1651.

40. Ascanius Hugolin, Romain, fut proposé à la même église par Innocent x, en 1652. Il mourut à Viterbe en allant prendre les bains dans la Toscane, en 1660.

41. François-Marie Antonius, noble milanais, clerc régulier théatin, monta sur le siége de Muro en 1660. Il siégea avec honneur jusqu'à l'an 1674.

42. Alphonse Pacellus, docteur en l'un et l'autre droit, fut fait évêque de Muro en 1674. Il avait été auparavant vicaire-général des évêques de Muro, de Luna et de Sarsine, et auditeur du cardinal Vincent-Marie des Ursins. Ce prélat fut très-utile à son église, et la gouverna avec beaucoup d'édification pendant vingt-huit ans. Il mourut en 1702.

43. André Sarnelli, de Salerne, docteur en l'un et l'autre droit, et avocat à la cour de Naples, fut élevé à l'épiscopat en 1703, et mourut en 1707.

44. Jean-Innocent Carusius, docteur en l'un et l'autre droit, vicaire apostolique de Sulmone, et ensuite de Cosense, devint évêque de Muro en 1707, et mourut en 1718.

45. Ange Acerno, de Tricarico, succéda à Carusius en 1718. (*Ital. sacr.*, t. 6, p. 844.)

MURRIT, lieu du diocèse de Sens. Il y eut un concile l'an 850, dont on ignore entièrement le sujet. (*Lab.* 8. *Hard.* 5.)

MUSA (Antoine), auteur allemand. Nous avons de lui : *Singularia de viris eruditione florentibus, ex scriptis tàm latinis quàm externis collecta, juxtà ordinem alphabeticum disposita*, à Wittemberg, 1728, in-8°. (Journal des Savans, 1729, p. 359.)

MUSACH. Ce terme signifie à la lettre un voile, un couvert ou un ouvrage de métal jeté en fonte. On est partagé sur le musach de Juda, que Manassé fit découvrir à l'approche du roi de Babylone, et sur le musach du sabbat, qu'Achaz fit tourner du côté du temple, de peur du roi d'Assur. (4 *Reg.* 16, 18.) Les uns ont cru que c'était un voile qui couvrait les parvis du temple ; les autres, que c'était une tente où les prêtres, sortis de semaine, se reposaient dans le temple; d'autres, que c'était un tronc où l'on jetait les offrandes pour les réparations du temple. Dom Calmet croit que c'était la tribune de bronze que Salomon avait fait placer dans le temple,

et sur laquelle il se mettait les jours de fêtes.

MUSANTIUS (Jean-Dominique), jésuite, a donné : *Fax chronologica, ad omnigenam historiam sacram et profanam, ab orbe condito ad annum Æ. Ch.* 1662 *primitus accensa à R. P. Joan. Dom.* Musantio, societ. Jesu, *nunc verò auctior reddita, à multis mendis purgata, et extensa ad annum Christi* 1707. *Accessit canon chronologicus juxta* 70 *interpretum, Ecclesiarum orientalium et primitivorum patrum supputationem*, in-12, 4 volumes, c'est une espèce de table disposée par matières, et rangée selon l'ordre des temps. Cet ouvrage qui est estimé, étant devenu extrêmement rare, fut réimprimé à Florence en 1732. (Journal des Savans, 1732, p. 55.)

MUSANUS, auteur chrétien du troisième siècle, avait composé un ouvrage contre les encratites. (Dupin, Bibl., t. 1, p. 210.)

MUSBADA, siége épiscopal de la province d'Isaurie, sous la métropole de Séleucie, au diocèse d'Antioche, a eu les deux évêques suivans :

1. Sisinnius, assista et souscrivit au septième concile général.

2. Germain, au concile de Photius, sous le pape Jean VIII. (*Oriens chr.*, t. 2, p. 1034.)

MUSÉE, prêtre de Marseille, et écrivain ecclésiastique, vivait dans le cinquième siècle, sous Venerius et Eustachius, évêques de la même ville. Ce fut à la prière du premier, que Musée composa des leçons pour chanter à l'église, accommodées aux fêtes de l'année ; et ce fut à la persuasion du second, qu'il travailla à un Traité des sacremens. Gennade loue la merveilleuse intelligence qu'il avait de l'Écriture-Sainte. Musée mourut sous l'empire de Léon et du Majorien, vers l'an 458 ou 459. (Gennade, *De vir. illustr.* Dom Rivet, Histoire littéraire de la France, t. 2.)

MUSI, hébr., *qui touche*, *qui s'éloigne*, du mot *musch*, fils de Mérari, chef de la famille des lévites, nommés musites. (Exod. 6, 19.)

MUSIQUE. La musique est très-ancienne dans le monde. Jubal, qui vivait avant le déluge, fut père de ceux qui jouaient de la lyre et de l'orgue ancienne. Après le passage de la mer Rouge, Moïse composa un cantique, et le chanta avec les hommes, pendant que Marie sa sœur le chantait en dansant, et en jouant des instrumens avec les femmes. Asaph, Héman et Iditum étaient les princes de la musique du tabernacle sous David, et du temple sous Salomon. Les rois avaient aussi leur musique particulière, et en général les anciens Hébreux avaient beaucoup de goût pour la musique et pour les instrumens. Ils l'employèrent dans leurs cérémonies de religion, dans leurs réjouissances publiques et particulières, dans leurs festins, et même dans

leurs deuils. Nous avons dans l'Écriture des cantiques de joie, d'actions de grâces, de louanges, de deuil, des épitalames. Quant à la nature de la musique des Hébreux, elle est perdue et hors d'usage depuis long-temps.

MUSSAF, sorte de prière par laquelle les Juifs finissent les cérémonies du jour du sabbat dans la synagogue. Elle renferme les paroles du sacrifice qui se faisait autrefois dans le temple ce même jour du sabbat. Mussaf veut dire, *ajoutée*.

MUSSON (Gabriel), docteur en Théologie de la faculté de Paris. Nous avons de lui : 1°. *Lectiones theologicæ de religione*, in-12, 3 volumes, à Paris, chez Claude J. B. Herissant, 1743. 2°. *Lectiones theologicæ de sacramentis*, in-12, 4 volumes *ibid.* 1745.

MUSSUS (Cornelins), célèbre prédicateur de l'Ordre des Frères Mineurs, natif de Plaisance, fut fait évêque de Bertinoro dans la Romagne, et puis de Bytonte dans la Pouille, par le pape Paul III. Il fut l'un des trois premiers évêques qui vinrent au concile de Trente en 1545, où il se distingua par ses éloquens discours, et par ses avis sur les matières de doctrine. Il fut envoyé nonce en Allemagne l'an 1560, et mourut à Rome le 9 janvier 1574. Outre les actes du synode, qu'il tint à Bytonte, nous avons de lui un Commentaire latin sur l'épître de saint Paul aux Romains, imprimé à Venise en 1581 et 1588; un Commentaire sur le *Magnificat* et sur le *De profundis*; cinq livres de l'Histoire divine, imprimés à Venise en 1587; des Sermons sur le décalogue et sur le symbole, à Venise, 1583 et 1588. (Dupin, Bibliothèque ecclésiastique, seizième siècle, part. 4, p. 393.)

MUSTIOLE (sainte), martyre en Toscane, et compagne de saint Irenée, diacre. (*Voy.* SAINT IRENÉE.)

MUTILATION, retranchement de quelque membre, *mutilatio*. (*Voyez* HOMICIDE, IRRÉGULARITÉ.)

MYCONO, île de la mer Égée, l'une des Cyclades. (*Voyez* TINA.)

MYGALE, ARAGMÉ ou MUSERAIGNE, sorte de rat qui a le museau fort long, et qui tient du rat et de la belette. Moïse le met au rang des animaux impurs. *Lev.* 11, 30. Le terme hébreu *anaka*, qui lui répond, est traduit par quelques-uns, un hérisson, par d'autres, une sangsue, ou une salamandre. Bochart croit qu'il signifie un lézard.

MYGDONE, martyr et domestique de l'empereur Dioclétien, mourut à Nicomédie avec plusieurs autres pour la foi de Jésus-Christ l'an 303. (Baillet, t. 3, 9 septembre.)

MYLASSE, ville épiscopale de la province de Carie, sous la métropole d'Aphrosiade, au diocèse d'Asie, située dans une campagne fertile à quatre-vingts stades de la mer. Elle avait un

port appelé de son nom, de beaux temples et de beaux portiques, et c'était une des trois villes les plus remarquables de cette contrée, au rapport de Strabon. Il y a eu pour évêques :

1. Saint Ephrem. Il en est fait mention dans le vie de sainte Eusebie, vierge romaine. *Act. SS. ad 24 jan.* Allatius met saint Éphrem au nombre de ceux qui ont composé les hymnes de l'Église grecque.

2. Cyrille. Il est fait mention de ce prélat dans la même vie de sainte Eusebie.

3. Paul, succéda à Cyrille. Il assista avec tout son clergé aux obsèques de sainte Eusebie.

4. Grégoire, assista et souscrivit au septième concile général.

5. Xénophon, au huitième concile tenu au sujet de saint Ignace, patriarche de Constantinople.

6. Philippe, au concile de Photius. (*Or. chr.*, t. 1, p. 921.)

MYNDE, ville épiscopale de la province de Carie, au diocèse d'Asie, située près d'Halicarnasse, entre les golfes Ceramicus et Jassius. Strabon, Pline, Ptolémée et les notices en font mention. Elle a eu pour évêques :

1. Archelaüs, assista et souscrivit au premier concile d'Éphèse.

2. Alphius, au concile de Chalcédoine.

3. Jean Ier, au sixième concile.

4. Jean II, au septième. (*Oriens chr.*, t. 1, p. 917.)

MYOMANCIE, divination qui se fait avec des rats, ou par le moyen des rats, *miomantia.*

MYRE, ville considérable de Lycie, située sur une colline, à vingt stades de la mer, avec un port. Strabon, Pline et Ptolémée en font mention. Il est rapporté dans le texte grec et dans la version syriaque des actes des apôtres, ch. 27, v. 5, que l'apôtre saint Paul étant conduit à Rome par mer, aborda à Myre. Mais dans la vulgate latine on lit Lystre, au lieu de Myre. Cette ville, qui n'était d'abord qu'un simple évêché suffragant d'Iconium ou Cogni, fut érigée en métropole de la nouvelle Lycie, sous l'empereur Théodose-le-Jeune. La ville de Myre tomba, comme bien d'autres, sous la domination des Sarrasins dans le onzième siècle. Elle était presqu'entièrement ruinée sur la fin du même siècle. Saint Nicolas, célèbre dans les fastes de l'Église, en avait été évêque. Le lieu où elle existait s'appelle aujourd'hui Strumica. Voici les prélats qui ont gouverné cette église.

1. Nicander, martyr. Il en est fait mention dans le menologe des Grecs le 4 novembre.

2. Nicolas Ier, à qui succéda.

3. Nicolas II, sous l'empereur Constantin-le-Grand. (*Voyez* SAINT NICOLAS.)

4. Tatien, assista au premier concile général de Constantinople.

5. Serenianus ou Berenianus, au premier concile général d'Éphèse.

6. Romain, retracta dans le concile de Chalcédoine ce qu'il avait approuvé deux ans auparavant dans le conciliabule d'Éphèse où il avait souscrit aux décrets de Dioscore d'Alexandrie.

7. Pierre, défenseur du concile de Chalcédoine, siégeait du temps de l'empereur Léon Ier.

8. Philippe, assista au cinquième concile général.

9. Polydectus, au sixième concile général.

10. Théodore, d'abord iconoclaste, retracta son erreur en présence des Pères du septième concile.

11. Nicolas III, souscrivit au même concile. Il avait été ordonné peut-être auparavant par les catholiques, et chassé ensuite du concile par les hérétiques pour faire place à Théodore.

12. Nicetas, fauteur des iconoclastes, siégeait en 1621.

13. Théodore, assista au concile de Photius.

14. Léon, au concile où les légats du pape Léon IX furent excommuniés sous Michel Cerularius, patriarche de Constantinople.

15. Théodore II, souscrivit à la déposition du patriarche Côme Atticus en 1143.

16. N., aux conciles du patriarche Luc Chrysoberge en 1151 et 1153.

17. Christophe, à celui qui fut tenu sous le même patriarche, et auquel se trouvèrent aussi les patriarches d'Antioche et de Jérusalem, en 1166.

18. Eustathius, transféré au siége de Thessalonique par l'empereur Manuel Comnène.

19. Mathieu, que Dosithée de Jérusalem met au nombre des écrivains de la Grèce. (*Or. chr.* t. 1, p. 965.)

MYRICIUM, ville épiscopale de la seconde Galatie, sous la métropole de Pessinonte. Il paraît par les actes de quelques conciles qu'elle s'appelait aussi *Thermas S. Agapii vel Agapeti*. et qu'elle a eu pour évêques :

1. Elpidius, au concile de Chalcédoine.

2. Elpidius II, souscrivit aux canons *in Trullo*.

3. Michel, au concile, pour le rétablissement de Photius. (*Oriens chr.* t. 1, p. 497.)

MYRINE, ville épiscopale de la province et au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse, située près de la mer dans l'Eolie, avec un port, suivant Strabon et Mela. Les notices grecques en font aussi mention. Elle est aujourd'hui ruinée. Voici ses évêques :

1. Dorothée, assista et souscrivit au concile d'Éphèse.

2. Proterius, au concile de Chalcédoine.

3. Jean, souscrivit aux canons *in Trullo*.

4. Côme, au septième concile général. (*Or. chr.* t. 1, p. 705.)

MYRIOPHITUS, ville épiscopale de la province d'Europe, sous la métropole d'Héraclée.

Curopolate et Cedrenus disent qu'elle fut renverée par un tremblement de terre en 565. Un de ses évêques, dont on ignore le nom, se trouva au concile tenu sous le patriarche Jérémie II. (*Oriens christ.* t. 1, p. 1152.)

MYRON, terme grec, qui signifie en général *un parfum* ou une huile pour se parfumer, (Judith. 10, 3, *unxit se myro optimo.*) Les Grecs nomment myron le saint chrême.

MYRRHE, *myrrha*, en hébreu *mor*, sorte de gomme qui vient d'un arbrisseau commun dans l'Arabie, qui est haut d'environ cinq coudées, d'un bois dur, et dont le tronc est chargé d'épines. L'Écriture distingue deux sortes de myrrhe : l'une, *myrrha electa*, à la lettre myrrhe de liberté, qui coule d'elle-même, et sans incision. On l'appelle aussi *stacté;* et c'est la meilleure. L'autre est la myrrhe simple et ordinaire. On l'employait dans les parfums et dans les embaumemens des corps. (Exod. 30, 23.) Le vin de myrrhe, c'est-à-dire, mêlé de myrrhe, était fort estimé des anciens. On en offrit à Jésus-Christ dans sa passion, pour amortir en lui, à ce qu'on croit, le sentiment de la douleur, selon l'usage des Hébreux qui donnaient à ceux qu'on menait au supplice, de ces sortes de liqueurs assoupissantes : mais les soldats mêlèrent du fiel au vin de myrrhe qu'ils présentèrent à Notre-Seigneur.

MYRTHE, *myrthus*, en héb., *chadas*, arbrisseau commun dans la Judée, qui porte des fleurs dont on tire du parfum. (2 *Esdr.* 8, 15.)

MYSIE, province de l'Asie mineure, entre la Bythinie, au septentrion, la Troade au midi, la Phrygie à l'Orient, et l'Hellespont au couchant. S. Paul prêcha dans la Mysie. (Act. 16, 7.)

MYSTÈRE, *mysterium.* Ce terme dérive ou de l'hébreu *satar*, cacher, d'où se fait *mystar*, une chose cachée, secrète ; ou du grec *myo*, je ferme, *stoma*, la bouche, comme qui dirait, chose sur laquelle on doit fermer la bouche. Ainsi le nom de mystère se prend, 1°. Pour toutes les choses cachées, secrètes, difficiles, ou impossibles à comprendre, soit naturelles, soit surnaturelles. Il se prend, 2°. plus particulièrement pour les secrets d'un ordre supérieur et surnaturel, comme ceux dont Dieu s'est réservé la connaissance, et qu'il a quelquefois communiqués à ses prophètes et à ses amis. Il se prend, 3°. plus particulièrement encore pour les vérités que la religion chrétienne propose de croire, comme la Trinité, l'Incarnation, les sacremens, et surtout celui de l'Eucharistie qui est le plus sacré et le plus relevé de tous nos sacremens. L'Église a établi des fêtes particulières pour honorer les mystères de la religion, qu'elle avait grand soin de cacher aux infidèles, à cause de

leur excellence et de leur profondeur qui les rendent impénétrables à l'esprit humain qui n'est point éclairé des lumières de la foi. Les païens avaient aussi leurs mystères, sur lesquels ils gardaient un secret inviolable. Mais c'était des mystères d'iniquité qu'ils ne cachaient que parce qu'ils auraient rendu leur religion méprisable, ridicule, ou odieuse.

N.

NAALIENS ou NAASIENS, gnostiques sortis de la secte des valentiniens, ainsi nommés de Naalius ou Naasius. (*Voyez* GNOSTIQUES.)

NAALOL, ou NAHALOL, ou NACHALAL, hébr., *qui est loué* ou *qui brille*, du mot *hillul*, ville de Zabulon, qui fut cédée aux lévites et donnée à la famille de Merari; les enfans de Zabulon y laissèrent habiter les Chananéens; on n'en sait pas distinctement la situation. (Josué, 19, 15, 21, 35 et Judic., 1, 30.)

NAAMA, héb., *beau* ou *agréable*; du mot *naham*, ville de la tribu de Juda. (Josué, 15, 41.)

NAAMA, femme ammonite, épouse de Salomon, et mère de Roboam. (3 *Reg.*, 14, 21.)

NAAMA ou NAAMATH, ville d'où était Sophar, un des amis de Job. (Job, 2, 11.)

NAAMAN ou NEOMAN, fils de Benjamin. (Genès., 46, 21.)

NAAMAN, fils de Balé, et petit-fils de Benjamin. (1 Paral., 8, 4.)

NAAMAN, général de l'armée de Benadad, roi de Syrie, étant devenu lépreux, obtint de son maître des lettres pour Joram, roi d'Israël, qui portaient: « Lorsque vous aurez reçu cette lettre, vous saurez que mon intention est que vous guérissiez Naaman, général de mon armée. » Joram ayant vu cette lettre, la prit pour un piége qu'on lui tendait, et déchira ses habits; mais le prophète Elisée ayant su ce qui se passait, envoya dire à Joram: « que cet homme vienne à moi, et qu'il sache qu'il y a un prophète dans Israël. » Naaman alla donc trouver Élisée qui sans sortir de sa maison lui envoya dire d'aller se laver sept fois dans le Jourdain, et qu'il serait guéri. Naaman fâché de cette réponse, commençait à se retirer en murmurant, lorsque ses serviteurs lui ayant représenté que la chose que le prophète désirait de lui, était très-facile, alla au Jourdain, s'y lava sept fois, et fut parfaitement guéri. Il retourna aussitôt remercier Élisée, et lui offrit de grands présens que le prophète refusa. Naaman voyant qu'il ne pouvait vaincre sa résistance, lui demanda la permission d'emporter la charge de deux mulets de terre du pays d'Israël, dans la pensée que la terre de Syrie était une terre souillée, et qu'il ne pourrait offrir de sacrifices agréables à Dieu, que sur une terre sainte et prise du pays d'Israël. Cette dévotion est ancienne parmi les Juifs, et même parmi les chrétiens. Benjamin de Tudèle dit que les Juifs de Nahardea, dans le royaume de Perse, avaient bâti leur synagogue avec la terre et les pierres qu'ils avaient apportées exprès de Jérusalem. On assure que l'impératrice Hélène, mère du grand Constantin, en fit apporter à Rome une grande

quantité, qu'elle fit mettre dans l'église de Sainte-Croix, surnommée *en Jérusalem*. Saint Augustin et Grégoire de Tours en fournissent encore d'autres exemples. (August., *de civ.*, *lib.* 22, *c.* 8, *et epist.* 52, Greg. Tur., *lib.* 1, *c.* 7, *de glor. mart.*)

Naaman ajouta en parlant à Élisée : « Il y a une chose pour votre serviteur, qui est que lorsque le roi mon seigneur entrera dans le temple de Remmon, pour adorer en s'appuyant sur ma main, si j'adore dans le temple de Remmon, lorsqu'il y adorera, que le Seigneur me le pardonne. » Élisée lui répondit : « Allez en paix. » Ce passage souffre de grandes difficultés. La plupart des commentateurs croient que Naaman demande permission à Élisée de continuer à rendre à son maître Benadad le service extérieur qu'il avait accoutumé de lui rendre lorsqu'il entrait dans le temple de Remmon, mais non pas d'adorer Remmon dont il détestait le culte; et qu'Élisée lui permit de continuer d'accompagner le roi son maître dans le temple de cette idole, à condition toutefois qu'il ne lui rendrait aucun culte. D'autres en grand nombre, traduisent l'hébreu par le passé de cette sorte : « que le Seigneur pardonne ceci à votre serviteur : mon maître venant au temple de Remmon, pour y adorer, et s'appuyant sur mon bras : et j'ai adoré dans le temple de Remmon. Lorsque j'ai adoré dans le temple de Remmon, que le Seigneur pardonne cette action à votre serviteur. » Élisée lui répondit, « allez en paix. » Où l'on voit que Naaman ne demande pas permission d'accompagner son maître, lorsqu'il ira dans le temple de Remmon, mais qu'il demande pardon de l'avoir fait autrefois. (*Voyez* D. Calmet, dans son Dictionnaire de la Bible, et dans sa dissertation qui est à la tête du commentaire sur le quatrième livre des rois, et dans le supplément sur le même livre, p. 127, à la fin du dernier tome sur le Nouveau-Testament.)

NAAMANIA, ville épiscopale de la Babylonie ou l'*Yerac-Arabi*, au diocèse des Chaldéens, située entre Bagdad et Vasitli. Amrus Nestorien croit que c'est la même que *Zuabia*, et n'en fait qu'un même évêché avec les églises de Nil et de Badraia. On lui donne les évêques suivans :

1. N..., chassé de son siége vers l'an 554, par Joseph XXVIII catholique des Chaldéens.

2. Mar-Aba, siégeait sous le catholique Ézéchiel.

3. Sadust, sous le catholique Mar-Aba.

4. Jean, élevé à la dignité de catholique.

5. Élie, tenant la place de catholique après la mort de Jean V, assembla les autres évêques pour l'élection d'un nouveau catholique.

6. Ézéchiel, fut un des trois évêques qu'on proposa pour la dignité de catholique après la mort de Jésuiab IV.

7. Eugène, fit les fonctions de catholique après la mort de Jean VII.

8. Nestorius, ordonné par le catholique Sébarjésus III.

9. Serge, évêque de Nil et de Naamania, assista à l'élection du catholique Machicha Ier.

10. Emmanuel, sacré évêque de Naamania, de Nil et de Badraia par le catholique Elie II. (*Oriens christ.*, *t.* 2, *p.* 1324.)

NAAMATHITES, hébr., *beauté* ou *mouvement de la mort*, du mot *naham* ou du mot *nuafs*, se *remuer*, et du mot *muth*, *mort*; qui est de Naamath. (Job. 11, 1.)

NAARA, hébr., *jeune enfant*, du mot *nathar*, vulgate *naaratha*, une des bornes de la tribu d'Ephraïm. (Josué, 16, 7.) C'est apparemment la même que *Neara*, d'où Joseph (Antiq., l. 17, c. 15.) dit que l'on conduisait des eaux pour arroser les palmiers de Jéricho. C'est peut-être aussi la même que *Naaran*, dont il est parlé au premier livre des Paralipomènes 7, 28, appelée autrement *Noran*. (D. Calmet, Dictionn. de la Bible.)

NAARAI, hébr., *mes jeunes enfans* ou *mes vigilans*, ou *mes répondans*, du mot *nahar* ou du mot *hara*, ou du mot *hur*, et du pronom *i*, *mes*, un des braves de l'armée de David. (1 Par. 11, 37.)

NAARAN, autrement *Noran*, ville d'Ephraïm. (1 Par. 7, 28.)

NAARATHA, ville d'Ephraïm (Josué, 16, 7), apparemment la même que *Neara*; et peut-être aussi la même que *Nearan*. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

NAARIA, hébr., *enfant* ou *effusion*, ou *veille du Seigneur*: des mots *nahar*, *hara* et *hur*, et du mot *jah*; fils de Séméïa, petit-fils de Séchenias. Il fut un de ceux qui à la tête de cinq cents hommes de la tribu de Siméon, défirent les restes des Amalécites, et demeurèrent dans leur pays. (1 Paral. 3, 22 et 4, 42.)

NAAS, hébr., *couleuvre* ou *serpent*, ou *qui augure*, ou *airain*, du mot *nikesch*, roi des Ammonites, qui vint attaquer Jabés de Galaad un mois après l'élection de Saül. Ceux-ci ayant prié de les recevoir à composition, et n'en ayant pu obtenir qu'une extrêmement dure, eurent recours à Saül qui assembla une armée, avec laquelle il fondit avec tant de vigueur sur les Ammonites, qu'il les défit entièrement. (1 *Reg.* 11, 1, 2, 3, etc.)

NAAS, roi des Ammonites, ami de David, était apparemment fils de celui dont nous venons de parler: on ne sait pas les particularités de sa vie, ni par quelle occasion David fit amitié avec lui; il est toutefois assez probable que ce fut pendant sa disgrâce sous Saül. Quoi qu'il en soit, *Naas* étant mort, David envoya faire des complimens de condoléance à Hanon, fils et successeur de ce prince; mais Hanon ayant outragé les ambassadeurs de David, s'attira

la guerre dont on a parlé sous l'article *Hanon*. (2 *Reg*. 10, 2.)

NAAS, père d'Abigaïl et de Sarvia, est, à ce qu'on croit, le même qu'Isaï, père de David. Comparez 2 *Reg*. 17, 25 et 1. Par. 2, 13, 15, 16; ce pourrait bien être le surnom d'Isaï; d'autres croient que *Naas* est le nom de la femme d'Isaï; mais la première explication paraît meilleure, et est plus suivie. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

NAAS, père de Sobi, ami de David (2 *Reg*. 17, 27), apparemment le même que Naas II, roi des Ammonites. (D. Calmet, *ibidem*.)

NAAS, ville de la tribu de Juda, peuplée par les descendans de Tehinna. (1 Par. 4, 12.)

NABAJOTH, hébr., *paroles* ou *prophéties* du mot *niba*, premier fils d'Ismaël, et petit-fils d'Abraham et d'Agar, père des Arabes Nabathéens. (Genès., 25, 13. *Voyez* Nabathéens.)

NABAL, hébr., *fou* ou *insensé*, homme très-riche de la tribu de Juda et de la race de Caleb. David durant sa disgrâce sous Saül ayant été obligé de se retirer dans le désert de Pharan, proche du lieu où Nabal avait un grand nombre de troupeaux, eut grand soin que ses gens n'y fissent aucun tort; plus que cela, il fit donner aux pasteurs des troupeaux de Nabal toute sorte de secours. Ayant donc appris que Nabal était venu pour faire tondre ses troupeaux, il lui envoya demander honnêtement par dix jeunes hommes quelque rafraîchissement pour sa troupe; mais Nabal les ayant fort mal reçus, David en fut outré de colère, et partit avec quatre cents hommes armés pour passer au fil de l'épée Nabal et toute sa famille. Abigaïl, femme de Nabal, aussi prudente que son mari était peu sensé, ayant été avertie par ses serviteurs, tant de la conduite de Nabal, que de l'approche de David, mit en œuvre les plus justes moyens d'apaiser celui-ci, et avec succès. Le lendemain elle raconta à Nabal tout ce qui s'était passé, ce qui fit sur lui une si forte impression, qu'il en mourut. David ayant béni le Seigneur de ce qu'ayant pris sa cause en main, il n'avait pas permis qu'il tirât lui-même vengeance de l'injure qu'il avait reçue, envoya quelques jours après demander Abigaïl en mariage, et l'épousa. (1 *Reg*. 25, 3.)

NABALLO, ville d'Arabie, que les Juifs conquirent sur les Arabes. (Joseph, Antiq., l. 14, c. 2.)

NABARA, village dans la Batanée, (Eusèbe, *in Nebra*.)

NABATH ou NABAT, hébr., *qui regarde*, homme de la tribu d'Éphraïm, de la race de Josué, et père de Jéroboam, premier roi des dix tribus, et auteur de leur révolte contre la maison de David. (3 *Reg*. 11, 26.) L'auteur des questions hébraïques sur les livres des rois, dit que *Nabath* est le même que *Semeï* qui maudit David. (2 *Reg*. 16, 5.)

Mais Semeï était de la famille de Saül, et par conséquent de la tribu de Benjamin, et non de celle d'Éphraïm.

NABATH, parent du vieux Tobie. (Tob. 11, 20.)

NABATHÉENS ou NABATHÉNIENS, Arabes descendans de Nabajoth. Leur pays s'appelle *Nabathène*, et s'étend depuis l'Euphrate jusqu'à la mer Rouge. Cette nation se met peu en peine de bâtir des maisons, ni de demeurer dans les villes. La vie errante qu'ils mènent avec leurs femmes, leurs enfans, leurs troupeaux, en quoi consistent leurs principales richesses, et la liberté dont ils jouissent, leur semblent le plus grand bien de la vie. Les *Nabathéens* ne sont guère connus dans l'Écriture que du temps des Machabées, auxquels ils témoignèrent d'abord de l'affection, et ensuite de la haine; enfin Jonathas Machabée étant dans le pays d'Émath, et ayant chassé ses ennemis au-delà du fleuve Eleuthère, entra dans l'Arabie, battit les Nabathéens, et vint à Damas. (1 Mach. 5, 24, 25. *Ibid.* 9, 35.) Saint Épiphane dit que les Ebionites venaient principalement du pays des Nabathéens et de Panéade. (*Epiph. hæres., l.* 10, *vil.* 30.)

NABLE, *nablum*, en hébreu *nebel*, instrument de musique des Hébreux. Les septante et la vulgate le traduisent quelquefois par *nablum;* et d'autres fois par *psalterion* ou *lyra*, ou même *cythara*. Le nable était un instrument à cordes, à peu près de la forme d'un Δ, qui se jouait à deux mains, ou avec une espèce d'archet. Il résonnait sur un ventre creux par le haut, et se touchait par le bas. On peut voir la dissertation de D. Calmet sur les instrumens de musique des anciens Hébreux, à la tête du second tome du commentaire sur les Pseaumes.

NABO ou NEBO, hébr., de même que Nabajoth, ville dans la tribu de Ruben. (*Num.* 32, 38.) Comme elle était au voisinage du pays de Moab, les Moabites s'en rendirent maîtres, et du temps de Jérémie elle était à eux. (Jérém. 48, 22.)

NABO ou NEBO, ville de Juda. (1 *Esdr.* 2, 29. 10, 43, et 2 *Esdr.* 7, 33.) C'est apparemment le village de Nabau, à huit milles d'Hébron, vers le midi, et qui était désert du temps d'Eusèbe et de saint Jérôme.

NABO ou NEBO, montagne au-delà du Jourdain où Moïse mourut. (*Deut.* 32, 49. *Voyez* NEBO.)

NABO, idole des Babyloniens. (*Contritus est Nabo*, dit Isaïe, *c.* 46, 1.) Il y a apparence que *Bel* et *Nabo* ne sont qu'une même divinité, et qu'Isaïe a mis *Bel* et *Nabo* comme synonymes. Les septante, au lieu de *nabo*, lisent *dagon*. Les Chaldéens adoraient un Dieu nommé *Odacon*. (D. Calmet, Dictionn. de la Bible, t. 2.)

NABONASSAR, roi de Babylone, est le même que Baladau. (Isaïe, 39, 1, et 4 *Reg.* 20, 12.)

L'époque de Nabonassar, qui est si célèbre parmi les chronologistes, tombe en l'an 3967 de la période julienne, 3257 depuis la création du monde, 747 ans avant l'ère vulgaire, et 743 ans avant la naissance de Jésus-Christ. (D. Calmet, Dictionn. de la Bible. *Voyez* BALADAN.)

NABONIDE, nommé *Labynithe* par Hérodote; *Nabannidoch* par Abydène, et *Balthasar* par Daniel, succéda à *Laborosourchod*, qui est apparemment le même qu'Evilmerodach, roi de Babylone, l'an du monde 3449, avant Jésus-Christ 551, avant l'ère vulgaire 555. Il régna dix-sept ans, selon Berose, et selon le canon de Ptolémée. Ce fut sous lui que Babylone fut prise par Cyrus l'an du monde 3466, avant Jésus-Christ 534, avant l'ère vulgaire 538. On peut voir les articles *Baltasar*. (D. Calmet, Dictionn. de la Bible.)

NABOPOLASSAR. (*Voyez* NABUCHODONOSOR.)

NABOR, martyr et compagnon de saint Basilide. (*Voyez* BASILIDE.)

NABOR, martyr sous l'empereur Maximien Hercule. Il souffrit vers l'an 304, il eut pour compagnon un nommé Félix. Ces deux saints sont plus connus par leur culte, que par leur histoire; parce que leurs actes publiés long-temps après leur mort, n'ont pas l'autorité qui serait nécessaire pour nous persuader de la vérité des circonstances qu'ils en rapportent. On prétend que dès l'an 310, leurs corps qui avaient été enterrés sur le lieu de leur supplice près du ruisseau appelé Silazo, furent transportés dans la ville de Milan, et qu'on les mit dans une basilique qui fut bâtie quelques années après en leur honneur. Ils y ont toujours été en grande vénération. Il ne faut point confondre ce saint avec un autre saint Nabor, martyr de Rome, qui a sa fête marquée le 12 de juin, et dont les reliques ont été transportées au huitième siècle dans cette partie de l'Austrasie, qu'on a depuis appelée Lorraine. Le martyrologe romain fait mention de nos deux saints Nabor et Félix le 12 juillet. Ce jour passe communément pour celui de leur martyre, ou de leur mort. On célèbre à Milan le 18 de mai avec beaucoup de solennité par un office double majeur, la fête de la translation de leurs reliques qui se fit l'an 310. (Baillet, t. 2, 12 juillet.)

NABOTH, hébr., de même que *Nabajoth*, Israélite de la ville de Jezraël, vivait sous Achab, roi des dix tribus. Il avait une vigne dans Jezraël près le palais d'Achab, que ce prince lui demanda à acheter. Son refus irrita et chagrina beaucoup Achab; mais Jezabel, sa femme, se chargea de lui livrer la vigne de Naboth. Pour venir à bout de ce dessein injuste, elle fit gagner deux faux témoins qui déposèrent que Naboth avait blasphémé contre Dieu et contre le roi, afin de le faire mou-

rir ; ce qui étant exécuté, elle en vint donner la nouvelle au roi qui partit aussitôt pour prendre possession de cet héritage. Mais le Seigneur ordonna à Élie de l'aller trouver et de lui dire : Voici ce que dit le Seigneur. « En ce même lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, ils lécheront aussi votre sang..... Jézabel sera aussi mangée des chiens dans le champ de Jézraël. » Achab s'humilia, mais sa pénitence ne fut pas assez sincère pour réparer son crime. L'effet des menaces d'Élie fut différé, mais non pas révoqué. (*Voyez* les articles d'ACHAB et JÉZABEL, 4 *Reg*. 9, 10.)

NABU, vulgate, *Semegarnabu*, un des princes de la cour de Nabuchodonosor. (Jérém. 34, 3.)

NABUCHODONOSOR, roi d'Assyrie, nommé autrement *Saosduchin*, commença à régner à Ninive l'an du monde 3335, avant Jésus-Christ 665, avant l'ère vulgaire 669. Ce prince, la douzième année de son règne, vainquit en bataille rangée dans les campagnes de Ragau, Arphaxad, roi des Mèdes. Choqué ensuite du mépris qu'avaient fait de ses ambassadeurs, les différens peuples qu'il avait fait sommer de se soumettre à son empire, il résolut d'entreprendre la conquête de toute la terre. Il nomma pour généralissime Holoferne. On a vu sous l'article *Holoferne* le succès de cette guerre. (Judith, 1, 5 *et seq.*)

NABUCHODONOSOR, autrement *Nabopolassar*, père du grand Nabuchodonosor, était Babylonien, et Saracus, roi d'Assyrie, lui avait donné le commandement de son armée. Il se ligua avec Astiages, nommé autrement Assuérus, contre Saracus, roi de Ninive, qu'ils assiégèrent dans sa capitale, la prirent, et établirent sur les débris de l'empire d'Assyrie, deux royaumes; celui des Mèdes, que posséda Assuérus ; et celui des Chaldéens ou de Babylone, qui fut fondé par Nabopolassar l'an du monde 3378, avant Jésus-Christ 622, avant l'ère vulgaire 626, et laissa le royame de Babylone à son fils le grand Nabuchodonosor, dont nous allons parler.

NABUCHODONOSOR, fils de Nabopolassar, lui succéda au royaume de Babylone aussitôt après sa mort. Nabopolassar l'avait quelque temps auparavant associé à l'empire, et l'avait envoyé pour réduire Carchémise, que Néchao, roi d'Egypte, avait conquise quatre ans auparavant. Nabuchodonosor ayant réussi dans cette expédition, marcha contre le satrape de Phénicie et contre Joakim, roi de Juda ; et prit Joakim et le chargea de chaînes, pour être conduit captif à Babylone ; mais changeant ensuite de résolution, il le laissa en Judée à charge de lui payer un gros tribut. Il enleva plusieurs personnes de qualité de Jérusalem, entre autres Daniel, Ananias et Misaël, qui étaient de race royale, et furent

élevés à la cour dans la langue et les sciences des Chaldéens, pour pouvoir servir dans le palais. (Dan. 1, 1, 2, 3, etc.)

Nabuchodonosor, qui était en Judée lorsque son père mourut, se hâta de retourner à Babylone, et laissa à ses généraux le soin de ramener en Chaldée les captifs qu'il avait faits en Syrie, en Judée, en Phénicie et en Égypte. Il distribua en différentes colonies tous les captifs qu'on lui avait amenés, et mit dans le temple de Bel les vases sacrés du temple de Jérusalem, et les riches dépouilles qu'il avait faites sur ses ennemis.

Joakim, roi de Juda, se lassant après trois ans de payer tribut aux Chaldéens, se souleva contre eux et refusa de les reconnaître. Le roi de Chaldée envoya contre lui des troupes de Chaldéens, de Syriens, de Moabites et d'Ammonites qui désolèrent toute la Judée. Enfin Joakim assiégé et pris dans Jérusalem, fut mis à mort et jeté à la voirie, suivant les prédictions de Jérémie. (4 *Reg.* 34. 1 *Jerem.* 22, 18, 19, 36, 30. *Voyez* JOAKIM.)

La seconde année du règne de Nabuchodonosor, lorsqu'il était à Babylone, il eut ce songe mystérieux dont parle Daniel, c. 2, et que lui seul put lui rappeler et expliquer. Aussi le roi éleva-t-il en conséquence Daniel aux plus grands honneurs, lui donna le gouvernement de la Babylonie, et à sa prière accorda à Sidrach, Misach et Abdenago l'intendance des ouvrages de la même province de Babylonie.

Jéchonias, roi de Juda, s'étant révolté contre Nabuchodonosor l'an du monde 3405, avant Jésus-Christ 595, avant l'ère vulgaire 599, ce prince marcha contre lui, et le prit avec ses principaux officiers et le mena captif à Babylone, avec sa mère, sa femme, dix mille ouvriers et sept mille hommes portant les armes, outre mille autres ouvriers tant maréchaux que charpentiers. Entre les captifs étaient Mardochée, oncle d'Ester et le prophète Ezéchiel. Il prit aussi ce qu'il y avait de précieux dans le temple et le palais du roi, et établit en sa place Matthanias qu'il nomma Sédécias.

Sédécias, après neuf ans de fidélité, se souleva contre Nabuchodonosor qui, après avoir contraint le roi d'Égypte dont Sédécias avait imploré le secours, de retourner dans son pays, revint achever le siége de Jérusalem et la prit enfin la onzième année de Sédécias, du monde 3416, avant Jésus-Christ 584, avant l'ère vulgaire 588. Sédécias voulut se sauver, mais il fut arrêté et amené à Nabuchodonosor, qui le condamna à mort, fit mourir ses enfans en sa présence, et ensuite lui creva les yeux et le fit charger de chaînes pour être mené à Babylone. Nabuzardan, général des troupes chaldéennes, laissa, selon l'ordre du roi, la liberté à Jérémie, mit le feu à la ville et

au temple, amena les captifs à Babylone, et laissa dans le pays Godolias pour gouverner le reste du peuple.

Trois ans après la guerre de Judée, Nabuchodonosor vint assiéger la ville de Tyr. Le siége dura treize ans, mais pendant cet intervalle, ce prince traita à peu près comme il avait fait les Juifs, les peuples voisins de ceux-ci : les Sidoniens, les Moabites, les Ammonites et les Iduméens. La ville de Tyr fut prise l'an du monde 3432, avant Jésus-Christ 578, avant l'ère vulgaire 572. Ithobaal, qui en était roi, fut mis à mort, et Baal lui succéda. Le Seigneur, pour récompenser l'armée de Nabuchodonosor, qui avait travaillé si long-temps à ce siége, lui abandonna l'Egypte et toutes ses dépouilles dont Nabuchodonosor fit sans peine la conquête, et retourna triomphant à Babylone avec son armée et une infinité de captifs.

Étant en paix dans Babylone, Nabuchodonosor s'appliqua à l'agrandir et à l'embellir, surtout par ces fameux jardins portés sur des voûtes qui ont passé pour une merveille du monde. Dans ce même temps, il eut le songe dont parle Daniel, c. 4, 1, 2, 3, etc., que ce prophète lui expliqua de l'humiliation étrange qui devait lui arriver l'exhortant à la pénitence.

Un an après, Nabuchodonosor profitant peu de l'avis de Daniel, se laissa emporter à la vanité. Mais à peine l'eut-il témoigné, se glorifiant de ce qu'il avait fait dans Babylone, que la prophétie de Daniel s'accomplit. Nabuchodonosor tomba dans une maladie qui lui altéra tellement l'imagination, qu'il crut être métamorphosé en bœuf; il en prit les inclinations et les manières; et après avoir été sept ans en cet état, Dieu lui ouvrit les yeux, il reconnut sa dépendance, et son esprit lui fut rendu, il recouvra aussi la dignité royale, et continua de régner avec le même éclat qu'auparavant. Plusieurs auteurs pensent que cette métamorphose de Nabuchodonosor fut réelle; mais le sentiment le plus suivi, est qu'elle fut seulement dans son imagination. (D. Calmet, Dict. de la Bible.)

Sur la contestation qui se forme au sujet des sept années pendant lesquelles l'Écriture dit que dura la pénitence de Nabuchodonosor, et qu'on réduit par diverses interprétations à sept mois, ou à vingt-sept mois il ne faut point chercher d'autre interprète à Daniel que lui-même. Il est certain que ce prophète, sous le nom de *tempus*, entend un an, comme on le voit encore au ch. 7, v. 25; où voulant marquer trois ans et demi, il dit, *tempus et tempora et dimidium temporis*. On trouve la même manière de parler et dans le même sens. (Apoc. 12, 14.)

La pénitence de Nabuchodonosor ne fut, ni solide, ni sincère. L'année même de son rétablis-

sement, il fit faire une statue d'or, et ordonna à tous ses sujets de l'adorer sous peine d'être jetés dans une fournaise ardente. Dès le commencement de cette cérémonie, on s'aperçut que les Juifs, et surtout les trois compagnons de Daniel n'adoraient point la statue du roi, et on ne le lui laissa point ignorer. Nabuchodonosor fit donc venir Sidrach, Misach et Abdenago, pour leur faire rendre raison de leur refus; ils répondirent qu'ils ne craignaient point les flammes ni aucune autre peine; que le Dieu qu'ils adoraient, saurait bien les en garantir; que s'il ne jugeait pas à propos de le faire, ils ne laisseraient pas de lui obéir préférablement aux hommes.

A ces mots, le roi les fit lier et jeter dans la fournaise avec leurs habits, bonnets et chaussures. La flamme brûla les hommes qui les y avaient jetés, mais ne les toucha en aucune sorte. Alors ces trois hommes glorifièrent Dieu, et invitèrent toutes les créatures à le louer avec eux. Nabuchodonosor fut frappé de cette merveille, et s'approchant de la porte de la fournaise, appela par leurs noms les trois Hébreux, lesquels sortirent sains et saufs du milieu des flammes, au grand étonnement de toute la cour. (Daniel, 3 et 1, *ad finem*.)

Alors Nabuchodonosor rendit gloire à Dieu, reconnut sa puissance, et ordonna que quiconque aurait proféré un blasphème contre le Seigneur serait puni de mort. Il éleva en dignité les trois Hébreux, et donna un édit, dans lequel il publia la grandeur du Dieu des Juifs.

Nabuchodonosor mourut la même année, du monde 3442, avant Jésus-Christ 558, avant l'ère vulgaire 562, après quarante trois ans de règne. (Dom Calmet, Dict. de la Bible.)

NABUNA (Elie ou Hélie de), ainsi nommé du lieu de sa naissance dans le Périgord, fut premièrement religieux de l'Ordre des Frères Mineurs et professeur en Théologie, ensuite archevêque de Nicosie, patriarche de Jérusalem, et enfin prêtre-cardinal du titre de Saint-Vital, dans la première promotion que fit le pape Clément VI l'an 1342. Il mourut à Avignon le 4 octobre de l'an 1367, avec la réputation d'un habile théologien. On a de lui un commentaire latin sur le maître des sentences; un autre sur l'Apocalypse; un Traité de la voie contemplative, des sermons, etc. (Egg. *Purpura docta*, seconde partie, p. 370. Wadingue, tom. 3, *Annal. ad annum Christi* 1342, *num.* 4. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. francis.* t. 1, p. 325.)

NABUSEZBAZ, hébr., *fruits qui se répandent* ou *qui s'écoulent;* du mot *thebua*, *fruits*, et du mot *zub*, *qui s'écoule*. Vulgate *Nabusezban*, un des princes de la cour de Nabuchodonosor. (Jérém. 39, 13.)

NABUTHÆD, hébr., *Voyez* Nabajoth. Peuples descendans

de Nabajoth, fils d'Ismael. (1 Mach. 5, 25.)

NABUZARDAN, hébr., *fruits* ou *prophéties du jugement étranger* ou *éventé*, ou *qui se répand*, du mot *niba*, prophétie, ou du mot *thebua*, fruits, et du mot *duu*, jugement, et du mot *zara*, vanner, général des armées de Nabuchodonosor, qui conduisit le siége de Jérusalem, et se rendit maître de la ville, pendant que son maître était en Syrie. (4 *Reg.* 25, 8.)

NACARIA ou NACCARIA, capucin, natif de Civita-di-Penna, dans le royaume de Naples, fut théologien et définiteur de sa province. Il mourut à Naples en 1676; et laissa : 1°. l'Histoire de la peste du royaume de Naples écrite en italien, et imprimée à Naples en 1660, in-4°. Le songe de Nabuchodonosor expliqué par douze paradoxes moraux, à Naples, in-4°, 1666 et 1669. 3°. Un grand nombre de sermons, à Venise, 1673 et 1675. 4°. *Pentatheucum mariale, id est, conciones de B. Virgine*, in-8°. 5°. *Declamationes sacræ*, tom. 3. 6°. *Parnassus, in monte Alberniæ : id est problema sacrum gloriæ S. Francisci*, tom. 1. 7°. Des sermons de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (Le P. Jean de S.-Antoine, *Bibl. univers. francis.* t. 1, p. 120.)

NACCHIANTE ou NACLANTUS (Jacques), religieux dominicain, natif de Florence, fut fait évêque de Chiozza, dans l'état de Venise, par le pape Paul III, l'an 1544. Il assista au concile de Trente, et mourut le 24 avril 1569, après avoir enseigné la Théologie à Rome aux religieux de son Ordre, et composé plusieurs ouvrages théologiques; savoir : 1°. *Enarrationes in epistolam ad Ephesios, et in epistolam ad Romanos.* 2°. *Sacræ Scripturæ medulla.* 3°. *Enarrationes seu tractationes* XVIII, *theologales variæ, de existentia existendique modo Christi corporis in sacramento, de communione corporis et sanguinis Christi nobis præcepta, de pontificatu maximove sacerdotio Christi, de augustissimo ejusdem regno, de ecclesiasticâ hierarchiâ, necnon de ordinis sacramento, de episcoporum institutione, de primatu Petri, de auctoritate papæ et concilii de actis concilii, approbandis per papam, de indulgentiis, de episcorum residentiâ, de jure divino ex sententiâ de Thomæ, de naturâ et sacramento evangelici matrimoniis, de expiatorio missæ sacrificio, de clandestinis matrimoniis, de quibusdam quæstionibus circa arreptitios, super quadam quæstione circa montem pietatis judicium.* 4°. *Theoremata theologica, de ineffabili SS. Trinitatis arcano. De Incarnationis mysterio*, etc. 5°. *Theoremata metaphysica, de divina materialium ac contingentium cognitione*, etc. 6°. *Theoremata naturalia, de unione formæ materiæ dispositæ*, etc. 7°. *Quæstio* 1, *de creatione rerum. Quæstio* 2, *de immortalitate animæ*, etc. Tous ces

ouvrages furent imprimés à Venise, en 2 volumes in-fol. l'an 1657. (Le père Echard, *Script. ord. Prædic.* tom. 2, p. 202.)

NACHON. Il est parlé de l'aire de Nachon dans le second livre des rois, cap. 6, 6. Ainsi Nachon doit être un nom d'homme, qui n'est connu par aucun endroit de l'Écriture, sinon que quand les bœufs qui portaient l'arche, furent arrivés à son aire, ils commencèrent à régimber ; ce qui donna occasion à l'attentat d'Oza, et à sa punition. Mais d'autres traduisent l'hébreu par l'aire préparée, l'aire d'Obededom, que l'on trouva près delà disposée pour y placer l'arche. Les livres des Paralipomènes lisent l'*aire de Chidon*, au lieu de l'*aire de Nachon;* le Chaldéen simplement un lieu préparé. Ce lieu quel qu'il soit, était, ou dans Jérusalem, ou fort près de Jérusalem, et de la maison d'Obededom, qui était dans cette ville. (Par. 13, 9; 2 *Reg.* 6, 10. D. Calmet, Dict. de la Bible.)

NACHOR, hébr., *enroué, sec, échauffé, en colère*, du mot *karar*, fils de Sarug, né l'an du monde 1849, avant Jésus-Christ 2151, avant l'ère vulgaire 2155. Il mourut âgé de cent quarante-huit ans, il eut pour fils Tharé, père d'Abraham. (Genès. 11, 22, 24.)

NACHOR, fils de Tharé, et frère d'Abraham. Il épousa Melcha, fille d'Aran, de laquelle il eut plusieurs fils; savoir, Hus, Bus, Camuël, Cased, Asan, Pheldas, Jedlaph et Bathuël. Nachor fixa sa demeure à Haran, qui est nommée la ville de Nachor. (Genès. 11, 26, 11, 29, 20, 20, 21, 22, 24, 10.)

NACOLIA, siége épiscopal de la Phrygie salutaire, sous la métropole de Synnade, au diocèse d'Asie, érigé en archevêché dans le onzième siècle, a eu pour évêques ;

1. Basile, parmi les Pères du concile de Chalcédoine.

2. Alexandre, assista au sixième concile.

3. Constantin, un des plus ardens auteurs de l'hérésie des Iconoclastes, siégeait du temps de saint Germain de Constantinople.

4. Nicetas, souscrivit aux décrets du second concile de Nicée.

5. Photius, demanda pardon aux Pères du huitième concile général, d'avoir suivi le parti de Photius, usurpateur du siége de Constantinople.

6. Achilas, assista au concile de Photius après la mort de saint Ignace.

7. N..., au concile tenu au sujet des fiançailles, sous le patriarche Jean Xiphilin, en 1066. (*Or. christ.* tom. 1, p. 837.)

NADAB, hébr., *de bon gré* ou *don volontaire*, du mot *nadab*, fils d'Aron, et frère d'Abiu, ayant présenté de l'encens au Seigneur avec un feu autre que celui qui avait été miraculeusement allumé sur l'autel des holocaustes, fut frappé du Seigneur, aussi bien que son frère Abiu. On conjecture que ces

deux frères s'étaient laissés prendre de vin, parce qu'aussitôt après cet événement, le Seigneur défend l'usage du vin aux prêtres, durant leur service dans le tabernacle. (*Levit.* 9, 24 et 10, 1, 2, 3, 8, 9. D. Calmet, Dict. de la Bible.)

NADAB, fils de Jéroboam, premier roi d'Israël, succéda à son père l'an du monde 3050, avant Jésus-Christ 950, avant l'ère vulgaire 954, et ne régna que deux ans. Il fut assassiné pendant qu'il était au siége de Gebbethon, par Baasa, fils d'Ahia, de la tribu d'Issachar, qui usurpa son royaume. L'Écriture dit de Nadab, qu'il fit le mal devant le Seigneur, et qu'il imita l'impiété de son père qui avait fait pécher Israël. (3 *Reg.* 15, 25, 26, etc.)

NADAB, fils de Semeï, et père de Saled et d'Apphaïm. (1 Par. 2, 29, 30.)

NADABIA, hébr., *don* ou *vœu du Seigneur*, du mot *nadab*, et du mot *Jah*, Seigneur, fils de Jéchonias. (1 Par. 3, 18.)

NADAL (Augustin), poëte français, né à Poitiers, vint de bonne heure à Paris où il trouva des amis et des protecteurs. M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du roi, le prit en 1708 pour son secrétaire, après l'avoir fait admettre en 1706 en qualité d'élève dans l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Il y passa en 1712 à une place d'associé, et en 1714 il fut déclaré vétéran. Il mourut à Poitiers en 1740, à soixante dix-ans, dit M. l'abbé Ladvocat. Mais M. Drouet, éditeur du Moréri de 1759, assure qu'on lui a écrit de Poitiers que l'abbé Nadal mourut en cette ville le 7 août 1741, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il est auteur de plusieurs dissertations académiques et de diverses pièces de théâtre qui, après avoir été imprimées séparément, ont été recueillies par lui-même, et imprimées en 1738 à Paris en 3 volumes in-12, avec des poésies diverses et d'autres pièces, dont plusieurs n'avaient point encore paru. Ce recueil comprend entr'autres, 1°. des dissertations sur les vestales, sur le luxe des dames romaines, sur le progrès du génie poétique dans Racine, etc. 2°. Des remarques sur la tragédie d'Hérode et de Marianne. 3°. Cinq tragédies, Saül, Hérode, Anthiochus, Marianne et Moïse. 4°. Une paraphrase sur le Cantique des cantiques; deux divertissemens spirituels, intitulés : Esther et le paradis terrestre. Il fit encore imprimer, un an avant sa mort, un petit poëme sur la confiance en la miséricorde de Dieu, et une épître sur la pureté des mœurs ecclésiastiques. On a encore de lui, une lettre en prose à M. l'Abbé de Pibrac contre l'incrédulité, imprimée dans le Mercure du mois d'août de 1694. (Moréri, édit. de 1757.)

NADASI (Jean), jésuite, né à Tyrnaw en Hongrie l'an 1614,

entra dans la société à Gratz en Styrie en 1633, enseigna la Théologie morale et polémique en différens colléges, fut secrétaire pour les lettres latines de Gosvin Nikel et Jean-Paul Oliva, deux généraux de son Ordre, et mourut à Vienne en Autriche, où il fut confesseur de l'impératrice Eléonore, veuve de Ferdinand III, vers la fin du dix-septième siècle. On a de lui divers ouvrages : 1°. *Maria mater agonizantium*, à Gratz, 1640, in-16. 2°. *Jesus et Mariæ cliens*, 1643, 3°. *Annus sanctissimæ Trinitatis cultui sacer, pro omnibus dominicis*, 1650, in-24. 4°. *Annus morientium, et mortuorum solatio sacer, pro omnibus feriis secundis*, à Tyrnaw, 1650. 5°. *Annus angelicus, pro omnibus feriis tertiis*, à Anvers, 1653. 6°. *Annus pueri Dei Jesu, pro singulis feriis quartis*, 1653. 7°. *Annus eucharisticus, pro singulis feriis quintis*, 1681. 8°. *Annus crucifixi Dei Jesu, pro feriis sextis*, à Vienne, 1650. 9°. *Annus marianus, pro singulis sabbathis*, etc., à Vienne, 1650. 10°. *Vita sancti Emerici*, 1644, in-fol. 11°. *Mortes illustres aliquorum de societate Jesu ab anno 1647*, à Rome, 1637, in-fol. 12°. *Heroes et victimæ charitatis societatis Jesu, ab anno 1647*, à Rome, 1648, in-4°. 13°. *Annuæ litteræ societatis annorum 1650, et quatuor sequentium*, à Dilingue, 1658, etc. (*Voy.* la Bibliothèque des écrivains de la société de Jésus.)

NAGEL (Paul), recteur de l'école de Torgau, mort en 1621, était un fanatique et un enthousiaste qui faisait le prophète. Il fixa dans ses écrits le commencement de son âge d'or imaginaire vers l'année 1624. Ces écrits pleins de visions et d'extravagances sont entr'autres : 1°. *Prodromus astronomiæ apocalypticæ*; à Dantzick, 1620, in-4°. 2°. *De quatuor mundi temporibus; ibid.*, 1621, in-4°. 3°. *Prognosticon astrologicum*, à Hall, en 1630, in-4°. Wellé, pasteur de Dudissin, a écrit contre ce fanatique, de même que Juste Grosseurdt, surintendant général de Grottingue ou Gottengen, dans un livre intitulé : *Angelus apocalypticus, schola ecclesiastica, scriptura cœli*, etc., à Brunswick, 1622. Philippe Arnold le réfuta aussi dans son Traité intitulé : *Anti-Nagelius*; à Konigsberg, 1622, in-4°. Il y eut encore plusieurs autres théologiens qui écrivirent contre cet enthousiaste. Consultez le supplément français de Bâle, t. 3, p. 394 et 395 : on y cite Lippenius, dans sa *Bibliotheca theologica*, partie 2, au mot *Nagelius*. M. Baillet, dans ses jugemens des Savans, Traité des satyres personnelles, édition in-4°, t. 7, p. 180 et 189, met l'*Anti-Nagelius* de Philippe Arnold en 1612, et ajoute que cet ouvrage est écrit en allemand ; et parlant de Nagelius lui-même, il dit que ce visionnaire était luthérien de religion ; qu'il fut professeur à Leipsick ; qu'il se croyait destiné

par la providence pour révéler les mystères de l'apocalypse; qu'il renouvelait les visions des millenaires, et qu'il fut chef de secte; comme Valentin Weigelius, autre espèce d'enthousiaste luthérien; quoique le nagélianisme, ajoute-t-il, ait fait moins de bruit que le weigélianisme. (Moréri, édition de 1759.)

NAGGÉ, hébr., *clarté*, du mot *naga*, Israélite de la tribu de Juda, fils de Mahaamat, et père d'Héli, fut un des ancêtres de Joseph, époux de la sainte Vierge. (Luc. 3, 25.)

NAGRAN ou NEGRAN, siége épiscopal de l'Arabie heureuse, au diocèse des Chaldéens. Nous en connaissons un évêque nommé Silas nestorien, qui siégeait du temps de saint Arethas, martyr. (*Oriens. chr.*, tom. 2, p. 1325.)

NAHABI, héb., *qui se cache*, du mot *kaba*, fils de Vapsi, un de ceux qui furent envoyés par Moyse pour considérer le pays de Chanaan. (*Num.* 13, 15.)

NAHALIEL, hébr., *torrent*, *vallée* ou *héritage de Dieu*, du mot *nakal*, torrent, et du mot *El*, Dieu, campement des Israélites dans le désert. (*Num.* 21, 19.) Eusèbe dit que Nahaliel est sur l'Arnon; et que Mathana d'où les Israélites allèrent à Nahaliel, est au-delà de l'Arnon vers l'orient, à douze milles de Medaba. (D. Calmet, Dict. de la Bible.)

NAHAM, héb., *consolation* ou *repentir*, du mot *nakam*, frère d'Odaja, femme. (1 Par. 4, 19.)

NAHAM, hébr., *qui les remue*, du mot *nuah*, *remuer*, et du pronom, *am*, les fils de Caleb. (1 Par. 4, 15.)

NAHAMANI, hébr., *consolateur*, du mot *nacam*, un des chefs de ceux qui revinrent avec Zorobabel. (2 Esdr. 7, 7.)

NAHARAI, hébr., *enroué*, *sec*, du mot *kaner*, un des trente vaillans capitaines de David, écuyer de Joab, natif de Béroth. (2 *Reg.* 23, 37.)

NAHAROWAN, NAHAROWIA ou NARHOWIA, ville épiscopale de la Babylonie, au diocèse des Chaldéens, située entre Bagdad et Vasith, à douze milles de la première, sur le bord oriental du Tigre. Il n'y avait qu'un même évêque pour cette église et pour celle de Kosr, Kosra ou Cosra. (*Voyez* ce mot.)

NAHARVANA, ville épiscopale de la province patriarchale des nestoriens de Syrie, située dans la Babylonie, suivant Assemani, tom. 3, p. 766, et à quatre parasanges de Bagdad, suivant Abulphéda, Tabl. Géogr. n. 282. (Le père le Quien, tom. 3, p. 1387, dit que c'est peut-être la même ville que Navarzana.)

NAHASSON, hébr., *qui devine*, du mot *nikeseh*, fils d'Aminadab, chef de la tribu de Juda, dans le temps de la sortie d'Egypte. Il fit le premier son offrande au tabernacle, la seconde année après la sortie d'E-

gypte. Il offrit un bassin d'argent du poids de cent trente sicles, une coupe d'argent de dix sicles. Il offrit de plus un taureau, un bélier et un agneau pour être immolés en holocauste; un bouc pour être offert pour le péché; deux bœufs ou taureaux, cinq moutons, cinq boucs, et cinq agneaux pour le sacrifice pacifique. (Num. 7, 12, etc.)

NAHATH, hébr., *repos*, du mot *nuac*, fils de Rahuel, et petit-fils d'Esaü. (Genès. 36, 13.)

NAHUM, hébr., *consolateur*, du mot *nacam*, le septième des douze petits prophètes, natif ou habitant d'Elcèse, ou Elkesaï, village de Galilée, dont les ruines subsistaient encore du temps de saint Jérôme. On montrait autrefois le tombeau de ce prophète dans un village nommé Begabar ou Boetogabre, aujourd'hui Giblin, près d'Emmaüs. On ne sait aucune particularité de la vie de Nahum. Sa prophétie consiste en trois chapitres qui ne forment qu'un seul discours où il prédit la ruine de Ninive d'une manière si vive et si pathétique qu'il semble avoir été sur les lieux pour l'annoncer, et en même temps si éloquente, qu'on ne peut rien voir de mieux pour le style qui est vif, grand, et figuré.

Il paraît plus probable que Nahum a prophétisé du temps d'Ezéchias, parce qu'il parle clairement de la prise de Noammon, ville d'Egypte, de l'insolence de Rabsacés, de la défaite de Sennacherib, comme de choses passés, et que l'entreprise de ce prince contre Ezechias est de la quatorzième année du règne de celui-ci. (D. Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

La fête du prophète Nahum est marquée généralement au premier jour de décembre dans le menologe des Grecs, et dans le martyrologe romain, et dans plusieurs autres. (Baillet, t. 4.)

NAID, pays où se retira Caïn après le meurtre de son frère. (Genès. 4, 16. *Voyez* Éden.)

NAIM, hébr., *beauté*, du mot *nuah*, ville de Palestine, où Jésus-Christ ressuscita le fils d'une veuve. Eusèbe (*in Endor.*) dit que cette ville était aux environs d'Endor et de Scythopolis (*in Naïm.*); et ailleurs il dit qu'elle est à deux milles du Thabor, vers le midi. Le torrent de Cison coule entre le Thabor et Naïm. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible, t. 2.)

NAIN, ville ou bourg d'Idumée, où Simon, fils de Gioras, se fortifia. (Josephe, *De bello*, liv. 5, c. 7.)

NAIN (Louis-Sébastien le), de Tillemont, prêtre, né à Paris le 30 novembre 1637, était fils de Jean le Nain, maître des requêtes, et de Marie le Ragois. Il fit paraître dès son enfance les plus heureuses dispositions pour les sciences et pour la vertu; et il les cultiva toujours dans la suite, ayant consacré toute sa vie à la prière, à la mortification, à l'étude, et à la composition. Il

était lié d'une étroite amitié avec MM. de Sacy, Hermant, Baillet, Nicole, et plusieurs autres savans qui le consultaient souvent, et auxquels il communiquait volontiers ses lumières, mais toujours, et par une rare modestie, à condition qu'ils supprimeraient les témoignages de leur reconnaissance; il reçut l'ordre de prêtrise par le conseil de M. de Sacy en 1676. Ses veilles et ses austérités lui causèrent une langueur dont il mourut le 10 janvier 1698, dans sa soixante-unième année. On a de lui : 1°. seize volumes in-4° de Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles. 2°. L'Histoire des empereurs en 6 volumes in-4°. 3°. Une lettre au père Lami de l'Oratoire, sur la dernière pâque de Jésus-Christ, et sur la double prison de saint Jean-Baptiste. 4°. Une autre lettre à M. de Rancé, abbé de la Trappe, imprimée en 1705, non à l'occasion de la mort de M. Arnauld, comme il est dit dans le supplément de Moréri de l'an 1735, mais au sujet du refus que l'on avait fait à la Trappe, de laisser parler M. Wallon de Beaupuis à Dom le Nain, qui avait été autrefois écolier de M. de Beaupuis. 5°. Des Réflexions sur divers sujets de morale, et quelques lettres de piété en 1711, in-12. 6°. Des mémoires manuscrits sur la conquête du royaume de Sicile par Charles, comte d'Anjou, avec des notes, et sur la vie de saint Louis, et de Louis VIII, son père. 7°. Des notes qui accompagnent les traductions que M. du Bois a données de quelques ouvrages de saint Augustin. 8°. Des notes sur une lettre que M. Arnauld lui avait écrite touchant ce que rapporte Hégésippe de Saint-Jacques, évêque de Jérusalem. 9°. Des Mémoires manuscrits, touchant Guillaume de Saint-Amour, et les démêlés des jacobins et des cordeliers avec la faculté de Théologie de Paris depuis l'an 1252 jusqu'à l'an 1271. 10°. Des remarques sur le bréviaire du Mans, et sur celui de Paris. 11°. La vie de la B. Isabelle, sœur de saint Louis. 12°. Des légendes pour le bréviaire d'Évreux. M. de Tillemont a eu aussi beaucoup de part aux vies de saint Athanase, de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Chrysostôme et de saint Ambroise, données par M. Hermant, chanoine de Beauvais. Il a communiqué aussi ses mémoires à ceux qui ont travaillé aux vies de Tertullien et d'Origène, de saint Cyprien, de saint Hilaire, de saint Augustin, de saint Paulin, etc. M. de Tillemont passe avec justice pour l'un des plus savans, des plus judicieux, et des plus exacts critiques et historiens que la France ait produits. (*Voyez* sa Vie écrite par M. Tronchai, chanoine de Laval.)

NAIN (Pierre le), frère du précédent, naquit à Paris le 25 mars 1640, et entra chez les chanoines réguliers de Saint-Victor

où il fut ordonné prêtre en 1667 à l'âge de vingt-sept ans; il se retira à la Trappe l'année suivante, y fut sous-prieur, et y mourut fort saintement le 14 décembre 1713, âgé de soixante-treize ans. On a de lui : 1°. un Essai de l'histoire de l'Ordre de Cîteaux, en 9 volumes in-12, imprimés en 1696 et 1697. 2°. Des homélies sur le prophète Jérémie, en 2 volumes in-8°. Le premier en 1697, et le second en 1705. C'est un excellent ouvrage de morale. 3°. La Vie de M. de Rancé, abbé de la Trappe, en 3 volumes in-12, à Paris, en 1715 : on la trouve aussi en 2 volumes. Cette vie n'a point été donnée telle qu'elle est sortie des mains de l'auteur; et l'on y a semé des traits satyriques, ou même des calomnies qu'on ne doit point lui attribuer. 4°. Des relations de la vie, et de la mort de plusieurs religieux de la Trappe. 5°. Des élévations à Dieu pour se préparer à la mort; à Paris, chez Babuty. 6°. Un petit Traité de l'état du monde après le jugement dernier, et un autre sur le scandale qui peut arriver, même dans les monastères les mieux réglés. 7°. Quelques lettres qu'on trouve dans l'histoire de sa vie, une entre autres à un conseiller au parlement, où sont très-bien expliqués par l'Écriture-Sainte et par les Pères, les devoirs d'un magistrat chrétien. (*Voyez* la Vie de dom Pierre le Nain, à Paris, en 1175, et le premier tome de la continuation de la bibliothèque de M. Dupin, par M. l'abbé Goujet.)

NAIRON ou NAIRONI (Antoine-Fauste), maronite, professeur de la langue chaldaïque et syriaque, dans le collége des maronites à Rome, a publié en 1679, à Rome, une dissertation de l'origine, du nom et de la religion des maronites, sous ce titre : *Dissertatio de origine, nomine, ac religione maronitarum*, in-12. On a encore de lui: *Evoplia fidei catholicæ romanæ, historico-dogmatica ex vetustissimis Syrorum, seu Chaldæorum monumentis eruta, ubi de christianis orientalibus, deque eorum ritibus, doctrinâ et fide quoad articulos à novatoribus nostris temporis impugnatos*, à Rome, de l'imprimerie de la Propagande, 1694, in-8°. (Dupin, Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle. Journal des Savans, 1682 et 1695.)

NAISSE, *Næsus* ou *Naissus*, ville épiscopale de la province de Dardanie, sous la métropole de Sardique, au diocèse de l'Illyrie orientale. Hiérocle la donne à la Dace méditerranée; et Ptolémée, aussi bien qu'Ammien Marcellin, à la Dardanie. Ce dernier dit qu'elle était fort considérable, et que Constantin-le-Grand y avait pris naissance. C'est aujourd'hui Nisi ou Nyssa dans la Servie. Nous en connaissons les évêques suivans :

1. Gaudence, souscrivit à la lettre du concile de Sardique aux églises.

2. Marcian, à qui le pape Innocent 1er écrivit.

3. Eustathius, partisan de Nestorius.

4. Dalmace, souscrivit à la lettre synode des évêques de Dardanie à l'empereur Léon.

5. Gaïanus, mort à Contantinople, où l'empereur Anastase l'avait fait conduire avec les principaux évêques de l'Illyrie.

6. Projectus, souscrivit au décret que le pape Vigile donna à Constantinople, au sujet des trois chapitres. (*Or. christ.*, t. 2, p. 314.)

NAJOTH, hébr., *beauté*, du mot *naa*, lieu près de Ramatha, où David se retira pour éviter la violence de Saül qui cherchait à le faire mourir. Samuel y demeurait avec les enfans des prophètes. (2 *Reg*. 19, 23.)

NALDUS (Antoine), jurisconsulte de Faïence, dans le dix-septième siècle, a laissé : 1°. Questions pratiques dans le fort de la pénitence, à Cologne, 1618. 2°. Notes pratiques sur plusieurs endroits du droit canonique, à Rome, 1631. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, col. 1916.)

NALGODE ou NAGOLDE, moine de Clugny, au commencement de l'onzième siècle, a écrit les vies de saint Odon et de saint Mayol, données par les bollandistes et par le père Mabillon, dans le quatrième siècle bénédictin.

NAMSI, hébr., *retiré du péril*, du mot *mascha*, père de Jehu, roi d'Israël. (3 *Reg*. 19, 16.)

NAMUEL, hébr., *Dieu qui dort* ou *sommeil de Dieu*, du mot *num*, *sommeil*, et du mot *El*, *Dieu*, fils d'Éliab, de la tribu de Ruben, frère d'Athan et d'Abiron. (Num. 26, 9.)

NAMUEL, fils de Siméon, chef de la famille des namuëlites. (Num. 26, 12.)

NAMUR, *Namurcum*, ville épiscopale sous la métropole de Cambrai, et capitale du comté de Namur, est située à dix lieues au sud-est de Bruxelles, au confluent de la Meuse et de la Sambre, entre deux montagnes. Elle est grande, bien bâtie, forte, riche par son commerce, et une des plus importantes des Pays-Bas autrichiens. La cathédrale, dédiée sous le nom de Saint-Alban, martyr de Mayence, et non de Saint-Aubin, évêque d'Angers, comme le dit l'abbé Langlet, et desservie autrefois par des bénédictins, fut changée en collégiale au milieu du onzième siècle, et érigée en cathédrale au milieu du seizième. Son chapitre est composé de huit dignités, vingt-neuf chanoines et vingt vicaires. L'église de Notre-Dame, qui est la principale paroisse de la ville, est collégiale, et avait pour chef un abbé séculier. Il y a quatre autres paroisses à Namur, un beau collége et une église magnifique qui appartenaient aux jésuites, cinq autres communautés religieuses d'hommes et sept de filles, dont une des principales était l'abbaye de Notre-Dame de la Paix, de bénédictines réformées.

Le diocèse de Namur, outre le comté de ce nom, comprend tout le Brabant-Wallon, et trois cent vingt-six paroisses partagées en quatorze doyennés. On y compte huit villes, et autrefois quatre abbayes de l'Ordre de Saint-Benoît, quatorze de celui de Cîteaux, une de celui de Prémontré, sept collégiales et trois chapitres de chanoinesses nobles.

Évêques de Namur.

1. Antoine Havet, natif du village de Simencourt en Artois, selon le père Échard, entra dans l'Ordre de Saint-Dominique à Arras, et fit ses études dans le collége de Saint-Jacques à Paris où il fut reçu docteur en Théologie. Il gouverna depuis son couvent d'Arras en qualité de prieur, d'où Marie d'Autriche, reine de Hongrie, et gouvernante des Pays-Bas, l'appela à la cour de Bruxelles, pour y faire l'office de son prédicateur ordinaire et de son confesseur; emplois qu'il continua sous Marguerite, duchesse de Parme, qui le fit nommer premier évêque de Namur en 1562, par le roi d'Espagne Philippe II. Il prit possession de cette église le 7 mars de cette même année, et fut sacré le jour de la fête de la très-Sainte-Trinité. Son zèle pour le salut des âmes le porta à faire tous ses efforts, pour que ce diocèse nouvellement érigé fût réglé selon l'esprit du concile de Trente, auquel il avait assisté. Il célébra son synode diocésain au mois de juillet 1570, dans lequel il fit plusieurs statuts au sujet des chanoines. Il gouverva cette église seize ans et plus, et mourut en 1578 le dernier jour de novembre. Locre, dans son Catalogue des écrivains d'Artois, lui attribue un petit ouvrage sur l'état de la Flandre : *De statu Belgii Mariæ austriacæ, hungariæ reginæ, oblatum memoriale circa annum* 1553.

2. François Ier, Wallon Capelle, religieux de l'Ordre de Saint-François, après s'être acquis beaucoup d'estime dans le gouvernement de plusieurs couvens de son Ordre, fut élu évêque de Namur le 5 mai 1579, et sacré le 8 août 1580. Il mérita l'estime et l'amitié du roi d'Espagne, ainsi que de Jean d'Autriche, gouverneur des Bays-Bas. Enfin après avoir gouverné très-prudemment ce diocèse, malgré la difficulté des circonstances, il mourut le 17 février 1592. Locre lui attribue un ouvrage sur les stations de Rome.

3. Jean Ier, Dave, licencié en Théologie, et docteur en droit, nommé à cet évêché au commencement d'avril 1593, sacré le 18 septembre 1594, fut très-habile dans le maniement des affaires. Quoiqu'il ait gouverné peu de temps cette église, il le fit avec tant de piété et de zèle, qu'il excita le regret de toutes les personnes de probité. Il mourut le 3 mars 1595.

4. Jacques Blazée, excellent prédicateur de l'Ordre de Saint-François, fut fait évêque de Na-

mur, lorsqu'il était provincial de la province de Saint-André le 11 mai 1596, et sacré le 23 novembre 1597. Il fit l'oraison funèbre de Philippe II, roi d'Espagne, le 31 décembre 1598, reçut vers le même temps un bref de Clément VIII qui donne des éloges à la sincérité de la foi des peuples de ce diocèse. Il fut transféré à Saint-Omer en 1600.

5. François II, Buisseret, docteur en droit, était doyen de Cambrai, lorsqu'il fut désigné évêque de Namur en 1601. Il fut sacré à Mons le 10 février 1602, célébra son synode en 1604, érigea son séminaire à Nivelle vers le même temps, gouverna cette église treize ans, et fut transféré à l'archevêché de Cambrai en 1614. Son cœur fut rapporté en cette église.

6. Jean II, Dauvin, d'une famille noble de cette ville, nommé à cet évêché par Albert, prince de Flandre, en 1614, fut sacré le 22 novembre 1615, et mourut le 15 septembre 1629, après avoir laissé tous ses biens au collége des jésuites. Il fut inhumé dans le tombeau qu'il avait lui-même fait construire.

7. Engelbert, noble bourguignon, fils du gouverneur d'Enguien, devint évêque de Namur le 31 octobre 1629, et sacré le 7 juillet 1630. Il assembla son synode en 1639, et son zèle pour la discipline monastique le porta à faire recevoir par les moines de Braine-le-Comte, les pieux réglemens de Louis Blosius, abbé de Desti. Il mourut le 15 juillet 1651.

8. Jean III, de la famille des Wachtendonck, désigné évêque le 10 novembre 1631, reçut ses bulles le 5 octobre 1654, prit possession le 5 novembre suivant, et fut sacré le 13 décembre de la même année. Il tint son synode au mois de mai 1659, fut transféré à Malines en mai 1668, et mourut à Bruxelles au mois de juin de cette année ou de la suivante.

9. Ignace Augustin, comte de Grobbendonck, désigné par le roi d'Espagne pour l'évêché de Ruremonde, fut nommé par le roi à celui-ci, confirmé par le pape le 24 avril 1669, et sacré à Anvers le 12 mai suivant. Il fut transféré à l'évêché de Gand au mois de mars 1679, et y mourut le 13 mai 1680.

10. Pierre Vandenperre, nommé par le roi au mois d'avril 1680, fut confirmé dans cet évêché par le pape le 19 novembre de la même année, et sacré à Bruxelles le 5 janvier 1681. Il mourut le 7 septembre 1695.

11. Albert de Trazegnies, vicomte de Bilstein, prévôt de Nivelle, après l'avoir été de Sainte-Vautrude de Mons, refusa cet évêché auquel il avait été nommé.

12. Ferdinand Maximilien, comte de Berlo et de Brus, nommé par Charles II roi d'Espagne, au mois d'août 1696, confirmé par le pape le 11 décembre 1697, sacré à Liége à la fin de cette année, ou au commence-

ment de la suivante, prit possession en personne le 26 janvier 1698. Il gouvernait encore cette église en 1723. (*Gallia christ. nov. edit.*, t. 3, col. 544 *et seq.*)

13. Thomas-Jean-François de Schiclant de Zicergh, né d'une noble famille anglaise, attachée à la religion de ses pères, et à son roi Jacques II, fut premièrement docteur de Sorbonne, abbé commendataire de Préaux, en latin *Pratellum*, Ordre de Saint-Benoit, dans le diocèse de Lisieux, et ensuite vicaire-général de Soissons. Clément XI le nomma cardinal *in petto*, mais Schiclant résigna son chapeau au fils du comte de Scinsendorph, premier ministre du feu empereur Charles VI. Cette résignation lui valut l'évêché de Namur, auquel il fut nommé en 1727. Il prit possession de son église l'année suivante, et mourut à Louvain, au collége d'Alne, le 12 janvier 1740, à cinquante-neuf ans. Il fut non-seulement un des grands hommes de ce siècle, mais un parfait évêque, religieux observateur de la morale et de la discipline de l'Église, qu'il enseigna et fit pratiquer dans son diocèse. Il engagea les ecclésiastiques et les religieux à donner une application sérieuse et réfléchie à l'étude de l'Écriture-Sainte qu'il possédait supérieurement. Quoique chargé d'affaires d'état et de commissions importantes de la cour de Vienne, et assujetti à de longues et fréquentes absences, il ne cessait de veiller à la conduite de son peuple, et toujours avec les plus heureux succès. Il bâtit en entier son palais épiscopal et son séminaire qui passent pour deux chefs-d'œuvre, dont il fut lui-même l'architecte et le conducteur, ainsi que du château de la Plante, au faubourg de Namur. Son séminaire qu'il institua son héritier universel, le considère à juste titre comme son fondateur.

14. Paul Godefroi, comte de Berlo et de Fromdouaire, prévôt de l'église de Nivelle, né à Stave, pays de Liége en 1702, fut nommé à l'évêché de Namur en 1740, et sacré à Bruxelles le 9 avril 1741. Ce prélat respectable s'est occupé depuis l'an 1753, à bâtir son église qui doit être un des plus beaux édifices sacrés de toute la Flandre : elle n'était pas encore achevée en 1762.

NANCEL (Nicolas de), fameux humaniste et médecin du seizième siècle, ainsi nommé du village de Nancel, lieu de sa naissance, entre Noyon et Soissons, vint étudier à Paris, au collége de Presles, vers l'an 1548, où il fut professeur des langues grecques et latines. Il devint ensuite professeur dans l'université de Douai où il prononça deux discours en latin, l'un sur l'excellence et la nécessité de la langue grecque ; et l'autre sur la langue latine. Appelé à Paris par ses amis, il fut de nouveau professeur au collége de Presles,

et se fit recevoir docteur en médecine. Il alla ensuite la pratiquer à Soissons, puis à Tours, enfin à l'abbaye de Fontevrault où il mourut en 1610, à l'âge d'environ soixante-onze ans. Ses ouvrages imprimés sont entre autres : 1°. la traduction du Miroir des rois et des princes, écrit en grec par Agapetus, à Tours, 1582, in-12. 2°. *De immortalitate animœ velitatio adversus Galenum, desumpta ex Nancelii opere, cui titulum fecit : analogia Microcosmi ad Macrocosmum*, à Paris, 1587, in-8°. 3°. *Parecbasis de mirabili nativitate D. N. Jesu-Christi ex B. Mariâ aï partheno et theotoco desumpta ex commentariis Nicolaï Nancelii in Strabum Gallum*, etc., à Angers, 1593, in-8°. 4°. *Libellus precum vario carminis genere*, à Tours, dédié à Henri IV. 5°. *Petri Rami Veromandui, eloquentiœ et philosophiœ apud Parisios professoris regii vita*, à Paris, 1599, in-8°. Cette vie est remplie de faits curieux, agréables et intéressans : c'est le meilleur ouvrage de Nancel. 6°. *Nicolai Nancelii... epistolarum de pluribus reliquarum tomus prior. Ejusdem prœfationes in Davidis psalterium, et in Novum-Testamentum*, etc., à Paris, 1603, in-8°. (Le père Nicéron, tome 39 de ses Mémoires.)

NANCI, *Nancium* ou *Nanceium*, ville capitale de Lorraine, ancienne demeure des ducs, est située à cent pas du bord de la Meuse, au milieu d'une plaine agréable dans le diocèse de Toul. Elle est divisée en deux parties, en vielle ville, où est le palais des ducs, et ville neuve qui est plus grande et plus belle que la vieille, surtout depuis les superbes ouvrages que le roi Stanislas y a fait faire. On y voit une célèbre collégiale qui a le titre de primatiale, et son chef, celui de primat.

Nous ne parlons ici de Nanci qu'à cause de sa société littéraire qui doit son établissement au grand roi que nous venons de nommer. Ce prince, protecteur des sciences qu'il cultivait lui-même avec les plus brillans succès, donna un édit le 28 décembre 1750, par lequel il fonda une bibliothèque publique, et établit en même temps une société littéraire. Il fonda aussi en faveur de ses sujets seulement, deux prix de six cents livres de France chacun ; l'un destiné à un ouvrage de science ; l'autre, à un ouvrage concernant la littérature, ou les arts. Cette société a été ensuite érigée en Académie des sciences et belles-lettres. L'édit de cette érection est daté de Lunéville le 27 décembre 1751, et contient les statuts de l'Académie, en quarante-trois articles, où l'on reconnaît la sagesse du prince, et son zèle pour le progrès des sciences. Cette académie a déjà donné 4 volumes de Mémoires : ils contiennent ses réglemens et statuts, les noms des académiciens, l'histoire de sa formation, les discours des récipiendaires,

quantité de pièces en prose et en vers, des dissertations sur des matières de goût, de littérature, contenant les sciences et les arts.

NANÉE ou NANÆA, idole des Perses. (2 Mach. 1, 13.) Antiochus Épiphanes étant allé en Perse dans le dessein de s'enrichir aux dépens des peuples et de leurs temples, alla à Elymaïs, où il y avait un temple dédié à *Nanée*, déesse du pays. Il feignit de vouloir l'épouser, afin qu'on ne pût lui refuser les richesses de son temple. Mais lorsqu'il y voulut entrer, les prêtres ouvrirent une porte secrète, et firent pleuvoir sur lui et sur ses gens une grêle de pierres, dont ils furent assommés. C'est ce que porte le second livre des Machabées, c. 1, v. 13, et suivans.

Mais le premier livre de la même histoire, c. 6, 1, 2, 3, etc., raconte qu'Antiochus marcha vers Elymaïs pour la piller ainsi que son temple, et que les citoyens, informés de sa résolution, l'obligèrent de se retirer à Babylone. Pour accorder ces deux récits, on peut dire que les prêtres et les habitans s'étant mis en défense, Antiochus fut obligé de se sauver, après avoir perdu une partie de ses gens qui s'étaient trop avancés dans l'intérieur du temple.

Les auteurs sont partagés sur la déesse qu'on adorait dans le temple d'Elymaïs. Polybe et Diodore de Sicile croient que c'était *Diane* ou la lune. Appian soutient que c'était *Vénus*. Mais le sentiment le plus commun est que c'était Diane, la même que Strabon appelle *Anaïs* ou *Anaïtis*. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

NANGIS (Guillaume de), ainsi nommé, selon l'opinion la plus commune, du lieu de sa naissance, qui pourrait bien être la petite ville ou le bourg de Nangis dans l'île de France, se fit moine de l'Ordre de Saint-Benoît dans l'abbaye de Saint-Denis-en-France. On ignore le temps de sa mort : on sait seulement qu'il vivait encore au commencement du quatorzième siècle, puisque la chronique dont il est auteur, et qui commence à la création du monde, va jusqu'en 1300 inclusivement : elle a été publiée dans le spicilége de dom Luc d'Acheri, depuis l'an 1113. On a encore de Guillaume de Nangis, les Vies de saint Louis et de Philippe-le-Hardi, imprimées la première fois en 1596, dans la collection de Pithou, in-folio, à Francfort; et la seconde fois dans la collection de Duchêne, à Paris, in-fol. Nangis a aussi composé une chronique des rois de France, qui n'a jamais été imprimée. (*Voy.* sur Nangis et ses continuateurs, un mémoire plein de recherches de M. de la Curne de Sainte-Palaye, dans le tome huitième des mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

NANNETIS. Quelques-uns donnent ce nom au mauvais riche dont il est parlé en saint

Luc, c. 16, 19. Mais, ni l'Écriture, ni aucun bon auteur ne le désignent sous ce prétendu nom de Nannetis.

NANNI ou NANNIUS (Pierre), chanoine d'Arras, et professeur dans l'université de Louvain, né à Alcmaër en Hollande l'an 1500, était bon critique, excellent grammairien, orateur habile, savant théologien. Il possédait aussi le droit et les mathématiques, et joignait aux qualités de l'esprit, une bonté de cœur admirable. Il mourut à Louvain le 21 juillet 1557, âgé de cinquante-sept ans, après avoir composé des harangues et des notes sur presque tous les auteurs classiques, et sur des traités de quelques Pères; *miscellaneorum decas* ou dix livres de mélanges qui regardent la critique, c'est-à-dire, la correction et les explications des auteurs; *de claris Romæ Corneliis; scholia in cantica; in Sapientiam; annotationes in institutiones Juris civilis;* sept dialogismes des héroïnes, que plusieurs estiment être son chef-d'œuvre. Il a traduit entre autres, quelques épîtres de *Démosthène*, de *Synesius* et d'*Apollonius;* le traité d'*Athenagore*, sur la résurrection des morts; quatre homélies de saint Basile; trois de saint Jean Chrysostôme; et presque tous les ouvrages de saint Athanase. (Le Mire. Valère-André, Biblioth. belg.)

NANNI (Remi), dominicain de Florence, fut appelé à Rome par le pape Pie V pour y travailler à une édition des œuvres de saint Thomas, et composa divers ouvrages dont le plus considérable est un commentaire sur toute l'Écriture, avec l'histoire des personnes illustres, des plantes, des animaux, des pierres, des fleuves, des montagnes, etc. dont il est fait mention dans la Bible. (Le père Échard, *Script. ord. Prædic.*, t. 2.)

NANNI (Michel-Archange), religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, né dans le diocèse d'Urbin vers l'an 1593, fut fait docteur en Théologie, après avoir enseigné cette science dans plusieurs couvens de sa province de Lombardie. Il exerça aussi l'office de prieur dans plusieurs couvens de son Ordre, et en particulier deux fois dans celui de Sainte-Sabine à Rome, où il mérita l'estime des papes Alexandre VII et Clément IX qui lui offrirent plusieurs fois des évêchés qu'il refusa toujours constamment. Il mourut le 9 août 1671 en odeur de sainteté à Cagli, ville du duché d'Urbin. Le zèle pour le salut des âmes, et la charité envers les pauvres firent son principal caractère. On trouve son éloge dans les actes du chapitre général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, tenu à Rome en 1970, qui ne furent imprimés que l'année suivante. Nous avons de lui : 1°. *Vita di S. Domenico, patriarca e fondatore dell' Ordine de predicatori;* Romæ. 2°. *Il Rosario della BB. Vergene, Madre di Dio;* Romæ. *Un libro delle lodi della*

Madonna santissima mss. et d'autres ouvrages de piété. Marchesius, *in diaria domenic. ad* 9 *augusti*. Le père Échard, *Script. ord. Prædic.*, t. 2, p. 640 et 641.)

NANT, *Nantum*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le Rouergue, au diocèse et à quatre lieues de Vabres. Elle fut fondée sous l'invocation de Saint-Pierre par Bernard et Hudalgarde sa femme, l'an 878. Ce n'était dans son origine qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de Vabres. Innocent II l'érigea en abbaye l'an 1135, et en 1366 Urbain V la soumit à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. (*Gallia christ.*, t. 1, c. 283.)

NANTEUIL-EN-VALLÉE, *Nantolium in Valle*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans le Poitou, au diocèse de Poitiers. Elle avait pour patrons la sainte Vierge et saint Benoît, et fut fondée, suivant ses anciens titres, par l'empereur Charlemagne. Il est certain qu'elle existait avant l'an 1003, que saint Abbon, abbé de Fleury y passa en allant pour la seconde fois à la Réole, c'est-à-dire, à son monastère de Squirs. La chronique de Maillezais nous apprend que l'abbaye de Nanteuil fut rebâtie par un seigneur de Ruffiac (Ademar de la Rochefouchanlt), l'an 1046. Ce fut aussi vers la même année que le pape Clément II exempta ce monastère de la jurisdiction de l'évêque de Poitiers, et le soumit immédiatement à l'archevêque de Bordeaux, comme il paraît par un diplôme qu'on trouve dans un manuscrit de l'église de Poitiers, appelé *le Gaultier*, fol. 46. (*Gallia christ.*, t. 2.)

NAPHAR, siége épiscopal de la province patriarchale, au diocèse des Chaldéens, uni avec les églises de Nil, de Naamanié et de Badaïa. Il y a eu pour évêques :

1. Maraname, ordonné évêque de Naphar et de Nil en 990 par le catholique Maris II. Un évêque de Naphar, nommé aussi Maraname, assista en 1067 au sacre du catholique Sebarjesus, et en 1075, à celui d'Ebedjesus. On ne sait point si c'est le même Maraname qui siégea en 990 ou un autre évêque de même nom.

2. Maris, assista à l'ordination du catholique Ebedjesus III.

3. Serge, succéda à Maris. (*Oriens christ.* t. 2, p. 1179.)

NAPHAT-DOR. (*Voyez* NEPHAT-DOR.)

NAPHEG, hébr., *imbécile*, du mot *pug*, fils d'Esaar. (Exod. 6, 21.)

NAPHÉG, fils de David. (1 Par. 14, 6.)

NAPHIS, hébr., l'*âme*, du mot *nepheseh*, fils d'Ismaël. (Genès. 25, 15 et 1 Par. 1, 31.)

NAPHTE ou NAPHTA, sorte de bitume qui se trouve aux environs de Babylone. Daniel met le *naphte* entre les matières avec lesquelles on alluma la fournaise où furent Misach, Sidrach et Abdenago. On croit que Noé s'en servit pour enduire l'arche, et que les murs de la tour de Ba-

bel étaient liés avec un mortier où il en entrait beaucoup. On assure que le naphte attire en quelque sorte le feu lorsqu'on l'en approche. Strabon dit qu'on ne peut l'éteindre avec de l'eau commune. Pline raconte que Médée brûla une femme contre laquelle elle avait conçu de la jalousie, en lui donnant une couronne abreuvée de naphte, qui s'enflamma aussitôt qu'elle s'approcha de l'autel pour sacrifier. (Dan. 3, 46. Genès. 6, 14 et 11, 3. Strabon, l. 15. Pline, l. 2, c. 105.)

NAPLES, *Neapolis*, autrefois PARTHENOPE, ville archiépiscopale, et capitale du royaume du même nom, est située dans un fort bon air, au fond d'un golfe, sur la côte de la mer de Toscane. Sa situation en amphithéâtre sur le bord de la mer qu'elle a au midi, est des plus charmantes : du côté du nord elle a la vue sur des collines agréables remplies de vignes, de maisons de campagne et de beaux jardins. Elle serait un séjour délicieux, si elle n'était sujette à de fréquens tremblemens de terre, occasionés par la proximité du mont Vésuve. Ses rues droites, larges, propres et bien pavées, ses fontaines magnifiques, ses maisons d'une structure uniforme, hautes et à toits plats presque toutes, en font une des plus belles villes du monde, et peut-être la plus également belle. On assure que les murailles ont vingt-un milles de tour, en y comprenant les sept faubourgs. On la divise en neuf quartiers principaux, et on y compte trois cents églises ou chapelles. L'évêché, dont Ughel fait remonter l'établissement jusqu'au temps des apôtres, fut érigé en métropole l'an 966. La cathédrale de l'Assomption est remarquable par son dôme, peint de la main d'un dominicain, et par la chapelle de S.-Janvier, qui est extrêmement riche, et où l'on conserve une partie des reliques de ce saint martyr, patron de la ville. Le chapitre est composé de trente grands chanoines, y compris les dignités qui ont l'usage du rochet, de la chappe violette et de la mitre, de vingt-deux hebdomadiers, de dix-huit autres bénéficiers, etc.

Après la cathédrale, il y a quatre principales églises qu'on appelle basiliques, et qui sont collégiales, abbatiales et paroissiales. Leurs abbés ont le privilége d'officier avec les habits pontificaux. On compte en tout à Naples quarante-trois paroisses, cent maisons religieuses d'hommes, quarante de filles, six séminaires, vingt-neuf conservatoires pour les filles, cinq pour les garçons, et onze hôpitaux. Les Grecs ont l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, où ils font l'office suivant leur rit. L'église de Saint-Jean de Carbonara, celles de Saint-Pierre, des dominicains, où l'on conserve le crucifix qui parla à S.-Thomas d'Aquin, celles des théatins, des jésuites autrefois, des carmes, des

cordeliers, des chartreux, etc., méritent d'être vues. En 1741 on a érigé dans la ville de Naples une Académie sur les matières ecclésiastiques, dont l'objet est d'éclaircir l'histoire de l'Eglise, et de combattre les erreurs des novateurs.

Evêques de Naples.

1. Saint Aspernus, de Naples, originaire de Rome, illustre par sa naissance, et plus encore par ses vertus, fut baptisé et ordonné premier évêque de Naples par Saint-Pierre en 44. Ce saint évêque essuya beaucoup de fatigues dans le gouvernement de son église; il y affermit la foi catholique par ses prédications, convertit un nombre infini de gentils, et mourut comblé de mérites et de bonnes œuvres l'an 70, qui fut le vingt-troisième de son épiscopat.

2. Saint Patroba, un des soixante-douze disciples, élèves des apôtres saint Pierre et saint Paul, fut premièrement ordonné évêque de Pouzzol. Il gouverna cette église avec celle de Naples après la mort de saint Aspernus; ce qui n'était pas sans exemple dans les premiers siècles de l'Eglise, où un seul évêque administrait plusieurs églises à la fois.

3. Epathimitus.

4. Maro.

5. Probus.

6. Paul.

Ces quatre évêques gouvernèrent aussi saintement l'église de Naples, selon Jean Diacre; mais on ignore dans quel temps ils commencèrent et terminèrent leur épiscopat.

7. Saint Agripin, Napolitain, était évêque de sa patrie sous l'empereur Antonin-le-Pieux. Ce saint homme fit paraître beaucoup de piété et de zèle dans le gouvernement de son église. Il pourvut aux besoins des pauvres, travailla à la conversion des pécheurs, réforma le clergé, édifia le peuple par ses paroles et par ses exemples, et mourut saintement après avoir rempli tous les devoirs de l'épiscopat. C'est un des patrons de la ville de Naples.

8. Saint Eustasius, succéda à saint Agripin vers l'an 180. Son corps repose dans la basilique de Saint-Étienne. On en fait la fête à Naples le 29 mars.

9. Saint Euphebius. On ne soit point précisément le temps que ce saint évêque, illustre par ses vertus et par ses miracles, siégeait à Naples.

10. Marcianus. On voit le nom de cet évêque dans des vieux bréviaires manuscrits, et anciens calendriers, au 30 octobre.

11. Jean, évêque de Naples vers l'an 325, assista à la première translation du corps de saint Janvier à l'église dédiée en son honneur.

12. Côme, siégeait sous l'empereur Constantin-le-Grand.

13. Calepodius, assista au concile de Sardique sous Jules I[er] en 345.

14. Saint Fortunat, siégeait

dans le temps du conciliabule de Philippopoli tenu par les ariens. Ce digne prélat occupa longtemps le siége de Naples, et mourut de la mort des justes. Son corps fut transféré, plusieurs années après sa mort, de l'église dédiée en son honneur, à celle de Saint-Etienne, et ensuite à celle de Saint-Euphebius.

15. Saint Maxime, l'an 359, fut envoyé en exil par l'empereur Valens après le concile de Rimini. Maxime mourut dans son exil. Son corps fut transféré à Naples, premièrement dans l'église de Saint-Fortunat, ensuite dans celle de Saint-Étienne, et enfin dans celle de Saint-Euphebius.

16. Saint Sever, Napolitain, fut fait évêque de sa patrie, au grand contentement du clergé et du peuple, l'an 367. Il s'appliqua d'abord à tout ce qui pouvait contribuer au culte divin. Il fit bâtir de nouvelles églises, fonda deux monastères, et se rendit célèbre par sa sainteté et par ses miracles. Il mourut le 30 avril vers l'an 412.

17. Ursus, archidiacre et neveu de saint Sever, succéda à son oncle l'an 412, et mourut l'an 416.

18. Jean, devint évêque de Naples vers l'an 416.

19. Timasius, l'an 425.

20. Saint Nostrianus, gouvernait l'église de Naples dans le temps que les faux dogmes de Pélage et de Julien faissient beaucoup de ravage dans la Campanie. Le saint évêque n'oublia rien pour garantir son peuple de cette hérésie.

21. Félix, vers l'an 451, siégea neuf ans trois mois et six jours.

22. Soter, assista au concile de Rome sous le pape Hilaire l'an 465, et siégea vingt-un ans sous les papes Hilaire, Simplicius et Félix.

23. Saint Victor, monta sur le siége de Naples vers l'an 486. Il fit bâtir deux églises qu'il dédia, l'une à saint Étienne, et l'autre à sainte Euphémie, martyre. Il mourut l'an 498.

24. Saint Étienne, succéda à saint Victor vers l'an 498. Il assista aux conciles tenus à Rome sous le pape Simmaque en 499, 501 et 504. Il gouverna l'église de Naples quinze ans et deux mois.

25. Redux, siégea depuis l'an 504 jusqu'à l'an 508.

26. Saint Pomponius, l'an 508. Il termina saintement sa vie l'an 536, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Marie-Majeure qu'il avait fait bâtir.

27. Jean II, l'an 536. Il fit construire une très-belle église en l'honneur de saint Laurent.

28. Vincent, vers l'an 556, du temps des papes Pélage I[er] et Jean III. Il fit bâtir une magnifique basilique en l'honneur de saint Jean-Baptiste, et un très-beau baptistère à l'église cathédrale.

29. Demetrius, fut élu évêque de Naples vers l'an 580. Il fut chargé par le pape saint Grégoire de recevoir à la commu-

nion de l'Église quelques-uns de ses citoyens qui avaient été pervertis sur certains articles de foi, et qui s'étaient séparés de l'Église romaine. Demetrius s'étant ensuite rendu coupable de grands crimes, fut déposé par le même pape saint Grégoire l'an 591. Paul, évêque de Népi, fut chargé du gouvernement de l'église de Naples, jusqu'à ce qu'on eût donné un successeur à Demetrius.

30. Fortunat, fut nommé successeur de Demetrius par le pape saint Grégoire l'an 593. Il paraît par les lettres de ce saint pape que les Napolitains furent charmés qu'il leur eût donné Fortunat pour évêque. Ce prélat assista au concile de Rome l'an 596, et mourut l'an 601.

31. Paschasius, fut nommé à l'évêché de Naples l'an 601, et mourut l'an 615.

32. Jean III, fut élu l'an 616. Il fit bâtir un très-bel édifice proche l'église de Saint-Étienne.

33. César, l'an 635.

34. Gratiosus, l'an 638.

35. Eusèbe, l'an 645.

36. Léonce, assista au concile de Latran sous le pape Martin Ier l'an 649.

37. Diendonné, l'an 654.

38. Agnellus, l'an 672. Il assista et souscrivit au concile de Rome sous le pape Agathon l'an 680. Il fit bâtir dans Naples une église à saint Janvier, et fonda une diaconie en l'honneur du même saint. Il fit faire aussi des cellules pour les frères de Christ, et laissa des fonds pour leur entretien. Il siégea vingt-un ans et quinze jours.

39. Saint Julien, l'an 694, siégea sept ans et trois mois.

40. Saint Laurent, fut mis sur le siége de Naples l'an 702. On dit qu'il avait le don de prophétie. Ce saint évêque mourut après avoir siégé quinze ans et six mois.

41. Serge, l'an 715, et mourut vers l'an 744.

42. Côme II, l'an 745.

43. Calvus, l'an 747.

44. Paul, diacre de l'église de Naples, en devint évêque l'an 760, sous le pontificat de Paul Ier. Il mourut saintement l'an 764, et fut inhumé dans le portique de l'église de Saint-Étienne. Après sa mort, la ville de Naples fut presque entièrement dépeuplée par la peste.

45. Étienne, duc et consul de Naples, homme d'une prudence et d'une intégrité admirable, fut élu évêque étant encore laïc, dans le temps que la peste ayant enlevé presque tous les ecclésiastiques, on n'en trouvait point qui fussent propres pour l'épiscopat. Étienne fut sacré à Rome par le souverain pontife qui lui fit un accueil des plus gracieux, et confirma avec plaisir le choix que les Napolitains avaient fait de lui pour occuper le siége de Naples. Ce prélat, de retour dans son diocèse, fit bâtir des églises, fonda des monastères, et marcha sur les traces des plus vertueux évêques. Il mourut vers l'an 798.

46. Paul, également laïc, fut

nommé à l'évêché de Naples après la mort d'Étienne vers l'an 798, et sacré aussi à Rome. Ayant trouvé à son retour à Naples quelques sommes d'argent que son prédécesseur avait laissées, il l'employa à réparer et à orner l'église de S.-Etienne. Il mourut l'an 817, et fut inhumé dans la basilique de Saint-Janvier.

47. Tibère, diacre de l'église de Naples, succéda à Paul l'an 818. Il fut chassé indignement de son église, et mis en prison à cause de sa fermeté à soutenir les droits de l'Église contre les impies et sacriléges entreprises de Bon, consul et duc de Naples. Ce tyran fit monter en même temps sur le siége épiscopal Jean Aquarolus, lequel n'accepta ce poste qu'à la sollicitation de Tibère, et pour se mettre en état de rendre service, comme il fit, à cet infortuné prélat, dans la triste situation où il était. Au reste, Jean ne faisait rien dans l'exercice de sa charge sans consulter Tibère, se regardant plutôt comme son vicaire que comme évêque. Tibère mourut l'an 838, sous le pontificat de Grégoire IX, et fut inhumé dans l'église de Saint-Janvier.

48. Saint Jean Aquarolus, qui avait commencé de gouverner l'église de Naples du vivant de son prédécesseur, fut légitimement pourvu de ce siége par Grégoire IV l'an 838. Ce fut un prélat des plus zélés et des plus vertueux de son temps. Il conduisit son troupeau avec une charité admirable, fit faire de très-belles décorations aux églises, et se rendit respectable par plusieurs autres actions dignes d'un véritable pasteur. Il mourut saintement l'an 848. Son corps fut porté avec une grande pompe à l'église de Saint-Janvier : il repose maintenant au maître autel de Sainte-Restitute.

49. Saint Athanase, fils de Serge, duc de Naples, fut sacré à Rome par le pape Léon IV l'an 859. Ce prélat illustra le siége de Naples par l'éclat de ses vertus, particulièrement par sa charité, se faisant tout à tous. Il assista au concile de Latran sous Nicolas IV, et fut fort zélé pour tout ce qui pouvait contribuer au culte divin. Il fut troublé dans les fonctions de sa dignité, mis hors d'état de conduire son troupeau, par Serge son neveu, ce qui l'obligea de sortir de son diocèse. Il se retira à Surrento, dont Étienne son frère était évêque. La ville de Naples ayant été frappée d'anathême, le saint prélat en fut si touché, qu'il prit le parti de se rendre à Rome pour tâcher de réconcilier les coupables avec le saint-siége : mais il mourut en chemin l'an 872. Son corps fut porté au Mont-Cassin ; et cinq ans après il fut transféré à Naples par Athanase, son neveu et son successeur.

50. Athanase, neveu du précédent, succéda à son oncle l'an 872. Il parut du commencement porté pour la religion et pour la justice, de façon qu'il

n'epargna pas même les siens. Ayant exhorté plus d'une fois inutilement l'impie Serge, son frère, à changer de vie, il le fit prendre, lui fit crever les yeux et l'envoya à Rome, où il mourut misérablement. Athanase ne fut pas toujours le même; dominé ensuite par l'ambition et l'avarice, de pasteur il devint tyran, et ravagea une partie de l'Italie. Il fut excommunié dans un concile que le pape Jean VIII, qui l'avait sacré évêque, tint à Rome, et mourut l'an 895.

51. Etienne, frère d'Athanase, fut préposé à l'église de Naples l'an 895.

52. Athanase, monta sur le même siége en 937. Il fit beaucoup de bien au monastère de Saint-Séverin, conjointement avec Grégoire, duc de Naples.

Archevêques de Naples.

53. Nicétas, fut fait évêque de Naples après la mort du précédent. C'est le premier qui ait pris le titre d'archevêque de Naples en 968. On ignore si ce fut par l'autorité du patriarche de Constantinople, ou par celle du souverain pontife.

54. N..., archevêque de Naples, dont on ignore le nom, siégea vers l'an 1000.

55. Serge, qu'on croit avoir été auparavant archevêque de Surrento, fut sur le siége de Naples en 1005. On trouve le nom de ce prélat dans des actes que l'on garde chez les religieuses des monastères de S.-Sébastien et de S.-Marcel de Naples.

56. Gentilis, siégea après Serge.

57. Jean, l'an 1033. Il est fait mention de cet archevêque dans un diplôme que Serge et Jean, ducs de Naples, donnèrent en faveur du monastère de Saint-Grégoire.

58. Victor, en 1045. On voit dans les décrétales une lettre que le pape Grégoire VI écrivit à cet archevêque touchant la consécration des églises.

59. Serge, était archevêque de Naples en 1059. Il assista au concile de Bénévent sous le pape Nicolas II.

60. Jean, assista à la consécration que le pape Alexandre II fit de l'église du Mont-Cassin en 1071.

61. L..., peut-être Léon ou Landulphe, ou Landus de Salerne, siégeait en 1080.

62. Pierre, en 1094.

63. Grégoire, en 1116.

64. Marinus, assista au couronnement du pape Gélase II qui se fit à Gaëte en 1118. Il assista aussi à l'assemblée générale que le roi Roger tint de tous les archevêques, évêques, comtes et barons du royaume pour délibérer sur les affaires de l'état en 1144. Il accompagna ensuite le roi dans tous ses voyages, et souscrivit à tous les priviléges qu'il accorda. Le siége de Naples vaqua en 1168, et ne fut rempli qu'en 1175.

65. Serge, homme recommandable par sa naissance et par ses vertus, fut nommé à l'archevêché de Naples par Alexandre III

en 1175. Il confirma la seconde année de son épiscopat avec le consentement du chapitre, des exemptions dont jouissait le monastère de Cava sur quelques églises de Naples. Il assista au concile de Latran sous le pape Alexandre III, et fit ensuite de sages réglemens pour l'entretien des clercs, qui furent confirmés par Alexandre IV.

66. Anselme, succéda à Serge en 1192. Innocent III lui adressa plusieurs décrétales dont quelques-unes ont été insérées dans les canons. Anselme fut ambassadeur de Constance, reine de Sicile, auprès du même pape Innocent III qui ayant connu la prudence et les mœurs du prélat, le chargea de plusieurs commissions intéressantes, et le choisit pour le gouvernement de la Sicile, et pour l'éducation du jeune roi Frédéric. Anselme contribua beaucoup par ses conseils à faire chasser de la Sicile Marcovald, duc de Ravenne, qui s'était emparé de cette île. Il déchargea en 1213 les clercs de la congrégation de Saint-Sauveur, qui desservaient la métropole, des taxes qu'on leur imposait. Ce prélat, que ses vertus et ses actions avaient rendu célèbre, mourut en 1215.

67. Thomas, sous-diacre et notaire de la sainte Église romaine, fut élu par le clergé, et confirmé par Innocent III en 1215.

68. Pierre, d'une ancienne et noble famille de Surrento, fut placé sur le siége de Naples en 1216. Le pape Grégoire IX lui ayant écrit aussi bien qu'au chapitre, et au peuple de Naples, d'établir dans leur ville les Frères Prêcheurs, Pierre y reçut honorablement ces religieux, et à la recommandation du cardinal Gaufred de Castiglion, légat en Sicile, leur donna l'église de Saint-Archange, avec le monastère attenant à ladite église. Les bénédictins qui occupaient ce monastère, et qui avaient d'autres beaux établissemens dans Naples, le cédèrent de bon gré aux Frères Prêcheurs en 1231. C'est ce qu'on appelle à présent le couvent de Saint-Dominique, où saint Thomas d'Aquin prit l'habit, et d'où il est sorti plusieurs autres grands hommes. Les Frères Mineurs furent aussi reçus à Naples en 1234. Pierre fut encore très-utile à son église par les belles réparations qu'il y fit, et gouverna son peuple de la manière la plus édifiante. Il mourut en 1251.

69. M. Bernard ou Bernardin Caraccioli de Rubeis, Napolitain, sous-diacre apostolique, et doyen de la pénitencerie, fut élu archevêque de sa patrie l'an 1252. C'était un prélat célèbre par sa naissance et par ses vertus. Innocent IV, dont il était fort chéri pour ses belles qualités, le créa légat apostolique, pour travailler en cette qualité à pacifier les rois de la Pannonie et de Hongrie l'an 1254. Bernard siégea dix ans avec honneur, et mourut en 1263.

70. Delphin, Napolitain, fut

nommé après Caraccioli l'an 1263. Il est fait mention de cet archevêque dans un diplôme qu'Ayglerius son successeur donna en faveur des religieux de l'Ordre de Saint-Augustin l'an 1270. On dit qu'après la mort de Delphin, l'archevêché de Naples fut offert à saint Thomas d'Aquin par Clément IV l'an 1261, et que le saint docteur refusa modestement cette dignité; d'autres pensent que cela arriva sous Urbain IV après le décès de Caraccioli.

71. Ayglerius, d'une famille noble de Bourgogne, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, fut pourvu de l'archevêché de Naples par Clément IV l'an 1265. Il fit paraître d'abord beaucoup de zèle pour le bien de son église. Il découvrit et recouvra par ses soins infatigables plusieurs anciens droits, et en acquit de nouveaux sous les règnes de Charles Ier et de Charles II, roi d'Anjou. Il fut envoyé en ambassade à Grégoire X avec Bernard Ayglerius, abbé du Mont-Cassin, son frère, par le roi Charles Ier l'an 1264, et assista la même année au concile de Lyon par commission du roi. Il mourut l'an 1281.

72. Philippe Minutulus, noble et savant napolitain, était chanoine de sa patrie lorsqu'il en fut fait archevêque vers l'an 1285. Le roi Charles II, qui l'aimait beaucoup, et lui avait donné sa confiance, l'envoya ambassadeur à Viterbe où était la cour du pape en 1271, pour payer le tribut annuel que le royaume de Naples faisait au saint-siége. Philippe fut ensuite chargé de plusieurs autres commissions honorables par le même roi, et mourut en 1301.

73. Jacques de Viterbe, de l'Ordre de Saint-Augustin, appelé le docteur spéculatif, fut transféré de l'archevêché de Bénévent à celui de Naples par Boniface VIII, à la demande du roi Charles II l'an 1302. Ce prélat gouverna saintement son église, et se rendit célèbre par ses écrits et par la pureté de ses mœurs. Il fit confirmer par Charles II en 1306 tous les priviléges accordés à l'église de Naples par ses prédécesseurs, et mourut l'an 1308.

74. Humbert, d'une ancienne famille de Bourgogne, fut d'abord employé à la cour de Charles Ier. Il devint conseiller du roi Charles II, et obtint quelques dignités ecclésiastiques avant de monter sur le siége archiépiscopal, ce qui arriva l'an 1308. Il rendit ses derniers devoirs au roi Charles II l'an 1309, et employa les sommes qu'il avait reçues de ce prince et du roi Robert, et une grande partie de ses revenus, pour achever sa métropole qu'il enrichit ensuite de plusieurs dons. Le roi Robert s'étant rendu à Avignon auprès du saint-siége pour des affaires d'état, et ayant laissé Charles, duc de Calabre, son fils aîné, régent du royaume, chargea en même temps Humbert d'assister ce prince dans l'expédition des affaires, et l'autorisa

dans cette fonction par des lettres-patentes en date du 29 juin 1318. Humbert fut aussi commis vers ce temps-là par Jean XXII pour faire le procès de la canonisation de saint Thomas d'Aquin, et mourut en 1320.

75. M. Matthieu Philamarinus, homme fameux par sa naissance et par son grand génie, fut nommé à l'archevêché de Naples après Humbert, et mourut avant d'être sacré l'an 1322. Il avait été auparavant ambassadeur auprès de Clément V, et ensuite en France et dans la Ligurie sous les règnes de Charles II et Robert. Il avait également rempli plusieurs autres charges à la cour, dans l'état et dans l'Église.

76. M. Bertoldus, de l'illustre famille des Ursins, de Rome, succéda immédiatement à Humbert l'an 1322. Sa probité et sa prudence le rendirent très-cher aux rois Charles et Robert. Ce dernier le chargea de diriger Charles, duc de Calabre, son fils, dans l'administration de ses états pendant son absence. Bertoldus fut ensuite préfet de l'église de Rome, et mourut dans cette ville l'an 1325.

77. Annibald de Ceccano, de Campanie, archidiacre d'Artois, célèbre docteur en Théologie, fut élu archevêque de Naples l'an 1326. Il fut fait cardinal-évêque de Frescati par Jean XXII l'an 1327. Il se démit la même année de l'archevêché de Naples. Ce prélat fut très-estimé, tant pour sa naissance, que pour son érudition, et pour les célèbres légations dont il fut chargé. Il écrivit la vie de saint Pierre et de saint Paul, apôtres, en vers héroïques, travailla beaucoup pour l'Église romaine, et mourut dans la Campanie l'an 1305.

78. Jean des Ursins, Romain, fut élévé sur le siége archiépiscopal de Naples par Jean XXII l'an 1328. Dès qu'il eut pris possession de son siége, il s'appliqua à la réforme du clergé et du peuple, fit plusieurs ordonnances synodales, abolit les abus qui s'étaient glissés dans son église, et n'oublia rien de tout ce qu'exige la sollicitude pastorale. Il fut fait vicaire de Rome par Benoît VII l'an 1334, assista au couronnement de la reine Jeanne fait à Naples l'an 1344, obtint de cette princesse plusieurs nouveaux droits pour son siége, et mourut l'an 1358.

79. Bertrand, Français de nation, homme recommandable par sa noblesse, par son érudition et par son expérience dans les affaires, succéda à Jean des Ursins l'an 1359. Il assista à l'assemblée générale qui se tint devant le roi et tous les grands du royaume l'an 1361, et fit un très-beau discours au clergé et aux prélats qui se trouvaient à cette assemblée. Il mourut l'an 1362.

80. Pierre de Gratia, Français, fut transféré de l'archevêché de Vienne en Dauphiné à celui de Naples par Urbain V l'an 1363. Il fut chargé par ce pape de

plusieurs commissions intéressantes pour le saint-siége, et obtint de la reine Jeanne la confirmation de tous les priviléges qui avaient été accordés par ses prédécesseurs à l'église de Naples. Pierre passa à l'église d'Embrun l'an 1365, et fut fait cardinal par Grégoire IX l'an 1375. Il assista à la création de Clément VII, mourut attaché au parti de cet antipape l'an 1389.

81. Bernard de Bousquet, de Cahors, chanoine de l'église de Bordeaux, et chapelain du pape, fut nommé à l'archevêché de Naples par Urbain V l'an 1365. Il reçut la même année le chapeau de cardinal, et se démit de son archevêché. Il mourut à Avignon l'an 1371.

82. Bernard ou Bertrand, savant jurisconsulte de Rhodez, était archidiacre de l'église de Cahors lorsqu'il fut fait archevêque de Naples par Urbain V l'an 1368. Il fut légat des Deux-Siciles sous le même pape et sous Grégoire XI. Il remplit cette légation avec beaucoup de zèle, obligea les clercs et les prélats à mener une vie conforme à leur état, rétablit l'Ordre de Saint-Basile qui était tombé en décadence, fonda dans la ville de Cahors le collége qu'on appelle de Rhodez, et engagea le roi de Sicile et la reine Jeanne à donner du secours contre le Turc. Après la mort de Grégoire XI un furieux schisme s'étant élevé entre Urbain VI, souverain pontife et Clément VII, antipape, Bernard se rangea du parti de ce dernier. Cette démarche lui attira l'indignation d'Urbain qui l'excommunia comme schismatique, le priva de sa dignité, et nomma à sa place Louis Boczut, noble napolitain. On croit que Bernard mourut à Avignon, où il s'était retiré auprès de Clément VII l'an 1386.

Thomas Ammanatus,
Guillaume, } *Intrus.*
Nicolas de Paganis.

Les deux premiers furent nommés par Clément VII, et le troisième par Benoît XIII, aussi antipape après Clément.

83. Louis Boczut, noble napolitain, fut fait archevêque de Naples par Urbain VI après la déposition du susdit Bernard ou Bertrand l'an 1378. Comme c'était en temps de schisme, que ce prélat prit possession de son siége, il n'eut pas la satisfaction de l'occuper paisiblement. Il fut traité durement sous la reine Jeanne qui soutenait l'antipape Clément. Louis ayant eu le moyen de s'évader de la prison dans laquelle il avait été enfermé, alla à Rome auprès du pape Urbain VI, et ne retourna à son église qu'après la mort de la reine Jeanne. Il siégea encore quelques années assez tranquillement, et mourut en 1383.

84. Nicolas Zanasius, de Crémone, très-accrédité à la cour de Rome pour son érudition et pour son expérience, fut fait d'abord évêque de Bresse, et ensuite archevêque de Bénévent l'an 1382. Il fut transféré à Naples l'an 1384. Il présida à cette

église avec honneur pendant cinq ans; mais il essuya aussi de mauvais traitemens, et fut même chassé de son diocèse par Louis d'Anjou, après la mort de Charles III l'an 1387. Il se retira à Crémone sa patrie où il mourut de chagrin l'an 1389.

85. Henri Minutulus, d'une famille très-illustre de Naples, fut mis à la place du précédent, et fait cardinal par Boniface IX l'an 1389. Il se démit de son archevêché, et fut crée cardinal-évêque de Frescati l'an 1400. Il fit faire le magnifique portail de la cathédrale, et y fonda deux chapelles. Il assista aux conclaves d'Innocent VII de Grégoire XII et d'Alexandre V dans le concile de Pise où s'étant démis de l'église de Frescati, il fut fait évêque de Sabine. Il fut aussi légat dans l'Émilie sous Jean XXIII; et mourut à Boulogne l'an 1417.

86. Jourdain, de l'illustre famille des Ursins de Rome, chanoine de Capoue, devint archevêque de Naples sous Boniface IX l'an 1400. Il était fort aimé de Ladislas, roi de Sicile, dont il obtint un très-beau privilége l'an 1401. Il fut fait cardinal par Innocent VII l'an 1405, et quelque temps après il se démit de son siége. Il fut ensuite chargé de plusieurs légations, et mourut l'an 1449, étant alors cardinal-évêque de Sabine.

87. Jean, succéda à Jourdain l'an mille quatre cent sept.

88. Jacques de Rubeis, de Parme; des comtes de Saint-Second, fut élevé sur le siége de Naples par Jean XXIII l'an 1415. Il avait été auparavant évêque de Vérone, et ensuite de Luna. Il mourut à Parme l'an 1418.

89. Nicolas de Diano, d'une noble et puissante famille de Tiano, fut transféré de l'évêché de sa patrie à l'archevêché de Naples par Martin V, l'an 1418. Il avait été fait auparavant vicaire-général de cette église par Grégoire XII l'an 1411. Devenu enfin archevêque, il remplit dignement son siége pendant dix-sept ans, visita le diocèse, réforma le clergé, fit de très-belles ordonnances, et mourut l'an 1435. Après sa mort, le siége de Naples vaqua environ trois ans.

90. Gaspard de Diano, neveu du précédent, après avoir été nommé aux églises de Tiano et de Consa, passa à celle de Naples l'an 1438. Il assista au concile de Florence sous Eugène IV, et fut gouverneur de Pérouse pendant un an. De retour à Naples il reçut solennellement le roi Alphonse I[er] lorsque ce prince fit son entrée dans cette ville l'an 1443. Il fut fait président du conseil de conscience, et employé dans des affaires intéressantes par le même roi. Gaspard, en rendant des services à l'état, n'oublia pas son église qu'il gouverna saintement jusqu'à l'an 1450. De son temps les pères de la Merci furent établis dans Naples par le roi Alphonse qui leur donna l'église de Notre-Dame de la Paix avec le couvent qu'il avait fait bâtir.

91. Raynaud Piscicellus, Napolitain, homme de condition, savant et de bonnes mœurs, était chanoine de la métropole, et protonotaire apostolique quand il fut fait archevêque l'an 1451. Le roi Alphonse le fit son conseiller, et l'envoya en ambassade à Caliste III qui venait d'être élu souverain pontife l'an 1455. Raynaud retourna à Naples l'année suivante, et eut le chagrin de voir renverser la cathédrale par un tremblement de terre. Il engagea les citoyens et le roi même à faire rebâtir cette église qui est aujourd'hui magnifique. Il fut fait ensuite cardinal par le pape Caliste, à la recommandation du roi Alphonse, l'an 1456, et mourut à Rome où il était allé pour recevoir les marques de sa nouvelle dignité l'an 1457.

92. Jacques Theobaldescus, Romain, évêque de Ferentino, cardinal du titre de Saint-Anastasie, fut nommé à l'archevêché de Naples l'an 1458, et s'en démit trois mois après sans en avoir pris possession.

93. Olivier Caraffa, d'une famille noble de Naples, chanoine de la métropole, en devint archevêque l'an 1458. Ses talens joints à un très-bon caractère le rendirent un des plus grands prélats de son siècle, et le firent généralement aimer des grands et des petits. Les rois Alphonse et Ferdinand son fils l'honorèrent de leur confiance. Paul II le fit cardinal l'an 1467, et lui donna le commandement des galères qu'on avait armées contre les Turcs. Olivier fut ensuite employé dans des affaires très-importantes pour le bien commun de l'église, sous les papes Paul II, Innocent VIII, Alexandre VI et Jules II. Il fit des réparations immenses aux lieux saints, fonda des hôpitaux et des maisons religieuses, et laissa dans plusieurs endroits d'autres beaux monumens de sa piété et de sa magnificence. Enfin cet illustre prélat, après avoir gouverné parfaitement son église pendant vingt-six ans, la céda à Alexandre Caraffa son frère, lequel étant mort l'an 1503, Olivier reprit l'administration de cette église en vertu du regrès qu'il s'était réservé. Il s'en démit encore l'an 1505, et y fit nommer successivement ses deux neveux, Bernardin et Vincent. Olivier passa ensuite saintement le reste de ses jours à Rome, et y mourut l'an 1511, étant pour lors cardinal évêque d'Ostie, et doyen du sacré collége. Il fut inhumé dans l'église de la Minerve, à la chapelle de Saint-Thomas dont il était fondateur.

94. Alexandre Caraffa monta sur le siége de Naples après la cession d'Olivier Caraffa son frère l'an 1484. Il s'appliqua d'abord à réformer le clergé qui s'était un peu relâché pendant l'absence de son prédécesseur ; il fit la visite de son diocèse, et remplit exactement tous les devoirs attachés à sa dignité. Il assista au couronnement du roi

Alphonse II l'an 1494, et à celui de Frédéric d'Aragon l'an 1497. Il mourut à Naples l'an 1503.

95. Bernardin Caraffa, neveu d'Olivier et d'Alexandre, évêque de Chieti et patriarche de Jérusalem, fut nommé à l'archevêché de Naples par Jules II après la démission du cardinal Olivier son oncle l'an 1505. Il mourut la même année sans avoir pris possession de son nouveau siége.

96. Vincent Caraffa, aussi neveu d'Olivier et d'Alexandre, fut transféré de l'église de Rimini à celle de Naples l'an 1505. Il assista au concile de Latran sous les papes Jules II et Léon X. Il se démit ensuite de tous les emplois qui le retenaient à Rome, et se rendit à sa nouvelle église l'an 1518. Deux ans après il fut encore appelé auprès du saint-siége par Léon X et fait cardinal par Clément VII l'an 1527. Les affaires qui le retenaient à Rome ne lui permettant point d'aller résider dans son église, il y fit nommer coadjuteur François Caraffa son neveu l'an 1530. Il fit accorder par le pape Paul III aux chanoines de la métropole de Naples, le droit de porter des chapes violettes; Pie V ajouta à ce privilége celui de prendre la mitre et la crosse aux grandes solennités. Vincent mourut à Naples où il était allé pour se délasser l'an 1541.

97. Vincent Caraffa, neveu du cardinal Vincent Caraffa, prit possession du siége de Naples en 1541, après la mort de son oncle dont il était coadjuteur depuis l'an 1530. Il fit d'abord la visite de son diocèse avec Léonard de Magistris, évêque de Capri, qu'il avait fait son vicaire-général, et mourut à Rome l'an 1544.

98. Raynutius Farnèse neveu de Paul III fils de Pierre, duc de Parme, et Frère du cardinal Farnèse, fut nommé à l'archevêché de Naples par son oncle à l'âge de quinze ans en 1544. Fabius, évêque de Bissignano, fut chargé des fonctions épiscopales de cette église, et Galéatius Florimontius, évêque d'Aquin, fut chargé du temporel, et donna aussi ses attentions aux affaires spirituelles jusqu'à ce que Raynutius fût en état de gouverner lui-même son église. Ce jeune prélat fut fait cardinal peu de temps après sa nomination à l'archevêché de Naples. Ayant été ensuite élu archevêque de Ravenne, il se démit de sa première église à laquelle il ne s'était pas encore rendu. Il fut aussi archevêque de Bologne, patriarche de Constantinople, et grand-pénitencier. Il mourut à la fleur de son âge l'au 1565, étant cardinal-évêque de Sabine.

99. Jean-Pierre Caraffa, évêque-cardinal de Sabine, fut préposé à l'église de Naples par le pape Paul III l'an 1549; mais il ne pût la gouverner par lui-même, étant obligé de demeurer à Rome pour les affaires du saint-siége. Il devint ensuite évêque d'Ostie, et doyen du sacré col-

lége, et enfin pape sous le nom de Paul IV l'an 1555.

100. Alphonse Caraffa, fut fait d'abord cardinal-diacre l'an 1557, et peu de temps après archevêque de Naples à l'âge de dix-sept ans. Jules Pavesi, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, évêque de Vesti, fut chargé de l'administration de cette église jusqu'à ce qu'Alphonse eût l'âge et les qualités nécessaires pour pouvoir remplir dignement les fonctions épiscopales; mais Paul IV étant mort, et Pie IV son successeur ayant fait enfermer tous les neveux de son prédécesseur, Alphonse, quoiqu'irréprochable dans sa conduite, subit le même sort, et ne fut mis en liberté qu'après qu'on eut reconnu son innocence; il eut même l'agrément du pape pour se rendre à son église où il fut reçu avec beaucoup d'honneur l'an 1562. Il tint son synode diocésain, et fit observer dans tout son diocèse une exacte discipline, conforme aux décrets du concile de Trente. Il aurait sans doute procuré d'autres grands avantages à son église, si la mort ne l'eût enlevé à l'âge de vingt-cinq ans.

101. Marius Caraffa, illustre par sa naissance et par ses vertus, fut nommé à l'archevêché de sa patrie par Pie IV, l'an 1565. Il tint un synode qui lui fit beaucoup d'honneur, réforma le clergé, et particulièrement les chanoines de la cathédrale, qu'il obligea de dire l'office au chœur et d'assister à la messe conventuelle, ce qu'ils ne faisaient pas auparavant. Il fonda et dota un séminaire pour l'entretien de cinquantes jeunes ecclésiastiques, pourvut aux besoins des pauvres par les aumônes abondantes, et fit d'autres grands biens à son église. Il mourut à Naples l'an 1576.

102. Paul, cardinal d'Arezzo, saint et savant, clerc régulier, évêque de Plaisance, fut transféré au siége de Naples par Grégoire XIII l'an 1576; malgré la répugnance qu'il témoigna pour cette nouvelle dignité, il gouverna cette église avec une sollicitude qu'on ne saurait exprimer, et après avoir tenu à Naples une conduite aussi édifiante que celle qu'il avait tenue à Plaisance, il mourut saintement l'an 1578.

103. Annibal de Capua d'une noble et illustre famille de Naples, fameux jurisconsulte, fut fait référendaire de l'une et de l'autre signature, et envoyé en qualité de nonce par Grégoire XIII à Rodolphe II pour complimenter ce prince sur son avénement à l'empire. Annibal, après avoir rempli cette légation et celle de la république de Venise, fut nommé archevêque de Naples l'an 1578; il fut encore légat auprès d'Étienne, roi de Pologne, de Sigismond, successeur d'Étienne. Rappelé à Rome, il fut fait cardinal par Grégoire XIV et retourna à son église où il passa le reste de ses jours dans les fonctions épiscopales. Il mourut l'an 1595. Pendant les dix-

sept ans de son épiscopat, la ville de Naples fut augmentée d'un grand nombre d'églises, de maisons religieuses, de colléges et d'hôpitaux.

104. Alphonse, d'une très-illustre famille de Naples, fut fait archevêque de sa patrie par Clément VIII l'an 1596, étant déjà évêque cardinal d'Ostie. Il gouverna utilement l'église de Naples pendant sept ans, établit de nouvelles paroisses, soutint avec zèle les libertés ecclésiastiques, fit plusieurs riches présens à la métropole, et mourut en 1603.

105. Octavius Aquaviva, d'Aragon, fils de Jean Jérôme, duc d'Atri, homme très-versé dans le droit et dans les langues grecque et latine, devint d'abord référendaire de l'une et de l'autre signature, et vice-légat du patrimoine de Saint-Pierre, sous le pape Sixte V, cardinal, sous Grégoire XIV l'an 1591, légat d'Avignon sous Clément VIII et enfin archevêque de Naples, sa patrie l'an 1605. Cet illustre prélat fut très-utile à son église par les grands biens qu'il y fit, tant pour le temporel que pour le spirituel. Il donna des sommes considérables pour le soulagement des pauvres et pour les réparations des lieux saints; il fit de riches présens à la cathédrale, tant en vaisselle qu'en ornemens, fonda des maisons religieuses, et laissa en mourant tous ses meubles qui étaient fort précieux au mont-de-piété. Sa mort arriva l'an 1612.

106. Decius Caraffa, succéda à Aquaviva en 1613. Il avait été référendaire de l'une et l'autre signature sous Clément VIII et nonce en Portugal en 1598. Paul V l'avait fait archevêque de Damas, et l'avait envoyé légat apostolique en Flandre et ensuite en Espagne. Dans le temps que Decius remplissait cette dernière légation, il fut créé cardinal l'an 1611, et archevêque de Naples l'an 1613, par le pape Paul V. Decius refusa d'abord cette dignité, et ne l'accepta que par ordre exprès du souverain pontife; il gouverna treize ans avec beaucoup de zèle l'église de Naples; il en fit la visite, tint plusieurs synodes, et s'appliqua à la réforme du clergé. Il mourut en 1626.

107. François Boncompagno, des ducs de Sora, neveu de Grégoire XIII, cardinal du titre des quatre couronnés, fut transféré de l'église de Fano à celle de Naples en 1626. Ce prélat possédait parfaitement les langues grecque et latine, et savait de tout. Il mena une vie édifiante pendant les quinze ans qu'il remplit le siége de Naples. Il aima tendrement les pauvres auxquels il fit des aumônes abondantes; et fut si zélé pour le salut des âmes, qu'il accompagnait souvent lui-même les patiens au supplice. On le vit marcher nu-pieds à la procession qu'il fit faire pour demander à Dieu la cessation des éruptions extraordinaires que le mont Vésuve faisait en 1631. Ce

pieux prélat mourut comblé de gloire en 1641.

108. Ascanius Philamarinus, d'une noble et ancienne famille de Naples, fut premièrement camérier secret sous Urbain VIII et chanoine du Vatican. Il fut fait ensuite archevêque de Naples et cardinal en 1641. Il se rendit à son église l'année suivante, et fit paraître d'abord beaucoup de zèle pour la justice et pour le bon ordre; il soutint avec tant de fermeté les immunités ecclésiastiques, que le pape Innocent X le proposait souvent pour exemple aux autres évêques. Ascanius fut aussi d'un grand secours à son peuple dans le temps que la peste désolait la ville de Naples; il fit faire de nouvelles décorations à la cathédrale. Il mourut en 1666.

109. Innicus, de l'illustre famille des Caraccioli, fut fait cardinal et archevêque de Naples en 1667. Il avait été auparavant protonotaire apostolique, référendaire de l'une et l'autre signature, clerc de la chambre apostolique sous Urbain VIII et l'un des quatre nonces qu'Alexandre VII envoya à la reine de Suède. Il se rendit à son église sous le pontificat de Clément IX; il en fit plusieurs fois la visite; il en défendit les droits, et y tint plusieurs synodes. Innicus se fit encore admirer par ses vertus, particulièrement par son humilité et par sa générosité envers les pauvres. Il fit des réparations magnifiques aux églises, et mourut en 1685.

110. Antoine Pignatelli, des ducs d'Andri, exerça d'abord plusieurs emplois, et fut chargé de plusieurs légations très-honorables sous les papes Urbain VIII, Clément IX et Clément X. Il fut fait cardinal par Innocent XI en 1681, et archevêque de Naples en 1686. Il avait administré auparavant les églises de Lupia et de Faenza. Il gouverna pendant cinq ans celle de Naples avec toute la sollicitude pastorale. Sa piété, son zèle pour tout ce qui pouvait contribuer au bien de la religion, et ses libéralités envers les pauvres et envers les lieux saints, lui méritèrent l'amour et l'estime de son peuple. Pignatelli étant allé à Rome pour assister à l'élection d'un nouveau pape après la mort d'Alexandre VIII, fut élevé lui-même au souverain pontificat sous le nom d'Innocent XII en 1629.

111. Jacques Cantelmus, parent de Jacques II, roi d'Angleterre, fut premièrement inquisiteur à Malthe; et après avoir rempli quelques légations dont il fut chargé parle saint-siége, il fut fait cardinal-évêque de Capoue, et peu de temps après archevêque de Naples en 1591. Dès qu'il eut pris possession de cette dignité, il ne s'occupa que des moyens d'en remplir tous les devoirs; il fit la visite de tout son diocèse; défendit avec zèle les droits et les immunités ecclésiastiques, et n'omit rien de tout ce qui regardait le culte divin, la réforme du clergé et

l'instruction du peuple. Enfin Cantelmus gouverna son église avec tant d'édification, qu'on le regardait comme un autre saint Charles Borromée. Il mourut en odeur de sainteté en 1702.

112. François, de l'illustre famille de Pignatelli, fut nommé à l'archevêché de Tarente, à la demande de Charles II, roi d'Espagne, par Innocent XI en 1684. Innocent XII l'envoya légat en Pologne en 1700. Dans le temps que François remplissait cette légation avec succès, il fut fait archevêque de Naples et cardinal par Clément XI en 1703. (*Italia. sacra.*, tome 3, page 341.)

Conciles de Naples.

Le premier se tint l'an 1565, sous le cardinal Alphonse Caraffa, qui y publia plusieurs ordonnances synodales.

Le second, l'an 1568, sous Marius Caraffa, archevêque de Naples.

Le troisième, l'an 1576, sous le même archevêque.

NAPLOUSE. L'empereur Vespasien ayant rétabli Sichem, lui donna le nom de Flavia, qui était le nom de sa famille : on lui donna aussi le nom de *Neapolis*, ou nouvelle ville, d'où s'est formé celui de Naplouse, qu'elle porte encore aujourd'hui. Elle était autrefois épiscopale, maintenant elle est le chef d'un petit gouvernement qui porte son nom. Le géographe persien dit que Naplouse a été un des oratoires d'Adam, et l'évangile nous apprend que les Sichimites se vantaient que les anciens patriarches avaient adoré Dieu sur leur montagne. (*Joan.* 4, 20.)

Le fameux Saladin se rendit maître de Sichem l'an de Jésus-Christ 1205; sous l'empire de Zenon les Samaritains se firent un roi dans Naplouse; mais ce prince les châtia sévèrement, et fit mourir leur roi, (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible. *Voyez* Napoli, ville de la première Palestine.)

NAPOLI ou NAPLOUSE, ville épiscopale de la première Palestine au diocèse de Jérusalem, érigée ensuite en archevêché et unie avec le siége de Sébaste ou Samarie. Plusieurs croient que la ville de Naplouse s'est accrue des ruines de l'ancienne Sichem où Jésus-Christ convertit la Samaritaine sur le bord du puits de Jacob. Son nom est formé de celui de Neapolis, qui lui fut donné sous l'empereur Domitien. Elle est presque aussi grande que Jérusalem dont elle est éloignée de seize lieues vers le nord. Elle est située au fond d'une vallée entre deux montagnes de Garizim et d'Hebal. On y trouve encore quelques Juifs samaritains qui y ont un souverain pontife avec un temple sur la montagne de Garizim, et un autre sur le mont Hébal. Son territoire qui contient une partie de la Samarie renferme une centaine de villages, et s'étend au levant jusqu'au Jourdain, et au couchant jusqu'à trois lieues de

la côte. Les évêques suivans y ont siégé.

1. Germain, souscrivit aux conciles d'Ancire et de Césarée en 314, et à celui de Nicée en 335.

2. Terebinthus, siégeait du temps de l'empereur Zenon qui régna depuis l'an 475 jusqu'à l'an 491.

3. Procope, souscrivit en 518 à la lettre synodale de Jean, patriarche de Jérusalem, à Jean patriarche de Constantinople contre Sévère.

4. Ammonas ou Sammonos, fut étranglé par les Samaritains de Palestine en 529, au rapport de Cyrille de Scythopolis, dans la vie de saint Sabas, abbé.

5. Jean, assista au concile de Jérusalem, tenu contre Antime, hérétique, par le patriarche Pierre, en 536.

6. Christophe, souscrivit à la condamnation des dogmes de Calvin dans le concile de Jérusalem, tenu à Bethléem en 1672, sous le patriarche Dosithée II. Christophe y est qualifié archevêque de Naplouse et de Sébaste.

7. Léonce, mort en 1733.

8. Levandius, siégea la même année. (*Or. chr.*, t. 3, p. 647.)

Conciles de Naplouse.

Guaramond ou Guermond, patriarche de Jérusalem, tint un concile à Naplouse l'an 1120, pour la réforme des mœurs. On y fit vingt-cinq canons qui ne sont pas venus jusqu'à nous. (*Reg.* 27. *Lab.* 10. *Hard.* 6.)

NAPOLI, ville épiscopale du diocèse d'Antioche dans l'île de Chypre. Les anciens géographes et les notices n'en font point mention; mais on la trouve dans les actes de saint Barnabé et de saint Auxibius, et dans quelques autres monumens de l'église de Chypre. Étienne de Lusignan dit qu'on l'appela nouvelle Lemisse, Lemèse et Nemosie, après la destruction d'Amathonte qu'on nommait vieille Lemisse, et dont le siége épiscopal fut transféré à Napoli. Cette ville a été désignée ensuite par les écrivains sous les noms de Limocium, Limiconium, Nemonicium, Nimocium, Nemosia et Limissus ou Lemissus. Gérard, archevêque de Nicosie, y tint un concile provincial en 1298. *Tom.* 11, *concil. Labb.* part. 2, col. 2417. Voici les évêques qui ont gouverné cette église :

1. Tychicus I[er], ordonné par Héraclide, archevêque de Chypre, suivant les actes de saint Barnabé et de saint Auxibius.

2. Tychicus II, contemporain de saint Jean-l'aumônier, patriarche d'Alexandrie.

3. Léonce, auteur de la vie de saint Jean l'aumônier et de celle de saint Siméon le Simple. Il écrivit aussi en faveur des images et contre les Juifs. Il vivait du temps de l'empereur Maurice.

4. Clément de Lescara, assista au concile de Nicosie en 1340.

5. N..., vécut cent-vingt-cinq ans, suivant Étienne de Lusignan dans son histoire du royaume de Chypre, fol. 13.

6. N..., tomba dans l'esclavage des Turcs en 1570, après la prise de Nicosie. (*Angel. Colepian.*)

7. N..., archimandrite du monastère de Cuzuventi. (*Oriens chr.*, t. 2, p. 1062.)

On trouve les évêques suivans dans le même *Or. chr.*, sous le titre de Némosie, t. 3, p. 1223.)

Évêques latins.

1. Fulco, siégeait en 1215. On ignore si c'est le même évêque de Nemosie, à qui le pape Innocent III écrivit en 1211.

2. Barthélemi de Bragance, d'une famille noble de Vicence en Italie, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé en 1248. Le roi saint Louis qui s'embarqua cette même année pour la Terre-Sainte l'honora de son estime et de sa confiance, suivant Bzovius, t. 13, *ad ann.* 1260, n° 13, col. 665, *edit. colonn.* 1621. Ce digne prélat fut transféré ensuite à l'église de Vicence sa patrie où il mourut en odeur de sainteté en 1271.

3. Chrétien, patriarche d'Antioche, fut chargé de l'administration de l'église de Nemosie par le pape Alexandre IV, en 1256. (Raynald, t. 14, *ad an.* 1256, n° 45.)

4. Berard, assista au concile de Nemosie en 1298.

5. Pierre de Herlant, siégeait en 1304 et 1307, suivant Henri Giblet, *Hist. reg. Lusinian.* C'est peut-être le même qui siégeait en 1314, suivant Wad, t. 2, *Annal. in append. ad* t. 3, p. 469, et dont on ignore le nom.

6. Guillaume, de l'Ordre des carmes, transféré de l'église de Citta-Castellana en 1324, et à celle d'Isernia en 1332.

7. Raymond Bequin, de Toulouse, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, docteur de Paris, maître du sacré palais, nommé patriarche de Jérusalem en 1324; ne pouvant résider dans son patriarchat à cause des Sarrasins, fut fait en même temps administrateur de l'église de Némosie, qu'il gouverna avec beaucoup de zèle jusqu'à l'an 1328, qu'il mourut.

8. Pierre de Palude, du même Ordre des Frères Prêcheurs, succéda à Raymond dans la dignité de patriarche de Jérusalem, et il passa ensuite à l'église de Conserans en France, et mourut à Paris en 1342.

9. Lambertin, assista au concile de Nicosie en 1340. Ughel, dans son *Italia sacra*, dit qu'il était de Boulogne, et qu'il se nommait Lambertin Baudoin della Cecca. Il fut transféré à l'église de Brescia en 1344, et mourut en 1348.

10. Iterius de Nabinallis, de l'Ordre des Frères Mineurs, nommé en 1344.

11. Leodegarius, à qui le pape Clément V écrivit en 1351.

12. Thomas Ammanatus, transféré à l'archevêché de Naples par Clément VII, dans le temps du schisme d'occident en 1380, mourut à Avignon en 1396.

13. Etienne Gobemus ou Gobernus, vivait en 1390. Il fut

transféré la même année à l'église de Corinthe par Boniface IX, et remplit successivement les siéges d'Acerenza et de Calvi; il mourut en 1413.

14. Barthélemi Gaius, de l'Ordre des Frères Mineurs, succéda à Étienne en 1390.

15. Nicolas, en 1390.

16. Salomon Cardona, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, vers l'an 1480.

17. Étienne, du même Ordre, vers l'an 1486.

18. Nicolas Donat, Vénitien, *intrus* par le sénat à la place d'Hermolaus, patriarche d'Aquilée, qui avait été envoyé en exil. Ce qui arriva entre l'an 1491 et l'an 1494.

19. Paul, assista au concile de Latran sous Léon X en 1517.

20. André Centanus, Vénitien, souscrivit au concile de Trente sous Paul III, en 1546.

21. André Mocenicus, Vénitien, nommé par Pie IV en 1560, assista aussi au concile de Trente sous le même pape.

22. Seraphin Fortibraccia, de Famagouste, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, gouvernait l'église de Némosie en 1570 et 1571. Il mourut cette dernière année en secourant les habitans et les soldats de Famagouste durant le siége de cette ville par les Turcs.

23. Étienne, mort en 1588.

24. Étienne de Lusignan, de la famille royale des Lusignan, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut nommé à l'évêché de Némosie par Sixte IV, en 1588. Il est auteur de l'histoire du royaume de Chypre et de quelques autres ouvrages. (Échard, t. 2, *Script. pp.* 300 et 998.)

NAPOLI DI MALVASIA. (*Voy.* MALVASIA.)

NAPOLI DE ROMANIE, *Nauplia* ou *Nauplium*, ville forte de l'Argie située dans la partie orientale de la Morée avec évêché, sous la métropole de Corinthe au diocèse de l'Illyrie orientale. On y transféra ensuite les droits métropolitains de la ville d'Argos, et on ne fit qu'une seule église de ces deux siéges. Nous en connaissons un évêque nommé André, qui assista au concile pour le rétablissement de Photius. (*Or. chr.*, t. 2, p. 185.)

NAPOLI, ville épiscopale de la province de Carie, sous la métropole d'Aphrodisiade au diocèse d'Asie. Ptolémée, Pline, et les notices en font mention. Il y a eu pour évêques :

1. André, assista au septième concile général.

2. Dorothée, au septième concile.

3. Constantin et Cyricus ou Cyriace. Ces deux évêques assistèrent au concile de Photius, sous le pape Jean VIII. Mais on ne sait point s'il faut les attribuer à cette église, ou à la suivante. (*Or. chr.*, t. 1, p. 909.)

NAPOLI, ville épiscopale de la province de Pisidie, sous la métropole d'Antioche au diocèse d'Asie, suivant Hiéroclès et les notices. Nous en connaissons les évêques qui suivent :

1. Hesychius, assista au concile de Nicée.

2. Bassonas, souscrivit au concile de Chalcédoine, et sept ans après à la lettre du concile de Pisidie à l'empereur Léon.

3. Dorothée Ier, assista et souscrivit au septième concile général.

4. Léonce, au huitième concile général et à celui de Photius, après la mort de saint Ignace.

5. Dorothée II. (*Ibid.*, page 1043.)

NAPOLI, ville épiscopale d'Arabie, sous la métropole de Bostra, au patriarchat d'Antioche, a eu pour évêques:

1. Sévère, parmi les Pères du premier concile général de Constantinople.

2. Chilon, pour lequel Constantin de Bostra souscrivit au sixième concile de Chalcédoine. (*Or. christ.*, t. 2, p. 866.)

NAPPE D'AUTEL. Linge qu'on étend sur un autel pour célébrer la messe. L'usage des nappes sur l'autel est de la plus haute antiquité, avec cette différence, qu'avant le troisième siècle on ne couvrait ordinairement l'autel que d'une nappe, et seulement lorsqu'on était près de dire la messe, comme on observe encore à Saint-Jean de Lyon, et autrefois dans plusieurs monastères de Clugny; au lieu qu'aujourd'hui on le couvre de trois, ou au moins de deux, dont il y en a une pliée en double. M. Bocquillot en sa liturgie, rapporte l'usage des trois nappes au neuvième siècle, et sa fausse décrétale, *Si per negligentiam*, attribuée au pape saint Pie Ier. Il croit que ceux qui regardèrent ce décret comme l'ouvrage de ce saint pape, commencèrent les premiers à mettre trois nappes de toile sur l'autel, conformément à ce canon, et que cet usage fut prescrit ensuite dans les conciles, les missels, les cérémoniaux, surtout depuis le quinzième siècle, en sorte qu'il est presqu'universel aujourd'hui dans les églises d'occident. Avant le neuvième siècle, on mettait indifféremment sur les autels des couvertures d'étoffes précieuses, et nous voyons que le pape Léon IV qui succéda à Serge II, le 12 avril de l'an 847, fit faire une couverture de soie, mouchetée d'or, pour l'autel de Saint-Pierre. (Bocquillot, Liturgie sacrée, pp. 94 et 95. De Vert, Explications des cérémonies de l'Église, t. 3, p. 158. *Voyez* MESSE, § 15, n° 9.)

NAPPE DE COMMUNION. Linge qu'on étend devant soi sur les mains pour recevoir la sainte communion. Le premier concile d'Auxerre, tenu l'an 578, ordonna aux femmes par son trente-sixième canon de ne plus recevoir à l'avenir la sainte Eucharistie la main nue, mais sur un voile, appelé dominical: de-là sont venues depuis les nappes de communion indifféremment pour les deux sexes. On ne doit jamais présenter aux communians, en guise de nappe, ni le voile du calice, ni le *lavabo*.

Cela est défendu par le quatrième des décrets de la congrégation de la visite apostolique, émanés sous Urbain VIII et rapportés par Merati, part. 2, titre 10, nº 29. (Moléon, Voyage liturg., p. 160. M. Collet, Examen des saints mystères, p. 441.)

NARBATHA, ville capitale du canton nommé Narbathène, située à soixante stades de Césarée en Palestine. Rufin lit Nabata, en Samarie. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible, t. 2.)

NARCISSE, grec, *étonnement, surprise*, du mot *naraketis*, ami de saint Paul. Origène prétend que cette expression de l'apôtre : saluez ceux qui sont de la maison de Narcisse, prouve que toute cette maison n'était pas chrétienne. Grotius croit que Narcisse était païen. D'autres veulent qu'il ait été chrétien. Mais comme ceux-ci soutiennent que c'était Narcisse affranchi de l'empereur Claude, ils se trompent manifestement, puisque ce Narcisse était mort avant que saint Paul écrivît aux Romains. L'Ambrosiaste dit que quelques exemplaires portaient que Narcisse était prêtre. Les Grecs le font évêque d'Athènes et martyr. Baronius l'a placé aussi dans le martyrologe romain au 31 oct. *Rom.* 16, 11. (Dom Calmet, Dict. de la bible.)

NARCISSE, évêque et martyr, compagnon de sainte Afre. *Voyez* AFRE.

NARCISSE (saint), évêque de Jérusalem. Il vint au monde vers la fin du premier siècle de l'Église. Il était fort âgé lorsqu'il fut choisi pour gouverner l'église de Jérusalem, après la mort de Dolichien. Il fut le trentième des évêques de cette ville depuis les apôtres. Quoique si avancé en âge, car il ne pouvait avoir guères moins de quatre-vingts ans, il gouverna son troupeau avec le zèle et la vigueur d'une jeunesse florissante. Il assista vers l'année 195, ou la suivante, au concile de Palestine, qui se tenait à l'occasion de la célébration de la pâque. Il a opéré beaucoup de merveilles pendant sa vie. Ce qui le rendit plus célèbre, fut la persécution dont Dieu permit qu'il fût éprouvé. Il s'éleva des hommes d'iniquité qui, regardant sa vigueur épiscopale, et l'exactitude de sa conduite comme un joug insupportable, d'ailleurs redoutant les châtimens que méritaient leurs crimes, résolurent de prévenir les effets de sa justice, et de l'accabler par leurs calomnies. Ils l'accusèrent d'un crime atroce, et le confirmèrent par leurs sermens. Mais les fidèles ne les crurent point. Narcisse néanmoins se servit de cette occasion pour suivre son attrait qui le portait à la solitude, et se retira à la campagne vers l'an 199, sans qu'on pût découvrir le lieu où il était caché. La justice divine ne tarda pas à faire éclater ses vengeances sur ces calomniateurs. Elles les punit selon les conditions qu'ils avaient ajoutées à leurs sermens. Le premier

fut consumé par le feu avec toute sa famille; le second fut rongé par la lèpre; et le troisième, considérant le malheur de ses complices, pleura sa faute si amèrement et si long-temps, qu'enfin il en perdit la vue. Saint Narcisse sortit de sa retraite en 207. Dès qu'il parut, on le força de remonter sur son siége qui, pour lors était occupé par un autre nommé Gorde qu'on avait élu en son absence, et on croit qu'ils gouvernèrent en commun pendant quelque temps. L'évêque Gorde étant venu à mourir, saint Narcisse demeura seul. Mais l'extrême vieillesse l'ayant enfin rendu incapable des fonctions de sa charge, Dieu lui envoya de Cappadoce l'évêque saint Alexandre pour le soulager; aussitôt qu'il fut arrivé, le clergé et le peuple fidèle de Jérusalem l'obligèrent, d'un consentement commun, à se charger de la conduite de leur église. Ceci arriva en 212. On ne sait au juste, ni l'année de la mort de saint Narcisse, ni l'âge qu'il avait quand il mourut. Adon et Usuard ont marqué sa fête le 29 d'octobre. (Tillemont, tom. 3. des Mémoires ecclés. Fleury, Hist. ecclés. Baillet, tom. 3, 29 octobre.)

NARD, plante des Indes, dont la racine est fort petite et menue. Elle pousse une tige longue et mince, et a plusieurs épis à fleur de terre, ce qui l'a fait appeler *spic-nard*. Le nard des montagnes est plus odorant que celui qui croît le long des eaux. Toutes les espèces de nard sont chaudes et dessiccatives. Le véritable nard est jaune, tirant sur le purpurin, et a ses épis longuets; en sorte que les poils de l'épi sont larges et odorans. Leur goût est un peu amer, dessèche la langue, et laisse dans la bouche une odeur assez agréable. Saint Marc, 14, 3, parle d'un parfum d'*épi de nard;* et saint Jean, 12, 3, d'un parfum de *nard pistique*, que plusieurs entendent de nard pur, et non sophistique. Le *spic-nard*, comme on l'appelle en français, est le plus estimé pour faire des parfums. (D. Calmet, Dictionn. de la Bible.)

NARDO, *Neritona* ou *Neritum*, ville épiscopale sous la métropole d'Otrante, est située dans une plaine, à quatre milles de la côte du golfe de Tarente. C'était dans son origine une célèbre abbaye de l'Ordre de Saint-Basile, située dans le diocèse de Brindes : elle passa à l'Ordre de Saint-Benoît en 1095, et le pape Jean XXIII l'érigea en évêché en 1413. Elle contient six mille âmes; et outre la cathédrale de l'Assomption, sept maisons religieuses d'hommes, et une de filles. Le diocèse a dix-sept bourgs ou villages.

Évêques de Nardo.

1. Jean de Epiphaniis, dernier abbé du monastère de Nardo, de l'Ordre de Saint-Benoît, fut fait premier évêque de cette église après qu'elle eut été éri-

gée en cathédrale par le pape Jean XXIII, en 1413. Il se démit de son évêché en 1423.

2. Jean Barula, savant religieux de l'Ordre des Frères Mineurs, succéda au précédent en 1423. Ce prélat gouverna son église avec beaucoup de piété et de zèle jusqu'en 1435 qu'il mourut. Les Frères Prêcheurs furent établis à Nardo du temps de cet évêque.

3. Etienne Argercula de Pindinellis, d'une famille noble de Nardo, fut nommé à l'évêché de sa patrie en 1436. C'était un prélat recommandable par ses vertus et par la pureté de ses mœurs. Il fut transféré à l'archevêché d'Otrante par Nicolas V, en 1451. Cette ville ayant été prise par les Turcs, Etienne y endura la mort pour la foi de Jésus-Christ le 11 août de l'an 1480.

4. Louis de Pnenis, d'une famille noble, et savant canoniste de Naples, fut préposé à l'église de Nardo en 1451. Il siégea avec beaucoup d'édification, et mourut dans un âge fort avancé au commencement de l'an 1484.

5. Louis Justin, d'une famille noble de Ditta di Castello, fut mis à la place de Louis en 1484, et mourut en 1492. C'était un prélat fort pieux et fort charitable.

6. Gabriel Setarius, noble, et savant citoyen de Naples, fut fait évêque de Nardo par Innocent VIII, en 1492. Il fut très-utile à cette église pendant quinze ans, et passa ensuite aux évêchés d'Avellino et de Fricento.

7. Antoine de Laris, d'une famille noble de Bari, auparavant évêque de Citta-Castellana, et ensuite d'Avellino et de Fricento, fut transféré au siége de Nardo par Jules II, en 1507. Il mourut en 1517.

8. Louis de Aragonia, neveu de Ferdinand, roi de Naples, fut fait administrateur et commendataire de l'église de Nardo, étant cardinal en 1517. Il se démit de l'administration spirituelle de son église en 1518, et mourut à Rome en 1519.

9. Nicolas Melchiorius, fameux théologien de l'Ordre des Frères Prêcheurs, évêque de Cirène, fut chargé de l'administration spirituelle de l'église de Nardo en 1518, et s'en démit six mois après. Il mourut à Rome en 1535.

10. Marc Corneille, d'une famille illustre de Venise, cardinal, gouverna la même église depuis l'an 1519 jusqu'à l'an 1521.

11. Jacques-Antoine Aquaviva, d'Aragon, fut nommé à l'évêché de Nardo par Léon X, en 1521, et s'en démit en 1531.

12. Jean-Dominique de Cupis, Romain, illustre par sa naissance et par son érudition, cardinal-évêque d'Albano, administra l'église de Nardo, après la démission de Jacques-Antoine, et s'en demit aussi en 1536. Il mourut à Rome doyen du sacré collége en 1553.

13. Jean-Baptiste Aquaviva,

d'Aragon, succéda à Jean-Dominique en 1536. Il reçut à Nardo les religieux carmes et les capucins, et mourut en 1569.

14. Ambroise Salvius, de Bagnols, pieux et savant religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, vicaire-général de son Ordre, fut placé sur le siége de Nardo par le pape Pie v, en 1569. Il fit beaucoup de bien à son église, tant pour le spirituel, que pour le temporel, et mourut en 1577.

15. César Bovius de Brindisi, originaire de Boulogne, illustre par sa naissance, par sa piété et par son savoir, siégea avec honneur sous Grégoire XIII depuis l'an 1577 jusqu'en 1583.

16. Fabius Fornarius de Brindisi, neveu de César, fut mis à la place de son oncle par le même pape Grégoire XIII, en 1583. Il était auparavant vicaire-général de cette église. Il mourut en 1596.

17. Lælius Landus, fut nommé à l'évêché de Nardo par Clément VIII, en 1596. Il assista avec distinction aux célèbres congrégations *de auxiliis;* et s'étant rendu à son église en 1609, il y mourut l'année d'après avec la réputation d'un saint et zélé pasteur. Les affaires intéressantes auxquelles il avait été employé à Rome ne lui avaient pas permis d'aller occuper plutôt son siége.

18. Louis de Franchis, d'une famille noble de Capoue, fameux théologien et juriste des clercs réguliers théatins, premièrement évêque de Vicoaquense, fut transféré à l'église de Nardo en 1611, et mourut en 1616.

19. Jérôme de Franchis, frère du précédent, chapelain de Philippe III, roi d'Espagne, obtint l'évêché de Nardo en 1616. Il soutint avec beaucoup de fermeté les droits de son église; il y tint six synodes, et fit observer une exacte discipline tout le temps qu'il en fut chargé. Il passa ensuite à l'archevêché de Capoue sous Urbain VIII, en 1634. Du temps de ce prélat les Frères Mineurs et les petits Augustins s'établirent aux environs de Nardo.

20. Fabius Chisi, d'une famille noble de Sienne, monta sur le siége de Nardo en 1635. Il avait été auparavant référendaire de l'une et de l'autre signature, vice-légat de Ferrare, et inquisiteur-général à Malte. Il fut envoyé ensuite légat en Allemagne, devint cardinal et évêque d'Imola en 1652, et enfin pape sous le nom d'Alexandre VII, en 1655.

21. Calanius à Ciaja, de Sienne, occupa saintement le même siége depuis l'an 1652 jusqu'à l'an 1654.

22. Jérôme de Choris, de Sienne, succéda à Calanius en 1656. Il gouverna son église avec beaucoup de piété et de zèle, et passa ensuite à l'évêché de Soane en 1669.

23. Thomas Brancaccius, noble napolitain, fut transféré de l'évêché d'Avelline à celui de

Nardo en 1669. Il tint son synode en 1671, fonda un séminaire en 1674, et mourut en 1677.

24. Horace Fortunat, célèbre docteur en l'un et l'autre droit, évêque de San-Severo dans la Pouille, fut transféré à l'église de Nardo par Innocent XI, en 1678. Il tint deux synodes, réforma le clergé; et après avoir édifié son église par ses paroles et par ses exemples pendant vingt-neuf ans, il mourut plein de bonnes œuvres en 1707.

25. Antoine San-Felicius, d'une des principales familles de Naples, chanoine de la métropole de sa patrie, recommandable par la noblesse de son sang, et plus encore par l'éclat des ses vertus, fut nommé à l'évêché de Nardo en 1707. (*Ital. sac.* t. 1. p. 1035.)

NARDOT (Adrien), religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, était de Dijon, et vivait encore vers le milieu du seizième siècle. Il professa l'Écriture-Sainte et exerça le ministère de la prédication. Il savait l'hébreu et le grec, comme on le voit par un volume de sermons qu'il a semés de mots de ces deux langues. Ce volume a paru à Lyon chez Jacques Gaudion en 1625, in-8°, sous ce titre : Discours prédicables amplifiés par lieux communs, pour servir la plupart à sujets divers et extraordinaires. (Le père Echard, *Script. ord. Prædic.* tom. 2, pag. 436. M. Papillon, Biblioth. des Aut. de Bourgogne.)

Dans ce dernier ouvrage, on cite un François-Antoine Nardot, né à Dijon, curé de Saint-Pierre de cette ville, et qui y mourut le 10 janvier 1682, âgé de soixante-seize ans, auteur de l'écrit intitulé : Discours d'honneur à la mémoire d'illustrissime et révérendissime père en Dieu, messire Andre Fremyot, archevêque de Bourges; à Dijon, 1641, in-4°.

NARI (Corneille), né en 1660 dans le comté de Kildarre en Irlande, reçut l'Ordre de prêtrise dans la ville de Kilkenni, étant dans sa vingt-quatrième année, et vint à Paris l'année suivante, pour y achever ses études dans le collége irlandais dont il fut proviseur pour la province de Lagénie pendant sept ans. En 1694, il prit le bonnet de docteur en droit civil et canon; et, deux ans après, ayant passé à Londres, il fut fait gouverneur du comte d'Antrim, seigneur catholique des plus distingués d'Irlande. Après s'être acquitté avec honneur des fonctions de cette charge, il retourna dans sa patrie où on lui confia le soin de la paroisse de Saint-Michan à Dublin. Il mourut le 3 mars 1738, regretté et estimé non-seulement des catholiques, mais encore des protestans, à cause de sa vertu et de sa capacité. Ses ouvrages sont : 1°. État modeste et fidèle des principaux points controversés entre les catholiques romains et les protestans; à Anvers et à Londres, 1699, in-8°. 2°. Prières et méditations;

à Dublin, 1705, in-12. 3°. Nouveau-Testament traduit du latin en anglais, avec des notes marginales, à Londres, 1705, 1718, in-8°. 4°. Règles et pieuses instructions composées pour l'avancement spirituel d'une veuve dévote qui a fait vœu de chasteté, et recommandées aux vierges qui se sont consacrées au service de Dieu; à Dublin, 1716, in-16. 5°. Histoire abrégée du purgatoire de saint Patrice et de ses pélerinages, etc., à Dublin, 1718. 6°. Catéchisme pour l'usage de sa paroisse; à Dublin, 1718, in-12. 9°. Nouvelle histoire du monde, contenant un récit historique et chronologique des temps et des événemens depuis la création jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, selon la supputation des Septante, etc., à Dublin, 1720, in-fol. 8°. Réponse à une brochure intitulée: Conférence entre M. Clayton, prébendaire de l'église de Saint-Michan à Dublin, et le docteur Nari, prêtre romain; à Dublin, 1722, in-4°. 9°. Lettre de controverse au curé de Naas; à Dublin, 1722, in-4°. 10°. Lettre à milord Édouard, archevêque de Tuam, en réponse à son avis charitable à tous ceux qui sont de la communion de l'Église de Rome; à Dublin, 1728, in-8°. 11°. Réponse à la réplique faite en défense de l'avis charitable, etc., à Dublin, 1730, in-8°. 12°. Argument qui fait voir les difficultés qui se rencontrent dans les écritures, soit de l'Ancien, soit du Nouveau-Testament, en manuscrit. Après la mort de l'auteur, un de ses amis publia un appendice ou supplément à ce dernier ouvrage contre l'archevêque protestant de Tuam. On attribue encore quelques traductions à M. Nari, et en particulier celle des œuvres de M. Papin, prosélyte de Bossuet, évêque de Meaux, imprimée à Dublin en 1732, in-8°. Ces œuvres de M. Papin, qu'on ne saurait trop estimer pour leur solidité, avaient paru dès 1723 à Paris, en 3 volumes in-12, avec la vie de l'auteur. (Mémoires manuscrits communiqués par M. Hénégan à M. Drouet, éditeur du Moréri de 1759.)

NARNI, *Narnia*, ville épiscopale dans la province de Rome, est située sur la croupe d'une montagne, au pied de laquelle coule la rivière de Nera, à huit lieues au midi de Spolète. On y compte quatre mille âmes, partagées en huit paroisses. La cathédrale de Saint-Juvenal est un assez beau gothique. Il y a six maisons religieuses d'hommes, cinq de filles et un collége des PP. *delle scuole Pie*. Le diocèse contient trente bourgs ou villages.

Évêques de Narni.

1. Juvenal (saint), de Carthage, fut fait premier évêque de Narni par le pape Damase en 369. Ce saint prélat s'appliqua avec beaucoup de zèle aux fonctions apostoliques; il fit plusieurs miracles et convertit un

grand nombre d'infidèles à la foi de Jésus-Christ. Il mourut de la mort des justes le 7 août 376.

2. Maxime, succéda à Juvenal en 376.

3. Pancrace, l'an 425, mourut vers l'an 455. Deux de ses enfans qu'il avait eus d'un légitime mariage, avant qu'il fût évêque, occupèrent successivement le siége de Narni après sa mort.

4. Hercule, fils de Pancrace, succéda à son père et mourut vers l'an 470.

5. Pancrace, frère d'Hercule, mourut vers l'an 493.

6. Vitelianus, assista au concile de Rome l'an 500 et mourut vers l'an 533.

7. Proculus (saint), évêque de Terni et de Narni, gouverna saintement ces deux églises, et souffrit le martyre vers l'an 545.

8. Cassius (saint), fut élu évêque de Narni en 537, et mourut l'an 558. On fait la fête de ce saint évêque dans l'église de Narni le 4 juillet. Il avait gouverné aussi l'église de Terni.

9. Juvenal II (saint), siégea avec beaucoup d'édification depuis l'an 558 jusqu'à l'an 565. Il fut chargé de l'église de Terni dans le même temps qu'il administrait celle de Narni.

10. Jean, était évêque de Narni du temps du pape Pélage.

11. Projectitius, présidait aux églises de Narni et de Terni en 591.

12. Constant ou Constantin, assista aux conciles tenus à Rome sous saint Grégoire-le-Grand en 595 et 601.

13. Anastase, fut fait évêque de Narni et de Terni en 606, et mourut saintement en 653.

14. Dieudonné, évêque de Narni, assista au concile de Rome, sous le pape Agathon, en 680.

15. Vilaris, souscrivit au concile de Rome sous Grégoire II, en 721.

16. Etienne, assista au concile de Rome en 853.

17. Martin, en 861.

18. Bonosus, au concile de Rome sous Jean IX, en 898.

19. Jean, citoyen de Narni, fut élu évêque de sa patrie, après la mort de sa femme vers l'an 940, et mourut en 960. Il eut pour successeur son fils.

20. Serge, que plusieurs appellent aussi Jean, fils du précédent, succéda à son père en 960. Il fut élu souverain pontife sous le nom de Jean XIII en 965.

21. Etienne, assista au concile de Rome sous Benoît IX, en 1015.

22. Dodonus, en 1028.

23. Martin ou Martian, siégeait sous le pontificat de Léon IX en 1050.

24. Rodulphe, en 1092.

25. Augustin, des comtes de Marsi en 1101.

26. N..., assista à la consécration de l'église de Foligno en 1146.

27. Pierre, en 1158.

28. Mazzius, assista au concile de Latran sous Alexandre III en 1179.

29. Boniface, souscrivit au privilége que l'empereur Frédéric accorda aux habitans de Spolète en 1180.

30. M. Jean, fut fait évêque de Narni sous Honorius III en 1220.

31. Grégroire, assista à la consécration de l'église de Rieti en 1222.

32. Jacques Mansuetus, de Pérouse, chevalier de Rhodes, fut élu en 1242.

33. Florentius, de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

34. Orlandus, en 1278.

35. Pierre, qui avait été suspens par Clément v, fut rétabli dans son administration par le même pape en 1315.

36. Amantius, élu en 1324, mourut en 1337.

37. Lin, fut préposé à l'église de Narni par Benoît XII en 1337.

38. Augustin Tinnaccius, de saint Geminier, savant religieux, et fameux prédicateur de l'Ordre de Saint-Augustin, fut nommé à l'évêché de Narni par Clément VI en 1343.

39, Guillaume, de l'Ordre des Frères Mineurs, en 1367. Il fut employé par Urbain VI à l'extirpation des hérésies des Fratricelli.

40. Luc Bertin, de Sienne, en 1371. Il fut transféré au siége de sa patrie par Grégoire XI en 1378.

41. Jacques Ptolomée, d'une famille noble de Sienne, succéda à Luc en 1378. Il fut transféré à l'église de Grosseto en 1387.

42. François de Bellantibus, de Sienne, en 1387, et passa à l'évêché de Grosseto en 1407.

43. Jacques, de Perouse, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, en 1407.

44. Ange, en 1408, mourut en 1412.

45. Donadeus, de Narni, docteur en droit canon, clerc de la chambre apostolique, obtint l'évêché de sa patrie sous Jean XXIII en 1414, et mourut en 1418.

46. Jacques de Bontempis ou de Bonriposis, de Perouse, évêque de Jesi, fut transféré à l'église de Narni par Martin v en 1418.

47. Lælius, chanoine des SS. Côme et Damien de Rome, en 1455.

48. Constantin Herulus, de Narni, siégeait sous Paul II. Il fut transféré au siége de Todi en 1471.

49. Charles de Buccardis ou Buccardinis, de Narni, fut placé sur le siége de sa patrie par Sixte IV en 1471, et mourut en 1498.

50. Pierre de Guzman, Espagnol, fut nommé à l'évêché de Narni par Alexandre VI en 1498. Il assista aux conciles de Latran en 1512 et en 1514, et mourut en 1515.

51. François Soderinus, de Florence, appelé communément le cardinal de Volterre, se démit de l'évêché de Narni en 1517.

52. Hugolin Martellus, de Florence, homme très-savant,

devint évêque de Narni en 1517, et mourut à Florence la même année.

53. Charles Soderinus, de Florence, frère du cardinal François Soderinus, succéda à Hugolin en 1523. Il ne siégea qu'un an.

54. Paul Cæsius, cardinal, fut chargé de l'administration de cette église après la mort de Charles, et s'en démit en 1524.

55. Barthélemi Cæsius, fut nommé par Clément VII en 1524, et mourut en 1537.

56. Alexandre Sforce, cardinal, n'administra l'église de Narni que six mois.

57. Jean Raynaud, de Narni, des marquis de Montorio, fut fait évêque de sa patrie par le pape Paul III en 1538, et mourut en 1546.

58. Pierre Donat Cæsius, Romain, fut placé sur le même siége en 1546. Il fut ensuite gouverneur de l'Émilie sous Paul III, et vice-légat de Boulogne sous Pie IV; clerc de la chambre apostolique, et légat auprès de plusieurs princes, et enfin cardinal sous Pie V. Il mourut à Rome en 1588.

40. Romulus Cæsius, Romain, obtint l'évêché de Narni après la démission qu'en avait donnée son prédécesseur en 1566. Il s'en démit aussi en 1578.

60. Herulus de Herulis, de Narni, devint évêque de sa patrie sous Grégoire XIII en 1578, et mourut sous Clément VIII en 1600.

61. Jean-Baptiste Tuscus, de Reggio, fut mis mis à la place du précédent en 1601, et transféré ensuite à l'église de Tivoli.

62. Jean Berosus, de Reggio, gouverna l'église de Narni depuis l'an 1606 jusqu'en 1632.

63. Laurent Azzolinus, de Fermo, auparavant évêque de Ripa-Tronsone, conseiller d'état, et secrétaire d'Urbain VIII, fut transféré au siége de Narni en 1632. Il mourut à Rome la même année.

64. Jean-Paul Buccerellus, vicaire-général de l'archevêché de Milan, fut préposé à l'église de Narni en 1634, et mourut en 1656.

65. Raymond, noble et vertueux citoyen de Terni, monta sur le même siége en 1656. Il fonda un séminaire en 1660, tint son synode en 1665, et mourut en 1670.

66. Octavius Avius, d'une famille noble de Camerino, archidiacre de l'église cathédrale de sa patrie, et vicaire-général du diocèse, devint évêque de Narni en 1670.

67. Joseph-Félix Barloccius, Romain, référendaire de l'une et de l'autre signature, fut placé sur le siége de Narni en 1682, et y renonça en 1690.

68. François Picharellus, docteur en l'un et l'autre droit, fut transféré de l'évêché de Spolète à celui de Narni en 1690, et mourut en 1708.

69. François-Xavier Gnicciardi, chanoine de la basilique de Sainte-Marie au-delà du Tibre, fut fait évêque de Narni en 1709.

(*Ital. sac. t.* 2, *nov. edit.* col. 1007, et t. 10, col. 289.)

NARRATIVE est un terme de chancellerie romaine, qui signifie cette partie des rescrits, où, soit l'orateur, c'est-à-dire le suppliant, soit le pape, racontent les faits qui servent de motif à la grâce: or cette narrative qui dépend ainsi des faits et de leurs circonstances, ne peut être uniforme; on peut seulement établir de certain, que quand elle est faite par l'orateur, elle ne doit rien contenir de faux, ni supprimer aucune des vérités par où le pape puisse être mu ou dému à accorder ce qu'on lui demande.

Par la règle 61 de chancellerie *De clausulâ si est ita*, l'intention du pape est qu'en matière d'incompatibilité l'impétrant vérifie toujours la narrative, ainsi que dans tous les autres cas où la vérification est requise. La difficulté est de savoir quand est-ce que la vérification est requise. Amydenius explique à ce sujet ces quatre propositions qu'il dit être respectivement vraies, quoique contraires en apparence. *Una: omnia narranda sunt in gratiâ. Alia: non omnia sunt narranda in gratiâ, sed tantùm ea quæ possunt movere ad concedendum. Rursùs alia: omnia narrata indistinctè sunt justificanda. Iterum alia: non omnia præcisè narrata sunt justificanda.* Sans rapporter ici l'explication que fait cet auteur de ces quatre propositions, *In tract. de stylo datariæ*, *cap.* 32, n° 23, *p.* 508, il nous suffira d'observer qu'il paraît les concilier par cette seule distinction des faits capables ou non capables de mouvoir ou démouvoir le pape à la grâce; ce qui est absolument relatif aux circonstances de chaque matière, et aux règles qui établissent l'expression de telle ou telle chose en particulier.

NARTHECE, NARTHEX. Ce mot grec, qui répond au mot *ferula* des Latins, signifie littéralement une plante assez souple et assez forte pour frapper ceux qu'on veut corriger, d'où sont venus les termes de donner des férules ou d'être sous la férule. Les Grecs appelaient *narthex*, le vestibule intérieur ou la partie basse de l'église, dans laquelle on plaçait les païens, les Juifs, les hérétiques, les schismatiques, les cathécumènes du premier degré; les pénitens de la seconde classe nommés écoutans, et généralement tous ceux qui ne participaient point aux saints mystères, parce qu'ils étaient regardés comme étant sous les censures et la férule de l'Eglise. Saumaise, dans ses Commentaires sur Pline et sur Solin, a fait de savantes remarques sur les mots de *narthex* et de *ferula*, et sur l'usage que l'Eglise a fait de ces mots. (De Vert, Explication des cérémonies de l'Eglise, tome 1, page 8. Le Père le Brun, Explicat. de la messe, tom. 1, pag. 118.)

NARVA, siége archiépiscopal

de Moscovie, uni à celui de Pleskou. (*Oriens christ.* tom. 1, p. 1318.)

NARZALE, martyr et compagnon de saint Sperat. (*Voyez* SPERAT.)

NASIA, hébr., *victorieux*, *fort* ou *éternel*, du mot *netsac*, un des chefs des Nathinéens. (1 Esdr. 2, 54.)

NASS (Jean), religieux de l'Ordre des Frères Mineurs, natif de Helman, dans le diocèse de Wirtsbourg, a donné: 1°. Centuries des mensonges des hérétiques, à Ingolstad en 1569. 2°. Des sermons et autres Traités. 3°. Un Traité de la cène. (Dupin, Table des Aut. ecclésiastiques du seizième siècle, col. 1310.)

NATAL ou NATALICE, *natalis*, *natalis dies natalitium*. Ce terme signifie proprement le jour de la naissance ; mais a il été employé chez les païens pour signifier la fête qui se faisait aux anniversaires de la naissance des empereurs, et en général, toutes sortes de fêtes, d'où vient qu'en leurs fastes on trouve le natal ou la fête du soleil. Les chrétiens employèrent ce terme dans le même sens pour signifier qu'on faisait la fête d'un saint ce jour-là, quoique ce ne fût pas le jour de sa naissance. C'est en ce sens qu'ils disaient le natal d'une telle église, pour signifier la fête de la dédicace de cette église; le natal de la chaire de saint Pierre, pour signifier la fête du pontificat de saint Pierre; le natal du calice, pour signifier la fête de la cène, qui est le jeudi-saint, etc. M. Baillet s'est donc trompé, lorsqu'il a restreint le mot de natal au jour de la naissance éternelle d'un saint, en disant que l'Église met le vrai natal des saints à leur mort; comme si le natal des saints signifiait nécessairement le jour de leur naissance éternelle et de leur entrée dans le ciel. On nomme les quatre nataux, les quatre grandes fêtes de l'année, Noel, Pâque, la Pentecôte et la fête de tous les saints. (M. Chastelain, Notes sur le martyrologe, tom. 1, p. 100.)

NATALIBUS (Pierre de), évêque de Jesolo, dite *Equilium*, ville aujourd'hui détruite, dans l'état de Venise, vivait dans le quatorzième siècle. On a de lui un Catalogue des saints, imprimé à Strasbourg en 1502. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du quatorzième siècle, col. 772.)

NATALIE ou SAINTE NOELE, dite Sabigoton, femme, martyre et compagne de saint Georges. (*Voyez* GEORGES.)

NATALIE, martyre et compagne de saint Adrien. (*Voyez* ADRIEN.)

NATALIE HERVÉ. (*Voyez* HERVÉ, général de l'Ordre de S.-Dominique.)

NATALIS (Pierre), Vénitien, vivait vers l'an 1480. On a de lui : Histoire des Saints, imprimée à Lyon en 1542. (Dupin, Table des Aut. ecclés. du quatorzième siècle, col. 876.)

NATAN ou NATHAN, fils de David et de Bethsabée, père de Mathata. (2 *Reg*. 5, 14. *Luc*, 3. 31.)

NATHAN, fameux prophète du Seigneur, qui parut dans Israël du temps de David, et eut beaucoup de part à la confiance de ce prince. Ce fut ce prophète qui déclara à David que ce serait son fils, et non point lui qui bâtirait le temple, quoiqu'il eût dit auparavant qu'il pouvait faire tout ce qu'il avait dans le cœur. Ce fut aussi Nathan qui le reprit sous l'ombre d'une parabole, du crime qu'il avait commis en faisant assassiner Urie et abusant de Bethsabée, et ensuite l'assura du pardon que le Seigneur en avait accordé. Ce fut encore lui qui engagea David à déclarer Salomon son successeur contre Adonias qui s'était fait reconnaître roi à son préjudice. Ainsi Salomon fut sacré roi d'Israël sur la fontaine de Gihon, avec de grandes réjouissances.

On ignore le temps et la manière de la mort de Nathan. Les paralipomènes nous apprennent que Gad et Nathan avaient écrit l'histoire de David. Les mêmes prophètes avaient aussi réglé avec David l'ordre et la disposition des ministres du temple. Enfin, Nathan et Abias de Silo avaient écrit l'histoire de Salomon. (2 *Reg*. 7, 3, 4. 2 *Reg*. 12, 12, etc. 3 *Reg*. 1, 8, 9, 10, etc. 2 Par. 9, 29.)

NATHAN, père de Zabud, prêtre. (3 *Reg*. 4, 5.)

NATHAN, père d'Azarias. (3 *Reg*. 4, 5.)

NATHAN, fils d'Ethéi et père de Zabad, de la race de Caleb.)

NATHAN, frère de Joël. (1 Par. 11, 38.) Un des braves de l'armée de David. C'est le même que Nathan, père d'Igaal. (2 *Reg*. 23, 36.)

NATHAN, un des principaux des Juifs qui revinrent de Babylone avec Esdras, et qui furent envoyés par lui vers Eddo, afin qu'il leur donnât des Nathinéens pour le service du temple. (1 Esdr. 8, 16, 17.)

NATHAN, *Ben-Jechiel*, *Ben-Abraham*, Juif romain, fleurit vers l'an 1050, et mourut l'an 1106. Il a composé un dictionnaire de tous les mots talmudiques, tirés du talmud, intitulé : *Aruch*, imprimé à Pisaure, l'an 1515 et l'an 1517. On trouve à la fin quelques pièces poétiques. (Bartolocci, Biblioth. rabb. Du Pin, Histoire des Juifs, depuis jusqu'à présent.)

NATHAN SPIRA, rabbin, est auteur d'un livre intitulé : Le volume des profondeurs, imprimé à Cracovie, l'an 1640. C'est une explication d'un endroit du Deutéronome, c. 3, v. 13. Il a fait aussi un autre livre intitulé : Le bien de la terre, où il fait l'éloge de la terre d'Israël. (Bartholocci, etc., *ut supra*.)

NATHANAEL, hébr., *don de Dieu*, du mot *nathare*, don, et du mot *El*, Dieu, fils de Suar, chef de la tribu d'Issachar, au temps de la sortie d'Egypte. Il

fit ses présens au tabernable, comme chef de sa tribu, la seconde année de la sortie d'Egypte. (Num. 1, 8 et 7, 18, 19, etc.)

NATHANAEL, quatrième fils d'Isaï de Bethléem, et frère de David. (1 Par. 2, 14.)

NATHANAEL, fils d'Obédédom, de la race des prêtres, sonnait de la trompette dans la cérémonie du transport de l'arche à Jérusalem. (1 Par. 15, 24 et 26, 4.)

NATHANAEL, docteur de la loi, que Josaphat envoya en diverses villes de son royaume, pour instruire le peuple. (2 Par. 17, 7.)

NATHANAEL, père de Seméias, lévite. (1 Par. 24, 6.)

NATHANAEL, frère de Seméias, lévite, du temps du roi Josias. (2 Par. 35, 9.)

NATHANAEL, un des principaux Juifs qui revinrent de la captivité de Babylone. (1 Esdr. 10, 22.)

NATHANAEL, disciple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont il est parlé au chapitre 1, de saint Jean, v. 45, 46, etc. Plusieurs ont tenu que Nathanael était le même que saint Barthélemi, mais sur des raisons peu concluantes, comme on le peut voir à l'article *Barthélemi*.

Nous ne savons rien de Nathanael, que ce que nous en apprend l'Écriture. Les Grecs honorent sa mémoire le 22 d'avril, et lui donnent le titre d'apôtre: mais son nom ne se trouve point dans les martyrologes des Latins. (Baillet, 22 avril.)

NATHANIAS ou NATANIA, hébr., *don du Seigneur*, du mot *nathan*, don, et du mot *Jah*, seigneur de la race royale de Juda, et père d'Ismaël, qui tua Godolias. (4 *Reg.* 25, 23.)

NATHANIAS, lévite, chef de la cinquième bande de musiciens. (1 Par. 25, 2, 12.)

NATHAN MELECH, hébr., *don du roi*, du mot *nathan*, don, et du mot *melach*, roi, eunuque ou officier de Manassé, roi de Juda. Il avait soin des chariots que ce prince impie avait consacrés au soleil. (4 *Reg.* 23, 2.)

NATHINÉENS, hébr., *don*, du mot *Nathan*. Les *Nathinéens* ou *Néthinéens* étaient voués aux bas offices du temple. Ils succédèrent en cela aux Gabaonites, et à ceux-ci les Chananéens. Les Nathinéens furent menés en captivité avec la tribu de Juda, d'où Esdras en ramena deux cent vingt, et Zorobabel trois cent quatre-vingt-douze. Aussi ce nombre étant trop petit, eu égard aux charges qui leur étaient imposées, on croit que dans la suite on institua une fête nommée la *xylophorie*, dans laquelle le peuple portait en solennité au temple du bois pour entretenir le feu de l'autel des holocaustes. (1 Par., 9, 2. Josué, 9, 22, 27. 1 Esdr., 8, 17, 20 et 2, 70 Joseph, *de bello, l.* 2, *cap.* 17. D. Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

NATHON, ou selon la vulgate

et le grec HANATHON, ville. (Josué, 19, 14.)

NATIVITAIRES, ariens qui disaient que le Verbe avait pris naissance, et n'était pas éternel.

NATIVITÉ, jour de la naissance. *Natalis dies*, *nativitas*. Quand on dit absolument la *nativité*, cela doit s'entendre de la nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou de la fête de Noel. (*Voyez* NOEL.)

NATIVITÉ, fête de la nativité de la sainte Vierge. Le pape Sergius Ier, qui fut élevé sur le saint-siége en 687, est le premier qui ait mis la nativité au nombre des fêtes de la sainte Vierge; car le natalice de la bienheureuse vierge Marie, que l'on célébrait auparavant en hiver, était la fête de son assomption. On trouve depuis la fête de la nativité de la vierge Marie au 7 septembre, dans les martyrologes et dans le sacramentaire de saint Grégoire. On la célèbre aujourd'hui le huitième du même mois. Elle n'a été établie en France que sous le règne de Louis le Pieux ou le Débonnaire, qui succéda à Charlemagne son père le 28 janvier 814. Elle a été depuis insérée dans les martyrologes de Florus, d'Adon et d'Usuard. Elle n'a été chômée en France et en Allemagne que dans le dixième siècle. Les Grecs et les Orientaux n'ont commencé à la célébrer que dans le douzième; mais ils le font avec beaucoup de solennité. Baillet, Vies des Saints. Comme la nativité de la sainte Vierge a un rapport intime avec sa conception, dont elle est la suite, les sermons de sa conception pourront servir à sa nativité. *Voyez* ces sermons sur la CONCEPTION. *Voyez* aussi touchant la nativité de la sainte Vierge le père le Valois, dans ses entretiens sur les mystères de Marie; les pères d'Orléans, Crasset et Pallu, dans leurs traités sur la dévotion envers Marie, les pères Croiset, Griffet, Avrillon; M. Biroat et Molinier; les pères de la Colombière et Pallu, dans leurs sermons sur la nativité de la sainte Vierge, etc.

NATIVITÉ, terme liturgique, qui dans la liturgie mozarabique où l'on sépare l'hostie en neuf parties, signifie la seconde de ces neuf parties dans lesquelles on divise l'hostie.

NATTA (Marc-Antoine), célèbre jurisconsulte du seizième siècle, né à Asti en Italie, fut magistrat à Gênes, et donna de grandes preuves de son amour pour la religion, comme il paraît par ses écrits, qui sont: 1°. *De Deo libri* 15, à Venise, 1560, in-folio. 2°. *De immortalitate animæ libri quinque*, ibid. 3°. *De doctrinâ Principum libri* 9, ibid. 4°. *De humilitate* ibid. 5°. *Conciliorum libri tres*. 6°. *De passione Domini libri* 7, à Montréal, en 1570, in-folio. 7°. *De pulchro liber unus*. 8°. Huit discours latins imprimés à Pavie en 1552, in-4°, etc. (Aubert le Mire. Dupin, Table des Aut. ecclés. du seizième siècle, col. 1160.)

* NATTAIRE, *Nattarius*. On a autrefois donné le nom de *Nattaires* aux moines et aux solitaires, parce qu'ils couchaient sur des *nattes*, qui sont des tissus plats, faits de brins de paille battue, et tortillée ensemble, ou de jonc et de genêt. C'est ce qui paraît par saint Augustin, *lib.* 5, *contrà Faustum*, c. 5.

NATTIER, *Nattarius*. Nom de secte qui fut donné à une branche de manichéens, parce qu'ils couchaient sur des nattes de jonc. Ce sont les mêmes que M. de Tillemont appelle *Mattaires* ou *Mattariens*, dans ses Mémoires de l'histoire ecclésiastique, t. 4, p. 374.

NATURA, siége épiscopal du patriarchat de Constantinople, dont Charles *à S. Paulo* fait mention à la fin de sa Géographie sacrée, p. 76. Il y a eu les évêques suivans :

1. Thierri Ier, de Wischels, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, en 1350.

2. Thierri II, mort en 1392, eut pour successeur . . . . . .

3. Antoine Ier, de Freniona, de l'Ordre des Frères Mineurs, nommé la même année 1392, par Boniface IX.

4. Jean Ier, de l'Ordre de Saint-Augustin en 1402.

5. Érasme Ier, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, en 1414.

6. Jean II, mort en 1430.

7. Jean III, succéda la même année. Il était de l'Ordre des Frères Mineurs.

8. Érasme II.

9. Jean IV, surnommé *Joannis*, de l'Ordre des Frères Mineurs, siégea sous Eugène IV en 1434.

10. Jean V.

11. Antoine Nicolaï, de l'Ordre des Frères Mineurs, en 1469. (*Or. chr.*, t. 3, p. 1131.)

NATURALISER, signifie rendre un étranger capable de tous les effets civils, de la même manière que le sont les regnicoles et originaires français. Cette grâce ne peut s'accorder que par sa Majesté ; c'est pourquoi les étrangers qui désirent en jouir obtiennent en grande chancellerie, des lettres de naturalité par lesquelles le roi leur permet de demeurer en France, d'y acquérir des biens, de pouvoir librement disposer de ceux qu'ils auront acquis, par quelque disposition que ce soit, ou par actes entre-vifs, comme par contrats, ou par dernière volonté, testamens ou codiciles; de succéder à leurs parens, et que leurs parens leur succèdent, pourvu que leurs parens soient regnicoles ou naturalisés ; de pouvoir exercer des charges dans le royaume, et d'y pouvoir posséder des bénéfices ecclésiastiques ; et enfin, de jouir de tous les autres droits dont jouissent ceux qui sont nés en France, desquels autrement ils seraient incapables. (M. de Ferrière, Dictionn. de droit et de pratique, au mot NATURALISER.)

Les lettres de naturalité ne se refusent jamais aux étrangers qui en demandent ; mais elles doivent être vérifiées à la cham-

bre des comptes, et il est d'usage de plus de les faire enregistrer dans les chambres des domaines et bureaux des finances. Les étrangers, dont le pays est conquis, sont de droit réputés naturalisés, s'ils restent sous la domination du roi, sans qu'ils aient besoin de lettres : cette espèce de naturalisation ne s'efface même point, si, lorsque par des traités particuliers, les pays conquis retournent à l'ancien souverain, les habitans viennent fixer leur demeure en France.

Les étrangers naturalisés doivent faire une résidence constante et permanente en France : s'ils n'y faisaient qu'une résidence momentanée, et s'ils demeuraient tantôt dans un pays, tantôt dans un autre, leurs lettres de naturalité seraient sans effet. Les lettres de naturalité sont sujettes à insinuation ; mais cette insinuation n'est pas une formalité rigoureuse, dont la négligence doive suspendre l'effet des lettres de naturalité, et rendre le naturalisé incapable de recueillir une succession, quand ses lettres ont été enregistrées à la chambre des comptes et à la chambre du domaine. Ainsi jugé sur les conclusions de M. l'avocat-général le Bret, par arrêt du parlement intervenu le 18 mars 1747. (M. Denisart, Collection de jurisprudence, au mot NATURALISATION. *Voyez* AUBAIN, AUBAINE, ÉTRANGER.)

NATURE, dans le style de l'Écriture, se prend pour l'ordre naturel établi dans le monde. Par exemple, on dit un crime *contre nature*, parce qu'il est opposé à l'ordre établi de Dieu pour la production des hommes. (Judic., 29, 24.) Il se prend aussi pour la *naissance*. Nous étions par notre naissance, dit saint Paul, enfans de colère, *natura filii iræ. Ad Ephes.*, 16, 3.

La nature marque aussi le sens commun, l'instinct naturel, la lumière que Dieu communique à tous les hommes en les créant. « La nature même nous enseigne que l'homme ne doit pas porter de grands cheveux, » dit saint Paul. (1 Cor., 11, 14.)

La nature des animaux est ce qui les distingue entre eux. « Toute la nature des bêtes... a été domptée par la nature humaine, » dit saint Jacques, 3, 7.)

NAU (Michel), célèbre missionnaire jésuite, né à Paris l'an 1631, était fils de Jacques Nau, sieur de Forlambeau, receveur-général des finances en Berri. Il fut choisi sur ses pressantes sollicitations pour la mission d'Orient, et fit tant par son zèle, qu'il engagea vingt-cinq évêques schismatiques à se réunir à l'Église romaine. Il souffrit beaucoup dans le cours de ses missions apostoliques ; et étant revenu en France, il mourut à Paris le 8 mars 1683. On a de lui : 1°. un Voyage nouveau de la Terre-Sainte, enrichi de plusieurs remarques, servant à l'intelligence de l'Écriture-Sainte,

in-12, à Paris, 1679. 2°. *Ecclesiæ romanæ, græcæque vera effigies, et consensus ex variis tum recentibus tum antiquis monumentis : accessit religio christiana contra alcoranum defensa*, à Paris, chez Martin, 1680, in-4°. 3°. L'état présent de la religion mahométane, avec des conférences sur la religion chrétienne et sur l'alcoran, où la vérité de la religion chrétienne est défendue et prouvée contre l'alcoran par l'alcoran même, à Paris, 1685 et 1687, 2 volumes in-12. (*Voyez* la lettre circulaire du père Verjus, sur la mort du père Nau, datée de Paris le 10 mars 1683.)

NAUCLERE, *Nauclerus* ou *Vergehaus* (Jean), noble allemand, natif de Souabe, vivait encore en 1501. Il était fils de Jean Verge ou Vergeau, dont le nom veut dire *Nautonnier*, signification du mot *Nauclere*, nom grec qu'il adopta. Il fut prévôt de l'église de Tubinge, puis professeur en droit canon dans l'université de la même ville. On a de lui une chronique depuis le commencement du monde jusqu'en 1500, qui a été continuée par Nicolas Baselius jusqu'en 1514, et par Surius jusqu'à l'an 1574. Nauclere a fait paraître dans sa chronique beaucoup plus d'exactitude et de justesse d'esprit, que la plupart des autres chronologues. (Bellarmin, *de Scrip. eccles.* Possevin, *in App. sacr.*)

NAUCRATIS, évêché de la première Égypte, suivant Hiérocle et une autre notice ecclésiastique. Nous en connaissons deux évêques; savoir :

1. Harpocration, parmi les pères du concile de Nicée.

2. Isaïe, souscrivit à la lettre du concile de sa province à l'empereur Léon, touchant le meurtre de saint Protère d'Alexandrie, et au décret de Gennade, patriarche de Constantinople, contre les simoniaques. (*Or. chr.* t. 2, p. 523.)

NAUDÉ (Gabriel), habile critique et médecin du dix-septième siècle, naquit à Paris le 2 février 1600. Il y fit ses humanités, sa philosophie, et y fut reçu maître-ès-arts. Le cardinal Bagni l'ayant connu, le prit pour son bibliothécaire, et l'emmena avec lui à Rome en 1631. Rappelé en France en 1642, le cardinal Mazarin le prit auprès de lui en la même qualité de bibliothécaire, et lui donna un canonicat de Verdun avec le prieuré de Lartigue en Limousin. Après l'éloignement du cardinal, Naudé se rendit en Suède, à la prière de la reine Christine qui le combla de présens. Il revint bientôt en France, et mourut à Abbeville en Picardie le 29 juillet 1653. Il a laissé plusieurs ouvrages qui montrent son érudition, et qui renferment des choses curieuses et intéressantes. Ceux qui ont quelque rapport aux matières ecclésiastiques, sont : 1°. Le Marsore ou Discours contre les libelles, à Paris en 1620, in-8°, écrit très-rare. 2°. Instruction à la France

sur la vérité de l'Histoire des frères de la Rose-Croix, à Paris, en 1623, in-8°. 3°. Apologie pour les grands personnages faussement soupçonnés de magie, à Paris en 1625, et plusieurs fois depuis. 4°. Avis pour dresser une bibliothèque, à Paris 1627, et plusieurs fois depuis. 5°. *Panegyricus dictus Urbano VIII*, à Paris, 1644. 6°. Plusieurs écrits touchant l'auteur du livre de l'Imitation. Naudé était réglé dans ses mœurs, mais vif et libre sur les matières de la religion, à laquelle cependant on assure qu'il fut sincèrement attaché. Louis Jacob a recueilli tous les éloges faits à l'honneur de Naudé après sa mort, sous le titre de *Naudæi tumulus*, etc. à Paris, en 1659, in-4°.

NAUDOT (Jacques), chanoine de la cathédrale d'Autun sa patrie, entra de bonne heure dans la communauté du collége de Navarre à Paris où il enseigna les humanités, et où il prit le bonnet de docteur en Théologie. Il mourut principal du collége de Besançon en 1606. On cite de lui un catéchisme en vers latins: *Argumenta brevia in evangelia dierum dominicalium et feriarum celebrium totius anni*, etc. *Argumenta in evangelia de festis sanctorum. Disticha in epistolas de communi sanctorum. Disticha in evangelia specialium missarum, quæ votivæ appellari solent. Disticha in epistolas missarum, quæ votivæ dicuntur. Disticha quædam de sanctis, quæ prætermissa erant, nunc juxtà mensium ordinem disposita.* On ne croit pas que ces écrits aient été imprimés. (M. de Launoi, Histoire du collége de Navarre, édition in-4°, pages 326 et 716. M. Papillon, Bibliothèque des Aut. de Bourgogne.)

NAUFRAGE. Tous les effets naufragés, quels qu'ils soient, et tout ce qui est échappé du naufrage, sont sous la protection et sauf-garde du roi. A l'égard des marchandises et autres choses qui ont été dans un naufrage englouties dans la mer; quand ensuite elles en sont retirées, il en appartient un tiers au roi, un tiers à l'amiral, et l'autre tiers à celui qui les a retirées de la mer. (M. de Ferrière, Dictionnaire de Droit et de pratique, au mot *Naufrage*.)

Quant aux cadavres trouvés sur le rivage ou flottans sur la mer, ceux qui les trouvent, doivent les mettre en lieu d'où les flots ne les puissent emporter. L'ordonnance de la marine défend de les dépouiller, et de les enfouir sous le sable. Elle enjoint au contraire à toutes personnes d'avertir l'amirauté de ces découvertes; et elle ordonne aux curés d'inhumer les cadavres dans les cimetières de leurs paroisses, sous peine de saisie de leur temporel, pourvu qu'il soit reconnu que les personnes qui ont fait naufrage étaient de la religion catholique, apostolique et romaine. (*Voyez* l'ordon-

nance de la marine, livr. 4, tit. 9, art. 94; et M. Denisart, Collect. de jurisprud. au mot *Naufrage*.)

NAUMBURG, *Naumburgum*, ville épiscopale d'Allemagne sous la métropole de Magdebourg, est située à la droite de la Sala, au confluent de la rivière d'Unstrut, à douze lieues au sud-est de Leipsick. La cathédrale de la Sainte-Vierge et de Saint-Pierre et Saint-Paul, est un bel édifice. Les évêques qui avaient rang parmi les princes de l'empire, embrassèrent le luthéranisme en 1569; et le chapitre luthérien, qui y subsiste encore, a élu depuis les électeurs de Saxe pour administrateurs de l'évêché, qui fut d'abord fondé vers l'an 968, par l'empereur Othon Ier à Zeitz, et transféré vers l'an 1130 à Naumburg.

Évêques de Zeitz et de Naumburg.

1. Hugues, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, sacré en 968, mort en 979.

2. Fréderic, sacré en 980, mort en 990.

3. Hugues II, mort en 1001.

4. Hilleward, mort en 1038.

5. Kathalon, mort en 1045.

6. Eppon ou Everard, mort en 1079.

7. Gunthere, mort en 1088.

8. Fréderic, issu des ducs de Saxe, abbé de Goseck, Ordre de Saint-Benoît, ensuite de Saint-Georges à Naumburg, enfin de Saint-Michel de Hildesheim, élu évêque en 1089, mais non sacré par l'opposition de l'empereur Henri IV.

9. Waltram, élu en 1089 à la demande de l'empereur, mort en 1110. Nous avons de lui un écrit très-fort contre le pape et la cour de Rome, sous ce titre: *De unitate Ecclesiæ conservandâ, sive apologiæ liber pro Henrico IV, Imp. adversùs Hildebrandi epistolam*. Il se trouve dans les *Scriptores rerum germanicarum*, t. 1.

10. Thiery, fondateur de l'abbaye de Bosaw, Ordre de Saint-Benoît, tué en 1123, d'un coup de couteau par un certain Bannon, moine de cette abbaye.

11. Richwin, mort en 1124.

12. Odon ou Othon, landgrave de Thuringe, transféra son siége de Zeitz à Naumburg en 1130. Il est fondateur de plusieurs monastères. Il fut noyé sur mer en 1148, en faisant le voyage de la Terre-Sainte.

13. Wigman, comte de Seebourg, transféré à Magdebourg en 1154.

14. Berthauld, mort en 1161.

15. Odon II, mort en 1186.

16. Berthauld II résigna en 1206.

17. Engelhard, sacré en 1207, mort en 1242.

18. Thiery II, marquis de Misnie, mort en 1270.

19. Meynhere, mort vers l'an 1275.

20. Ludolphe, mort vers l'an 1284.

21. Batherius, mort vers l'an 1285, sans avoir été sacré.

22. Brunon, comte de Querfurd, mort en 1304.

23. Olric, comte de Wolctenberg, mort en 1316.

24. Henri, comte de Grunpech, mort en 1326.

25. Wiltich, de Miltiz, fondateur de l'église collégiale de Naumburg, mort en 1347.

26. Jean, de Miltiz, mort en 1352.

27. Rudolphe, baron et grand pannetier de Thuringe, mort en 1362.

28. Gérard, comte de Swartzenbourg, mort en 1403 à Wurtzbourg, où le pape Grégoire XI l'avait transféré en 1372.

29. Witichon, élu aussi évêque de Wurtzbourg, ensuite transféré à Swartzenbourg, mort à Naumburg en 1381.

30. Chrétien, mort en 1395.

31. Olric de Rotenfeld, mort en 1410.

32. Gérard de Goch, mort en 1427.

33. Jean de Schleznitz, mort en 1434.

34. Pierre de Haugwitz, mort en 1463. Il fut obligé de s'armer contre les hussites qui causèrent de grands maux dans son diocèse.

35. Georges de Haugwitz, mort en 1463, douze jours après son élection.

36. Thiery de Burgstorf, mort en 1476.

37. Henri de Stammer, mort en 1481.

38. Thiery, comte de Schomberg, mort en 1492. Il fut aussi évêque de Misnie.

39. Jean, comte de Schomberg, neveu du précédent et son coadjuteur, mort en 1517.

40. Philippe de Bavière, prince Palatin du Rhin, fils de Philippe, électeur, d'abord évêque de Frisingue, ensuite de Naumburg en 1517, mort en 1540.

41. Jules Phflug, dernier évêque catholique de Naumburg, nommé à cet évêché en 1540 par l'empereur Charles V, mort en 1564, chassé de son siége par l'électeur de Saxe. Il fut un des plus grands adversaires des luthériens. Il travailla au célébre *interim*. (Histoire eccl. d'Allemagne, t. 2.)

NAUPLIUS (Germain), patriarche de Constantinople, dans le treizième siècle, a composé : 1°. Théorie mystique, qui se trouve sous le nom de Germain Ier dans les bibliothèques des Pères. 2°. Des Sermons donnés par le père Combefis dans l'addition à la bibliothèque des Pères, et dans les origines de Constantinople. 3°. Deux Sermons sur la croix donnés par Gretser. 4°. Deux Lettres dans le second tome des Monumens de l'église grecque, de M. Cotelier. 5°. Trois Constitutions dans le droit grec-romain. Allatius fait encore mention des ouvrages suivans qui sont manuscrits ou perdus : Traité de la procession du Saint-Esprit contre les Latins; Opuscules sur les azymes, sur le Purgatoire et sur le bap-

tème; Lettre synodale. (Dupin, table des aut. ecclés. du treizième siècle, col. 600.)

NAUSEA (Frédéric), célèbre prédicateur et théologien allemand, dans le seizième siècle, se distingua par son éloquence, son érudition et son zèle contre les hérétiques. Il fut nommé évêque de Vienne en Autriche par l'empereur Charles-Quint, en 1541, et assista en 1552, au concile de Trente où il mourut. On a de lui quatre discours sur la messe contre les hérétiques, à Mayence 1527; quatre centuries d'homélies, *ibid.* 1534; cinq livres sur les conciles, à Leipsick 1538; quatre livres de la fin du siècle, et trois autres du dernier avénement de Jésus-Christ, à Cologne 1555. Un traité curieux des choses merveilleuses, imprimé à Cologne en 1532, et divisé en six livres, où il parle des monstres, des prodiges et des autres apparitions extraordinaires. Plusieurs traités de controverse et de morale, des expositions et des paraphrases sur quelques livres de l'Ecriture, des homélies et des sermons. Tous les ouvrages de cet auteur ont été imprimés chez Quentel, à Cologne en 1576. Ils sont propres pour l'instruction du peuple, tant sur la morale que sur la doctrine. (Dupin, Biblioth. du seizième siècle, part. 3, p. 667.)

NAUZE (Louis Mombroux de la), natif d'Agen, de l'Académie des inscriptions. Il a donné le Directeur des âmes religieuses, traduit du latin de Blosius, 1726, in-16. Il a aussi donné plusieurs mémoires dans l'histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. T. 7: Dissertation sur la durée du règne de Seleucus Nicator, etc. Tom 9: Dissertation sur les années de Jésus-Christ... Remarques sur l'antiquité et l'origine de la cabale.... Tom. 12: Dissertation sur la loi des Lacédémoniens qui défendaient l'entrée de leur pays aux étrangers. tom. 13: Dissertation sur les rapports que les belles-lettres et les sciences ont entr'elles.... Autre sur l'abus qu'on fait quelquefois d'une prétendue clarté de style, en traitant les matières de littérature ou de science. Tom. 14: Histoire du calendrier égyptien. On trouve dans les mémoires de littérature du père Desmolets, tom. 5, part. 1; et tom. 6, part. 1 et 2, cinq lettres de M. de la Nauze, touchant les dissertations du père Souciet, contre le système chronologique de Newton. M. de la Nauze défend ce système, et répond aux principales objections du père Souciet. (Journal des Savans, 1726, 1733, 1736, 1741 et 1743.)

NAVÆUS (Mathias), Liégeois, docteur en Théologie de l'université de Douai, pasteur de l'église de Saint-Pierre de la même ville, ensuite chanoine de Seclin, et enfin chanoine de l'église cathédrale de Douai, et censeur des livres, était un homme d'un esprit juste et pénétrant, et bien cultivé par l'étude. Son zèle pour le culte de

saint Joseph, lui a fait composer plusieurs discours ou panégyriques en l'honneur de ce saint, dont il publia le premier à Douai en 1627, in-8°, et qu'il fit réimprimer avec plusieurs autres sous ce titre : *Sponsus Virginis decoratus coronâ triginta gemmarum splendoribus coruscante, sive encomium sancti Josephi*, à Douai, 1630, in-8°. Ses autres ouvrages sont : *Orationes tres de signo crucis et orationis efficacia, et divi Thomæ Aquinatis laudibus*, à Douai, 1630, in-4°. *Cathesis, sive de sacramentorum institutione, confessione sacramentali, extremâ-unctione et matrimonio, conciones sex-decim*, à Douai, 1633, in-8°. *Prælibatio theologica in festa Sanctorum*, à Tournai, 1635, in-8°. *Annotationes in summæ theologicæ et Sacræ-Scripturæ præcipuas difficultates, et sermones duo de sanctis Piato et Eleutherio*, à Tournai, 1640, in-4°. *Tri octava sermonum de venerabili sacramento et sacrificio*, 1645. On ne trouve pas en quelle année Navæus est mort. (Valère-André, Biblioth. belg., édit. de 1739, in-4°, t. 2, p. 877 et 878. Moréri, édit. de 1759.) On ne doit pas confondre Mathias Navæus avec Joseph Navæus, natif du diocèse de Liége, docteur de Louvain, ami d'Opstract, de M. Arnauld et du père Quesnel, qui mourut à Liége en 1705, après avoir composé plusieurs ouvrages, dont le principal est intitulé : le Fondement de la vie chrétienne, selon les principes que la foi nous en donne dans l'Écriture-Sainte et la doctrine de l'Église. (M. l'abbé Ladvocat, Dictionn. hist.)

NAVAGERO (Bernard), d'une noble et ancienne famille de Venise, fut ambassadeur à Rome, en France, et à la cour de l'empereur. Le pape Pie IV le fit cardinal au mois de février 1561, et lui donna l'évêché de Vérone. Depuis il l'envoya légat à Trente où il se trouva à la conclusion du concile. Il mourut à Vienne dans les fonctions de son ministère le 27 mai 1565, âgé de cinquante-huit ans. Il était si éloquent qu'André Gritti, doge de Venise, lui dit un jour qu'il mourrait avec plaisir, s'il était assuré qu'il voulût faire son oraison funèbre. Nous avons de Bernard Navagero des harangues et la vie du pape Paul IV. (Augustin Valerio, *in Vitâ car. Navag.*, Bembo, *Hist.*, *lib.* 10. Auberi, Ughel, etc.)

NAVARRE (Martin), ainsi nommé, parce qu'il était de Verascain, près de Pampelune, dans le royaume de Navarre, s'appelait de son vrai nom *Azpilcueta*. Il professa dans l'université de Toulouse, de Salamanque et de Conimbre, où il fut comme l'oracle du droit qu'il avait appris à Cahors et à Toulouse. Il était prêtre et chanoine régulier de Ronceval. Le pape le fit pénitencier, et il mourut à Rome le 20 juin 1586, âgé de quatre-vingt-douze ans. Il était si charitable qu'il ne refusait l'aumône à aucun pauvre; et on

remarque à ce sujet qu'il avait une mule si accoutumée à cela, qu'elle s'arrêtait ordinairement quand elle voyait venir quelques pauvres. Nous avons les œuvres du docteur Navarre en 6 volumes in-folio, de l'impression de Lyon de 1597, et de Venise de 1602. Julius Roscius Horstinus, Simon Ramlotée, et divers autres ont écrit sa vie, qu'on trouve au commencement de ses ouvrages. (*Voyez* aussi Bellarmin, *de Script. eccl.* Possevin, *in App.*, etc.)

NAVARRÈTE (Alphonse), religieux dominicain du couvent de Valladolid en Espagne, est le premier martyr de son Ordre au Japon où il eut la tête tranchée pour la foi de Jésus-Christ le 1er juin 1617. On a de lui quelques lettres aux missionnaires dominicains dans le Japon. (Échard, *Script. ord. Fratrum Prædic.*, t. 2, p. 405.)

NAVARRÈTE (Balthasard), autre religieux de Saint-Dominique, aussi Espagnol, et professeur en Théologie, a laissé un ouvrage intitulé, *Controversiæ in D. Thomæ ejusque scholæ defensionem*, en 3 volumes in-folio, dont le premier parut à Valladolid l'an 1605, le second l'an 1609, et le troisième l'an 1634. (Échard, *ibid.*, p. 436.)

NAVARRETE (Dominique-Ferdinand ou Fernandez) né à Pennafiel, petite ville d'Espagne dans la Castille-Vieille, prit l'habit de Saint-Dominique dans sa patrie vers l'an 1630. Il étudia et enseigna à Valladolid, et partit ensuite pour les missions de la Chine, avec le père Jean-Baptiste de Moralès, auquel il succéda dans la charge de préfet apostolique des missionnaires dominicains à la Chine l'an 1664. Une furieuse persécution excitée contre tous les ministres de l'Évangile, l'obligea de revenir en Europe. Il était à Madrid au mois de mai 1672, et à Rome au commencement de l'année suivante. Le roi catholique Charles II le nomma à l'archevêché de Saint-Domingue dans la nouvelle Espagne, dont il prit possession avant la fin de l'an 1678. Il le gouverna pendant onze ans avec beaucoup de sagesse et de zèle, y fonda un collége aux jésuites, et mourut sur la fin de l'année 1689. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages presque tous écrits en langue espagnole. Le plus considérable de tous est divisé en trois parties. La première, qui contient sept traités, fut imprimée à Madrid l'an 1676, et dédiée au prince dom Jean d'Autriche, sous le titre de Traités historiques, politiques et moraux, avec une courte description de l'empire de la Chine, de la religion des Chinois, etc. La seconde, qui renferme au long les anciennes et les nouvelles disputes, touchant la mission de la Chine et du Japon, était sous presse, lorsqu'il fut nommé archevêque, et n'a point été continuée non plus que la troisième. Mais on a tout le manuscrit dans les archives de l'Ordre

de Saint-Dominique. Navarète fut toujours ferme à n'accorder la grâce du baptême qu'à ceux d'entre les Chinois qui étaient résolus d'abandonner entièrement le culte et les cérémonies superstitieuses de leurs ancêtres. (Échard, *ibid.* p. 721. Le père Touron, Homm. illust. de l'Ordre de Saint-Dominique, t. 5, p. 627.)

NAVARRETE (Jean-Baptiste), de Cordoue. On a de lui, un Commentaire sur les lamentations de Jérémie, à Cordoue en 1602. (Dupin, Table des Aut. ecclés. du dix-septième siècle, col. 1580.)

NAVARZANA, siége épiscopal du diocèse de la grande Arménie, sous le premier catholique de cette nation. Un de ses évêques, dont on ignore le nom, siégeait sous le pontificat de Benoît XII. Ce pape écrivit en 1341 au même prélat d'engager le catholique d'Arménie à tenir un concile pour la condamnation des erreurs qu'on attribuait à sa nation. (Raynald. *ad eumd. ann.* nº 46, *Oriens christ.* tome 1, p. 1437.)

NAVAS Y PINEDA (Ferdinand de), dominicain, natif de Cordoue en Espagne, demeura quelque temps en Flandre, où il fit imprimer en 1571 un Traité de la confrairie du Rosaire en espagnol. Étant allé demeurer à Naples, il y publia en 1578 un Traité aussi espagnol, de la confrairie du saint nom de Dieu. Il en avait composé un autre de la Manière de bien vivre; on ne sait s'il a été imprimé. (Le père Échard, *Script. ord. Prædic.* t. 2, p. 247.)

NAVÉ, hébr., *postérité durable et éternelle*, du mot *nix*. C'est le nom que les Grecs donnent à *Nun*, père de Josué. (Eccli. 46, 1. Josué 1, 1.)

NAVECHA ou NAVECHUM, évêché d'Arménie, sous le catholique de Sis. Un de ses évêques, nommé Grégoire, savant docteur et zélé défenseur de la foi catholique, siégeait du temps des empereurs Basile et Constantin. (*Oriens christ.* tom. 1, p. 1440.)

NAVETTE, *navicula, naveta*, petit vaisseau de cuivre, d'argent, ou de quelqu'autre métal dans lequel on met l'encens qu'on brûle à l'Église. Ce vaisseau est en forme de petite nef ou petit navire, d'où il a pris le nom de navette. (De Vert, Explication des cérémon. de l'Église, t. 3, p. 66.)

NAVIRE. Aucun navire français ne peut sortir des ports du royaume pour aller en mer sans congé de l'amiral, enregistré au greffe de l'amirauté du lieu de son départ, à peine de confiscation. Les navires et autres bâtimens de mer sont réputés meubles; ils ne sont point sujets au retrait lignager, ni à la vente par licitation à l'égard des combourgeois, et ne donnent ouverture à aucuns droits seigneuriaux, quand ils sont vendus. Cependant ils sont susceptibles de créance privilégiées, et ils peuvent être hypothéqués; ou

peut même les vendre par décret, quand leur port est audessus de dix tonneaux, en observant des formalités particulières à cette espèce de décrets, prescrites par l'ordonnance de la marine. L'hypothéque qu'ont les créanciers sur un navire, n'est pas purgée par la vente volontaire qu'en a pu faire le propriétrire; leurs droits sont conservés jusqu'à ce que le navire ait fait un voyage en mer sous le nom et aux risques du nouvel acquéreur; mais la vente par décret purge de tout. La vente du navire étant faite en voyage, ou sous seing privé, ne peut préjudicier aux créanciers du vendeur. (M. Denisart, Collect. de jurisp. au mot *Navire*. *Voyez* l'ordonnance de la marine, et le traité des hypothéques par Basnage.)

NAVIRE, ordre du navire ou d'Outremer ou du double croissant, *Ordo navis*. (*Voy*. Croissant.)

NAXERA (Emmanuel de), jésuite espagnol, né à Tolède en 1605, et mort après l'an 1675, a donné des commentaires littéraux et moraux sur Josué, les juges et le premier livre des rois, à Lyon en 1672; plusieurs sermons, etc. (Dupin, Table des Aut. ecclés. du dix-septième siècle, col. 2396.)

NAXIA, île de la mer Egée, l'une des plus fertiles, des plus agréables et des plus grandes de toutes les Cyclades. On lui donne plus de cent milles de circuit. Elle est renommée par la quantité et la beauté du marbre qu'on y trouve. La ville de Naxia, capitale de l'île, est située sur la côte occidentale. Le château est au haut de la ville, et est occupé par les descendans des gentilshommes latins qui s'établirent dans l'île au treizième siècle, avec Marc Sanudo, noble vénitien, premier duc de l'Archipel. Les Grecs qui sont en plus grand nombre, s'étendent depuis le château jusqu'à la mer. Il y a deux archevêques : l'un grec et l'autre latin. Ce dernier est nommé par le pape. Son chapitre, le seul latin des îles de l'Archipel, est composé de quatre dignités, six chanoines et neuf ou dix prêtres habitués qui font le clergé séculier. Les jésuites y ont en un collége. Les capucins et les cordeliers y ont aussi des couvens. On y compte dix-huit ou vingt églises grecques. Il y a aussi plusieurs monastères grecs dans l'île, et une quarantaine de villages qui ne sont pas fort peuplés. Les archevêques de Naxia ont sous leur juridiction aussi l'île de Paros.

Cette île est située au couchant de Naxia. Elle est bien cultivée, et on y trouve des carrières de marbre fort beau. On lui donne trente-six milles de circuit. Il y a environ quinze cents familles partagées en trois villes et cinq ou six villages. La plupart de ses habitans sont Grecs. Les moines grecs ou caloyers y ont seize beaux monastères. La ville de Paros ou Parechia, qui en est la capitale, est située sur la côte occidentale. Elle est bâtie sur les

ruines de la célèbre ville de Paros, la plus grande et la plus puissante des Cyclades. Le cadi réside à Parechia avec les consuls de France, d'Angleterre et de Hollande. L'église de la Panagia, située hors la ville, est la plus grande et la plus belle de l'Archipel. Il y a des capucins français dans la ville; ils ont une fort jolie église pour le peu de Latins qui y sont; ils enseignent le grec et l'italien. Cette île a été enlevée aux Vénitiens par le Turc, depuis l'an 1538.

Les îles de Naxia et de Paros eurent d'abord leurs évêques particuliers suffragans de Rhodes. Mais on ne fit ensuite qu'un seul évêché de ces deux églises sous le nom de Paronaxia, qui a été érigé en métropole depuis l'an 1083. Voici les prélats qui ont gouverné ces églises, et dont la connaissance est venue jusqu'à nous.

Évêques de Naxia.

1. Barachus, parmi les pères du concile de Chalcédoine.

2. Paul, assista au concile de Constantinople, sous le patriarche Mennas.

3. Georges, au sixième concile général.

Évêques de Paros.

1. Athanase, assista au premier concile d'Éphèse, et vingt ans après à celui de Chalcédoine.

2. Théodore, au concile de Constantinople, sous Mennas, en 536.

3. Etienne, souscrivit au sixième concile général et aux canons *in Trullo*.

Évêques de Paronaxia.

1. N..., assista au concile de Constantinople, sous le patriarche Luc Chrysoberge, en 1151.

2. Jean, au concile du même patriarche, en 1156.

3. Constantin, succéda à Jean.

4. N..., assista au concile tenu en 1186, sous l'empereur Isaac Ange, au sujet des élections des évêques.

5. Arethas, siégeait du temps du patriarche Antoine IV, sur la fin du quatorzième siècle.

6. Theonas, archevêque de Thessalonique en 1564, avait été auparavant métropolitain de Paronaxia.

7. Benjamin Ier, siégeait en 1566, et mourut en 1579.

8. Athanase, vers l'an 1586.

9. Nicephore Melissence, transféré au siége de Crotone en Italie l'an 1618.

10. Macaire, transféré de l'église de Melos à celle de Paronaxia, s'unit de communion avec le saint-siége.

11. Jérémie, nommé auparavant Jacques Barberigus de Saint-Irène.

12. N..., très-zélé pour l'union, siégeait vers le milieu de l'avant-dernier siècle. Il est fait mention de ce prélat dans le livre imprimé à Paris en 1644, sous ce titre : Mémoires et instructions chrétiennes sur le sujet des missions étrangères.

13. Benjamin II, assista au

concile qui condamna les dogmes de Calvin, sous le patriarche Cyrille de Berrhoé.

14. Cyrille, siégeait en 1721. (*Or. chr.*, t. 1, p. 937.)

Évêques latins.

1. N..., sous Clément VI, en 1345.

2. N..., sous Innocent VI, en 1359.

3. N..., sous Grégoire XI, en 1372.

4. N..., sous Martin V, en 1423.

5. N..., sous Innocent VIII, en 1488.

6. Robert de Noé ou de Nole, de la Pouille, pieux et savant religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, évêque de Minerbino, puis d'Acerra dans le royaume de Naples, fut préposé à l'église de Paronaxia en 1504.

7. Paul Zabarella, de l'Ordre de Saint-Augustin, succéda à Robert vers l'an 1515.

8. Jacques de Cupis, mort en 1538, eut pour successeur ....

9. Joseph de Montanaris, de l'Ordre des Frères Mineurs, nommé en 1538, mourut en 1540.

10. Sébastien Laccavella, Grec de naissance, religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, siégea sous Paul III en 1540. Il fut transféré à l'église de Lettère dans le royaume de Naples, sous Pie IV, en 1562, et mourut à Rome en 1566.

11. Antoine Justiniani, d'une famille noble de Chio, fameux théologien et prédicateur dominicain, inquisiteur de l'île de Chio, sous Jules III, fut nommé à l'archevêché de Paronaxia, sous Pie IV, en 1562, et transféré par le même au siége de Lippari en Sicile l'an 1564. Il eut pour successeur la même année. . . .

12. François Pisani, que le même pape Pie IV transféra à l'église de Chiusi en 1569, suivant Ughel. (*Ital. sacr.*)

13. Ange Gozadinus, de Boulogne, transféré aux églises de Castello et d'Horta par Grégoire XV en 1621.

14. Nicephore Melissène Comnène, né à Naples, d'une famille illustre, originaire des empereurs de Constantinople, fut fait archevêque de Paronaxia, et visiteur apostolique dans l'orient, sous le pape Paul V, et fut transféré ensuite à l'église de Crotone en Italie en 1628, par Urbain VIII.

15. Raphael Sciattinus, de Chio, siégeait en 1648.

16. N..., en 1673.

17. Pierre-Martyr Justiniani, d'une famille noble de Chio, religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé sous le pape Innocent XII en 1691.

18. Jean-François Bossi, transféré de l'église de Scyros à celle de Paronaxia par Clément XII en 1730. (Gaz., p. 523.)

19. Antoine Maturi, nommé sous le même pape en 1733. (Gaz., pag. 236. *Or. chr.*, tom. 3, pag. 1002.)

NAXIVAN, ville archiépiscopale de la grande Arménie sous la domination du roi de Perse, située au pied du mont Ararab,

à trente lieues au sud-est d'Erivan. Elle a été autrefois l'une des plus belles et des plus grandes du pays. On y comptait jusqu'à quarante mille maisons; mais Chah-Abbas ou Scha-Abbas la ruina entièrement, de sorte que ce n'est proprement aujourd'hui qu'un amas de ruines qu'on tâche de relever. On assure qu'il y a actuellement deux mille maisons de rebâties dans le cœur de la ville. L'archevêque réside au monastère d'Abrener ou Abaraner, situé dans les environs et accompagné d'un bourg. Ce prélat, qu'on prend toujours parmi les religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, est élu par les Arméniens catholiques qui lui sont soumis, et confirmé ensuite par le pape. Son diocèse a cent vingt milles de long sur soixante de large, et comprend une douzaine de bourgs, suivant Baudrand.

Évêques de Naxivan.

Les écrivains de l'Ordre des Frères Prêcheurs disent communément que l'église de Naxivan a eu pour premier évêque Barthélemi le Petit, du même Ordre, transféré au siége de Maraga. Mais le père Lequien n'est pas de ce sentiment, à cause que Clément Galanus, célèbre missionnaire théatin, qui parle fort au long de Barthélemi le Petit, t. 1, *Conciliat. eccl. arm. cum rom.*, non-seulement ne dit rien de la translation de ce prélat à l'église de Naxivan, mais désigne pour premier évêque de ce siége le suivant . . . .

1. Thomas de Cihaux, de la congrégation des Frères Unis, ayant été envoyé à Rome après l'incorpporation des Frères Unis à l'Ordre de Saint-Dominique, fut sacré archevêque de Naxivan, sous le pape Innocent VI, en 1356. (*Clem. galan. loc. cit.*, p. 524.)

2. Jean Ier, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, transféré à l'église de Soltanie en 1398, eut pour successeur . . . .

3. François de Taurisio, dominicain, lequel ayant négligé de faire expédier ses bulles dans le temps prescrit, le pape Boniface IX nomma à sa place, quoiqu'il fût déjà sacré. . . . . .

4. Etienne de Seghes, de l'Ordre des Frères Mineurs, en 1400. (P. Brem., t. 2, bull., p. 460.)

5. Jean II, transféré à l'évêché de Soltanie ou Sultanie.

6. Jean III, surnommé Lycens, de Bruges en Flandre, religieux des Frères Prêcheurs, en 1402 ou 1404.

7. Mictareus, à qui succéda...

8. Martin de Chiari, de l'Ordre des Frères Unis, sous Martin V, en 1419.

9. Pierre, du même Ordre des Frères Unis, en 1423.

10. Matthieu, Arménien, des Frères Unis, nommé sous Eugène IV, vers l'an 1438, mourut dans l'île de Chypre. (Font., *Theat. dom.*, p. 56.)

11. Jean IV, Arménien, siégea depuis l'an 1462 jusqu'à l'an 1477.

12. Benoît Ier, Arménien, depuis l'an 1478 jusqu'à l'an 1492.

13. Jean-Baptiste, Arménien, élu sous Alexandre VI en 1492, mourut en 1501.

14. Benoît II, mort en 1509 ou 1510.

15. Grégoire, Arménien, vint en Italie après son élection sous le pape Jules II. Il retourna en Arménie en 1511, et mourut en 1538.

16. Benoît III, Arménien, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, vint à Rome sous Paul III en 1542. Son élection ayant été confirmée la même année, il mourut l'année suivante, dans l'île de Chypre en retournant à son église.

17. Etienne II, élu après la mort de Benoît, fut confirmé en 1546, et mourut en 1559.

18. Nicolas, Arménien, siégea sous Pie IV en 1560, et mourut dans un âge fort avancé en 1598.

19. Azarie Fridonis, sacré à Rome par le cardinal d'Ascoli en 1604, mourut peu de temps après dans la même ville, et fut inhumé dans l'église des Arméniens.

20. Marc, mourut également à Rome en 1607.

21. Matthieu Erasme, Arménien, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, étant à Rome la même année 1607, fut sacré évêque de Naxivan, sous le pape Paul V. Les Arméniens de leur côté, ne sachant pas ce qui se passait à Rome en faveur de Matthieu Erasme, nommèrent à la place de Marc un autre qui s'appelait aussi . . . .

22. Matthieu; mais celui-ci ayant appris la promotion d'Érasme à l'évêché de Naxivan, lui céda volontiers cette dignité, et mourut quelques mois après. Matthieu Erasme se rendit à son église et la gouverna avec beaucoup d'édification jusqu'à sa mort, qui arriva en 1620.

23. Paul Maria Citadini, Boulonnais, missionnaire apostolique en Perse, archevêque de Myre et coadjuteur de l'église de Naxivan sous Paul V en 1621, mourut en 1627.

24. Augustin, Arménien, siégea depuis l'an 1627 jusqu'à l'an 1653.

25. Paul Pyromalle, Calabrois, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, missionnaire apostolique en Perse et dans la grande Arménie, nommé à l'église de Naxivan en 1655, fut transféré au siége de Bissignano dans la Sicile en 1664, et mourut en 1667.

26. Matthieu de Avenic, Arménien, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, missionnaire apostolique et vicaire-général de l'église de Naxivan, en devint évêque sous Clement IX en 1668, et siégea jusqu'à l'an 1674, qu'il fut empoisonné en allant réclamer la protection du roi de Perse contre les ennemis de la foi catholique, qui persécutaient cruellement son église. (Cavalerius, t. I, p. 937, *Font. monum. dom.*, p. 694.)

27. Thomas Jatumensis, docteur en Théologie et provincial de sa province d'Arménie, élu archevêque de Naxivan, vint à Rome et fut confirmé par Clément x en 1676.

28. Sébastien Knab, Allemand, nommé en 1683, reçut le *pallium* à Vienne en Autriche des mains du cardinal Bonvisius, et mourut en 1691.

29. Paul-Baptiste de Avenic, Arménien, provincial de sa province d'Arménie, devint archevêque de Naxivan sous Innocent XII en 1692, et mourut vers l'an 1702.

30. Étienne Sciranus, succéda en 1703, sous Clément XI.

31. Jean Vincent Castelli, de Lombardie, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, siégea en 1709. Il passa la même année au siége de Marcianopoli dans la seconde Mésie, et de-là aux églises de San-Angelo-in-Vado et d'Urbania en Italie, l'an 1714.

32. Pierre, martyr de Parme, de la congrégation de Sainte-Sabine, élu en 1709, mort en 1722.

33. Archange Feni, dominicain de la même congrégation de Sainte-Sabine, nommé en 1722, eut pour successeur. . . .

34. Dominique Marie Salvini, Italien, religieux du même Ordre et de la même congrégation, sacré en 1732. (*Or. christ.*, t. 3, p. 1403.)

Le père Lequien fait aussi mention de cette église au t. 1, p. 1440 où il dit que Zacharie. évêque arménien de Naxivan, siégeait sous le pontificat de Jean XXII, en 1321.

NAZAIRE ou NAZARE, martyr de Rome, et compagnon de saint Basilide. (*Voyez* Basilide.)

NAZAIRE, martyr. Il vivait au premier siècle de l'Église, on ne sait quel fut le lieu de sa naissance. Son père était païen et avait un emploi dans les armées romaines. Sa mère que l'Église honore sous le nom de sainte Perpétue, avait embrassé la foi avant qu'il fût né, et l'on a tout sujet de croire que ce fut d'elle qu'il reçut les semences de l'Évangile. Il renonça aux emplois de son père; et après s'être fortifié dans la foi, il quitta son pays pour aller prêcher la foi aux gentils. Il vint à Milan, où il termina ses missions évangéliques avec sa vie. Il fut arrêté et condamné à la mort avec un jeune enfant nommé Celse, vulgairement saint Ceols, qu'il avait pris avec lui dans le cours de ses voyages. Leurs corps furent enterrés dans un jardin hors de la ville de Milan, mais en deux endroits différens. Ce fut-là qu'ils furent trouvés par saint Ambroise, évêque de la même ville, après la mort de Théodose-le-Grand, vers l'an 395, et transportés dans la basilique des apôtres que saint Ambroise avait fait bâtir. Il s'est fait beaucoup de distribution des reliques de saint Nazaire. Usuard et Adon, dans leurs martyrologes, mettent leur fête au 28 de juillet. Ce dernier prétend que le 28 de juillet a été le jour de leur mar-

tyre, et que le 12 juin auquel il fait leur histoire, est celui auquel leurs corps furent trouvés et transférés par saint Ambroise. On trouve leur fête au même jour dans le martyrologe romain, c'est-à-dire, au 28 juillet. (Tillemont, t. 2, des Mém. ecclés. Baillet, t. 2, 28 juillet.)

NAZAIRE ou NAZARIUS (Jean-Paul), dominicain, né à Crémone en Italie l'an 1556, prêcha et professa avec réputation dans les écoles de son Ordre. L'an 1592, le pape Clément VIII le chargea d'accompagner le nonce apostolique dans le royaume de Bohême, pour travailler à l'extirpation des erreurs des wiclefites, des hussites et des luthériens. De retour en Italie avant la fin de 1594, Nazarius professa la Théologie à Milan, et confondit Thomas Casseli, ministre calviniste, dans une dispute publique qu'il eut avec lui pendant trois jours au bourg de Pleurs. Les états de Milan le choisirent pour leur ambassadeur auprès du roi catholique Philippe III. Le succès de ses négociations fut heureux, et son mérite le rendit vénérable à la cour d'Espagne. Il mourut à Bologne en odeur de sainteté le 11 juin 1645. On a de lui des Commentaires sur la somme de saint Thomas et d'autres Traités théologiques en 9 volumes in-folio. (Échard, *Script. Ord. FF. Præd.*, t. 2, p. 544. Le père Touron, Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique, t. 5, p. 258.)

NAZARÉEN, *Nazaræus* ou *Nazarenus*. Ce terme peut signifier, 1°. celui qui est de Nazareth, quel qu'il soit; 2°. on a donné ce nom à Jésus-Christ et à ses disciples, et il se prend dans un sens de mépris dans les auteurs qui ont écrit contre le christianisme; 3°. on l'a pris pour une secte d'hérétiques; 4°. pour un homme qui a fait vœu d'observer les règles du nazaréat; soit qu'il les observât toute sa vie comme Samson et saint Jean-Baptiste; soit qu'il les observât seulement pour un temps, comme ceux dont il est parlé au ch. 6, v. 18, 19, 20, du livre des Nombres. 5°. Enfin le nom de *Nazaræus*, marque dans l'Écriture un homme d'une distinction particulière. (Genès. 49, 26. Deuter. 33, 16.)

Le nom de Nazaréen convient à Jésus-Christ, non-seulement parce qu'il a passé la plus grande partie de sa vie à Nazareth, et que cette ville a toujours été considérée comme sa patrie; mais aussi parce que les prophètes avaient prédit, comme le dit saint Matthieu, 2, 23, qu'il serait appelé Nazaréen. Cet évangéliste cite seulement les prophètes en général, peut-être voulant marquer que la consécration des Nazaréens était une figure de celle du Sauveur; ou bien que le nom de Nazer ou Nazaréen, donné au patriarche Joseph, était une prophétie qui devait s'accomplir en la personne de Jésus-Christ dont Joseph était la figure. Enfin saint

Jérôme sur saint Matthieu, a cru qu'il faisait allusion à ce passage d'Isaïe : « il sortira un » rejeton de la racine de Jessé » et une fleur (hébreu nazer) » s'élevera de son tronc. » Cette fleur, nazer, et ce rejeton sont certainement Jésus-Christ, du consentement des Pères et des interprètes.

Nazaréen, pris comme désignant des hérétiques de ce nom, marque des chrétiens convertis du judaïsme, dont la principale erreur consistait à défendre la nécessité ou l'utilité des œuvres de la loi, et qui avaient un attachement opiniâtre aux pratiques cérémonielles des Juifs. Le nom de nazaréen n'eut d'abord rien d'odieux; on le donnait assez communément aux premiers chrétiens. Les Pères parlent souvent de l'évangile des nazaréens, qui ne diffère point de celui de saint Matthieu, et qu'ils conservèrent dans sa pureté, mais qui fut dans la suite corrompu par les ébionites. Saint Jérôme, du temps duquel il y avait encore de ces nazaréens, ne leur reproche aucune erreur. Leur zèle pour la loi de Moïse n'empêchait pas qu'ils ne méprisassent beaucoup les traditions des pharisiens.

Nazaréen, mis pour signifier ceux qui dans l'ancienne loi faisaient profession d'une pureté particulière, marque une personne qui s'engage à s'abtenir de tout ce qui peut enivrer, à conserver sa chevelure sans y toucher, à ne point entrer dans une maison souillée par la mort d'un homme, à n'assister à aucunes funérailles; et lorsque par hasard quelqu'un mourait en leur présence, à recommencer toute la cérémonie de leur nazaréat et de leur consécration. Cette cérémonie durait ordinairement huit jours, quelquefois un mois, et même toute la vie. Quand le temps du nazaréat était accompli, le prêtre amenait la personne à la porte du temple, celle-ci offrait au Seigneur un mouton pour l'holocauste, une brebis pour le sacrifice d'expiation, et un bélier pour l'hostie pacifique. Elle offrait aussi des pains et des gâteaux, avec le vin nécessaire pour les libations. Après que tout cela était offert au Seigneur, le prêtre ou quelque autre rasait la tête du nazaréen à la porte du tabernacle, et brûlait ses cheveux sur le feu de l'autel. Alors le prêtre mettait entre les mains du nazaréen l'épaule cuite du bélier, un pain et un gâteau; puis ce nazaréen les remettait sur les mains du prêtre qui les offrait au Seigneur. Dès-lors le nazaréen pouvait boire du vin, et son nazaréat était accompli.

Pour les nazaréens perpétuels, comme Samson et saint Jean-Baptiste, il paraît qu'ils étaient consacrés au nazaréat par leurs parens, et qu'ils demeuraient dans cet état toute leur vie.

Ceux qui faisaient le vœu du nazaréat hors de la Palestine, et qui ne pouvaient arriver au temple à la fin des jours de leur vœu,

se contentaient de faire, où ils se trouvaient, les abstinences et autres cérémonies marquées par la loi, remettant à faire à leur commodité, par eux, ou par d'autres, les offrandes prescrites.

Lorsqu'une personne ne se trouvait pas en état de faire le vœu de nazaréat, ou n'avait pas le loisir d'en observer les cérémonies, elle se contentait de contribuer aux frais des sacrifices que devaient offrir ceux qui avaient accompli ce vœu, et de cette sorte elle avait part au mérite de leur nazaréat.

Nazaréen, employé pour marquer un homme élevé en dignité, se prend diversement. Les uns croient qu'il signifie celui qui est couronné, choisi, séparé, distingué. Nazer en hébreu signifie une couronne. Les septante traduisent ce terme par un chef. Nazir était, au sentiment de Dom Calmet, un nom de dignité à la cour des rois d'Orient. Encore aujourd'hui le nazir est le premier officier de la couronne à la cour de Perse. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

NAZARESCA, évêché latin sous la métropole de Larisse au patriarchat de Constantinople; il en est fait mention dans plusieurs lettres du pape Innocent III. Voici ses évêques :

1. N..., élu en 1208. Innocent III lui écrivit sur la fin de la même année et au commencement de la suivante. Il y a apparence que c'est le même évêque à qui ledit pape Innocent III écrivit en 1210 et 1212, et qui fut transféré au siége métropolitain de Philippe en 1212. Il se nommait Guillaume.

2. N..., évêque de Sidon, fut chargé de l'administration de l'église de Nazarecsa en 1212.

3. N..., élu en 1213.

4. François, mort en 1393, eut pour successeur.

5. Nicolas, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé la même année par Boniface IX.

6. Jean Fanelli, du même Ordre, en 1502. (*Or. chr.*, t. 3, p. 986.)

NAZARETH, ville de la basse Galilée, située sur une éminence à deux lieues au levant du Thabor, et à trois journées au nord-ouest de Jérusalem. Elle est célèbre pour avoir été la demeure de Jésus-Christ qui s'y est incarné; ce n'est plus aujourd'hui qu'un petit village. Ce qui reste de plus considérable de l'ancienne Nazareth est une grotte creusée et taillée dans la roche, sur le penchant de la montagne qui faisait autrefois partie de la maison qu'habitait la sainte Vierge au temps de l'incarnation. Sainte Hélène, au commencement du quatrième siècle, fit couvrir cette grotte et la salle qui était auprès, d'une des plus belles et des plus spacieuses églises de tout le levant. Les religieux de Saint-François qui sont au nombre de cinq à six, et qui ont soin des saints lieux, aidés de quelques chrétiens, ont rétabli cette grotte.

Le couvent de ces religieux est environné de hautes murailles pour le défendre des courses des Arabes. Les Latins s'étant rendus maîtres de la Palestine au commencement du douzième siècle, ils établirent un évêque de leur rit à Nazareth, et y transférèrent les droits métropolitains de Scytopole qui était alors presque déserte; mais ayant été chassés ensuite par les Sarrasins sur la fin du treizième siècle, l'archevêque de Nazareth se réfugia dans la ville de Barlette au diocèse de Trani dans la Poullle, et fixa son siége dans l'église de Notre-Dame hors la ville, d'où il fut transféré dans l'abbaye de Saint-Barthélemi où est le chapitre de cette métropole. Ce prélat étend sa juridiction sur les anciens diocèses de Cannes et de Monte-Verde qui lui ont été unis; le premier en 1455, et le second en 1534, et sur diverses paroisses enclavées dans plusieurs diocèses voisins. Il est sans suffragans, et immédiat du pape, et il a droit de marcher la croix levée partout où il va.

Archevêques de Nazareth.

1. Bernard, siégeait en 1120.

2. Guillaume, souscrit à une donation faite en faveur de l'église du Saint-Sépulcre par Guillaume, archevêque de Tyr, en 1129.

3. Robert 1er, vivait en 1138 et 1147.

4. Robert II, succéda au précédent en 1151.

5. Aitard, mourut à Constantinople, où il était en qualité d'ambassadeur du roi de Jérusalem en 1158.

6. Lotard, prieur de la cathédrale, siégea en 1158.

7. N..., à qui le pape Clément IV accorda en 1265 le privilége de marcher la croix levée partout où il irait.

8. N..., siégeait en 1262.

9. Guy, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, mort en 1298.

10. Guillaume, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, fut fait archevêque de Nazareth par Nicolas IV, en 1298.

11. Pierre, assista à la consécration de l'église de Padoue en 1326.

12. Pierre, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé par le pape Jean XXII en 1330, mourut sous Clément VI en 1345.

13. Durand, de Sermino, fameux théologien de l'Ordre des carmes, fut élevé à la même dignité en 1345, et mourut en 1348.

14. Richard, de l'Ordre des Frères Mineurs, élu en 1348, mourut en 1366.

15. Guillaume Balvaysius, du même Ordre, succéda en 1366, et fut transféré à l'église de Torre en 1368.

16. Jean Salamon, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut placé sur le siége de Nazareth en 1368.

17. Jean, de Urbe, en 1390, fut transféré au siége d'Egine en 1400.

18. Jean Paul ou Jean Alexis, de l'Ordre des Frères Mineurs,

nommé en 1400, mourut en 1431.

19. Augustin de Favoronibus, général de l'Ordre de Saint-Augustin, devint archevêque de Nazareth, et commendataire de l'évêché de Cesène en 1431. C'était un prélat recommandable par sa science et par la pureté de ses mœurs. Il gouverna son église avec beaucoup d'édification, et mourut saintement à Prato dans la Toscane en 1443.

20. Jacques Aurilia, d'une famille noble de Naples, religieux de l'Ordre des Frères Mineurs, évêque de Cannes, fut nommé archevêque de Nazareth en 1455. C'est depuis ce temps que le siége de Cannes a été uni à celui de Nazareth. Ce prélat siégea avec honneur pendant trente-six ans. Ferdinand Ier, roi de Naples, qui l'honorait de sa confiance et de son estime, lui accorda de fort beaux priviléges.

21. Jean-Marie Podericus, d'une famille noble de Naples, succéda à Jacques en 1491. Il fut transféré à l'archevêché de Tarente en 1510.

22. Orland de la Rouyere, parent du pape Jules II, nommé d'abord pour l'église de Tarente, fut préposé peu de temps après à celle de Nazareth en 1510.

23. Grégoire ou Georges Benignin, de Syracuse, savant théologien de l'Ordre des Frères Mineurs, passa de l'église de Cagli à celle de Nazareth en 1513.

24. Léonard Buccut, nommé en 1513, demanda un coadjuteur en 1520, et mourut en 1525.

25. Pierre de Albis, de Raguse, coadjuteur de Léonard depuis l'an 1520, se démit en 1526.

26. Hercule Rangonius, cardinal, fut fait administrateur des églises de Nazareth et de Cannes en 1526, et s'en démit la même année en faveur de...

27. Laurent Campège, cardinal, qui abdiqua aussi peu de temps après.

28. Pierre-François Ferro, élu en 1526, mourut sur la fin de la même année.

29. Jean-François de Potenza, transféré de l'évêché de Larino en 1527.

30. Philippe Adimarius, d'une ancienne famille de Florence, siégea en 1528, et mourut à Rome en 1536, dans le temps qu'on pensait à le faire cardinal.

31. Jérôme de Caro, évêque de Monte-Verde, succéda en 1536. Il avait obtenu auparavant en 1531 l'évêché de Cannes que le pape Clément VII avait séparé de l'archevêché de Nazareth, du consentement de Philippe Adimarius, à condition que celui qui survivrait à l'autre serait mis en possession de ces trois siéges, lesquels seraient dorénavant unis à perpétuité. Cette union fut confirmée ensuite par le pape Paul III, en 1534. Jérôme siégea depuis encore seize ans, et se démit de sa triple dignité en 1552.

32. Bernardin de Figuerra, Espagnol, né de parens nobles

dans le royaume de Grenade, était premier aumônier du roi d'Espagne, quand il fut nommé aux églises de Nazareth, de Cannes et de Mont-Verde en 1553. Il passa à celle de Brindisi en 1572, après avoir fait rebâtir à la place de l'église de Saint-Barthélemi, celle qui servait de métropole, et qui fut rasée en 1567 à l'occasion des fortifications de Barlette.

33. Fabius Nirtus Frangipani, d'une famille noble de Naples, transféré du siége de Cajazzo en 1572. C'était un prélat très-vertueux et très-estimé des papes et des rois. Il gouverna plusieurs villes de l'état ecclésiastique, et fut six fois légat en France où il mourut à Paris comblé de gloire et de mérites en 1587.

34. François Spera, de Fermo, docteur en Théologie, de l'Ordre des Frères Mineurs, nommé dans un âge fort avancé par Sixte v, en 1587, mourut la même année, cinq mois après avoir pris possession de son église.

35. Jérôme Bilacqua, de l'Ordre des Frères Mineurs, confesseur de Sixte v, succéda au précédent en 1587, et mourut à Barlette en 1604.

36. Maphee Barberin, d'une illustre famille de Florence, clerc de la chambre apostolique, et légat auprès de Henri iv, roi de France, monta sur le siége de Nazareth en 1604. Il fut fait cardinal, et transféré à l'église de Spolète en 1608, et devint enfin pape sous le nom d'Urbain viii, en 1623.

37. Michel-Ange Tontus, de Cesène, siégea en 1608. Il fut élevé à la pourpre peu de temps après, et passa à l'église de Cesène en 1609.

38. Dominique Rivarola, de Gênes, transféré de l'évêché d'Aleria en Corse en 1609, fut fait cardinal en 1611, et mourut à Rome en 1627.

39. Antoine Lombard, Toscan, homme de condition, vertueux et savant, fut d'abord commissaire de la chambre apostolique, et puis archevêque de Nazareth en 1627. Il mourut à Monte-Verde en 1636.

40. Antoine Severolo, d'une famille noble de Faënza, fut transféré de l'archevêché de Raguse en 1639, et mourut en 1666.

41. François-Antoine de Luca, d'une famille noble de Melphi, passa du siége d'Anglona à celui de Nazareth en 1667.

42. Martial Pellegrino, d'une famille noble de Cassano, général de l'Ordre des Frères Mineurs, devint archevêque de Nazareth en 1677, et mourut à Naples sur la fin de l'an 1684.

43. Philippe Condulmarius, d'une famille noble de Recanati, auditeur du cardinal Caraccioli, archevêque de Naples, succéda à Martial en 1685.

44. Joseph Rosa, après avoir servi plusieurs églises d'Italie en qualité de vicaire-général, fut préposé à celle de Nazareth en 1690, et mourut en 1694.

45. Dominique Folgori, noble napolitain, référendaire de l'une et de l'autre signature, gouverneur de Rimini et de San-Severino, fut fait archevêque de Nazareth en 1695. Il mourut dans sa patrie en 1706.

46. Jules Piazza, de Forly, transféré de l'archevêché de Rhodes en 1706, fut envoyé nonce apostolique auprès du roi de Pologne, et ensuite auprès de l'empereur. Après avoir dignement rempli ces légations, il fut transféré à l'église de Faenza en 1710, devint cardinal sous Clément XI, en 1712.

47. Jérôme Matthei, Romain, transféré de l'église de Nicomédie en 1710, passa à celle de Fermo en 1712.

48. Sauveur Miroballo, docteur en l'un et l'autre droit, chanoine de la métropole de Naples sa patrie, siégea après Jérôme en 1717. (*Ital. sac.* t. 7, p. 769, *nov. édit.*)

La ville de Nazareth a eu aussi des évêques grecs sous le patriarche de Jérusalem. Voici ceux qui sont connus :

1. Pachore, transféré à l'église d'Alexandrie, mourut en 1685 à Smyrne où il fut englouti par un tremblement de terre. Nous ignorons s'il a gouverné l'église de Nazareth avant ou après le suivant.

2. Parthenius, siégeait en 1672. Il assista la même année au concile de Bethléem, assemblé par le patriarche Dosithée II, et y souscrivit le 16 mars à la condamnation des erreurs des calvinistes.

3. Dorothée, gouvernait la même église en 1733. (*Oriens chr.* t. 3, p. 695.)

L'an 1160, il y eut un concile à Nazareth, où les orientaux reconnurent la primatie du siége apostolique de Rome. (*Lab.* 10. *Hard.* 6.)

NAZARI ou NAZZARI (François), savant Italien, né dans le Bergamasque dans les états sujets de la république de Venise, fut fait, assez jeune, lecteur de philosophie à Rome, et remplit cet emploi avec beaucoup de distinction. Il fonda dans la même ville un collége pour l'entretien des écoliers de sa nation pendant leurs études, et mourut à Rome le 18 octobre 1714, âgé de plus de quatre-vingts ans, après avoir laissé sa bibliothèque remplie d'un grand nombre de bons livres à l'église nationale des Bergamasques. Il est le principal auteur d'un journal d'Italie, qui commença de paraître à Rome en 1668, et dont voici l'histoire abrégée. Il fut formé par Michel-Ange Ricci, qui fut depuis cardinal, Jean Luci, Salvator et François Serra, Thomas de Giuli, Jean Pastriozi, Jean-Justin Ciampini, et l'abbé Nazzari. Ils convinrent de faire chacun en particulier des extraits des livres qui paraîtraient, et de les donner à Nazzari et à Salvator Serra, qui furent commis pour donner la forme aux extraits. Nazzari devait travailler sur les auteurs français, et

Serra sur ceux des autres nations. Ils commencèrent sur ce pied là, et le premier journal parut, comme on l'a dit, en 1668; mais Serra, qui était auditeur du cardinal Charles Pio, se déchargea entièrement de cet ouvrage sur l'abbé Nazzari qui le continua seul. Ce journal s'imprima chez Tanassi jusqu'au mois de mars 1675. L'auteur s'étant brouillé avec cet imprimeur, fit paraître la suite de son livre chez Mascardi et autres, aux dépens de Benoît Carrara, comme il est marqué à la fin du septième journal de l'année 1678. Ciampini, mécontent de ce changement d'imprimeur, forma une autre société qui donna une nouvelle suite du journal chez Tanassi, jusqu'à la fin de l'année 1679. Ainsi tout ce qui a été imprimé chez Tanassi jusqu'au mois de mars 1675, et ensuite chez Mascardi, et par d'autres, aux dépens de Carrara, est l'ouvrage de Nazzari; au lieu que tout ce que Tanassi a imprimé depuis, est l'ouvrage de la société nouvelle de Ciampini. (Martel, Mémoires sur divers genres de littérature et d'histoire, p. 91 et 92. Le P. Niceron, Mém. t. 6, article de Ciampini. Moréri, édit. de 1759.)

NAZIANZE, ville épiscopale de Cappadoce, au diocèse du Pont, où saint Grégoire, surnommé le Théologien, avait pris naissance. Elle fut d'abord sous Césarée, alors métropole de toute la Cappadoce; puis sous Tyane, métropole de la seconde Cappadoce, après que l'empereur Valens eut divisé la Cappadoce en deux parties; mais la seconde Cappadoce ayant été subdivisée ensuite en deux provinces, la ville de Nazianze fut soumise à celle de Mocèse, métropole de la troisième Cappadoce. Elle fut élevée enfin à la dignité métropolitaine dans le neuvième siècle. Voici les évêques qui nous sont connus :

1. N..., cet évêque dont on ignore le nom, eut pour successeur, ainsi qu'il l'avait prédit...

2. Grégoire, père de saint Grégoire le Théologien, ordonné vers l'an 329. Il siégea jusqu'en 374 qu'il mourut. Il s'était déchargé quelque temps auparavant du gouvernement de son église sur son fils qui était pour lors évêque de Sasimes.

3. Grégoire II.

4. Eulalius, contemporain et parent de saint Grégoire de Nazianze, fut sacré en 383.

5. Théodose, assista au concile de Chalcédoine, et souscrivit ensuite à la lettre du concile de Cappadoce à l'empereur Léon, au sujet de la mort de saint Proter d'Alexandrie en 458.

6. Scholastique, souscrivit à la relation que le concile de Constantinople fit à Jean, patriarche, au sujet de Sévère d'Antioche et de ses adhérans.

7. Théodore I[er], au sixième concile général.

8. Michel, souscrivit aux décrets *in Trullo*.

9. N..., représenté au huitième concile général par un prêtre nommé Georges.

10. Jean, souscrivit au concile pour le rétablissement de Photius.

11. Eusèbe, défendit la cause de l'Église contre le rétablissement de Photius.

12. N..., siégeait en 1154, sous Luc Chrysoberge, patriarche de Constantinople.

13. Nicéphore, au concile que le même patiarche tint en 1167.

14. N..., siégeait du temps de l'empereur Ange-Isaac. (*Oriens christ.* t. 1, p. 412.)

NAZIR, hébr., ou Nazer *couronne* ou *couronné*, *honoré*, *séparé*, *choisi*. Le patriarche Jacob s'adressant à Joseph, lui dit : (Genès. 49, 26.) que les bénédictions de votre père viennent sur la tête de Joseph, sur la tête de celui qui est comme le nazir ou couronne de ses frères. Moïse donne aussi ce nom à Joseph, (Deut. 33, 16.) Nazir dans l'orient, est un nom de dignité : il signifie surintendant-général de la maison du roi de Perse. (D. Calmet.)

NEA ou NOA, ville de la tribu de Zabulon. (*Voyez* NOA.)

NÉANT, *nihilum*. Le néant se dit quelquefois dans l'Écriture, de ce qui est insensible par opposition à ce qui est sensible : par exemple, Job dit que Dieu a fondé la terre sur le néant, *appendit terram super nihilum*, parce que l'air est insensible. (Job. 26, 7.) Le sage de même, parce que nous disparaîtrons à la mort, dit que nous sommes nés du néant, et qu'en quelque sorte nous y retournerons. (*Sap.* 2, 2.) Les idoles, à cause de leur impuissance, sont aussi souvent appelées des néans. (*Amos.* 6, 14.)

Réduire au néant, c'est-à-dire, exterminer, ruiner, faire périr. (Psal. 14, 4.)

NÉAPOLIS, autrement NAPLOUSE, c'est la ville de Sichem, ou du moins une ville très-voisine. Son vrai nom, comme il est marqué dans les médailles, est *Flavia Neapolis Syriæ Palestinæ* ou *Samariæ*. (*Voyez* Sichem. D. Calmet, Dictionn. de la Bible.)

NÉAPOLIS, grec, *ville nouvelle*, du mot νεα, *nouveau*, et du mot πόλις, *ville*, aujourd'hui Napoli, dont il est parlé dans le seizième chapitre des actes des apôtres, vers. 11, est une ville de Macédoine, où saint Paul arriva en venant de l'île de Samothrace. De Napoli il alla à Philippes. Napoli est toute voisine des frontières de la Thrace. (D. Calmet, *ibibem.*)

NÉARA. *Voyez* NAARA, *vulgate*, NACRATHA.

NEBACHAS ou NEBAHAZ, hébr., *qui fructifie*, du mot *nub*, fructifier, idole des Hévéens. (4 *Reg.* 17, 31.) On ne sait quel est ce Dieu. A la lettre il pourrait marquer Nebo le Voyant, l'oracle de Nebo. Les rabbins, suivis de plusieurs commentateurs, croient que Ne-

bachas avait la forme du chien, à peu près comme l'*Anubis* des Egyptiens. (Dom Calmet, Dict. de la Bible.)

NEBAI, Israélite de la tribu de Lévi, qui, après le retour de la captivité de Babylone, fut un de ceux qui signèrent l'alliance que fit Néhémie avec le Seigneur. (2 Esdr. 10, 19.)

NEBALLAT, hébr., *qui fructifie* ou *qui prophétise en secret*, du mot *nub* et *niba*, et du mot *lut*, caché, ville de la tribu de Benjamin. (2 Esdr. 11, 34.)

NEBIO ou NEBBIO, *Nebium*, ville épiscopale de Corse, sous la métropole de Gênes. Elle est aujourd'hui ruinée, et n'est plus qu'un village. L'évêque a transféré sa résidence à San-Fiorenzo, petite ville située sur la côte occidentale, sur un golfe auquel elle donne son nom. La cathédrale de Saint-Florent ou San-Fiorenzo n'a que sept chanoines, le diocèse contient cinq bourgs ou piéves, douze mille âmes, huit maisons religieuses d'hommes, et autant de filles.

Evêques de Nebbio.

1. Martin, assista au concile de Latran en 649.

2. Jean, siégeait en 1283.

3. Guillaume.

4. Jean, se démit en 1311.

5. Pricevallis, de l'Ordre des Frères Mineurs, élu en 1311, mort en 1333.

6. Raphael Spinola, Génois, de l'Ordre des Frères Mineurs, succéda au précédent en 1331.

7. Vincent, du même Ordre, des Frères Mineurs, siégea après Raphael.

8. Pierre, en 1362.

9. Julien, en 1363.

10. Raphael, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, suivant Fontana, nommé en 1363, siégeait encore en 1381.

11. Thomas, mort en 1392.

12. Pierre, depuis l'an 1392 jusqu'à l'an 1415.

13. Antoine Surracha, chanoine de Salerne, en 1415, fut transféré à l'église d'Acerno peu de temps après.

14. Pierre Stephanescus de Hannibaldis, Romain, cardinal du titre de Saint-Ange, commendataire de l'église de Nebbio en 1418, fut transféré à une autre église en 1431.

16. François de Perfectis, Romain, en 1431.

17. Obertus Pineltus, noble génois, depuis l'an 1465 jusqu'à l'an 1481.

18. Baptiste de Salutiis, noble génois, élu en 1481, mort en 1514.

19. Jacques, successeur de Baptiste, mourut en 1514.

20. Augustin Justiniani, d'une famille noble de Gênes, savant religieux de l'Ordre de Frères Prêcheurs, fut fait évêque de Nebbio en 1514. Il demeura quelque temps en France auprès du roi François I[er], et il enseigna publiquement l'hébreu à Paris par ordre de ce prince. Etant retourné ensuite en Italie, et s'étant embarqué pour se rendre à son église, il se noya dans les mers de Gênes en 1536.

21. Jérôme Auria, cardinal, commendataire de l'église de Nebbio en 1536, s'en démit deux ans après.

22. André Grimaldi, d'une famille noble de Gênes, succéda au cardinal Auria en 1538, et mourut en 1558.

23. Philippe Arighettus, de Corse, religieux de l'étroite observance de Saint-François, devint évêque de Nebbio en 1558, et mourut en 1572.

24. Adrien Vincent, Romain, après avoir gouverné long-temps l'église d'Aleria en qualité de vicaire-général, fut préposé à celle de Nebbio en 1572, et mourut la même année.

25. Guillaume Rodanus, de Vernaccia, nommé en 1573, prit possession de son siége en 1574, et mourut la même année. C'était un prélat fort savant.

26. César Contardus, Génois, siégea depuis l'an 1574 jusqu'à l'an 1578, qu'il fut transféré à l'église de Sagone.

27. M. Antoine Monteflorus, de Valerano, élu en 1578, mourut la même année.

28. Jean-Baptiste Baldus, de Lerice, siégea dix ans.

29. André Scribanus, de Gênes, mourut en 1596. Après sa mort, Clément VIII ordonna que les revenus de l'évêché fussent employés aux réparations de la cathédrale, ce qui fit vaquer le siége pendant quatre ans.

30. Jacques Ruscianus, de Vintimille, nommé en 1601, mourut en 1611.

31. Julien Castagnola, succéda à Jacques en 1611, et mourut en 1620 avec la réputation d'un vertueux et savant prélat.

32. Jean Mascardus, noble et savant citoyen de Sarzand, sacré à Rome en 1621, mourut en 1646.

33. Vincent Saporitus, siégea en 1646, et mourut en 1663.

34. François Camille de Mari, Génois, clerc régulier des Somasques, lecteur de Théologie, et fameux prédicateur, devint évêque de Nebbio en 1664, et mourut en 1671.

35. Jean-Jérôme Doria, Génois, de la même congrégation des Somasques, succéda au précédent en 1671, et mourut dans sa patrie en 1703.

36. Thomas Justiniani, évêque de Chio, fut transféré à l'église de Nebbio en 1709, et mourut en 1713.

37. Nicolas Gaetan Aprosius, de Vintimille, savant clerc régulier théatin, fut nommé à l'évéché de Nebbio en 1713. (*Ital. sac.*, tom. 4, col. 1010.)

NEBO. (*Voyez* NABO.)

NEBRISSENSIS (Antoine). (*Voyez* ANTOINE NEBRISSENSIS.)

NEBSAN, héb., *de la dent* ou *de l'ivoire*, ville de la Palestine, dans la tribu de Juda, proche la mer Morte. (Josué, 15, 62.)

NEBUCHADNEZAR. C'est ainsi que les Juifs prononcent le nom de Nabuchodonosor. (Dom Calmet, Dictionn. de la Bible, t. 2.)

NEBUZARDAN. (*Voyez* NABUZARDAN.)

NECEB, héb., *qui trouve*, *perce*, *maudit* ou *nomme*, ville de la tribu de Nephtali. (Josué, 19, 33.) C'est la même qu'Adami.

NÉCESSITÉ. Ce terme se prend non-seulement pour le besoin où l'on peut se trouver de quelque chose, mais aussi pour l'embarras, la peine, l'inquiétude où l'on se trouve, soit intérieurement, soit de la part de quelqne cause extérieure, *angustiæ;* il est surtout pris en ce sens dans les pseaumes. (*Psalm.* 24, 17.)

Le nom *nécessaire* ne marque pas toujours une nécessité absolue, mais de convenance ou d'utilité; par exemple, Matt. 18, 7: Il faut qu'il arrive des scandales, comme on disait, Dieu permet qu'il en arrive, et il sait en tirer sa gloire.

NÉCESSITÉ, *necessitas*, *necessitudo*. La nécessité est une puissance à laquelle on ne peut résister, et qui entraîne la volonté d'une manière inévitable. On distingue plusieurs sortes de nécessités; une nécessité physique, une nécessité morale, une nécessité simple et absolue, et une nécessité relative.

La nécessité physique qu'on appelle aussi impuissance simple et physique, est le défaut d'un principe, ou d'un secours absolument nécessaire pour agir. Ce défaut se trouve non-seulement quand on manque du principe, ou du secours nécessaire pour agir, mais aussi quand ce principe, ou ce secours, quoique présent, est lié et empêché. Un homme aveugle est dans l'impuissance physiqne de voir les objets, par le défaut d'un principe nécessaire pour la vision; savoir, des yeux propres et bien disposés pour voir. Un homme qui a des yeux propres et bien disposés pour voir; mais qui est dans les ténèbres et qui manque de lumière, est aussi dans l'impuissance physique de voir par le défaut d'un secours nécessaire pour exercer la vision dans les ténèbres, savoir la lumière propre à cet effet. Il en est de même d'un animal qui n'a point d'ailes, ou dont les ailes sont liées et empêchées, par rapport à l'action de voler, etc.

La nécessité ou impuissance morale consiste dans une grande difficulté de faire une chose, ou de s'en abstenir. Un homme faible et délicat est dans l'impuissance morale de faire une longue route à pied; un homme accoutumé à tous les plaisirs, est dans l'impuissance morale de s'en priver constamment par une vie toute contraire, c'est-à-dire, qu'ils ne le peuvent que très-difficilement. L'impuissance morale a donc sa source dans la faiblesse, le penchant, la passion, la tentation, l'habitude, etc.

La nécessité simple et absolue est celle qui accompagne l'agent partout, indépendamment des situations, ou des circonstances particulières dans lesquelles il peut se trouver. Telle serait dans un homme destitué de toute

grâce, l'impuissance de faire aucune action surnaturelle et méritoire du ciel.

La nécessité relative est celle qui dépend des états et des circonstances; en sorte que quoiqu'en certains états et en certaines circonstances, on soit dans une impuissance physique ou morale d'agir, on le peut néanmoins en d'autres états et en d'autres circonstances. Un homme également susceptible des bons et des mauvais exemples, fera aisément dans une compagnie des personnes chrétiennes et pieuses des actions de vertu, qu'il ne pourrait faire que très-difficilement dans un cercle de libertins. (*Voyez* ACTES HUMAINS, GRACE, LIBERTÉ, PRÉMOTION PHYSIQUE.)

NECHAO, hébr., *boiteux* ou *qui a été battu*, nom de Pharaon, roi d'Égypte. Ce prince porta ses armes jusqu'à l'Euphrate et conquit la ville de Carchémise. Hérodote, l. 2, c. 158, dit que Nechao ou Nechos était fils de Psammetichus, roi d'Égypte et que lui ayant succédé il mit sur pied de grandes armées de terre, équipa de grandes flottes et se rendit maître de la ville de Cadyris, qui appartenait aux Syriens. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible, t. 2.)

L'Ecriture raconte l'expédition de Néchao dans un grand détail. (2 Par. 35, 22 et 4. *Reg.* 23, 29, 30, etc.)

NECKAM ou NECQUAM ou NEKAM ou NEKAN (Alexandre). (*Voyez* ALEXANDRE NEKAN.)

NECHILOTH. Ce terme se trouve à la tête du cinquième pseaume; il signifie *les danses* ou *les flûtes*. Ce pseaume est adressé au maître qui présidait aux danses qui se faisaient en certaines cérémonies de religion. On peut traduire le titre de ce pseaume : Pseaume de David adressé au maître de la musique qui préside aux danses et aux flûtes.

NÉCROLOGE ou NECROLOGUE, *Necrologium*. Terme de diplomatique qui est particulièrement en usage chez les moines et qui signifie un livre dans lequel on écrit le nom et la mort des abbés, des prieurs, des religieux, des bienfaiteurs avec le jour de leur commémoration. Les nécrologes qui sont à l'usage des séculiers contiennent la mort des chanoines et des dignitaires. Le père Mabillon remarque que le nécrologe a succédé aux dyptiques, chez les moines. Comme le diacre ou sous-diacre récitait en silence à l'oreille du prêtre pendant le canon les noms marqués dans les dyptiques, les religieux voulurent avoir la consolation d'entendre réciter tout haut les noms de leurs confrères. On fit pour ce sujet au lieu des dyptiques le nécrologe, ou le livre des morts, qu'on appelait aussi quelquefois le livre de vie, dans lequel on écrivait les noms des frères et des personnes unies. Ce qui s'observa dès le commencement de l'Ordre de Saint-Benoît; mais ces noms n'étaient lus qu'à prime après le

martyrologe, où rien ne pouvait empêcher de les lire tout haut. Le nécrologe s'appelait aussi calendaire, *calendarium*, et obituaire, *obitorium* ou *obituarium*, c'est-à-dire, le livre des obits ou des *obiits*, des morts. (Le père Mabillon, Annal. bénédict. t. 3, p. 76. Le père le Brun, Explication de la messe, t. 4, p. 112.)

NECROMANCIE ou MAGIE NOIRE, qui consiste à évoquer les mânes des trépassés. L'Écriture parle au long de l'apparition de Samuël à Saül. (*Voyez* 1 *Reg.* 28, 7.) Le terme de nécromancie ne se trouve point dans l'Écriture; mais Moïse défend de consulter les devins, et ceux qui consultent les morts. (Deut. 17, 2.) En exécution de cette loi, Saül chassa les nécromanciens; mais on voit par les livres des Paralipomènes, que la loi était mal observée sur cet article, comme sur beaucoup d'autres. (1 *Reg.* 28, 3, 8, 9. et 1 Par. 10, 13; et 2 Par. 33, 6, etc.)

Les rabbins croient que les nécromanciens employaient surtout le crâne des morts pour faire leurs évocations, et ne cessaient d'invoquer les mânes jusqu'à ce que le mort leur apparût, ou qu'un démon sous la forme du mort leur parlât. On ne voit pas que la nécromancienne d'Endor ait usé d'autre chose que de paroles. Plusieurs ont cru qu'il n'y avait dans l'art des nécromanciens, que de la fourberie, et que jamais on n'invoquait réellement les trépassés. (Dom Calmet, Dissertation sur l'apparition de Samuël à la tête de son commentaire sur les livres des rois. *Voyez* Magie, Maléfice, Sorcier.)

NÉE (M.), de la Rochelle, avocat en parlement. Nous avons de lui : Mémoire pour servir à l'histoire du Nivernais et Donziois, avec des dissertations, à Paris, chez oreau père, 1747, in-12. 2°. Commentaire sur la coutume du bailliage et comté d'Auxerre, anciens ressorts et enclaves, redigé en présence et du consentement des trois états du pays, à Paris, chez Claude-Jean-Baptiste Bauche, fils, 1749, in-4°.

NEELA ou NEHELA, ELA, ALANA, et peut-être ELEALE chez les Moabites, siége épiscopal d'Arabie, sous la métropole de Bostra, au patriarchat d'Antioche. Nous en connaissons un évêque nommé Gautus, par lequel Constantin, métropolitain de Bostra, souscrivit au concile de Chalcédoine. (Act. 6. *Or, chr.*, t. 2, p. 867.)

NEELLE, en Vermandois. Il y eut un concile le 7 septembre de l'an 1200, *concilium nigellense*. Le roi Philippe-Auguste ayant repris Ingeburge et juré qu'il la traiterait en reine, le légat leva l'interdit qui avait duré huit mois. (Dictionn. des conciles.)

NEELS ou NEELSIUS (Nicolas), né à Campenhout dans le Brabant, fit profession de l'Ordre de Saint-Dominique à Gand

vers l'an 1558. Il fit sa licence à Louvain, et prit le bonnet de docteur à Douai. Il enseigna la Théologie à Louvain, et prêcha avec beaucoup de réputation. Il possédait bien les langues grecque et hébraïque, et son habileté à expliquer l'Écriture lui donna de grands avantages dans les disputes fréquentes qu'il eut avec les calvinistes : ce fut ce qui le fit choisir l'an 1577 pour aller à Gand y combattre l'hérésie qui y avait fait de grands ravages. Il y prêchait chaque jour alternativement pour fortifier les catholiques dans la saine doctrine et pour réfuter les hérétiques; mais dès l'année suivante, ceux-ci chassèrent Néels et tous ses compagnons de la ville. L'an 1584, il fut fait provincial de la basse Germanie qu'il gouverna jusqu'à sa mort, arrivée le 29 janvier 1690, et non pas 1604, comme le dit M. l'abbé Ladvocat. Il était alors âgé de soixante ans, et avait écrit des commentaires sur la Genèse, le Cantique des cantiques, les épîtres de saint Paul et l'Apocalypse; des discours latins, grecs et hébreux; des sermons de la foi et du symbole, que le père Gilbert de la Haie avait vus dans le couvent des dominicains de Gand où on ne les trouve plus : on y trouve seulement ses exhortations à ses religieux écrites en latin et en français, et ses leçons sur le quatrième livre des sentences. (Le P. Échard, *Script. ord. Præd.*, t. 2, p. 329.)

NEERCASSEL (Jean de), évêque des catholiques de Hollande, sacré sous le titre d'évêque de Castorie en 1662 et vicaire-général du pape en ce pays, était de Gorkum. Il avait embrassé l'institut des prêtres de l'Oratoire avant son épiscopat et il remplit avec beaucoup de zèle les devoirs d'évêque et de vicaire apostolique en Hollande jusqu'à sa mort, qui arriva le 6 ou le 8 juin 1686 à Zwol, dans la soixantième année de son âge. Il a laissé plusieurs ouvrages en latin; 1°. Un traité sur la lecture de l'Écriture-Sainte, intitulé : *Tractatus de lectione Scripturarum in quo protestantium eas legendi praxis refellitur, catholicorum verè stabilitus*, avec une dissertation, *de interprete Scripturarum*, 1677, in-12. 2°. Un traité sur la nécessité de l'amour de Dieu dans le sacrement de pénitence, intitulé *Amor pœnitens*, en 2 volumes in-8°, 1684. C'est la seconde et la meilleure édition. 3°. Un traité du culte des saints et principalement de la très-sainte Vierge Marie, 1 volume in-8°. Ces trois ouvrage qui sont excellens, ont été traduits en français par M. le Roy, abbé de Haute-Fontaine. Mais la traduction de l'*Amor pœnitens* n'a point paru. Il a été traduit depuis par Pierre Guilbert, Parisien, et imprimé à Utrecht (peut-être à Rouen), en 1741, en 3 volumes in-12. Il faut remarquer que la deuxième partie de l'*appendix*, qui est dans la deuxième édition de l'*Amor*

pœnitens, est l'ouvrage de M. Arnauld, et que M. de Castorie ne fit que l'adopter, comme on le voit par les lettres du premier, et surtout par la lettre 336, t. 4. On a encore de M. de Néercassel une lettre pastorale de l'an 1675, pour l'observation du décret d'Innocent XI, contre soixante-cinq propositions de morale, et la relation de sa dernière visite épiscopale, en 1686. Les ouvrages de cet auteur ne sont, ni élégans, ni polis, mais clairs, solides, pleins de doctrine et de piété. (Dupin, Bibliothèque, dix-septième siècle. Valère-André, Bibliothèque belg., à Bruxelles, 1739, in-4°, t. 2, p. 701 et suiv.)

NÉERDA, ville de Babylonie ou de la Mésopotamie. Les Juifs y avaient une école célèbre; les deux frères Asinée et Anilée, connus dans Josephe, Ant. l. 18, c. 12, étaient natifs de Néerda; et les Juifs de Mésopotamie persécutés à cause d'eux, furent obligés de se retirer à Nisibe et à Néerda, vers l'an 40 de Jésus-Christ ou de l'ère vulgaire. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

NÉESSEN (Laurent), natif de Brabant, chanoine de la cathédrale de Malines et président du séminaire de cette ville, augmenta considérablement les revenus de ce séminaire, à condition qu'on n'y nommerait pour professeurs, que des clercs séculiers; il mourut en 1679. On a de lui une Théologie scholastique et une Théologie morale, en latin. (M. l'abbé Ladvocat, Dictionnaire historique.)

NÉEVIUS, vulgairement NÉEFS (Jean), religieux augustin, né à Malines, fut bachelier en Théologie, et provincial de son Ordre pour la Flandre et la province de Cologne. Il mourut à Malines à l'âge de quatre-vingts ans, le 28 juin 1656 et laissa les écrits suivans: 1°. *Eremus augustiniana, floribus honoris et sanctitatis vernans*, à Louvain, 1638, in-4°. 2°. Un traité flamand de l'usage fréquent des sacremens de Pénitence et de l'Eucharistie, avec une addition sur les confrairies et les indulgences. 3°. *Vita sanctæ Monicæ*, à Anvers, 1628. 4°. *Horologium monasticæ perfectionis*, à Louvain, 1630. 5°. *De tertiariis Ordinis Sancti-Augustini*, à Anvers, 1632. 6°. Le Testament de Jésus-Christ, en flamand. 7°. La règle de Saint-Augustin, avec une explication des trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. (Valère-André, Bibliothèque belg., édition de Bruxelles, 1739, in-4°, t. 2, p. 700.)

NEF D'ÉGLISE, *pronaos*, *pronaon*. La nef de l'église, ainsi appelée, parce qu'elle a la forme d'un navire renversé, est cette partie de l'église qui s'étend depuis le portail jusqu'au chœur. Le peuple se place dans la nef. Elle appartient aux paroissiens, et c'est à eux à la faire réparer ou rebâtir.

NEF (Ordre de la), Ordre de chevalerie. (*Voy*. NAVIRE.)

NEGINOTH. Ce terme se trouve à la tête de quelques pseaumes. Il signifie des instrumens à cordes, que l'on touchait avec les doigts, ou des joueuses d'instrument; et l'on peut traduire ces titres par : Pseaume de David au maître de la musique, qui préside sur les instrumens à cordes.

NÉGOCE, trafic, commerce, soit en argent, soit en marchandises. *Negotium*, *negotiatio*, *mercimonium*. (*Voy*. COMMERCE.)

NÉGREPONT, île de l'Archipel, qu'on appelait autrefois *Cubœ* ou *Chalcis*. Elle est située près de la côte septentrionale de la Livadie, dont elle est séparée par le détroit nommé Euripe par les anciens, qui n'a que cinquante pas de largeur, et qu'on passe sur un pont. On donne à cette île trois cent soixante milles de circuit. Elle est très-fertile, et contient soixante mille âmes, dont il y a cinquante mille chrétiens; le reste des habitans sont des Turcs, ou des Juifs. Les Vénitiens l'ont possédée quelque temps. Mahomet II la conquit sur eux en 1470, et depuis les Turcs en ont été les maîtres. La ville principale de l'île s'appelle aussi Négrepont. Elle est bien fortifiée, défendue par deux bonnes citadelles, et a un fort bon port. Elle peut avoir deux milles de circuit, et quinze mille habitans entre Turcs et Juifs; mais les faubourgs où demeurent les chrétiens sont mieux peuplés. Les jésuites y ont eu une maison où ils enseignaient la jeunesse. Il y a eu à Négrepont des évêques grecs, suffragans de Corinthe, puis d'Athènes; on peut en voir la succession chronologique au mot *Chalcide*. Les Latins y en ont eu aussi du temps que les empereurs français de Constantinople étaient maîtres de cette île. Voici ceux de ce rit qui nous sont connus :

1. Théodore, évêque grec de Négrepont, s'étant uni de communion avec l'Église romaine, fut confirmé dans son évêché de Négrepont par le légat du saint-siége au commencement du treizième siècle, que les Latins se rendirent maîtres de cette île; c'est pour cela qu'on le met aussi parmi les évêques latins de la même église de Négrepont. (*Voyez* la lettre du pape Innocent III en date du 8 décembre 1208. t. 2, édit. Baluz, p. 228.)

2. N...., siégeait sous Urbain en 1263.

3. N...., en 1295, sous Boniface VIII.

4. Gualcherus ou Gualterus, en 1307, mourut en 1313. Après la mort de ce prélat, le pape Clément V mit l'église de Négrepont en commende, et ordonna que les revenus serviraient d'apanage aux patriarches latins de Constantinople, tant que les grecs schismatiques seraient maîtres de Constantinople.

5. Nicolas, patriarche latin de Constantinople, fut chargé de l'administration de l'église de

Négrepont par Clément v en 134.

6. Ange Corarius, Vénitien, qui fut pape sous le nom de Grégoire XII succéda à Nicolas sur la fin du même siècle. (*Or. chr.* t. 3, p. 846.)

NÉGRES, esclaves noirs qu'on tire de la côte d'Afrique, et qu'on vend dans les îles de l'Amérique pour la culture du pays; et dans la terre-ferme, pour travailler aux mines, aux sucreries, etc. Quoique nous ne reconnaissions pas d'esclaves en France, cette règle n'a point lieu par rapport aux colonies françaises de l'Amérique et de l'Afrique. Nos rois ont permis d'y acheter et d'y posséder des esclaves négres; ils ont même donné des lois qui fixent les droits des maîtres sur les esclaves, qui prescrivent la manière de les acheter, de les vendre, de les punir, de les affranchir, etc. On peut voir ces lois dans l'édit du mois d'avril 1615, et dans celui du mois de mars 1685, registrés au conseil souverain de Saint-Domingue le 6 mai 1687. Ce second édit, connu sous le nom de *code noir*, sert de réglement pour la police des îles de l'Amérique, et contient entre autres dispositions que tous les négres doivent être instruits dans la religion catholique; que les habitans qui en achètent de nouveaux arrivés, sont tenus, à peine d'amende arbitraire, d'en instruire le gouverneur et l'intendant dans huitaine au plus tard, afin qu'ils pussent donner les ordres nécessaires pour l'instruction et le baptême des négres; que les hommes libres qui ont des enfans de leur concubinage avec des esclaves, ensemble les maîtres qui l'ont souffert, doivent être condamnés en une amende de deux mille livres de sucre; et s'ils sont les maîtres de l'esclave dont ils ont eu un ou plusieurs enfans, l'esclave et les enfans sont en outre confisqués au profit de l'hôpital, sans jamais pouvoir être affranchis; que les solennités prescrites pour les mariages en France par l'ordonnance de Blois, et par la déclaration du mois de novembre 1639, doivent être observées par les personnes libres et par les esclaves; cependant le consentement des père et mère de l'esclave n'est pas nécessaire, celui du maître suffit seul; que les maîtres des esclaves sont obligés de leur fournir la nourriture et les vêtemens réglés par l'article 22 et 26; qu'ils ne peuvent leur donner de l'eau-de-vie pour leur tenir lieu de cette nourriture, ni se décharger de leur subsistance en leur permettant de travailler certains jours de la semaine pour leur compte particulier; que les esclaves infirmes doivent être nourris et entretenus par leurs maîtres, sinon ils sont adjugés à l'hôpital, auquel le maître doit être condamné de payer la nourriture; que les maîtres peuvent faire enchaîner leurs esclaves (quand ils l'ont mérité), et les faire

battre de verges et de cordes; mais ils ne peuvent leur faire donner la torture, ni les faire mutiler, à peine de confiscation, etc. Une ordonnance du 24 octobre 1713, défend à toutes personnes établies aux îles françaises de l'Amérique, d'affranchir leurs esclaves, sans la permission par écrit des gouverneurs et intendans, ou commissaires-ordonnateurs, à peine de nullité, et d'être les esclaves vendus au profit du roi. Une autre ordonnance du 15 juin 1736, défend aux prêtres et religieux desservans les cures aux îles, de baptiser aucun enfant comme libre, à moins que l'affranchissement des mères ne leur soit auparavant prouvé par des actes de liberté, revêtus de la permission par écrit des gouverneurs et intendans ou commissaires-ordonnateurs, de laquelle même il doit être fait mention sur le registre des baptêmes. La même ordonnance veut aussi que les enfans baptisés comme libres, quoique leur mère soit esclave, soient toujours réputés esclaves, et que le maître en soit non-seulement privé, mais condamné à une amende qui ne pourra être moindre que de la valeur de l'esclave. (M. Denisart, Collect. jurisprud. au mot *Nègres.*) Toutes ces lois ont suivi le sort de l'abolition de la traite des nègres.

NÉHEL ou NÉHELAM, ou plutôt NAHAL, Semeïas, faux prophète de Juda, était de Néhelam. Jérém. 29, 24. Le nom de *Nehelamith* peut signifier un songe : ainsi *Semeïas Nehelamites* peut signifier Semeïas le Rêveur. On connaît une ville de *Néheldl* ou *Nahalal* dans la tribu de Zabulon.

NÉHÉEL-ESCOL, hébr., *torrent* ou *vallée du raisin,* du mot *nakal,* torrent ou vallée; et du mot *eschokl,* raisin. On donna ce nom à la vallée de la terre promise, où les Israélites cueillirent un raisin que l'on rapporta au camp de Cadès, sur un bâton porté par deux personnes. (Num. 13, 24.)

NÉHÉLAMITES, hébr., *songeur* ou *sommeil,* du mot *kalam,* nom de pays. (Jérém., 29, 24.)

NÉHÉMIE, hébr., *repos du Seigneur*, du mot *nuak*, *repos*, et du mot *Jah, Seigneur,* fils d'Helcias ou Chelcias, naquit à Babylone durant la captivité. L'Écriture lui donne souvent le nom d'*athersata*, c'est-à-dire, l'*échanson,* parce qu'il possédait cet emploi à la cour du roi Artaxerxès *longue main.* Il avait pour la patrie de ses pères une si grande tendresse, qu'ayant appris la destruction des portes et des murs de Jérusalem, il ne put dissimuler au roi la peine qu'il en ressentait. Il obtint de ce prince la permission de les aller rétablir, à condition qu'il reviendrait à la cour dans un certain temps; et on lui fit expédier des lettres adressées aux gouverneurs de delà l'Euphrate, avec ordre de lui fournir les bois nécessaires pour couvrir les tours

et les portes de la ville, ainsi que sa maison, étant lui-même établi gouverneur de la Judée. (1 Esdr., 2, 63 et 2. Esdr., 7, 65 et 2. Esdr., 1, 2, 3, etc., et 2. Esdr., 2, 1, 2, 3, etc.)

Néhémie arriva à Jérusalem avec ces lettres et ces pouvoirs, et sans rien dire d'abord, visita la nuit les murailles. Après cela ayant assemblé les principaux du peuple, et montré ses pouvoirs, il trouva tout le monde disposé à lui obéir, et aussitôt on commença l'ouvrage. Les ennemis des Juifs s'en raillèrent d'abord; mais voyant les principales brèches réparées, ils n'oublièrent, ni menaces, ni ruses pour détourner Néhémie de son entreprise; lui de son côté ayant pris les plus sages précautions contre la violence, et s'étant adroitement défait des piéges qu'on lui avait tendus, il continua son ouvrage, et l'acheva heureusement cinquante-deux jours après qu'on eut commencé à y travailler. (2 Esdr., 4, 7, 8, etc., 6, 12, 3, etc., 6, 8.... 15.)

Après que l'ouvrage fut fini, il fit la dédicace des murs, des tours et des portes de Jérusalem, avec beaucoup de solennité et de grandes réjouissances; et comme la fête des tabernacles se rencontra dans le même temps, on la célébra avec grande solennité. Néhémie ayant remarqué que l'enceinte de la ville était trop grande, eu égard au nombre de ses habitans, ordonna que les principaux et la dixième partie du peuple y fixeraient leur demeure. (2 Esdr., 11.)

Néhémie s'appliqua ensuite à réprimer la dureté des riches, qui tenaient en esclavage les fils et les filles des plus pauvres, et gardaient les champs que ces misérables avaient été obligés de leur engager, ou de leur vendre. Il réussit enfin à rompre les mariages des Juifs avec des femmes étrangères, et à renvoyer celles-ci. Il obligea les peuples à fournir à la subsistance des prêtres, afin de rétablir la décence du culte du Seigneur. Il rétablit l'observation du sabbat, qui avait été fort négligée à Jérusalem, et empêcha les étrangers d'y venir vendre, en tenant les portes fermées ce jour-là; et pour perpétuer le bon ordre, il engagea les principaux de la nation à renouveler solennellement l'alliance avec le Seigneur. La cérémonie s'en fit dans le temple, et on en dressa un acte, qui fut signé des principaux des prêtres et du peuple. (2 Esdr., 5, 1, 2, 3, 9, 13, 10, 11, etc., 13, 15, 16, etc.)

Néhémie ayant envoyé chercher le feu sacré que les prêtres avaient caché dans un puits sec et profond avant la captivité de Babylone, et n'y ayant trouvé qu'une eau boueuse, la fit répandre sur l'autel, et le bois arrosé de cette eau s'enflamma dès que le soleil parut. Ce miracle étant venu à la connaissance du roi de Perse, il fit fermer de murailles le lieu où le feu avait été caché, et accorda aux prêtres de

grands priviléges. (2 Mach., 1, 19, etc.)

Néhémie amassa une bibliothèque où il mit tout ce qu'il put trouver de livres des prophètes, de David, et des princes qui avaient fait des présens au temple ; enfin il retourna à Babylone selon sa parole vers la trente-deuxième année d'Artaxerxès. De-là il revint à Jérusalem où il mourut en paix après avoir gouverné le peuple de Juda environ trente ans. (2 Mach. 2, 13, 14. 2 Esd. 13, 6. etc.)

Le second livre d'Esdras porte dans l'hébreu le nom de Néhémie, et il paraît en effet que c'est lui qui parle dans tous les chapitres de ce livre. Si l'on objecte que dans ce livre il est fait mention du grand prêtre Jeddoa ou Jaddus, et du roi Darius Codomanus, qui tous deux ont vécu du temps d'Alexandre-le-Grand, plus de deux cents ans après l'arrivée de Néhémie en Judée, on répond : 1°. qu'il est incertain s'il s'agit dans le livre de Néhémie de ce Jaddus qui, selon que le dit Josephe, alla au-devant d'Alexandre-le-Grand, lorsqu'il marchait contre Jérusalem avec son armée, et de ce Darius Codomanus qui fut vaincu par ce prince. Plusieurs habiles gens soutiennent que Jeddoa dont il est parlé dans Néhémie, est différent de Jaddus dont Josephe fait mention, et que Darius Codomanus est Darius Nothus, second fils d'Artaxerxès *longue main*. On répond en second lieu, qu'il peut y avoir des choses ajoutées après coup dans ce second livre de Néhémie, sans préjudice du corps de l'ouvrage qui lui appartient. Dans le second livre des Machabées, 1, 20, il est parlé des mémoires de Néhémie; mais ce qu'on en cite ne se trouve point dans le livre qui porte son nom. Ainsi ces mémoires étaient autre chose, ou bien le livre qui nous reste de Néhémie n'est point venu jusqu'à nous en son entier. (*Voyez* la préface de D. Calmet sur le second livre d'Esdras, et le tome 1 de l'Histoire des Aut. sacr. de D. Cellier, p. 108 et suiv.)

Pierre Natal joint Néhémie à Esdras dans son catalogue des saints au 13 de juillet. (*Voyez* Baillet au même jour.)

NÉHIEL, hébr., *ébranlement* ou *mouvement de Dieu*, du mot *nuah*, ébranler, et du mot *El*, Dieu, ville de la tribu d'Azer. (Josué, 19, 27.)

NEHUSTHA ou NOHESTA, héb., *devin* ou *d'airain*, du mot *nachusch* ou du mot *nacasch*, vulgate *nohesta*, mère de Joachin, fils de Joacim. (4 *Reg*. 24, 8.)

NEHUSTAN, hébr., *serpent d'airain*, du mot *necuschetan*, vulgate *nohestan*, le serpent d'airain qu'Ezéchias fit briser, parce que les Israélites en avaient fait une idole. (4 *Reg*. 18, 4.)

NEITRA ou EREITRA, *Nitria*, ville épiscopale de la haute Hongrie sous la métropole de Gran, est située sur la rivière de Neitra d'où elle prend son nom.

La cathédrale et le palais épiscopal sont de très-beaux édifices.

NELIA, ville épiscopale de la Thessalie, au patriarchat de Constantinople. Strabon en fait mention, *lib.* 9, *p.* 436, *edit. Casaub.* Daniel, *à V. M.*, *t.* 2, *Spec. Carmel.*, *p.* 919, parle d'un évêque de Nelia, de l'Ordre des carmes, nommé Pierre, qui siégeait sous Urbain V, en 1363. (*Or. ch.*, t. 9, p. 1135.)

NEMÈSE, martyr et compagnon de sainte Symphorose. (*Voyez* SYMPHOROSE.)

NEMESIEN, martyr. Il était évêque de Thubunes dans la Mauritanie césarienne, et vivait du temps de la persécution que l'empereur Valérien excita contre l'Église l'an 257. Il fut pris avec huit autres évêques; savoir, Félix, évêque d'Utrines dans la province proconsulaire; un autre Félix, évêque de Bagai dans la Numidie; Luce, évêque de Membrèse dans la province proconsulaire; Littée, évêque de Gemelles dans la Numidie; Polien, évêque de Milée ou de Milève dans la même province; Victor, évêque d'Assur dans la province proconsulaire; Jader, évêque de Midile apparemment dans la Numidie; Datif, évêque de Badée dans la Mauritanie césarienne. Ils avaient assisté tous au grand concile de Carthage, et y avaient confirmé avec les autres prélats de l'Afrique le sentiment de saint Cyprien touchant le baptême des hérétiques, dans les mêmes dispositions cependant que saint Augustin attribue à saint Cyprien leur primat. La persécution survint au milieu de ces contestations. Nos saints évêques, Nemesien et les autres, furent mis en prison avec beaucoup de prêtres et de laïcs; puis après avoir été rudement fustigés, ils furent condamnés à aller travailler aux mines en différens endroits d'où ils écrivirent trois lettres à saint Cyprien, pour le remercier des aumônes qu'il leur avait procurées. Adon et Usuard font mention des neuf en ce jour, ajoutant qu'ils ont glorieusement consommé le combat de leur confession. C'est ce qu'on a suivi dans le martyrologe romain moderne. Il est fait mention dans l'ancien calendrier de l'église d'Afrique, le 20 de décembre, d'un saint Nemesien, que l'on croit être notre saint évêque de Thubunes. Quelques-uns cependant doutent si ce n'est pas plutôt un autre saint Nemesien, martyr célèbre en Afrique, dont il est parlé dans saint Augustin; et qui n'était qu'un enfant. (Tillemont, Vie de saint Cyprien, articles 55, 56, au quatrième tome de ses mémoires ecclés. Baillet, t. 3, 10 septembre.)

NEMESIEN, enfant. (*Voyez* ci-devant.)

NEMESION, martyr d'Alexandrie, dans le quatrième siècle, fut brûlé pour la foi de Jésus-Christ. Sa fête est marquée au 19 de décembre d'Adon, d'Usuard, dans le romain et les autres modernes. (Baillet, t. 3, 12 décembre.)

NEMESIUS, philosophe qui se fit chrétien, et auquel on donne la qualité d'évêque d'Emèse. Il vivait, selon les uns, vers l'an 980; et, selon les autres, dans le cinquième siècle. On a de lui un livre : *de natura hominis*, imprimé à Oxford en 1671, et qui se trouve dans la bibliothèque des Pères, en grec et en latin. Il a été traduit par Valla dont la version a été imprimée en 1595. Ellebodius en a fait une autre version imprimée en 1565. Nemesius réfute dans ce traité, les manichéens, les apollinaristes et les eunoméens; mais il y établit les sentimens d'Origène sur la préexistence des âmes.

NEMOSIO, ville épiscopale de l'île de Chypre. (*Voyez* Napoli, ville épiscopale du diocèse d'Antioche.)

NEMRA, héb., *léopard*, du mot *namer*, ville forte de Palestine, sur le Jourdain, dans la tribu de Gad. (Num. 32, 3.)

NEMRIM, héb., de même que *nemra*, ruisseau ou torrent des Moabites qui coule dans la mer Morte. (Isaïe, 15, 6.)

NEMROD, héb., *rébellion* ou *sommeil de la descente*, du mot *mara* ou *marad*, *rébellion*, et du mot *num*, *sommeil*, et du mot *radad*, *descente*, fils de Chus, dont l'Ecriture dit qu'il commença à se rendre puissant sur la terre, et fut un puissant chasseur devant le Seigneur, et qu'il donna lieu à ce proverbe : *un grand chasseur devant le Seigneur comme Nemrod*. Il ne s'employa pas seulement à la chasse des bêtes sauvages, mais aussi à assujettir les hommes à sa domination. Le commencement de son empire fut Babylone. Il y a assez d'apparence qu'il fut un des plus ardens entrepreneurs de la tour de Babel, et qu'y étant demeuré depuis la dispersion des hommes, il bâtit Babylone à l'endroit où était cette fameuse tour ou aux environs. De-là il étendit sa domination sur le pays voisin, et régna à Arach, à Achad, à Chalanne dans la terre de Sennaar. (Genès. 10, 8, etc.)

Quelques rabbins expliquent en bonne part ce qui est dit de Nemrod, qu'il fut *grand chasseur devant le Seigneur*, en disant qu'il offrait au Seigneur le gibier qu'il prenait. Mais en cet endroit la plupart des interprètes prennent ces mots *devant le Seigneur*, en mauvaise part; de même que ce qui est dit de ceux de Sodome, qu'ils étaient de grands pécheurs devant le Seigneur : *peccatores coram Domino nimis*. (Genès. 13, 13.)

Quelques-uns ont confondu Nemrod avec Belus, fondateur du royaume de Babylone, et avec Ninus, fondateur de Ninive : mais l'un et l'autre sont beaucoup plus jeunes que Nemrod.

Les auteurs profanes ont embelli l'histoire de Bacchus par plusieurs caractères tirés de celle de Nemrod. Par exemple, le nom de Nebrodeus ou Nebrodus, donné à Bacchus, vient visiblement de Nemrod. Le nom de Bacchus peut aussi dériver de

Bar-Chus, fils de Chus, parce que Nemrod était fils de Chus. Les Grecs donnent à Bacchus le nom de chasseur, ainsi que Moïse le donne à Nemrod. Les expéditions de Bacchus dans les Indes sont aussi formées sur les guerres que Nemrod fit dans la Babylonie et dans l'Assyrie. (D. Calmet, Dictionn. de la Bible.)

NENNICHEN (Mathias), natif de Prusse, jésuite, mort au mois de décembre 1656, a laissé : 1°. un traité de controverse intitulé : *où est-il écrit?* ou de l'autorité des traditions. 2°. Un traité de la communion sous les deux espèces, à Glogou en 1626. (Dupin, Table des Aut. ecclés. du dix-septième siècle, col. 2172.)

NÉOCÉSARÉE, métropole du Pont Polémoniaque. C'est encore un bourg que les Grecs appellent Nisar ou Nusara ou Nikar, situé sur la rivière de Lycus, nommée aujourd'hui Tosanul. Saint Grégoire Thaumaturge, premier évêque de Néocésarée, et qui s'appelait Théodore avant son baptême, était originaire de cette ville. Cet illustre prélat ne laissa que dix-sept idolâtres dans Néocésarée où il n'avait trouvé que dix-sept chrétiens quand il en fut nommé évêque. Voici la succession de ceux qui y ont siégé.

1. Saint Grégoire, surnommé Thaumaturge, vivait au milieu du troisième siècle. (*Voyez* S. Grégoire de Néocésarée.)

2. N..., succéda à saint Grégoire.

3. Longin, souscrivit au concile de Néocésarée en 314; et à celui d'Ancyre.

4. Théodule, souscrivit à la lettre des ariens assemblés à Philippopoli, contre le concile de Sardique.

5. Musonius, dont saint Basile fait un très-bel éloge, *epist.* 62.

6. N..., siégea après Musonius.

7. Atarbius, représenté au premier concile général de Constantinople par un lecteur nommé Cyrille.

8. Dorothée, assista au concile de Constantinople où Eutyches fut déclaré hérétique.

9. Evippus, vivait du temps de l'empereur Léon.

10. Bosporius, assista au concile de Constantinople sous le patriarche Mennas, contre Anthime, et au cinquième concile général.

11. Grégoire II, au septième concile général.

12. Thomas, siégeait vers l'an 812, sous l'empereur Léon l'Arménien. Il fut assassiné par un disciple de Serge.

13. Stylianus, zélé défenseur de saint Ignace, patriarche de Constantinople, siégeait en 886.

14. Nicephore Ier, en 931.

15. N..., en 1017.

16. Théophane ou Théophilacte, assista aux conciles du patriarche Alexis en 1024 et 1028.

17. N..., siégeait du temps de l'empereur Michel Ducas.

18. Grégoire III, se trouva

à l'assemblée que les évêques et les grands de l'empire tinrent à Constantinople en 1082, pour le renouvellement de l'ancien décret d'union au sujet du culte des images.

19. Nicéphore II, souscrivit au concile de Constantinople, où le patriarche Côme Atticus fut déposé en 1143.

20. Constantin, assista en 1156 au concile où Soteric Penteugène, patriarche d'Antioche, fut déposé à cause de son erreur, touchant le sacrifice de Notre-Seigneur.

21. Basile, au concile du patriarche Luc Chrysoberge en 1166; et à celui du patriarche Michel Anchiali en 1171.

22. N..., au concile que l'empereur Isaac Comnène fit assembler à Constantinople, et où l'on convint de regarder comme nulles les élections des évêques auxquelles on n'aurait pas appelé tous les évêques qui se trouveraient à Constantinople.

23. Monoconstantin, siégeait du temps que le patriarche Arsène fut déposé.

24. N..., sous le patriarche Grégoire de Chypre.

25. N..., ordonné par le patriarche Métrophane.

26. Grégoire IV, vers l'an 1450.

27. Grégoire V, souscrivit à la réponse du patriarche Denis, sur les erreurs des calvinistes, en 1672.

28. Methodius, siégeait en 1721. (*Or. chr.*, t. 1, p. 500.)

Cette ville a eu aussi un évêque arménien nommé Nierses, qui assista au concile de Sis. (*Ibid.*, p. 1437.)

Conciles de Néocésarée.

Il y eut un concile à Néocésarée l'an 313 ou 314 ou 315. Vital d'Antioche y présida, et l'on y fit quinze canons de discipline.

Le premier ordonne la dégradation des prêtres qui se marient après l'ordination.

Le second prive de la communion jusqu'à la fin de la vie, les femmes qui épousent deux frères.

Le sixième ordonne de baptiser les femmes prêtes d'accoucher.

Le septième défend aux prêtres d'assister aux noces des bigames.

Le huitième défend de recevoir aux ordres sacrés celui dont la femme a été convaincue d'adultère.

Le neuvième déclare qu'un prêtre qui a commis le péché de la chair, avant son ordination, ne doit plus offrir, mais qu'il jouira des autres droits.

Le onzième défend de donner l'ordre de la prêtrise avant l'âge de trente ans.

Le treizième défend aux prêtres de la campagne d'offrir en présence de l'évêque, ou des prêtres de la ville.

Le quinzième ordonne qu'il n'y aura que sept diacres dans chaque ville, quelque grande qu'elle soit. (*Reg.*, t. 2. *Lab.* et *Hard.*, t. 1.)

NÉOCÉSARÉE, ville épisco-

pale de la première Bithynie, sous la métropole de Nicomédie. Il paraît par les actes du septième concile, qu'on la nommait aussi Arista. Philippe de Chypre, dans sa notice, lui donne le titre de métropole, mais sans suffragans. Elle a eu pour évêques :

1. Olympius, au premier concile général de Constantinople.

2. Cyriace, souscrivit au rapport que le concile de Constantinople fit à Jean, patriarche, au sujet de Sévère et des autres hérétiques.

3. Jean, aux canons *in Trullo*.

4. Léon, au septième concile général où il signa Léon, évêque de Néocésarée ou d'Aristæ.

5. Tarasius, prit le titre d'Aristæ ou d'Eristæ au concile de Photius, sous le pape Jean VIII. (*Or. chr.*, t. 1, p. 628.)

NÉOCÉSARÉE, ville épiscopale du diocèse d'Antioche dans la province de l'Euphrate, sous la métropole d'Hiérapolis. Les actes des conciles, Théodoret et Procope en font mention. Ce dernier, au livre 2 des édifices, ch. 9, dit qu'elle fut réparée et fortifiée par l'empereur Justinien. Voici ses évêques :

1. Paul, assista au concile de Nicée et à celui d'Antioche en 341.

2. Melèce, fut excommunié pour s'être déclaré contre le concile d'Éphèse, en faveur de Nestorius.

3. Patrice, au concile de Chalcédoine.

4. Jean, au cinquième concile général.

5. Stylianus Mappa. (*Oriens christ.*, t. 2, p. 947.)

NÉOMENIE, vient du grec et signifie *le premier jour de la lune*, ou du moins selon les Hébreux qui le consacraient à Dieu par certains sacrifices ordonnés par Moïse ; mais il n'était pas ordonné qu'on le chômât. Il semble que dès le temps de Saül on faisait en ce jour-là quelques repas de famille et de réjouissance. Moïse insinue, qu'outre les victimes qu'on offrait au nom de la nation, chaque particulier y faisait aussi des sacrifices de dévotion. La néoménie s'annonçait au son des trompettes ; mais la plus solennelle était celle du commencement de l'année civile à la tête du mois tizri, et celle-ci était chômée. (Num. 10, 10. Levit. 23, 24.)

Dans le royaume des dix tribus, les gens de bien s'assemblaient quelquefois aux jours de néoménie chez les prohètes pour ouïr leurs instructions. Isaïe déclare que le Seigneur a en horreur les fêtes et néoménies des Juifs, d'ailleurs infidèles à sa loi. Ézechiel dit que les holocaustes s'offraient les jours de néoménie aux frais du roi. Judith ne jeûnait point ces jours-là. Les Juifs d'aujourd'hui ne tiennent encore la néoménie que comme une fête de dévotion. Dans les prières de la synagogue on lit depuis le pseaume 113 jusqu'au 118. On tire le rouleau de la loi, et on lit à quatre personnes. On y demande ensuite à Dieu

d'être exempts de tous malheurs ; et après avoir fait mention de David, on se salue et l'on se sépare. (Isaïe 1, 13, 14. Judith. 8, 6, pseaume 80. 4. Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

Spencerus, après avoir montré que les gentils ont autrefois honoré la lune le premier jour du mois, voudrait en conclure que les Hébreux ont imité cette pratique des idolâtres : mais il est plus probable que ceux-ci ont pris cette pratique des Hébreux, et que deux-mêmes ils ont jugé à propos d'honorer la lune au commencement du mois. Le culte de la lune a été très-commun chez presque tous les idolâtres.

NEON, martyr en Cilicie et compagnon de saint Claude. (*Voyez* SAINT CLAUDE.)

NEON, martyr à Rome et compagnon de saint Hyppolite. (*Voyez* HYPPOLITE.)

NEON, historien du second siècle, sous le règne de Marc-Aurèle, écrivit les actes du martyre des saints frères, Speusippe et Meleusippe, que nous avons dans Surius. Les critiques croient qu'il avait écrit en grec, et que ce qui nous reste n'est qu'une traduction latine. (Baronius, *In annal.* Surius, t. 1, *die* 17 *januarii, etc.*)

NEOPATRAS. (*Voyez* PATRAS.)

NEOPACENSIS ECCLESIA. On ne connaît cette église que parce qu'il y a eu des évêques latins au quatorzième siècle.

1. N....., siégeait sous Clément VI en 1345.

2. N..., en 1359, sous Innocent VI.

3. Donat, de Bénévent, de l'Ordre de Saint-Augustin, en 1366.

4. Jean, en 1394, sous Boniface IX. (*Or. christ.*, t. 3, pag. 1011.)

NEOPHYTE, *neophytus.* Ce terme vint d'un mot grec, qui signifie *nouveau-né* ou *nouvellement planté*; et parce que le baptême est par rapport à celui qui le reçoit, une naissance spirituelle qui le fait chrétien et enfant de Dieu, on a appelé néophytes les nouveaux baptisés, comme qui dirait nouvellement plantés dans le champ de l'Église, ou nouvelles plantes. On a aussi appelé de ce nom ceux qui étaient nouvellement reçus dans l'état ecclésiastique, ou dans un Ordre religieux. Les néophytes, ou nouveaux baptisés portaient des aubes ou habits blancs pendant huit jours, et les quittaient le samedi appelé *in albis depositis*, en français la désauberie. Saint Paul défend d'élever les néophytes à l'épiscopat, pour leur faire éviter le piége de l'orgueil, et les Pères leur cachaient avec soin les plus secrets mystères de la religion. (Le pape Zozime, dans sa lettre à Patrocle. Moléon, Voyage liturg., p. 305.)

NEOPHYTE, prêtre et moine grec, qui vivait vers l'an 1190, composa un livre des Malheurs de l'île de Chypre prise par les

Anglais, que l'on trouve dans le second tome des monumens de l'Église grecque, par Cotelier : il a fait aussi des Sermons, et on en trouve trente parmi les manuscrits de la bibliothèque colbertine. (Cave, *In cartoph.* Moréri, édition de 1759.)

NEPERGHELTUM, évêché d'Arménie sous le catholique de Sis. Un de ses évêques, nommé Nuntius, assista au concile de Sis. (*Oriens christ.*, t. 1, pag. 1440.)

NEPHATH-D'OR ou NAPHAT-D'OR, hébr., *rayon de miel, de la demeure* ou *génération*, du mot *nuph, rayon*, et du mot *dur* ou *dor, demeure* ou *génération* ; canton de Palestine aux environs de la ville de Dor ou Dora, sur la Méditerranée. (3 *Reg.* 4, 11.)

NEPHEG, fils de David. (2 *Reg.* 5, 15. *Voyez* Napheg.)

NEPHELIS, ville épiscopale d'Isaurie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Séleucie. Ptolémée la met dans la Cilicie montagneuse sur la côte. Les notices n'en font point mention ; on trouve cependant un de ses évêques nommé Antoine, qui fut représenté au concile de Chalcédoine par Basile, son métropolitain. (*Or. christ.*, t. 2, p. 1023.)

NEPHI ou NEPHTAR ou NEPHTHAR, hébr., *purification*, peut-être du mot *nuph, vanner*, nom que Néhémie donna au lieu où avait été caché le feu sacré, et où l'on trouva une eau boueuse qui ayant été répandue sur le bois de l'autel, s'alluma dès que le soleil commença à paraître. (2 Machab. 1, 36.)

NEPHTALI ou NEPTHALI, hébr., *qui lutte* ou *qui combat*, du mot *pathal*, sixième fils de Jacob et de Bala, servante de Rachel qui en lui imposant ce nom, dit : « j'ai lutté contre ma » sœur par une lutte de Dieu, » et j'ai remporté la victoire. » Nous ne savons aucune particularité de la vie de Nephtali. Ses fils furent Jaziel, Juni, Jézer et Sallem. Le patriarche Jacob, en le bénissant, lui dit : « Nephtali » est comme un cerf échappé, » il parle avec beaucoup de grâ» ce. » La plupart des commentateurs expliquent cela de Barach de la tribu de Nephtali, qui imita d'abord la timidité, ensuite la vitesse du cerf dans la poursuite des Chananéens, et signala son éloquence dans le cantique qu'il composa avec Débora en action de grâces de sa victoire.

Les septantes expliquent le texte de la Genèse de cette sorte : « Nephtali est comme un arbre » qui pousse des branches nou» velles, et dont les rejetons » sont beaux. » Ce sens paraît au moins aussi bon que le précédent ; puisque, quoique Nephtali n'ait eu que quatre fils, sa tribu était composée, en sortant d'Égypte, de cinquante-trois mille quatre cents hommes portant les armes, et que Moïse bénissant la même tribu, lui dit : « Nephtali jouira en abondance

» de toutes choses; il sera comblé des bénédictions du Seigneur : il possédera la mer et » le midi. » En effet, son terrain qui s'étendait dans la haute et basse Galilée, était très-fertile en froment et en huile.

La tribu de Nephtali était campée dans le désert au septentrion du tabernacle, entre les tribus de Manassé et de Dan. Les enfans de Nephtali aimèrent mieux tirer un tribut sur les Chananéens, que d'exterminer tous ceux qui se trouvaient dans leur partage. Les nephtalites, comme les plus avancés vers le septentrion du pays, furent les premiers attaqués et emmenés captifs par les rois d'Assyrie. Isaïe leur prédit qu'ils seront les premiers éclairés de la lumière de l'Évangile. En effet, le Sauveur prêcha plus souvent et plus long-temps dans la Galilée, et en particulier dans la tribu de Nephtali, qu'en aucun autre endroit de la Judée. On lit dans le testament des patriarches quelques particularités de la vie de Nephtali; mais ce livre n'est d'aucune autorité parmi les Savans. (Genès. 30, 8. Genès. 46, 24. Genès. 49, 21. Judic. 4, 6, etc. Deut. 33, 23. Num. 2, 25, etc. Judic. 1, 33. 4 *Reg.* 15, 29. Isaïe, 9, 1, 2. Matt. 4, 13, 15. 16, Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible, t. 2.)

NEPHTOA ou NEPHTHOA, hébr., *ouverture* ou *sculpture*, du mot *pathai*, fontaine dans la tribu de Benjamin. Josué, 15, 9. On montre aux voyageurs une fontaine que l'on dit être celle de Nephtoa, et près laquelle il y avait autrefois une église dédiée à l'honneur de saint Jean-Baptiste, parce que l'on croyait que la demeure de Zacharie et d'Élisabeth avait été là, et que cette fontaine leur avait servi. (Dom Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

NEPHTUIM ou NEPHTHUIM, hébr., comme Nepthoa, quatrième fils de Mezraïm. Genès. 10, 13. Il habita dans l'Égypte, et on croit qu'il peut avoir peuplé cette partie de l'Éthiopie, qui est située entre Piène et Meroé, et dont Napta ou Naptetée était la capitale. (Dom Calmet, Commentaire sur la Genèse, 10, 13.)

NEPHUSIM, hébr., *qui sont diminués*, du mot *pasas*, un des chefs de Nathinéens. (1 Esd. 2, 50.)

NEPI, petite ville épiscopale du patrimoine de saint Pierre, située sur la Triglia : elle contient cinq cents feux, trois paroisses et cinq maisons religieuses, outre la cathédrale de la Vierge. Cet évêché fut uni en 1436 à celui de Sutri.

Évêques de Nepi.

1. Romain (saint), fut ordonné premier évêque de Nepi par saint Pierre en 46, et martyrisé en 51. C'est le patron et le titulaire de la ville.

2. Milionus (saint), évêque et martyr de la même église.

3. Eulalius, qui avait été élevé à la papauté dans le temps du schisme contre le pape saint

Boniface, et qui s'en démit en 421.

4. Projectitius, assista au concile de Rome en 465.

5. Félix, assista aux conciles tenus à Rome sous le pape Symmaque, en 409, 501 et 502.

6. Paul, assista aux conciles tenus dans la même ville sous le pape saint Grégoire, en 590, 595 et 601,

7. Gratiosus, souscrivit au concile de Latran sous Martin Ier, en 649.

8. Théodore, assista au concile de Rome sous le pape Agathon, en 680.

9. Georges ou Grégoire, assista au concile tenu sous Grégoire II, en 721.

10. Jean, assista au concile de Rome en 743, et mourut en 770.

11. Gratiosus, assista au concile de Rome sous Eugène II en 826.

12. Benoît, en 853.

13. Étienne, siégeait sous le pontificat d'Adrien II en 868; il fut envoyé légat à Constantinople avec Donat, évêque d'Ostie, et avec le cardinal Marin.

14. Serge, frère d'Alberic, prince et sénateur de Rome et du pape Jean XI, gouvernait l'église de Nepi en 945.

15. Jean, assista au conciliabule tenu à Rome contre le pape Jean XII, en 963.

16. Jean, bibliothécaire de la S. E. R., occupait le même siége sous le pape Jean XV.

17. Crescentius, en 1015.

18. Raynier, assista au concile de Rome en 1029.

19. Othon, assista au sacre de Paschal II en 1100.

20. Benoît, souscrivit à la bulle que le pape Honorius II donna en faveur de l'église de Pise en 1126.

21. Humbert, Français de nation, religieux de Clairvaux, élève de saint Bernard, fut ordonné évêque de Népi par Eugène III en 1150. Il édifia son église par ses paroles et par ses exemples.

22. Martin, assista au concile de Latran en 1179.

23. Bernard, gouvernait l'église de Nepi en 1186.

24. Gérard, en 1210.

25. N..., fut sacré par le pape Honorius III en 1218.

26. Amat, obtint la même dignité sous Alexandre IV en 1256.

27. Laurent, mourut en 1278.

28. Thomas, de l'Ordre des Frères Mineurs, fut fait évêque de Nepi par Nicolas III en 1278, et mourut en 1285.

29. Luitardus ou Lituardus, Cervata de Corneto, était gouverneur du patrimoine de saint Pierre, quand il fut nommé à l'évêché de Nepi en 1285. Il fut transféré ensuite à l'église de Cagli par Boniface VIII en 1297.

30. Ange, en 1297. Il fut transféré au siége de Rieti en 1302, et destiné pour nonce apostolique en Allemagne, en 1302.

31. Paul, de l'Ordre des Frères Mineurs, élu en 1302, mourut l'an 1317.

32. Jean, du même Ordre des

Frères Mineurs, pénitencier apostolique, fut préposé à l'église de Nepi par le pape Jean XXII, en 1317. Il fut vicaire de Rome sous le même pape.

33. Gentilis Bentivenga, de Todi, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, fut placé sur le même siége en 1322, et mourut en 1337.

34. Jacques de Cancellariis, Romain, élu par le chapitre, fut confirmé par Benoît XII en 1338; il mourut en 1357.

35. Boniface de Cetto, d'Orviète, fut nommé par Innocent V en 1358.

36. Pierre Seinus, d'Orviète, l'an 1374.

37. Luc, en 1378.

38. Pierre, évêque d'Atri et de Penna, fut fait commendataire de l'église de Nepi sous Boniface IX en 1391.

39. Boniface Cepti, d'Orviète, était évêque de Nepi en 1391.

40. Sanctes, en 1193, mourut en 1396.

41. Pierre, archiprêtre de l'église de Nepi, en devint évêque en 1396, et mourut en 1400.

42. Jacques Onomani Palvisi, archidiacre de la cathédrale, fut placé sur ce siége en 1400, et mourut la même année.

43. François, archiprêtre de Sainte-Croix, dans le diocèse de Nepi, succéda à Jacques en 1400.

44. Pierre de Orto, élu en 1433, fut transféré à l'évêché de Montefiascone en 1436. Cette année l'église de Nepi fut unie à celle de Sutri par le pape Eugène IV.

45. Luc de Rubeis-è-Tartara, auparavant évêque de Sutri, fut chargé aussi de l'église de Nepi après l'union de ces deux siéges en 1436.

46. Jacques, de l'Ordre de Saint-Benoît, fut fait évêque de Sutri et de Nepi sous Nicolas V, en 1447, et mourut en 1453.

47. Ange Alterius, Romain, savant juriste, chanoine de Latran, et trésorier général du pape, succéda à Jacques en 1453. Il mourut à Rome en 1472.

48. Baptiste Pontinus, de Marsi, siégea sous Sixte IV, en 1472. Il fut transféré à l'église de Bitonto en 1484.

49. André de Paltronibus, évêque de Bitonto, passa aux églises de Sutri et de Nepi en 1484, et mourut à Rome en 1489.

50. Barthélemi Flores, élu en 1489, fut transféré au siége de Cozanse par Alexandre VI, en 1495.

51. François *à Cassia*, d'Ombrie, en 1495, mourut en 1497.

52. Antoine Torres, Espagnol, religieux de l'Ordre de Saint-Jérôme, fut transféré de l'évêché de Lucera à ceux de Nepi et de Sutri en 1497, et mourut la même année.

53. Zanardus Burgarottus, de Plaisance, siégea en 1497, et mourut en 1503.

54. Antoine d'Albertis, d'une famille noble d'Orviette en 1503, mourut en 1506.

55. Jean-Jacques Brun, d'Asti, succéda à Antoine en 1506.

Il assista au concile de Latran, et se démit de son siége en 1507.

56. Paul-Æmilius Brun, frère du précédent, en 1507, mourut en 1516.

57. Jacques Bongallus, premièrement évêque d'Anagni, fut transféré aux églises de Sutri et de Nepi, et s'en démit ensuite sous Paul III, en 1538.

58. Jacques Simonetta, de Milan, fut fait administrateur des mêmes églises en 1538. Il mourut en 1539. Il avait été auparavant évêque de Lodi.

59. Pomponius Cæsius, Romain, évêque d'Orta et de Citta-Castellana, passa aux siéges de Sutri et de Nepi en 1539, fut fait cardinal en 1542, et mourut la même année.

60. Pierre-Antoine de Angelis, de Cesène, gouverneur de Rome, fut mis à la place du cardinal Pomponius en 1542, et mourut en 1553.

61. Antoine Simeonis, Toscan, parent du pape Jules III, fut transféré de l'évêché de Minori à ceux de Sutri et de Nepi en 1553. Il avait été auparavant religieux de l'Ordre des Camaldules. Il mourut en 1556.

62. Michel Ghislerius, d'Alexandrie, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, commissaire du saint-office, fut élevé à l'épiscopat et à la pourpre par le pape Paul IV, en 1556. Il passa à l'église de Mondovi en 1560, et devint enfin pape sous le nom de Pie V, en 1566.

63. Jérôme Galeratus, Milanais, élu en 1560, fut transféré à l'évêché d'Alexandrie en 1565.

64. Tibère Crispus, Romain, cardinal, après avoir occupé les siéges de Sinuesse et d'Amalfi, fut fait administrateur des églises de Sutri et de Nepi en 1565. Il mourut à Sutri en 1566.

65. Gilles de Valentibus, de Pesaro, savant religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, sacristain du pape, fut fait évêque de Sutri et de Nepi en 1566, et mourut en 1568.

66. Camille Campegius, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, inquisiteur de Ferrare, théologien de Pie IV, fut préposé aux mêmes églises en 1568. Il avait assisté auparavant au concile de Trente : il mourut à Sutri en 1569.

67. Donat Stampa, Milanais, commissaire du saint-office, succéda à Camille en 1569, et mourut en 1575.

68. Alexis Stradella, Toscan, procureur-général, et fameux prédicateur de l'Ordre de Saint-Augustin, obtint la même dignité en 1575. Il mourut en allant en Allemagne où il était envoyé en qualité de légat par Grégoire XIII, à Charles, archiduc d'Autriche, en 1580.

69. Horace Moron, Milanais, fils du comte Sforze, et neveu du cardinal Moron, était chanoine de Saint-Pierre de Rome, prévôt de Saint-Thomas et de Saint-Siméon de Novarre, et commendataire de Saint-Martin de Tortone, quand il fut nommé aux églises de Sutri et de

Nepi en 1580. Il mourut en 1604.

70. Taddée Sartius, de Bonlogne, gouverneur de Citta-Castellana, siégea sous Clément VIII, en 1604, Il se démit de son siége sous Paul V, et mourut à Rome en 1617.

71. Denis de Martinis, de l'Ordre des Frères Mineurs, confesseur de Paul V, devint évêque de Sutri et de Nepi en 1616, et mourut en 1627.

72. Sébastien de Paulis, évêque de Néocésarée, dans les pays infidèles, occupa ces deux siéges depuis l'an 1627 jusqu'à l'an 1643.

73. Barthélemi Vannini, de Pistoie, référendaire de l'une et de l'autre signature, fut sacré en 1643, et mourut en 1654.

74. Marcel Anania, fameux théologien, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, chapelain du pape, et vice-gérent du cardinal-vicaire, gouverna les églises de Sutri et de Nepi depuis l'an 1654 jusqu'à l'an 1670.

75. Jules Spinola, de Gênes, cardinal, fut chargé des mêmes églises après la mort de Marcel en 1670. Il passa ensuite à celle de Lucques en 1677.

76. Jacques Bona, en 1678, mourut en 1681.

77. Etienne Richard, d'une famille noble de Fermo, chanoine de la métropole de sa patrie, fut nommé évêque en 1681, et mourut en 1685.

78. François Justi, de Foligno, auditeur-général des nonciatures de Naples et de Portugal, siégea en 1685. Il passa à l'église de Camerino en 1693.

79. Savus Mellinus, cardinal évêque d'Orviète, ayant demandé la démission de cette église, fut chargé de celles de Nepi et de Sutri en 1694, et mourut en 1701.

80. Joseph Ciantes, Romain, référendaire de l'une et de l'autre signature, après avoir gouverné les villes de Todi, de Rieti et de San-Severino, fut fait évêque de Sutri et de Nepi en 1701, et mourut en 1708.

81. Vincent Vecchiarelli, référendaire de l'une et de l'autre signature, gouverneur de Cesène, de Thodi et de San-Severino, succéda à Joseph en 1709. (*Ital. sac.* tom. 1, col. 1023; et tom. 10, col. 290.)

NÉPOMUCÈNE ou NEPOMUCK (saint Jean de), chanoine de Prague, confesseur et martyr, naquit à Népomuck en Bohême vers l'an 1320. Il fut pieux dès son enfance; et ayant achevé ses études à Prague, il devint en peu de temps docteur en philosophie d'abord, ensuite en droit canon et civil; enfin, en Théologie. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il y brilla également par sa science, par sa ferveur et son zèle dans la prédication qu'il exerça avec succès, même à la cour. Il refusa trois évêchés, et ce ne fut qu'avec peine qu'il accepta le titre d'aumônier du roi Wenceslas, et qu'il se chargea de la direction spirituelle de la reine Jeanne, épouse de ce monarque,

et fille d'Albert, duc de Bavière. Cette princesse ayant été accusée d'avoir eu un commerce illégitime avec un seigneur de la cour, le roi voulut obliger Népomucène à lui révéler la confession de la reine; mais le saint n'y ayant pas voulu consentir, le roi le fit mettre en prison, où on le tourmenta cruellement. On le précipita ensuite du pont de la Moldave dans la rivière où il se noya la surveille de l'Ascension de l'an 1383. Le saint-siége l'a déclaré bienheureux en 1721, et lui a décerné un culte public. On a aussi institué en son honneur une confrairie où le but principal des confrères est de demander le bon usage de la langue, comme on le voit par un Traité fait en latin, pour eux, sur ce sujet, et dans lequel on trouve beaucoup de piété et de solidité. Il a été imprimé à Mayence en 1725, in-8°, et l'on trouve dans le même volume un office pour la fête du bienheureux Jean de Népomucène, et un abrégé de sa vie au commencement de tout l'ouvrage. M. Antoine Passi, chanoine de Trente, et secrétaire de l'ambassade impériale à Rome, donna aussi la Vie de saint Jean Népomucène, à Venise en 1731 : elle est dédiée au cardinal Cienfuegos.

NEPOS, évêque d'Égypte, qui vivait vers l'an 254, embrassa l'erreur des millenaires, quoiqu'il fût d'ailleurs recommandable par sa science, et qu'il eût composé beaucoup d'hymnes pour l'Église. (Eusèbe, *lib. 7, hist. c.* 19. Saint Jerôme, *præf. in Isaï.* Baronius, *Ann.* 264.)

NÉPOTIEN (saint), prêtre italien, ami de saint Jérôme. Il était de l'une des villes de la partie de l'Italie, que les Romains appelaient *Gaule Cisalpine;* mais de de-là le Pô à leur égard. Il fut élevé par son oncle nommé *Héliodore*, qui était prêtre de l'église d'Aquilée, et qui le rendit habile dans les sciences et la piété. Népotien, muni de cette excellente éducation, alla se mettre dans le service du prince à la cour; Dieu ne l'y abandonna pas, parce qu'il lui fut fidèle. Le crédit que sa charge lui donnait à la cour était employé principalement à servir et à protéger les veuves, les orphelins et les affligés. Il mortifiait sa chair par le jeûne et par le cilice; mais quelque facilité qu'il eût de servir Dieu à la cour de Gratien et de Théodose; qui étaient des princes fort chrétiens, il ne fut pas content qu'il ne se fût procuré une liberté plus grande. Il revint auprès de son oncle, qu'on avait fait évêque d'Altino, et mena une vie si pure et si sainte, qu'il fut jugé digne d'être ordonné prêtre : ce ne fut qu'après bien des gémissemens et des lamentations; car il considérait le sacerdoce, non comme un rang d'honneur, mais comme une charge qui lui imposait de nouvelles obligations. Aussi se comporta-t-il toujours en vrai disciple de

Jésus-Christ. Après avoir exercé les fonctions de prêtre au dehors, il se retirait dans le cabinet pour y vaquer à l'étude, à l'oraison, aux veilles, aux jeûnes et aux autres exercices rigoureux de la pénitence. Il profita beaucoup de l'amitié que son oncle entretenait avec saint Jérôme, à qui il prit l'habitude d'écrire souvent, pour lui demander tantôt l'explication de quelque endroit difficile de l'Écriture, et tantôt des avis sur ses devoirs. On a encore ce que ce saint lui écrivit touchant la vie que les clercs et les prêtres doivent mener pour satisfaire à leurs obligations. Il mourut fort jeune; mais on ignore à quel âge, et dans quelle année. On croit seulement que ce fut vers l'an 395. (Baillet, tom. 2, 11 mai.)

NÉPOTISME, *nepotismus*. Terme usité en Italie, pour signifier le crédit et l'autorité que les papes vivans ont coutume de donner à leurs neveux. Le népotisme est maintenant aboli.

NEPVEU (François), jésuite, né à Saint-Malo, le 29 avril 1639, embrassa l'institut des jésuites le 12 octobre 1654. Il gouverna plusieurs maisons de sa société, et mourut recteur de celle de Rennes. On a de lui plusieurs ouvrages de piété écrits en français, tels sont : 1°. Association pour demander l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à Nantes, 1684 et 1688, in-12. à Paris, 1691 et 1698. 2°. Exercices intérieurs pour honorer les mystères de Notre-Seigneur, à Paris, 1691, in-12. 3°. Retraite selon l'esprit et la méthode de saint Ignace, à Paris, 1687, 1701 et 1716, in-12. 4°. La manière de se préparer à la mort pendant la vie, qui peut servir pour une retraite de huit jours, à Paris, 1693, in-12. 5°. Pensées et réflexions chrétiennes pour tous les jours de l'année, à Paris, 1699, in-12, en quatre tomes. 6°. L'esprit du christianisme ou la conformité du chrétien avec Jésus-Christ, à Paris, 1700, in-12. 7°. Conduite chrétienne, ou réglement des principales actions et des principaux devoirs de la vie chrétienne, à Paris, 1704, in-12. 8°. Retraite selon saint Ignace pour les ecclésiastiques, à Paris, 1706, in-12. 9°. Retraite spirituelle pour les personnes religieuses, et pour celles qui aspirent à une plus grande perfection, à Paris, 1708, in-12.

NER, hébr., *novales, terres nouvellement défrichées*, du mot *nir*, fils d'Abiel, et père d'Abner, général des armées de Saül, et son proche parent. (1 *Reg.* 14, 50, 51.)

NÉRÉE. Saint Paul, dans son épître aux Romains, 16, 15, salue Nérée et sa sœur. Quelques-uns croient que c'est le même saint Nérée dont on fait la fête comme d'un martyr, avec saint Achillée le 12 de mai : cela n'est pas absolument impossible, quoiqu'il n'y ait guère d'apparence qu'il ait encore vécu sous Trajan, à cinquante ans de-là. Les

actes des saints Nérée et Achillée n'ayant aucune autorité, nous n'en dirons pas davantage. (D. Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

NÉRÉE et ACHILLÉE, martyrs. Ils étaient eunuques ou chambellans de sainte Domitille, vierge et martyre. Ils la suivirent dans son exil de l'île de Ponce, et ils s'en revinrent avec elle. Ils ne peuvent avoir souffert le martyre que sous l'empereur Trajan. Leur culte est beaucoup plus assuré que leur histoire. Son établissement est fort ancien dans l'Église romaine. La fête des deux saints martyrs se faisait autrefois, comme aujourd'hui, le 12 mai. Elle est marquée en ce jour dans l'ancien missel romain attribué au pape Gelase 1er, dans les sacramentaires et les calendriers des septième et huitième siècles, et dans les martyrologes qui portent le nom de saint Jérôme, qui mettent leur martyre à Rome, aussi bien que celui de Bède. Leur office est semi-double dans le bréviaire romain depuis le seizième siècle. (Recueil de Bollandus Henchenius, et le père Papebroch, aux troisième et quatrième tomes de mai. Les actes de saint Pancrace. Tillemont, Mém. eccl. t. 5. Baillet, t. 2, 12 mai.)

NEREGEL, hébr., *qui recherche*, du mot *rugal*, un des généraux de l'armée de Nabuchodonosor. (Jérém. 39, 3.)

NERÉGEL ou NERGEL, Dieu des Chutéens. (4 *Reg.* 17, 30.) Les rabbins, suivis de quelques interprètes, croient que ce Dieu Nergel était adoré sous la forme d'une poule de bois. (D. Calmet, Dictionn. de la Bible.)

NERF. Les Hébreux ne mangent point du nerf de la cuisse des animaux, en mémoire du nerf de la cuisse de Jacob, que l'ange engourdit de telle sorte que, selon les interprètes, il en demeura boiteux. (Genès. 32, 32. *Voyez* Jacob.)

NÉRI ou NERIAS, hébr., *lumière et novales du Seigneur*, du mot *ner*, et du mot *Jah*, *Seigneur*, père de Baruch. (Jérem. 32, 12; et 36, 4.)

NERI, fils de Melchi, père de Baruch. (Jérém. 32, 12; et 36, 4.)

NERI (Thomas), d'une ancienne et illustre famille de Florence, entra fort jeune dans l'Ordre de Saint-Dominique où il brilla par la sainteté de sa vie, et par son éloquence dans la chaire. Il gouverna plusieurs couvens de la province de Rome, et eut la conduite des études à Pérouse. Il publia en 1564, à Florence, l'apologie de Jérôme Savonarole : *Apologia in diffesa della dottrina di Fra Gerolamo Savoranola*, et la vie de la bienheureuse Catherine de Ricci qu'il avait connue très-particulièrement. Il mourut à Pérouse, non en 1567, comme le disent Poccianti et Altamura, mais le 5 août 1598, comme l'assure Razzi. (Le père Echard, *Script. ord. Prædic.* t. 2, p. 201.)

NERI (S.), Philippe. (*Voy.* S. Philippe de Néri.)

NERIO (Joseph), jurisconsulte italien, a donné : *Analecta, in quibus præter ea quæ ad jus pertinent varia tàm in sacrâ quàm in profanâ historiâ, et quædam in Tacito explicantur, illustrantur; emendantur;* ce Traité a été inséré dans le quatrième volume du *Miscellanea italica* du père Gaudent Roberti, imprimé à Parme en 1693, in-4°.

NERLI (Antoine), abbé de Saint-André de Mantoue, au quinzième siècle, a donné : *Breve chronicon monasterii mantuani sancti Andreæ, ord. Benedict. ab anno* 1017 *ad* 1418. Cette chronique se trouve dans le vingt-quatrième volume du *rerum italicarum* de M. Muratori, imprimé à Milan en 1738, in-folio.

NÉRON, n'est point nommé par son nom dans l'Écriture, mais seulement désigné par sa qualité d'*Empereur*, et par son surnom de *César*. C'est à lui que saint Paul fut obligé d'appeler pour éviter d'être livré aux Juifs. Il fut donc conduit à Rome où il prêcha l'Évangile avec beaucoup de liberté; jusque-là qu'il devint célèbre à la cour de Néron, où il y avait un bon nombre de chrétiens. Il salue les Philippiens au nom des frères qui étaient de la maison de César, c'est-à-dire, de la cour de Néron. (Philipp. 4, 22.) Saint Paul revint à Rome l'an 65 de Jésus-Christ, 11 et 12 de Néron; et ayant, dit-on converti une concubine de ce prince, il fut arrêté et mis en prison par ses ordres (2 Timoth. 4, 16, 17.); mais Dieu le délivra pour lors *de la gueule de ce lion*. Il comparut une seconde fois devant Néron, et fut condamné à être décapité l'an 66 de Jésus-Christ. L'apôtre saint Pierre fut aussi arrêté, et mis à mort par les ordres de ce prince, en même temps que saint Paul. On compte Néron pour le premier persécuteur des chrétiens; aussi voit-on qu'il exerça contre eux d'extrêmes cruautés. Les Juifs se révoltèrent contre lui, vers l'an 65 de Jésus-Christ; mais, quoique ses généraux eussent fait beaucoup de ravages dans la Judée, Jérusalem ne fut assiégée que l'an 70 de Jésus-Christ par Vespasien; Néron s'étant tué lui-même deux ans auparavant. (D. Calmet, Dictionn. de la Bible.)

NÉRON (Pierre), avocat en parlement, avait donné au public un Recueil d'édits et d'ordonnances royaux, qui a été imprimé plusieurs fois; ce Recueil a servi de fondement à celui qu'on a publié à Paris, chez Montalant, en 1720, en 2 volumes in-folio, augmenté d'un très-grand nombre d'ordonnances et de quantité de notes, conférences et commentaires. (Journal des Savans, 1720, p. 647.)

NERSÈS IV, du nom, patriarche d'Arménie, a brillé dans le douzième siècle par ses grands talens. Il était regardé comme

un des pères les plus éloquens de l'Église d'Arménie. Il était la plume de Grégoire III son prédécesseur. Ayant lui-même toutes les qualités convenables pour le gouvernement, il monta en 1166 sur le trône patriarchal, et son élection se fit avec un applaudissement général. Il employa depuis tous ses soins à chercher des voies de conciliation entre l'église grecque et celle d'Arménie. Comme les Grecs étaient pleins de vénération pour lui, on croit qu'il aurait réussi dans son entreprise; mais il ne fut que sept ans sur le siége patriarchal, étant mort en 1173. On a les lettres que l'empereur Manuel Comnène lui écrivit, et ses réponses à cet empereur au sujet de la réunion des Grecs. Manuel lui envoya un philosophe nommé Théorien, avec une lettre où il disait que si les Arméniens voulaient quitter leurs erreurs, il était prêt avec l'église catholique à les recevoir comme ses frères. Théorien arriva près de Nerzès le quinzième jour de mai, l'an du monde 6678, vingt-huitième du règne de l'empereur Manuel, indiction troisième qui est l'an de Jésus-Christ 1170, et ils eurent ensemble quelques conférences dont M. l'abbé Fleuri fait le récit et rapporte le résultat au tome quinzième de son Histoire ecclésiastique, livre 72, où il nomme toujours Nersès, *Norsesis*. Par ce récit, il est clair que Théorien avait été envoyé pour convaincre Nersès sur la nécessité de croire deux natures en Jésus-Christ, et le porter à se réunir à l'église grecque sur ce chef et sur plusieurs autres. Il n'était donc pas d'accord avec eux sur ces points. Cependant en 1166, lors même de son avénement au trône patriarchal, Nersès avait adressé à tous les fidèles d'Arménie une lettre intitulée : Lettre universelle dans laquelle, après avoir fait part aux fidèles de son élection et décrit au long le poids de l'épiscopat, il fait une profession de foi où il reconnaît expressément deux natures en Jésus-Christ. Il emploie le corps de cette lettre à parler de la foi et des œuvres qui doivent l'accompagner, et à donner des avis aux cénobites, à leurs supérieurs, aux évêques, aux prêtres, aux princes séculiers, aux militaires, aux citoyens, aux négocians, en un mot, à tous les états, et aux femmes en particulier. Cette lettre qui est conservée parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi, est pleine d'une piété solide, et l'on y découvre partout les sentimens de respect dont Nersès était pénétré pour la religion, l'Église et la discipline ecclésiastique; M. l'abbé de Villefroi, qui a composé une notice des ouvrages arméniens qui se trouvent à la bibliothéque du roi, a traduit cette lettre du patriarche Nersès. Les arméniens regardent aussi ce patriarche comme leur Homère. M. de Villefroi cite en effet de lui beaucoup

de poésies; savoir, environ vingt-cinq Cantiques dans un Recueil de poésies sacrées, contenant des cantiques et des proses, tant en rimes que sans rimes, pour les mystères du salut et les actions éclatantes des saints dont la fête se célèbre plus solennellement durant le cours de l'année; une prose pour les jours de jeûne d'environ cent quatre-vingts vers de cinq syllabes chacun: une autre pièce de vers sur la fin du monde, le jour du jugement, et la rétribution qui sera rendue aux œuvres d'un chacun. Cette pièce est en vers de quatre pieds tous sur la rime *ine*, au nombre d'environ deux cent trente; un Recueil de quatrains contenant environ cinq cent soixante vers; ils sont sur différens sujets; chaque quatrain est une espèce d'énigme; l'auteur y donne le précis historique qui caractérise le principal événement de la vie des grands hommes de l'Ancien-Testament et de quelques autres personnages fameux, etc. Les autres ouvrages de Nersès IV que nous trouvons cités dans la même notice et qui sont aussi dans la bibliothèque du roi, sont: deux Homélies, décrets et canons touchant la discipline ecclésiastique, en vingt-quatre chapitres; Déclaration de la foi de l'église d'Arménie, et ses décrets ecclésiastiques; les lettres réciproques de l'empereur Manuel et de Nersès au sujet de la réunion; lettres de Nersès avant qu'il fût patriarche, écrites au nom et par l'ordre du patriarche Grégoire III à l'occasion de quelques disputes survenues entre certains prêtres au sujet de la passibilité ou de l'impassibilité de la nature divine en Jésus-Christ; vingt-quatre prières ou oraisons; on voit dans une de ces oraisons que Nersès différait jusqu'après le jugement général la rétribution due aux œuvres, soit à l'égard des justes, soit à l'égard des réprouvés; seconde profession de foi catholique du seigneur Nersès, patriarche d'Arménie, la première se trouve, comme on l'a dit, dans sa Lettre universelle; dans cette seconde, Nersès combat nommément Arius, Sabellius, Nestorius et Eutychès. Il s'étend plus que dans la première sur la distinction des trois Personnes divines, et traite d'une manière plus développée la différence de la nature divine et de la nature humaine en Jésus-Christ, aussi bien que celle des deux volontés et des deux opérations intrinsèques; mais à l'égard du Saint-Esprit, il ne la reconnaît que venir du père seul. Enfin, l'explication de la liturgie arménienne; mais ce n'est pas l'ouvrage du seul Nersès, un autre Nersès, archevêque de Tarse, le docteur Khosroës et le docteur Jean d'Argis y ont pareillement travaillé. Nersès IV a eu un neveu, fils de sa sœur, qui composa à l'honneur de son oncle un poëme de neuf cent soixante-quatorze vers de huit syllabes chacun. L'auteur y fait entre autres

cet éloge de Nersès IV, habile connaisseur dans la poésie d'Homère; poëte lui-même, il fut auteur de poëmes spirituels et sut toucher les cœurs les plus endurcis. (Extrait de la notice manuscrite des livres arméniens de la bibliothèque du roi, dressée par M. l'abbé de Villefroi.)

NERSÈS DE LAMPRON, docteur arménien, archevêque de Tarse en Silicie, a fleuri avant et après le milieu du douzième siècle. On croit qu'il mourut l'an de l'ère arménienne 947, c'est-à-dire de Jésus-Christ, l'an 1200. Il prononça un discours dans sa ville épiscopale en présence d'un concile nombreux qui fut tenu à Tarse l'an de Jésus-Christ 1177, par ordre de l'angélique Grégoire, patriarche des Arméniens, et sous le règne de Léon, par la grâce de Jésus-Christ, roi des Arméniens, pour la réunion de l'église arménienne avec l'église grecque. Après ce discours, que l'on dit très-éloquent, on lit les demandes faites aux Arméniens par les Grecs, les réponses des Arméniens, et les propositions que ceux-ci firent aux Grecs. Nersès de Lampron est encore auteur d'un Traité sur l'Église et sur l'Eucharistie, comme sacrifice. M. de Villefroi qui a lu ce Traité, dit qu'il est aussi utile qu'instructif, et qu'il ne sait où l'on pourrait trouver ailleurs des preuves plus fortes pour établir le dogme de la présence réelle, et celui de la nécessité de la prière pour les morts. Nersès a eu aussi beaucoup de part à l'explication de la liturgie arménienne dont on parle à l'article précédent, avec les docteurs Khosroës et Jean d'Argis. Dans un Mémorial joint à ces Traités de liturgie, il est dit que Nersès de Lampron y a travaillé à l'âge de ving-quatre ans, l'an six cent vingt-six de l'ère arménienne, de Jésus-Christ 1179, ce qui est difficile à croire, puisque, dès l'an 1177, Nersès était déjà archevêque de Tarse; aurait-il occupé ce siége dès l'âge de vingt-deux ans? On conserve encore dans la bibliothèque du roi une version arménienne faite sur l'original grec d'un Commentaire sur l'Apocalypse, composé par les évêques de Césarée, André et Aretas, ouvrage approuvé et reçu par le premier concile de Constantinople. La version arménienne fut revue et corrigée par Nersès de Lampron. L'auteur de la version est Constant, métropolitain d'Hierapolis; il la fit l'an de Jésus-Christ 1179, par ordre de Grégoire IV, soixante-quatrième patriarche d'Arménie. On conserve de plus dans la bibliothèque du roi un discours sur la vie de Nersès de Lampron, faite à la prière du prêtre Nersès qui était de la même famille, et qui portait le même nom. Ce discours fut composé l'an de l'ère arménienne 653, de Jésus-Christ 1206, pour conserver à la postérité la mémoire de ce grand archevêque.

NERVET (Michel), médecin d'Évreux, où il naquit le 11 novembre 1663, d'une des plus anciennes familles de cette ville, fut grand physicien, et très-instruit dans les belles-lettres et dans les langues savantes : l'étude particulière qu'il a faite du Nouveau-Testament, dont il préparait une traduction, lui a fait voir un grand nombre de fautes dans toutes les versions françaises que nous avons aujourd'hui : il en fait remarquer quelques-unes dans deux de ses lettres qui ont été insérées dans le troisième volume des mémoires du père Desmolets. Nervet est mort en 1729, le 10 décembre, sans avoir achevé sa traduction. (Table du Journal des Savans. Le Brasseur, Histoire d'Évreux, p. 5.)

NESIB, héb., *qui est debout*, du mot *netsib*, ville de la tribu de Juda. (Josué, 15, 43.) Eusèbe dit qu'elle est à sept milles, et saint Jérôme, à neuf milles d'Eleuthéropolis, tirant vers Hébron. (D. Calmet, Dictionnaire de la Bible, t. 2.)

NESLE LA REPOSTE, *Nigella-Reposta*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Troyes dans la Brie, auprès de Villenonce où elle avait été transférée depuis 1560, que les calvinistes ruinèrent l'abbaye de Nesle. Il y avait aussi un monastère de filles, séparé de l'abbaye des religieux. (La Martinière, Dictionn. géographique.)

NESROEH, héb., *fuite*, ou *étendard*, ou *tentation*, ou *tendre et délicat*, du mot *nus*, *fuir*, ou du mot *nassas*, *étendard*, ou du mot *roc*, *tendre et mollet*, idole des Assyriens. Sennacherib fut tué par ses deux fils, comme il adorait Nesroeh dans son temple. (4 *Reg.* 19, 37.)

NESSELIUS (Nicolas), né à Maseich, dans le pays de Liége, licencié à Louvain, protonotaire apostolique et chanoine de Saint-Paul de Liége, né le 21 décembre 1584 et mort au commencement de l'année 1642, a donné : 1°. Un Traité de l'avarice, à Liége en 1636. 2°. Le Théâtre de l'éternité, en vers, *ibid.* 3°. Le Trésor spirituel du chef de sainte Pétronille, qui est dans la chapelle du château de Reckem, *ibid.* 1629. (Dupin, Table des Auteurs ecclés. du dix-septième siècle, 1992.)

NESSELIUS (Daniel), bibliothécaire de l'empereur, né à Lutzen, petite ville de Lunebourg, fils de Martin Nesselius, homme d'érudition, prit le degré de docteur en droit, mais sans négliger la littérature et l'histoire. Étant venu à Vienne en Autriche, on l'employa comme secrétaire en diverses ambassades jusqu'en 1679, qu'il fut nommé bibliothécaire de l'empereur, à la place du savant Lambécius. L'empereur Léopold nomma Nesselius son conseiller et l'ennoblit. Ce fut par ordre de cet empereur que Nesselius fit un extrait des huit tomes des commentaires de Lambécius sur la bibliothèque de Vienne. Il y fit aussi des addi-

tions en 2 volumes in-folio. En 1690, il donna le projet d'un ouvrage qui eût été fort utile, mais qu'il n'a pas achevé. C'était une histoire ou un *index* chronologique de tous les traités de paix, d'alliances, de trèves, etc. depuis l'an 1400 jusqu'en 1685. Il mourut en 1700. (Moréri, édit. de 1759.)

NESTABE, martyr et compagnon de saint Eusèbe. (*Voy*. EUSÈBE.)

NESTOR, martyr et compagnon de saint Eusèbe. (*Voyez* EUSÈBE.)

NESTORIANISME, *nestoriana hæresis*, hérésie des nestoriens. (*Voyez* NESTORIENS et NESTORIUS.)

NESTORIENS, *Nestoriani*, hérétiques qui ont pris leur nom de Nestorius, patriarche de Constantinople en 428. Leurs principales erreurs consistent à dire qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ; que le Verbe, fils de Dieu, ne s'est pas fait homme en prenant de la sainte Vierge la nature humaine, mais qu'il est descendu sur l'homme né d'elle; qu'elle a enfanté le temple de Dieu, et non pas celui qui habite dans le temple, et qu'ainsi elle n'est pas mère de Dieu, mais mère de Christ. Selon eux, l'union du Verbe avec la nature humaine n'est qu'une union morale, une union de bienveillance, de dignité, de communication, de puissance, *une union d'inhabitation* comme dans un temple.

Les nestoriens, qu'on a aussi appelés *Chaldéens et chrétiens orientaux*, se répandirent dans la Mésopotamie, dans le royaume des Assyriens, et jusque dans les Indes et aux extrémités de l'Asie. Ils se sont réunis plusieurs fois à l'église romaine; savoir, du temps d'Eugène III qui fut élu pape en 1145; du temps de Grégoire X à qui l'archevêque de Nisibe, nestorien, envoya sa profession de foi l'an 1274; sous Eugène IV, sous Jules II, sous Pie IV et sous Paul V. Mais ces différentes réunions n'ont pas été sincères ou n'ont pas subsisté long-temps; et M. Renaudot soutient que ces chrétiens orientaux sont encore aujourd'hui dans les sentimens de Nestorius touchant l'incarnation, quoiqu'en disent M. Simon, et quelques autres savans qui prétendent, sans fondement, qu'il n'y a plus d'hérésie nestorienne, et même que ceux qu'on appelle maintenant nestoriens dans le levant, n'ont pas pris leur nom de l'hérésiarque Nestorius, qu'ils ne connaissent que pour en avoir entendu parler aux Européens. (Bzovius. Sponde et Raynaldi, *A. C.* 1247, 1445. Strozza, *de dogmatibus Chaldæorum*; imprimés à Rome en 1617. Le père Doucin, jésuite, Hist. du Nestorianisme, imprimée en 1698. M. l'abbé Renaudot, Perpétuité de la foi, t. 5.)

NESTORIUS, hérésiarque, patriarche de Constantinople, natif de Germanicie, ville de Syrie, fut élevé dans le monastère de Saint-Euprepie, au faubourg

d'Antioche. Sa vertu, sa doctrine et son éloquence le firent mettre sur le siége de Constantinople, après Sisinnius, l'an 428. Il parut d'abord fort zélé contre tous les hérétiques, et en particulier contre les ariens, les novatiens et les macédoniens. Mais Anastase, prêtre d'Antioche, qu'il avait amené avec lui, ayant osé prêcher qu'on ne devait point appeler la sainte Vierge *mère de Dieu*, Nestorius, loin de réprimer ce prédicateur téméraire, l'honora d'éloges publics, et soutint que de même qu'il y avait deux natures en Jésus-Christ, il y avait aussi deux personnes, la divine et l'humaine, et par conséquent deux fils, l'un Dieu et l'autre homme: ce qui faisait qu'on ne devait pas appeler Marie *mère de Dieu*, *Theotocos*, mais seulement *mère de Christ*, *Christotocos*. Il ajoutait que le Christ était uni au Verbe, non pas d'une union hypostatique, mais d'une union d'habitation du Verbe en l'humanité comme dans un temple, et par société, par communication de puissance, de dignité, etc. Saint Cyrille d'Alexandrie combattit ces erreurs par divers ouvrages adressés à l'empereur Théodose le jeune, à Pulcherie et à Eudoxe, sœurs de ce prince. Il en écrivit aussi au pape saint Célestin qui les condamna dans un concile tenu à Rome en 430. L'année suivante 431, on assembla le concile général d'Éphèse, qui condamna aussi et qui déposa Nestorius. L'empereur Théodose le jeune l'exila ensuite dans la ville d'Oasis en Égypte; mais cette ville ayant été ruinée par les Blemmyens, Nestorius erra de tous côtés, et mourut quelque temps après. Il nous reste quelques fragmens des Sermons et des autres écrits de Nestorius. (Saint Cyrille, contr. Nestor. Saint-Augustin, hér. 89. Les actes du concile d'Éphèse. (Baron. an. 428, n° 35. Vincent de Lérins, *in commonit.* Socrate, l. 7. Evagre, liv. 1.)

NESTREFIELD en Angleterre. Il y eut un concile l'an 703 (*Concilium nesterfieldense.*) contre S. Wilfrid d'York. Presque tous les évêques d'Angleterre s'y trouvèrent. L'archevêque de Cantorbéri y présida. Saint Wilfrid y fut invité, et on lui promit de lui faire satisfaction, mais on ne lui tint pas parole. Les évêques et les abbés, qui avaient usurpé les biens de son monastère, les gardèrent. Saint Wilfrid alla à Rome demander justice au pape Jean VI qui assembla un concile où saint Wilfrid fut pleinement justifié. (Dictionn. portatif des conciles.)

NETOPA ou NETUPHA ou NETUPHAT ou NETOPHATHI, hébr., *distillation*, *gomme*, etc., du mot *Nataph*, ville et campagne entre Béthléem et Anathoth. (1 Esdr. 2, 22; et 2 Esdr. 7, 26; 1 Par. 9, 16; Jérém. 40, 8.)

NETOPHATHI ou NETOPHATI, hébr., comme *Netopha*, fils de Salma. (1 Par. 2, 54.)

NETOPHATHITES, qui est de Nétophati. (2 *Reg.* 23, 28.)

NETTER (Thomas), célèbre théologien anglais, de l'Ordre des carmes, plus connu sous le nom de Thomas Waldensis ou de Walden, qui est un village d'Angleterre dans lequel il prit naissance, fut provincial de son Ordre, servit utilement les rois Henri IV, V et VI, dans diverses affaires importantes, parut avec éclat au concile de Constance où il confondit les hussites et les wiclefites, et mourut en 1430, après avoir composé plusieurs ouvrages dont le principal est un traité dédié au pape Martin V, sous le titre de : *Doctrina antiquitatum fidei Ecclesiæ catholicæ*. (Trithême et Bellarmin, *de Script. eccles.* Lucius, *in biblioth. carm.* Pitseus, *de illustr. angl. Script.*)

NEUBURG, *Novum-Castrum*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, en Alsace sur la Morère, était située à une lieue et demie de Haguenau, au diocèse de Strasbourg. Les comtes de Lutzelburg, fondateurs de ce monastère en 1228, y appelèrent douze religieux de l'abbaye de Lutzel, sous la conduite du moine Walderick qui était de la maison des comtes de Bourgogne, et qui fut le premier abbé de Neuburg. L'abbé de ce monastère ne prenait point de bulles à Rome; il recevait ses provisions, et l'investiture de l'abbé de Lutzel, sur le brevet que le roi lui accordait après l'élection : il recevait ensuite la bénédiction comme un autre abbé. (La Martinière, Dictionnaire géographique.)

NEUFCHATEAU (André de). (*Voyez* ANDRÉ DE NEUFCHATEAU.)

NEUFME, *nonagium*, *nona*, droit que les curés prenaient anciennement sur les biens des personnes décédées. C'était d'abord la neuvième partie des meubles; mais en 1559, ce droit fut réduit à la neuvième partie du tiers des meubles, d'où vient qu'il fut appelé *tierçage* : on le nomma aussi *mortuage*, parce qu'il s'exigeait comme un tribut sur les morts. Ce droit était particulièrement connu dans la province de Bretagne : mais les nobles s'y étant vigoureusement opposés, ils en ont toujours été exempts. (*Voy.* Brillon, au mot NEUFME, et les auteurs qu'il cite.)

NEUMAGEN (Pierre de), chapelain de Saint-Leonard, près la ville de Zurich en Suisse, tire son nom de la ville de Neumagen sur la Moselle, à trois lieues au-dessous de la ville de Trèves. Il fut secrétaire d'André, archevêque de Craine, cardinal au concile de Bâle, et a vécu après l'an 1460. Il a laissé quelques ouvrages, comme la vie de saint Nicolas Subsylvain, solitaire, qu'on croit avoir vécu longtemps sans manger ; un Traité des apparitions des esprits et des fantômes; les actes du cardinal André, archevêque de Craine, au concile de Bâle, avec des remarques imprimées dans le quinzième siècle de l'Histoire

ecclésiastique de Gesner, à Zurich 1654, in-8°. (D. Calmet, Biblioth. lorr.)

NEUMANN (Jean-Georges), théologien luthérien, né le 1er mai 1661 à Mertz, dans le cercle de l'électorat de Saxe, fut professeur de poésie et de Théologie, et bibliothécaire de l'université de Wittemberg, où il mourut le 5 septembre 1709. Il a beaucoup écrit sur la morale et la Théologie; et le Supplément du dictionnaire historique, imprimé à Bâle, tom. 3, p. 411, fait monter ses ouvrages latins à quarante-six, sans compter ceux qu'il a composés en allemand. Les principaux de ceux qu'il a écrits en latin sont : 1°. *Theologia aphoristica, in qua sententia orthodoxa recentioribus potissimum adversariis opposita, argumentis confirmatur... editio secunda auctior et correctior*; à Wittemberg, chez Godefroi Zimmerman, 1718, in-8°. 2°. *Dissertationes antichyliasticæ*. 3°. *Synopsis errorum fanaticorum, quos tremuli moderni fovent*. 4°. *Programmata*. 5°. *De retractationibus Patrum*. 6°. *Dissertationes de descensu Christi ad inferos*. 7°. *De fide aliena*. 8°. *De passione Christi vicaria*. 9°. *De αποθεωσει fanaticorum*. 10°. *De fausto præstigiatore*. 11°. *De peccato sub spe veniæ commisso*. 12°. *De parallelismo Scripturæ-Sacræ*. 13°. *De fidelium μεταςχηματισμω*. 14°. *De conditoribus symboli apostolici*. 15°. *De palma ab angelis non intervertenda*. 16°. *De missionariis pontificiorum*. 17°. *De trinitate Platonis*. (Journal des Savans, 1720. M. l'abbé Ladvocat, Dictionn. histor. port.)

NEUMANN (Gaspard), théologien luthérien, né à Breslau, s'éleva par degrés aux premières charges ecclésiastiques et académiques de cette ville où il mourut en 1715, étant pasteur et inspecteur des églises et des écoles. Il était poëte, orateur, philologue, logicien, physicien, mathématicien, astronome, et surtout théologien. Il a publié plusieurs ouvrages de belles-lettres et de Théologie. Les principaux sont : 1°. *Disputatio de dispensatione circà legem naturæ*. 2°. *Epistola de scientia litterarum hieroglyphyca*. 3°. *Biga difficultatum physico-sacrarum*. 4°. *Clavis domus Heber*. C'est une grammaire hébraïque. 5°. *De punctis Hebræorum litterariis*. 6°. *Genesis linguæ sanctæ*. 7°. *Trutina religionum quæ hodie sunt, ubi singularum ætas, fontes, dogmata, primis lineis indicantur et expenduntur*, in-8°. On a encore de lui quelques autres ouvrages, comme une dissertation contre ceux qui prétendent qu'il est parlé du café dans le second livre des rois, ch. 17, v. 28. Outre le sujet principal, on trouve dans cet écrit des observations ingénieuses sur la valeur des lettres hébraïques. M. Castans qui a ajouté un commentaire au *trituna religionum*

de Neumann, a mis à la tête la vie de l'auteur. (Journal des Savans, 1708; Supplément et 1717.)

NEUMANN (Wenceslas-Xavier), de Puchaltz, jurisconsulte allemand, a donné : *Dissertationes de jure publico et feudali, de jurisdictione feudali et superioritate territoriali, necnon de naturâ et prærogativis feudorum regni Bohemiæ*, à Leipsick, 1718, in-4°. (Journal des Savans, 1719, 113.)

NEUME, *neuma*, terme de plein-chant, qui signifie cette suite, ou longue traînée, ce flux, pour ainsi dire, de notes vides et destituées de lettres et de paroles, qui se chantent sur la dernière syllabe de l'*alleluia*. Comme cette suite de notes ne forme qu'un même son, savoir, le son de la lettre *a*, et n'est qu'une même aspiration ou un même souffle prolongé, on l'a de-là appelé *neume*, du mot grec *pneuma*, qui signifie souffle, haleine. A Amiens on l'appelait *baille*, pour dire *baillement ;* parce qu'en chantant la neume, on ne fait en effet qu'ouvrir la bouche, comme si l'on baillait. La neume sert à prolonger et à donner loisir au diacre de se préparer pour l'Évangile, et de monter au jubé; en sorte que le chœur ne demeure pas cependant vide et désoccupé ; d'où vient que les jours qu'il n'y avait pas d'*alleluia*, on prolongeait de même autrefois et pour la même raison, les derniers mots du graduel; ce qui s'appelait *neumatiser* à la fin du graduel. (De Vert, Explicat. des Cérémon. de l'Église, tom. 3, p. 107, et tom. 4, p. 95.)

NEUMENIUS, grec, *nouvelle lune*, du mot *neomenia*, fils d'Antiochus. (1 Machab., 12, 16.)

NEUROCOPE, siége épiscopal de la province de Dardanie, au diocèse de Servie. Nous n'en connaissons qu'un évêque, nommé Joasaph. (*Oriens. christ.*, t. 2, p. 326.)

NEUSER ou NEUSSER (Brunon), Français de nation, professeur et Custode de la province des Récollets de Cologne, dans le dix-septième siècle, a laissé : 1°. *Tractatus de horis canonicis*, à Mayence, 1669, in-8°. 2°. *Polianthea Theologo morali canonica*, ibid., 1680, in-folio. 3°. *Prodomus velitaris adversùs historiam pelagianam Henrici de Noris, ibid.*, 1676, in-folio. 4°. *Hortus floridissimus variorum selectiorumque discursuum prædicabilium*, ibid., 1677, 4 tomes in-4°. 5°. *Encyclopedia seu scientia universalis concionatorum*, ibid., 1676, in-4°. 6°. *Summa prædicabilium sermonum*, 2 volumes in-4°, imprimés en 1659. Il a aussi traduit divers ouvrages de l'italien en latin, comme le Directoire des supérieurs réguliers et ecclésiastiques, des sermons, etc. (Le père Jean de Saint-Antoine, Biblioth. univ. francis., tom. 1, p. 244.)

NEUSTADT, *Neostadium*, ville épiscopale d'Allemagne, sous la métropole de Vienne en Autriche, est située à douze lieues au midi de cette dernière ville. Le pape Paul II érigea en 1468 l'église collégiale de Saint-Pierre de Neustadt en évêché, et c'est le seul suffragant de Vienne. Les religieux de Cîteaux ont l'abbaye de la Trinité à Neustadt, et les jésuites autrefois un collége.

Évêques de Neustadt.

1. Pierre Engelbrecht, docteur en droit, a été le premier évêque de cette ville; il mourut le 19 mars 1491.

2. Augustin Giebinger, de Chiemsée, mourut en 1495.

3. Thiery, religieux de l'Ordre de Saint-François.

4. Grégoire Angerer, natif de Vienne, docteur en droit, premièrement grand-doyen et prévôt de Brixen, conseiller d'état, de l'empereur Maximilien, et de son neveu Ferdinand, roi des Romains, célèbre par plusieurs ambassades, après avoir gouverné long-temps l'évêché de Neustadt, mourut en 1548, âgé de soixante-onze ans.

5. Christophe Wertwein, confesseur et prédicateur de Ferdinand Ier, roi des Romains. Il fut premièrement évêque de Neustadt, et l'an 1552 de Vienne, et mourut l'année suivante.

6. François Abstemius, mourut le 30 novembre 1558.

7. Christophe Nopponceus, moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Cornelis-Munster, près d'Aix-la-Chapelle, conseiller de l'empereur Ferdinand Ier, fut nommé par ce prince évêque de Neustadt en 1564, et mourut en 1571.

8. Lambert Gruterus, aussi conseiller aulique, mourut à Augsbourg.

9. Martin Radwiger, auparavant prévôt des chanoines réguliers de Sainte-Dorothée à Vienne, mourut le 15 avril 1588.

10. Gaspard Lagus, Silésien, évêque de Neustadt, devint ensuite évêque de Breslaw en Silésie, où il mourut vers l'an 1610.

11. Melchior Clesel, de Vienne, docteur en Théologie, prévôt de la cathédrale de Vienne, et vicaire-général de l'évêché de Passaw en Autriche. Il obtint l'évêché de Neustadt vers l'an 1590. et quelque temps après il devint évêque de Vienne. Le pape Paul V le créa cardinal en 1616. Ce fut un des plus grands hommes de son siècle. Il mourut à Neustadt le 19 septembre 1630.

12. Matthias Gaisler, de Kismartor, vicaire-général et official du cardinal Clesel, devint en 1630 son successeur, et ensuite conseiller de sa majesté impériale. Il mourut le 20 février 1639.

13. Jean Thuanus, né au pays de Valais, auparavant chanoine, vicaire-général et official de Neustadt, mourut le 11 janvier 1666.

14. Laurent Aidinger, précep-

teur de l'empereur Léopold 1er, prévôt de la cathédrale de Saint-Étienne et grand-vicaire de l'évêché de Vienne, devint évêque de Neustadt, et mourut le 23 juillet 1669.

15. Léopold, comte de Kollonitz, fut premièrement évêque de Neytra en Hongrie en 1670. Il devint évêque de Neustradt, et neuf après évêque de Raab ou Javarin. Le pape Innocent XI le créa cardinal en 1687. Il devint l'an 1696 archevêque de Gran, primat et chancelier du royaume de Hongrie. Il mourut le 20 janvier 1707.

16. Christophe Rochas de Spinola, confesseur de l'impératrice Marie-Thérèse, infante d'Espagne, première femme de l'empereur Léopold 1er. Il a été évêque titulaire de Tina; il fut sacré évêque de Neustadt l'an 1681, et mourut le 9 mars 1695.

17. François-Antoine, comte de Schonborn-Buchaim, natif de Vienne, dernier de cette illustre famille, fut sacré évêque de Neustadt en 1696. Il était aussi conseiller et chambellan de l'empereur Charles VI, et régent du conseil de la basse Autriche. Il mourut le 13 octobre 1718.

18. Ignace de Lavina, né au pays de Valais, ci-devant précepteur de l'empereur Charles VI, ensuite évêque titulaire de Sebenico et prévôt mitré d'Audraker en Autriche. Il fut sacré évêque de Neustadt le 23 avril 1719, par Sigismond, comte de Kollonitz, évêque de Vienne, assisté des évêques de Neitra et de Sagrabie. Il mourut le 14 septembre 1720.

19. Joseph-Ignace, baron de Rovère, natif de Frioul, chanoine de Breslaw, prévôt et curé de Hausseitein, ayant été nommé à cet évêché le 1er janvier 1721, mourut le 7 avril suivant, à l'âge de trente-trois ans, d'une maladie qu'il avait contractée en donnant les sacremens à un pauvre malade.

20. Jean-Maurice Gustave, comte de Manderscheit et de Blanckenheim, chanoine capitulaire de la métropolitaine de Cologne et de la cathédrale de Strasbourg. Il fut nommé à cet évêché en 1721 par l'empereur Charles VI, préconisé à Rome le 14 janvier 1722, et sacré à Vienne le 22 mars par Sigismond, comte de Kollonitz, évêque de Vienne, assisté des évêques de Neitra et d'Agram. (Hist. ecclésiastique d'Allemagne, t. 2.)

NEUTRAUX, certains Zuingliens, ainsi nommés parce qu'ils disaient qu'il était indifférent de communier sous une ou sous deux espèces, parce qu'on ne recevait rien, ni sous l'une, ni sous l'autre, mais qu'il suffisait d'avoir la foi. (Prat., *tit. Neutrales.* Gaultier, seizième siècle, chap. 101.)

NEUVAINE, *novemdiale tempus.* Terme d'Église qui signifie l'espace de neuf jours continuels, pendant lesquels on fait quelque dévotion, en l'honneur de

quelque saint, pour implorer son secours en quelque nécessité. Il y a des neuvaines de messes, de prières, d'oblations, d'austérités, d'aumônes, de pélérinages, etc. Les neuvaines n'étaient pas inconnues aux païens; mais quoiqu'originaires du paganisme, on ne peut les condamner sans témérité, puisque l'Église les approuve ou les tolère, pourvu qu'on ait soin de les purger de toute superstition, et de n'y mêler rien de ridicule, d'indécent, de faux, de contraire à l'analogie de la foi, ou aux règles des mœurs, en quelque façon que ce puisse être. On peut donc licitement, si l'on veut, fixer certaines prières et certaines dévotions au nombre de neuf, pour se régler et se prescrire des bornes; mais on ne peut, ni attribuer aucune vertu particulière à ce nombre précis plutôt qu'à un autre, ni en attendre un effet infaillible et certain.

NEUVILLE (Jean de), qui vivait en 1550, a laissé : 1°. Traité de la beauté de l'âme contre les épicuriens et les athées, à Paris, 1554. 2°. Commentaire sur les sept pseaumes de la pénitence *ibid.*, 1556. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du seizième siècle, col. 1111.)

NEUVILLE (François de), abbé de Grandmont, fleurit vers l'an 1580. On a de lui : Traité des hommes illustres de la généalogie de Jésus-Christ, imprimé à Paris en 1577. (Dupin, *ibid.*, col. 1310.)

NEUVILLE (le père Jean de la), jésuite. Nous avons de lui : le livre de Judith, avec des réflexions morales sur tous les versets et des notes critiques sur tous les endroits les plus difficiles, à Paris, chez Jacques Bordelet, 1728, in-12.

NÈVE, ville épiscopale de la province d'Arabie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole pe Bostra. Saint Jérôme, *in locis hebr.*, après avoir parlé de la ville de Ninive, capitale des Assyriens, fait mention d'une autre Ninive, qu'on appelait Nineve de son temps. On croit que c'est celle qui est connue dans les notices sous le nom de Nèbe, Nève, Niba et Niva. L'itinéraire d'Antonin la met sur la route, entre Damas et Scythopolis. Il y a eu les évêques suivans :

1. Petronius, qui fut excommunié pour s'être déclaré contre le concile d'Éphèse.

2. Jobius, pour lequel Constantin, son métropolitain, souscrivit au sixième acte du concile de Chalcédoine.

3. Isaac, siégeait vers l'an 540. Il se démit de son évêché pour vivre dans la retraite. (*Or. chr.*, t. 2, p. 863.)

NEVIZAN (Jean), jurisconsulte d'Ast en Piémont et professeur en droit dans l'université de Turin, mort l'an 1540, et laissa : 1°. *Volumen conciliorum*, à Lyon, 1559, in-folio, à Francfort, 1563, à Venise, 1573.

2°. *Summarium, seu compendium decretorum Ducis Sabaudiæ*, à Turin, 1588, à Lyon, 1592. 3°. *Additiones ad Rolandinam*, à Turin, in-4°. 4°. *Controversiæ feudales*, à Marpurg, 1615, in-4°. 5°. *Quæstiones de librorum multitudine resecandâ*, à Cologne, 1607, in-4°. 6°. *Consilium Joannis de Nevizanis, in quæstione : an Princeps possit infeudare oppidum, invitis oppidanis, vel alienare subditos invitos*, parmi les conseils d'Albert Brunus. 7°. *Index Scriptorum in utroque jure*, à Lyon, 1522 : il y en a eu depuis d'autres éditions augmentées successivement par Louis Gomez, Jean Fichard, Jean-Baptiste Zilette, et Jean Wolfgand Freymonius. 8°. *Sylva, nuptialis bonis referta non modicis, nunc te, lector, obnixè rogat, ut te aspicias, deindè quod Scriptum est, legas, et protinùs visis opusculi annotamentis, cum indice alphabetico contentorum narrativo, lætaberis gaudio magno*, à Paris, 1521, in-8°. Il y a eu d'autres éditions de cet ouvrage avant et depuis celle-ci. Des six livres dont cet ouvrage est composé, les deux premiers roulent sur la thèse, *qu'il ne faut pas se marier;* et les deux suivans, sur la thèse contraire : les cinquième et sixième livres sont étrangers aux quatre autres. Nevizan y examine les règles qu'un juge doit suivre dans ses jugemens. Le tout est rempli de plaisanteries, de citations, d'une érudition mal digérée, de choses singulières, de pensées originales, et de diverses opinions erronées. On peut voir dans l'apparat sacré de Possevin une longue liste des endroits que l'inquisition a voulu qu'on réformât dans ce livre. (Gui Pancirole, *De claris legum interpretibus.* Le P. Nicéron, Mémoires, t. 24, p. 175 et suiv. Moréri, édit. de 1759.)

NEW-MARKET en Angleterre. Il y eut un concile l'an 1161 contre l'antipape Victor. (*Reg.* 27, *Lab.* 10. *Hard.* 6, *Anglic.* 1.)

NEYTRACHT, petite ville épiscopale, dans la Haute-Hongrie, à quatorze lieues de la ville de Gran, dont elle est suffragante.

NEZ, *nazus*, *nares.* Les Hébreux mettent communément la colère dans le nez : *ascendit fumus de naribus ejus.* 2 *Reg.* 22, 9. Les femmes d'Orient en plusieurs endroits mettent des étoiles d'or à une de leurs narines. Salomon (*prov.* 11, 22.) fait allusion à cette coutume, lorsqu'il dit qu'une femme belle, mais insensée, est comme un anneau d'or au grouin d'un pourceau. On mettait aussi des anneaux aux naseaux des bœufs et des chameaux pour les conduire. (4 *Reg.* 19, 28.)

NEZENIUS (Abel), florissait en 1610. Il a composé des exercitations sur le Pentateuque, Josué, les Juges, Ruth, les livres des rois et les Paralipomènes. (Konig, Biblioth.)

NICAISE ou NIGAISE (saint), pour le distiuguer de saint Nicaise, évêque de Reims. Il vivait au troisième ou au quatrième siècle. Plusieurs ont voulu le faire passer pour le premier évêque de Rouen. Il est regardé comme l'apôtre du Vexin français où l'on dit qu'il vint annoncer l'Évangile de Jésus-Christ dans le temps que saint Denis le prêchait à Paris. Il perdit la vie pour la foi de Jésus-Christ sur les bords de la rivière d'Epte. On lui donne pour compagnons de son martyre Quirin, que le vulgaire appelle saint Cerin, qualifié prêtre par ceux qui donnent la qualité d'évêque à saint Nigaise, et Pientie, communément sainte Pienche, que les uns font veuve, les autres vierge, originaire du même Vexin. Le martyrologe romain et les autres modernes qui marquent pareillement leur fête en ce jour, y joignent Scubicule ou Scuvicule, que nous appelons saint Egobile, que l'on dit être diacre. Le lieu de leur martyre est appelé Vadiniac, que l'on croit être le village de Gany sur l'Epte, à une demi-lieue environ de la Roche-Guyon. Pour ce qui est du lieu où reposent leurs reliques, il est incertain. (Tillemont, sur l'Histoire de saint Denis. Le Père Pommeroye, Histoire des archevêques de Rouen. Baillet, t. 3, 11 octobre.)

NICAISE, évêque de Reims et martyr. Il est regardé comme l'une des principales lumières dont il plut à Dieu d'éclairer les églises des Gaules. Quoique quelques-uns aient cru qu'il avait été élevé sur le chandelier de l'Eglise au commencement ou au milieu du cinquième siècle, on trouve cependant plus d'apparence à l'opinion de ceux qui établissent son épiscopat dès la fin du quatrième siècle, du vivant de saint Martin de Tours et de saint Félix de Trèves. Ils supposent, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il fut martyrisé l'an 407, pendant les ravages des Vandales, des Suèves et des Alains. Quoi qu'il en soit, saint Nicaise, rempli de l'esprit de Dieu, ne cessait d'exhorter son peuple à fléchir la justice divine par les jeûnes, par les veilles, par les aumônes, et surtout par l'amendement de leur vie, et de recevoir au moins avec soumission le châtiment dont Dieu devait bientôt punir leurs crimes, car il n'ignorait pas le malheur dont la ville était menacée. Lorsque les Vandales parurent, au lieu de travailler à sa propre sûreté par la retraite, il voulut demeurer avec ceux qui étaient restés dans la ville pour leur donner toute la consolation et les soulagemens dont chacun pourrait avoir besoin. Le siége fut long, mais enfin la ville fut prise; ce fnt alors que ramassant ce qu'il put de monde devant le vestibule de son église, il leur apprit la manière de procurer le mérite du martyre à la mort qu'ils allaient recevoir, en l'acceptant pour ex-

piation de leurs péchés, et préférant généreusement la mort à une vie qui ne pouvait se conserver qu'aux dépens de la foi. Il les porta de même, à son exemple, à prier pour leurs ennemis. Cela fait, il s'avança vers ces insolens vainqueurs qui, ne respectant, ni son caractère, ni son mérite, ni la sagesse de ses remontrances, après plusieurs outrages, lui coupèrent la tête. Ils tuèrent à ses côtés son diacre Florent, et son lecteur Jocond. Ils n'épargnèrent pas non plus sa sœur Eutrope qui vivait dans la virginité. Les corps de saint Nicaise et de sainte Eutrope, sa sœur, furent enterrés dans le cimetière de l'église de Saint-Agricole où Dieu fit connaître leur sainteté par plusieurs miracles. Leur fête est marquée au 14 de décembre dans le martyrologe d'Usuard, dans le romain et les autres modernes; il s'est fait plusieurs translations de leurs reliques. (Surius, dans ses Actes. Baillet, t. 3, 14 décembre.)

NICAISE (S.-), *Sanctus-Nicasius*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la ville de Reims. Elle devait son origine à une église que Jovinius, général des armées romaines dans les Gaules, fit bâtir en l'honneur des saints martyrs Agricole et Vital, l'an 340. On croit que c'est depuis le sixième siècle qu'elle a porté le nom de Saint-Nicaise. On ignore de quel Ordre étaient les moines qui l'occupèrent d'abord; mais on sait que cette maison étant depuis tombée en ruines, Gervais, archevêque de Reims, la rétablit un peu après le milieu du douzième siècle, et qu'il y mit des religieux de l'Ordre de Saint-Benoît. On y introduisit en 1634 ceux de la congrégation de Saint-Maur, mais la mense abbatiale fut unie en 1641 à la sainte chapelle de Paris. L'église Saint-Nicaise est une des plus belles du royaume; c'est un chef-d'œuvre d'architecture qui était célèbre par son pilier tremblant lorsque la grosse cloche sonnait.

NICANDRE et MARCIEN, martyrs. Ils vivaient au quatrième siècle, et suivaient la profession des armes sous les empereurs Dioclétien et Maximien. Après avoir reconnu la vanité du monde et l'illusion de ses promesses par la lumière de la foi, et renoncé aux faveurs trompeuses de la fortune, ils entrèrent dans la milice de Jésus-Christ, attirés par sa grâce et par l'amour des biens éternels. Leur changement ne demeura pas longtemps caché : ils furent dénoncés et présentés au gouverneur Maxime qui leur signifia l'édit de l'empereur, par lequel il était ordonné à tous les soldats de l'armée de sacrifier. Sur leur refus, il les condamna à avoir la tête coupée. On ne peut exprimer la joie qu'ils ressentirent en entendant prononcer cet arrêt; et après avoir remercié tous deux le gouverneur Maxime, ils marchèrent au lieu de leur sup-

plice en louant Dieu. Saint Nicandre avait une femme vraiment chrétienne, nommée Darie; elle l'exhortait fortement à demeurer fidèle à Jésus-Christ; ce qui la fit mettre en prison pendant quelque temps; mais lorsque la liberté lui fut rendue, elle accompagna son mari jusqu'à la mort. Lorsque les deux saints martyrs furent arrivés au lieu des exécutions ils s'embrassèrent mutuellement; et après avoir prié quelque temps, ils consommèrent leur martyre le 17 de juin. On n'est point assuré, ni de l'année, ni du lieu de leur martyre. On croit que Darie, femme de saint Nicandre, a été martyrisée trois jours après aussi bien que son fils. Le martyrologe romain marque ces deux saints au 17 de juin, sans parler, ni de la femme, ni du fils de saint Nicandre. (Dom Mabillon, premier tome de son manuscrit. *Ital.* Tillemont, art. 6 de la persécution de Dioclétien. Baillet, t. 2, 17 juin.)

NICANOR, grec, *victorieux*; du mot Νικάν. On trouve dans l'Écriture quelques personnes de ce nom.

NICANOR, fils de Patrocle, qui eut beaucoup de part aux bonnes grâces du roi Antiochus Epiphanes, fut envoyé pour la première fois en Judée l'an du monde 3839, par ce prince, ou plutôt par Lysias qui gouvernait le royaume pendant l'absence d'Antiochus qui était allé en Perse. Nicanor se tenait si sûr de vaincre Judas Machabée, qu'il se flattait de payer deux mille talens que le roi devait de tribut aux Romains, en donnant quatre-vingt-dix esclaves juifs pour un talent. Mais Dieu en disposa autrement; l'armée de Nicanor fut mise en fuite par Judas qui se saisit de tout l'argent de ceux qui étaient venus pour acheter des esclaves juifs, et Nicanor lui-même se sauva seul et déguisé à Antioche, chargé de honte et de confusion.

Nicanor revint en Judée environ quatre ans après sous Démétrius, auquel Alcime qui avait acheté la souveraine sacrificature, demanda des forces. Mais Judas s'étant mis en campagne, obligea Alcime de s'enfuir. Il ne refusa pas de se rendre à la conférence que lui proposa Nicanor; mais s'apercevant que son dessein était de le surprendre, il se retira, et marcha contre lui avec son armée. Nicanor perdit près de cinq mille hommes; et le reste de ses troupes se sauva à Jérusalem. Nicanor y vint aussi, et menaça de brûler le temple, si les prêtres ne lui remettaient Judas entre les mains.

Il partit en même temps, et vint camper à Bethoron où il reçut un renfort de troupes syriennes. Judas, de son côté, s'approcha avec son armée, et se campa à Adarse, à quatre milles de Bethoron. La bataille se donna le treizième jour du mois d'adar; l'armée de Nicanor fut défaite, et lui tué le premier dans le combat. Ses troupes le

voyant mort, jetèrent les armes et prirent la fuite. On coupa la tête à Nicanor, et la main droite, qu'il avait insolemment étendue contre le temple; les Juifs les apportèrent, et ils les suspendirent à la vue de Jérusalem, et ordonnèrent que dans la suite ce jour serait célébré comme une fête dans Israël. Telle fut la fin de Nicanor qui mourut l'an du monde 3843, avant J.-C. 157, avant l'ère vulgaire 161.

Le second livre des Machabées dans les chapitres 14 et 15, raconte avec plus d'étendue cette dernière expédition de Nicanor. (*Voyez* 1 Mach. 3, 38, 39, 1 7, 26, 27. 2 Mach. 8, 9, 14 et 15.)

NICANOR, l'un des sept premiers diacres qui furent établis à Jérusalem, et marqué dans le martyrologe romain, comme martyrisé le 10 janvier dans l'île de Chypre. Les Grecs font sa fête le 27 d'août. Son nom se trouve aux menées le 28 décembre. (Act. 6, 5, 6, etc. Dom Calmet, Dict. de la Bible.)

NICANOR ou NICATOR. Démétrius Nicator, roi de Syrie, monta sur le trône l'an du monde 3854, avant Jésus-Christ 146, avant l'ère vulgaire 150. Il régna dix ans; mais toujours dans le trouble, à cause des différens compétiteurs qui lui disputèrent le royaume. (*Voy.* DÉMÉTRIUS.)

NICARETE (sainte), vierge de Constantinople. Elle vivait dans le troisième et quatrième siècles. Elle était de l'une des plus illustres familles de Nicomédie en Bithynie. Elle fut élevée avec soin dans les sentimens de la piété la plus solide, et dans la pratique des vertus chrétiennes. Elle quitta son pays pour aller à Constantinople où elle fit profession de vivre le reste de ses jours au service de Dieu, dans une virginité perpétuelle. Comme elle avait un ample patrimoine, elle faisait de grandes aumônes, préparait toutes sortes de remèdes pour les malades, et faisait quelquefois des cures qui paraissaient miraculeuses. Mais entre toutes ses vertus, celle qui éclatait davantage était une profonde humilité. C'est dans cet esprit qu'elle refusa la charge de diaconesse de l'église de Constantinople, quelque instance que lui en fît son évêque saint Jean-Chrysostôme. Il ne put aussi la résoudre, avec toute son autorité, à se charger de la conduite des vierges ecclésiastiques de la ville. Un de ses principaux soins était de cacher les bonnes œuvres dont sa vie était toute remplie. Un mérite si rare lui attira un grand nombre d'ennemis; et comme elle demeurait fidèlement attachée à saint Jean-Chrysostôme, parmi toutes les persécutions injustes qu'on lui suscita, elle participa à toutes ses souffrances. Elle se retira de Constantinople, et vécut avec le peu de bien que ses ennemis lui laissèrent, après s'être emparés du reste. Elle aimait tellement les pauvres, qu'elle partageait même ce peu avec eux. Elle parvint à une heureuse vieillesse. On

ignore le temps et le lieu de sa mort. Le martyrologe romain moderne marque sa fête au 27 décembre. (Sozomène, livre 8 de son Hist. ecclés., chap. 23. Baillet, tom. 3, 27 décembre.)

NICASTRO, *Neocastrum*, petite ville épiscopale de trois mille âmes, sous la métropole de Reggio, est située vers les frontières de la Calabre citérieure. Outre la cathédrale de Saint-Pierre et Saint-Paul, il y a trois autres églises et un monastère de filles. Le diocèse contient treize mille âmes, partagées en quinze bourgs ou villages, et vingt-quatre paroisses sous six vicaires forains.

Évêques de Nicastro.

1. Henri, siégeait en 1094. Il assista à la consécration de l'église de Cantazaro en 1122.

2. Gui, souscrivit au concile de Latran en 1179.

3. Boemundus, siégait en 1195.

4. Roger, en 1202.

5. Taddée, en 1222.

6. G.., élu sous Grégoire IX en 1236.

7. Samuel, vivait en 1254, sous le pontificat d'Innocent IV.

8. Léonard, élu par le chapitre, et confirmé par Clément IV en 1266, mourut en 1268.

9. Robert, déposé comme simoniaque par Nicolas III.

10 Tancrède, de l'Ordre des Frères Mineurs, fut mis à la place de Robert en 1279. Il assista au couronnement de Jacques d'Aragon II, roi de Sicile en 1286, et mourut en 1299.

11. Nicolas, abbé de la Sainte-Trinité de Milet, Ordre de S.-Benoît, fut nommé à l'évêché de Nicastro par Boniface VIII en 1299, et mourut vers l'an 1320.

12. Pierre de Scalea, de l'Ordre des Frères Mineurs, siégea en 1320, et mourut en 1323.

13. Ambroise, élu en 1323, mort en 1333.

14. Jean de Prescoa, de l'Ordre des Frères Mineurs, succéda en 1333.

15. Nicolas, en 1344.

16. Mainfroi.

17. Ange, siégeait sous Urbain VI en 1387.

18. Julien, en 1388. Il fut nonce en Sardaigne sous le même pape Urbain VI.

19. Jacques, nommé en 1390, mourut en 1394.

20. Robert Maaz, chanoine de Nicastro, en devint évêque en 1394. Il fut déposé en 1398. On ignore la cause de sa déposition.

21. Jacques, transféré de l'évêché de Telesi à celui de Nicastro en 1398, mourut, ou se démit la même année.

22. Gentilis, évêque de Mursi, transféré à Nicastro en 1398, assista au concile de Pise en 1410, et passa à l'église de Sessa en 1418.

23. Paul, mort en 1431.

24. Jean de Pagatiis, noble citoyen, et chanoine de Naples, fameux docteur en l'un et l'autre droit, élu évêque de Nicastro en 1431, et mourut en 1451.

25. Robert, succéda en 1451.

26. Pierre de Sonnino, évêque

de Geruntia, fut transféré au siége de Nicastro en 1489, et mourut en 1490.

27. Antoine Lucide, Napolitain, passa de l'église de Nicotera à celle de Nicastro en 1490, et mourut sur la fin de 1494.

28. Barthélemi de Luna, fut fait évêque de Nicastro en 1495. Il mourut à Rome préfet du château Saint-Ange en 1497.

29. François de Roccamura, succéda à Barthélemi dans l'évêché de Nicastro, et dans la préfecture du château Saint-Ange en 1497. Il mourut à Rome en 1504.

30. Nicolas Capranica, Romain, secrétaire apostolique, et chanoine de l'église du Vatican, fut nommé à l'évêché de Nicastro en 1504. Il assista au concile de Latran en 1512, et mourut en 1517.

31. André, cardinal de Valla, fut fait administrateur de la même église le 28 septembre 1517, et s'en démit huit mois après avec regrès.

32. Antoine de Paule, citoyen de Cantazaro, religieux et abbé de Sainte-Marie de Curato, Ordre de Cîteaux, fut élevé à l'épiscopat par Léon x en 1518, et transféré à l'église de Cantazaro par Adrien IV en 1523.

33. Jérôme de Paule, neveu du précédent, succéda à son oncle dans l'évêché de Nicastro en 1530, et dans celui de Cantazaro en 1530.

34. Jean-Pierre Ricci, archimandrite de Messine, nommé à l'évêché de Nicastro en 1530, mourut, ou abdiqua la même année.

35. Philippe, sacré à Rome dans l'église de la Minerve en 1530.

36. Nicolas, élu en 1533, mourut la même année.

37. Paul Capisucchi, d'une illustre famille de Rome, chanoine du Vatican, et auditeur de Rote, devint évêque de Nicastro en 1335. Il fut vicaire-général de Rome, et chargé de plusieurs commissions fort honorables sons les papes Léon x. Adrien VI, Clément VII et Paul III. Il mourut à Rome l'an 1539.

38. Marcel Cervin, du Mont-Pulicien, secrétaire de Paul III, nommé à l'église de Nicastro en 1539, fut transféré à Reggio en Lombardie en 1540. Il fut fait peu de temps après cardinal et évêque de Gubbio, et enfin pape en 1555.

39. Jacques, cardinal Sabellus, fut fait administrateur de l'église de Nicastro en 1540, et s'en démit avec regrès en 1554.

40. Marian Sabellus, fut fait évêque de la même église en 1554, et permuta avec celle de Gubbio en 1556. Le cardinal Sabellus devint par-là encore administrateur de l'église de Nicastro en vertu du regrès, et s'en démit de nouveau en 1560.

41. Jean-Antoine Fachinettus, de Boulogne, préfet de Parme, occupa le siége de Nicastro depuis l'an 1560 jusqu'à l'an 1575, qu'il passa au patriarchat de Jérusalem. Il fut créé cardinal par Grégoire XIII en 1583, et

devint enfin souverain pontife sous le nom d'Innocent IX.

42. Ferdinand Spinelli, d'une famille illustre de Naples, fut mis sur le siége de Nicastro en 1675. Il fut transféré à celui de Policastro en 1581, et mourut dans sa patrie.

43. Alexandre Ravalins, siégea en 1582, et mourut en 1585.

44. Clément Bontedotio, général de l'Ordre des Frères Mineurs, élu évêque de Nicastro par Sixte V en 1585, mourut en 1594.

45. Pierre-François Montorins, d'une famille noble de Rome, siégea sous Clément VIII, en 1594, et abdiqua sous Grégoire XV en 1621. Il fut vice-légat d'Avignon, et nonce en Allemagne.

46. Ferdinand Confalona, Napolitain, élu en 1621, mort en 1624.

47. Balthasard Bolognetti, général de l'Ordre des servites, succéda en 1624, et mourut en 1629.

48. Alexandre Castracanus, d'une famille noble de Fano, référendaire de l'une et l'autre signature, fut nommé à l'évêché de Nicastro en 1629. Il s'en démit en 1632, et devint ensuite évêque de sa patrie en 1643.

49. Jean-Baptiste Curialis siégea depuis l'an 1632, jusqu'à l'an 1635.

50. Dominique Ravenna, Romain; depuis 1635 jusqu'à 1637.

51. Marc-Antoine Mandosius, noble romain, nommé en 1637, mourut en 1639. De son temps la ville de Nicastro fut presque entièrement renversée par un tremblement de terre.

52. Jean-Thomas Perron, d'une famille noble de Rossano, fut placé sur le siége de Nicastro en 1639. Ce prélat fut très-utile à son église désolée. Il fit bâtir une nouvelle cathédrale, et laissa plusieurs autres monumens de sa piété. Il mourut plein de jours et de mérites en 1677.

53. François Tansius, fut préposé à la même église par Innocent XI en 1680, et mourut en 1692.

54. Nicolas Cyrille, chanoine de la métropole de Naples, sa patrie, devint évêque de Nicastro en 1692, et mourut en 1708.

55. Jean Caraffa, clerc régulier théatin, fut élu en 1718, et mourut l'année suivante.

56. Dominique Angelettus, de Montepelusio, succéda en 1719. (*Ital. sac.* t. 9, col. 400.)

NICAULÉ. C'est le nom que Josephe donne à la reine de Saba, et veut que cette princesse ait été en même temps reine de l'Égypte et de l'Éthiopie. Il cite Hérodote, comme parlant de la reine Nicaulé. Mais Hérodote parle seulement de *Niconis*, reine d'Égypte, et non pas de *Nicaulé*, et ne dit rien du tout de son prétendu voyage à Jérusalem.

La reine de Saba, ou comme Jésus-Christ l'appelle dans l'É-

vangile la *reine du midi*, attirée par la réputation extraordinaire de Salomon, vint à Jérusalem avec un appareil convenable à sa dignité, pour faire expérience de la sagesse de ce prince par des énigmes qui étaient alors le principal exercice des sages. Salomon la satisfit de telle sorte sur toutes les questions qu'elle lui proposa, qu'elle fut obligée d'avouer que sa sagesse surpassait de beaucoup sa réputation. Elle fut aussi ravie en admiration du bel ordre qui régnait, soit dans le palais de Salomon, soit dans le temple. Elle fit à ce prince de grands présens, dont elle en reçut aussi de proportionnés à sa magnificence; après quoi, elle s'en retourna dans son royaume. (Josephe, Antiq. l. 8, c. 2. Hérodote, l. 2, c. 10. 3 *Reg.* 10, 1, 2, 3, etc. Matt. 12, 42. Luc. 11, 31. Don Calmet, Dictionn. de la Bible.)

NICEAS ou NICETAS, évêque d'Aquilée au commencement du cinquième siècle, avait écrit six livres d'instruction pour ceux que l'on dispose au baptême, et un Traité adressé à une vierge tombée dans le péché. Nous n'avons plus ces deux traités, et nous ne les connaissons que sur le rapport de Gennade qui en fait mention.

NICÈCE ou NICET, *Nicetius*, (saint), évêque de Trèves, vint au monde sous le règne du grand Clovis. Il parut en naissant avec un petit cercle de cheveux à la tête, semblable à la couronne des moines d'aujourd'hui, qui était celle des prêtres de ce temps-là; ce qui fit croire dès-lors que Dieu le destinait à l'état ecclésiastique. Cette persuasion porta ses parens à prendre un soin tout particulier de son éducation. Ils le mirent sous la conduite d'un abbé dans un monastère, pour être élevé dans la piété et dans les lettres. Les progrès qu'il y fit furent si rapides, que cet abbé étant mort, il fut mis en sa place. Il justifia bientôt le choix qu'on avait fait de lui par la manière édifiante dont il conduisit ses religieux. Il leur faisait souvent de sages instructions; mais il aimait toujours mieux les persuader par la force de l'exemple. Il fut fort chéri de Thierry, fils aîné de Clovis, roi d'Austrasie. Il le nomma l'an 527, pour remplir le siége de Trèves qui venait d'être vacant par la mort de l'évêque Aprunculé. Dès qu'il se vit établi sur son siége, il s'appliqua à faire observer inviolablement les commandemens de Dieu, et marqua une fermeté toujours égale à reprendre le vice. Son zèle à maintenir la discipline des saints canons dans l'Église, le porta à assister au concile d'Auvergne, tenu l'an 535, nonobstant l'éloignement des lieux, et la fatigue des chemins. Il se trouva encore depuis au cinquième d'Orléans en 549, d'où il retourna dès la même année en Auvergne, pour confirmer dans un nouveau concile les principaux réglemens qui s'y

étaient faits, et les faire observer dans toutes les terres de l'obéissance de leur roi. Thibaut, roi d'Austrasie, étant mort sans enfans l'an 555, laissa le royaume à Clotaire son grand-oncle, roi de Soissons, prince fort vicieux. Saint Nicet qui ne savait ce que c'était que d'avoir de la complaisance pour les grands, reprit ce prince avec la même liberté dont il avait usé envers ses prédécesseurs; mais Clotaire, loin de répondre à un zèle si juste et qui ne tendait qu'à son propre bien, commettait de jour en jour de nouveaux excès; ce qui porta le saint évêque à le retrancher de la communion des fidèles dans son diocèse. Ce prince irrité l'envoya en exil. Clotaire devenu maître de toute la monarchie française par la mort du roi Childebert son frère, la laissa en mourant à partager entre ses quatre fils. Sigebert, à qui échut le royaume de Metz ou d'Austrasie, écrivit l'an 561 à notre saint dans le lieu de son exil, pour l'inviter à venir reprendre possession de son siége: ce qu'il fit sans délai. Son peuple s'empressa de même à lui en témoigner sa satisfaction : au milieu de ces applaudissemens, on admirait en lui une grandeur d'âme dans une égalité d'esprit qui paraissait dans toutes ses actions; et la fermeté qui semblait être le caractère particulier de son âme, était toujours accompagnée de beaucoup de prudence, avec une grande capacité pour toutes sortes d'affaires. La nouvelle ayant été apportée en France que l'empereur Justinien était tombé dans l'erreur, en croyant que Jésus-Christ, avant sa résurrection même, avait eu une chair incorruptible et incapable de souffrance, saint Nicet lui écrivit une lettre pour tâcher de le ramener à la croyance commune de l'Église. Il écrivit vers le même temps une autre lettre à la reine des Lombards Closinde, fille de Clotaire, femme d'Alboin, pour travailler à la conversion de son mari qui était arien. Nous avons encore ces deux lettres parmi les conciles : outre cela, on a publié de lui en ces derniers temps deux petits ouvrages de piété, que l'on avait attribués auparavant à saint Nicétas, évêque de Romanciane dans la Dace; l'un sur les veilles des serviteurs de Dieu, l'autre sur l'utilité de la psalmodie. On trouve ces deux Traités dans le troisième tome du spicilége de D. Luc d'Acheri. Un martyrologe manuscrit ancien de plus de six-cents ans, attribue aussi à saint Nicet le *Te Deum laudamus*; mais ce célèbre cantique est plus ancien que ce saint évêque, puisqu'il se chantait avant que saint Benoît écrivît sa règle. Tous les différens emplois qu'il exerça, ne purent le détourner un seul jour des exercices ordinaires de sa piété, ni même lui faire rien relâcher de ses mortifications. Il fut aussi religieux sur la chaire épiscopale, qu'il l'avait été dans son monastère.

Il jeûnait fort austèrement en tout temps, et prenait l'heure du repas tandis que tout le monde mangeait, pour s'adonner à l'oraison. Il couronna une si sainte vie par une mort glorieuse. Les uns disent que ce fut vers l'an 565; d'autres la mettent au premier du mois d'octobre, et ne peuvent convenir de l'année. Dieu, pour confirmer l'opinion qu'on avait de sa sainteté, lui continua après sa mort la vertu des miracles, qu'il lui avait accordée de son vivant. Il fut enterré dans l'église de l'abbaye de Saint-Maximin, où on prétendait le garder encore de nos jours. Usuard avec plusieurs autres mettent sa fête au 1er d'octobre; mais le martyrologe romain moderne la marque au 5 décembre. (Saint Grégoire de Tours, au chapitre 17 des Vies des Pères de France. Baillet, t. 3, 5 décembre. D. Ceillier, Histoire des Auteurs sacrés et ecclésiastiques, t. 16, p. 365 et suiv.)

NICÉE, ville épiscopale de la Bithynie, sous la métropole de Nicomédie, au diocèse du Pont. Elle est célèbre par les deux conciles généraux premier et septième, qui y furent tenus, l'un en 325, et l'autre en 787. Strabon dit qu'elle s'appelait auparavant Antigonia, du nom d'Antigonus son fondateur, et que ce fut Lysimachus qui lui donna le nom de Nicée. Les Turcs la nomment aujourd'hui Isnich. Elle est située sur le bord d'un lac, partie sur une colline, et partie dans une plaine qui aboutit à la Propontide. Ce n'est presqu'aujourd'hui qu'un tas de ruines et de restes d'antiquité dans l'espace d'environ six milles de circuit, et à peine y reste-t-il quatre à cinq cents maisons dont les Juifs occupent la principale partie. Les Turcs ont changé en mosquée la principale église qui est superbe, et où on prétend que fut tenu le premier concile général. Les Arméniens ont une petite église tout auprès. La plupart des autres églises des Grecs ont été changées en mosquées. La ville est encore environnée d'une double muraille. Au reste les empereurs Valens et Valentinien ayant divisé la Bithynie en deux provinces première et seconde, la ville de Nicée devint métropole de la seconde Bithynie pour le gouvernement civil, et elle le devint ensuite également pour la juridiction ecclésiastique.

Évêques de Nicée.

1. Theognius, qui fut chassé de son siége, et envoyé en exil dans les Gaules pour son opposition au symbole du premier concile général de Nicée, touchant la consubstantialité du Verbe.

2. Chrestus, nommé à la place du précédent, ne siégea pas long-temps.

3. Theognius, ayant souscrit à la formule du concile, fut rappelé de son exil, et rétabli sur le siége de Nicée. Mais son acceptation ne fut pas sincère, car il ne

cessa de faire des démarches contraires à la foi catholique, et de molester ceux qui en prenaient la défense; entr'autres saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, et saint Paul, patriarche d'Antioche, qui furent chassés de leurs siéges.

4. Eugène, arien, assista au concile que les partisans d'Arius firent assembler à Antioche, après la mort de l'empereur Constance en 355, et dans lequel Georges fut intrus sur le siége d'Alexandrie, à la place de saint Athanase.

5. Hypatius Ier, arien, succéda à Eugène, et fut chassé ensuite par l'empereur Théodose.

6. Dorothée, assista au premier concile général de Constantinople.

7. Anastase Ier, au concile de Chalcédoine.

8. Pierre, souscrivit au décret synodal de Gennade, patriarche de Constantinople, contre les simoniaques.

9. Appio, siégea sous l'empereur Anastase.

10. Anastase II, en 518, assista au concile du patriarche Mennas en 535.

11. Etienne, au cinquième concile général.

12. Théophile, vivait sous les empereurs Maurice et Phocas.

13. Photius, souscrivit au septième concile général.

14. Georges, aux canons *in Trullo*.

15. Anastase III, siégeait sur la fin du septième siècle ou au commencement du huitième.

16. Hypatius II, assista au septième concile tenu à Nicée.

17. Ignace, qui écrivit la vie des saints Tarase et Nicéphore, patriarches de Constantinople.

18. Inger, siégeait du temps des empereurs Léon l'Arménien et Michel Traulus.

19. Pierre, zélé défenseur du culte des images.

20. Théophane Graptus qui souffrit beaucoup pour son attachement au culte des images, sous l'empereur Théophile, fut nommé ensuite à l'évêché de Nicée en 845.

21. Nicéphore, assista au huitième concile général. Il fut chassé de son église par Photius.

22. Amphilochius, mis à la place du précédent par le même Photius. On croit que du temps de ce prélat l'église de Nicée commença à jouir des droits métropolitains.

23. Grégoire, chassé auparavant de l'évêché de Syracuse par saint Ignace, sous le pape Benoît V, fut placé sur le siége de Nicée par Photius, après la mort d'Amphilochius.

24. Jean, siégeait sur la fin du neuvième siècle ou au commencement du dixième.

25. Alexandre, sous l'empereur Constantin Porphyrogenète.

26. Daniel, qui fit des commentaires sur les novelles de Justinien.

27. Constantin, siégeait en 1022.

28. Théodore.

29. Eustratius, homme très-

savant, vivait du temps de l'empereur Alexis Comnène. Il rétracta à sa mort l'erreur dans laquelle il était tombé, touchant la nature du Verbe.

30. Nicétas, vers l'an 1113.

31. Léon, souscrivit à la déposition du patriarche Côme Atticus.

32. Georges II, au concile du patriarche Luc, en 1166.

33. Gerasime Ier.

34. Nicolas, était évêque de Nicée lorsque l'empereur Andronic Comnène assiégeait cette ville.

35. Théophane II, siégeait en 1276. C'était un prélat fort savant et fort zélé pour l'union, suivant Léon Allatins.

36. N..., chassé de son siége par Andronic, fils de l'empereur Michel, à cause de son zèle pour l'union qui n'était pas du goût de ce prince.

37. Théophane III, siégeait au milieu du quatorzième siècle.

38. Alexis.

39. Bessarion, de Trebisonde, célèbre par sa science, par sa sagesse et par sa piété, siégeait vers l'an 1436. Il fut aussi patriarche de Constantinople et cardinal. (*Voyez* Bessarion.)

40. Néophite.

41. Stauracius, en 1452.

42. Cyrille, assista au concile du patriarche Jérémie II, contre la simonie, en 1572.

43. Porphyre, au concile tenu dans la Moldavie par le patriarche Parthenius, en 1642.

44. Nathanael que Dosithée met au nombre des Grecs qui se sont rendus célèbres par leur science dans le dix-septième siècle.

45. Methodius, souscrivit à la réponse du patriarche Denis, touchant les erreurs des calvinistes, en 1672.

46. Gerasime, siégeait en 1721. (*Or. chr.*, t. 1, p. 640.)

Conciles de Nicée.

Le premier, qui fut aussi le premier concile général, se tint l'an 325, sous le pontificat du pape saint Sylvestre, et l'empire du grand Constantin. Il s'y trouva trois cent dix-huit évêques. Vitus et Vincent, prêtres de l'Église romaine, y furent envoyés en qualité de légats de la part du pape Sylvestre, pour y tenir sa place, et Osius, évêque de Cordoue, y présida. Constantin s'y rendit lui-même, quoiqu'il ne fût que catéchumène, pour y être le témoin et le médiateur de la paix de l'Église. Le sujet principal de cette auguste assemblée, dont l'ouverture se fit vers le 19 juin de l'an 325, dans le palais impérial, fut la condamnation de l'hérésie arienne, et d'Arius son chef. Cet hérésiarque parut dans le concile, et y fut confondu par saint Athanase qui n'était alors que diacre. On le condamna avec ses erreurs et ses ouvrages; on établit la divinité de Jésus-Christ et sa consubstantialité avec le Père, et l'on dressa un symbole dans lequel on fit entrer le mot de consubstantiel, qui fut depuis la marque de catholicité.

La consubstantialité du Verbe étant établie, on ordonna qu'on célébrerait la fête de Pâque le premier dimanche après le 14 de la lune de mars, et l'on y fit vingt canons sur la discipline.

Le premier exclut des ordres sacrés ceux qui se sont faits eunuques, mais non pas ceux qui le sont devenus par maladie ou par la cruauté des barbares.

Le second défend d'élever des néophytes au sacerdoce, ou à l'épiscopat.

Le troisième défend à tous les clercs d'avoir des femmes avec eux, si ce n'est leur mère, leur sœur ou d'autres hors de soupçon.

Le quatrième porte qu'un évêque doit être ordonné par tous les évêques de la province, ou au moins par trois évêques, avec le suffrage des absens.

Le cinquième ordonne que ceux qui auront été séparés de la communion de l'Église par leurs évêques dans chaque province, ne pourront être reçus ailleurs à la communion, et qu'on tiendra dans chaque province deux synodes tous les ans, pour examiner l'excommunication portée.

Le sixième canon qui a fait naître bien des questions, ordonne la conservation des droits et des priviléges des églises.

Le huitième règle le retour des novatiens; et le neuvième ordonne la dégradation des prêtres qui auront sacrifié aux idoles, ou commis d'autres crimes avant leur ordination.

Le onzième impose dix ans de pénitence à ceux qui ont quitté la foi sans y avoir été contraints; et le douzième, treize ans à ceux qui l'ont quittée pour entrer dans les charges.

Le quinzième défend les translations des évêques et des prêtres.

Le dix-septième ordonne que les clercs usuriers, ou qui font des gains sordides, seront dépouillés.

Le dix-huitième défend aux diacres de donner l'Eucharistie aux prêtres.

Le vingtième ordonne qu'on priera Dieu debout le dimanche dans toutes les églises. (*Lab.* t. 2. *Hard.* t. 1.)

Le second concile de Nicée, qui est le septième général, fut commencé à Constantinople en 786, et transféré à Nicée en 787, sous le pape Adrien Ier, et sous l'empereur Constantin, fils de l'impératrice Irène. Il était composé de trois cent cinquante évêques qui établirent le culte des images et la vénération des reliques contre les iconoclastes ou *brise-images*. Ils y dressèrent aussi vingt canons de discipline.

Le second défend d'ordonner ceux qui ne savent pas le pseautier.

Le septième défend de consacrer des églises, ou des autels où il n'y a point de reliques des saints.

Le quinzième et le seizième défendent aux clercs la pluralité des bénéfices et le luxe des habits.

Le vingtième défend les doubles monastères d'hommes et de filles. (*Reg.* 19. *Lab.* 7. *Hard.* 4.)

Il y eut aussi un concile particulier à Nicée, qui y fut tenu peu de temps après le premier concile général, et dans lequel Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée, quoiqu'ils eussent signé la consubstantialité, furent déposés et relégués dans les Gaules par Constantin.

Le père Mansi dit encore qu'il y eut un concile célébré à Nicée, peut-être à Constantinople l'an 1222, par les Grecs schismatiques. On y entendit les envoyés des évêques de Chypre de la communion grecque, et on leur marqua de quelle manière ils devaient se conduire avec les Latins. (Le père Mansi, dans son supplément à la collection des conciles, t. 2, col. 901.)

NICÉPHORE, martyr d'Antioche, vivait au troisième siècle, et était, dit-on, en Orient, c'est-à-dire, apparemment en Syrie, et peut-être à Antioche même. Il était simple laïc, et ami particulier d'un prêtre du même lieu, nommé Saprice. L'union qui régnait entr'eux était si intime, qu'on les eût pris véritablement pour deux frères; et ils pouvaient servir de modèle dans les amitiés chrétiennes. Cette amitié étroite dura longtemps; mais il arriva, par je ne sais quel malheur, qu'elle vint à se ralentir, et se changea en une rupture ouverte. Ils ne pouvaient plus se supporter l'un l'autre, et se fuyaient mutuellement. Mais enfin, Nicéphore rentra en lui-même; et touché de ce que dit saint Jean, que *qui haït son frère est homicide*, il s'adressa aux amis de Saprice pour ménager sa réconciliation. Il lui fit dire qu'il reconnaissait sa faute, qu'il avait un sensible regret de l'avoir offensé, et qu'il le priait de vouloir lui pardonner, et de lui rendre son amitié. Saprice, sans avoir égard, ni à sa qualité de prêtre, ni aux humbles supplications de Nicéphore, refusa de se réconcilier. Nicéphore, sans se rebuter, employa d'autres amis, une deuxième et troisième fois, mais inutilement. Il alla lui-même trouver Saprice, se jeta à ses pieds, et le conjura, par le Seigneur, de vouloir bien lui pardonner; mais cet homme implacable, loin de se laisser fléchir, s'endurcit le cœur de plus en plus contre l'avertissement du fils de Dieu.

Il y avait déjà quelque temps que la persécution de Valérien était allumée contre l'Eglise; et comme les soldats allaient de tous côtés chercher les fidèles, Saprice fut pris et présenté au gouverneur qui l'interrogea d'abord selon les formes. Il répondit à tout avec un courage et une fermeté telle qu'on ne l'aurait nullement distingué des plus saints et des plus généreux martyrs qui avaient paru jusqu'alors dans l'Eglise. Le juge en fut lui-même si irrité, qu'il lui fit donner la question. Elle fut très-cruelle et très-longue: mais au-

tant qu'on était touché d'admiration de sa constance à la souffrir, autant était-on touché de compassion voyant l'inutilité de tant de souffrances. Le gouverneur le trouvant inébranlable, le condamna enfin à perdre la tête. Comme on le conduisait au supplice, Nicéphore courut au-devant de lui, et se jeta à ses pieds, en disant : Martyr de Jésus-Christ, pardonnez-moi, si je vous ai offensé. Saprice ne lui répondit pas un mot. Nicéphore ne désespérant pas encore de pouvoir le fléchir, courut par une autre rue, avant qu'il sortît de la ville. Il lui serra les genoux de nouveau, et le conjura avec larmes de lui pardonner la faute qu'il avait commise contre lui par faiblesse humaine. Il le suivit ainsi jusqu'au lieu du supplice, en le sollicitant toujours. Saprice y étant arrivé, les bourreaux lui dirent de se mettre à genoux, afin qu'on pût lui abattre la tête. A ce mot, il changea tout d'un coup, et dit : Ne me frappez point, je suis prêt d'obéir aux empereurs et de sacrifier aux dieux. Nicéphore entendant ces tristes paroles, lui dit : Non, mon frère, n'apostasiez pas, et ne renoncez pas Notre-Seigneur Jésus-Christ ; ne perdez pas la couronne que vous avez gagnée par tant de tourmens ; mais Saprice ne l'écouta point. Nicéphore le voyant perdu, s'écria : Je suis chrétien, et je crois en Notre-Seigneur Jésus-Christ que celui-ci a renoncé : faites-moi donc mourir en sa place. Cela ayant été rapporté au gouverneur, il ordonna sur-le-champ qu'on lui coupât la tête ; ce qui fut exécuté l'an 260. Nicéphore alla ainsi recevoir dans le ciel la récompense de sa foi, de sa charité et de son humilité, et remporta la couronne dont Saprice s'était rendu indigne. Les Grecs honorent la mémoire de ce saint martyr, par un office particulier, le 9 de février, auquel les Latins, par une pieuse et juste émulation, ont commencé aussi à la célébrer, au moins dans leurs martyrologes, depuis environ un siècle. (Dom Thierry Ruinart. Bollandus. Tillemont. Baillet, t. 1, 9 février.)

NICÉPHORE, maître d'Antioche, c'est-à-dire, professeur d'éloquence, a écrit l'abrégé de la vie de saint Siméon Stylite. (Dom Ceillier, Hist. des Aut. sacr. et ecclés. tom. 17, p. 565.)

NICÉPHORE (saint), patriarche de Constantinople, naquit vers l'an 758 dans cette même ville, au plus fort de la persécution excitée contre les catholiques par l'empereur Constantin Copronyme, au sujet des saintes images. Son père, nommé Théodore, était secrétaire de cet empereur, et souffrit divers tourmens pour la défense des images ; il fut envoyé en exil dans la ville de Nicée où il mourut avec le titre de confesseur. Sa veuve Eudoxie qui l'avait toujours accompagné fidèlement, prit soin de l'éducation de notre saint, et l'élevait à la piété,

tandis que les maîtres le formaient dans les lettres. Son esprit et son mérite le firent bientôt connaître à la cour : il fut fait secrétaire de l'empereur Constantin, fils de l'impératrice Irène, comme son père l'avait été sous Copronyme. Il assista au septième concile œcumenique, second de Nicée, en qualité de commissaire de l'empereur. Il s'y fit admirer par son grand zèle, et contribua beaucoup à la condamnation des iconoclastes. Quelque tems après, ayant renoncé à toutes les vanités du monde, il se retira dans une solitude déserte, à l'extrémité du Bosphore, où il bâtit un monastère dans la résolution d'y finir ses jours. Mais sa haute réputation de science et de sainteté, le découvrit de telle sorte, que saint Taraise, patriarche de Constantinople, étant venu à mourir en 806, il lui succéda, malgré toutes les résistances que son humilité lui fit faire. Comme il n'était que simple laïc, il reçut les saints ordres les uns après les autres, selon leur degré, et fut sacré évêque le jour de Pâques qui tombait cette année au 12 d'avril. Ce fut en 808 qu'arriva ce fameux démêlé qu'il eut avec plusieurs saints personnages, à l'occasion d'un certain Joseph, économe de l'église de Constantinople, qui avait été interdit par saint Taraise, pour avoir célébré un mariage adultère; mais qui, après la mort de ce saint patriarche, fit si bien auprès de l'empereur Nicéphore, que ce prince se chargea de ménager son rétablissement. Notre saint, après avoir fait difficulté quelque temps de le recevoir, crut enfin, à cause des circonstances présentes où se trouvait l'Eglise, qu'il était plus à propos de le rétablir; ce qu'il fit après neuf ans que Joseph avait passés en pénitence. Cela causa un schisme qui dura tant que l'empereur vécut. Mais aussitôt qu'il fut mort, son successeur Michel réunit tous les esprits divisés, et chassa le prêtre Joseph. Ce bon prince s'étant retiré dans la retraite pour s'adonner à la pénitence, Léon l'Arménien monta sur le trône, fit revivre l'impiété des iconoclastes, déclara une guerre cruelle à l'Eglise catholique, et exila un grand nombre d'évêques. Saint Nicéphore indiqua un jeûne et des prières publiques, pour porter son peuple à fléchir la colère de Dieu, et tâcher de détourner la tempête qui s'élevait contre l'Eglise. Il eut une longue conférence sur le culte des saintes images avec l'empereur; mais loin de le persuader, il fut mis en prison par son ordre. On mit tout en usage pour le gagner, ou l'obliger à se démettre de sa dignité; mais tout cela étant inutile, l'empereur le relégua premièrement dans son monastère de Bove, qu'il avait bâti près du Bosphore, étant encore laïc, puis dans un autre plus éloigné, qu'il avait fait aussi bâtir dans la Proconèse, petite île de la Propontide. On mit sur ce siége

un des principaux ennemis des saintes images, nommé Théodose Cassitère, puis un Antoine, et après lui un Jean, tous, usurpateurs violens, qui désolèrent l'église de Constantinople. L'empereur Léon ayant été assassiné le jour de Noël de l'an 820, eut pour successeur l'auteur même de sa mort, Michel-le-Bègue, qui fut l'héritier de son impiété. Il manda à saint Nicéphore que s'il voulait avoir part à la liberté du retour qu'il avait accordé aux autres exilés, il ne fallait parler, ni des images, ni du concile de Nicée, tenu sous son prédécesseur Taraise. Le saint n'en voulut point à ce prix. Il continua sa glorieuse carrière dans son exil, et la termina heureusement pour l'éternité, le second jour de juin de l'an 828, après plus de vingt-deux ans d'épiscopat, et près de quatorze de bannissement. On rapporta ses reliques à Constantinople l'an 847. On les renferma dans un monument tout neuf le treizième jour de mars. C'est en ce jour que quelques martyrologes des Latins, et surtout le romain, font mention de lui; et les Grecs l'honorent aussi comme celui de la translation de ses reliques; mais ils célèbrent la principale fête de saint Nicéphore au second de juin. On a de lui divers ouvrages qui lui ont mérité un rang honorable parmi les auteurs ecclésiastiques, savoir : 1°. Une histoire abrégée qui commence à la mort de l'empereur Maurice, et finit au règne d'Irène et de Constantin, son fils; ce qui fait une suite d'événemens arrivés pendant environ deux cents ans. Le P. Petau est le premier qui ait rendu publique cette histoire. Il la fit imprimer en grec et en latin à Paris en 1616, in-8°. Elle fut réimprimée dans le corps de la Bysantine, avec celle de Théophilacte Simocatte en la même ville l'an 1648, et à Venise en 1729, à la suite des historiens qui ont écrit depuis Théophane. 2°. Nicéphore composa aussi une chronographie ou chronologie abrégée depuis la création du monde jusqu'à son temps, dans laquelle il donne le catalogue des patriarches, des rois et des princes du peuple juif, des rois de Perse et de Macédoine, et des empereurs romains, selon l'ordre de leur succession, etc. Quelques auteurs ont attribué cette chronographie à un autre Nicéphore, qu'ils nomment le Jeune; mais les modernes sont persuadés qu'elle est du patriarche de Constantinople, tant à cause de la conformité du style entre cette chronographie et l'histoire abrégée, que parce que ces deux ouvrages lui sont attribués en mêmes termes dans tous les manuscrits où ils portent uniformément le nom de Nicéphore, patriarche de Constantinople. D'ailleurs, ce qui lève toute difficulté, c'est qu'Athanase le bibliothécaire qui traduisit en latin cette chronographie environ quarante-quatre ans après la

mort de ce patriarche, la lui attribue en termes formels dans sa lettre à Jean Diacre, qui sert de préface à cette traduction. Si l'on objecte que l'on trouve dans cette chronographie les noms de plusieurs empereurs et de quelques patriarches qui ont vécu depuis Nicéphore, on répond que ce sont des additions qui se rencontrent souvent dans les ouvrages de cette nature. Il s'est fait un grand nombre d'éditions de cette chronographie, surtout en latin, savoir, à Paris, en 1649, avec les notes de Fabrottus, dans les bibliothèques des Pères à Paris en 1589, 1644, 1654; dans celle de Cologne en 1618, et dans celle de Lyon en 1677, etc. Elle est en grec et en latin à Paris en 1652, avec les notes du père Goar, à la suite de Georges Syncelle, et à Venise en 1729 dans le corps de la Bysantine. La sticométrie des livres sacrés est ordinairement jointe à la chronographie de Nicéphore, soit dans les éditions latines, soit dans les grecques. On la trouve aussi parmi les œuvres posthumes de Pierre Pitou, imprimées à Paris en 1609, et parmi les critiques sacrés anglais, dans les éditions de Leyde et de Francfort. Sous le nom de sticométrie, on entend l'énumération non-seulement des livres sacrés, mais aussi le nombre des versets que ces livres contiennent: ce qui a été inventé afin que l'on ne se méprenne point par la ressemblance des titres. Le père Goar l'a fait imprimer en grec et en latin. 3°. Nicéphore avait aussi composé des antirrhétiques contre Mamonas et les iconoclastes, dont il ne nous reste que quatre opuscules imprimés dans le quatrième tome des anciennes leçons de Canisius et dans les bibliohèques des Pères. Le père Combefis en a inséré depuis Canisius deux fragmens dans le premier tome de ses nouvelles additions à la bibliothèque des Pères, imprimé à Paris en 1648. 4°. Le même père Combefis a donné dans l'ouvrage intitulé Origines de Constantinople, la relation de la dispute qu'eut Nicéphore en 814 avec l'empereur Léon l'Arménien, touchant les images. 5°. On a imprimé plusieurs fois la lettre synodale ou la confession de foi de Nicéphore, adressée au pape Léon III, savoir, dans les annales de Baronius sur l'an 811, à Heidelberg en 1591, parmi les actes du concile d'Ephèse; à Paris en 1618 après les commentaires de Zonare sur les canons des conciles, et dans le septième tome de la collection du père Labbe. 6°. On trouve dans le septième tome des Conciles dix-sept canons sous le nom du confesseur Nicéphore qui n'est pas différent du patriarche : ils ont été imprimés à Paris en 1583 dans le second tome du Droit oriental de Bonefidus, à Francfort en 1696, de l'édition de Freherus, dans l'appendix de la bibliothèque des Pères, à Paris en 1579, et dans le sixième tome de la mê-

me Bibliothèque imprimé en la même ville en 1654. De ces dix-sept canons il y en a onze qui sont répétés dans une autre collection donnée par M. Cotelier, qui en contient trente-sept, il en rapporte soixante-six d'une autre collection ; ce qui fait voir l'inégalité des collections de canons sous le nom de Nicéphore. C'est encore à M. Cotelier que nous sommes redevables d'une lettre du patriarche Nicéphore, qui contient la solution d'un grand nombre de difficultés qu'Hilarion et Eustrate lui avaient proposées. Le père Labbe fait mention d'une exposition de foi par le patriarche Nicéphore : elle est renfermée dans le livre de la foi irrépréhensible, mentionné dans le *prospectus* de l'édition que Dom Anselme Banduri projetait de faire de tous les ouvrages de Nicéphore. Ce *prospectus* fut imprimé en 1705 à Paris, chez Claude Rigaut. Fabricius l'a donné tout entier dans le sixième tome de sa Bibliothèque grecque. Le patriarche Nicéphore avait composé plusieurs autres ouvrages, qui n'ont point été imprimés, et que l'on trouve manuscrits dans la bibliothèque du roi, et autrefois dans celle de M. de Signelai, et de M. l'évêque de Metz. Ces ouvrages ont tous été écrits contre les iconoclastes. (Théodore Sudite, *in Epist.* Théophane, *in Orat. encomiastica apud Surium, die 13 mart.* Photius, *Cod.* 66. Bellarmin. Possevin. Dom Ceillier, Hist. des Aut. sacrés. et ecclésiast. t. 18, p. 467 et suivantes.)

NICÉPHORE CARTOPHYLAX, que l'on croit avoir vécu vers l'an 800, est auteur de quelques ouvrages traduits en latin dans la Bibliothèque des Pères, et dans le recueil du Droit grec romain.

NICÉPHORE, diacre de Phrygie, auteur grec, avait écrit l'histoire de son temps, comme nous l'apprenons de Jean Curopalate et de Georges Cedrène, *in præf. hist.*

NICÉPHORE, philosophe et orateur, dans le neuvième siècle, prononça l'oraison funèbre d'Antoine, patriarche de Constantinople, mort l'an 890. Nous avons cette pièce dans Surius, *t.* 1, *die* 12 *febr.* et dans les Bibliothèques des Pères.

NICÉPHORE-BLEMMIDAS, savant moine et prêtre grec du mont Athos, au treizième siècle, refusa le patriarchat de Constantinople, et se montra favorable aux Latins. On a de lui deux traités imprimés en grec et en latin dans la Grèce orthodoxe d'Allatius, sur la procession du Saint-Esprit. Il y combat l'opinion de ceux qui soutenaient que l'on ne pouvait pas dire que le Saint-Esprit procédât du Père par le Fils. Ce même auteur nous a donné une lettre que Blemmidas écrivit après avoir chassé de l'église de son monastère Marchesine, maîtresse de l'empereur Jean Ducas. On conserve plusieurs autres ouvrages de Blemmidas dans la Bibliothèque du Vatican. (Pos-

sevin, *in appar. sacr.* (Dupin, Biblioth. treizième siècle.)

NICÉPHORE GREGORAS, historien grec du 14e siècle, a donné une histoire qui contient ce qui s'est passé depuis l'an 1204, que Constantinople fut prise par les Français, jusqu'à l'an 1341, que l'empereur Andronic Paléologue le jeune mourut. La meilleure édition de cet ouvrage est celle du Louvre, qui a été donnée en grec et en latin par les soins de M. Boivin le jeune, garde de la bibliothèque du roi, en 1702. Grégoras avait encore composé des scholies sur un traité de Synesius, *de insomniis*, que Turnèbe publia l'an 1555, et que nous avons de la version de Jean Pichon, parmi les œuvres du même Synesius. (Jean Cantacuzène, l. 4, hist. c. 24, 25. Bellarmin. Possevin, etc.)

NICEPHORE dit *Calliste*, parce qu'il était fils de *Calliste*, autrement nommé *Xantopule*, historien grec du quatorzième siècle, composa une histoire ecclésiastique en vingt-trois livres, dont il nous en reste dix-huit, qui contiennent ce qui s'est passé depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la mort de l'empereur Phocas, arrivée l'an 610. Cet ouvrage, qui est dédié à l'empereur Andronic Paléologue l'ancien, a été traduit en latin par Jean Langes. On en a diverses éditions, de Bâle l'an 1553, de Paris l'an 1562 et 1630. Cette dernière, faite par les soins du père Fronton du Duc, est la plus estimée. Le père Labbe a donné dans son Traité préliminaire de l'histoire byzantine, un catalogue des empereurs et des patriarches de Constantinople, composé par ce Nicéphore, et l'on a imprimé à Bâle l'an 1536 son abrégé de l'Écriture en vers iambiques. On attribue aussi à Nicéphore d'autres Traités dont on peut voir le dénombrement dans Guillaume Eisengrein, *in catal. eccl. Script.* Possevin, *in app. sacr.* Vossius, *lib. 2, de hist. græc. cap.* 29. Bellarmin. Sixte de Sienne. (Dupin, Biblioth. des Aut. ecclés. du quatorzième siècle.) Le style de Nicéphore Calliste, au jugement de M. Sagittarius, est assez élégant; l'ordre qu'il a suivi est commode; mais comme il a mêlé beaucoup de fables à son histoire, on ne peut s'en rapporter à lui, que quand il est d'accord avec les autres historiens. Casaubon l'appelle un conteur de fables : Le père Labbe en parle un peu plus avantageusement. Il a été traduit en français par M. Cousin. (Journal des Savans, 1675, 1676 et 1718.)

NICÉRON (Jean-Pierre), naquit à Paris l'onzième jour de mars de l'an 1685, d'une ancienne et honnête famille, déjà connue et estimée en 1540. Il fit avec beaucoup de succès ses études à Paris dans le collége Mazarin, et ne réussit pas moins dans sa rhétorique au collége du Plessis. Doué dès lors de beaucoup de sagesse, il conçut le

dessein d'entrer parmi les Barnabites où il avait un oncle qui, après avoir examiné sa vocation, le présenta au noviciat établi au prieuré de Saint-Eloy à Paris. Il y fut reçu le 14 du mois d'août de l'an 1702, y prit l'habit de religieux le 18 de janvier de l'année suivante, et y prononça ses vœux le 20 janvier 1704, âgé de 18 ans 10 mois et 10 jours. Après sa profession on l'envoya à Montargis, pour y faire sa philosophie et sa théologie, et ensuite à Loches en Touraine pour y professer les humanités et la rhétorique. Cette occupation, quoique dissipante d'elle-même, loin de nuire à sa piété, semblait la nourrir et l'affermir. S'il était le maître de ses disciples par son état, il en fut le modèle par ses vertus. De si heureuses dispositions le firent juger digne du sacerdoce; mais comme il n'avait pas l'âge requis pour y être élevé, on obtint une dispense de Rome, et il reçut l'ordre de prêtrise à Poitiers le 2 juin 1708. Le collége de Montargis l'ayant demandé quelque temps après, il y fut envoyé, et il y professa deux années la rhétorique, et la philosophie pendant quatre ans. Quelque pénibles que fussent ces occupations, le père Nicéron ne se refusait presque jamais aux œuvres de charité qui se présentaient, et surtout à l'instrutcion des fidèles, par le ministère de la prédication, dans l'exercice duquel il s'était acquis de la réputation, soit en province, soit à Paris. Son style était simple, mais pur : on remarquait de la solidité dans ses discours : ils étaient peu ornés, mais l'on sentait un orateur chrétien qui cherchait plus à toucher le cœur qu'à plaire à l'esprit. Il paraissait lui-même pénétré des vérités qu'il tâchait de persuader et de faire aimer. Ce fut en 1716, que ses supérieurs le rappelèrent à Paris, pour le mettre mieux à portée d'exécuter les projets littéraires qu'il avait conçus. Comme il était extrêmement laborieux, il avait appris, outre les langues savantes, presque toutes celles qu'on parle en Europe. Il a donné quelques traductions de livres anglais; mais son goût dominant était l'histoire littéraire et la connaissance des livres; c'est ce qui a paru par ses mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres. Il avait aussi conçu le dessein de donner une bibliothèque française, c'est-à-dire, les vies de tous les auteurs qui ont écrit en français, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages; mais la mort en a empêché l'exécution. Il mourut après une courte maladie, le mardi 8 juillet 1738, âgé de cinquante-trois ans, trois mois et vingt-huit jours. Le père Nicéron, dit l'auteur de sa vie, insérée au tome quarantième de ses Mémoires des hommes illustres, « était d'une taille au-dessus de la médiocre. Ses yeux annonçaient un esprit vif et

» un génie pénétrant. Sous un » extérieur simple et négligé, » on trouvait un homme doux, » poli, civil, mais sans affectation et sans fausse complaisance, qui sans la plus légère » ombre de dissipation, était » sérieux quand il devait l'être, » et il l'était toujours sans tristesse. Il parlait peu, mais » bien, et toujours à propos. » Quand la conversation était » animée, il savait y donner de » nouveaux agrémens par de » certaines saillies pleines d'esprit, toujours d'autant mieux » reçues, qu'elles n'étaient jamais, ni étudiées, ni affectées. » Quoiqu'il eût l'ouïe un peu » dure, il ne répondait jamais » le contraire de ce qu'il fallait » répondre, parce qu'il écoutait » avec tranquillité, et qu'il savait étudier ses réponses jusques dans les yeux et dans le » maintien de ceux avec qui il » se trouvait. Quoiqu'il préférât les conversations des gens » de lettres, où il pouvait s'instruire, à celles qui ne l'intéressaient point, il n'avait jamais dans celles-ci un air » emprunté; et dans les premières, il cherchait plus à » faire briller l'érudition des » autres, qu'à montrer celle » qu'il pouvait avoir; avec les » jeunes gens surtout, il s'étudiait à leur donner de l'esprit, et en général il savait » se proportionner avec tous » ceux avec lesquels il conversait. Ami sincère, il se plaisait » à rendre service à tout le » monde. Il suffisait qu'on eût » besoin de lui, pour qu'il s'employât avec affection à ce que » l'on désirait, et sa compassion surtout pour les malheureux ne lui permetttait pas de » donner des bornes à son zèle. » Cependant quoique ses services fussent toujours très-désintéressés, il avait l'ingratitude en horreur, plus » encore quand les autres en » étaient l'objet, que lorsqu'elle » ne regardait que lui : car » alors, s'il n'y était pas insensible, au moins était-il assez » réservé pour ne s'en point » plaindre. Il paraissait si indifférent pour tout ce qu'on » appelle grandeurs humaines, » que, quoiqu'il ait vu sa famille illustrée par des alliances honorables, par des charges et des emplois de distinction, on ne lui en a presque » jamais entendu parler, et il » n'a jamais été des premiers à » en féliciter ceux qui avaient » acquis ces honneurs et ces distinctions. Quand on lui en » parlait, ou il cherchait adroitement à détourner le discours, ou quand il était forcé de répondre, c'était toujours avec une modestie qui, » sans avoir rien d'affecté, laissait cependant entrevoir qu'on » ne lui faisait pas plaisir. » Il a donné quelques traductions de livres anglais, entr'autres celle de la conversion de l'Angleterre au christianisme, comparée avec sa prétendue réformation; ouvrage traduit de l'an-

glais, in-8°, à Paris, chez Briasson, 1729. Mais il s'est surtout distingué par ses Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages. Le premier volume de ce vaste et important ouvrage parut in-12, à Paris, chez Briasson, en 1727; et les autres ont paru successivement, pendant la vie du père Niceron, jusqu'au trente-neuvième : le quarantième et les trois suivans ont paru depuis sa mort. Le père Niceron, dit l'auteur de son éloge, « a évité dans » cet ouvrage l'espèce de vanité » des Allemands qui mettent » un homme au nombre des » hommes illustres, dès qu'il » a fait profession de science, » qu'il a eu place dans quelque » collége, ou qu'il a donné au » public une simple brochure. » Le père Niceron n'a parlé que » de ceux qui en général méritaient d'être connus. Il s'est » éloigné avec autant de soin » du défaut opposé des Italiens, » dont les Bibliothèques sèches » et décharnées n'offrent le plus » souvent qu'un catalogue des » ouvrages des auteurs de certains cantons ou de certaines » villes, ne parlent des auteurs » que d'une manière vague et » générale, et négligent entièrement les dates. Il n'a pas cru » cependant qu'il dût imiter la » prolixité des Anglais qui dans » les vies de leurs savans, entrent dans un si grand détail, et font de si longues » analyses de leurs ouvrages, » que chaque vie forme souvent plus d'un volume. Le P. » Niceron a gardé un juste milieu. Il a donné à la vie de » chaque auteur assez d'étendue » pour le faire suffisamment » connaître, et pour donner » quelques idées de ses ouvrages. Il a rassemblé avec beaucoup de peines et de soins, » tout ce qu'il a pu trouver » dans un grand nombre d'auteurs, en y joignant tout ce » qu'il en savait par lui-même. » Les journaux et les bibliothèques lui ont fourni une partie » des matériaux qu'il a employés; son commerce avec » les savans et la vue des ouvrages même dont il voulait » parler, lui ont fourni le reste. » Cet ouvrage a été bien reçu » chez toutes les nations, parce » que chacune y a trouvé les » vies de ceux qui lui ont fait » honneur par leurs lumières » et par leurs travaux, et que » l'impartialité et le discernement en caractérisent chaque » article. A l'égard du style, il » est simple, tel qu'il convient » à ces sortes d'ouvrages, mais » il est clair, pur et exact. » Les journalistes de Trévoux jugèrent aussi fort avantageusement des Mémoires du P. Niceron. « Il » épure, disent-ils, tout ce qu'il » trouve sur le compte d'un savant, dans les ouvrages divers; » il le confronte avec ce qu'il » en sait et avec le jugement du » public; il ne met enfin que ce » qui peut intéresser une cu-

» riosité raisonnable. Trop de » détails serait insipide. Il n'omet pourtant pas certains » traits, propres à bien représenter ses personnages; mais » c'est particulièrement comme » savans qu'il les envisage et » qu'il les peint. Il donne ensuite » le catalogue de leurs écrits et » des éditions diverses : catalogue raisonné, comme il s'exprime; c'est-à-dire, qu'il y » joint les occasions et la fortune de ces écrits, ce qu'en » ont pensé d'autres savans, enfin toute anecdote qui peut » contribuer à les faire bien » connaître. Mais comme la » plupart de ces jugemens critiques sont tirés de différens » endroits, il ne prétend pas en » être responsable, il cite ses » garans. » (Mémoires de Trévoux, 1727, juin, page 1031, 1032.)

On n'a pas laissé de critiquer l'ouvrage du P. Niceron. On lui a reproché : 1°. le choix qu'il a fait de certains savans préférablement à d'autres; 2°. d'y avoir mis les vies qu'on avait déjà dans les bibliothèques; 3°. d'avoir parlé de quelques savans assez obscurs; 4°. quelques-uns ont désiré dans son ouvrage plus de recherches, un détail plus circonstancié dans les articles qui en étaient susceptibles, plus d'exactitude dans les faits ou dans le dénombrement des ouvrages des savans dont il parle et enfin plus d'ordre.

Le P. Niceron a répondu que, travaillant pour tout le monde, il avait dû faire entrer dans sa collection tous les savans illustres; que tel auteur qui n'intéresse en aucune façon les uns intéresse fort les autres; que la multitude des objets a empêché de donner à quelques-uns toute la perfection dont ils étaient susceptibles; que dans un ouvrage périodique comme le sien, l'ordre lui a paru assez inutile. Sur quoi les auteurs du Journal des Savans, juin 1728, pag. 233, 235, édition de Hollande, remarquent très-judicieusement que le P. Niceron devait se contenter de dire que la chose lui paraissait difficile, car son ouvrage, fût-il encore mille fois plus périodique, l'ordre n'y peut être de trop. « Ce qu'il y a de certain, et ce qui lui servira d'excuse, c'est que s'il eût suivi » une méthode régulière, ayant » de grandes lectures à faire et » beaucoup de matériaux à ramasser, ni lui, ni le public » n'eussent joui de long-temps » et peut-être jamais de son » travail. On doit même savoir » gré au P. Niceron de s'être résolu généreusement à nous » donner un ouvrage qu'il a » bien senti lui-même n'être pas » complet, quand on considérera combien le désir de ne » donner que du parfait, nous a » dérobé d'ouvrages, dont l'ébauche, le projet, la simple » idée, serait infiniment utile » dans la république des lettres. »

« Au reste, dit l'auteur de la » vie du P. Niceron, quelques

» éloges que je donne à cet ouvrage et qu'on ne peut lui refuser en effet, on convient qu'il n'est pas sans fautes. Le P. Niceron ne comptait point qu'il ne pût s'y trouver quelques inexactitudes. Malgré ses recherches et son attention, il n'a pu tout voir, et il a pu se tromper. Mais ce qui fait encore son éloge, c'est qu'il s'est corrigé dès qu'on lui a fait apercevoir quelque erreur, qu'il s'est toujours fait un devoir de reconnaître ses fautes et de les réparer; et l'on sait que l'on ne pouvait l'obliger d'une manière plus sensible, que de lui communiquer les remarques que l'on avait faites sur son livre, pourvu qu'il pût compter sur les lumières et le discernement de ceux qui les lui donnaient. On en a des preuves certaines dans son dixième volume en deux parties, et dans le vingtième, et il en aurait donné de nouvelles, s'il eût pu terminer lui-même son ouvrage. »

Le père Niceron a encore laissé plusieurs manuscrits : 1°. une Table de tous les journaux, en plusieurs volumes in-4°. 2°. Des Mélanges littéraires, en 2 gros volumes in-4°. 3°. Bibliothèque volante, 1 gros vol. in-4°. 4°. La Bibliothèque française dont il a fini les lettres A, B, C. 5°. Plusieurs autres Tables littéraires. 6°. Quelques Sermons. (Mémoires des hommes illustres, tome 50, page 379 et suiv. M. de Chauffepié, Nouveau Dictionnaire historique et critique, tome 3, N. pages 68-69).

NICET ou NICETIUS, évêque de Trèves. (*Cherchez* NICÉE.)

NICETAS, Goth, martyr, vivait au quatrième siècle; il était de race gothique, né vers les rives du Danube. Il fut converti à la foi encore jeune, par Théophile, évêque des Scythes, des Sarmates et des Goths, du temps de Constantin. Il souffrit le martyre sous Athanaric, roi des Goths. L'on met parmi les martyrs de cette persécution deux prêtres nommés *Barthus* et *Verta*, et un solitaire nommé *Arpila*, que l'on dit avoir été brûlé avec vingt-trois autres personnes dans une église où ils étaient assemblés. Il est vrai que leur martyre est rapporté aussi au temps des empereurs Valentinien, Valens et Gratien, mais sous un autre roi des Goths appelé Jungheric. Les Grecs font la fête de saint Nicetas le 15 de septembre. On lui a assigné le même jour dans le martyrologe romain. On prétend que son corps fut apporté quelques années après du pays des Goths à Mopsueste en Cilicie où il fit divers miracles et où on lui bâtit une église. (Bollandus, 15 septembre. Sozomène, chap. 37, du sixième livre de son histoire touchant la persécution d'Athanaric, roi des Goths. Baillet, t. 3, 15 septembre.)

NICETAS (saint), évêque des Daces, au-deçà du Danube, vivait dans les quatrième et cinquième siècles. Il était né dans le pays des Daces, au-deçà du Danube dans la ville de Romatiane, que d'autres appellent Remesiane, qui était de la Dace méditerranée, entre les villes de Sardique et de Naïsse. Il fut fait évêque de la même ville, et à ce qu'on croit, l'un des prélats commis par le concile de Capoue tenu vers la fin de l'année 391, ou le commencement de la suivante, pour examiner la cause d'un Bonose, évêque de Nare en Macédoine, ou plutôt de Naïsse dans la Mysie voisine de la Dace. Notre Saint, dont la charité embrassait tous les intérêts de Jésus-Christ, ne se crut pas moins chargé du salut des Daces de de-là le Danube, que de celui des autres. Le pays était vaste, occupé par des barbares dont l'esprit était extrêmement farouche, porté à la cruauté, n'ayant point d'autre exercice que la guerre et le brigandage; mais ces difficultés ne servirent qu'à allumer encore plus son zèle; d'ailleurs il avait toutes les autres vertus propres à cet emploi. Dieu bénit des intentions si pures par le changement miraculeux de ces hommes féroces, et ces montagnes affreuses et toutes teintes du sang des hommes devinrent le séjour de la pénitence et de la piété chrétienne. Il interrompit le cours de ses missions évangéliques l'an 397, pour venir en Italie. La réputation des miracles de saint Félix le firent aller de Rome à Nole. Ce fut là où il connut saint Paulin dont il reçut tous les témoignages d'affection, de tendresse et de respect qu'une amitié fondée sur une ardente charité peut inspirer. L'estime que saint Paulin faisait de notre saint, augmenta beaucoup lorsqu'il eut appris les grandes merveilles que Dieu avait opérées par son ministère; il l'aima et l'honora depuis comme son père, et composa à sa louange des vers pleins de piété que nous avons encore, et qui servent de fondement à tout ce qu'on peut dire de saint Nicetas. Gennade dit qu'il composa divers ouvrages qui lui ont fait donner rang parmi les saints-pères et les auteurs ecclésiastiques. Il nomme entre les autres un Traité en six livres fait pour l'instruction de ceux qui se préparaient au baptême, et un autre pour aider à relever une vierge qui était tombée, et pour lui prescrire ce qu'elle avait à faire dans sa pénitence. Ces ouvrages étaient fort propres dans leur brièveté et leur netteté à remplir le cœur d'une lumière céleste; aussi saint Paulin écrivant à Saint-Sulpice, Sévère donne à saint Nicetas la qualité de très-savant. On ignore le temps et les autres circonstances de sa mort. Sa fête est marquée au 22 juin. (Baillet, t. 2.)

NICETAS ou NICÈTE (saint), abbé en Bithynie, a vécu dans les huitième et neuvième siècles. Il était de la ville de Césarée en

Bithynie. Il s'appliqua dès ses jeunes années à l'étude de la piété et des belles-lettres, et ne se rendit pas moins habile dans l'une que dans l'autre. Il apprit, par la lecture assidue des Saintes-Écritures, à fuir le monde, et à aimer la retraite; ce fut pour la pratiquer avec plus de facilité qu'il se retira auprès d'un solitaire de sainte vie, nommé Étienne. Ce vieillard, voyant sa ferveur, lui conseilla d'aller dans quelque monastère comme un lieu propre à acquérir plus de perfection, tant à cause de la dépendance entière dont on y fait profession, qu'à cause des bons exemples qu'on a sous les yeux. Nicète suivit cet avis, et s'en alla dans le monastère de Médice, fondé depuis peu sur le mont Olympe par saint Nicéphore qui en était alors supérieur, sous l'invocation de Saint-Serge, et la règle des Acemètes. Il y mena une vie si édifiante, que son supérieur le porta cinq ans après à entrer dans les saints ordres qu'il reçut des mains de saint Taraise, patriarche de Constantinople. Saint Nicéphore semblait n'avoir attendu ce moment que pour se décharger sur son disciple de la conduite de son monastère; et le saint après une longue résistance se vit obligé de l'accepter. Il serait difficile d'exprimer la conduite admirable qu'il tint dans la direction de cette communauté dont les religieux se montaient au nombre de cent. Il prit pour assistant un religieux nommé Athanase; ils n'étaient qu'un cœur et qu'une âme, et gouvernant ensemble le monastère, ils étaient gouvernés eux-mêmes par saint Nicéphore. Après plusieurs années, Athanase, qui pour lors était prêtre, alla recevoir la récompense promise au serviteur fidèle. Saint Nicéphore le suivit de près : de sorte que tout le poids du gouvernement du monastère retomba sur Nicète qui malgré ses oppositions fut obligé de se laisser imposer les mains et consacrer abbé par saint Nicéphore, patriarche de Constantinople, et successeur de saint Taraise. L'an 813, Léon l'Arménien étant monté sur le trône d'où il avait chassé Michel Ier, renouvela la guerre contre les saintes images. On assembla un conciliabule dans la grande église de Constantinople où les évêques catholiques furent très-maltraités, aussi bien que plusieurs supérieurs de monastères mandés par l'empereur, et entre lesquels était saint Nicète. Ils furent envoyés en diverses prisons. On l'envoya ensuite en exil aussi bien que les autres, où ils souffrirent des incommodités extrêmes. A peine étaient-ils arrivés qu'on les fit revenir à Constantinople avec la même précipitation et les mêmes incommodités qu'auparavant. L'empereur les mit ensuite entre les mains d'un mauvais ecclésiastique, nommé Jean Hylide, dit le Grammairien, homme violent et ministre zélé de sa passion. Ce scélérat

les fit jeter dans des cachots où le jour n'entrait pas, et ne leur faisait donner par jour, ainsi qu'à des chiens, qu'une once de pain moisi et un peu d'eau toute puante. Mais voyant la fermeté inébranlable de ces saints confesseurs, il usa d'artifices, recours ordinaire des hérétiques, et leur fit entendre qu'on n'attaquait point leur sentiment pour le fonds, mais qu'on souhaitait uniquement qu'ils communiquassent avec le patriarche Théodose qui était du parti de l'empereur. Les défenseurs des saintes images, éblouis par l'apparence de ces conditions spécieuses sortirent ainsi de prison, et engagèrent saint Nicète à sortir comme eux. Il se rendit après de longues résistances; mais comme il ne l'avait fait que contre son sentiment, il en conçut bientôt un regret si sensible, qu'il résolut de s'enfuir dans quelque province éloignée, pour y faire pénitence de sa faute. Il se jeta donc dans un vaisseau qui le conduisit dans l'île de Proconèse, vers les côtes de l'Hellespont. Mais à peine y fut-il arrivé, qu'il jugea que la réparation se devait faire au même endroit où il avait commis la faute; ainsi il revint et y professa sans crainte la foi qu'il avait toujours tenue. L'empereur le relégua aux extrémités de la Propontide dans une petite île qu'on appelle sainte Glycerie où il y avait un eunuque de la cour nommé Antime, homme cruel et barbare, qui le fit resserrer dans une étroite prison, et lui fit souffrir toutes sortes d'indignités. Il y demeura six ans. L'empereur Léon ayant été massacré le jour de Noël de l'an 820, Michel le Bégue fut retiré des fers, et placé sur le trône. Ce nouvel empereur rappela tous les exilés, et saint Nicète recouvra sa liberté par ce moyen. Il alla se retirer dans une des îles proches de Constantinople; puis ayant dans la suite acquis un petit fonds au nord de Constantinople, il s'y retira pour s'y préparer à la mort qui arriva le troisième jour d'avril de l'an 824. Le bruit de sa mort attira un grand concours de peuple qui venait réclamer ses intercessions. Théophile, archevêque d'Ephèse, et Joseph, archevêque de Thessalonique, firent la cérémonie des funérailles. Quelques jours après, ses anciens disciples enlevèrent son corps et le transportèrent dans le monastère de Medice en Bithinie où Dieu fit plusieurs miracles sur son tombeau. Les Grecs et les Latins s'accordent à mettre sa fête au troisième jour d'avril. (Surius. Baillet, t. 1, 3 avril.)

NICETAS DAVID (*Voyez* David Nicetas, et consultez Nicéphore Calliste au liv. 14, chap. 28 de son histoire, Jean Curopalate, Cedrene, Baronius, Bellarmin, Possevin.)

NICETAS SERRON, diacre de l'église de Constantinople, dans le onzième siècle, puis évêque d'Héraclée, a fait des commen-

taires sur une partie des œuvres de saint Grégoire de Nazianze, qu'on trouve en latin parmi les ouvrages de ce père. On lui attribue aussi une chaîne des pères grecs sur le livre de Job, un autre sur les psaumes, et une troisième sur le Cantique des cantiques : la première imprimée en grec et en latin, in-folio, à Londres l'an 1637 ; et les deux autres à Bâle, l'an 1552. Mais il y en a qui croient que la chaîne des pères grecs sur le livre de Job n'est point de Nicetas Serron. Jean-Jacques Hofman., *Lexic. univ.* Dupin, Bib. onzième siècle.)

NICETAS, surnommé *Pectoratus*, moine du monastère de Stude, dans le onzième siècle, soutint le parti de Michel Cerularius contre les Latins, et fit un écrit qui fut réfuté par le cardinal Humbert, légat du saint-siége en Grèce. On l'admit à la communion de l'Église romaine, après qu'il eut réfuté cet écrit. Nicétas avait encore composé d'autres ouvrages, comme un Traité de l'âme dont Léo Allarius a rapporté un fragment ; une hymne en l'honneur de saint Nicolas, et une autre à la louange de Métaphraste, (Allatius, Cave, Dupin, Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du onzième siècle.).

NICETAS, moine de Constantinople, vers l'an 1120, a écrit pour le concile de Chalcédoine contre un prince d'Arménie. (Leo Allatius, *de Eccl. Occid. et Orient. consens.*)

NICETAS ACHOMINATE, historien grec, surnommé *Choniate*, parce qu'il était de Chone, ville de Phrygie, exerça des emplois considérables à la cour des empereurs de Constantinople. Après la prise de cette ville par les Français en 1204, il se retira à Nicée en Bithynie où il mourut l'an 1206. On a de lui une histoire depuis l'an 1118 jusqu'à l'an 1205. Cet ouvrage qui est estimé, quoique le style en soit très-mauvais, a été traduit par Jérôme Wolf, et imprimé à Bâle l'an 1557, puis à Genève l'an 1593. Il est aussi dans le corps de l'histoire byzantine, de l'impression du Louvre. On a encore de cet auteur un trésor, ou Traité de la foi orthodoxe dont Pierre Morel traduisit les cinq premiers livres qui furent imprimés l'an 1580, in-8°, et qui ont été mis dans le douzième volume de la Bibliothèque des Pères, à Cologne. Nous avons encore un fragment du vingtième livre sur ce qu'on doit observer quand un Mahométan se fait chrétien. Le père Banduri a fait imprimer dans la troisième partie de son empire d'orient, une petite pièce de Nicétas sur les statues que les Latins firent fondre lorsqu'ils prirent Constantinople. (Bellarmin, *de Script. eccl.* Vossius, *de Hist. græc. l.* 2, *c.* 28.)

NICETAS, bibliothécaire de l'église de Constantinople, fut fait archevêque de Thessalonique. Il a vécu vers l'an 1200. Il a été assez favorable aux Latins. Il avait composé un Traité

de la procession du Saint-Esprit, contre celui d'Hugues Etherianus, partagé en six dialogues dont Allatius a rapporté quelques fragmens; et nous avons dans le droit grec romain une réponse de cet auteur aux demandes du moine Basile. (Leo Allatius, *de Ecclés. Occid. et Orient. consensu*. Dupin, Bibliothèque des Aut. ecclés. du treizième siècle.)

NICHES. Il est dit dans le prophète Amos, c. 5, v. 25 et 26, que les Israélites dans leur voyage du désert, ont porté la tente ou le pavillon de leur dieu Moloch, l'image de leurs idoles, l'astre de leur dieu. Saint Étienne (Act. 7, 43) leur fait le même reproche. On conjecture, avec assez de fondement, que Moloch, et les autres divinités païennes dont on vient de parler, étaient portées dans des niches sur les épaules des hommes, ou dans des chariots couverts, comme on sait, sur le rapport de différens auteurs respectables, que les païens menaient leurs dieux en procession, ou dans les marchés publics. (D. Calmet.)

NICHILIANISTE, *nichilianista*. Abailard ayant osé dire que Jésus-Christ était rien, *erat nihil*, ceux qui embrassèrent cette extravagante opinion, furent appelés nichilianistes. (Du Cange.)

NICHISOLA (Jérôme-Michel), dominicain de Vérone, fut nommé par le pape Paul v le 11 janvier 1557 à l'évêché de Théano. Il assista aux sessions du concile de Trente qui se tinrent sous le pontificat de Pie iv. Il se retira ensuite à son église où il mourut au mois d'août de l'an 1566, n'étant âgé que de 49 ans. Il a laissé un petit ouvrage, *De laudibus B. Virginis*, et un autre intitulé : *Directorium synodi in suâ ecclesiâ habendæ*. (Le père Echard, *Script. Ord. Prædic.* tom. 2, p. 195.)

NICIAS, moine, auteur du sixième siècle, avait composé un ouvrage contre sept articles que le philosophe Philoponus avait avancés dans son Traité intitulé, l'Arbitre ou le Juge. Il avait aussi fait un Traité contre Sévère; et deux livres contre les païens. (Photius, Cod. 50.)

NICIUS, petite ville épiscopale de la première Egypte, au partriarchat d'Alexandrie, située sur le bord oriental du fleuve Agathodemon, a eu pour évêques :

Heraclide, ordonné par Melèce, schismatique.

1. Denis, siégeait vers le temps du grand Théodose.

2. Théodose.

3. Theoperuprus, siégèrent successivement, selon Théophile, *in fin. homil. Pasch.* 2.

4. Plusammon, souscrit au concile de Chalcédoine à la lettre du concile d'Egypte à l'empereur Léon, touchant le meurtre de saint Proter d'Alexandrie, et au décret de Gennade, patriarche de Constantinople, contre les simoniaques.

5. Pierre, embrassa le monothélisme.

6. Jean, jacobite, siégeait sous

Jean, patriarche des jacobites; il fut déposé ensuite par le patriarche Simon, et remplacé par.....

7. Mennas, moine de Saint-Macaire, ordonné par le même patriarche Simon. (*Oriens christ.* tom. 2, p. 523.)

NICODÈME, héb., *sang innocent*, du mot *naki*, innocent, et du mot *dam*, sang; disciple de Jésus-Christ, Juif de nation, et pharisien de secte. L'Évangile le nomme prince des Juifs, et Jésus-Christ l'appelle maître en Israël. Le Sauveur ayant commencé à se faire connaître par ses miracles, Nicodême ne douta point qu'il ne fût le Messie, et vint le trouver la nuit pour apprendre de lui la voie du salut. Nous voyons son entretien avec le Sauveur au chap. 3 de saint Jean. Depuis ce temps, Nicodême devint disciple de Jésus, et prit ses intérêts contre les pharisiens qui le décriaient. Nicodême se déclara encore pour le Sauveur, en rendant avec Joseph d'Arimathie les derniers devoirs à son sacré corps.

Nicodême reçut le baptême des disciples de Jésus, mais on ignore si ce fut avant, ou après la passion. Les Juifs l'ayant appris, le déposèrent de la dignité de sénateur, et le chassèrent de Jérusalem. Gamaliel son oncle le retira en sa maison de campagne, et à sa mort, il l'enterra avec saint Étienne. Dieu découvrit en 415 son corps avec ceux de saint Etienne et de Gamaliel. L'Église latine fait la fête de cette invention le 3 d'août.

L'on a un Évangile apocryphe qui porte son nom : mais il suffit de le voir, pour en sentir la fausseté. (D. Calmet, Dict. de la Bibl.)

NICOLAI (Laurent), jésuite, natif du royaume de Norwège, fut envoyé de Rome en Suède l'an 1577, en habit déguisé, pour y servir la reine Catherine, épouse de Jean III, et pour chercher avec elle les moyens de rétablir la foi catholique dans ce royaume. Il enseigna la Théologie dans le collége de Stokholm, et mourut à Vilna dans la Lithuanie le 5 de mai 1622, âgé de quatre-vingt-quatre ans. On a de lui une savante apologie pour la foi catholique contre les écrits de deux luthériens. (Maimbourg, Hist. du luthéranisme.)

NICOLAI (Jean), dominicain, né à Monza, village du diocèse de Verdun, près de Stenai, l'an 1594, entra à l'âge de douze ans dans l'Ordre de Saint-Dominique, au couvent de Verdun, et y fit profession en 1612. Ayant été envoyé à Paris, il fut docteur de Sorbonne, enseigna pendant vingt ans la Théologie dans le couvent de son Ordre, de la rue Saint-Jacques, dont il fut aussi prieur, et mourut le 7 mai 1673, âgé de soixante-dix-huit ans. On a de lui les ouvrages suivans : 1°. *Galliæ dignitas adversùs præposterum Cataloniæ assertorem vindicata*, à Paris 1643, in-4°. 2°. *Ludovici Justi XIII nuncupati, Galliæ et Navarræ regis triumphalia monumenta*, etc., à Paris 1649, in-folio. 3°. La Théologie latine de

Rainier de Pise, avec des corrections et des supplémens, en 3 volumes in-fol., à Lyon en 1655 et 1670. 4°. *Judicium seu censorium suffragium de propositione Antonii Arnaldi, Sorbonici doctoris et socii ad quæstionem juris pertinente, pronuntiatum in comitiis Theologicæ facultatis*, etc., à Paris 1656, in-4°. C'est le jugement de la faculté contre la proposition de M. Arnauld, *defuit gratia Petro*, etc. Il a donné aussi cet écrit en français, sous le titre d'Avis délibératif, etc., à Paris en 1656. 5°. *S. Thomæ Aquinatis expositio continua super quatuor Evangelistas*, etc., à Paris en 1657, in-fol., à Lyon en 1670, in-fol. 6°. *S. Thomæ Aquinatis præclarissima commentaria in 4 libr. sententiarum Petri Lombardi*, etc., avec des notes, à Paris en 1659, in-fol., en 4 tomes. 7°. *S. Thomæ Aquinatis commentarius posterior super libros sententiarum*, etc., à Paris en 1660, in-fol. Cet ouvrage, que le P. Nicolaï attribue à S. Thomas, les pères Quetif et Échard le donnent au cardinal Annibal de Annibaldis, dominicain. 8°, *S. Thomæ Aquinatis quodlibetales quæstiones*, etc., à Paris en 1660, in-fol. 9°. *Summa Theologica sancti Thomæ Aquin. accuratiùs recognita*, etc., avec des notes, à Paris en 1663, in-folio, et à Lyon chez les Anyssons, en 2 vol. in-folio. Le premier de 1685, et le second de 1686. 10°. *De jejunii christiani et christianæ abstinentiæ vero ac legitimo ritu, dissertatio*, etc., à Paris en 1667 et 1675, in-12. 11°. Deux dissertations latines sur le concile Plénier dont saint Augustin allégue le jugement touchant le baptême des hérétiques, in-12, à Paris en 1667 et 1668. Il veut que ce soit le concile de Nicée, et non celui d'Arles, comme le prétend M. de Launoi. 12°. *De baptismi antiquo usù ab Ecclesiâ instituto*, etc., en deux dissertations, à Paris en 1667, in-12. Il prétend dans le premier, contre M. de Launoi, que l'usage de l'Église romaine de n'administrer autrefois le baptême qu'à Pâque et à la Pentecôte, hors les cas de nécessité, était commun à toutes les églises; et dans la seconde, que l'Eglise n'a jamais contraint les Juifs et les infidèles à recevoir le baptême. 13°. *In catenam auream S. Thomæ ac P. Nicolai, editionem novam apologetica præfatio*, à Paris 1668, contre le père Combefis, avec un Appendix contre le père Bernard Guyard, jacobin. 14°. Un écrit latin sur le même sujet, à Lyon en 1669. 15°. Un écrit latin contre le P. Louis Mesplède, jacobin, pour prouver que l'Ordre des Frères Prêcheurs n'avait pas besoin de renouvellement. 16°. Un discours latin sur la prise de la Rochelle par Louis XIII. 17°. L'office de saint Pie V, et des discours français, pour demander au roi et à la reine sa mère, régente du royaume, que le droit de suffrage dans les assemblées de la faculté de Théo-

logie, ne fût pas restreint, par rapport aux réguliers, à un certain nombre de personnes pour chaque Ordre. 18°. Un Traité *De ritu antiquo et hodierno bacchanaliorum*. Il est douteux si cet ouvrage lui appartient, et plusieurs auteurs l'attribuent à Jean Nicolaï, professeur à Tubingen, et de qui l'on a plusieurs autres dissertations du même genre, une entre autres, dont le titre est, *Joannis Nicolai libellus de luctu christianorum, seu de artibus ad sepulturam pertinentibus, nunc primùm editus ex bibliothecâ Sigeberti, Hevercampi*, à Leyde en 1739, in-8°. (Echard, *Script. Ord. FF. Prædic.*, tom. 2, p. 647. Le P. Nicéron, dans ses *Mém.*, t. 24.)

NICOLAI (François), évêque italien, a donné : *Dissertatio historico-canonica de episcopo visitatore, seu de antiquo regimine Ecclesiæ vacantis ad intelligentiam verborum in registro epistolarum S. Gregorii Magni:* visitator accedas. *Autore Franc. Nicolai episcopo caputaquensi*, à Rome 1710, in-fol. (Jour. des Sav., 1710, p. 608.)

NICOLAI ou NICOLAS (Jean), professeur extraordinaire en antiquités dans l'université de Tubinge, mort en 1708, a laissé, entre autres ouvrages : 1°. *Disquisitio de Mose* alpha *dicto*, à Leyde 1704, in-12. Il réfute une ancienne calomnie des gentils contre Moïse, qu'ils appelaient *alpha* par une allusion maligne au mot grec αλφω, qui signifie lèpre ou gale, faisant entendre que Moïse, avait été lépreux. Cette calomnie est fort ancienne. Justin, Tacite, Diodore de Sicile, Manethon, Chæremon, Lysimachus, Apion, ont prétendu que Moïse et les Israélites n'étaient sortis de l'Égypte que parce qu'on les en avait chassés, et qu'on ne les avait chassés que parce qu'ils étaient lépreux, et qu'ils avaient d'autres maladies sales et contagieuses. M. Nicolaï donne au nom d'*alpha* une bien plus noble signification, en disant qu'il signifie, beauté, blancheur, éclat, etc. 2°. *Tractatus de signis veterum... in quo continentur quæ ad interpretationum numismatum, inscriptionem, juris, et ferè omnium artium, requiruntur, cujus subsidio literæ explicari possunt*, à Leyde 1703, in-4o. C'est un corps de dissertations sur les différentes sortes d'abréviations dont l'antiquité s'est servie. 3°. *Selectæ quædam antiquitates ecclesiasticæ, in quibus mores christianorum veterum in conventibus et templis vitæ curriculo observati fideliter ostenduntur et examinantur, et mores hodierni in Ecclesia usitati indè deducuntur, abususque rejiciuntur*, etc., à Tubinge 1705, in-12. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet ouvrage sont les citations. L'auteur y cite cent douze passages de l'Écriture, et plus de trois cents auteurs. Jean Nicolaï a encore donné plusieurs autres dissertations. Il a aussi fait réimprimer les li-

vres de Sigonius et de Cuneus sur la république des Hébreux, avec des notes de sa façon. (Journ. des Savans, 1706.)

NICOLAITES, hérétiques ainsi nommés de Nicolas, l'un des sept premiers diacres de l'église de Jérusalem. On dispute, savoir : si ce Nicolas, diacre de Jérusalem et prosélyte d'Antioche, c'est-à-dire, converti du paganisme à la religion des Juifs, et ensuite à la religion chrétienne, a été le chef et l'auteur de la secte des nicolaïtes. Saint Épiphane et beaucoup d'autres le pensent ainsi. Mais saint Clément d'Alexandrie, plus ancien que saint Épiphane, témoigne au contraire beaucoup d'estime pour Nicolas, lui attribue une conduite fort sage, tant par rapport à lui-même, que par rapport à sa famille, et assure qu'on avait pris trop à la lettre une parole dite sans réflexion par ce diacre. Saint Clément d'Alexandrie, et après lui Théodoret, racontent donc que ce diacre ayant une femme dont on disait qu'il était jaloux à cause de sa beauté, la fit venir en présence de l'assemblée et permit de l'épouser à quiconque la voudrait. Il agit de cette sorte, ajoutent ces écrivains, non qu'il voulût la donner en mariage à personne, mais uniquement pour confondre ceux qui l'accusaient de jalousie. Son action ne laissa pas de servir de prétexte à quelques-uns de mépriser les règles du mariage. De-là ces libertins formèrent une hérésie, à laquelle ils donnèrent fort injustement le nom de Nicolas. L'hérésie de ces premiers nicolaïtes ne consistait pas dans les dogmes, mais seulement dans une conduite peu réglée.

Les nouveaux nicolaïtes niaient : 1°. la divinité de Jésus-Christ par l'union hypostatique et disaient que Dieu avait seulement habité en lui. 2°. Ils soutenaient que les plus illégitimes voluptés du corps étaient bonnes et saintes, et que l'on pouvait manger des viandes offertes aux idoles. 3°. Ils reconnaissaient plusieurs espèces de puissances, ou de divinités et les honoraient par les actions les plus infâmes qu'on ne peut lire sans frémir. C'est ce qui les fit appeler Barborites ou Bourbeux, c'est-à-dire, sales et obscènes. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que malgré tant d'horreurs, les nicolaïtes prirent le nom de *Gnostiques* et de *Phibionites*, qui signifie savans et fermes dans les sciences. Ils se divisèrent aussi en d'autres sectes qui furent appelées *Stratiotiques* et *Lévitiques*. L'hérésie des nicolaïtes se renouvela dans le onzième siècle, par l'incontinence de quelques clercs qui voulurent se marier. Le cardinal Pierre de Damien contribua beaucoup à l'extirper. Saint Ignace, *epist. ad Trall. et ad Philadelph.*, Saint Irénée, *lib.* 1, *cap.* 27; *et lib.* 3, *cap.* 2. Saint Clément d'Alexandrie, *lib.* 3, *Stromat.* Eusèbe, *lib.* 3. hist. Saint Épiphane, *Hæres* 25. Théodoret,

Heret. fab. l. 3. (Baronius, A. C. 68, 1059 *et seq.* Dupin; Bibl. des Auteurs eccl. des trois derniers siècles.)

NICOLAS (saint), évêque de Myre en Lycie, vivait au commencement du quatrième siècle. L'opinion commune est qu'il assista au concile de Nicée, tenu en 325, sous l'empire du grand Constantin; que son corps fut transporté dans le onzième siècle à Bari en Italie, et ensuite à un bourg de Lorraine, appelé Saint-Nicolas-du-Port, lieu célèbre par la dévotion des peuples, et le concours annuel des pélerins. Il est vrai que MM. de Tillemont et Baillet, avec beaucoup d'autres savans, traitent de fable tout ce que Metaphraste a écrit de saint Nicolas, et qu'ils nient, entre autres choses, qu'il ait vécu sous Constantin, et assisté au concile de Nicée, parce que son nom ne se trouve pas dans le catalogue latin que nous avons des pères de ce concile. Mais ce catalogue est très-imparfait, puisque de trois cent dix-huit évêques qui assistèrent à cette sainte assemblée, on n'y en trouve guère que deux cents, et que Jean Selden a publié dans ses notes sur un ouvrage d'Eutychius d'Alexandrie, de l'origine de son église, un autre catalogue arabe, où on lit parmi les prélats qui ont assisté au concile de Nicée *Nicolaus El Mirdan*, ce qui ressemble à *Nicolaus Myroum* ou *Myrorum*. D'ailleurs Eustratius, prêtre de la grande église de Constantinople, qui vivait au milieu du sixième siècle, rapporté un extrait d'une vie de saint Nicolas, écrite au plus tard dans le cinquième siècle, qui fait voir que ce saint évêque de Myre vivait au temps du grand Constantin. Cet extrait est rapporté dans un des ouvrages d'Eustratius, que nous avons encore à la fin du traité de Léon Allatius: *De utriusque Ecclesiæ*, etc. *de Purgatorio, consensione*, et dans le père Combefis, *Biblioth. concionat.* au deuxième jour de novembre. On peut voir la dissertation sur saint Nicolas de Myre, par le père le Quien, dominicain, dans la première partie du sixième volume des Mémoires de littérature et d'histoire, chez Simart, pag. 106; et la vie du même saint, par don Joseph de l'Isle, prieur titulaire d'Harcville, Ordre de Saint-Benoît, de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe, à Nancy, 1745, in-12. M. Falconi, archevêque de Sainte-Séverine, ayant découvert dans la bibliothèque du Vatican les actes de saint Nicolas, les fit imprimer à Naples en 1751, in-fol., sous ce titre: *Sancti confessoris, pontificis, et celeberrimi Thaumaturgi Nicolai acta primigenia, nuper detecta et eruta ex unico et veteri codice membran. Vaticano, per Nicolaum Carminium Falconium, ab eodem latinè reddita, et cum recentioribus aliis sancti Nicolai actis græco-latinè, cum suis notis edita.* Selon ces actes, saint Nicolas n'est plus un archevêque

de Myre, mais un archimandrite qui devint évêque de Pinara en Lycie, et qui mourut dans le sixième siècle.

Papes.

NICOLAS Ier dit le Grand, Romain de naissance, fils de Théodore, régionnaire, succéda à Benoît III, et fut sacré dans l'église de Saint-Pierre, en présence du roi Louis II, le 25 mars de l'an 858. La première année de son pontificat, le pape Nicolas Ier confirma l'union des églises de Breme et de Hambourg en faveur de saint Anschaire; et l'année suivante il confirma la doctrine catholique touchant la grâce et le libre arbitre. L'an 860, il envoya des légats à Constantinople pour examiner l'affaire de saint Ignace, patriarche de cette ville, qui avait été chassé de son siége, et il déposa l'usurpateur Photius dans un concile assemblé à Rome l'an 863. Il excommunia aussi Lothaire, roi de Lorraine avec Valdrad, sa concubine; et frappa du même foudre Jean, archevêque de Ravenne. Zélé pour la foi et pour la discipline, il s'opposa avec force à quelques hérétiques de son temps, qui renouvelaient les erreurs des théopaschites; travailla à la conversion des Bulgares, peuples de la Turquie en Europe, qui l'avaient consulté sur cent six questions, et assembla divers synodes pour la réforme des mœurs. Enfin il mérita le nom de Grand à cause de sa science et de son habileté à démêler les affaires les plus difficiles; de son zèle à soutenir les intérêts de la religion; de sa fermeté à défendre les droits de l'Église, et de ses autres belles qualités. On le consultait de toutes parts sur diverses questions, et il nous reste encore cent trois ou quatre de ses lettres dans les éditions des Conciles. Il mourut le 12 novembre 867, après neuf ans, sept mois et dix-neuf jours de gouvernement. Adrien II lui succéda. (Anastase, *in Vitâ Nicolai* I. Platine. Du Chêne. Dom Ceiller, Histoire des Auteurs sacrés et ecclés., tom. 19, p. 160.)

NICOLAS II, appelé auparavant Gérard de Bourgogne, parce qu'il était né dans cette province, devint évêque de Florence, et fut élu pape à Sienne le 9 décembre 1058, et sacré le 31 janvier. Il fit casser l'élection factieuse de l'antipape Benoît X, et confirma à Richard la principauté de Capoue, et à Robert Guischard la Pouille et la Calabre. Il assembla un concile à Rome en 1059, où Bérenger retracta ses erreurs, et où l'on fit de sages réglemens pour prévenir les troubles qui peuvent arriver à l'élection des papes. Nicolas II mourut à Florence le 24 juin 1061, après avoir gouverné deux ans quatre mois et vingt-six jours. Alexandre II lui succéda. Il a laissé neuf lettres qui regardent les affaires de France, et un Recueil de canons ou d'ordonnances, daté de l'an 1060, qui se trouve dans le huitième tome des mélanges. (Léon d'Os-

tie, *lib.* 3, *ch.* 12. Baronius, *In annal.* M. Muratori, t. 3, des écrivains d'Italie. Dom Ceillier, Histoire des Auteurs sacrés et ecclésiastiques, t. 22, p. 417 et suiv.)

NICOLAS III, Romain, de la maison des Ursins, nommé auparavant Jean Gaëtan, cardinal-diacre, succéda à Jean XXI le 25 novembre 1277. Il était savant, ami des gens de lettres, sage dispensateur des grâces qu'il n'accordait qu'au mérite; si grave et si prudent qu'avant son pontificat, on le nommait le cardinal composé, *cardinalis compositus*. Il montra aussi beaucoup de zèle pour la conversion des païens et le retour des schismatiques, ayant envoyé pour cet effet des missionnaires en Tartarie, et des légats à Michel VIII, empereur d'orient. Mais il ternit malheureusement la gloire de ces belles qualités par un trop grand attachement à ses parens, et par une haine injuste contre Charles d'Anjou, roi de Sicile, qu'il dépouilla de ses charges de vicaire de l'empire, et de gouverneur de Rome. Il fit aussi avec le roi d'Aragon cette ligue fatale qui fut suivie du massacre des Français en Sicile, qu'on a nommée les Vêpres Siciliennes; mais il ne vit point cette sanglante exécution, étant mort d'apoplexie deux ans auparavant le 22 août 1280, après un gouvernement de deux ans, huit mois et vingt-huit jours. On lui attribue un Traité, *De Electione dignitatum*. Martin IV lui succéda. (Platine et Du Chêne, en sa Vie. Sponde, Bzovius, Rainaldi, *In annal. eccl.*)

NICOLAS IV, religieux de l'Ordre de Saint-François, nommé auparavant frère Jérôme, et natif d'Ascoli, dans la Marche d'Ancône, cardinal-évêque de Palestrine, succéda au pape Honoré IV le 22 février 1288. Il était savant philosophe, bon théologien, habile politique; et les papes précédens l'avaient employé dans les affaires les plus importantes, telles que la réunion des Grecs, et la conversion des infidèles. Il avait aussi été général de son Ordre après saint Bonaventure. Il gouverna l'Église avec beaucoup de sagesse, écarta les troubles de tous ses états, pacifia divers princes chrétiens; entre autres, les rois de Sicile et d'Aragon, et n'oublia rien pour la conversion des infidèles, et pour le recouvrement de la Terre-Sainte; mais il n'eut pas la consolation de voir le succès de ses saintes entreprises, étant mort le 4 avril 1292, après quatre ans un mois et quatorze jours d'un glorieux pontificat. On lui attribue des Commentaires sur l'Écriture, sur le maître des sentences, et quelques autres ouvrages. Célestin V fut son successeur. (Bzovius, Sponde et Raynaldi, *In annal. eccl.* Wading, *In annalib. minor.*)

NICOLAS V, nommé auparavant Thomas de Sarzane, cardinal de Sainte-Suzanne, évêque de Bologne, né dans un bourg près de Luni, succéda au pape

Eugène IV malgré son humble résistance le 6 mars 1447. Il commença par procurer la paix à l'Église, en déterminant l'antipape Félix V à renoncer à ses prétentions sur la papauté, et en recevant à la communion le célèbre cardinal d'Arles, déposé par Eugène IV. Nicolas canonisa saint Bernardin de Sienne dans le jubilé de l'an 1450; et deux ans après il couronna à Rome l'empereur Frédéric IV, avec son épouse Éléonore de Portugal. C'était un pontife doux, pacifique, libéral, bienfaisant, magnifique, protecteur des savans, et savant lui-même, zélé pour le bien du peuple, pour la gloire des lettres, et pour celle de la religion. C'est sous son pontificat que les belles-lettres qui avaient été comme ensevelies pendant plusieurs siècles, reprirent naissance. Il enrichit sa bibliothèque des beaux manuscrits grecs et latins qu'il amassa de tout côté avec de grandes dépenses, et récompensa magnifiquement ceux qui s'appliquaient à la recherche, ou à la traduction des livres. Il s'appliqua aussi à assister les Grecs et les gentilshommes qui avaient besoin de son secours, à marier les filles honorablement, et à embellir la ville de Rome d'un grand nombre de palais, d'églises, de ponts, et d'autres édifices publics. Enfin, ce grand pape ayant découvert une conspiration formée contre lui, et reçu la nouvelle de la prise de Constantinople par les Turcs, il en conçut une douleur si vive, que la goutte dont il était tourmenté augmenta, et qu'il en mourut le 24 mars 1455, après avoir gouverné huit ans et dix-neuf jours. Calixte III lui succéda. (Sponde. Raynaldi. Du Chêne. *Voyez* aussi la nouvelle vie latine in-4° de Nicolas V, donnée à Rome en 1742, par Dominique Georgi, chapelain du pape Benoît XIV.)

NICOLAS V, antipape, nommé auparavant Pierre de Corbière. (*Voyez* JEAN XXII.)

NICOLAS (saint), studite ou archimandrite du monastère de Stude, naquit vers l'an 793, dans la ville de la Canée en Candie, de parens également nobles et pieux, qui l'envoyèrent à l'âge de dix ans à Constantinople dans le monastère de Stude, sous la discipline du célèbre saint Théodose Studite. Ce saint voyant les progrès admirables qu'il faisait dans la piété, ne fit point difficulté de l'engager dans la vie religieuse. Il répondit si parfaitement aux grandes espérances qu'on avait conçues de lui, que saint Théodore ayant le dessein de l'élever au sacerdoce, tous ses religieux se joignirent à lui pour vaincre l'humilité de Nicolas, qui y apportait de la résistance. A peine fut-il ordonné prêtre, qu'il acquit à Jésus-Christ son frère Tite qui lui était venu annoncer la désolation de leur pays, et le triste esclavage de leurs parens. Il s'éleva une persécution dans l'Église l'an 814, sous l'empereur,

Léon l'Arménien, l'usurpateur de l'empire de Constantinople, et ennemi juré des saintes images. Saint Théodore se trouva enveloppé dans cette persécution, et Nicolas voulut être le compagnon de ses souffrances. Il est étonnant combien de maux on leur fit endurer dans les différentes prisons où ils furent renfermés. Après sept ans d'un martyre continuel où Dieu avait permis que leur fidélité et leur constance fussent éprouvées par les tourmens les plus cruels, l'empereur Léon l'Arménien, ayant été tué le jour de Noël de l'an 820, nos deux saints confesseurs furent rappelés d'exil l'année suivante. Mais Nicolas, à qui l'exil même et la prison avaient inspiré un plus grand amour pour la solitude, se retira en divers lieux avec son supérieur qui mourut cinq ans après, c'est-à-dire, l'an 826. Les religieux du monastère de Stude étant venus à manquer de supérieur par la mort du bienheureux Naucracé qui avait été substitué à saint Théodore, ils obligèrent saint Nicolas de se mettre à leur tête pour les conduire. Il se démit de sa charge trois ans après, et se retira encore dans la solitude. Il souffrit l'an 856 une autre persécution sous l'empereur Michel III, parce qu'il ne voulut jamais communiquer avec le fameux Photius que cet empereur avait mis sur le siége de Constantinople, après en avoir chassé saint Ignace. Depuis ce temps il ne fit que changer de retraite, jusqu'à ce qu'enfin l'empereur le fit conduire pieds et mains liés dans son propre monastère où on lui fit garder une rude et étroite prison pendant deux ans. C'était un nommé Sabas de Callistrate, qui était alors supérieur. Au bout de ce temps, il fut remis en liberté par la mort funeste de l'empereur, et de Bardas, son associé, comme il l'avait prédit, et obligé, malgré toutes ses résistances, par le nouvel empereur Basile, et le saint patriarche Ignace qui venait d'être rétabli, à reprendre la conduite de son monastère. Il fit depuis divers miracles dont le plus vanté fut la guérison subite de l'impératrice Eudoxie, quoiqu'à dire vrai le plus signalé fût sa merveilleuse générosité, sa profonde humilité et sa patience à toute épreuve qui le rendirent beaucoup plus vénérable à toute l'Eglise. Il mourut en paix le quatrième jour d'avril l'an 868, dix ou onze mois après son rétablissement, âgé de soixante-quinze ans. Son corps fut enterré auprès de ceux du bienheureux Naucrace et de saint Théodore, ses prédécesseurs. (Bollandus. Baronius, dans ses annales depuis l'an 814. Baillet, t. 1, 4 février.)

NICOLAS, dit le *Mystique*, qui est un nom de dignité, patriarche de Constantinople dans le neuvième et dixième siècles, est auteur de quelques lettres aux papes, et autres qui se trouvent dans les conciles.

NICOLAS LE GRAMMAIRIEN, surnommé *Musalon*, savant patriarche de Constantinople, succéda à Eustatius l'an 1084, et mourut l'an 1111. On a de lui des décrets, une épître synodale, et quelques constitutions sur le mariage. Zonare et Baronius, *In annal.* Photius, *in nomoc. tit.* 13, *c.* 2, *in concil. Antioch. cap.* 3.)

NICOLAS, évêque de Metone dans le douzième siècle, a composé un Traité de l'Eucharistie qui se trouve dans les bibliothèques des Pères; et trois Traités de la procession du Saint-Esprit contre les Latins, qui sont manuscrits dans la bibliothèque vaticane.

NICOLAS DE CLAIRVAUX, disciple et secrétaire de saint Bernard, se retira ensuite dans le monastère de Montiramey où il mourut vers l'an 1180. On a de lui, dans la bibliothèque des Pères, un volume de lettres qui sont pleines d'esprit et d'agrément. M. Baluze en a encore donné deux dans le second tome de ses œuvres mélangées (Manriquez, *In annal. cisterc. A. C.* 1145, 1148, 1151 et 1171.)

NICOLAS DE SAINT-ALBAN, religieux de cette maison, puis abbé d'un monastère de Clugny dans le douzième siècle, fit deux livres de la conception immaculée de la sainte Vierge, qu'il dédia à Hugues de Saint-Remi, et lui adressa un volume de lettres.

NICOLAS de LYRE ou de LYRA, *Lyranus*, célèbre cordelier du quatorzième siècle, né à Lyre, bourg de Normandie, au diocèse d'Évreux, de parens juifs, entra chez les cordeliers de Verneuil en 1291. Il vint ensuite à Paris où il enseigna long-temps. Son mérite l'éleva aux premières charges de son Ordre; et la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne, femme du roi Philippe-le-Long, le nomma l'un des exécuteurs de son testament en 1325. Il était pour lors provincial de son Ordre en Bourgogne. Il mourut dans un âge très-avancé le 23 octobre 1340. On a de lui: 1°. des Postilles ou petits commentaires sur toute la Bible, dont la meilleure édition est celle de Lyon de l'an 1590. 2°. Un livre des différences de l'Ancien et du Nouveau-Testament, à Rouen, in-8°. 3°. Des Commentaires moraux sur l'Écriture. 4°. Une dispute contre les Juifs. 5°. Un Traité particulier contre un rabbin qui se servait du Nouveau-Testament pour combattre la religion chrétienne. 6°. Des Commentaires sur les speaumes de David, sur les cantiques et les hymnes de toute l'année. 7°. Une explication des préceptes du décalogue. 8°. Un Traité de celui qui donne et qui reçoit le très-saint-sacrement de l'autel. 9°. De l'art de bien vivre et de bien mourir, à Paris, 1517. 10°. *De curâ clericali*, à Paris, 1513. 11°. Des postilles sur les épîtres et les évangiles du carême, à Venise, 1516. 12°. *Glosse in Apocalypsim.* Il avait aussi fait un commentaire sur les sen-

tences, et plusieurs autres ouvrages qui n'ont pas été imprimés. (Trithème et Bellarmin, *De Script. eccl.* Wading, *In biblioth. et annal. minor.* Le père Jean de S.-Antoine, *Biblioth. univ. francis.*, t. 2, p. 388.)

NICOLAS EYMERIC, dominicain, né à Girone, ville de Catalogne, vers l'an 1320, fleurit sous le pontificat d'Innocent VI, d'Urbain V, de Grégoire XI et d'Urbain VI. Il fut fait inquisiteur-général par Innocent VI vers l'an 1356, et Grégoire XI, le prit pour son chapelain, et le nomma juge des causes d'hérésie. Il mourut à Girone le 4 janvier 1399. Son principal ouvrage est le livre intitulé le Directoire des inquisiteurs, dont les meilleures éditions sont celles de Rome 1587, et de Venise 1596, qui renferment les corrections et les scholies de Penna. Cet ouvrage est divisé en trois parties. L'auteur traite dans la première des points de notre foi ; dans la seconde, du châtiment des hérétiques, et des peines qu'ils méritent, suivant le droit canon et les décrétales ; ce que c'est qu'hérésie et erreur ; des différentes hérésies ; de ceux qui sont soumis à l'inquisition, et des crimes qui sont de sa compétence. La troisième partie roule sur la manière d'instruire les procès dans le tribunal de l'inquisition ; sur le pouvoir et les priviléges des officiers ; sur les témoins, les coupables, et l'exécution des jugemens. On trouve plusieurs autres traités du même auteur dans la bibliothèque de M. Colbert. (Dupin, Bibliothèque ecclésiastique, quatorzième siècle, p. 288. Échard, *Script. Ord. FF. Præd.*, t. 1, p. 709.)

NICOLAS D'INCKELSPUEL, de Souabe, recteur de l'université de Vienne dans le quinzième siècle, assista au concile de Constance et de Bâle. On a de lui, onze sermons, et des discours sur le décalogue, l'oraison dominicale, les trois parties de la pénitence, les huit béatitudes, les sept péchés mortels et le confessionnal, imprimés à Strasbourg en 1516. Il avait aussi composé des commentaires et des questions sur les quatre livres des sentences. Mais ces traités sont perdus. (Dupin, Bibliothèque, quinzième siècle.)

NICOLAS AUXIMANUS, de la Marche d'Ancone, de l'Ordre des Frères Mineurs, florissait vers l'an 1430. On a de lui une somme de cas de conscience, imprimée à Venise en 1484 ; un interrogatoire des confesseurs, imprimé au même endroit en 1489 ; un Commentaire sur la règle des Frères Mineurs ; un Abrégé de droit canon, et des sermons qui n'ont point été imprimés. (Dupin, *ibid.*)

NICOLAS DE BUNGEI, ainsi nommé du lieu de sa naissance, prêtre et aumônier de l'évêque de Londres, vivait vers l'an 1440. Il a fait un ouvrage historique, intitulé, *Adunationes chronicorum*. (Pitseus, *de Script. angl.*)

NICOLAS DE CUSA ou CUSANUS, célèbre cardinal, né en 1401 à Cusa, village du diocèse de Trèves, était fils d'un pêcheur ou batelier nommé *Jean Crebs*. Le comte de Manderscheidt l'ayant pris à son service dès son enfance, l'envoya étudier à Deventer. Nicolas y fut instruit par quelques chanoines réguliers dont le couvent était voisin de la ville. Il visita ensuite les plus fameuses universités de l'Allemagne et de l'Italie, et prit à Padoue, âgé de vingt-trois ans, le bonnet de docteur en droit canon. Il apprit le grec, l'hébreu, les mathématiques, l'histoire de l'Église et l'Écriture-Sainte qu'il possédait mieux qu'aucun de ses contemporains. Il entra ensuite chez les chanoines réguliers de Tartemberg; mais il ne fut jamais dominicain, comme Antoine de Sienne et quelques autres auteurs l'ont avancé. Il assista au concile de Bâle en 1431, en qualité d'archidiacre de Liége, et fut d'abord opposé à Eugène IV; mais ce pape se l'attacha dans la suite, et l'envoya comme son légat à Constantinople, en Allemagne et en France où il réforma plusieurs monastères. L'an 1448, le pape Nicolas V le fit cardinal-prêtre du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, et lui donna l'évêché de Brixen dans le Tyrol. Il l'envoya en qualité de son légat *à latere*, vers les princes d'Allemagne, pour les porter à la paix entre eux, et à a guerre contre Mahomet II qui menaçait la chrétienté. Cusa se comporta dans sa légation avec tant de sagesse, de prudence, de désintéressement, de modestie et de zèle, qu'il mérita l'estime et la vénération de l'Allemagne. Il y fut encore envoyé en qualité de légat par les papes Calixte III et Pie II. En retournant à Rome, il voulut réformer un monastère; mais Sigismond, archiduc d'Autriche, comte de Tyrol, s'y opposa, et le fit mettre en prison. Le pape excommunia le duc qui relâcha enfin son illustre prisonnier, quoiqu'à des conditions également dures et injustes. Rendu à son diocèse, ce grand cardinal ne le gouverna pas long-temps, étant mort peu de temps après le 11 août 1434, à Todi, ville d'Ombrie, âgé de soixante-trois ans. Il avait beaucoup écrit, et il y avait trois catalogues de ses ouvrages; le premier donné par Trithême; le second par Stapleton; et le troisième par Bellarmin. Celui de Trithême comprend : *De visione Dei; de pace fidei; reparatio calendarii; de Mathematicis complementa; cribratio alcorani; de variatione sapientiæ; de ludo globi; compendium; catalogus de sossest. de mathematicâ perfectione contrà Bohemos; de Berillo; Deidato patris luminum; de quærendo Deum; de apice theoriæ; de doctâ ignorantiâ; de conjecturis; de filiatione Dei; de sapientiâ; de quadraturâ circuli; de fortunâ; directorium speculantis; sermones per totum annum; epistolæ*




ad diversos, etc. Le catalogue de Stapleton ajoute : *De concordantiâ catholicâ; dialogus de Deo abscondito; exercitationum libri* 10. *Correctio tabularum Alphonsi. De transmutationibus Geometr. De Aritmeth. complementis. Camplementum theologic. Apologia doctæ ignorantiæ; de æquitate 7 epistolæ; dialogus de Nonatis; de figurâ mundi; de æqualite; inquisitio veri et boni; tabulæ persicæ in latinum ex græco redactæ.* Cusa est encore l'auteur des Traités suivans, *De modo habilitandi ingenium ad discursum in dubiis; de annuntiatione; de novissimo die; de funibus et cordis; de unâ recti curvique mensura.* Tous ces ouvrages imprimés à Bâle en 3 volumes in-fol. 1565, renferment beaucoup de science et d'érudition, mais trop de subtilités et d'abstractions métaphysiques. On estime surtout la concordance catholique. Quant à la prophétie sur les derniers jours, où il met la défaite de l'Antechrist, et la glorieuse résurrection de l'Église dans le dix-huitième siècle, et avant l'an 1734, c'est une pure vision indigne d'un si grand homme, et qui contient même des choses contraires aux principes de la foi catholique. Le père Gaspard Hartzeim, jésuite, a donné en latin la Vie du cardinal Cusa, à Trèves en 1733. (Trithême et Bellarmin, *de Script. eccl.* Sponde et Raynaldi, *In annalib.* Dupin, Bibl. eccl. quinzième siècle.)

NICOLAS BARJAN, de Plaisance, de l'Ordre des ermites de Saint-Augustin, florissait à la fin du quinzième siècle. On a de lui un ouvrage imprimé à Crémone, en 1496, touchant les monts-de-piété, et un autre, où il défend la préséance de son Ordre sur celui des Frères Mineurs, imprimé au même endroit en 1500. Il a aussi composé un carême, et soixante-dix-sept questions quodlibétiques sur des matières prédicables, imprimées à Bologne en 1501. (Dupin, Biblioth. eccl. quinzième siècle.)

NICOLAS (saint et martyr). Il était un des sept frères mineurs martyrs, et compagnon de saint Daniel. (*Voyez* DANIEL.)

NICOLAS LE GAULOIS, septième général de l'Ordre des Carmes dans le treizième siècle, a fait un écrit intitulé La Flèche du feu, dans lequel il déplorait le monastère du mont Carmel de son Ordre, qui avait été brûlé par les Sarrasins. (Dupin, Biblioth. des Aut. ecclés. du treizième siècle.)

NICOLAS DE TOLENTIN (saint), ermite de Saint-Augustin, vint au monde vers l'an 1239, dans le bourg de Saint-Ange près de Fermo, ville de la Marche d'Ancône. Ses parens l'obtinrent par l'intercession de saint Nicolas, évêque de Myre. Il fit paraître dès sa plus tendre jeunesse une grande inclination à la vertu, et la pratiquait même d'une manière bien au-dessus de son âge. Il n'était encore qu'un jeune étudiant,

lorsqu'on le fit chanoine de Saint-Sauveur dans son pays. Cet état, quoique saint, le retenait encore trop dans le monde; c'est pourquoi il embrassa l'institut des ermites de Saint-Augustin. La vie sainte et édifiante qu'il mena pendant l'année de ses épreuves, fit qu'on ne craignit pas de le recevoir à la profession avant l'âge prescrit. Nicolas soutint merveilleusement cette ferveur, et alla toujours en augmentant. On voyait en lui toutes les vertus d'un parfait religieux, une humilité également profonde et solide, une vigilance universelle, une obéissance aveugle, un amour pour les humiliations, qui ne se rebutait jamais, une extrême pauvreté, une pureté inviolable de cœur et de corps, une austérité si extraordinaire, qu'on l'obligea à y apporter de la modération. Ses supérieurs désirant proposer à leurs religieux un si rare exemple de vertu, le firent souvent changer de maisons, jusqu'à ce qu'enfin ils fixèrent sa demeure à Tolentin, ville épiscopale de la Marche d'Ancone, dont il a pris son surnom. Ce fut là qu'il reprit toutes ses premières austérités, interrompues par les différens voyages qu'il avait faits, et y en ajouta d'autres encore plus grandes. Il fut travaillé de plusieurs maladies très-fâcheuses qu'il supporta non-seulement avec patience, mais avec beaucoup de joie; aussi fut-il favorisé du ciel, tant pour sa propre consolation que pour le soulagement des autres. Il mourut comme il avait toujours vécu dans les sentimens de la pénitence et de la plus tendre dévotion, âgé d'environ soixante-dix ans, vers 1306, ou selon d'autres, en 1310; mais tous conviennent que ce fut le 10 de septembre. Il se fit divers miracles à son tombeau, c'est ce qui fit travailler au procès de sa canonisation, qui fut terminé sous le pape Eugène IV. La cérémonie en fut faite l'an 1446, et selon les apparences le 5 de juin. Sa fête est marquée le 10 de septembre. (Surius. Baillet, 10 septembre.)

NICOLAS DE CURBIO, religieux de Saint-François dans le treizième siècle, fut chapelain et confesseur du pape Innocent IV, et ensuite évêque d'Assise. Le pape Innocent IV mourut entre ses bras, et il en a écrit la vie, qui est un ouvrage important pour l'histoire ecclésiastique de ce temps-là. M. Baluze l'a fait imprimer au septième tome de ses *Miscellanea*, depuis la page 353 jusqu'à 405, sous ce titre: *Vita Innocentii Papæ IV, scripta à Fratre Nicolao de Curbio Ordinis, Minorum postmodo episcopo assisinatensi.*

NICOLAS (Bienheureux), surnommé *de Flue*, en allemand, et en latin *de Rupe*, Suisse anachorète. Il naquit le 21 de mars, de l'an 1417, près de Sasler ou Sazelin dans le pays des Suisses, au canton d'Underwald qui est

l'un des sept catholiques. Ses parens qui étaient nobles d'extraction, eurent d'autant plus de soin de l'élever à la piété, qu'ils le trouvèrent prévenu des grâces de Dieu dès sa plus tendre enfance. Il eut dans sa jeunesse toute la sagesse et la gravité des vieillards. Soumis en tout à ses parens, doux, modéré, ennemi du mensonge, et de tout ce qui paraissait contraire à la pureté, toujours fort retiré; mais sa vertu la plus favorite était la pénitence; il la pratiqua d'une manière presqu'inouie: il contracta mariage, et en eut dix enfans, qu'il éleva dans une grande crainte de Dieu. Il embrassa la profession des armes deux différentes fois, selon les lois du pays, quand il s'agit de défendre la patrie. Il est marqué qu'il retenait, par ses exemples et ses exhortations, tous les soldats dans les bornes d'une juste modération et d'une honnête discipline. Il se sépara dans la suite de sa femme, avec son consentement, et se retira dans un endroit désert pour y vivre en solitaire. Il y pratiqua des austérités qui paraissaient excessives. Sa réputation se répandit de telle sorte, que les peuples accouraient en foule pour le voir et pour recevoir ses instructions. Il mourut le même jour qu'il était né, le 21 de mars l'an 1487, après avoir vécu précisément soixante-dix ans. Son corps fut porté le lendemain à Sasler et enterré dans l'église de Saint-Théodule où l'on assure que Dieu a continué à son tombeau la grâce des miracles qu'il lui avait accordée pendant sa vie. L'on a travaillé au procès de sa canonisation; l'on assure même qu'il fut terminé par l'autorité d'Urbain VIII; mais les affaires qui survinrent pour lors, ont remis la chose jusqu'à présent, ce qui n'empêche pas les dévotions populaires. Les continuateurs de Bollandus mettent sa fête au 22 mars. (Baillet, t. 1, 22 mars.)

NICOLAS DE HANAPS ou DE HANAPES, ainsi nommé d'un village du diocèse de Reims où il était né, entra dans l'Ordre de Saint-Dominique vers l'an 1240. Il fit ses études au collége de Saint-Jacques à Paris où il eut pour condisciple Malebranche des Ursins, depuis cardinal. Appelé à Rome, il y fut pénitencier du pape Clément X. Il fut nommé patriarche de Jérusalem en 1278, par le pape Alexandre III, selon Sponde, ou en 1288, par le pape Nicolas IV, selon le père Echard et M. de Fleuri. L'année suivante, le même pape le fit son légat apostolique dans toute la Syrie, dans le royaume de Cypre et d'Arménie. Il mit tout en usage pour la conversion des habitans de Ptolemaïde ou de Saint-Jean-d'Acre; mais tout fut inutile; et cette malheureuse ville ayant été prise par les Sarrasins le 18 mai 1291, le charitable patriarche exposa sa personne, afin de faciliter la fuite à une partie du peuple, et donna aux mourans

tous les secours qui pouvaient dépendre de lui. Il fallut, disent les historiens, le tirer comme par force, et l'emmener malgré lui à une chaloupe, pour gagner ensuite une galère qui était proche. Le tendre pasteur n'évita cependant ce péril, que pour tomber dans un autre où il perdit la vie. Sa charité l'ayant obligé à recevoir dans sa chaloupe un trop grand nombre de personnes, elle en fut surchargée, et coula à fond. Ainsi mourut dans l'exercice de la charité le dernier patriarche latin de Jérusalem, qui ait résidé dans le pays. Nous avons de lui les ouvrages suivans : 1°. *Virtutum vitiorumque exempla ex sacris litteris excerpta*, à Tubinge, 1533 : il y en avait eu plusieurs éditions avant celle-ci, et il y en a eu plusieurs autres depuis. 2°. *Tabula super legendam auream*. 3°. *Prædicationes quæ fiunt sub Evangeliis et sub epistolis*, manuscrit, qui se trouve dans la bibliothèque de Saint-Marc à Florence, *arm.* 3, n° 117. 4°. *Dicta salutis*, manuscrit in-fol. (Le père Echard, *Script. ord. Prædic.* t. 1, p. 422 et suiv. Le père Touron, Homm. illustr. de l'Ordre de Saint-Dominique, t. 1, p. 529 et suiv.)

NICOLAS, évêque de Butrinto ou Botronto, dans l'Albanie, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, et comme l'on croit, Allemand de nation, dans le quatorzième siècle, eut un grand crédit auprès de l'empereur Henri VII qui se servit utilement de lui dans les factions intestines qui déchiraient alors toute l'Italie. Ce monarque l'envoya vers le pape Clément V, pour consulter les moyens de remédier à ces maux. Il n'était pas encore de retour, lorsqu'il apprit la mort de l'empereur, arrivée le 24 août 1313. Il écrivit sur la fin de la même année une relation fort ample du voyage de Henri en Italie, depuis l'an 1310 jusqu'en 1313, et l'adressa au pape Clément V qui mourut l'année suivante au mois d'avril. Cette relation écrite en latin, est curieuse et très-utile pour l'histoire de ce temps-là. M. Baluze l'a fait imprimer le premier à la fin du second volume de ses vies des papes d'Avignon ; et M. Muratori l'a donnée, après ce savant, dans le tome 9 de son grand recueil des Ecrivains de l'histoire d'Italie, à Milan, en 1726.

NICOLAS DE AUTRICOURT, en latin, *Nicolaus de Autricula*, docteur de Paris dans le quatorzième siècle. L'université condamna en 1348, par ordre du saint-siége, soixante de ses propositions; et nous avons l'acte de cette censure dans la Bibliothèque des Pères. Ces propositions et leur censure se trouvent aussi dans la *Collectio judiciorum de novis erroribus*, de M. d'Argentré, t. 1, p. 355. On a dans le même recueil une lettre latine de Nicolas d'Autricourt à un nommé Bernard, où il s'explique sur quelques-unes de ces propositions. M. d'Argentré fait aussi mention, p. 360, de plu-

sieurs autres lettres que Nicolas avait écrites, et qui sont demeurées manuscrites. (M. l'abbé Goujet, Mém. manusc. communiqué à M. Drouet, éditeur du Moréri de 1759.)

NICOLAS (le père), de Dijon, ex-provincial des capucins de la province de Lyon, où il mourut en 1694, a laissé plusieurs sermons qui ont été imprimés dans la même ville. Ces sermons sont un avent, intitulé, Pharaon réprouvé, ou l'Avocat sur la providence de Dieu, sur la réprobation des pécheurs, 1683, in-4°. Octave du Saint-Sacrement, in-8°, 1688. Octave de l'ascension de Notre-Seigneur, in-8°, 1687. Sur les Évangiles du carême, 3 vol. in-8°, 1688. Sur les mystères de Notre-Seigneur, in-8°. Sur les mystères de la sainte Vierge, in-8°, 1688. Sermons prêchés pendant l'avent, in-8°. Sermons pour les quarante heures contre le mauvais usage du sacrement de pénitence, 1691, in-8°. Panégyriques des saints, 3 vol. in-fol. Sermons sur les évangiles de tous les dimanches de l'année, 3 vol. in-8°, 1694. Sermons pour les vêtures et professions religieuses, in-8°, 1695. Octave des morts, in-8°, 1696. On a encore du même auteur une lettre curieuse à un ami, qui contient l'analyse de la nouvelle Théologie mystique de Molinos, à Dijon, 1688, in-12. (Papillon, Bibliothèque des Aut. de Bourgogne, tom. 3, pag. 112.)

NICOLAS (Augustin), conseiller du roi en son parlement de Franche-Comté, mort à Besançon en 1695, a laissé un traité imprimé, in-12, à Amsterdam, en 1682, sous ce titre : Si la torture est un moyen sûr à vérifier les crimes secrets : dissertation morale et politique, par laquelle il est amplement traité des abus qui se commettent dans l'instruction des procès-criminels. (Journal des Savans, 1682, p. 35 de la première édition et 24 de la seconde.)

NICOLAS (le père André de Saint-), religieux carme de la province de Narbonne, docteur en Théologie, est auteur d'une espèce d'histoire ecclésiastique de l'archevêché de Besançon, sous ce titre : *Sequani christiani, sive de re christiana sequanorum decas historica, et publicis privatisque ecclesiarum tabulariis, necrologiorum fastis, chronicorum diariis, historicorum assertis, codicibus manusc. aliisque optimæ notæ monumentis... eruta et vindicata; operâ et studio F. Andreæ* à S. Nicolao, *doctoris theologi, fratrum B. M. V. de Monte Carmelo, in provinciâ narbonensi aliàs prioris provincialis.* Le même auteur a composé un autre ouvrage sur les généalogies, sur les anciens comtes et ducs des deux Bourgognes, des maisons de Châlons, de Mâcon, de Salins, et autres sous ce titre : *Veteres Sequanorum reguli, sive superioris Burgundiæ comitum à regibus italis propagata genesis ab anno*

970 *ad annum* 1361. *Accessit nobilium viennensium divitumque cabilonensium inclita progenies, prævia item de regibus comitibusque cisjuranæ et transjuranæ Burgundiæ : ac demum de ipsis Castellæ regibus, matisconsibus consulibus, salinensibus dynastis, montisariis toparchis, aliisque gentis hujus Burgundiæ adgnatis et affinibus ad calcem subjecta tractatis, ex publicæ fidei monumentis nunc primùm eruit et vindicat F. Andreas* à S. Nicolao. (Journal des Savans, 1697.)

NICOLAS (M.), avocat au parlement, a remporté en 1640 le prix d'éloquence à l'académie de Marseille, par un discours dont le sujet était, que l'idée que les autres ont de nous, entre plus que nous ne pensons dans celle que nous avons d'eux. On a aussi de M. Nicolas, un autre discours présenté aux jeux floraux de Toulouse en 1741 ; il roule sur les bienséances, et on y trouve plusieurs endroits dignes d'être remarqués. (Journal des Savans, 1740 et 1741.)

NICOLAS-LEZ-ANGERS (S.-), *Sanctus Nicolaus Andegavensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la ville d'Angers, et fondée au onzième siècle par Foulques Nerra, comte d'Anjou. Elle était unie à la congrégation de Saint-Maur.

NICOLAS-AUX-BOIS (Saint-), *Sanctus Nicolaus in Bosco,* abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, et de la congrégation de Saint-Maur, était située en Picardie dans les bois de Couci, entre Laon et la Fère. On met sa fondation vers la fin du onzième siècle.

NICOLAS-DES-PREZ (S.-), *Sanctus Nicolaus a Pratis*, abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, était située dans la ville de Verdun. Elle fut fondée en 1219, par Jean d'Apremont, évêque de Verdun, qui y fit venir des chanoines de Saint-Victor de Paris, et leur donna un terrein hors les murs de Verdun, nommé le Pré-l'Évêque. La maison fut d'abord fondée sous le titre de prieuré, et ce ne fut qu'en 1252 qu'on l'érigea en abbaye. Elle était unie à la congrégation de Saint-Sauveur. (Histoire de Lorraine.)

NICOLE (Pierre), savant écrivain du dix-septième siècle, naquit à Chartres le 13 octobre 1625. Jean Nicole, son père, avocat de cette ville, qui entendait bien le grec et le latin, se chargea de son éducation, et lui fit lire les meillenrs auteurs de l'antiquité profane. A l'âge de quatorze ans, il avait achevé ses humanités; et, l'an 1642, il fut envoyé à Paris pour y étudier la philosophie et la Théologie. Il reçut le degré de Maître-ès-arts le 23 juillet 1644, étudia la Théologie en Sorbonne sous MM. le Moine et de Sainte-Beuve, apprit l'hébreu, et fut reçu bachelier le 19 juin 1649. Il se préparait à entrer en licence; mais les disputes survenues à l'occasion des cinq fameuses

propositions de Jansénius l'en ayant détourné, il se retira à Port-Royal, et il y travailla avec M. Arnaud à plusieurs des ouvrages que ce docteur publia pour sa défense. Ils allèrent ensemble en 1664 à Châtillon, près de Paris, chez M. Varet; et depuis ce temps, M. Nicole demeura en divers endroits, tantôt à Port-Royal, tantôt à Paris, et ailleurs. Une lettre qu'il écrivit en 1677, pour les évêques de Saint-Pons et d'Arras, au pape Innocent XI contre les relâchemens des casuistes, excita contre lui un orage qui l'engagea à s'éloigner. En 1679 il se retira à Bruxelles, puis à Liége, et depuis à Orval, etc. Il revint à Paris en 1683, et il y mourut d'une seconde attaque d'apoplexie le 16 novembre 1695, à soixante-dix ans, n'étant que simple tonsuré. On a de lui un très-grand nombre d'ouvrages anonymes ou sous d'autres noms, en latin et en français, tous bien écrits dans l'une et l'autre langue, et qui prouvent le jugement solide, le génie profond et la vaste érudition de l'auteur : 1°. six disquisitions latines sous le nom de Paul Irenée. 2°. Thèse molinistique du père Nicolaï, effacée par des notes thomistiques en latin, 1656. 3°. Idée générale de l'esprit et du livre du père Amelote. 4°. *Belga percontator*, 1656. 5°. Traduction latine des lettres provinciales, sous le nom de Guillaume Wendrock, avec des préfaces et des notes. 6°. Première, seconde et troisième partie de l'apologie des religieuses de Port-Royal, 1665. 7°. Quatrième écrit des curés de Paris, du 23 mai 1658. 8°. Réponse à la lettre des jésuites contre les censures des évêques, sous le nom d'*Optat*, à Paris, 1659. 9°. Remarque sur le formulaire des sermens de foi, qui se trouve dans le procès-verbal du clergé, à Paris en 1660. 10°. Mémoire sur l'ermitage de Caën. 11°. Deux défenses des professeurs en Théologie de l'université de Bordeaux, contre un écrit intitulé, lettre d'un théologien à un officier du parlement, touchant la question, si le livre de Wendrock est hérétique, en 1660. 12°. Requête des religieuses de Port-Royal des Champs à M. l'archevêque de Paris, afin qu'il déclare ce qu'il entend par le mot d'*acquiescement*. 13°. Traité de la distinction du fait et du droit dans la cause de Jansénius, envoyé au pape en 1661, par M. l'évêque d'Angers. 14°. Nullités et abus du troisième mandement pour la signature du formulaire, avec M. Arnauld, en 1662. 15°. Lettre d'un bachelier à un docteur de Sorbonne, sur la signature du formulaire, avec M. Arnauld. 16°. Traité de la foi humaine, en 1664, avec M. Arnauld. 17°. Dix-huit lettres appelées imaginaires et visionnaires, commencées en 1664, et finies en 1666, avec un traité sur la comédie. 18°. Remarque sur la requête présentée au roi par M. l'archevêque d'Embrun, contre la traduction du Nouveau-Testament

de Mons, en 1668. 19°. Réponse à la lettre d'un docteur en Théologie, sur la traduction du Nouveau-Testament de Mons, en 1668. 20°. Réponse à la lettre à un seigneur de la cour, servant d'apologie à M. l'archevêque d'Embrun, en 1668. 21°. La grande et la petite perpétuité de la foi avec sa défense, touchant l'Eucharistie. M. Arnauld n'a fait qu'un chapitre de cet ouvrage. 22°. Réponse générale au nouveau livre de M. Claude, à Paris, en 1671, avec M. Arnauld. 23°. Préjugés légitimes contre les calvinistes, à Paris, 1671. 24°. La conférence du diable avec Luther, et l'examen des quatre endroits du dernier livre du ministre Claude, à Paris, 1673. 25°. Essais de morale en 13 volumes in-12 ou in-8°, parmi lesquels on trouve 2 volumes de lettres. 26°. Traité de l'oraison et de la prière, à Paris, 1680, etc. 27°. Les prétendus réformés convaincus de schisme, à Paris, 1686. 28°. De l'unité de l'Église, ou réfutation du nouveau système du ministre Jurieu, à Paris, 1687. 29°. Les exemples qui sont dans la dernière édition de l'art de penser. 30°. Réfutation des principales erreurs des quiétistes, à Paris, 1695°. 31°. *Epigrammatum delectus*, à Paris. 32°. Instructions théologiques et morales sur l'oraison dominicale, la salutation angélique, la sainte messe, et les autres prières de l'Église, à Paris, 1706. 33°. Instructions sur les sacremens, à Paris. 34°. Instructions théologiques et morales sur le symbole et sur le décalogue. 35°. Système sur la grâce. 36°. Les avis de MM. les curés de Paris, aux curés des autres diocèses de France, sur le sujet des mauvaises maximes de quelques nouveaux casuistes, avec MM. Arnauld et Pascal. 37°. Mémoire contre la constitution d'Alexandre VII et la déclaration de M. de Marca, 1657, avec M. Arnauld. 38°. Troisième, quatrième, huitième et neuvième écrit des curés de Paris, en 1658 et 1659. 39°. Censure de l'apologie des casuistes, pour M. de Janson, alors évêque de Digne, en 1659, avec M. Lombardy sieur de Trouillas. 40°. Plusieurs autres écrits avec M. Arnauld ou d'autres auteurs, soit contre les casuistes relâchés, soit contre les jésuites, soit en faveur du Port-Royal et des disciples de Jansénius. (*Voyez* le vingt-neuvième tome des Mémoires du père Nicéron, et la Vie de M. Nicole, imprimée in-12 en 1733.)

NICOLET (Gabriel-François). Nous avons de lui : le Parfait adorateur du sacré cœur de Jésus, ou Exercices très-nécessaires pour les associés à la dévotion du sacré cœur de Jésus, à Paris, chez Gabriel Valleyre, 1754, in-12.

NICOLLE (Vincent), dominicain, de la province de Sainte-Rose dans les Pays-Bas, professa la Théologie, et fut provincial de sa province. Nous avons de lui l'ouvrage intitulé : *Synopsis variarum resolutionum in historiam sacram Veteris et Novi-*

Testamenti, per capita, articulos et quæstiunculas digesta et exposita, et in modum catechismi redacta, ad usum sacræ Theologiæ candidatorum. Adjecta est appendix variarum propositionum à summis pontificibus damnatarum. Duaci, ex typographiâ Jacobi-Franc. Willerval, typographi regii, 1725.

NICOLUCCI (Jean-Dominique), de l'Ordre des Frères Prêcheurs, florissait dans le dix-septième siècle. Il était du diocèse de Forli en Italie, et possédait bien les canons, comme il paraît par les ouvrages qu'il a composés; savoir, *Scrutinium sacerdotale. Novus thesaurus sacerdotum*, Macerata, 1676. *Tractatus theologicus, de justificatione impii*, Bologne, 1691, in-4°. *De paupertate religiosorum*, Forli, 1693, in-4°. (Échard, *Script. ord. Prædic.*, t. 2, p. 734.)

NICOMÈDE, prêtre, martyr à Rome. Ce qu'on dit du culte de ce saint est plus certain que l'histoire que nous avons de sa vie et de son martyre. On prétend qu'il servait les fidèles de l'Église de Rome, lorsque l'empereur Domitien excita contre les chrétiens une persécution qui fit beaucoup de martyrs en moins de deux années qu'elle dura. Après leur avoir procuré de leur vivant toutes les assistances possibles, Nicomède avait encore soin de les ensevelir après leur mort. Ce fut dans l'exercice de cette charité qu'il fut pris, et condamné à expirer sous les coups. Son corps fut enterré sur le chemin de Nomento. L'on croit communément qu'il endura le martyre sous Domitien. Sa fête est marquée au 15 de septembre dans tous les anciens martyrologes. (Baillet, t. 3, 15 septembre.)

NICOMÉDIE, *Nicomedia* et *Olbium*, métropole de la première Bithynie. Elle l'était ensuite de toute la Bithynie, avant que ce pays fût divisé en deux provinces par les empereurs Valens et Valentinien. Elle a pris son nom de Nicomède, roi de Bithynie, qui l'augmenta et lui donna le nom de Nicomédie, au lieu de celui d'*Olbia* qu'elle portait auparavant. Elle se nomme aujourd'hui *Nicor* ou *Isnmid* ou *Isnikmid*, située sur la côte de la Propontide, ou mer de Marmara. Elle est fort grande et bien peuplée. Les Turcs y ont dix-neuf mosquées; les Grecs sept églises; les Arméniens quatre, et les Juifs deux synagogues. Nicomédie souffrit en 338 un tremblement de terre qui dura deux heures, et qui fut suivi d'un embrasement de cinquante jours. Cette ville a été une des premières qui embrassèrent la religion chrétienne: le grand nombre de martyrs qui y ont versé leur sang pour Jésus-Christ, lui a donné un nouvel éclat. On compte parmi eux sainte Barbe, saint Adrien, saint Pantaléon et saint Gorgon. Ce fut aussi près de cette ville que le grand Constantin mourut d'une fièvre chaude de l'an 337 dans un bourg qu'on appelle *Achycon*.

Évêques de Nicomédie.

1. Prochorus, un des sept diacres que les apôtres créèrent à Jérusalem, fut ordonné premier évêque de Nicomédie par saint Pierre. On lit dans les martyrologes latins qu'il fut martyrisé à Antioche le 9 avril.

2. Evander, siégeait au siècle second.

3. Cyrille, sous l'empereur Maximien.

4. Anthyme, martyrisé sous l'empereur Dioclétien.

5. Estolius, assista au concile d'Ancyre en 314.

6. Eusèbe, fameux coriphée des anciens, succéda à Eustorius vers l'an 319. Il fut déposé dans le premier concile général de Nicée, pour avoir refusé de souscrire à la formule de foi que les Pères de ce concile avaient dressée.

7°. Amphion, nommé à la place d'Eusèbe par le même concile.

8. Eusèbe, ayant accepté la formule du concile de Nicée vers l'an 329, fut placé de nouveau sur le siége de Nicomédie; mais la conduite qu'il tint ensuite à l'égard des évêques catholiques, et surtout à l'égard de saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, et de saint Paul, patriarche de Constantinople, fit voir que son acceptation n'avait pas été sincère. Il se mit en possession du siége de Constantinople vers l'an 339, après en avoir fait écarter son légitime pasteur, et abandonné celui de Nicomédie.

9. Amphion, monta pour la seconde fois sur le siége de Nicomédie, après qu'Eusèbe se fut placé sur celui de Constantinople. Il assista au concile de Sardique en 347; il se joignit ensuite aux Eusébiens qu'il suivit à Philippopoli, et souscrivit à leur lettre circulaire.

10. Cécropius, assista en 351 au concile de Sirmium, où Photin, évêque de cette église, fut condamné comme hérétique. De tous les évêques assemblés à l'église de Nicomédie pour le concile qu'on y tenait en 358, Cécropius et l'évêque de Bospore furent les seuls qui périrent pendant le tremblement de terre que cette ville souffrit cette année.

11. Marathonius, fut fait évêque de la même église par Macédonius qui occupait alors le siége de Constantinople, suivant Socrate et Sozomène.

12. Onosime, par Acace de Césarée, après la tenue du concile de Séleucie.

13. Euphrasius, assista au premier concile général de Constantinople. Saint Grégoire de Nisse lui donna le titre de Bienheureux dans sa treizième lettre au peuple de Nicomédie.

14. Patrice, succéda à Euphrasius.

15. Géronce, déposé par saint Jean-Chrysostôme, parce qu'il avait été ordonné contre les règles.

16. Pansophius, nommé à la place du précédent.

17. Diodore, qui combattit l'erreur de la transmigration des âmes.

18. Himère, partisan de Nestorius, fut déposé par le concile d'Ephèse. On croit qu'il changea ensuite de sentiment.

19. Eunomius, siégeait en 449. Il souscrivit au décret que Gennade, patriarche de Constantinople, fit contre les simoniaques. Il avait assisté auparavant au concile d'Anatolie.

20. Etienne Ier, aux conciles de Constantinople en 518 et 520.

21. Thalassius, au concile de Constantinople en 536.

22. Jean Ier, au cinquième concile général.

23. Joseph, siégeait peu de temps après la tenue du même concile.

24. Pierre Ier, souscrivit au sixième concile général et aux canons *in Trullo*.

25. Jean II, excommunié dans le septième concile général, pour avoir assisté à celui que Constantin Copronyme fit tenir contre le culte des images.

26. Constantin Ier, vivait sous le même empereur Copronyme.

27. Pierre II, assista au septième concile.

28. N....

29. Théophylacte, siégeait du temps de Léon l'Arménien. Il fut chassé de son siége, et demeura trente ans exilé pour la défense de la foi catholique, au sujet des images.

30. Jean III, après le rétablissement de S. Ignace sur le siége de Constantinople.

31. Georges, assista au concile qu'on tint à Constantinople pour le rétablissement de Photius après la mort de saint Ignace.

32. Etienne II, siégeait sous le patriarche Sisinnius II. Il se trouva en 997 au concile qui défend les mariages de deux frères avec deux sœurs.

33. Antoine Paches, eunuque, parent de l'empereur Michel Paplagon, fut nommé à l'évêché de Nicomédie en 1035.

34. Basile, siégeait du temps de l'empereur Alexis Comnène.

35. Constantin II, sous le même empereur, en 1082.

36. Nicetas, sous Calo-Jean Comnène, fils de l'empereur Alexis.

37. Jean IV, en 1143.

38. Théophylacte, en 1156.

39. Michel, au concile tenu à Constantinople en 1166.

40. Jean V, au concile de 1232.

41. N..., à qui le pape Grégoire X écrivit au sujet de l'union.

42. Caracalus, assista à l'ordination d'Athanase, patriarche de Constantinople, après la déposition de Grégoire Cyprius.

43. N..., siégeait du temps du patriarche Niphon.

44. Macaire, assista au concile de Florence, et souscrivit au décret d'union.

45. Denis, transféré au siége de Constantinople vers le milieu du seizième siècle.

46. N..., assista au concile de Constantinople sous le patriarche Jérémie II en 1574.

47. Sisinnius, vivait en 1578 et 1580.

48. Cyrille, se trouva à l'assemblée des métropolitains sous

le patriarche Parthenius I[er] en 1641.

49. Néophyte, siégeait en 1671.

50. Paisius, en 1721. Il fut transféré au siége de Constantinople sur la fin de l'an 1726. (*Or. chr.*, t. 1, p. 581.)

Cette ville a eu aussi des évêques latins, qui sont :

1. N..., élu sous le pape Innocent III en 1208, mourut en 1211 sans avoir été sacré.

2. S..., trésorier de l'église de Nicomédie, en devint évêque en 1211.

3. Albert, de l'Ordre des Frères Mineurs, transféré par Clément VI de l'église de Nicomédie à celle de Desina en 1348, mourut en 1351, suivant Ughel, t. 8. (*Ital. sacr. vet. edit. Or. chr.*, t. 3, p. 1018.)

NICON (saint), d'Arménie, solitaire et missionnaire évangélique, surnommé Μετανοεῖτε, c'est-à-dire, *faites pénitence*, parce qu'il se servait souvent de ce terme dans ses discours. Il était né dans la province du Pont, que l'on appelait Polémoniaque, de fort honnête famille. Lorsqu'il se vit en âge de choisir un genre de vie, il s'enfuit à l'insu de ses parens, et se retira dans le monastère appelé de Pierre-d'Or, sur les limites du Pont et de la Paphlagonie. Il y passa douze ans entiers dans les exercices d'une rigoureuse pénitence. Au bout de ce temps il alla travailler à la conversion des Arméniens jusqu'à ce que l'an 962, les chrétiens ayant recouvré l'île de Candie sur les Sarrasins, il y fut envoyé pour rétablir la religion chrétienne presqu'éteinte. Après qu'il y eut employé environ vingt années avec d'heureux succès, il passa dans la Grèce, parcourut le Péloponèse, l'Achaïe, l'Épire, et y opéra un grand nombre de conversions. Il mourut de la mort des justes vers l'an 998, non en Arménie, mais dans le Péloponèse où il gouvernait un monastère. Les Grecs honorent sa mémoire le 26 décembre, les Latins les ont suivis en ce point. Quelques-uns remettent le jour de sa fête au vingt-sept de ce mois. On lui attribue un petit écrit de la religion des Arméniens, contenant un abrégé de leurs erreurs, qui est en latin dans la bibliothèque des Pères, avec un fragment contre les excommunications injustes et précipitées. (Baronius, dans ses Ann. t. 10. Surius, au 27 novembre. Baillet, t. 3, 26 novembre.)

NICOPOLIS, appelée aussi Cassiopæa, ville capitale et métropole de l'ancienne Épire, bâtie sur le golfe d'Ambracie par l'empereur Auguste, après la victoire qu'il remporta sur Marc-Antoine et Cléopâtre, suivant Strabon, *lib.* 7. L'apôtre saint Paul qui prêcha l'évangile dans cette ville, en fait mention dans sa troisième épître à Tite. Vers la fin du neuvième siècle, les droits métropolitains de Nicopolis furent transférés à Lépante. Dans l'indice des villes

qui ont changé de nom, Nicopolis s'appelle aujourd'hui la Prevesa. Voici ses évêques :

1. Héliodore, souscrivit à la lettre du concile de Sardique aux églises.

2. Donat, assista au concile d'Éphèse en 431.

3. Atticus, rétracta dans le concile de Chalcédoine ce qu'il avait approuvé deux ans auparavant dans le brigandage d'Éphèse. Il alla à Rome, sous le pape Léon, pour demander justice contre Anastase de Thessalonique.

4. Eugène, à qui l'empereur Léon écrivit au sujet du meurtre de saint Proter d'Alexandrie.

5. Alcison, fut fort attaché à la foi du concile de Chalcédoine, mourut à Constantinople où l'empereur Anastase l'avait obligé de se rendre avec d'autres évêques de l'Illyrie, en 516.

6. Jean, succéda à Alcison en 516, sous le pape Hormisdas.

7. André, siégeait en 596, sous saint Grégoire-le-Grand.

8. Soterichus, sous le pape Honorius Ier.

9. Hypatius, sous le même pape, en 626.

10. Anastase, assista au septième concile général.

11. Daniel, évêque de Nicopolis, fut placé sur le siége d'Ancyre vers le temps de l'empereur Léon, surnommé le Sage. Du temps de ce prélat, les droits métropolitains de Nicopolis étaient déjà transférés à Lépante. (*Or. chr.*, t. 2, p. 134.)

Cette ville a eu aussi des évêques latins, savoir :

1. Luc.

2. Pierre, de l'Ordre de Saint-Augustin, nommé par le pape Boniface IX en 1390.

3. Léonard.

4. Martin, de l'Ordre des Frères Mineurs, en 9394.

5. Jean Cecchi, du même Ordre, en 1396.

6. François.

7. Ives Neroci, de Sienne, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé par Jean XXIII en 1412.

8. Pierre II.

9. Michel, de l'Ordre des Frères Mineurs.

10. Herman, en 1417, favorisa les hussites.

11. Wenzeslaus.

12. Hugues, de Stenheim, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé par Eugène IV en 1437. Au reste, comme il y a d'autres villes qui portent le nom de Nicopolis, on ne sait point s'il faut attribuer à celle-ci tous les évêques latins dont nous venons de parler. (*Or. chr.*, t. 3, p. 998.)

NICOPOLIS, ville épiscopale de la première Palestine, sous la métropole de Césarée, au diocèse de Jérusalem. On la nommait autrefois Emmaüs ou Ammaüs. L'ancien itinéraire de Jérusalem la met à 176 stades de cette ville. Elle est par conséquent différente du château d'Emmaüs, dont il est parlé dans saint Luc, c. 24, v. 13, et qui n'était éloigné de Jérusalem que de soixante stades. Il y a eu les évêques suivans :

1. Longin, souscrivit au concile de Nicée en 325.

2. Rufus, au second concile général de Constantinople en 381.

3. Zenobius, souscrivit en 536 au décret du concile de Jérusalem, contre Anthyme, Sévère et les autres hérétiques.

4. Jules, Africain, siégeait avant le dixième siècle. (*Or. chr.*, t. 3, p. 590.)

NICOPOLIS, ville épiscopale de la Thrace, située près du mont Hæmus, sous la métropole de Philippopoli. Elle fut érigée en archevèché avant le milieu du douzième siècle. C'est Nica, Nice ou Nicée, où, suivant saint Hilaire, les ariens s'assemblèrent pour dresser une profession de foi et la proposer ensuite aux fidèles, sous le nom de celle qui avait été faite à Nicée de Bithynie. Dosithée de Constantinople dit que Nicopolis s'appelle aujourd'hui Neurocopus, et qu'elle est censée de la nouvelle Macédoine. On la nommait aussi anciennement Ustodizo, au rapport de saint Hilaire. Voici les évêques qui y ont siégé :

1. Polycarpe, transféré du siége de Sexantapriste à celui de Nicopolis, suivant Socrate, *lib.* 7, *hist.*, c. 4.

2. Jean, assista au septième concile.

3. Nicolas Ier et Sabbas, au concile de Photius. L'un des deux était évêque de Nicopolis de Thrace.

4. Nicolas II, souscrivit à la déposition du patriarche Côme Atticus.

5. Basile, siégea parmi les métropolitains et les archevêques, au concile tenu sous Chysoberge, patriarche de Constantinople. (*Or. chr.*, t. 1, p. 1169.)

NICOPOLIS, ville épiscopale de la Mésie inférieure, sous la métropole de Marcianopolis. Les tables de Peutinger la mettent à l'endroit où le fleuve Jatri se joint avec le Danube. Ammien Marcellin, qui la compte parmi les villes les plus considérables du pays, dit qu'elle fut bâtie par l'empereur Trajan, après la victoire qu'il remporta sur le roi Decebal. Il y a aujourd'hui, dans le même pays, une ville qu'on appelle Nigeboli et Seclero, et qui est partagée en deux par le Danube. C'est la résidence d'un archevêque. Voici les prélats qui y ont siégé :

1. Marcel, souscrivit à la lettre du concile de la Mésie inférieure à l'empereur Léon.

2. Amantius, signa la relation que le concile de Constantinople fit au patriarche Jean, au sujet de Sévère et des autres hérétiques.

3. Nicéphore, assista au concile qui, selon les Grecs schismatiques, fut tenu à Constantinople dans l'église de sainte Sophie, vers l'an 1440, pour rétracter l'union qui avait été arrêtée dans le concile de Florence.

4. N..., que le sultan des Turcs envoya à Vienne avec le prince de Valachie, sur la fin

de l'autre siècle, pour traiter de la paix avec l'empereur. (*Or. ch.*, t. 1, p. 1224.)

NICOPOLIS, ville épiscopale de la première Arménie, sous la métropole de Sebaste, bâtie par le grand Pompée, suivant Strabon. On la nomme aujourd'hui Gianich. Elle est située près du mont Argée. Saint Basile, qui fait un très-bel éloge de l'église de Nicopolis, insinue dans ses lettres, qu'elle avait joui de quelques droits métropolitains. On en trouve les évêques suivans :

1. Théodote, siégeait en 372.

2. Fronto, auparavant bon catholique, et ensuite apostat, fut intrus sur le siége de Nicopolis, après la mort de Théodote.

3. Euphronius, transféré à Cologne par saint Basile.

4. Panestius, au sujet duquel saint Basile félicite le peuple de Nicopolis d'avoir un évêque tel qu'on le souhaitait. (*Epist.* 193 et 194.)

5. Jean v, se trouva au brigandage d'Éphèse, deux ans après, au concile de Chalcédoine, et en 458, à celui de Constantinople.

6. N..., siégeait en 499, que la ville de Nicopolis fut renversée par un tremblement de terre qui fit périr tous les habitans, excepté l'évêque et deux de ses domestiques qui s'étaient endormis dans l'église devant la la balustrade de l'autel.

7. Photius, souscrivit aux canons *in Trullo*.

8. Grégoire, archevêque de Nicopolis, vint en France au commencement du onzième siècle, et demeura sept ans dans l'Orléanais, sous Olderic, évêque d'Orléans. Les gens du pays l'honorent comme un saint. Son corps fut transféré dans l'église de Pithiviers ou Pluviers. (*Act. SS. ad diem* 14 *mart. Or. chr.*, t. 1, p. 428.)

Le père Mansi, rappelant un concile célébré en cette ville en 372, et rapporté dans la collection de Venise, ne nie pas qu'il n'ait pu y avoir un concile tenu cette année 372 en cette ville; mais il soutient que ce n'a pu être dans l'affaire d'Eustache de Sebaste et de Théodote : d'autant que saint Basile que ce collecteur prétend avoir assisté à ce concile, témoigne lui-même dans sa lettre 99, autrefois 187, qu'après avoir conféré avec les évêques d'Arménie qu'il dit avoir ramenés à la paix, il vint à Satale, ville de la petite Arménie. Si donc ce saint assista alors à un concile, ce fut à Satale, et non pas à Nicopolis : mais il ne fut pas question en celui-ci de la personne d'Eustache. (Le père Mansi, Supplément à la collection des conciles, t. 1, col. 231.)

NICOPSIS, siége archiépiscopal de la province de Zichie. (*Or. chr.*, t. 1, p. 1328.)

NICOSIE, *Nicosia*, ville épiscopale de l'île de Chypre, connue anciennement sous les noms de Leucosia ou Ledra et Leutheon. Elle devint métropole

ecclésiastique et civile, sous Guy de Lusignan, premier roi de Chypre, sur la fin du douzième siècle. Elle est située dans une plaine vers le milieu de l'île à trente-six milles de Famagouste. Elle est bien fortifiée, mais elle est beaucoup déchue de son ancienne grandeur depuis qu'elle a été saccagée par les Turcs en 1570. C'est la résidence du bacha ou gouverneur de l'île. Les Turcs y ont plusieurs mosquées, dont la principale, qui est magnifique, a été l'église de Sainte-Sophie. Les Grecs y ont quatre églises, et les Latins deux chapelles desservies; l'une par les franciscains de la Terre-Sainte, et l'autre par les capucins. Les maronites y ont une église. Les Arméniens, les Syriens-Jacobites et les Cophtes y en avaient aussi; mais leur nombre y est tellement diminué, qu'ils ne sont guère en état de les y entretenir. Voici les archevêques latins qui y ont siégé:

1. N..., en 1206. Après la mort de ce prélat, le chapitre nomma un certain Durand, trésorier de l'église de Nicosie en 1211. Mais cette élection ne fut point confirmée.

2. N...; qu'Innocent III convoqua avec ses suffragans pour le concile de Latran, comme il paraît par la lettre circulaire du même pape, en date du 19 avril 1213.

3. Eustorge, sacré dans le concile de Latran par Innocent III, suivant Etienne de Lusignan, *in viris illustribus*.

4. Elie, vivait en 1240, et mourut dix ans après. De son temps, le roi saint Louis aborda dans l'île de Chypre en 1248.

5. Hugues, en 1251. Germain archevêque des Grecs, siégeait en même temps dans cette ville. Mais comme ces deux prélats étaient de temps en temps en dispute au sujet de la juridiction, le pape Alexandre IV ordonna qu'après la mort de Germain, on ne nommerait point d'autre archevêque pour les Grecs, et que cette nation n'aurait que quatre évêques dans l'île, qui seraient soumis à l'archevêque latin, et qui siégeraient à Solium Arsinoë, Carpasia et Leucara. Les Grecs demeurèrent ainsi sans archevêque ou métropolitain de leur rit jusqu'à la prise de l'île de Chypre par les Turcs en 1570. (*Voyez* SALAMINE.)

6. Raphaël, succéda à Hugues, et siégeait sous le pontificat d'Urbain IV, en 1264.

7. Ranulphe, mort vers l'an 1288.

8. Jean, de l'Ordre des Frères Mineurs, élu le 20 octobre de la même année 1288.

9. Gérard, siégeait en 1298. Il était en France en 1303. Boniface VIII le déposa comme fauteur des différends entre le même pape et le roi Philippe-le-Bel, comme il paraît par la bulle de ce pape en date du 15 août 1303. (*Apud Raynald. ad eumdem annum*, n° 37.)

10. Jean de Polo ou de Provincialibus, de l'Ordre des Frères

Prêcheurs, transféré du siége de Pise sa patrie, par Clément v, en 1313.

11. Élie de Nabinalis, Français de nation, natif de Périgueux, de l'Ordre des Frères Mineurs, nommé en 1332, tint un concile à Nicosie en 1340, devint Patriarche de Jérusalem et cardinal en 1342, et mourut en 1367.

12. Philippe, vivait en 1350.

13. Raymond, en 1367.

14. Conrad Ier, en 1396.

15. Conrad ii, Caraccioli, Napolitain, archevêque de Nicosie en 1402, passa ensuite à l'église de Malte en retenant en commende l'archevêché de Nicosie. Il fut fait cardinal du titre de saint Chrysogone en 1405, assista au concile de Pise en 1409, et mourut en 1411.

16. Étienne Carrara, d'une illustre famille de Padoue, élu sous Innocent vii, fut transféré à Térâmo en 1412, et mourut en 1449.

19. Hugues de Lusignan, fils de Jacques, roi de Chypre, nommé à l'archevêché de Nicosie en 1412 ou en 1413, devint cardinal en 1426, et mourut en 1442.

18. Galesius, élu vers l'an 1445, ne siégea que vers l'an 1447, parce que Jean, roi de Chypre, s'était d'abord opposé à son élection. Il avait été transféré en attendant à l'église de Césarée en Cappadoce. Il mourut peu de temps après avoir pris possession du siége de Nicosie vers la même année 1447.

19. N... à qui Nicolas v, écrivit en 1450.

20. Isidore, cardinal-évêque de Sabine, etc. eut l'église de Nicosie en commende, sous le pape Pie ii en 1459. On avait élu dans ce temps-là pour archevêque de la même église, Jacques, fils naturel de Jean, roi de Chypre, âgé de dix-sept ans. Mais après la mort de son père, Jacques préférant la royauté à la prélature, se fit proclamer roi de Chypre, n'étant alors que sous-diacre, et céda l'archevêché de Nicosie en 1460, à.....

21. Élie Guinemæus, qui avait beaucoup contribué à le faire nommer roi de Chypre. Ce prélat était de l'Ordre de Saint-Augustin, suivant Étienne de Lusignan. (*Hist. gener. Chyp.* p. 167.) Il mourut vers l'an 1463 ou 1464.

22. Antoine et. . . . .

23. Jean, nommés successivement après la mort d'Isidore par le pape Pie ii qui n'avait point approuvé l'élection de Jacques, ni sa démission en faveur d'Élie.

24. Fabrice, succéda à Élie, et fut envoyé à Rome au pape Pie ii, par le roi Jacques en 1464, suivant Étienne de Lusignan, fol. 181.

25. Guillaume Goue, de l'Ordre de Saint-Augustin, siégeait en 1467.

26. Louis Podocatoris ou Podocharii, transféré du siége de Nicosie à celui de Capaccio en Italie en 1483, passa à l'archevêché de Bénévent en 1503, ou

1504, devint cardinal en 1500, et mourut à Milan en 1506.

27. Sébastien Priolus, vivait en 1498.

28. Aldobrandin, assista au concile de Latran, sous Jules II et Léon X en 1513 et 1517.

29. Guy Brunel, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, nommé par Clément VII, vers l'an 1530.

30. Philippe Mocenico, noble Vénitien, en 1560. Il assista au concile de Trente en 1561, et en souscrivit les actes en 1563. C'est le dernier archevêque latin de Nicosie. Il mourut en 1577, sept ans après la prise de Nicosie par les Turcs qui se rendirent maîtres de toute l'île en 1571. (*Or. chr. t.* 3, *pp.* 1202 et *seq.* Voyez Salamine.)

Conciles de Nicosie.

Le premier se tint l'an 1313, sur la discipline. (*Lab.* 11.)

Le second, l'an 1340, sur la foi et la discipline. Elie, archevêque de Nicosie, y présida; et après une profession de foi, conforme à la croyance de l'Église romaine, on y fit huit canons de discipline.

Le premier est contre ceux qui ne payent point les dîmes.

Le second défend les mariages clandestins.

Le troisième ordonne aux évêques de tenir leurs synodes deux fois l'année.

Le quatrième ordonne d'avertir le peuple par quelque signe, du moment de la consécration du corps de Notre-Seigneur.

Le sixième abolit les expectatives des chanoines des églises cathédrales dans le royaume de Chypre.

Le septième défend aux clercs de se mêler de l'exécution des testamens; et le huitième, de se rendre officiers de laïcs. (*Reg.* 29. *Lab.* 11. *Hard.* 8.)

NICOSTRATE, martyr à Rome, et compagnon de saint Claude. (*Voyez* Claude.)

NICOTERA, *Nicotera,* petite ville épiscopale de deux mille âmes, sous la métropole de Reggio, dans la Calabre ultérieure, est située sur le haut d'une montagne, auprès de la côte de la mer de Toscane, et du golfe de *Gioai.* La cathédrale de l'Assomption est la seule paroisse de la ville. Il y a des célestins, des dominicains, et trois couvens de franciscains. Le diocèse consiste dans le bourg de *Philocastro,* cinq villages et six paroisses. L'abbaye de saint Nicolas de Motta, de l'Ordre de Cîteaux, est à trois milles de la ville.

Évêques de Nicotera.

1. Jacques de San-Angelo, des Lombards, de l'Ordre de Saint-Augustin, homme fort pieux et fort savant, fut nommé premier évêque de Nicotera par Boniface IX, en 1392.

2. Pierre, mort vers l'an 1415.

3. Clément, Napolitain, religieux du Mont-Carmel, élu sous Jean XXIII en 1415, mort, ou transféré à un autre siége vers l'an 1423.

4. Floridatius, en 1432.

5. François, en 1452, mourut en 1460.

6. Pierre Balbus, Vénitien, succéda en 1461.

7. François Brancia, d'Amalphi, de l'Ordre de Cîteaux, préposé à l'église de Nicotera en 1452, mourut vers l'an 1475.

8. Nicolas de Guidiccionibus, archidiacre de Lucques, promu à l'épiscopat à la demande du roi Ferdinand, siégea depuis l'an 1474 jusqu'à l'an 1487, qu'il mourut.

9. Antoine Lucide, Napolitain, fut élu en 1487, et passa à l'église de Nicastro en 1490.

10. Ardouin Pantaléon, chanoine de Padoue, devint évêque de Nicotera en 1490. Il demanda et obtint un coadjuteur en 1517.

11. Jules-César *de Januario*, Napolitain, frère d'Annibal, premier comte de Nicotera, nommé coadjuteur en 1517, siégea après la mort du précédent jusqu'à l'an 1530.

12. Princivallis *de Januario*, frère de Jules-César, succéda en 1530.

13. Camille *de Januario*, Napolitain, mort en 1542.

14. Jules *de Januario*, frère de Camille, siégea en 1542, et mourut en 1573.

15. Léonard Liparolo, de Massalubrense, fameux jurisconsulte, fut fait évêque de Nicotera en 1573, et mourut en 1578.

16. Luc-Antoine Resta, *de Montagnana*, d'Otrante, évêque de Castro, fut transféré à Nicotera en 1578, et passa delà au siège d'Andri en 1582.

17. Octavien Capice, Napolitain, nommé à l'évêché de Nicotera en 1582.

18. Charles Pinto, de Salerne, succéda en 1616. Du temps de cet évêque la ville de Nicotera fut prise et ravagée par les Turcs qui firent esclaves la plupart de ses habitans en 1638. Charles mourut avec la réputation d'un pieux, zélé et charitable prélat en 1645.

19. Camille Baldo, sacré en 1645, mourut en 1650.

20. Louis Centoflorenus, élu sous Innocent x en 1650, mourut la même année. C'était un homme recommandable par sa naissance et par son érudition.

21. Hercule Coppula, de Gallipoli, siégea en 1651.

22. François Cribarius, de Cosense, en 1658, mort en 1667.

23. Jean-François Biancolella, d'une famille noble d'Aversa, chanoine de la cathédrale de sa patrie, devint évêque de Nicotera en 1667, et mourut en 1669.

24. François Arrigus, Sicilien, de l'Ordre des Minimes en 1670, mourut, en 1690.

25. Barthélemi de Ribero, Espagnol, de l'Ordre de Notre-Dame de la Merci, docteur en Théologie, vicaire et procureur-général de son Ordre, et consulteur de la congrégation des rits, fut préposé à l'église de Nicotera en 1691, et mourut en 1702.

26. Antoine Manso, chanoine et vicaire-général de la cathé-

drale de Mileto, siégea depuis l'an 1703 jusqu'à l'an 1713.

27. Janvier Matthæius, de l'Ordre des Minimes, en 1718. (*Ital. sac.* t. 9, col. 412.)

NICQUET ou NIQUET, (Honorat), jésuite, natif d'Avignon, mort à Rouen le 22 mai 1667, a donné : 1°. Combat de Genève ou erreurs remarquées dans la version française du Nouveau-Testament de Genève, à la Flèche en 1620. 2°. L'Apologie de l'Ordre de Fontevrault, à Paris, 1641; et l'histoire du même Ordre, en 1642 ou 1643. 3°. La vie de Nicolas Gilbert, dit de Sainte-Marie, de l'Ordre de Saint-François, et la vie de sainte Sologne, en 1655. 4°. Le nomenclateur de Marie, en latin, sous ce titre : *Nomenclator Marianus, seu nomina sanctissimæ Virginis, ex Scripturâ sanctisquè Patribus petita*, etc., à Rouen, 1665. C'est un recueil curieux et savant de tous les noms à la louange de la Mère de Dieu, qui se trouvent dans les saints Pères, en rapportant les passages et les illustrant de commentaires remplis d'érudition ecclésiastique. (Dupin, Table des Aut. ecclés. du dix-septième siècle, col. 2269. Journal des Savans, 1665, p. 148 de la première édit. et 89 de la seconde).

NIDARD ou NIDHARD, ou NITHART (Jean-Everard), jésuite, cardinal, naquit au château de Falkenstein en Autriche le 8 décembre 1607, et fit la profession des quatre vœux dans la société le 8 septembre 1648. Après avoir enseigné la philosophie et le droit canon à Gratz, il fut appelé à la cour de l'empereur Ferdinand III, où il fut confesseur de l'archiduc Léopold qui fut ensuite empereur, et de l'archiduchesse Marie-Anne, qu'il suivit en Espagne, lorsqu'elle épousa le roi Philippe IV. Après la mort de ce prince, il devint inquisiteur-général, et eut beaucoup de part au gouvernement. Mais un puissant parti formé contre lui, l'obligea de quitter la cour en 1669. Il se retira à Rome où il fut ambassadeur d'Espagne, puis cardinal en 1672. Il mourut en cette ville, non le 1er février, mais le 30 janvier 1681, à soixante-treize ans. On a de lui : 1°. *Responsio ad libellum supplicem R. P. magistri Fr. Joannis Martinez de Prado, etc. Negantis à sui Ordinis Prædicatoribus pronunciari posse consuetum illud in Hispaniâ elogium : laudetur sanctissimum altaris sacramentum, et immaculata Dei-paræ Virginis conceptio*, 1663. 2°. *Examen juridicum 4. propositionum quorundam autorum anonymorum, adversantium bullæ Alexandri* VII, *in favorem immacul. conceptionis Dei Matris, emanatæ*, 1665. 3°. *Sacra sacri mysterii immaculatæ conceptionis Dei-paræ Virginis apotheosis.* 4°. *Informatio seu allegatio theologica pro tuendo et retinendo juramento, ejusdemque formulæ universitatis neapolitanæ, de credendâ, tenendâ et profitendâ immaculatâ concep-*

tione Dei-paræ Virginis. 5°. Un commentaire sur le Cantique des cantiques. (Eggs, *Purpura docta*, t. 3, p. 508, Supplém. français de Bâle, t. 3, p. 419.)

NIDDE, rivière en Angleterre, dans le pays de Northumberland. On célébra l'an 705, près de cette rivière, un concile touchant Wilfride d'York, où Beruvalde de Cantorbéri présida. (*Reg.* 17. *Lab.* 6. *Hard.* 3. *Angl.* 1.)

NIDDUL, terme hébreu, qui signifie séparé, excommunié. C'était, dit-on, la moindre sorte d'excommunication usitée parmi les Hébreux. Celui qui l'avait encourue, devait s'éloigner de ses proches au moins à la distance de quatre coudées. Elle durait ordinairement un mois. Si l'on ne s'en faisait pas relever dans le mois, on pouvait la prolonger jusqu'à soixante ou même quatre-vingt-dix jours. Mais si dans ce terme l'excommunié ne satisfaisait pas, il tombait dans le chérem qui était une seconde espèce d'excommunication; et de-là, dans le troisième qui était schammata, la plus terrible de toutes. (*Voyez* l'article Excommunication. D. Calmet, Dictionnaire de la Bible.)

NIDECIUS (André-Patrice), évêque de Livonie, mort en 1583, a donné le parallèle de l'Église catholique et des synagogues des hérétiques, à Cologne en 1577; et le traité de l'Église, à Cracovie. (Dupin, Table des Auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle, col. 1269.)

NIDER ou NYDER (Jean), Allemand, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, inquisiteur en Allemagne, prédicateur zélé, et fameux théologien de l'université de Vienne en Autriche, reçut l'habit de Saint-Dominique à Colmar en 1400. Il se trouva au concile de Constance l'an 1414, fut prieur du couvent de son Ordre à Bâle, et théologien du concile qui se tint en cette ville l'an 1431, et qui le députa avec quelques autres vers les Bohémiens, pour les engager à se rendre à Bâle. On n'ignore le lieu et l'année de la mort de Nider. Molard de Nuremberg prétend qu'il mourut en Allemagne en 1438, et le P. Échard dit qu'il ne mourut qu'après l'an 1440. Ses ouvrages écrits en latin, sont : 1°. un traité sur les dix préceptes du décalogue. 2°. Un autre intitulé, de la lèpre spirituelle. 3°. Un manuel ou petit ouvrage pour l'instruction des ministres des sacremens. 4°. La consolation d'une conscience timorée. 5°. Un ouvrage divisé en trois livres touchant la réforme des religieux. 6°. L'alphabet du divin amour, qu'un auteur de l'Ordre de Cîteaux, appelle un ouvrage d'or, et que M. Dupin dit se trouver parmi les œuvres de Gerson. 7°. Un traité touchant les contrats des marchands, dans le recueil des traités du droit. 8°. Un autre de la manière de bien vivre, cités quelquefois sous le nom de saint Bernard. 9°. Des sermons pour

toute l'année. 10°. Deux lettres aux Bohémiens, et d'autres pièces insérées dans les actes du concile de Bâle. Outre ces écrits, qui, dans le quinzième et seizième siècles ont été souvent imprimés à Nuremberg, à Douai à Anvers, à Paris et à Rome, notre auteur avait composé quelques autres ouvrages, qu'on voit encore en manuscrit dans plusieurs bibliothèques. Tels sont ses traités de l'état des chanoines sécularisés, de la dispense canonique, de la force de la coutume, de la parfaite pauvreté dans les personnes du monde, et celui des dispositions pour bien mourir. Mais de tous les ouvrages du père Nider, celui qu'il paraît avoir écrit avec le plus de soin et qu'il a retouché dans les dernières années de sa vie est un recueil curieux de dialogues, divisé en cinq livres, intitulé : *Formicarium*, fourmillier; parce que l'auteur s'y sert de l'exemple de la fourmi pour instruire les chrétiens de leurs devoirs, dans tous les états et dans toutes les conditions. Cet ouvrage historique et moral en même temps, est tout rempli d'excellentes maximes et d'un grand nombre d'exemples, tirés de l'Histoire-Sainte et de la profane : on y trouve plusieurs faits curieux qui s'étaient passés sous les yeux de l'écrivain ou de son temps. C'est principalement de-là qu'on a pris de quoi écrire sa vie. Il a été imprimé à Paris en 1519 et à Douai en 1602. (Dupin, Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques du quinzième siècle. Le père Échard, *Script. ord. Prædic.*, t. 1, p. 792 et suiv., et t. 2, p. 822. Le père Touron, Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique, t. 3, p. 218 et suiv.)

NIDI (Raimond), dominicain du duché de Milan, était inquisiteur-général de la foi à Pavie, l'an 1674. On a de lui : *Lucerna Confessariorum de absolutione hæreseos*, 1674, in-4°. 2°. *Tractatus de conservatoribus regularium*, 1676, in-4°. 3°. *Lucerna inquisitorum pro absolutione ab hæresi*, 1664. C'est peut-être le même que le premier. 4°. *Commentaria perpetua in titulum de regulis juris sexti decretalium*, 1679, in-fol. 5. *De verâ amiticiâ*, etc. Echard. *Script. prædic.* tom. 2, p. 696.

FIN DU TOME DIX-SEPTIÈME.





